This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49966 9

Digitized by Google

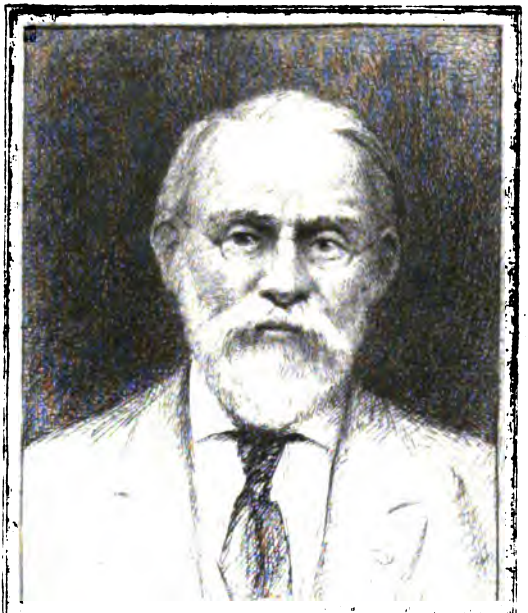

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

D
6
.C
C

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS

ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

1re LIVRAISON, TOME XVIII

Janvier-Avril 1908

LA ROCHELLE

IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER ET FILS

29, RUE DES SAINTES-CLAIRES

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

2-10-33
26766

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS

(1er janvier 1908)

MEMBRES TITULAIRES

MM.

BABINOT, ancien notaire, Saintes.
BLANCHARD (Charles), caissier de la Caisse d'épargne, à Marennes.
BUNEL, ✪, ✠, architecte du département, à La Rochelle.
CLOUET, instituteur, à Saint-Hilaire.
COUNEAU (E.) ✻, ✪, à La Rochelle.
CORBINEAU (P.), I ✪, architecte, à La Rochelle.
DANGIBEAUD (Charles), ✪, licencié en droit, à Saintes.
DEBAIN (Ernest), courtier, à Marennes.
GUILLAUD, ✻, I ✪, docteur, professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 77, avenue Gambetta, Saintes.
JOUAN (Eutrope), huissier, à Mortagne-sur-Gironde.
LABONNEFON (DE), ✪, curé de Cercoux.
LANNES, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, en retraite, aux Pierrières, près Saujon.
LETARD (L'abbé F.), ✠, chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire général honoraire de Sidon, curé de Saint-Dizant-du-Bois.
LESTRANGE (Comte DE), numismatiste, à Paris.
MARTINEAU (Maurice), négociant, à Saintes.
MAUNY, ✪, docteur-médecin, à Saintes.
MESNARD (Amédée), ✪, avoué, à Saint-Jean d'Angély.
MESTREAU (Abel), propriétaire, à Saintes.
MICHAUD (Fernand), I ✪, architecte, à Rochefort.
MUSSET (Georges), I ✪, lauréat de l'Institut, avocat et bibliothécaire, à La Rochelle.
NAUD (Georges), architecte, à Saintes.
NOGUÈS (L'abbé J.-L.-M.), ✪, curé-doyen de Saint-Genis.
RICHEMONT (Louis MESCHINET DE), I ✪, ✠, ✠✠, archiviste honoraire, à La Rochelle.
TORTAT (Jules), juge au Tribunal civil de Saintes.
VIGEN, licencié en droit, docteur-médecin, à Montlieu.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BAROT (Gaston), ✻, ✪, entrepreneur de menuiserie, à Saintes.
BAURÉ (L'abbé O.), chanoine honoraire, aumônier de la Providence, à Saintes.
BELLIARD (L'abbé Victor), curé de Saint-Trojan (île d'Oleron).

Digitized by Google

BŒUF (F.), ✪, propriétaire à Loiré, par Néré.
BOUHARD (Pierre), ✪, notaire, à Chérac.
BOUYER (L'abbé Pierre), chanoine honoraire, curé du François (Martinique).
BRAULT DE BOURNONVILLE (A.), propriétaire et maire, à Montguyon.
BREMOND D'ARS (Comte Anatole DE), marquis de Migré, conseiller général du Finistère, à Nantes.
BUGEAUD (Georges), avocat, à Rochefort.
CALLANDREAU, notaire, à Cognac.
CALVET, ✻, I ✪, sénateur, à Fléac, par Pons.
CHAINET, à Bois, par Saint-Genis-de-Saintonge.
CHARTRIE (Jacques Gay de la), à Saintes.
CHAUVET, I ✪, notaire, à Ruffec.
CHAUVIN, ✪, conseiller d'arrondissement, maire de Chaniers.
CHAUVINEAU (L'abbé), curé de Saint-Xandre.
CLENET (L'abbé Em.), aumônier, à Saintes.
CLOUET, instituteur-adjoint, à Saintes.
COTTON, architecte, rue Chef-de-Ville, à La Rochelle.
COUTANSEAUX (Justin), président du Tribunal de Commerce, à Saintes.
CROZE-LEMERCIER (Pierre DE), rue Bretonnerie, à Orléans.
CUGNAC (L'abbé Bertrand DE), curé de Saint-Germain-de-Lusignan, près Jonzac.
CUGNAC (comte Guy DE), ✻, chef de bataillon au 113e de ligne, à Blois.
DANGIBEAUD (Edouard), O ✻, boulevard des Tilleuls, 9, à Rueil, (Seine-et-Oise).
DION, docteur-médecin, pharmacien, à Saintes.
DRESNAY (Madame la marquise DU), au château du Cormier, près Saintes.
DRILHON (Henri), avocat, ancien sous-commissaire de la marine, à Saintes.
DRILHON (Paul), avoué honoraire, à Saintes.
DUBET (Ulysse), propriétaire à La Vioche, par Siecq.
DUFAURE (Amédée), ancien député, ancien secrétaire d'ambassade, 4, rue de la Baume, à Paris.
DUFAURE (Gabriel), ancien député, ingénieur, à Vizelles, près Cozes.
DUMONTET (Georges), avoué, à Saintes.
DUMONTET (André), propriétaire, à Archiac.
DURET (Edmond), propriétaire, à Saint-Germain-de-Marancennes, par Surgères.
ESPERANDIEU (Le capitaine Emile), ✻, correspondant de l'Institut, Rédacteur du Cercle Militaire, 59, route de Clamart, à Vanves (Seine).
EYSSAUTIER (S. G. Monseigneur), évêque de La Rochelle et Saintes.
FERRAND, avoué-licencié, à Saintes.
FLEURY (Paul), I ✪, conseiller général, à Marans.
GAIGNERON (Vicomte Maxime DE), 3, place du Palais-Bourbon, Paris.
GAURIER (L'abbé), 43, rue du XIV-Juillet, Pau.
GAUTRET (A.), Receveur particulier à Ploërmel (Morbihan).
GIRAUD (Charles), Président de la Cour d'Appel, Aix-en-Provence.
GOGUET (Fernand), ✻, ✪, maire, à Tonnay-Charente.
GOY, instituteur, aux Gonds.
GRAILLY (Marquis Gaston DE), au château de Panloy, près le Port-d'Envaux.
GREEN DE SAINT-MARSAULT (Comte Maurice), au château du Roullet, Salles-sur-Mer.
GUILLET (Emile), rue de La Roche, à Saintes.
GUILLET (Jules), conseiller général, rue de La Roche, à Saintes.

Digitized by Google

HIMBOURG, docteur en droit, procureur, à Melle (Deux-Sèvres).
HUS (Alexandre), imprimeur, à Saintes.
INQUIMBERT (Georges), docteur en droit, avocat, à Saintes.
LA CROIX (Le R. P. Camille DE), ✻, I ✪, archéologue, à Poitiers.
LAVERNY, (A.), sous-inspecteur des Douanes en retraite, à Saintes.
LESSENNE, docteur-médecin, à Beauvais-sous-Matha.
LESNÉ, receveur de l'Enregistrement, à Niort.
MAGEAU, instituteur, à Echebrune.
MAILLET (Anatole), à Dion (Chérac).
MARCHAND, conseiller général, à Montendre.
MARTINEAU (Fernand), pharmacien, à Saint-Georges (île d'Oleron).
MASSIOU, lieutenant au 123e de ligne, à La Rochelle.
MASSIOU (Léon), 4, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine.
MESNARDS (Paul DES), docteur-médecin, à Saintes.
MESNAUD DE SAINT-PAUL (L'abbé), curé de Préguillac, par Thenac.
MONTE (René), sculpteur, à La Rochelle.
MURE (Edmond), négociant, à Surgères.
MUSSET (Jean), ancien élève de l'École nationale des Beaux-Arts, médaillé de 1re classe, architecte, à La Rochelle.
NORMANDIN (Edouard), à La Péraudière, par Dompierre-sur-Mer.
OLLAGNIER, rue Saint-Eutrope, à Saintes.
ORRILLARD, Hôtel de la Couronne, à Saintes.
PELLETREAU (Léon), 54, rue Pierre-Charron, à Paris.
PELLISSON (Jules), juge au Tribunal civil, à Périgueux.
PELLISSON (M.), à Léchallier, commune de Saint-Seurin d'Uzet, par Mortagne-sur-Gironde.
PERPIGNA (DE) propriétaire, à Rochefort.
PLANTY (Louis), négociant, à Saintes.
PLUMEAU (L'abbé Germain), chanoine honoraire, curé de Fouras.
POMMEREAU (Gaston), propriétaire à Cravans, par Gemozac.
PRIVAS (Baron), château de La Roche, près Coivert, par Loulay.
RATEAU, expert-géomètre, à La Chapelle-des-Pots.
REBOUL (Aristide DE), propriétaire, à Saint-Jean d'Angély.
RICHARD (L'abbé G.), curé de Saint-Germain-de-Marancennes, par Surgères.
ROGÉE (Léonce), docteur-médecin, à Saint-Jean d'Angély.
ROY, numismate, avenue Carnot, La Rochelle.
SAUDEAU, ✪, bibliothécaire-archiviste, à Saint-Jean d'Angély.
THOURY (L'abbé M.), vicaire à la cathédrale, à Saintes.
TOYON, notaire, à Rochefort.
TRIPLON, propriétaire, à Saintes.
VALLEIN (G.), maire de Chermignac, par Saintes.
VAUROUX (S. G. Monseigneur Sagot DU), évêque d'Agen.
VIESSE, architecte, rue Saint-Macoult, à Saintes.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1908-1909

Président, M. Georges MUSSET, I ✪, Lauréat de l'Institut, archiviste-paléographe, avocat et bibliothécaire, à La Rochelle.

Vice-Président, M. Eutrope JOUAN, huissier, à Mortagne-sur-Gironde.

Digitized by Google

Secrétaire, M. l'abbé J.-L.-M. Noguès, ✠, curé-doyen de Saint-Genis de Saintonge.

Trésorier, M. Viesse, architecte, à Saintes.

Secrétaire-adjoint et archiviste, M. l'abbé E. Clénet, aumônier, 7, rue de l'Hôtel de Ville, Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. Ch. Dangibeaud, de Richemond (Louis); le Président et le Secrétaire sont membres de droit.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 1907.

Le sept novembre mil neuf cent sept, à une heure de l'après-midi, la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Assistaient à la séance : MM. M. Martineau, G. Tortat, membres titulaires ; le chanoine Bauré, Ollagnier, Viesse, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint.

Excusés : MM. Musset, Duret, le chanoine Plumeau, l'abbé G. Richard, l'abbé Mesnaud de Saint-Paul.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Est admis comme membre correspondant : M. l'abbé P Bouyer, curé du François, chanoine de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Musset retenu à La Rochelle et exprimant son vif regret de ne pouvoir assister à notre réunion;

2° Un mémoire de M. Léon Massiou sur « l'ancienne église de Saint-Trojan d'Oleron, ensevelie sous les sables ». A cette note sont jointes deux épreuves photographiques reproduisant le plan du bourg de Saint-Trojan en 1825 et sur lequel est indiqué, aussi exactement que possible, l'emplacement probable du clocher. Nos collègues M. L. Massiou et M. l'abbé Belliard,

Digitized by Google

curé de Saint-Trojan, ayant l'intention de faire exécuter des fouilles pour mettre à jour le clocher, sollicitent une subvention à notre Commission. A leur grand regret, les membres de la Société consultés reconnaissent qu'on ne peut répondre à cette demande, faute de fonds disponibles ;

3° Une note de M. Musset sur la cloche d'Angoulins, monument historique, provenant de l'ancienne ville de Châtelaillon.

M. Jouan fait part à ses collègues du plaisir qu'il a eu à assister avec MM. Ch. Vigen et Ed. Duret, membres de notre Société, au Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest à Bordeaux (17-20 octobre). En quelques paroles élogieuses pour les rapporteurs, M. le Président nous signale quelques-uns des travaux les plus importants et termine sa communication par un compte rendu sommaire de l'excursion si intéressante faite à Saint-Emilion. Il fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues une belle collection de cartes postales des principaux monuments de cette ville.

M. l'abbé Clénet présente quelques fragments d'une poterie romaine ou gallo-romaine trouvée dans l'enclos de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres.

M. Tortat signale : 1° dans le musée des artistes français, à Prague, une toile de Courbet, représentant, croit-il, le Gros-Roc, commune du Douhet, près Saintes ;

2° Au musée danois de Copenhague, un chapiteau en granit de style romain, ornée d'une croix gammée, appelée le *svastika*.

M. Martineau signale le nom latin de *Stiviagensis* qu'il aurait rencontré sur un ex-libris. Ce nom se rapporte à l'abbaye des Prémontrés, *Stivagium*, aujourd'hui Etival, arrondissement de Saint-Dié, abbaye où existait une imprimerie confiée à Heller, en 1725.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, à l'élection des membres du bureau et du comité de publication pour l'année 1907-1908.

Les membres sortants sont élus par acclamation. Seule, l'élection du trésorier, en remplacement du regretté M. Poirault, est réservée pour une des prochaines séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, E. Jouan.

Le Secrétaire-adjoint, E. Clénet.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 1908.

Le trente janvier mil neuf cent huit, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset, président.

Assistaient à la séance : MM. E. Jouan, vice-président ; Tortat, Dr Vigen, membres titulaires ; Ollagnier, l'abbé Mesnaud de Saint-Paul, Viesse, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint.

Excusés : MM. M. Martineau, le chanoine Bauré, l'abbé L. Gaurier, Ed. Duret, l'abbé G. Richard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Marcel Pellisson, présent à la réunion, est admis à titre de membre correspondant. M. le président souhaite la bienvenue à notre nouvelle collègue, et communique une lettre informant la société du décès de l'un de ses membres, Mme Valentin Sorin, décédée à la Brisarderie, commune de Saint-Fort-sur-Gironde. Madame Sorin était entrée dans nos rangs en 1889.

M. l'abbé de Saint-Paul fait part à la société de la mort de son parent, M. Ernest de Bonsonge, membre de notre compagnie depuis 1883. Nous prenons part à la douleur des deux familles.

M. le président remercie M. Jouan du don qu'il vient de faire à la bibliothèque de La Rochelle d'un manuscrit ayant pour titre : *Tarif des frais du siège présidial et sénéchaussée de la ville de La Rochelle*, etc.

M. Jouan fait part de la demande qu'il a adressée à Madame de Peyrecave à propos de documents sur la famille de Saint-Seurin.

M. l'abbé Clénet donne lecture d'une note sur Samuel Saint-Médard, évêque nommé de Tournai et non installé.

Après avoir donné communication d'un certificat des fontaines minérales d'Availles-Limouzines, canton de Civray, M. le Président fait circuler sous les yeux des membres présents : 1° la photographie d'une cheminée renaissance d'une maison située à Saint-Rogatien et ayant appartenu à la famille Moine-Duvivier, dont on trouve un graffite, sur une vitre, avec la date 1766 ;

2° Une autre photographie représentant un superbe chapiteau du Xe ou XIe siècle, provenant de l'ancienne église Notre-

Digitized by Google

Dame de Rochefort et actuellement déposé au musée lapidaire de La Rochelle, et qui donnera lieu de sa part à une étude spéciale.

M. Musset lit ensuite quelques passages : 1° d'un extrait du censif de la seigneurie de Saint-Georges d'Oleron (1718-1720) ; 2° d'un mémoire concernant les offices de juge et procureur fiscal de Saint-Denis d'Oleron.

M. Musset nous parle ensuite : 1° des fouilles qu'il continue toujours dans l'ancienne abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, commune de Dompierre-sur-mer. Parmi les objets trouvés, il présente une clef, une partie de méreau, un éperon, une petite statuette en métal et quelques carreaux émaillés, que l'on y trouve d'ailleurs en grand nombre ;

2° Du résultat de ses recherches faites avec M. Meyer à propos de la boîte de cuivre trouvée il y a quelque temps sur la côte de La Tremblade (V. t. XVII, p. 456). Le dessin du couvercle représenterait la scène de la *Punition divine.*

M. le Président communique à la société :

1° Un acte de baptême d'un marocain, extrait des registres paroissiaux de l'Eglise Sainte-Marguerite de La Rochelle ;

2° Quelques passages d'une étude en préparation sur les *Quatre Sergents de La Rochelle.*

A propos d'un ordre prescrivant l'enlèvement ordonné, à l'époque de la Restauration, du coq gaulois qui couronnait le sommet ou clocher de Blanzay, M. le président, recommande de nouveau aux membres de la société de lui signaler les différents objets dignes d'être classés à titre de monuments historiques mobiliers et se trouvant dans les églises du département.

Conformément à une décision prise dans une séanee précédente, il est procédé à l'élection d'un trésorier en remplacement du regretté M. Poirault. M. Viesse, architecte, est nommé par acclamation.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, G. Musset.

Le Secrétaire-adjoint, E. Clénet.

Digitized by Google

NOTES

sur l'ancienne église de Saint-Trojan ensevelie sous les sables.

En consultant la cartographie des XVIIe et XVIIIe siècles, mon attention avait été appelée sur la reproduction constante, par différents ingénieurs géographes, sur les cartes de la côte méridionale de l'île d'Oleron, de la mention suivante :

TOUR ET ÉGLISE SOUS LES SABLES.

Cette indication concordait avec la tradition transmise très succinctement dans les rares notices historiques sur l'île d'Oleron. Désireux d'élucider ce point de notre histoire, je me mis en quête de documents sur Saint-Trojan ; la moisson fut rare.

Le Terme et Lételié ont rapporté que les habitants de Saint-Trojan avaient autrefois déplacé leur village dont une partie, y compris l'église, avait déjà disparu sous les sables ; ils s'inspiraient tous les deux, des mémoires de l'ingénieur Masse (1694-1719) dont je reproduis, ci-après, les extraits relatifs à la paroisse de Saint-Trojan :

« Dans l'île d'Oleron, est l'église paroissiale de Saint-Trojan où l'on passait à cheval pardessus le clocher, sur la fin du XVIIe siècle, et qu'il y a encore des gens qui ont entendu la messe dans cette église. Partie de son territoire qui consistait en plusieurs villages et hameaux et salins sont presque tous couverts de dunes de sable qui ne sont pas si hautes que celles d'Arvert, et on les appelle communément les dunes ou sables de Saint-Trojan qui avancent actuellement du côté de l'Est. »

« . . . Les dunes ont insensiblement couvert Saint-Trojan, surtout l'église où les sables atteignent le sommet. »

« Il y avait, autrefois, une bonne paroisse : il n'y reste que des huttes et on passe à cheval sur le clocher enterré dans les sables. »

« Sables et dunes de Saint-Trojan qui augmentent actuellement et ont couvert l'église et la paroisse. »

Convaincu que ce monument devait encore exister actuellement, sous les dunes, en totalité ou en partie, je me rendis à Saint-Trojan, en août dernier, pour étudier, sur place, son emplacement probable.

Digitized by Google

J'eus la satisfaction, grâce à l'amabilité de M. l'abbé Belliard, curé de Saint-Trojan, de pouvoir recueillir, dans des documents inédits, les indications suivantes :

« 1673... L'église (actuelle) de Saint-Trojan a été fondée, l'année 1660, la vieille église ayant été abandonnée à même temps, où il y avait cinq autels, etc...

« *On y a laissé le clocher pour monument et marque à la postérité.* »

« La tradition commune est que la dite église estait anciennement au milieu du bourg qui était composé de 260 maisons, etc... »

« Les registres des mortuaires, enterrements, baptesmes et mariages de la présente paroisse de Saint-Trojan d'Oleron ont été perdus, tant par la perte et *démolition* de l'église que par autres accidents. »

L'ancien bourg se prolongeait jusqu'à l'entrée du bourg actuel où il existe encore une maison fort ancienne; on a trouvé des substructions, sous la maison forestière, lors de sa reconstruction; l'église se trouvait, en arrière de celle-ci, sous la grande dune qui s'avance vers le port; le cimetière s'étendait tout autour.

Les documents ci-dessus reproduits qui sont formels sur la conservation du clocher, le paraissent également sur la démolition de l'église.

Quelle date assigner à la construction du clocher? il est établi que l'église a eu à souffrir des désastres des guerres de religion, au XVIe siècle ; avait-elle déjà été épargnée, lors des ravages faits par les Anglais, dans l'ile d'Oleron, dans les siècles précédents ? c'est ce que je suis hors d'état d'affirmer, pour l'instant; le clocher qui devait se trouver presque dans l'orientation du chenal aurait-il dû, à cette situation, d'échapper à la destruction? c'est vraisemblable ; dans ce cas, ne serait-il pas admissible qu'il pourrait remonter au temps de l'abbaye de La Couronne qu'une ancienne charte (1202) indique comme proche de Saint-Trojan « *Abbat. de Corona apud Sanctum Trojanum.* »

La dune sous laquelle est enseveli le clocher peut avoir environ 30 mètres de hauteur, 32 au maximum (1); je n'ai pas la cote exacte. Si l'on estime que la hauteur du clocher est

(1) Cote portée sur la carte d'État-Major au 80.000 pour la dune au-dessus de Saint-Trojan : 32^m au-dessus du niveau de la mer.

Digitized by Google

susceptible de varier entre 20 et 25 mètres (1), les sondages à effectuer porteraient sur une profondeur de 7 à 12 mètres. La difficulté ne me paraît pas telle qu'elle puisse, tout d'abord, décourager les recherches que je me propose de tenter.

J'ai l'assurance de l'administration des Eaux et Forets qu'elle sera favorable à mes recherches.

Nos lecteurs trouveront dans la monographie de Saint-Trojan que va faire paraître prochainement (2) M. l'abbé Belliard, curé de Saint-Trojan, des indications plus détaillées et plus précises sur l'envahissement de Saint-Trojan par les sables, l'emplacement probable de ses vestiges et les recherches qui vont être entreprises pour retrouver le clocher ou la tour.

Ces données permettent de préciser, à quelques mètres près, cet emplacement qui se trouve à 150 mètres environ de l'endroit où s'élevait l'ancienne croix, au point où la dune s'infléchit dans l'orientation du port.

Grâce aux subventions qu'ont gracieusement votées la municipalité et le syndicat d'intérêt local de Saint-Trojan, ainsi qu'à quelques modestes souscriptions, des sondages vont pouvoir être entrepris, au cours de cet été, par une équipe d'ouvriers spéciaux au moyen de procédés très simples et d'appareils perfectionnés.

Nous espérons qu'avec un minimum de tâtonnements nous parviendrons à repérer exactement le point où se trouve le clocher ; si le succès couronne nos efforts, une tranchée sera immédiatement ouverte et nous poursuivrons ensuite, au gré de nos ressources, les travaux de dégagement après avoir pris l'avis de la Commission des Arts et Monuments.

LÉON MASSIOU.

---

(1) Hauteur comparative des différents monuments de l'Ile d'Oleron, au-dessus du niveau de la mer.

Saint-Trojan : Clocher, sommet	15m 7.	D'après les relevés géodésiques du ministère de la Guerre
Dolus : Clocher, sommet	30m.	
St-Pierre d'Oleron : Tour, sommet . . .	39m 6.	
St-Georges d'Oleron : Eglise, sommet du pignon le plus élevé	26m 8.	
St-Denis d'Oleron : Clocher, sommet . .	24m.	
Obélisque de St-Pierre d'Oleron : sommet.	30m 2.	
Oleron : Clocher, sommet . .	29m 9.	
Oleron : Château, sommet du clocher. .	26m 7.	

(2) Dans le courant de juin.

Digitized by Google

SUPPLIQUE

Des habitants de l'Ile d'Oleron à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume (1).

(Communication de M. l'abbé E. Clénet.)

Monseigneur,

Les pauvres habitans de l'Isle d'Olleron prennent la liberté de se jetter aux pieds de votre Altesse Royalle, Monseigneur, pour lui représenter qu'ils souffrent la plus dure opression qu'aucun peuple ait jamais soufferte depuis que M. Demontgon est gouverneur de cette pauvre isle.

A commenser par les dragons des millices de cette isle qui vous remontrent avec la soumission la plus respectueuse que M. Demontgon a tellement l'avarice en teste, que depuis qu'il est dans l'isle, il a toujours tenu des dragons au piquet chez lui, à la citadelle, chés les capitaines gardecostes et d'autres dans les extrémittés de l'isle. Ces sortes de piquets, Monseigneur, n'avaient coutume d'estre établis qu'en temps de guerre, encore faloit-il que les ennemis du Royaume fussent armés et en estat de faire des dessentes, sans quoi ces piquets sont inutilles. M. Demontgon, pour épargner la penne de ses vaslets, entretient ce piquet sous prétexte du service du Roy, au lieu que ce n'est que pour son service particulier et de M. et de Mme la Majore, car ces dragons sont obligés jour et nuit de marcher pour porter tout ce qui leur est nécessaire pour la vie ou autre chose, mesme jusques au poisson qu'on porte de quatre grandes lieux qui en font huit de France. Ce piquet réduist à l'aumosne une infinité de familles qui ne vivent que du jour à la journée, et qui, par conséquant, perdent leur subsistance et de leur famille ; il s'en est même trouvé pendant cet hiver un grand nombre qui ont fait huit grandes lieues dans les temps les plus détestables pour aller à la citadelle, si bien qu'ils estoient trempés jusques à la peau. Ils mettoient la plus part deux journées à leur voyage, et il n'y a point de dragon à qui il ne couste du moing trente sols pour

(1) Le duc d'Orléans fut régent du royaume du 1er septembre 1715 au 15 février 1723.

Digitized by Google

vivre et son cheval. Votre Altesse Royale, Monseigneur, voit bien en quel état peuvent être ces pauvres paisans après une dépense si forte et qui perdent leurs journées et en ayant desja plus de 500 d'employées, ce qui empesche que beaucoup de terres ne soient cultivées. Ils ont eu beau avoir recours à M. Demontgon, c'est un homme inexorable, sans pitié ni charité et le plus emporté qu'il y ait peut estre en France ; on n'entent jamais sortir de sa bouche que des ventre, des sacre et des mort.

Il a retenu et fait consigner dans la citadelle les charpentiers, menuisiers et massons pendant trois et quatre mois, les a fait travailler, ainsi que les serruriers, vitriers, peintres et autres ouvriers sans les payer, pendant que les familles de la plus part n'avaient pas de pin. Il a pris et fait enlever des matériaux soit pierre, chaux, bois et planches chez les pauvres habitans qu'il leur doit encore et dont ils ne peuvent tirer un sol.

Il c'est avisé, Monseigneur, de son othorité, de faire armer les huguenots, une partie des quels qui sont principallement en la paroisse de Saint-Pierre au centre de l'isle, qu'il a mis capitaines, lieutenants et enseignes contre les déclarations du Roy. Votre Altesse Royalle est suppliée de faire reflection sur le sort que cella fait à l'église et à toutte cette isle ; à l'église en ce que ayant obtenu ce qu'ils soittoient depuis longtemps, il n'y a pas d'aparance que jamais plus aucun se convertisse ; et à l'isle par raport aux mauvais traittements et aux meurtres qu'ils ont comis contre les eclésiastiques et les bons catholiques de cette isle dont la mémoire nous fait encore trembler, et qu'il ne manqueroit pas de nous arriver de pareils traittements dans le moindre désordre qu'une guerre pourrait aporter.

Pour justifier de sa viollence, Monseigneur, les dits habitans prendront la liberté de représenter à Votre Altesse Royalle ce qui c'est passé il y a peu de jours. Il a envoyé un ordre au juge de Saint-Denis de cette isle de se rendre à la citadelle (1) en disant qu'il vouloit le faire mourir sous le baston ou le faire jetter à la mer. Heureusement pour lui qu'il ne s'est pas trouvé dans l'isle, estant allé à la Rochelle pour ses afaires, mais pour ne le pas manquer, il a envoyé, le 15 de ce mois, la compagnie des grenadiers du régiment de Guienne qui est en garnison à

(1) Sans avoir aucune sorte de respect ni considération pour Madame de Biron, abbesse de Saintes, et cet officier.

Digitized by Google

la citadelle pour aller demeurer à Saint-Denis distant de quatre lieues du pays qui en vallent huit de France, afin de le prendre si le malheur vouloit qu'il arrivast à Saint-Denis, et le traisner à la citadelle pour exécuter le dessin qu'il a formé de le faire mourir. Nous croyons, Monseigneur, que ces viollences et ces détachements ne se peuvent faire sans les ordres de Votre Altesse Royalle, et comme il en peut arriver autant aux autres habitants de l'isle, nous sommes tous dans la dernière consternation. Car, Monseigneur, il n'aime auprès de lui que ceux qui lui ont presté de l'argent, ou quelques-uns qui sont en horreur à tout le public, disant que les autres, sans en excepter même les eclésiastiques, sont des fripons, des manants et des coquins, et en ayant de ceux qui lui ont presté de grosses sommes, que par force et viollences aux collecteurs de la paroisse du Chasteau, il a fait diminuer de la plus grande partie de leur taille, que ces mêmes collecteurs ont esté obligé de regetter sur des pauvres ; le sieur Duverger l'un des plus opullants de la paroisse est de ce nombre.

De plus, Monseigneur, nous prendrons la liberté de représenter à Votre Altesse Royale qu'il a fait aficher un règlement par lequel il ordonne à tous les officiers des millices de l'isle de lui dresser tous les jours un mémoire exact de tous ceux qui y viennent, de leurs noms, de leurs afaires, et le temps qu'ils y doivent rester, si bien que nos voisins qui sont de Marennes et de La Rochelle, seuls commerçants que nous ayons en ce pays, ne veullent plus y venir pour n'estre pas contraints, si leurs afaires retardoient d'un jour, d'estre conduits à la citadelle. Ainsi, Monseigneur, voillà cette pauvre isle hors d'état de payer les tailles et les capitations sy la bonté deVotre Altesse Royalle n'y a égard, ne pouvant faire de négoce ni aucun comerce que les habitans de Marennes et de La Rochelle, ayant le malheur de n'avoir aucun port de mer en cette isle où les vesseaux puissent aborder.

Ses sortes d'ordres ne se sont jamais donnés qu'en temps de guerre et pour des visages inconnus que l'on peut soubsonner estre espions, mais nos voisins qui sont connus de tout le monde de la même province et qui ont même plusieurs parens dans l'isle, sont naturellement exceptés de ce cas, qui fait, Monseigneur, que lesdits habitants qui sont dans la plus dure cituation et opression qu'ils ayent jamais été, se trouvent obligés

Digitized by Google

aujourd'hui d'avoir recours à Votre Altesse Royalle et la suplie en toutte humilité de vouloir faire cesser leurs maux, qui deviendront tous les jours plus grands et qui rendront cette isle déserte, où se forme les meilleurs matellots que le Roy ait à son service, et ils seront obligés, Monseigneur, de prier continuellement Dieu pour la santé et prospérité de Votre Altesse Royalle. *Les habitants de l'isle d'Oleron.*

ACTE D'ASSEMBLÉE

des habitants de l'Isle d'Oleron

(Communication de M. l'abbé Clénet).

Aujourdhuy neuvième jour du mois de décembre mil sept cens cinquante trois sur les neuf heures du matin, étant dans l'assemblée généralle des principaux habitans de l'isle l'Oleron tenue au bourg de Saint-Pierre, convoqués par maître Pierre Godeau leur syndic général, luy présent, et à la quelle a été invité Me Gillet subdélégué de Monseigneur l'intendant de la généralité de La Rochelle aussi présent. Par devant le notaire royal en Saintonge résident en la dite isle, en présence des témoins bas nommés, le quel dit sieur Godeau a dit et exposé aux dits sieurs habitans que les différens abus qui se sont commis tant dans la fabrication des futailles qui servent à renfermer les vins et eau de vies qui se recueillent et fabriqués dans l'étendue de cette dite généralité, que dans la fabrication même des dites eau de vies, auraient donné lieu à un premier arrêt du Conseil d'Etat du Roy du dix sept août mil sept cens quarante trois, et à un second du vingt huit may de la présente année, les deux rendus en forme de règlement qui prescrivent des moyens pour assurer la fidélité dans la fabrication des futailles, et en écarter les fraudes qui se sont commises cy devant, et encore pour fabriquer l'eau de vie dans la proportion de force, goût et qualité, où elle doit être, les quels réglemens ont leur exécution dans la ville de La Rochelle, et autres lieux principaux de cette généralité ; mais comme tous les articles contenus dans ces deux arrêts ne peuvent avoir d'exécution dans l'étendue de cette isle, eu égard aux différentes précautions qui y sont prescrites, et qui seraient impraticables dans cette dite isle, il a néanmoins

Digitized by Google

été remontré au dit sindic général qu'il est très important d'y faire exécuter les principaux articles qui sont la fidélité dans la fabrication et jauge des futailles qui servent à renfermer l'eau de vie, et dans la fabrication de l'eau de vie même dont le commerce et débouché fait le principal revenu de la dite isle ; et le dit sindic général ne peut dissimuler qu'il s'est commis presque toutes les années par quelques personnes des fraudes condamnables, principallement sur la jauge et mesure, ce qui a discredité peu à peu le païs et tenu cette denrée beaucoup au dessous du prix où elle était dans les lieux voisins, tandisqu'autrefois elle valoit quelque chose de plus par la force et la bonne qualité qu'elle avait acquise tant chez l'étranger que dans les lieux du royaume où s'en fait la consommation.

C'est donc pour arrêter la suite des fraudes, et faire rétablir la bonne réputation des eaux de vie de cette isle et leur donner par ce moyen l'ancienne préférence qu'elles ont méritée et par conséquent le prix qu'elles doivent avoir, que le dit sindic avait convoqué le vingt cinq du mois dernier une première assemblée générale qui fut tenue au présent bourg et dans la quelle il fut délibéré que les habitans de chaque paroisse s'assembleraient dimanche dernier, chacun dans leur dite paroisse, et délibéreraient sur l'exposé du dit sindic général et qu'ils nommeraient six des principaux habitants de chacune dicelles pour faire raport du résultat des assemblées de leurs dites paroisses, pour en faire leur raport à l'assemblée générale indiquée à ce jourdhuy. Et à ces fins ont comparus en leurs personnes : sieur Pierre Geremy Boyleve, seigneur en partie de la Gombaudière (1), major général, garde cote de la capitainerie de cette isle ; Me François Villain et Pierre Barbier juge et procureur fiscal de ville et baronnie du Château ; sieurs Pierre Patrouilleau et Charles Moyse Neau, négocians, et Antoine Vacherie, sindic, tous habitans de la dite ville et paroisse, d'une part ; Messire Barthelemy Michel de Saint-Dizant, seigneur du Treuil (2) et en partie de la baronnie du Château, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine général garde cote de cette dite isle ; Messire François Horie Chevalier, seigneur de la Rochetallay et en partie de Merée (3), Sr Arthur Collet, François Coutan,

(1) Com. du Château d'Oleron.
(2) Com. de Dolus, île d'Oleron.
(3) Com. de Dolus, île d'Oleron.

Digitized by Google

Gabriel Second, bourgeois, Pierre Charles, marchand, et Jean Boisrobert, sindic, tous habitans de la paroisse de Dolus, nommés et députés par les habitans de la dite paroisse, d'autre part; Tristan Bertaud, sindic de la paroisse de Saint-Trojan, Gabriel Gaurie, André Gaurie, Pierre Guinot et Jean Denoyer, sauniers, habitans de la dite paroisse de Saint-Trojan, nommés et députés par les habitants de la dite paroisse, encore d'autre part; Messire Louis-Adrien de Lhumeau, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Pierre, archiprêtre de la dite isle, Sr Jean-Baptiste Roche et Samuel Lemit, sindics de la dite paroisse, et sieurs Pierre et Jean Coutan, Pierre Garnier, Jean de la Jaille et Jean Grenot bourgeois et habitans de la dite paroisse aussi nommés et députés par les habitants d'ycelle. Encore d'autre part, Mre Jean Joseph Boyleve, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Georges, Me Jean Peponnet, procureur fiscal de la dite paroisse et chatellenie de Saint-Georges, Mre Louis de Loubert, lieutenant général garde cote de la capitainerie de la dite isle, Mre Pierre de Guichard de la Forest, ancien lieutenant de cavalerie, Mre Raphael de Callière, capitaine de cavalerie, François Savetier et Jean Rousselin, sindics, Jean Paul Bruneau et Louis Raoulx, marchands, tous habitans de la dite paroisse de Saint-Georges, aussi nommés et députés par les habitans de leur dite paroisse; encore d'autre part, Mre Jacques Balanger, prêtre curé de la paroisse de Saint-Denis, Pierre Moussiaud, sindic, sieur Gilbert Boyleve, Antoine Morisset, Pierre Moussiaud l'ainé, Etienne Normand, Mathieu Renaudin et Louis Guillaume Raoulx, tous habitans de la dite paroisse de Saint-Denis aussi nommés et députés par les habitans de la dite paroisse; les quels dits sieurs habitans et sindics députés cydessus nommés ayant fait leur raport, paroisses par paroisses, des délibérations qui ont été prises par les habitans de chacune leur dite paroisse le dit jour dimanche dernier, deux du présent mois, sur les moyens proposés dans l'assemblée générale du vingt du dit mois dernier pour assurer à l'avenir une fidélité constante tant sur la mesure ou fabrication des futailles que sur la qualité de l'eau de vie relativement aux deux arrêts du Conseil cy dessus rapportés et, pour remplir l'intention de S. M. mentionnée dans les dits deux arrêts, il s'est trouvé que l'avis et résolution prise dans chaque paroisse de cette dite isle sont unanimes et conformes ainsi que s'en suit:

Premièrement que les habitants de cette dite isle veulent et

Digitized by Google

consentent que toutes les eau de vie qui se vendront et livreront dans l'étendue d'ycelle seront depotés dans les chais des vendeurs avec la velte (1) et le pot de cuivre duement étalonné et marqué aux greffes des polices, le tout aux frais de l'acheteur, lequel dépotement sera fait par le dit acheteur, ses commissionnaires ou gens par lui préposés en présence du vendeur, sy bon luy semble, en sorte qu'à l'avenir il ne pourra plus être livré d'eau de vie dans l'étendue de la dite isle sans avoir passé par la formalité du dépotement.

Secondement que le veltage sera également fait par l'acheteur ou son commissionnaire avec la velte ancienne en fer par la bonde.

Troisièmement que le nombre des veltes du dépotage sera marqué à l'un des fonds avec la rouane et le nombre des veltes de la velte ordinaire sera aussi marqué avec la rouane à l'autre fond oposé, le tout pour servir de vérification en cas de besoin.

Quatrièmement que le prix d'eau de vie sera payé sur le nombre de veltes que produira le dépotage et non sur le veltage ordinaire qui se fera par la bonde.

Cinquièmement que l'eau de vie et la futaille sera acceptée comme par le passé dans le chay du propriétaire dont lui sera donné une facture du nombre des veltes de chaque pièce et qui distinguera le nombre de celle depotée d'avec celle de la velte ordinaire par la bonde.

Sixièmement que le propriétaire ou vendeur fera transporter, comme par le passé, l'eau de vie à ses frais, jusques sur le port ou quay, où elle doit être embarquée, dans le quel lieu et avant l'embarquement, l'acheteur ou son commissionnaire aura la faculté de gouter l'eau de vie pour constater les fraudes qui auraient pu être commises sur la qualité de l'eau de vie dans l'intermédiaire de l'acceptation à celui du transport, ce que l'acheteur ou son commissionnaire sera tenu de faire dans le même jour de l'arrivée de l'eau de vie au port ou quay, sauf néanmoins au vendeur de faire vérifier par expert que l'eau de vie est de force et qualité requise, et faute par le dit acheteur ou son commissionnaire de vérifier et gouter l'eau de vie sur le port ou quay dans le même jour, il ne pourra avoir aucun recours contre le vendeur.

Septièmement que l'eau de vie ainsi rendue sur le port ou

(1) Sa valeur égale 7 litres 60 cent.

Digitized by Google

quays et après la vérification cy dessus accordée à l'acheteur ou son commissionnaire dans le même jour de l'arrivée de l'eau de vie sur le port ou quais, elle demeurera sur le compte et risques du dit acheteur ou de son commissionnaire, sans que le vendeur puisse être recherché ni inquiété, ni être soumis à aucune police étrangère.

Huitièmement enfin que le présent traité sera envoyé à Monseigneur l'intendant de cette Généralité par le sindic général au nom de tous les habitans de la dite isle pour le supplier de le confirmer et homologuer, et pour qu'il soit exécuté comme règlement. Fait, clos et arrêté en la dite assemblée, le dit jour, en présence des témoins connus, requis et appelés sieurs François Coutan, marchand, le sieur Jacques Raoulx, aussi marchand habitant dudit bourg de Saint-Pierre qui ont signé avec le dit sieur Godeau sindic général, députés et sindics ; signés à la minute, Villain, juge du Château, Boyleve de la Gombaudière, Patrouilleau l'ainé, Ch. Neau, Barbier, procureur fiscal du Chateau, A. Vacherie, sindic, Tristan Bertaud, Ballanger, curé de Saint-Denis, E. Normand, Maurisset, Gaubrale, L.-G. Raoulx, M. Renaudin, Moussiau l'ainé, Raoulx, Boyleve, Moussiau, sindic de Saint-Denis, Godeau, sindic général, F. Savatier, sindic, Rousselin, de Loubert, Boyleve, curé de Saint-Georges, le Ch. de Guichard, La Rochetalay, Bruneau, Collet l'ainé, Callière, Segond, Boisrobert, sindic, de la Jaille, Saint-Dizant, Gregoyreau, curé de Dolus, Charles Fontan, Prevost, Peponnet, de Lhumeau, curé de Saint-Pierre, archiprêtre d'Oleron, P. Fontant, Garnier, J. Coutan, J. Grenot, Roche, sindic, Lemit, sindic, F. Coutan, Raoulx, Peponnet notaire royal.

Controllé au bureau de Saint-Pierre, le quatorze décembre 1753, reçu douze sols, signé Compere.

Extrait du registre. PÉPONNET, *notaire royal.*

L'ÉTYMOLOGIE DE LORIOT

Dans la *Revue des Langues Romanes* de février 1885, M. L. Marcel Devic se livre, dans un long article, à la recherche de l'étymologie du mot Loriot.

Il commence par faire le procès des linguistes modernes. D'après lui, à la fin du siècle dernier et au commencement du

Digitized by Google

XIXe siècle, on aurait abusé de l'onomatopée dans la recherche des étymologies. Cette tendance aurait amené une réaction ; et aujourd'hui nous rejeterions sans mesure l'assimilation du nom avec le cri que l'animal fait entendre.

Selon lui les onomatopées seraient nombreuses ; mais notre tort serait de vouloir retrouver le cri de l'animal indifféremment dans chacune des formes que les langues diverses ont fait dériver de la forme primitive. Ce serait, au contraire, dans la forme primitive, la forme génératrice, qu'il faudrait aller chercher l'imitation réelle du cri de l'animal ; ce cri se serait forcément modifié, transfiguré, et serait par conséquent devenu méconnaissable dans les dérivés.

Dans une certaine mesure, en réduisant la théorie de M. Devic à ces données, le linguiste provençal aurait raison.

Il est un exemple bon à retenir, dans *turtur ;* tourterelle, le dérivé, ne rend pas évidemment aussi bien le chant de la tourterelle.

Où nous ne sommes plus avec lui, c'est quand il applique sa théorie au nom du loriot, quand il n'y voit qu'une onomatopée, contrairement à l'opinion commune qui le fait dériver d'un radical supposé : *aureolus*, *ille aureolus*, devenu d'auriol *loriot* par agglutination de l'article né de *ille*.

Nous allons le suivre dans sa discussion, et nous n'aurons pas de peine, croyons-nous, à ébranler les bases de son système.

I

Aureolus ne peut avoir donné loriot, parce que les formes *eolus*, *iolus* n'ont jamais donné *iol*, primitif de *iot*, terminaison de loriot. Il cite comme exemple :

Capreolus, chevreuil ; *filiolus*, filleul ; *gladiolus*, glaieul ; *linteolum*, ligneul ; *aviolus*, aïeul ; *bovariolus*, bouvreuil ; *tiliolus*, tilleul ; *hispagniolus*, épagneul ; *sciurolius*, écureuil ; *modiolus*, moyeu ; *axiolus*, essieu, et de vieux termes français que je passe sous silence.

Avec la forme *ol* ou *iol*, il ne trouve que :

Espagnol, venu, dit-il, tout formé de la langue espagnole ;

Vitriol, *vitreolum*, qu'il prétend de formation savante ;

Lusciniolus, rossignol, serait le seul exemple.

Il aurait pu ajouter campagnol, formé de l'italien *campanioli*.

Digitized by Google

Sur ce point, M. Devic est trop radical dans ses conclusions.

Nous ne voulons pas rechercher présentement si la forme *iol* et la forme *ieul* sont nées l'une de l'autre et laquelle des deux a précédé l'autre.

Nous admettrons simplement qu'elles sont parallèles, et nous le prouverons par les exemples suivants, pris dans les citations qu'il nous a fournies :

Capreolus, à côté de chevreuil, a donné *chevrol*.

Cette forme est citée par Lacurne Sainte-Palaye dans un texte antérieur vraisemblablement à 1660 (page 478 de son glossaire).

Filliolus s'est traduit longtemps par fillol. D'après Vaugelas, fillol se disait à la ville, et filleul, à la campagne. Fillol se trouve employé par Molière dans l'*Etourdi*. On employait couramment Fillolage et Filloliage (V. Lacurne à ces mots). Fillol se dit encore en Saintonge et nous l'avons relevé dans le petit poème du Remarin, légende royannaise (V. La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende).

Lineolus. A côté de ligneul, nous rencontrons *lignel* (roman) et *lignou*, saintongeais ; « couper le lignou », c'est couper chez les enfants une petite membrane qui retiendrait la langue à la mâchoire inférieure et qui empêcherait les enfants de parler. « On li a coupé le lignou » se dit d'une personne qui a le verbe rapide.

Gladiolus. Il est traduit aussi au moyen âge par *glagnel*.

Tiliolus.Tilleol est dans Perceforest, 1531 (cité par Lacurne).

Hispaniolus. Espagnol n'est pas de formation savante. — Comme au lieu d'épagneul, on rencontre *espaignol*, pour le chien, on constate d'autre part dans quelques documents, et j'ai cité ailleurs des documents rochelais sur ce point (Cartulaire d'Aufrédi), la forme d'*espaigneul* s'appliquant aux hommes. Le parallélisme ici est évident.

Sciuriolius. Se disait aussi : escuriaulx, escurieaulx, escuriex, escurel (Lacurne, V. escurieu). Les noms Escurou et Lescurou existent aussi comme noms propres.

Modiolus s'est traduit aussi par moyau un peu différent de moyeu.

En cherchant bien, aux noms donnés par M. Devic, on pourrait en ajouter quelques-uns tout aussi probants, en sens contraire de son opinion.

En voici deux :

Digitized by Google

I. — *Trolium*, qui signifie à la fois treille, vigne, et lieu où l'on fait le vin, se rencontre aujourd'hui sous la forme treuil et treille, mais, dans tout le moyen âge, avec la flexion *troil*, ce qui semblerait prouver la priorité de la flexion *oil* sur la flexion *euil*.

II. — Prenons encore le verbe vouloir ; nous trouvons dans le même temps :

Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent.

L'infinitif *vouloir*, à côté du subjonctif *veuille*. Mais là où nous disons *veuille*, nos ancêtres disaient aussi *voilhe*.

Ainsi Beaumanoir (I, p. 10) : « Se il set que les manières et les *voles* (volontés) sont bonnes et biaux ».

D'Auton, sous Louis XII, p. 139 : « Si nous y allons de bonne *voilhe*, nous aurons part au logis ».

Marot, p. 7, édition de 1532 : « oultre son veuil ».

III. — Deux autres mots n'ont donné que la terminologie *iol*, à notre connaissance du moins.

Ce sont, fiole de *phiala* ; bestiole de *bestiola*.

IV. — Bagnole, bagnolle ou baniole.

V. — Les noms propres nous en donneraient encore de très nombreux exemples.

II

Il y a bien onomatopée, nous dit M. Devic. Il suffira pour cela d'écouter chanter l'oiseau. Nous ne sommes pas absolument de cet avis. Quoiqu'il soit fort difficile souvent de mettre des syllabes sur le chant des oiseaux, il nous a semblé que le chant du loriot pourrait bien se traduire plutôt par le mot Berluiau.

Mais il y a une difficulté que M. Devic est obligé d'aborder de face et la voici.

La leçon française est loriot.

Mais on trouve à côté en provençal, en roman et dans divers patois, les formes : auriol — auruou — aureou — auraou — aurouz — auro — aurau — auriot — aurot — auriou — aurioz — aurieux — aurion.

Ici plus d'agglutination, et cette forme dépouillée de *l*, se rapproche bien encore davantage des expressions de chacune de ces langues ou de ces patois où le même mot a le sens de : *d'or* ou *doré*.

Digitized by Google

Il y a bien plus encore. M. Devic ne peut s'empêcher de rappeler le nom du *loriot*, en grec χλωρίων, de χλωρός, de couleur d'or.

S'il est vrai que χλωρίων rappelle un peu, comme prononciation, *loriot*, il n'en est pas moins vrai que toutes ces expressions rappellent également la couleur d'or qui caractérise le plumage de cet oiseau.

Mais alors ! Oh ! alors M. Devic a une idée ingénieuse. C'est le brillant de la voix qui a donné le nom de l'oiseau, mais par extension on a cherché une épithète rappelant le plumage doré: ne dit-on pas aussi des hommes quelquefois, ajouterons-nous, qu'ils ont le langage doré !

Que deux peuples se soient entendus, les Grecs et les Latins, et que les peuples qui en descendent, linguistiquement parlant, se soient livrés à ce petit tour de force, à cette ingéniosité de pensée, ce serait curieux. Mais il y a mieux, c'est que tous les peuples semblent avoir fait de même, à savoir que, fermant les yeux pour ne pas voir les plumes jaunes de l'oiseau, ils auraient traduit le langage de l'oiseau par un langage doré. Mais pourquoi alors quelques-uns n'en auraient-ils pas fait autant du rossignol, de la fauvette, du bouvreuil, du sansonnet dont la voix est autrement harmonieuse ?

Tous les peuples au contraire nous semblent avoir à cette occasion ouvert les yeux plutôt que les oreilles.

En Italie, c'est le « clorione ou necello d'oro » :

En Provence, le « bel auceou », le bel oiseau ;

Dans les pays messins, le « merle d'or » ;

Dans le Finistère, le « moual argant », merle d'argent ;

En pays wallon, « orimiel », merle d'or ;

Dans le Luxembourg, « Goltmiérel », merle d'or ;

Dans la Bavière, « Goldamsel », merle d'or ;

En Hollande, « Goudmerel », merle d'or.

Le saxon ferait peut-être exception, avec son « Gunldleister » qui voudrait peut-être dire « à la voix d'or ».

En présence de cette presque unanimité de vue et des raisons que nous avons invoquées plus haut, il serait difficile, croyons-nous, de ne pas tirer cette conclusion que le plumage du loriot, et non son cri, lui a fait donner ce nom d'oiseau d'or.

G. Musset.

Digitized by Google

LES FAUX-MONNAYEURS A LA ROCHELLE

Au cours de nos recherches sur l'histoire de la monnaie de La Rochelle, nous avons rencontré de nombreuses pièces concernant l'instruction suivie contre le sieur Germain Hurson, dit La Violette, soldat au régiment de Bresse, accusé de fabrication de fausse monnaie. Ledit La Violette avait été accusé, de fabriquer cette fausse monnaie dans les fossés de la ville, du côté des Minimes, par le sieur de Virlauray, lieutenant de la sénéchaussée de La Rochelle. Mais comme on le soupçonnait de n'en être pas à son coup d'essai, on fit procéder à sa visite, par des médecins jurés, pour s'assurer s'il n'avait pas été « flétry de fleurs de lys ». Les médecins, après l'avoir examiné déclarèrent qu'ils n'auraient remarqué sur son corps qu'une tache naturelle.

Voici l'analyse et la copie des pièces composant son dossier :

Extrait du registre de la messagerie de La Rochelle à Paris, party le onzième septembre 1718.

A M. Bordier, un sac clos et cacheté où on dit être les informations à la requête du procureur du roy de la monnoye royalle de La Rochelle et le nommé Germain Hurson, dit La Violette, soldat du régiment de Bresse, accusé de fabrication de fausse monoye pour être conduit dans les prisons de nos seigneurs de la cour des monoyes à Paris, à la conduite des nommés François Coquemart, messager ordinaire, et des nommés Jean Villaneau, harcher de la maréchaussée de La Rochelle, et Pierre Loisy. Ce que je certifie véritable à La Rochelle, le onzième septembre mil sept cent dix huit. *Signé:* F. Béraud.

Suivent les conclusions définitives du procureur du roy du 18 août 1718 ; l'assignation des témoins ; la visite des médecins ; l'essayage des trois pièces de deux sols et des morceaux de matières trouvées dans les fosses, près les Minimes, par l'essayeur de la monnaye de La Rochelle, en date du dix de ce mois, signé : Bion ; le rapport des essayeurs du seize de cedit mois, signé : Bougreaux. Suit le réquisitoire : « Je requiers que, avant faire droit définitivement, il soit ordonné que ledit Germain Hurson, dit La Violette, sera appliqué à la

Digitized by Google

question ordinaire et extraordinaire. Les primes et indices restants au procès, pour le procès-verbal de tortures fait et à moy communiqué, estre requis deffinitivement à qu'il appartiendra. Fait à La Rochelle, le dix-huitième aoust mil sept cent dix-huit. *Signé :* J. Brullé.

Procès-verbal de capture de La Violette, du 23 avril 1718. Aujourd'hui, vingt-troisième jour du mois d'avril mil sept cent dix-huit, Nous, Jean Meurguier, écuyer, sieur de Vieilauzay, conseiller du roy, premier lieutenant de la maréchaussée d'Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, sur l'avis qui nous aurait esté donné, qu'un soldat nommé La Violette, du régiment de Bresse, était actuellement dans un fond, près des Minimes, à demie lieue de cette ville, où il se rendait très souvent, auquel lieu il fabriquait de la fausse monnoye, Nous aurions aussy tost monté à cheval, ainsi que notre domestique, n'ayant pas eu le temps d'envoyer chercher des archers pour nous accompagner, par la crainte que nous avions de ne pas rencontrer ledit soldat. Etant près du moullin que l'on trouve dans le chemin de cette ville auxdits Minimes, les nommés Pierre Lasnier, saunier, et André Lambert, farinier, nous auraient fait remarquer ledit soldat qui sortait dudit fond pour s'en retourner dans cette ville, au-devant duquel nous aurions esté, et l'ayant aproché, nous l'aurions fait et arrêté et ensuite fait fouiller par nostre dit domestique, en présence dudit Lasnier et Lambert, dans les poches duquel nous aurions trouvé un paquet d'allumettes, du soufre, une pierre à fusil, une boucle d'assier, trois morceaux d'os de sèches, deux mauvais couteaux, une pièce de dix sols, deux sols marquez et quelques liards, lequel argent nous lui aurions laissé, ce qui nous aurait fait croire que ledit soldat aurait jeté les pièces qu'il pouvait avoir faittes en quelque endroit lorsqu'il nous aurait aperçu d'être loin, ce qui aurait fait que nous aurions ordonné audit Lasnier et Lambert d'aller chercher dans ledit fond et aux environs pour tâcher de trouver le moulle et les pièces qu'il fabriquait, ledit Lambert nous ayant assuré qu'il avait vu de la fumée dans ledit fond un quart d'heure avant que nous arrivassions ; et nous aurions conduit à même temps ledit soldat dans les prisons royalles de cette ville et mis à la garde du nommé Amiaux, consierge, avec défense à luy de le laisser vaguer sur les peines portées par l'ordonnance. Et une heure

Digitized by Google

après, lesdits Lasnier et Lambert, auxquels nous le avions ordonné de nous aporter ce qu'ils trouveraient, seraient arrivés. Et nous auraient remis les morceaux de fer plat, un morceau d'un pot de terre cassé, dans lequel il y a de la matière propre à faire de la fausse monnoye, avec le bois d'un bouton qu'ils nous auraient dit avoir trouvé dans ledit fonds à quatre ou cinq pas de l'endroit où ledit soldat aurait fait du feu, les pierres qui étaient autour estoient encore chaudes, et autour desquelles ils auraient trouvé aussy d'autres matières; lesquels dits Lasnier et Lambert nous auraient dit qu'il y avait très longtemps que ledit soldat se rendait dans ledit fonds et y faisait du feu ; et que même il y était encore lundy et jeudy dernier. Donc, entendu tout, nous avons dressé notre présent procès-verbal pour faire et valloir ce que de raison. A La Rochelle, les jours et an susdits, et ont lesdits Lasnier et Lambert, et Saint-Hilaire, notre domestique, déclarés ne savoir signer de ce enquis : aprouvé deux mots raturés et le renvoy. *Signé:* MEURGUIER DE VIEILAUZAY.

Quelques années plus tard, une instruction fut suivie également contre le nommé Augustin Fauque, dit le Roy de Pique, accusé de vol de cuivre et de fabrication de fausse monnaie.

L'affaire fut suivie par M. Charles-Polycarpe Bourgine, conseiller du roi, juge garde la Monnaie de La Rochelle, Montaurel et Mezeau.

D'après une note, les chaudronniers étaient arrivés de Paris, par le carrosse, le vendredi 3 octobre 1741, étaient repartis pour Paris, le lundi 20 dudit mois, et étaient restés en prison « au pavé du roy » pendant dix-sept jours.

Un extrait des livres des messageries porte la mention suivante :

« Party de La Rochelle pour Paris, du 8 octobre 1741 ; receveur Gilbert, procureur du roy de la Monnoye de La Rochelle, une caisse cordée et cachettée, grallée, garnie de cuivre de la Monnoye qui avaient été vollés ; pour être remis au sieur Degueudic, greffier en chef de la Monnoye de Paris, pesant soixante dix-huit livres. Je certifie le présent véritable, à La Rochelle, le 8e dudit mois d'octobre 1791. *Signé :* BOSTEAU.

CHARLES ROY.

Digitized by Google

CLOCHE D'ANGOULINS

Monument historique.

Il y a quelque temps la municipalité d'Angoulins jugea à propos de faire descendre de sa place une vieille cloche qui se trouvait suspendue dans une ancienne fenêtre de l'église. Il avait été décidé par le conseil municipal de cette commune, sur la demande de la municipalité, que cette cloche serait remise à un fondeur en échange d'une autre cloche qu'il avait fournie à l'école communale. Une nuit en rêvant, une idée me vint, je ne sais pourquoi, que cette cloche devait provenir de l'ancienne ville de Châtelaillon disparue dans le cours des années 1709 et 1710, époque à laquelle cette vieille cité avait été complètement détruite par les flots. Je voulus immédiatement m'en rendre compte et j'allais de suite la voir dans la salle de la mairie où elle était déposée. Quelle ne fût pas ma surprise en constatant que mon rêve s'était réalisé.

La cloche porte en effet l'inscription suivante :

SAINCT JEHAN DE CHASTELAILLON. M^E. GEOFFROY BOVCHART CVRÉ. FABRIQVEVR P. LORI ✠ ESTIENNE OCLERC ✠ PAIRIN ESTIENNE GABET. MAIRAYNE PERRYNE OCLERC. 1631.

La cloche est ornée sur l'un des côtés d'une très jolie croix fleuronnée.

Je signalais immédiatement à la Préfecture et à la Direction des Beaux-Arts, à Paris, l'intérêt qu'il y avait à sauver cette cloche de la destruction, par la raison que c'était l'unique souvenir authentique de l'ancienne capitale de l'Aunis détruite par la mer, à la suite du siège de Guillaume X, comte de Poitiers, qui l'avait en grande partie ruinée.

La Direction des Beaux-Arts fit droit à ma demande et la cloche fut classée comme monument historique mobilier, alors que, depuis, l'église d'Angoulins a été classée comme monument historique.

A cette occasion, je rappellerai le souvenir d'une autre cloche de la ville de Châtelaillon qui a donné lieu à une curieuse légende.

Si l'on en croit les vieilles gens, cette autre cloche est demeu-

Digitized by Google

rée enfoncée dans un platin vaseux qui se trouve placé non loin du Vieux-Cornard, rocher formant la pointe extrême qui s'étend à quatre kilomètres en mer en face du coteau de Châtelaillon. Cette cloche a l'habitude de bourdonner, quand une tempête s'annonce. Un jour, vers le commencement du XIXe siècle, elle émergea quelque peu de la vase, et un habitant du pays prit la résolution de l'en faire sortir. Il amena deux paires de bœufs, lia la cloche et voulut la faire tirer par son attelage. Mais tous ses efforts furent vains. La cloche demeurait immobile. Quand impatienté, il piqua vigoureusement ses bœufs en proférant un Sacré nom de D... Mais alors la corde vint à se rompre, les bœufs tombèrent sur le sol, et la cloche épouvantée s'enfonça dans la vase d'où elle ne reparut plus jamais.

G. Musset.

NÉCROLOGIE

Martin de Bonsonge (Auguste-Célestin-Ernest), décédé 13 janvier 1908, à Saint-Savinien; né à La Rochefoucauld en 1832. Son père, Alexis-Jules-Charles Martin de Bonsonge. — Sa mère Catherine-Célestine Raynaud de Langlardie.

Engagé, à 18 ans, sur sa pressante demande, dans l'infanterie, à Pau. Suivit son régiment à Toulouse, puis à Versailles. Nommé sous-lieutenant (1859) au 102e, en garnison à Lyon, il demanda aussitôt à faire partie de l'expédition de Chine. Il se trouva à toutes les affaires; devint lieutenant après la prise des forts de Takou; décoré de la Légion d'honneur après l'affaire du 18 septembre, qui fut l'entrée en scène de la bataille de Palikao; porté à l'ordre du jour plusieurs fois; passa trois ans en Chine.

De 1863 à 1866, il passa trois autres années en Afrique, dans l'espoir de prendre part à l'expédition de Kabylie.

En 1870, il devance l'appel de sa classe; avec le grade de commandant il fait la campagne de l'Est avec Bourbaki. Sa fermeté, sa constance, en même temps que sa bonté et son exemple lui assurèrent l'obéissance et l'affection de tous ses hommes en ces temps de découragement et de fatigues extrêmes.

Digitized by Google

Soldat sans peur comme sans reproches, aussi modeste que brave, il fut aussi parfait chrétien. Sans ostentation comme sans crainte, il accomplissait au grand jour fidèlement tous ses devoirs religieux.

Marié (1871) avec L. Louveau de La Règle, dont trois filles : Marie du Sacré-Cœur, carmélite (Belgique) ; — Mme L. Dupin de La Guérivière (Saint-Savinien) ; — Mme G. du Pouget (Capdenac, Lot).

La famille de M. de Bonsonge n'est plus aujourd'hui représentée que par des femmes. Elle portait pour armoiries : D'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois martinets de sinople, becqués et membrés de gueules. M. de S. P.

Le 9 janvier 1908, a été enterrée à Saint-Fort-sur-Gironde, Mme Sorin, née Hélène-Elise-Lucie Valentin, propriétaire, décédée au lieu dit la Brizarderie, près Saint-Fort, où elle habitait depuis bien des années.

Les pauvres perdent en elle une bienfaitrice, et la science en général une admiratrice. D'une très grande énergie, elle avait la connaissance de toutes les antiquités et de l'histoire. De nombreux voyages en Egypte, en Algérie, en Terre Sainte, en Autriche, et surtout un séjour prolongé à Paris, chaque année, depuis bien longtemps, lui avaient permis de voir et d'entendre les conférences et les cours professés sur tous les sujets, ce qui rendait sa conversation bien intéressante et instructive en même temps. On voyait avec plaisir chez elle le soin avec lequel elle conservait tous les souvenirs de famille, et tout ce qui lui rappelait le passé, meubles, tableaux et archives. Aussi lisait-elle avec goût les bulletins des Sociétés Saintongeaises, et en causait-elle avec bonheur lorsque l'occasion se présentait. Depuis plusieurs mois, elle était obligée au repos le plus complet, mais la mort ne put la surprendre, car elle était une solide chrétienne, donnant l'exemple de la patience et de la résignation.

On nous signale, dans ses papiers de famille, un journal écrit par un de ses ancêtres, dont le contenu pourra intéresser utilement nos sociétaires, toujours à la recherche des faits ignorés de l'histoire locale. Nous pensons que les héritiers de Mme Sorin voudront bien en permettre la publication.

Mme Sorin était la seconde fille de M. Léopold Valentin et de N... Magistel. M. Valentin était fils de N... Valentin et de Bé-

Digitized by Google

nigne de Longueville. Cette dernière était l'une des deux filles de Pierre-Jérémie de Longueville et de Bénigne Raboteau. (Note extraite de la généalogie des Raboteau).

EUT. JOUAN.

VARIA

Nos confrères, M. Corbineau, architecte à La Rochelle, M. Fleury, conseiller général à Marans, M. Mesnard, avoué à Saint-Jean d'Angély, sont nommés officiers de l'Instruction publique; M. Bœuf, propriétaire à Massac, officier d'Académie.

M. Chéneau, notaire à Matha, l'auteur d'une intéressante brochure sur Benjamin Priolo, dont il sera rendu compte dans un prochain numéro du Recueil, a été également nommé officier d'Académie.

Bibliothèque de la ville de La Rochelle. — Statistique de 1907.

La bibliothèque est ouverte aux lecteurs les lundis, jeudis et samedis, de midi à quatre heures, du 1er octobre au 1er mars ; et de midi à cinq heures, du 1er mars au 1er août ; pendant les vacances, elle est ouverte tous les samedis, de quinzaine en quinzaine, de midi à deux heures.

Le nombre des lecteurs qui ont fréquenté les séances de lecture sur place, en 1907, est d'environ 3.750 ; il a été communiqué environ 30.000 volumes sur place. Il a été délivré 70 autorisations nouvelles pour le prêt à domicile. Il y a eu 2.017 emprunteurs, et il est sorti 4.941 volumes.

La bibliothèque s'est accrue, en 1907, de 942 volumes, dont 177 ont été acquis sur les fonds du budget municipal, 185 proviennent des concessions de l'Etat, et 580 de dons particuliers. Les donateurs sont : MM. le docteur Atgier, le prince de Block, Botton, Couneau, Fuchs, Gobineau, Hervieu, le docteur Jousseaume, Labbé, Lancien, Lavalley, Eug. Meyer, Auguste Périer (de la bibliothèque de M. l'abbé Blanchard), la famille Piette, M. Raud, Mme Soyer (Tib.), MM. Gabriel Trarieux et Voisin-Bey.

La bibliothèque possède aujourd'hui 59.781 volumes imprimés, 14 incunables et 1.566 volumes manuscrits.

Bibliothèque et musée de la ville de Rochefort. — Statistique de 1905 à 1907.

Bibliothèque. — Année 1905. — Volumes entrés : par voie d'achat, 79 volumes et 2 fascicules ; par concession du ministère, 109 volumes et 55 fascicules ; par dons de particuliers, 35 volumes et 41 fascicules ; soit, en tout, 223 volumes et 98 fascicules. — La bibliothèque a été fréquentée par 1.202 lecteurs ; 82 personnes étaient munies d'autorisation pour emprunter des livres ; 1.365 volumes sont sortis.

Année 1906. — Volumes entrés : par voie d'achat, 57 volumes et 2 fascicules ; par concession du ministère, 97 volumes et 32 fascicules ;

Digitized by Google

par dons de particuliers, 126 volumes et 45 fascicules ; soit, au total, 280 volumes et 79 fascicules. — La bibliothèque a été fréquentée par 1.589 lecteurs ; 92 personnes étaient autorisées à emprunter des livres ; 1.364 volumes sont sortis.

Année 1907. — Volumes entrés : par voie d'achat, 73 volumes et 16 fascicules ; par concession du ministère, 73 volumes et 16 fascicules ; par dons de particuliers divers, 90 volumes et 35 fascicules ; la bibliothèque s'est, en outre, enrichie de 2.823, provenant du legs Groussard, et de 1.553, donnés par M. A. Thieullen ; soit, en tout, 4.595 volumes et 53 fascicules. — La bibliothèque a été fréquentée par 1.290 lecteurs ; 95 personnes étaient munies d'autorisation, et 1.405 volumes ont été prêtés en dehors de la bibliothèque.

Musée. — Pendant l'année 1905, le musée de Rochefort s'est enrichi de :

1° Un tableau à l'huile, représentant un panier de fleurs, par Jeannin, tableau ayant obtenu une mention honorable au Salon. Hauteur, 1m16 ; largeur, 1m35. (Achat de la Ville.)

2° Copie au pastel d'un tableau de Decamps, du musée du Louvre. (Donné par l'auteur, M. P. Guérin.)

3° Une marine de l'école hollandaise. Hauteur, 0m23, largeur, 0m30. (Don de M. E. Selleron, ingénieur de la marine.)

4° 28 médailles : galerie métallique des grands hommes français. (Achat de la Ville.)

En 1906 :

1° Un plateau en étain, Salon de 1901.

2° Un drageoir en étain, Salon de 1903, par J. Brateau. (Achat de la Ville.)

3° 37 pièces de monnaie et médailles. (Achat de la Ville.)

4° Escalier de la Villa d'Este à Tivoli, aquarelle par E. Lessieux. (Achat de la Ville.)

En 1907 :

1° Don Thieullen : Paysage, par Pelouse, 1 mètre-1m48 ; Moulin hollandais, par Pelouse, 0m55-0m39 ; Clair de lune, par J. Bennettis, 0m60-0m92 ; Patinage, par Van Marck, 0m55-0m89 ; Marine, 0m50-0m65 ; Une revue aux Tuileries, aquarelle et gouache ; Dessin à la plume, par G. Coindre, 0m50-0m35 ; Dessin à la plume, par H. Pille, 0m33-0m43.

2° 26 pièces de monnaie et médailles. (Achat de la Ville).

3° Vue de l'ancienne pompe à feu, dessin à la mine de plomb, par Mercereau.

4° Le combat de la *Bayonnaise* et de l'*Embuscade,* gravure donnée par M. Jantet, conseiller municipal.

5° Portrait de Ch. Jouvenon, fondateur de l'hôpital Saint-Charles, mort en 1741, dessiné par M. Ingelrans d'après un ancien portrait à l'huile.

6° Portrait à l'huile de Ch. Fouqueray, peintre de marine, par lui-même. (Don de M. Ingelrans).

(Communication de M. le docteur Ardouin, bibliothécaire.)

Voir aussi l'intéressant article publié par lui dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (année 1907) sur les dons récents faits au Musée et à la Bibliothèque de la ville de Rochefort.

Digitized by Google

Bibliothèque de la ville de Saint-Jean d'Angély.

Le noyau en a été formé par la bibliothèque léguée à la ville par M. Joseph Lair, ancien maire, et Mme Lair, son épouse. Elle s'est augmentée des dons de la Ligue de l'enseignement, du Cercle de l'Union républicaine, de M. Emile Gautreau, du ministère de l'Instruction publique et autres.

Elle contient aujourd'hui 3.655 ouvrages, formant un total de 6.727 volumes. Depuis son ouverture, elle a prêté à domicile 4.399 volumes à 2.503 lecteurs. N'ayant pas, au début, de salle de lecture séparée, les travailleurs préféraient emporter les livres chez eux. Les prêts sont gratuits.

Installée aujourd'hui dans un vaste local, la bibliothèque a une salle pour les lecteurs, et il y a lieu d'espérer qu'ils deviendront plus nombreux, le chiffre des volumes prêtés à domicile ayant triplé depuis l'organisation nouvelle de la bibliothèque.

La Municipalité a voté jusqu'à présent 500 francs pour être employés annuellement à l'achat de livres et à la reliure.

(Communication de M. L.-C. Saudau, bibliothécaire.)

Samuel Saint-Médard, évêque nommé de Tournai, dit l'Evêque « retourné ».

Né à Saint-Georges d'Oleron en 1749, Samuel Saint-Médard était curé de Nantillé, dans l'archiprêtré de Burie, au diocèse de Saintes, depuis 1786, quand éclata la révolution. Sa conscience ne lui ayant pas permis de prêter le serment constitutionnel, le curé de Nantillé partit pour l'Espagne en 1792. Après deux années de séjour, il passa en Angleterre (1), d'où il revint en France, à l'époque du Concordat. Nommé à la cure de Saint-Georges d'Oleron le 26 mai 1803, Mgr Paillou, qui l'avait connu et apprécié dans l'exil, le choisit comme vicaire général (15 avril 1805). — Napoléon Ier ayant fait enfermer au donjon de Vincennes l'évêque de Tournai, Mgr Hirn, avec plusieurs autres évêques, le ministre des Cultes se prévalut à tort de leurs démissions forcées, pour faire savoir aux Chapitres la cessation des pouvoirs des vicaires capitulaires.

C'est dans ces fâcheuses conjonctures que l'abbé Saint-Médard fut nommé à l'évêché de Tournai, le 14 avril 1813.

En raison des circonstances, Mgr Paillou l'engagea vivement à ne pas accepter. Néanmoins, après quelques jours d'hésitation, Saint-Médard se rendit à Tournai, où le Chapitre refusa formellement de le reconnaître, malgre ses instances et les menaces du pouvoir.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les événements politiques de 1814. L'évêque nommé se retira tranquillement dans son île, rapportant, dit-on, sa crosse, comme un souvenir de sa demi-grandeur. Les habitants de Saint-Georges l'appelaient « l'Evêque *Retourné* ». Nommé au conseil général de la Charente-Inférieure, il reçut, en 1818, le renouvellement de son brevet de la Légion d'honneur et, en 1822, un secours de mille

---

(1) Le 23 juillet 1795, l'abbé Saint-Médard est témoin de la rétractation de Deaubonneau, prêtre jureur, faite entre les mains de Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. — L. Audiat, *Deux victimes des septembriseurs*, p. 281.

Digitized by Google

francs. Le ministre de l'Intérieur, en le lui annonçant, lui donnait le titre d' « ancien administrateur capitulaire » du diocèse de Tournai.

Pendant les huit années de son second séjour dans cette paroisse, l'abbé Saint-Médard exerça son ministère, et de nombreux actes de baptêmes, mariages portent sa signature. Il y mourut le 16 octobre 1822 (1). Il y a environ cinquante ans, ses restes et son mausolée furent transportés dans le nouveau cimetière. E. Clénet.

Saintes. — Fêtes à l'occasion du mariage de l'Empereur.

Dans la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 18 avril 1907, M. Tornézy président, offre à la Société un placard-programme de la fête célébrée à Saintes, le 3 avril 1810, pour les mariages de quatre militaires en retraite, célébrés à l'occasion du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise d'Autriche, et une invitation de M. Irland de Bazoges à ces fêtes.

« M. Tornézy accompagne le don de ces pièces des commentaires « suivants. L'affiche annonçant les mariages célébrés à Saintes, à l'oc- « casion de l'union de Napoléon et de Marie-Louise que je viens de vous « offrir, m'a rappelé que j'avais, parmi de vieux papiers, une lettre d'in- « vitation adressée par le maire de Poitiers au président de la Chambre « des avoués au tribunal, pour assister au mariage de cinq militaires « retraités avec des filles distinguées par leur sagesse, qui devait être « célébré le 9 juin 1811, jour du baptême du roi de Rome. J'ai re- « trouvé cette pièce et je me fais un plaisir de vous l'offrir ». M. Tornézy donne communication à ce propos des relations qui se trouvent dans le journal de Poitiers, au sujet de ces fêtes. (*Bulletin de la Société*, 2e trimestre de 1907, p. 74).

Trouvaille de monnaie.

A Torxé on a trouvé un moyen bronze : Dr. *Crispina Augusta*. Buste à droite. — Rev. S. *Lætitia* C. La joie debout à gauche, tenant une couronne et un gouvernail placé sur un globe. (V. Cohen, t. III, n° 27).

Enquête par Turbe.

(*De l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1908, t. LVII, col. 387).

Dans une étude sur les pays d'Arvert et de Vaux, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire, insérée au *Bulletin de géographie historique et descriptive*, année 1902, p 349, M. Auguste Pawlowski, licencié ès-lettres, membre de la Société de géographie de Rochefort, dit, à la page 379, à l'occasion du pertuis de Maumusson, placé entre l'île d'Oleron et le continent : « Une enquête faite en 1335, par *M. de Turbe*, à l'occasion d'une discussion entre le sire de Pons et Philippe VI de Valois, révèle que plus de cent témoins déposèrent que, dans leur enfance, Oleron n'était séparé d'Arvert que par un fossé étroit qu'on sautait avec un bâton ». — Qu'est-ce que M. de Turbe ? J'avais toujours cru,

---

(1) Extrait des registres de la paroisse Saint-Georges d'Oleron : Le 17 octobre 1822, a été inhumé dans le cimetière de cette église, le corps de sieur Samuel Saint-Médard, prêtre, grand vicaire de ce diocèse, curé ci-devant de cette paroisse, et décoré de la croix de la Légion d'honneur, décédé la veille, en ce bourg, âgé de 74 ans.

Digitized by Google

dans ma petite jugeote, que l'enquête *par turbe* était une sorte de *referendum*, une enquête comprenant une *foule* de témoins, comme d'ailleurs le dit Ducange, au mot *turba*. C'était évidemment aussi l'opinion du jurisconsulte distingué Massiou, l'auteur de *l'Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, ouvrage dans lequel M. Pawlowski a puisé le passage visé. Massiou dit en effet : « Suivant une enquête par turbe... cent témoins déposèrent que... etc. » Ces sortes d'enquêtes furent d'ailleurs fort fréquentes dans les régions avoisinant l'île d'Oleron et Royan au moyen âge.

Mais nous serions-nous trompés ? Nous en appellons à nos aimables collaborateurs pour arriver à apercevoir, dans quelque horizon brumeux, la famille de Turbe à laquelle appartiendrait l'enquêteur découvert par M. Pawlowski ! — (La Mouche).

Voir n° du 10 avril 1908, col. 549, un article de M. A. Boghaert-Vaché qui rappelle l'organisation constante des enquêtes par turbe, en Belgique, depuis le moyen âge, jusqu'au moment où les coutumes de ce pays furent homologuées.

Vente de bijoux (19 juillet 1563).

Personnellement estably Jehan Grenon, filz de Jehan Grenon, l'esné, marchant, demourant à Thonay Charente, lequel de son bon gré et vollunté a confessé debvoir et estre justement (tenu) à Pierre Thevenin, escuyer, seigneur de Biard (1), de l'Isle du Rosne et d'Azay, eschevin de ceste dicte ville, présent, stippullant et acceptant, la somme de quatre centz dix livres tournoys, à cause et pour raison tant de la vente, bail et livraison d'une saincture d'or macsifve à fasson d'esmail, avecq ung vaze d'or en bas d'icelle, et carquant ou dorure (2) d'or aussi à esmal, le tout propre pour femes, poisant le tout dix onces ung gros, que de la somme de deux centz livres tournois prestés comptant en or, monnoye, montant le tout à la dicte somme de quatre centz dix livres tournois, que le dict Grenon a le tout eu, prins et receu en présence de nous notaires et tesmoings soubzscriptz, de manyère qu'il s'en est tenu et tient content, renonçant sur ce à toute exception de déception quelzconques.

Laquelle somme de quatre centz dix livres tournois, ledict Grenon a promis payer audit Thevenin, en ceste dicte ville de La Rochelle, dès le premier jour d'octobre prochain venant pour tout dellay et sans contredict. Et à ce faire, etc , et admender dommages, etc , oblige ledit Grenon ses biens et oultre son propre corps à tenir prison comme pour deniers royaulx, etc. Faict présens Françoys Fortin, messagier, et Gilles Chartier, menuysier, demeurans en ceste dicte ville, le dix neufviesme juillet mil V^c LXIII. Signé : Grenon. Fortin et Naudin, notaire.

En marge : Tracée la présente obligation du concentement et vollonté dudict Thevenin qui s'est contenté du contenu en icelle, et avoir receu

---

(1) Echevin et pair de La Rochelle, député aux Etats de Guyenne en 1557, membre du conseil extraordinaire du maire en 1558 ; était marié à Elisabeth du Jardrin ; il eut plusieurs enfants parmi lesquels Jacques, François et Louise, mariée : 1° à Jean du Jau ; 2° à François Tallemant, grand-père de Tallemant des Réaux.

(2) Au XVe et au XVIe siècle, la dorure est une ornement du front ou des tempes des femmes et qui accompagne le touret ou le chaperon. Ici on l'assimile aux larges colliers, dits carcans ou carquants, très en vogue à la même époque.

Digitized by Google

la somme y estant, et consent qu'elle soyt nulle par la présente signée de luy le VIIe jour de septembre mil cinq cens soixante et troys. Signé : Thevenyn. G. M.

Passeport du temps passé (1587).

Vidimus de passeportz pour Allexandre.

Messieurs de la garde, laissez passer pour Hélye Alexandre, ung cent de succre qui va à Poictiers, à ses risques, avecques quelque espicerie, faict le XXIXe jour d'octobre mil cinq cens quatre vingtz sept, ainsi signé : Alexandre ; et plus bas est escript : avecq dix livres gingembre ; la marchandise monte cent livres, et fault pour la ville cinquante solz, d'aultant que c'est à ung bourgeois. Ainsi signé : Bérin, et plus bas : Marie Bretinaud pour avoir receu deux livres dix solz. Et encore est escript : conterollé pour cinquante solz. Ainsi signé : Dedaet, commys du conterolleur de la ville. Est encore escript : Gardes de la porte, laissez passer pour Hélyes Allexandre, bourgeois, cent trante deux livres succres caservades (1) oyt plus dix livres et demye canelle, douzelnes giroffle, six livres capres, le tout suyvant l'inventayre en a esté faict et vu, à ses risques, à Poictiers. Faict le XXVe de novembre mil cinq cens quatre vingtz sept. Ainsi signé : Alexandre. Et plus bas est escript : La marchandise monte quarente escuz et est à ung bourgeois. Fault pour la ville, ung escu. Ainsi signé : Berne. Et plus bas est aussi escript : conterollé pour trois livres par Gendrault, et encores escript : Receu dud. Allexandre trois livres, signé : Girault.

Collation des choses cy-desus a esté faicte à son original sain et entier en seings et escripture sellon que le tout est par le menu déclaré, estant en une feuille de pappier, par moy notaire royal soubzsigné à La Rochelle, instant et requérant Hélies Alexandre, y dénommé, présent et soubzsigné, pour luy servir ledit vidimus parce qu'il luy convient laisser l'original à la porte. Ce XXVe de novembre mil cinq cens quatre vingtz sept. Naudin, notaire. G. M.

Vente de casque (1582).

Personnellement estably sire Pierre de Picassary, marchant drappier et bourgeois de ceste ville de La Rochelle, lequel, de son bon gré et vollonté, a confessé et publiquement reconnu que Arman Prouix, maistre armurier en ceste dicte vile, à ce présent, luy a fourny, baillé et déllivré ce jourd'huy, un casque aultrement appellé un accoustrement de teste à l'espreuve de l'arquebuze, garny de fustaine grize, bien condictionné et entièrement garny, et lequel dict casque ou acoustrement de teste susdict, ledict de Picassary a promis et sera tenu rendre et restituer audict Prouix, en sa maison, en ceste ville, dedans du jourd'huy en quatre mois prochains, et ce de la mesme bonté et quallité qu'il est de présent, sans estre aulcunement endommagé ; et où ledict de Picassary deffauldra à restituer ledict casque de la susdicte condiction et bonté au dict Prouix, dedans le temps de quatre mois, sera tenu pour icelluy présent casque payer audict Prouix la somme de huict escuz d'or sol, à quoy faire il le pourra contraindre par les voyes et rigueurs de la présente,

(1) On devrait lire ce semble : « cassonnades », mais le copiste n'aura peut-être pas bien déchiffré le mot du passeport.

Digitized by Google

sans que ledict Prouix soit tenu prandre ledict casque après le temps de quatre mois passé, sy bon ne luy semble. Car aussy est par exprès convenu, autrement ledict Prouix n'eust faict le susdict prest. Et à ce faire, etc. Faict à La Rochelle, en la maison de moy ledict notaire, avant midi, présens Pierre Parcot, marchand, demeurant à Saint-Martin en l'Isle de Ré, et David Bion, clerc, le XXVe de may mil Vc quatre vingtz deux. Ont déclaré les parties ne savoir signer. Signé : Parcot, Bion, Naudin, notaire.

En marge, déclaration du sieur Prouix en date du 13 septembre 1582, que l'obligation ci-contre est « cassée. » G. M.

Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis.

Excursion de 1908. — Itinéraire.

Première journée. — Départ de Saintes à 7 heures du matin, déjeuner à Angoulême. — Chalais : château, église, belle situation. — Curac ou Rioux-Martin : église (monument historique). — Aubeterre : magnifique façade; église creusée dans le roc (monument historique), tombeau monolithe; château, beau site. — Arrivée à Périgueux.

Les excursionnistes qui ne voudraient pas aller à Périgueux pourront rentrer à Saintes et à La Rochelle le soir même.

Deuxième journée. — Périgueux : Saint-Front, musée de peinture, musée préhistorique, musée gallo-romain, tour de Vesone, murailles.

Date probable, les 20 et 21 juin. Rentrée à Saintes par Angoulême.

Avis. — Tous les ans, quelques-uns de nos confrères se font inscrire et ne viennent pas à l'excursion, sans prévenir. Les voitures ont néanmoins été commandées en comptant sur eux. Il en résulte une augmentation de dépenses pour ceux qui font l'excursion, ce n'est pas juste.

Dorénavant tout membre qui n'aura pas déclaré cinq jours avant l'excursion son intention de n'y pas prendre part, devra payer sa place de voiture.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 30 avril 1908.

Le jeudi 30 avril 1908, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Assistaient à la séance : MM. Dangibeaud, M. Martineau, Tortat, membres titulaires ; Ed. Duret, Viesse, trésorier, l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint, membres correspondants.

Excusés : MM. Musset, les chanoines Bauré et Plumeau, l'abbé G. Richard.

Est admis comme membre correspondant : M. Louis Dupin de la Guérivière, à Berneret, par Saint-Savinien.

M. le Président donne lecture d'un télégramme de M. le Président empêché à la dernière heure d'assister à la séance.

M. Clénet au nom de M. le chanoine Plumeau, curé de Fouras, présente à l'assemblée : 1° Un vase funéraire provenant d'un cimetière gallo-romain, situé au lieu dit « La Garenne », commune de Fouras, canton de Rochefort, à cent mètres environ du rivage ; — 2° Une pièce de bronze trouvée au même endroit, sur l'avers de laquelle on lit le nom de Magnantius.

M. l'abbé Clénet signale à ses confrères dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* une note de M. Ch. Dangibeaud sur les fouilles de l'amphithéâtre de Saintes en 1906, et particulièrement sur la stèle trouvée au milieu de

Digitized by Google

l'arène et déposée au musée (V. *Recueil de la Commission*, t. XVII, p. 454.)

M. le Président met ensuite en discussion le projet d'une excursion archéologique dans le département. Après un échange de vues sur cette question, il est décidé que cette année notre Commission n'aura pas d'excursion spéciale et que ses membres pourront, comme les années précédentes, prendre part à celle de la Société des archives fixée au 20 juin. L'itinéraire, sauf modification ultérieure, et déjà publié dans le *Bulletin des Archives*, est ainsi établi : 1re journée, Chalais, château et église. — Curac ou Rioux-Martin, église. — Aubeterre, église creusée dans le roc, château. — 2e journée, Périgueux, Saint-Front, musée de peinture, musée gallo-romain, tour de Vésone.

M. Dangibeaud informe ses collègues que le propriétaire du mur de soutènement situé dans la partie supérieure nord-est des arènes a l'intention de le démolir. Pour empêcher ce nouvel acte de vandalisme, il est décidé que M. le Président sera prié de faire les démarches nécessaires près de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Le Président, E. Jouan. — *Le Secrétaire-adjoint*, E. Clénet.

Procès-verbal de la séance du 30 juillet 1908.

Le jeudi 30 juillet 1908, à une heure de l'après-midi, dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure a tenu sa troisième séance trimestrielle sous la présidence de M. G. Musset.

Etaient présents : MM. Jouan, vice-président ; Tortat, membre titulaire ; le chanoine O. Bauré, Ollanier, l'abbé Mesnaud de Saint-Paul, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint.

Excusés : MM. Corbineau, M. Martineau, Marcel Pellisson et Viesse.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Est admis comme membre correspondant : M. Pandin de Lussaudière, archiviste paléographe, archiviste départemental.

Digitized by Google

Il est ensuite donné lecture : 1° D'un acte sur les contrefaçons des farines (1563); — 2° D'un procès-verbal de visite sur les ruines et les démolitions du château de Benon et de ses dépendances (1578) ; — 3° D'un contrat relatif à des pièces d'artillerie (1505).

M. le Président dépose sur le bureau : 1° Une étude de M. Bruhat sur une commune rurale saintongeaise pendant la révolution, Challignac (1790-1795) ;

La Commission exprime le regret de ne pouvoir, étant donné l'état actuel de ses finances, imprimer, d'ici quelque temps au moins, cette intéressante notice sur une localité étant hors de notre département et se rapportant plus spécialement à l'histoire économique de la Révolution ;

2° L'inventaire de Lebert de Saint-Paul (1693) ;

3° Des extraits des registres de l'Hôtel de Ville de La Rochelle relatifs à l'affichage d'un portrait du comte d'Artois (1795).

M. Clénet parle des fouilles que notre confrère M. l'abbé Belliard se propose de faire exécuter à Saint-Trojan avec le concours de M. Léon Massiou. Leur but est de découvrir le clocher et peut-être l'ancienne église enfouis sous les sables. Pour l'exécution de ces travaux, une souscription est déjà ouverte. De nouveau la Commission fait des vœux pour le succès de cette entreprise.

M. Jouan donne ensuite un compte rendu sommaire de l'excursion organisée en juin dernier par la Société des archives et au cours de laquelle les membres de nos deux Sociétés ont visité Chalais, Aubeterre, Périgueux, etc.

M. Tortat signale, sur la façade de la maison portant le n° 26 de la rue Victor-Hugo, une inscription latine qui a échappé aux investigations de feu M. Audiat, l'auteur de l'*Epigraphie santone et aunisienne*.

M. le Président dépose sur le bureau une intéressante monographie de l'église d'Arces. L'auteur, M. l'abbé Bariteau, curé de cette paroisse, non content d'utiliser les documents fournis par M. Jouan, dans sa monographie de cette commune (V. *Rec.*, t. VI, 61-74, 127-141), a eu soin de joindre au texte quelques vues de cet édifice digne d'être classé comme monument historique.

M. le Président présente trois pièces de bronze, un Vespasien, un Domitien, une monnaie de Nîmes et un bouton de la République trouvés à La Rochelle, dans une fouille faite au cours Richard.

Digitized by Google

M. le Président donne lecture : 1° D'une vieille chanson rochelaise composée par Gilbert de Nerval; — 2° D'un manuscrit écrit sous le premier empire à l'occasion des impôts.

M. l'abbé de Saint-Paul signale dans l'article nécrologique de notre regretté confère M. Er. de Bonsonge (V. t. XVIII, p. 32, 17e ligne), une erreur typographique, il faut lire Baynaud au lieu de Raynaud de Langlardie.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée.

Le Président, G. Musset. — *Le Secrétaire-adjoint*, E. Clénet.

RAPPORT SUR L'EGLISE D'ARCES

AFIN DE DEMANDER SON CLASSEMENT COMME MONUMENT HISTORIQUE.

A cinq kilomètres de Cozes et trente de Saintes, sur le parcours d'une ancienne voie romaine allant de *Tamnum* à *Mediolanum*, se trouve le petit bourg d'Arces. L'église située sur une petite élévation de terrain qui domine le bourg, présente un bel aspect en s'élevant ainsi au-dessus de la vallée. Vue du côté du Breuil ou de la route d'Epargnes, elle émerge gracieusement du milieu de la verdure et sa physionomie est des plus pittoresques, car la petite colline sur laquelle elle est bâtie, s'arrête brusquement et l'église semble surplomber un précipice. Cette église, monument du XIIe siècle, offre, dans son architecture et dans ses détails, plusieurs caractères remarquables qui méritent vraiment qu'elle prenne place parmi les monuments qui forment une des gloires artistiques de la France et qui sont classés comme monuments historiques.

Age de l'église. — La construction primitive.

L'église actuelle date du XIIe siècle. Elle porte, comme nous allons le voir, de nombreux caractères du style romano-byzantin des XIe et XIIe siècles.

Mais avant le XIe siècle, il y avait à Arces une église dédiée à saint Martin. La Charte XIXe du cartulaire de l'abbaye de Vaux dit: « qu'en 1086, sous le gouvernement du duc Guillaume-

Digitized by Google

« le-Vieux, qui succéda à Guy Geoffroy d'Aquitaine, Arnaud « Gamon de Mortagne, écuyer, » après avoir fondé l'abbaye de Vaux vers l'an 1075, la dota de plusieurs possessions, entr'autres des revenus de l'église d'Arces. — Voici la traduction du texte :

« J'ai donné entr'autres possessions à l'abbaye de Vaux deux « parties de l'église du Bienheureux saint Martin d'Arces, et la « tierce partie de toutes les dîmes qui en dépendent » (1).

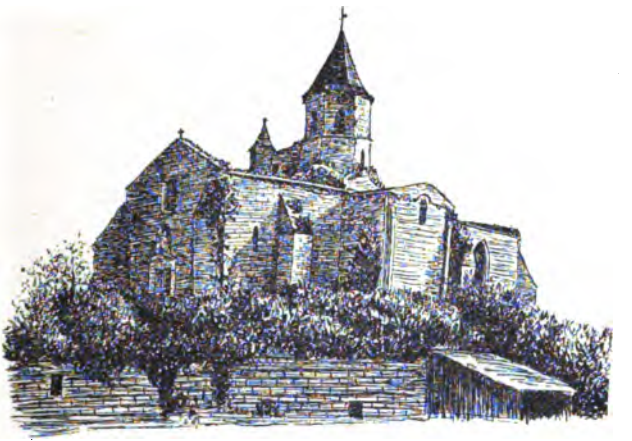

A partir de ce moment, la paroisse d'Arces fut administrée par les Bénédictins et devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Vaux.

A Arces, les Bénédictins firent comme au prieuré de Saint-Eutrope dont ils venaient de prendre possession, cinq ans auparavant, et ils se mirent en devoir de reconstruire l'église. La majeure partie de l'édifice date du XIIe siècle et en porte les caractères, mais le travail fut commencé sans doute à la fin du XIe siècle. Quelques sculptures de chapiteaux semblent porter la marque du XIe siècle, ainsi qu'une fenêtre simulée à l'intérieur de l'abside et qui est franchement à plein-cintre, d'après Lesson, dans ses études archéologiques.

(1) Ce texte et plusieurs autres indications qui figurent en ce rapport sont tirés d'une intéressante monographie d'Arces, due à M. Jouan, membre titulaire de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, monographie imprimée dans les 9e et 10e livraisons du *Recueil* de la Commission en 1882.

Digitized by Google

Plan de l'église.

Le plan primitif de l'église formait une croix, mais il n'y avait pas de chapelles latérales. L'église aujourd'hui n'a que deux travées, les voûtes sont en ogive, en pierre de taille et ont été refaites en 1703. La voûte de la nef indique la naissance de l'ogive.

Le clocher sépare la nef du chœur, de l'abside et des transepts. Il est au centre même de l'église, ainsi qu'on le disposait au XIe et surtout au XIIe siècle. Le transept a été refait au XIVe siècle et les absidioles des bras du transept ont été agrandies au XVIIe siècle de manière à former deux chapelles s'ouvrant par deux grandes baies pratiquées dans le mur du chœur. Celui-ci possède deux petites travées et un hémicycle décoré de cinq arcades. Il y en avait jadis un plus grand nombre tout autour du chœur. Une seule est ouverte aujourd'hui au fond de l'abside. L'abside vue de l'extérieur, dans le jardin du presbytère, a trois pans, où se font remarquer encore de belles sculptures aux archivoltes des arcades et aux chapiteaux. Plusieurs modillons sont curieux. Malheureusement les réparations du XVIIe siècle ont noyé dans la maçonnerie les autres pans de l'abside.

Intérieur de l'église. — Abside.

Ainsi qu'il vient d'être dit, l'abside est remarquable par sa bonne conservation et par ses sculptures. Elle avait primitivement trois fenêtres. Elle a de belles colonnes et des chapiteaux artistement travaillés. A partir du clocher jusqu'au sanctuaire, à la hauteur des chapiteaux, règne une corniche sculptée faisant tout le tour de l'édifice à la naissance de la voûte ; des feuillages enroulés courent tout le long de cette corniche.

Quant aux chapiteaux, ils sont dignes de tout l'intérêt des archéologues.

Le premier chapiteau du sanctuaire au côté gauche, supportant l'arc triomphal, représente saint Michel, procédant au pèsement des âmes. D'un côté saint Michel ayant à la main gauche la balance du jugement ; par derrière lui, sur l'autre face du chapiteau, les âmes qui attendent le pèsement et la sentence. A l'autre côté du chapiteau est un démon à tête grimaçante qui cherche sournoi-

Digitized by Google

sement à étendre vers un plateau sa lourde main pour le faire baisser. Ce sujet allégorique est un de ceux que le moyen âge a le plus souvent reproduits.

L'autre chapiteau de l'arc triomphal représente des animaux fantastiques et la pierre est profondément sculptée. Ces deux chapiteaux sont plus volumineux que les autres chapiteaux de l'abside.

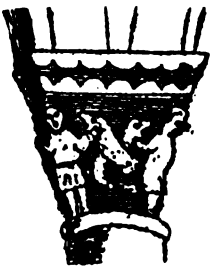

Le deuxième chapiteau du côté gauche de l'abside représente deux hommes aux angles du chapiteau, et au milieu, des serpents entrelacés les menacent. Ce chapiteau continuant les idées évoquées par le pèsement des âmes, parle donc de la condamnation des pécheurs et de leurs supplices. Mais un peu plus loin, un chapiteau extrêmement curieux insiste sur cette même idée et représente des hommes entourés, saisis, portés, menacés et déchirés par des animaux fantastiques. Ce chapiteau est placé près de la fenêtre du fond de l'abside, au côté droit. D'après le jugement d'un observateur érudit, ce chapiteau est *un des plus fantastiques que l'on connaisse en Saintonge.*— Ainsi parle M. Ch. Dangibeaud, conservateur des musées de Saintes, dans la brochure imprimée à La Rochelle en 1905 sous le titre : « *Ce qu'il faut voir dans la Charente-Inférieure* » ou *Petits guides du Touriste, publiés sous la direction de M. E. Proust. — I. L'arrondissement de Saintes, d'après les notes de M. Dangibeaud*, page 9.

Coupole.

La coupole qui forme sous la tour une des principales parties de ce monument du XIIe siècle, est bâtie sur un plan presque carré, les arcs diagonaux reposant sur de courtes colonnettes. A Arces, comme à Talmont, les quatre piliers qui supportent le clocher ne sont pas semblables. Les colonnes qui décorent les piliers et commencent à se grouper, indiquent par ce groupement et par les bases qui portent des moulures (ainsi que les bases des colonnes de l'abside), le caractère du XIIe siècle.

Digitized by Google

Les chapiteaux de ces colonnes sont curieux et ne se ressemblent pas. Au sommet de l'un d'eux on voit des dents de scie, puis des feuilles d'acanthe ; un autre n'a que des moulures grossières. Pour les autres, ce sont des feuillages au sommet, et le chapiteau lui-même est très fouillé et représente des animaux fantastisques entrelacés entr'eux, ou entrelacés au milieu des feuillages.

Sur la colonne qui reçoit l'arc-doubleau de la voûte, près du clocher, on voit un chapiteau portant des feuilles d'acanthe taillées avec raideur. Un autre chapiteau est taillé de la même manière et représente des feuillages et une figure grimaçante à l'un des angles du chapiteau. Cette sorte de taille se voit surtout dans le XIe siècle, mais cependant le XIIe siècle présente des cas analogues, aussi on ne peut pas en inférer nécessairement que ces chapiteaux soient du XIe siècle.

Voûtes.

La voûte de la nef n'est pas en plein cintre, mais l'arcade en tiers-point commence à se montrer ; c'est le signe caractéristique de la transition du XIIe au XIIIe siècle. Les voûtes des chapelles latérales sont ogivales. Toutes ces voûtes sont en pierres de taille ; elles ont été refaites en 1703. A cette époque, l'église d'Arces étant en très mauvais état, le curé René Grimaud, s'adressa à Louis XIV qui accorda 500 livres, et les voûtes furents refaites. Quant au pilier du clocher qui est du côté gauche, près du chœur, une inscription porte :

« Ce pilier a été reconstruit en 1862, sous l'administration de « M. Jean Garnier, maire d'Arces ».

La voûte du transept correspondant a été également reconstruite à la même époque. Toutes ces reconstructions ont été faites avec le plus grand soin, les pierres ont été remises dans les mêmes places et les sculptures ont été conservées.

Chapelles latérales.

Ainsi qu'il est marqué plus haut, ces chapelles sont du XVIIe siècle. Il y en a deux, à la place des absidioles des bras du transept. Ces chapelles ont été construites dans le style ogival. Un meneau divise les fenêtres en deux parties ; la voûte est à arêtes, style Plantagenet.

Mais si cette partie est plus récente, on voit encore dans ces chapelles, sur le mur de l'abside (qui autrefois était mur exté-

Digitized by Google

rieur), courir des cordons de sculptures qui attestent, ainsi que les sculptures des pans de l'abside, visibles dans le jardin du presbytère, qu'à l'époque où l'église d'Arces fut bâtie, l'architecture chrétienne était florissante en Saintonge. Les lignes sont arrondies, flexueuses, gracieuses et d'une savante exécution ; l'école aquitanique était en pleine vigueur à cette époque.

Clocher.

Le clocher, par sa forme et ses ornements, apporte lui aussi son témoignage pour indiquer le XIIe siècle. Le clocher est octogonal sur base carrée et cette pyramide octogone marque la date du XIIe siècle, car c'est à partir de cette époque, que les tours carrées, sans être abandonnées tout à fait, se changèrent le plus souvent en flèches octogones.

Quelques gargouilles grimaçantes aux angles du clocher indiquent également un des signes caractéristiques du XIIe siècle.

Contreforts.

Les contreforts massifs en éperons qui soutiennent les murs de l'édifice, marquent eux aussi la date du XIIe siècle.

Modillons.

Les modillons sont un des ornements les plus remarquables de l'architecture romano-byzantine, à laquelle l'église d'Arces appartient. Très souvent dans le XIIe siècle, on trouve des modillons à figures grimaçantes, alternés avec des modillons aplatis, sans figures. Quelquefois encore, *surtout autour de l'abside*, les modillons sont presque tous de formes diverses, plus singulières les unes que les autres.

Or, ces remarques, formulées dans les traités d'archéologie, se vérifient de point en point à l'église d'Arces et apportent un dernier témoignage de sa date de construction, le XIIe siècle. On n'a qu'à examiner les modillons de l'abside du côté du jardin, on verra ces modillons alternés, tantôt consistant en modillons aplatis et sans figures, tantôt avec des figures grimaçantes ou des personnages singuliers.

Tels sont les éléments d'information que je présente sur l'église d'Arces, en appelant l'attention bienveillante des pou-

Digitized by Google

voirs publics sur ce beau monument du XIIe siècle, qui, malgré des retouches malheureuses, conserve encore les caractères d'une belle achitecture, digne d'être préservée de toute mutilation et destruction, par le classement de cette église au nombre des monuments historiques.

Arces, le 16 juillet 1908.

P. Bariteau,
curé d'Arces.

TRAVERSÉE DU PERTUIS BRETON A LA NAGE

(Entre l'île de Ré et La Pallice).

L'île de Ré vient d'être témoin d'un acte de bravoure et d'endurance qui ne s'était pas vu depuis près de trois siècles.

En 1627, en effet, alors que le maréchal de Toiras, avec le régiment de Champagne, était bloqué dans le fort Saint-Martin de Ré, sur terre et sur mer par l'armée anglaise sous les ordres de Buckingham ; alors que, réduite à toute extrémité, la garnison du fort brûlait ses dernières charges de poudre et mangeait ses dernières rations de famine, trois mousquetaires déterminés se présentèrent au maréchal, se déclarant capables de sortir nuitamment du fort, de traverser les tranchées anglaises et de passer la mer à la nage pour aller informer le roi de la détresse des assiégés.

Toiras les agréa et, voyant leur courage, leur confia à chacun la même lettre pour le roi Louis XIII, qui avait alors son quartier général à Laleu près La Rochelle.

Pierre Lanier et les deux autres mousquetaires, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, sortirent donc nuitamment du fort Saint-Martin, franchirent les lignes anglaises et se rendirent en longeant le rivage jusqu'à la pointe de Sablanceaux, croyant n'avoir pas été reconnus, mais l'alarme avait été donnée au camp ennemi et des chaloupes anglaises avaient été détachées, malgré la nuit, dans la direction des fugitifs.

Nos trois braves se jetèrent résolument à la nage, vêtus d'un caleçon, portant, en turban, une chemise sur la tête et au cou une chaîne à laquelle pendait une douille en cuivre contenant la lettre de Toiras au roi.

Je ne décrirai pas les mille péripéties de cette traversée sensa-

Digitized by Google

tionnelle car elle a déjà été décrite en détails des plus saisissants dans divers ouvrages de l'époque et en particulier dans deux œuvres latines dont la traduction française a paru récemment (1).

Je me contenterai de dire ici que cette traversée fut fatale à deux des trois compagnons ; l'un, épuisé, périt malheureusement, vaincu par le froid, l'obscurité de la nuit, le courant et la tempête ; le deuxième, poursuivi par une ramberge anglaise qui l'avait aperçu, ne pouvant lutter de vitesse, fut obligé de se rendre ; le troisième, Pierre Lanier, natif de Tonneins en Agenois, après avoir lutté contre la tempête, après avoir fait une partie de la traversée entre deux eaux pour dépister les Anglais lancés à sa poursuite, après avoir subi les morsures de divers animaux marins, arriva enfin exténué sur le rivage de Laleu d'où il se traîna péniblement jusqu'aux pieds du roi, à qui il put remettre sa précieuse missive, grâce à laquelle une armée de secours fut immédiatement organisée par Richelieu pour faire lever le siège du fort Saint-Martin de Ré.

Le héros de cette aventure était un brave mousquetaire du régiment de Champagne qui avait tout surmonté pour l'amour de la patrie.

Notre nouveau Pierre Lanier n'est pas un soldat déterminé, c'est un jeune médecin de Paris, âgé de vingt huit ans, mesurant 1 mètre 82 de taille, d'une force musculaire peu commune et d'un courage à l'avenant, le docteur Lomon, distingué sportman de la natation.

Chez lui, point de désir de sauver sa patrie pour l'animer ; aucun désir de la renommée, puisque ses confrères et amis, les docteurs Hernette et Atgier, qui désiraient suivre son expérience en bateau, n'en ont su ni le jour ni l'heure; rien de tout cela, l'unique désir d'essayer ses forces et son talent de nageur sur mer dans un parcours sérieux comme il l'avait fait maintes fois à Paris sur la Seine.

La veille, il s'était essayé en nageant de l'appontement de Sablanceaux à la jetée de Rivedoux, appréciant hautement l'avantage de la nage en mer dont la densité diminue sensiblement plus qu'en rivière les efforts du nageur.

---

(1) *La Rhéade ou l'île de Rhé délivrée*, poème épique du XVIIe siècle, in-8° br. — *Siège du fort Saint-Martin*, relation historique du XVIIe siècle, in-8° br. (Librairie Eclercy et librairie Berton à Saint-Martin de Ré).

Digitized by Google

Le 20 août 1908, trouvant le temps favorable à son entreprise, il plongea à huit heures et demie du matin du haut de l'appontement de Sablanceaux qui est situé près de la pointe de l'île faisant face au continent.

Il avait collationné à sept heures du matin avec deux œufs à la coque, pain et beurre, avait attendu avant de se mettre à l'eau que la digestion stomacale fut faite.

Il avait pris la précaution de se faire accompagner par un seul marin, le matelot Jean Michel Gazeau, de Rivedoux, montant le canot à rames la *Sainte-Anne*.

Il mit alors le cap au Nord, c'est-à-dire sur la côte de La Repentie (écart de la commune de Laleu) et nagea dans cette direction pendant les deux tiers de son parcours pour ne pas être dérivé vers La Rochelle par le courant de la mer montante, la marée étant ce jour-là à 9 heures 47 du matin.

On sait en effet que, dans ces parages, à la marée montante, le courant du Pertuis-Breton se fait sentir comme à l'embouchure des fleuves, ce pertuis formant l'embouchure de la Sèvre Niortaise.

A la marée descendante au contraire, le courant se fait sentir en sens inverse, c'est-à-dire du fleuve vers la mer.

Myope et astigmate, le docteur Lomon ne quitte pas ses lunettes pour nager, d'autre part, pour être moins impressionné par le refroidissement inhérent à une longue traversée, il s'était oint tout le corps d'une pommade spéciale....

La mer était ce jour là relativement calme, mais non d'un calme plat, sa température était de 18 degrés centigrades au départ, au milieu du pertuis le courant avait fait baisser la température de l'eau de plusieurs degrés qui n'ont pu être calculés exactement.

Pendant le trajet, il ne prit aucun stimulant, aucun repos sur le canot suiveur où en faisant la planche ; il nagea sans discontinuer avec la plus grande aisance, n'ayant pour tout vêtement qu'un caleçon en satinette noire.

Son parcours ne fut troublé que par des touffes de fucus vesiculosus, varech détaché des profondeurs de la mer et flottant tantôt à la surface de l'eau au gré des courants, tantôt entre deux eaux,mais ces touffes ne lui causèrent aucun incident fâcheux ; il n'en fut pas ainsi des méduses qui, glissant horizontalement leur masse gluante et leurs tentacules prenantes sous l'eau, lui causèrent en les frôlant une urtication douloureuse.

Digitized by Google

Le genre de nage employé par le docteur Lomon pendant les deux premiers tiers de la traversée fut la *coupe indienne*, ou coupe de côté, connue par les sportmen anglais, qui l'ont importé des Indes, sous le nom de : « *Over arm strock*, en abrégé : l'*Over*. »

Ce genre de nage consiste à nager sur le côté droit (ou le côté gauche suivant la convenance du nageur), la face à peu près immergée dans l'eau. Par un mouvement rythmé de rotation de la tête à gauche, le nageur sort la bouche de l'eau pour aspirer l'air qu'il refoule ensuite dans l'eau, la face reprenant sa position première et ainsi de suite.

Les mouvements des bras sont les suivants. Le bras droit, à chaque brasse, s'étend rapidement en avant et, toujours en extension, se rabat vigoureusement jusqu'à ce qu'il soit perpendiculaire à l'axe du corps, la main ouverte, les doigts fermés, produisant ainsi la poussée du corps en avant, en refoulant l'eau en arrière, comme une pagaie.

Succédant immédiatement à ce mouvement, le bras gauche sort de l'eau, décrit un mouvement de rotation d'arrière en avant et se rabat dans l'eau qu'il pénètre vigoureusement en la refoulant le long du corps, la main fermée, longeant la poitrine, le flanc et la cuisse gauche, pour donner lui aussi au corps sa poussée en avant, comme la palette d'une hélice.

Dans leurs mouvements, les deux bras ne servent donc pas seulement à soutenir la tête au dessus de l'eau, comme le fait a lieu dans la nage ordinaire (nage des batraciens), mais aussi à produire la progression du corps en avant.

Quant aux membres inférieurs, ils font *grosso modo* dans leur ensemble le mouvement de deux branches ouvertes de ciseaux que l'on referme, mais si on étudie ces mouvements en détail on voit que le membre inférieur droit (le plus immergé si le nageur nage sur le côté droit) refoule l'eau en arrière avec la région antérieure de la jambe et la région dorsale du pied en se rapprochant vigoureusement de l'axe du corps.

Le membre inférieur gauche refoule l'eau avec la région postérieure de la cuisse, de la jambe et la face plantaire du pied, en se rapprochant lui aussi de l'axe du corps dans un léger mouvement de rotation de la cuisse produisant, comme le membre inférieur du même côté, une propulsion hélicoïdale.

Dans le mouvement du membre inférieur droit, la propulsion du corps se fait donc par une contraction des fléchisseurs de

Digitized by Google

la cuisse sur le tronc, des extenseurs du pied sur la jambe, des extenseurs de la jambe sur la cuisse.

Dans le mouvement du membre inférieur gauche, la propulsion se fait par la contraction des extenseurs de la cuisse sur le tronc, tous les segments du membre prenant part à cette contraction sans que le genou fléchisse (1).

Les mouvements des membres supérieurs sont alternatifs, ceux des membres inférieurs sont simultanés.

Les membres du côté droit ont l'action, le supérieur, d'une pagaie, l'inférieur, d'une rame ; ceux du côté gauche ont l'action d'une hélice.

Tel est l' « over » ou coupe indienne, genre de nage nécessitant, pour être facile, une grande force musculaire surtout des membres supérieurs, or notre jeune nageur est très vigoureusement doué sous ce rapport. La contraction des muscles des bras et des épaules détermine une saillie musculaire considérable; absence totale chez lui de tissu adipeux; les faisceaux de chaque muscle se comptent sous la peau ; le biceps et le deltoïde ne le cèdent en volume qu'au sous-épineux qui est colossal.

Arrivé au dernier tiers de son trajet, le docteur Lomon changea de direction et mit le cap sur le port de La Pallice, favorisé dans ce sens par le courant de la marée montante qu'il avait jusqu'alors coupé obliquement, pour ne pas céder à son entraînement.

En ce point rapproché de la côte du continent, la température de l'eau étant plus faible que précédemment, ce qui lui fut assez sensible, notre nageur changea son genre de nage et adopta la *double coupe indienne* (ou *Trudgeon* du nom de son importateur en Europe) afin de pouvoir mieux lutter contre le refroidissement de la surface du corps, ce genre de nage, plus violent que le précédent, développant une plus grande quantité de calorique.

La double coupe indienne ou Trudgeon, consiste dans les mouvements suivants :

Chaque membre supérieur fait alternativement le mouvement que fait le bras gauche dans l' « Over » décrit plus haut, le torse

---

(1) Une variante consiste à garder les genoux comme rivés l'un à l'autre et à ne conserver que le mouvement de la jambe droite, la gauche restant immobile.

Digitized by Google

suivant le mouvement de chaque épaule ; quant à la moitié inférieure du corps, elle agit comme dans l'Over, sauf que le mouvement des membres inférieurs est encore plus en hélice, à tel point qu'à un moment donné le talon droit bien que le plus profond arrive à sortir de l'eau.

Après une heure et quart de nage sans aucun arrêt, le docteur Lomon abordait heureusement à l'échelle extérieure de la jetée N. de l'avant-port de La Pallice, à neuf heures trois quarts, ayant parcouru en principe les deux kilomètres et demi qui séparent en ligne droite, la pointe de Sablanceaux du port de La Pallice et en réalité trois kilomètres et demi à 4 kilomètres à cause de la bordée qu'il avait dû tirer vers le Nord pour éviter d'être entraîné vers l'Est par le courant du pertuis.

Après cet exploit, le nageur sauta dans le canot suiveur, revint à Sablanceaux, croisa un sous-marin qui effectuait une plongée et après avoir pris terre, fit vingt kilomètres en bicyclette, aller et retour, pour apporter à ses amis, à Saint-Martin, l'heureuse réussite de son projet.

Ceux-ci sablèrent le champagne en son honneur, regrettant de n'avoir pu le suivre en bateau dans les diverses péripéties de cette traversée, d'où il était revenu sain et sauf, à part l'urtication des méduses et les excoriations causées par les moules fixées au quai de La Pallice.

Que le docteur Lomon reçoive donc les chaleureuses félicitations de ses amis et admirateurs pour une bravoure et une endurance qui lui font honneur et que sa modestie rend plus élogieuse encore, en attendant que son ami le docteur Taubé, médecin à Paris également, vienne l'an prochain au moins d'août, suivant sa promesse, battre ce record : « Ces médecins de Paris ne doutent de rien et sont vraiment incroyables » disait une dame de Saint-Martin, fort judicieusement. Dr Atgier.

SARCOPHAGES DU MOYEN AGE

DÉCOUVERTS A SAINT-MARTIN DE RÉ, LE 20 AOUT 1908

Au mois d'août dernier, la ville de Saint-Martin contemplait avec satisfaction la réalisation d'un de ses plus chers désirs, l'installation du gaz.

Les habitants suivaient avec intérêt le travail lent et pénible

Digitized by Google

des ouvriers qui défonçaient toutes les rues pour y placer des tuyaux à une profondeur uniforme de cinquante centimètres au dessous du niveau du sol dont la déclivité, depuis la place d'armes jusqu'aux quais, cause une différence de niveau de douze mètres environ et donne, de la rade, l'aspect pittoresque d'une ville en amphithéâtre sur la mer.

Un jour, le 20 août, un des terrassiers, sentant son pic arrêté par un bloc de pierre, crut avoir atteint la roche ; un second coup donna un bruit sonore ; un déblaiement permit de se rendre compte qu'à une profondeur de quarante centimètres, on découvrait des sarcophages en pierre, dans la rue de Sully, en face la librairie Berton, au centre de la ville.

La curiosité fit accourir les habitants en foule dans cette rue, la plus commerçante, et chacun de deviser sur l'origine et le contenu de ces sarcophages.

Le premier fut défoncé par les ouvriers qui avaient mêlé les terres avec les ossements ; on procéda avec plus de précaution pour le sarcophage voisin où l'on put voir un squelette en entier, reposant sur des cendres provenant de la décomposition des chairs ; aucune médaille ou croix, ni collier, chapelet ou amulette quelconque ne permettaient de dater ces sépultures.

Une expertise anatomique, anthropologique même, ainsi qu'archéologique pouvait seule éclairer la curiosité publique sur le cas qui se présentait.

Elle eut lieu, en effet, et révéla que le squelette était celui d'un homme, âgé de cinquante ans environ, ayant une excellente dentiure, une forte ossature, une taille de 1 mètre 65 environ, un crâne mésaticéphale, métis de Celte et de Gaulois.

Aucun objet ne l'accompagnait plus, malgré l'usage du temps qui consistait à mettre auprès du mort un christ en faïence, ou terre cuite, ou parfois en métal, une médaille religieuse, un flacon d'eau bénite, une cassolette d'encens ayant pour but de mieux conserver le corps après la fermeture hermétique du sarcophage et en symbole de ses vertus ou bonnes œuvres.

A l'examen minutieux des ossements, un détail révéla que la sépulture avait été jadis ouverte et fouillée ; des fouilles de ce genre, en effet, furent fréquentes lors des guerres de religion des XVIe et XVIIe siècles, à divers autres points de la France, dans ces sarcophages catholiques dont le couvercle à rase terre décelait l'existence.

Un calcaneum ou os du talon se trouvait déplacé et posé près

Digitized by Google

de la tête du squelette et non au pied gauche où il manquait.

Le couvercle était fendu vers son milieu, les deux moitiés avaient été réunies précédemment par juxtaposition.

Après l'examen anatomique, la détermination archéologique s'imposait ; de quelle date de l'histoire générale de la France et de l'histoire locale de l'île étaient ces sarcophages ?

Leur forme seule pouvait le révèler puisque le contenu ne renfermait aucun indice.

Ces sarcophages ont la forme d'une auge assez bien équarrie, plus étroite aux pieds qu'à la tête, d'une profondeur égale d'un bout à l'autre, l'extrémité des pieds est dirigée, suivant les rites religieux, du côté de l'Orient, comme les églises et tous les sarcophages chrétiens similaires.

Le couvercle est de forme prismatique, c'est-à-dire ayant une arête centrale saillante d'une extrémité à l'autre et de chaque côté un plan incliné vers les bords, un à droite, l'autre à gauche.

La pierre est un calcaire assez compact, provenant des carrières de Saintonge ou du Poitou, le sous-sol jurassique de l'île ne pouvant fournir des blocs aussi considérables ni aussi durs, à moins de creuser le roc jusqu'au niveau du jurassique inférieur qui forme les banches n'asséchant qu'aux grandes marées.

Une troisième sépulture, découverte incomplètement, au lieu d'être d'un seul bloc, est formée de plusieurs pierres plates reliées entre elles par un mortier, avec couvercle plat également et en plusieurs morceaux.

C'est là à n'en pas douter la sépulture d'un pauvre qui n'avait pas eu, lui ou les siens, les moyens de se pourvoir d'un sarcophage d'une seule pierre, les transports de l'époque augmentant notablement, à n'en pas douter, le prix de telles somptuosités funéraires.

L'absence de toute sculpture ou inscription sur ces sarcophages permet encore de juger de leur époque. En effet, alors que ceux de la première moitié de l'ère romane (époques mérovingienne et carolingienne) ont presque toujours des sculptures ou des signes religieux gravés, ici rien de tout cela, la pierre d'un calcaire assez tendre quoique compact, se serait mal prêtée à la durée de sculptures ou inscriptions enfouies sous terre.

Le public était avide de savoir leur date et leur cause en ce lieu ; l'expertise, s'en rapportant à l'archéologie religieuse de la France autant qu'à l'histoire locale, put faire remonter l'origine de ces sarcophages à la seconde moitié du XIIe siècle.

Digitized by Google

Cette époque est celle de la fondation de tous nos grands monuments religieux de l'île, abbaye de Ré (1178), églises fortifiées de Sainte-Marie, de Saint-Martin et d'Ars, églises ogivalo-romanes primitives, aujourd'hui disparues, de La Flotte et de la Couarde.

Il fallait ensuite étayer cette opinion ; or, le grand musée des sarcophages de la Gaule et de la France, situé dans la collégiale du musée national de Saint-Germain, nous révèle des sarcophages en tout point identiques à ceux de l'île de Ré.

D'autre part, le précieux ouvrage archéologique, dont le musée Ernest Cognacq à Saint-Martin possède un exemplaire, corrobore complètement cette assertion (1).

Ces sépultures sont donc de la seconde moitié de l'ère romane, et, pour préciser, de la seconde moitié du XIIe siècle, époque où fleurissait de toutes parts l'architecture ogivalo-romane dont le portail de l'église d'Ars, la tour du clocher de Sainte-Marie et la façade de l'abbaye de Ré, sont des témoins toujours debout.

A cette époque, l'île de Ré, seigneurie d'Aquitaine, appartenait à l'Angleterre par le mariage de la duchesse Aliénor d'Aquitaine avec Henry II Plantagenet, comte d'Anjou, devenu roi d'Angleterre en 1154, et sous ses successeurs Richard Cœur de Lion (1189) et Jean-Sans-Terre (1204), mais elle conservait ses seigneurs français, Ebles de Mauléon (1137), Raoul de Mauléon (1180) et Savary de Mauléon (1200).

A cette époque enfin, la chrétienté tout entière s'agitait pour les croisades, sous l'influence du pape : Ebles de Mauléon fondait l'église Saint-Barthélemy de La Rochelle, et l'abbaye Notre-Dame de Ré, au lieu dit « Les Chatelliers » (1178) ; Raoul de Mauléon, son successeur à la seigneurie de Ré, se distinguait, à la troisième croisade, au siège d'Acre avec son souverain anglais Richard Cœur de Lion, dont il était un des fidèles partisans (1191), et qui, au combat de Joppé, le délivra lui-même des mains des Sarrazins ; le célèbre Savary de Mauléon, son successeur à son tour à la seigneurie de Ré (1200) se distinguait un peu plus tard à la cinquième croisade, en sauvant les chrétiens au siège de Damiette (2).

---

(1) Rudiment d'archéologie (architecture religieuse) par M. de Caumont, in-8°, 1854.

(2) *Les sires de Mauléon, seigneurs de l'île de Ré* (1137-1268), in-8° br.,

Digitized by Google

Après cette rapide digression sur cette seconde moitié du XIIe siècle à l'île de Ré, revenons à nos sarcophages de la rue Sully, pour ajouter qu'ils ne sont pas les seuls en ce quartier qui en est garni et qui en a révélé bien davantage au XVIe siècle lors des fondations et du creusement des caves des maisons de la Grand' rue et de la rue du Four, construites sur l'emplacement de ce cimetière, lors des années 1592-94-96 et 97 (Manuscrit Bourru).

La place de la Mothe située en haut de la rue du marché, en recouvre également.

En 1867, en effet, lors du pavage de cette place, nous fûmes témoins de la découverte de sarcophages semblables en tous points, rangés parallèlement du nord au sud et orientés vers l'est.

Ceux-ci n'avaient sans doute pas été tous fouillés, car certains conservaient encore leur crucifix en terre cuite ainsi que d'autres emblêmes catholiques qui avaient échappé à la fureur des guerres religieuses des XVIe et XVIIe siècles.

Insuffisamment étudiés alors, ils furent considérés comme gallo-romains par erreur ; on les attribua ensuite aux moines de l'abbaye de Ré parce que ceux-ci eurent un four banal sur cette place ; or, le cimetière de ces moines était situé autour de leur église abbatiale, comme l'ont prouvé les anciennes fouilles faites aux alentours de ce monument et dont nous parlerons plus loin.

Nous croirions volontiers que le cimetière situé dans la rue Sully et environs était adossé à l'ancienne chapellenie Saint-Martin qui existait au XIIe siècle (1) et fut l'origine de l'église actuelle dont les fortifications (murs, tours et douves) avaient encore au XVe siècle à peu près pour limites celles des places qui l'entourent encore aujourd'hui.

Là ne se bornent pas les découvertes funéraires récentes faites à l'île de Ré ; l'année dernière, des sépultures semblables de forme et de disposition furent trouvées aux environs de l'ancien prieuré Saint-Sauveur, aujourd'hui simple petite chapelle de pèlerinage, au village de La Noue.

Cette découverte eût gagné à être connue et décrite, car elle

---

1898. Librairie Eclercy, à Saint-Martin de Ré. — *Les vicomtes de Thouars, seigneurs de l'île de Ré* (1268-1555), in-8° br. Librairie Eclercy, Saint-Martin de Ré.

(1) Charte latine de 1178. (Chartrier de Ré).

Digitized by Google

a mis à découvert une trentaine de sépultures en pierre, dont quatre seulement consistaient en sarcophages semblables à ceux de la rue Sully et servent d'auges aujourd'hui.

Que devait faire la ville de Saint-Martin des deux sarcophages de la rue Sully ? Deux opinions furent émises, la première voulait les laisser en place, la seconde voulait les conserver comme monuments locaux du passé qu'une utilité publique obligeait à déplacer.

La seconde opinion prévalut (après envoi au cimetière actuel des ossements décemment recueillis). Ces sarcophages, en effet, étaient destinés à être brisés par l'entrepreneur des travaux du gaz qui devait placer ses tuyaux à cinquante centimètres de profondeur alors que l'arête des couvercles apparaissait déjà à quarante centimètres au dessous du niveau de la rue.

D'autre part, ces sarcophages étaient destinés à être brisés dans toute leur longueur, tôt ou tard, lors de la pose des branchements de gaz chez les particuliers. Ils furent donc conservés et placés dans la cour de l'ancienne mairie, à côté d'un sarcophage semblable en tous points, de la même époque, propriété du musée et dont l'origine est la suivante (1).

En 1849, M. Th. Phelippot, fouillant le sol d'une de ses vignes, au lieu dit « Les Plumées », situé à trois cents mètres environ au nord de la commune du Bois, découvrit une dizaine de sépultures semblables à celles décrites plus haut, les unes en chaux et moellons plats, les autres consistant en sarcophages d'une seule pierre avec couvercle prismatique, d'une seule pierre également.

L'un d'eux avait à l'intérieur une entaille arrondie destinée à maintenir la tête du mort, particularité signalée aussi dans les tombeaux de cette époque par M. de Caumont.

Un second renfermait un crucifix en faïence ; un troisième trois bagues en os sans inscription visible ; les autres offraient à leur intérieur un désordre prouvant qu'ils avaient été déjà fouillés.

Tels sont les monuments funéraires du XIIe siècle retrouvés jusqu'à ce jour dans l'île.

Du siècle suivant, XIIIe siècle, une belle dalle funéraire fut trouvée en 1880 dans le cimetière de l'abbaye de Ré, elle représente un abbé en pied, la crosse à la main droite, bénissant de la

(1) *Bull. Société des antiquaires de l'Ouest*, 1863, Poitiers, p. 205.

Digitized by Google

main gauche et placé sous un portique gothique (1). Une inscription latine, marginale, en lettres gothiques, montre que cet abbé, dont le nom n'existe pas, est mort en 1289.

Cette dalle est actuellement conservée au musée de La Rochelle, où elle a échappé à l'injure du temps et à la destruction humaine, grâce à notre savant compatriote, M. Couneau ; mais aujourd'hui que notre musée peut l'abriter et la conserver, nous ne perdons pas espoir que le musée de La Rochelle veuille bien un jour lui en faire don.

Enfin, pour n'omettre aucune de nos découvertes récentes, signalons qu'au XVIe siècle la place d'armes actuelle de Saint-Martin était un vaste cimetière réservé aux catholiques ayant à son milieu un grand calvaire (2).

Ses limites s'étendaient même au delà des limites actuelles de ladite place qui n'était pas alors encadrée comme aujourd'hui de vastes monuments, tels que l'ancien hôtel des gouverneurs aujourd'hui école communale, le couvent des capucins aujourd'hui théâtre et ancienne mairie, l'hôtel des cadets gentilshommes sous Louis XVI, aujourd'hui musée et nouvelle mairie.

Ce grand cimetière du XVIe siècle et sans doute de siècles antérieurs, successeur probablement du cimetière du quartier Sully, nous est révélé par un beau plan manuscrit, colorié, dû au célèbre ingénieur Masse, contemporain de Vauban. Nous avons pu l'étudier et l'admirer l'an dernier dans les archives du génie militaire, à Paris où il est conservé.

Des sépultures de ce cimetière ont été retrouvées aussi dernièrement, lors du déracinement des grands ormeaux bi-séculaires de la place d'armes et si les squelettes ont été trouvés mêlés au sol, c'est que l'usage de nos simples cercueils de bois était déjà en vigueur et que le bois, réduit lui-même en poussière par sa décomposition et la pression des terres juxtaposées, ne protège pas longtemps des injures du temps le cadavre qu'il renferme, comme l'ont fait les sarcophages de pierre de la rue Sully, etc., malgré les huit siècles qui ont passé sur ces antiques sépultures.

Dr Atgier.

---

1. *L'abbaye de Ré*, notice historique, par Emile Atgier, illustration d'Emile Couneau, 1906, in-8° br. Librairie Eclercy et librairie Berton, Saint-Martin de Ré.

(2) Le cimetière réservé aux protestants était alors dans le grand enclos situé en face de l'hôpital, au coin de la place.

Digitized by Google

— Des sépultures romaines païennes ont été découvertes en 1821 aux abords de l'ancien temple gallo-romain dédié à Neptune, élevé à la Clairaie près le Rouland ; les unes étaient à inhumation, les autres à incinération, renfermant des poteries samiennes, des urnes funéraires, lacrymatoires et des statuettes païennes ; il est à regretter qu'un des sarcophages de pierre n'ait pas été conservé et que des autres objets nous n'ayons que des fragments.

— Des sépultures préhistoriques, de l'ère celtique, ont été découvertes en 1853 et 1857 entre Le Bois et Gros-Jonc, au tumulus du Peu-Pierroux dont notre musée conserve maint souvenir. Ces découvertes, n'entrant pas dans notre cadre de ce jour, seront décrites ailleurs.

L'époque mérovingienne elle-même s'est révélée à l'île de Ré par la découverte du tombeau renfermant la couronne et les ossements du duc Eudes d'Aquitaine, à Saint-Martin, en 1830, lors de la fondation de l'hôtel du Gouverneur.

LE MÉDAILLIER MUNICIPAL A SAINTES

(Suite.)

516... AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée à droite.

R.: TR. POT... IMP... COSII (*sic*), S. C. *Variété de la pièce précédente. C'est probablement le n° 879 de Cohen pour la tête.*

517. — ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. M[AX]. Tête laurée à droite.

R.: TR. POT. XXIII. IMP. V. COS. III. S. C. L'Équité assise à gauche tenant une balance et une corne d'abondance. *G. B.*

(Cohen n° 905.)

518. — M. ANTONINVS AVG. [GERM] SARMATICVS. Tête laurée à droite.

R.: TR. P. (XXIX) IMP. VIII COS. S. C. L'Abondance debout à gauche tenant la corne d'Amalthée et deux épis ; devant elle, le modius avec deux épis et un pavot. *G. B.*

(Cohen, n° 921.)

519. — M. ANTONINVS AVG. GERM. SARMATICVS. Tête radiée à droite.

R.: TR. P. [XXX IM]P. VIII COS. III. S. C. L'Equité debout à gauche tenant une balance et une corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 933.)

Digitized by Google

520. — M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIIII. Tête laurée à droite.

R.: VICT. AVG. COS. III. Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme (*la palme est ici très nette*). *Arg.*

(Cohen, n° 979.)

521. —M. AVREL. ANTONINVS AVG. ARMENIACVS P. M. Tête laurée à droite.

R.: [VICT. AVG. T.] R. P. XVIII. IMP. II [COS. III.] S. C. Victoire debout à droite tenant un trophée, à ses pieds l'Arménie assise à droite, dans l'attitude de la tristesse. *G. B.*

(Cohen, n° 984.)

522. — DIVVS M. ANTONINVS PIVS. Tête nue à droite

R.: [CON]S[E]CRATIO. Aigle éployée à droite, tournant la tête à gauche, sur un foudre. *Arg.*

(Cohen, n° 83.)

523. — DIVVS M. ANTONINVS PIVS. Tête nue à droite.

R.: CON[SE]CR[ATIO] S. C. Aigle à demi éployée à droite, regardant à gauche, sur un autel orné de guirlandes. *G. B.*

(Cohen, n° 85.)

Marc-Aurèle et Lucius Verus

524. — Tête laurée à droite de Marc-Aurèle.

R.: Légende entièrement fruste. Tête laurée de Lucius Verus à droite. *G. B.*

Faustine jeune

525. — FAVSTINA AVGVS[TA.] Buste de Faustine à droite.

R.: AVGVSTI PII FIL. La Concorde debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 21.)

526. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste de Faustine à droite.

R.: DIANA LVCIF. S. C. Diane Lucifère debout à gauche.

(Cohen, n° 86.) *M. B.*

527. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: FECVND. AVGVSTAE S. C. Femme debout à gauche entre deux enfants et en tenant deux autres sur les bras. *M. B.*

(Cohen, n° 97.)

528. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste de Faustine à droite, cheveux ondulés.

R.: FECUNDITAS S. C. Femme debout à droite appuyée sur un sceptre, tenant un enfant dans sa main gauche. *G. B.*

(Cohen, n° 100.)

Digitized by Google

529. — La même. *M. B.*
(Cohen, n° 101.)
530. — FAVSTINA AVGV... Tête de Faustine à droite.
R.: HILAR[I]TAS. L'Allégresse debout à gauche tenant une palme et une corne d'abondance. *Arg.*
(Cohen, n° 111.)
531. — La même avec S. C. *M. B.*
(Cohen ne l'indique pas.)
532. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste de Faustine à droite.
R.: IVNONI REGINAE S. C. Junon debout à gauche appuyée sur un sceptre tenant une patère. Un paon à ses pieds. *M. B.*
(Cohen, n° 143.)
533. — La même. *G. B.* (*mauvais.*)
534. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste à droite.
R.: IVNONI LVCINAE S. C. Junon debout à gauche étendant la main droite sur un enfant debout à ses pieds, tenant un enfant sur le bras gauche : un troisième enfant derrière elle.
(Cohen, n° 136.) *G. B.*
535. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste de Faustine à droite.
R.: LAET[ITIA] S. C. L'Allégresse debout à gauche tenant un sceptre et (une couronne). *M. B.*
(Cohen, n° 151.)
536. — FAVSTINAE AVG. PII AVG. FIL. Buste à droite.
R.: LAETITIAE PUBLICAE S. C. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et un sceptre. *M. B.*
(Cohen, n° 158.)
537. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste à droite.
R.: MATRI MAGNAE S. C. en exergue. Cybèle tenant le tympanon, assise à droite entre deux lions. *M. B.*
(Cohen, n° 170.)
538. — La même S. C. dans le champ (de fabrique étrangère ?)
539. — La même. *G. B.* (*fruste*).
(Cohen, n° 169.)
540. — FAVSTINA AVG. PII AVG. FIL. Buste à droite.
R.: PIETAS S. C. La Piété ou Faustine debout à gauche, portant une corne d'abondance et une fleur, une jeune fille ou Lucille à ses pieds à gauche. *G. B.*
(Cohen, n° 173.)
541. — FAVSTINA AVG. PII AVG.[FIL.] Buste diadémé de Faustine à droite.

Digitized by Google

R.: PVDIC[ITIA]. La Pudeur assise à gauche soutenant un voile de sa main droite. *M. B.*

(Cohen, n° 187.)

542. — FAVSTINAE. Buste à droite.

R.: Légende fruste (PUDICITIA) S. C. La Pudeur debout à gauche se couvrant la tête. *M. B.* (*fruste*).

(Cohen n° 180.)

543. — FAVSTINA [AUGUSTA]. Buste diadémé à droite.

R.: SAECVLI FELICIT. S. C. Pulvinar ou trône sur lequel jouent deux enfants, Commode et son frère jumeau Antonin. *G. M.*

(Cohen, n° 193, *mais les deux étoiles paraissent manquer.*)

544. — La même. Buste sans diadème.

545. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste nu de Faustine à droite.

R.: SALVTI AVGVSTAE S. C. Hygie assise à gauche présentant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel. *G. B.*

(Cohen, n° 202.)

546. — La même. *M. B.*

(Cohen, n° 203.)

547. — La même avec diadème. *M. B.*

(Cohen, n° 201.)

548. — FAVSTINA AVG. [PII AVG. FIL.] Buste de Faustine à droite.

R.: S. C. Diane debout tenant une flèche et un arc. *G. B.*

(Cohen, n° 206.)

549. — DIVA FAVSTINA PIA. Buste à droite.

R.: SI[DERIBVS RECEPTA] S. C. Diane debout à droite, le croissant derrière le cou, tenant un flambeau. *G. B.*

(Cohen, n° 216.)

550. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.

R.: TEMPOR. FELIC. S. C. Faustine, debout à gauche, tenant deux enfants sur les bras, entre quatre enfants lui tendant les mains. *G. B.*

(Cohen, n° 224.)

551. — La même sans diadème. *M. B.*

(Cohen, n° 223.)

552. - FAVSTINAE AVG. PII AVG. FIL. Buste de Faustine à droite.

R.: VENVS S. C. Vénus debout à gauche tenant une pomme, s'appuyant sur un gouvernail. *G. B.*

(Cohen, n° 268.)

Digitized by Google

553. — FAVSTINA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: VENVS [VIC]TRIX S. C. Vénus debout à gauche, tenant une victoire et un bouclier posé sur un casque. (L'état de cette monnaie ne permet pas de reconnaître les ornements du bouclier.) *G. B.*

(Cohen, n° 283.)

554. — DIVA FAVSTINA (FIL.) Buste à droite.

R.: CONSECRATIO S. C. Autel. *G. B.*

(Cohen, n° 75.)

555. — DIVA FAUSTI[NA...] Buste à droite.

R.: S... S. C. Pulvinar ou siège de Junon avec un sceptre en travers et un paon, la queue éployée, dans le bas *G. B.*

(Cohen, n° 74.)

Cette monnaie est très rognée.

Lucius Verus.

556. — IMP. CAES. L. AVREL. VERUS [AUG.] Tête laurée à droite.

R.: CONCORD. AVGVSTOR. TR. P. COS. II (*en exergue*) S. C. Lucius Verus et Marc-Aurèle debout se donnant la main. (*Trouvée dans le jardin des petites sœurs des pauvres.*) *Don de M. Rullier architecte.*

(Cohen, III, n° 28.)

557. — IMP. CAES. L. AVREL. VERUS AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: [CONCORD. AU]GVSTOR. TR. P. II. COS. II (*en exergue*) S. C. Même type. *M. B.*

(Cohen, n° 34.)

558. — [L.] VERVS. Tête radiée à droite.

R.: FORT. RED. à l'exergue [TR] POT. VIII IMP. V. [COS. III]. à l'entour, S. C. La Fortune assise à gauche tenant un gouvernail et une corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 104.)

559. — L. AV[REL.] VERUS AVG. ARMENI[ACUS.] Tête laurée à droite.

R.: TR. POT. V. IMP. II. COS. II. S. C. Mars ou Rome en habit militaire marchant à gauche, tenant une victoire et un trophée. *G. B.*

(Manque dans Cohen.)

560. — [L.] VERVS AVG. ARM. PART... Tête laurée de Vérus à droite.

Digitized by Google

R.: [TR. POT. VI.] IMP. IIII. CO[S. II.] S. C. La Victoire à demi nue, debout de face, regardant à droite, tenant une palme, le bras gauche appuyé sur un bouclier sur lequel on lit VIC. PAR. soutenu par un tronc d'arbre. *G. B.*

(Cohen, n° 207.)

561. — L. AVREL. VERVS AVG. ARMENIACVS. Tête laurée à droite.

R.: TR. P. IIII. IMP. II. COS. II. S. C. Mars nu marchant à droite, portant la lance et un trophée. *G. B.*

(Cohen, n° 224.)

562. — L. VERVS AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée à droite.

R.: TR. P. VI. IMP. III. COS. II. Prisonnier assis à droite, les mains liées derrière le dos ; devant lui un carquois, un arc et un bouclier. *Arg.*

(Cohen, n° 286.)

Lucilla.

Nos monnaies de cette impératrice sont en grands bronzes et moyens bronzes et toutes particulièrement mauvaises, frustes autant du côté de la tête que du côté du revers. Aussi je les mentionne sans les décrire.

Elle sont aux types de *Cérès assise et Cérès debout ; Fecunditas* (Lucille assise à droite) ; *Hilaritas ; Juno regina ; Pietas* (debout à gauche, *G.* et *M. B.*) ; *Salus* (debout à gauche *M. B.*) *Venus* (assise *G.* et *M. B.*); *Venus* (debout tenant une pomme *G.* et *M. B.*); *Vesta* (*M. B.*)

Commode.

Nos monnaies de cet empereur sont presque toutes mauvaises du côté du revers, les têtes sont bonnes ou passables. C'est peut-être un exemple du goût de Pierre de Bremond, comme de tant d'autres numismates de son époque pour les « têtes ».

La plupart des légendes du revers n'existent plus.

563. — Tête laurée à droite.

R.: AN[N] AVG. TR. P. VII. [IMP.] IIII. COS. III..... S. C. Femme debout à gauche tenant une corne d'abondance et deux épis ; à ses pieds un modius. *M. B.*

(Cohen, n° 10.)

564. — L. AVREL. COMMODVS AVG. TR. P. IIII. Tête laurée de Commode jeune, à droite.

Digitized by Google

R.: Légende fruste S. C. Minerve debout à gauche, appuyée sur un bouclier, une haste derrière elle, mettant un grain d'encens dans la flamme d'un autel à encens. *G. B.*

(Cohen n° 227.)

565. — L. AVREL. COMMODVS AVG. GERM. SARM. Buste jeune drapé et lauré à droite.

R.: IVNONI [SISPITÆ.....] S. C. Junon debout à droite, tenant son bouclier et lançant un javelot, précédée d'un serpent. (Cohen, n° 271.) *G. B.*

566. — M. COMMODVS ANTO[NINUS AVG.]. Tête laurée à droite.

R.: (IUPITER CONSERVATOR TR.) P. VII. IMP. IIII.... S. C. Jupiter, nu, debout à gauche, appuyé sur un sceptre, tenant un foudre, déployant son manteau ; à ses pieds Commode en toge, debout. *G. B.*

(Cohen, n° 273.)

567. — M. COMMODVS [ANT.] P. FELIX [AVG. BRIT.] Tête laurée à droite.

R.: MART. PACAT. P. M. (*le reste absent*). Mars nu, debout à gauche, le manteau derrière les épaules tombant sur le bras gauche, tenant une haste et une branche d'olivier. *G. B.*

(Cohen, n° 352.)

568. — COMMOD. ANT. P. FELIX... Tête laurée de Commode à droite.

R.: MINER. VICTR... Minerve Nicephore debout à gauche, tenant une haste, un bouclier à ses pieds ; un trophée derrière elle. *G. B.*

(Cohen, n° 372.)

569. — COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT. Tête laurée à droite.

R.: NOBILIT. AVG. P. M. TR. P. XII. IMP. VIII. COS. P. P. Femme debout à droite, tenant la haste et un globe. *Arg.*

(Cohen, n° 385.)

570. L. AEL. AVREL. COMM. AVG. FEL. Tête laurée à droite.

R.: PROVIDENTIA AVG. Hercule nu, debout à gauche, tenant une massue posée sur un rocher, le pied droit sur une proue de navire, donnant la main à l'Afrique, debout, coiffée de la trompe d'éléphant, tenant un cistre et des épis ; aux pieds de l'Afrique un lion. *Arg.*

(Cohen, n° 643.)

Digitized by Google

571. — M. COMMODVS ANTONINVS AVG. Tête laurée à droite.

R.:... IMP. IIII. COS. III. P. P. S. C. La Providence debout, tenant la haste et un baton, un globe à ses pieds. *G. B.*

Provenant de la collection Moran. Monnaie trouvée à Saint-Saloine.

(Cohen, n° 626.)

572. — Tête radiée à droite.

R.: [P.] M. TR. P. X. IMP. VII. C[os...] S. C. Rome assise à gauche sur un bouclier, tenant une victoire et une haste. *M. B.*

(Cohen, n° 478.)

573. — COMMODVS ANTONINVS AVG. Tête laurée de Commode à droite.

R.: TR. P. VIII. IMP.... IIII. P. P. S. C. L'Abondance debout à gauche tenant la corne d'Amalthée et une statuette ; devant elle un modius avec cinq épis ; derrière, un vaisseau sur lequel on voit trois rameurs.

(Cohen, n° 866, n'indique que deux rameurs.)

Sur un autre exemplaire d'ailleurs fruste, on voit très distinctement le vaisseau, monté par deux rameurs et orné d'une victoire. *G. B.*

574. — L. AEL. AVREL. C... Tête laurée de Commode à droite.

R.:.....Femme assise à gauche, tendant la main à un enfant devant elle ; une étoile dans le champ à gauche. *G. B.*

(Cohen, n° 576.)

Coloniale (*légende fruste*) **Nicopolis de Mœsie.**

575. — Tête laurée de Commode à droite.

R.: ΗΓΕΜΟΚΑΙΚΙ CEOBEIALA (*légende illisible*) NEIKOUO ΙΙΡΟC IC. Jupiter assis tenant une patère de la main droite et de la gauche un sceptre, à ses pieds un aigle. *M. B.*

Crispine.

(*Les monnaies de cette impératrice sont mauvaises.*)

576. — CRISPINA AVGVSTA. Tête de Crispine à droite.

R.: CERES. S. C. Cérès voilée assise à gauche sur la ciste, tenant un flambeau et deux épis. *M. B.*

(Cohen, n° 4.)

577. — CRISPINA AVGVSTA. Buste de Crispine à droite.

Digitized by Google

R.: CONCORDIA. S. C. Femme assise à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 7.)

578. — La même, variété.

579. — La même, en *G. B.*

580. — CRISPINA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: DIS GENITALIBVS. Autel. *Arg.*

(Cohen, n° 16.)

581. — CRISPINA [AU]GVSTA. Tête à droite.

R.: HIL[ARI]TAS S. C. L'Allégresse debout à gauche, tenant une palme de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. *M. B.*

(Cohen, n° 20.)

582. — CRISPINA AVGVSTA. Buste à droite.

R.. IVNO LVCINA. Junon debout à gauche tenant la haste et une patère. *M. B.*

(Cohen, n° 24.)

583. — La même en *M. B.*, *trouvée à Saintes.*

584. — CRISPINA AVGVSTA. Tête de Crispine à droite.

R.:.....(LAETITIA ?) S. C. Femme debout à gauche, tenant ... (une couronne ?) et un gouvernail, posé sur un globe. *G. B.*

(Cohen, n° 27.)

585. — CRISPINA AVGVSTA. Tête de Crispine à droite.

R.: [P]VDI[TITIA] S. C. La Pudeur assise à gauche portant la main gauche sur son sein. *G. B.*

(Cohen, n° 30.)

586. — CRISPINA AVGVSTA. Tête de Crispine à droite.

R.: VENVS. Vénus debout, tenant une pomme et ramenant son vêtement sur son épaule. *Arg.*

(Cohen, n° 35.)

Clodius Albinus.

587. — (D.) CLOD. SEPT. ALBIN. CAES. Tête de Clodius Albinus à droite.

R.: CONCORD[IA] S. C. La Concorde assise à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance. *G. B.*

(Cohen, n° 7.)

588. — D. CLOD. SEPT. ALBIN. CAES. Tête de Clodius Albinus à droite.

R.: FELICITAS COS. II. S. C. La Félicité debout à gauche tenant un caducée et appuyée sur un sceptre. *G. B.*

Digitized by Google

(Cohen, n° 16.)

589. — IMP. CAES. D. CLO. SEP. ALB. AVG. Tête laurée à droite.

R.: FIDES LEGION. COS. II. Deux mains jointes tenant une aigle légionnaire sur un foudre. *Arg.*

(Cohen, n° 24.)

590. — IMP. CAES. [D. CLO.] ALBIN. AVG. Tête laurée à droite.

R.: MIN. PAC. COS. II. Minerve debout à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant une branche d'olivier ; une haste posée sur le bras gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 51.)

Septime Sévère.

591. — IMP. CAE... Tête laurée de Septime Sevère à droite.

R.: LEG. XIIII...[GEM. M. V.] TR. P. CO[s]. Un aigle entre deux enseignes militaires. *Arg.*

(Cohen, n° 272 ou 274.)

592. — L. [SEP]T. SEV. PERT. AVG. IMP. V. Tête laurée à droite.

R.: P. M. TR. III. COS. II. P. P. Minerve debout à gauche portant un bouclier et une haste en travers. *Arg.*

(Cohen, n° 390.)

593. — SEV. PT. RT. (*sic*) AVG. IMP. VIII. Tête laurée à droite.

R.: P. M. TR. P. V. COS. II. P. P. La Paix assise à gauche, tenant un sceptre et un rameau. *Arg.*

(Cohen, n° 444.)

594. — SEVERVS AVG. PART. MAX. Tête laurée à droite.

R.: P. M. TR. P. VIII. COS. II. P. P. La Victoire volant à gauche, tenant un diadème ; devant elle un bouclier sur un cippe. *Arg.*

(Cohen, n° 454.)

595. — SEVERUS PIVS AVG. Tête laurée à droite.

R.: P. M. TR. P. XVIII. COS. III. P. P. Jupiter debout appuyé sur un sceptre et tenant un foudre, entre deux figures plus petites (Geta et Caracalla). *Arg.*

(Cohen n° 539.)

596. — [L. SEP.] SEVERVS P. E. R. A... Tête laurée à droite

R.: S[ALVTI] AVG. Hygie assise à gauche tenant une patère, devant elle un serpent dressé sur un autel. *Arg.*

(Cohen, n° 641.)

Digitized by Google

597. — L. SEPT. SEV. PERT... Tête laurée à droite.

R.: SECV[RITAS] PVBLICA. La Sécurité assise à gauche, tenant un globe. *Arg*

(Cohen, n° 646.)

598. — [L.] SEPT. SEV. AVG. IMP. [XI PART. MAX]. Tête laurée à droite.

R.: [VICTO]RIAE AVGG. FEL. La Victoire ailée tenant un diadème, marchant à gauche, devant elle un bouclier mis sur une base. *Arg.*

(Cohen, n° 719.)

Cette monnaie enchassée dans un cercle d'argent a été trouvée en 1884 *avec douze autres de Gallien, etc.* (voir plus loin) *dans un vase en terre non verni à côté d'ossements humains et d'objets en verre, à Saintes, faubourg Saint-Vivien, rue Saint-Saloine.*

599. — .... SEP. S.... P. Tête laurée à droite.

R.: VICTOR AVG. La Victoire marchant à gauche tenant une palme et une couronne. *Arg.*

(Cohen, n° 675.)

600. — DIVO SEVERO PIO. Tête de Septime Sévère à droite.

R.: CONSECRATIO. Aigle les ailes éployées, tenant un foudre, regardant à gauche. *P. B.*

(Cohen *n'indique cette monnaie qu'en or et en argent.*)

Il existe encore quatre grands bronzes, mais trop frustes pour être décrits. Je les mentionne pour mémoire.

— Hercule debout à gauche tenant la massue et la peau du lion et Bacchus debout à gauche, appuyé sur un thyrse et tenant une coupe

— Les Trois Monnaies debout à gauche tenant chacune une balance et une corne d'abondance.

— L'empereur debout à gauche, tenant un sceptre et une victoire ? couronné par la Valeur qui tient un parazonium.

— Jupiter Nicéphore debout à gauche, un aigle éployé à ses pieds.

Julia Domna.

601. — IVLIA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: MATER DEVM. Cybèle tourelée assise à gauche, entre deux lions tenant un rameau et un sceptre, appuyant le coude gauche sur le tympanon. *Arg.*

(Cohen, n° 123.)

602. —IVLIA [AV]GVSTA. Buste à droite.

Digitized by Google

R.: PIE[TAS] AVGG. La Piété voilée, debout à gauche, tenant une boîte à parfums et mettant un grain d'encens sur un autel placé devant elle. *Arg.* (*cassée.*)

(Cohen, n° 150.)

603. — IVLIA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: PVDI[CITIA]. La Pudeur voilée assise à gauche, portant la main droite sur son sein et posant la gauche sur son siège. *Arg.*

(Cohen, n° 168.)

604. — IVLIA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: SAECULI FELICITAS. Isis ou la Félicité debout à droite, posant le pied sur une proue de navire, allaitant un enfant (Horus ?), derrière elle un autel ou un vaisseau sur lequel la Félicité pose le pied. *Arg.*

(Cohen, n° 174.)

605. — IVLIA AVGVSTA. Buste à droite.

R.: VENVS VICTRIX S. C. Venus à demi nue debout à gauche tenant une pomme et une palme, s'appuyant sur une colonne. *M. B.*

(Cohen, n° 217.)

606. — IVLIA DOMNA AVG. Tête de Domna à droite.

R.: VENE[RI] VICTR. Venus à demi nue debout à droite, vue par derrière, appuyée sur une colonne, tenant une pomme et une palme. *Arg.*

(Cohen, n° 194.)

607. — La même avec S. C. *G. B.*

(Cohen, n° 195, la légende du revers est fruste.)

608. — IVLIA DOMNA AVG. Tête de Domna à droite.

R.: [V]EST[A] (peut-être S. C. en exergue). Vesta assise à gauche, tenant un sceptre dans sa main gauche et le palladium dans sa main droite. *G. B.*

(Cohen, n° 222.)

Caracalla.

609. — ANTONINVS PIVS AVG. Tête laurée de Caracalla à droite.

R.: INDVLGENTIA AVGG. En exergue IN CARTH. La déesse céleste de Carthage tenant un foudre et la haste, assise sur un lion galopant à droite ; derrière, un rocher. *Arg.*

(Cohen, n° 96.)

610. — [A]NTONINVS PIVS AVG. BRIT. Tête laurée de Caracalla à droite.

Digitized by Google

R.: MONETA AVG. La Monnaie debout à gauche.

(Cohen, n° 165.)

611. — ANTONINVS PIVS [AUG. BRIT]. Tête laurée à droite

R.: P. M. TR. XV [cos] III P. P. S. C. Eléphant marchant à droite. *M. B.*

(Cohen, n° 210.)

Cette monnaie a été trouée pour être portée en amulette.

612. — ANTONINVS PIVS AVG. GERM. Tête laurée de Caracalla à droite.

R.: P. M. TR. P. XVIIII COS. IIII P. P. S. C. Jupiter Nicéphore assis à gauche, tenant un sceptre; à ses pieds, un aigle. *M. B.*

(Cohen, n° 344.)

613. — ANTONINVS PIVS AVG. Buste jeune lauré et drapé à droite.

R.: PONTIF. TR. P. VIIII COS. II. Mars debout, appuyé sur un bouclier et la haste renversée. *Arg.*

(Cohen, n° 424.)

614. — ANTONINVS PIVS AVG. Tête laurée à droite.

R.: PONTIF. TR. [P. XII COS. III]. La Valeur debout à droite, tenant le parazonium et une haste, le pied gauche posé sur un casque. *Arg.*

(Cohen, n° 464.)

615. — M. AVREL. ANTONINVS PIVS AVG. GERM. Buste drapé et lauré de Caracalla à droite.

R.: PROVIDENTIAE DEORVM. Le type a été tellement martelé qu'il a disparu. *G. B.*

616. — M. AVR. ANTONINVS CAES. Buste jeune de Caracalla à droite.

R.: SEVERI AVG. [PII FIL]. Præfericulum et instruments de sacrifice. *Arg.*

(Cohen, n° 587.)

617. — ANTONINVS PIVS AVG. Buste jeune lauré et drapé à droite.

R.: VOTA SVSCEPTA X. S. C. L'empereur en toge debout à gauche sacrifiant sur un autel. *M. B.*

(Cohen, n° 691.)

Coloniale : Antioche de Syrie.

618. — AVT..... ANTΩNEINOC. Buste lauré et drapé de Caracalla à droite.

Digitized by Google

R.: ΔHMA [ ]. Aigle éployé, posé sur un sceptre, tournant la tête à droite. *M. B.*

Plautilla.

619. — PLAVTILLA AVGVSTA. Tête de Plautilla à droite.

R.: VENVS VICTRIX. Venus debout à gauche, tenant une palme dans sa main gauche et une pomme dans la main droite; Cupidon à ses pieds, et un bouclier derrière elle. *Arg.*

(Cohen, n° 24.)

620. — La même. *P. B.*

(Cohen, n° 26.)

Geta.

621. — P. SEPTIMIVS GETA C[AESAR]. Tête nue de Geta à droite (non drapée).

R.. [P]ONTIF. COS. II. Génie nu, debout à gauche, sacrifiant devant un autel, tenant une patère et deux épis. *Arg.*

(Cohen, n° 114.)

622. — P. SEPT. GETA CAES. PONT. Buste jeune, drapé, à droite.

R.: PRINC. IVVENTVTIS. L'empereur debout à gauche, tenant une haste et un baton, derrière lui un trophée au bas duquel est un bouclier. *Arg.*

(Cohen, n° 157.)

623. — P. SEPT. GETA CAES. PONT. Buste jeune, nu, drapé à droite.

R.: SECVRIT. IMPERII. La Sécurité assise à gauche tenant un globe dans sa main droite. *Arg.*

(Cohen, n° 183.)

624. — P. SEPTIMIVS GETA CAES. Buste jeune, nu, drapé à droite.

R.: SEVERI PII AVG. [FIL.] Vase et instruments de sacrifice. *Arg.*

(Cohen, n° 187.)

Macrin.

625. — IMP. C. M. OPEL. SEV. MACRINVS AVG. Buste de l'empereur, lauré et drapé à droite. *Arg.*

(Cohen, n° 19.)

Don de M. Clouet.

626. — IMP. C. M. OPEL. SEV. MACRINVS AVG. Buste drapé, lauré de Macrinus à droite.

R.: P. M. TR. P. II COS. P. P. Femme debout à gauche,

Digitized by Google

tenant des épis, une corne d'abondance ; à ses pieds un modius avec deux épis. *Arg.*

(Cohen, n° 46.)

Diadumenien.

627. — M. OPEL. ANT. DIADVMENIAN. CAES. Buste de Diadumenianus drapé à droite.

R.: SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur de la main droite et relevant sa robe. *Arg.*

(Cohen, n° 21.)

Elagabale.

628. — IMP. ANTONINVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: LAETITIA PVBL. L'Allégresse debout à gauche, tenant une couronne et une ancre posée sur un globe. *Arg.*

(Cohen, n° 70.)

629. — IMP. ANTONINVS PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. IIII COS. IIII (P. P.) L'empereur debout, à gauche, tenant une branche de cyprès et sacrifiant sur un autel. (Etoile dans le champ, presque fruste.) *Arg.*

(Cohen, n° 196.)

630. — IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: SALVS ANTONINI AVG. Hygie debout à droite, nourrissant un serpent. *Arg.*

(Cohen, n° 254.)

631. — IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: VICTOR ANTONINI AVG. Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme. *Arg.*

(Cohen, n° 289.)

632. — IMP. ANTONINVS PIVS AVG. Buste lauré et drapé à droite.

R.: VICTORIA AVG. La Victoire debout à gauche, entre deux boucliers, tenant un diadème ; dans le champ une étoile. *Arg.*

(Cohen, n° 300.)

Julia Paula.

633. — IVLIA PAVLA AVG. Buste drapé de Julia Paula à droite.

R.: CONCORDIA. La Concorde assise à gauche, tenant une patère : étoile dans le champ à gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 6.)

Digitized by Google

Aquilia Severa.

634. — IVLIA AQUILIA SEVERA AVG. Buste d'Aquilia Severa à droite.

R.: CONCORDIA. La Concorde debout à gauche, tenant une double corne d'abondance et sacrifiant sur un autel. Etoile dans le champ à gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 2.)

Alexandre Sévère.

635. — IMP. SEV. ALEXAND. AVG. Tête laurée d'Alexandre Sévère à droite.

R.: ABVNDANTIA AVG. L'Abondance debout à droite, versant le contenu d'une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 1.)

636. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Buste lauré et drapé sur l'épaule, à droite.

R.: ANNONA AVGVSTI S. C. L'Abondance debout à gauche tenant des épis et une ancre ; à ses pieds le modius d'où sortent deux épis. *G. B.*

(Cohen, n° 36.) *Don de M. A. de Barthélemy.*

637. — IMP. SEV. ALEXAND. AVG. Tête laurée à droite.

R.: FIDES MILITUM. La Fidélité assise (*type très altéré.*)

(Cohen, n° 51.) *Arg.*

638. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Buste lauré, drapé sur l'épaule à droite.

R.: IOVI CONSERVATORI S. C. Jupiter nu, debout, à gauche, le manteau déployé derrière lui, appuyé sur un sceptre, étendant la main droite, tenant un foudre, sur Alexandre debout à ses pieds. *G. B.*

(Cohen, n° 74.)

Don de M. A. de Barthélemy.

639. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: IOVI PROPVGNATORI S. C. Jupiter nu, marchant à gauche lançant la foudre. *G. B.*

(Cohen, n° 85.)

640. — La même. *M. B.*

(Cohen, n° 86.)

641. — IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: IOVI VLTORI. Jupiter Nicéphore assis à gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 95.)

Digitized by Google

642. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEX[ANDER] AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: I]O[VI] VLTO[RI] S. C. Jupiter assis à gauche tenant de la main gauche une haste et de la main droite la victoire. *G. B.*

(Cohen, n° 98.)

643. — IMP. SEV. ALEXANDER [AVG]. Buste lauré et drapé sur l'épaule, à droite.

R.: IVSTITIA [AV]GVSTI S. C. La Justice assise à gauche une main appuyée sur un sceptre et tenant de l'autre une patère. *G. B.*

(*Manque dans Cohen.*) *Don de M. A. de Barthélemy.*

644. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête radiée à droite.

R.: LIBERALITAS AVGVSTI IIII S. C. La Libéralité debout à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 138.)

645. — La même avec buste lauré. *M. B.*

(Cohen, n° 137.)

646. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: MARS VLTOR. Mars casqué, en habit militaire, portant la haste et le bouclier, marchant à droite. *Arg.*

647. — IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. III. COS. P. P. La Santé assise à gauche, tenant une patère, devant un autel d'où s'élance un serpent. *Arg.*

(Cohen, n° 255.)

648. — AVR. SEV. ALEXAND. AVG. Buste drapé et lauré d'Alexandre Sévère à droite.

R.: [P. M.] TR. [P.] II. COS. [P. P.] Mars, casqué, vêtu de l'habit militaire, debout à gauche, tenant la haste et une branche d'olivier. *P. B.*

(Cohen, n° 233.)

649. — SEV. ALEXAND. AVG. Buste lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. II[II] COS. P. P. S. C. Mars, nu le manteau flottant, marchant à droite, tenant une haste et un trophée. *M. B.*

(*Cohen ne donne aucun moyen bronze avec ce revers, pas plus avec TR. P. II que IIII.*)

650. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. VI. COS. II. P. P. S. C. L'Equité debout

Digitized by Google

à gauche, tenant des balances et une corne d'abondance. *G. B.* (Cohen, n° 313.)

651. — IMP. SEV. [ALE]XANDER AVG. Tête radiée à droite.

R.: P. M. TR. P. VIII. COS. III. P. P. S. C. L'Empereur dans un quadrige à droite, au pas. *M. B.*

(Cohen, n° 380.)

652. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête laurée à droite.

R.: P. M. TR. P[ ] COS. III P. P. S. C. Le soleil debout à gauche levant la main droite et tenant un globe, de l'autre il tient un fouet. *M. B.*

(*Il est impossible de lire le chiffre de la TR. P.*)

653. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête (?) laurée à droite.

R.: P. M. TR. P. X. COS. III. P. P. L'Abondance debout à gauche, tenant des épis et une ancre (?) ; à ses pieds le modius. (Cohen, n° 423.) *M. B.*

654. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré et drapé à droite.

R.: [P. M. T]R. P. XII COS. III P. P. S. C, Le Soleil marchant à gauche, tenant un fouet et levant la main droite. *G. B.* (Cohen, n° 441.)

655. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. XII COS. III P. P. S. C. Même type. *G.B.*

Don de M. Poitiers, juge de paix.

656. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré et drapé à droite

R.: P. M. TR. P. XIII COS III P. P. S. C. Même type. *M. B.* (Cohen, n° 450.)

657. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEX... Buste lauré et drapé à droite.

R.: P. M. TR. (*le reste fruste*), S. C. Femme debout à gauche, tenant une corne d'abondance et deux épis, à côté d'elle un modius. *G. B.*

658. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER AVG. Buste lauré et drapé à droite.

R.: PONTTIF. MAX. TR. P. II COS. P. P. S. C. La Providence debout à gauche, les jambes croisées, appuyée sur une colonne, tenant de la main droite une baguette et de la gauche une corne d'abondance ; un globe à ses pieds. *G. B.*

(Cohen, n° 461.) *Don de M. Clouet.*

(*A suivre*) CH. DANGIBEAUD.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 30 juin 1908, est décédée, au manoir de La Porte Neuve, en Riec (Finistère), Mme la comtesse Anatole de Bremond d'Ars, marquise de Migré, née Elisabeth Arnaud. Elle avait 67 ans seulement. Mariée le 9 décembre 1862, en ce même manoir, sa gaîté, son activité, sa générosité lui gagnèrent bientôt toutes les sympathies, non seulement des habitants des vastes domaines de son mari, mais de l'arrondissement de Quimperlé, dont M. de Bremond était alors le sous-préfet.

Un terrible fléau mit bientôt à l'épreuve ses éminentes qualités de charité et de dévouement aux malheureux. En 1865 et 1866, pendant trois mois, toute la région fut dévastée par une épidémie de choléra intense. Le sous-préfet faisait dignement son devoir en se transportant partout où était le danger, Mme de Bremond, toute jeune femme, à peine âgée de 23 ans, n'hésita pas à braver la contagion, à suivre son mari et à le seconder dans sa lourde tâche, répandant partout l'aumône, les soins et les paroles réconfortantes, rivalisant avec les sœurs de charité, Mmes Chabannes-Curton et de Castelnau.

Le ministre de l'instruction publique du moment écrivit à cette occasion une lettre à M. de Bremond, où il rendait hommage à la courageuse conduite de la jeune sous-préfète : « le dévouement est de tradition dans votre famille, et une personne qui vous est chère vient encore, pendant l'épidémie, de jeter un nouvel éclat sur votre nom ».

La Société nationale d'encouragement au bien, dans sa séance publique du 21 juin 1866, à l'Hôtel de ville, à Paris, décerna à Mme de Bremond, une médaille d'honneur de première classe.

Mme de Bremond laisse deux fils : le comte Joseph, marié avec Mlle Jeanne de Saizy, et le vicomte Josias. Elle était tante de M. le Marquis actuel de Saint-Geniès, et de Mme du Dresnay.

(*Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXVIII, 1er août 1908, p. 197).

VARIA

Un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 25 juillet 1908, a classé comme monuments historiques mobiliers :

1° Corme Royal, bénitier en marbre de l'époque gallo-romaine: — 2° La Jard, cloche de 1789 ; — 3° Pont L'abbé, cloche de 1607 ; — 4° Berneuil, cloche de 1786 ; — 5° Barzan, cloche de 1608 ; — 6° Jonzac, cloche de 1518 ; — 7° Berneuil, cloche de 1786 ; — 8° Cherbonnières, cloche de 1680 ; — 9° Coivert, cloche de 1617 ; — 10° Contré, cloche de 1605 ; — 11° Dœuil, cloche de 1785.

Digitized by Google

Camp romain de Chatelard

(Commune de Royan).

« M. le commandant Silvestre est allé visiter à quelques 2 kilomètres au Nord de Royan (Charente-Inférieure), sur la route de Saint-Sulpice, un Châtelard qu'avait signalé, dès 1906, M. Delisse-Morin (1), mais que sa situation, en pleine brousse de bois de pins, rendait fort difficile à trouver, encore plus à lever. Le plateau de 28 mètres d'altitude qu'il occupe, à 1.500 mètres à l'ouest de la route, au delà de Bernon, devait former une île dominant tout l'ancien golfe santonique dont les marais de la Seudre marquent actuellement le contour : des fossés et remparts formés par le rejet de la terre à l'intérieur s'y développaient sur un pourtour estimé à près de mille mètres, mais qu'il ne sera possible de préciser qu'à la première coupe de bois. Si la hantise des souvenirs romains et gallo-romains, qui abondent dans toute la région, a pu faire d'abord regarder ces fortifications comme un « camp romain », il y a cependant apparence qu'il s'agit de travaux plus antiques, car, sans recherche spéciale, en cette première course, il a été trouvé deux silex, dont l'un assez mal défini, et l'autre assez grossier, mais évidemment taillé, à l'usage, peut-être, d'écorçoir pour la construction des pirogues d'une population de pêcheurs. »

(*Société préhistorique de France*, t. V, séance du 26 mars 1908).

—

Fromentin.

M. Pierre Blanchon (Jacques-André-Mérys) publie dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* (15 juillet) de très intéressantes lettres inédites de Fromentin adressées à sa femme, à sa fille et à son ami Armand du Mesnil, au cours du voyage d'études accompli par lui en 1875 en Belgique et en Hollande et d'où sortit ce livre admirable *Les maîtres d'autrefois*. On assiste, dans ces entretiens intimes à la genèse de ce livre : on suit l'artiste jour par jour dans les villes et les musées qu'il visite, on a la confidence de ses impressions toutes fraiches, et celles-ci — notes critiques, descriptions de paysages ou de tableaux — ont une finesse de touche, une couleur et une saveur délicieuses.

A ces lettres est jointe la publication de fragments inédits, fort intéressants, destinés aux *Maîtres d'autrefois* et qui n'ont pas été mis en œuvre par l'écrivain. Comme les lettres et notes de voyage qui précèdent, ils forment le complément naturel du livre de Fromentin près duquel ils devront prendre place dans la bibliothèque de l'historien d'art.

(De la *Chronique des Arts et de la Curiosité, Supplément à la Gazette des Beaux-Arts*, 1908, p. 279).

—

(1) *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXV, novembre 1905, p. 403.

Digitized by Google

Les facéties de nos pères.

En ces temps lointains, on n'avait pas sous la main pour recueillir les mots plaisants les périodiques qui abondent aujourd'hui, mais combien en trouverait-on dans les vieux papiers de famille si on n'avait pas la triste habitude de les livrer aux flammes. Voici une plaisanterie assez originale qui remonte au premier empire et que nous sommes heureux de sauver de l'oubli.

« Conversation entre S. M. et la femme d'un employé de la poste aux lettres mort brûlé en Espagne :

— De quelle armée était ton mari ? — Sire, d'Espagne.

— A quoi était-il employé ? — Sire, à cacheter.

— Comment est-il mort ? — Sire, cuit.

— L'armée qui a brûlé la ville était-elle anglaise ou espagnole ? — Sire, anglaise.

— Qu'est ton fils ? — Sire, conscrit.

— A quoi est-il employé ? — Sire, à frotter les ennemis de votre Majesté.

— Comment se nomme ta fille ? — Sire, Constance.

— Qu'est-elle ? — Sire, vierge au service de votre majesté. »

G. M.

—

Saint-Trojan-les-Bains, par l'abbé V. Belliard, un vol. in-8° de 300 pages.

Comme il avait fait pour sa précédente paroisse, M. l'abbé Belliard vient de consacrer un volume à la monographie de Saint-Trojan d'Oleron. L'érudition y sait être aimable, sans cet aspect rébarbatif que se donnent les livres d'archéologie. Des divisions méthodiques et surtout une table onomastique très complète facilitent le travail de ceux qui ne veulent que consulter le volume. Mais je plaindrais quiconque, se laissant tenter par ces facilités, se priverait du plaisir de tout lire.

Les 60 pages consacrées à la géographie historique de cette partie de l'île sont pleines de renseignements puisés à bonne source. Un magnifique dolmen, le plus beau après celui de Locmariaquer, nous révèle, par les deux mille pièces de silex taillé et poli trouvées autour, l'existence de tribus errantes, à l'époque néolithique, quand l'île était encore rattachée au continent. L'auteur nous fait assister à la genèse de Maumusson, le terrible engloutisseur de barques, dont le lit recouvre tant de richesses ! Puis, c'est la lutte séculaire de l'homme contre cet ennemi, la dune, qu'on parvient à grand peine à fixer. Voici la côte sauvage si agréablement décrite :

« Les hérons, les courlis, les allouettes, les goëlands, les mouettes peuplent sa solitude. Lorsque se produit le mirage, ces bandes d'oiseaux, qui se groupent souvent par centaines, revêtent de fantastiques proportions et ressemblent à des groupes d'enfants prenant leurs ébats. Le sable, d'une finesse extrême, s'anime vite au moindre souffle qui passe et, en se déplaçant, reproduit l'image mobile de l'eau qui se reflète sur un écran.

S'il est mouillé par la vague, il offre une infinie variété de dessins, tous plus gracieux les uns que les autres, œuvre merveilleuse du flot qui s'avance et se retire aussitôt. Ici, la moire avec ses irrégulières ondulations; là, des milliers de petits losanges; plus loin,

Digitized by Google

des sillons, qui cependant n'offrent au toucher aucune dépression; ailleurs, des dents de scie, de multiples triangles superposés, des pointes de diamant; c'est l'art dans toute sa simplicité et sa splendeur ».

Avec finesse, sont notés les traits essentiels du type saintrojanais : mélange singulier de sérieux et de légèreté, culte des vieux parents, caractère religieux et traditionnaliste. Quelques faits caractéristiques : tel celui de ce maire, qui ne pouvant faire accepter aux habitants un nouveau cimetière et se voyant contraint à employer la force pour les y décider, eut la bonne inspiration de commencer par y enterrer un de ses parents : tout le monde ensuite voulut être mis avec la famille de M. le Maire. Tel encore l'ingénieux moyen employé par un marin de Saint-Trojan pour corriger sa femme de la mauvaise habitude de quitter son pot au feu pour aller sauter à la corde et jouer aux quilles. Une figure bien saintrojanaise encore est ce Mathieu Testard, qui passait pour un enragé sans-culotte, sacrait et jurait par tous les diables qu'il éventrerait autant de prêtres qu'il lui en tomberait sous la main, et qui, la nuit venue, au péril de sa vie, leur fournissait un déguisement, les prenait en croupe et les conduisait par les sentiers des dunes à un canot préparé pour leur fuite. Il faisait partie de cette municipalité saintrojanaise qui remua ciel et terre pour se faire rembourser d'un coup de canon tiré « dans l'intérêt de la République » contre un chasse-marée filant au large.

Un peu plus de 100 pages renferment l'histoire de la paroisse, avec la liste complète des curés depuis 1646 et la biographie de chacun d'eux. L'un, entre autres, Jacques-Antoine Ayraud, qui fut curé de 1777 à 1834, est l'objet d'un curieux chapitre sur l'époque révolutionnaire. M. l'abbé Belliard a pu se procurer un certain nombre de lettres que ce confesseur de la foi adressait, du fond de l'exil, à sa sœur, et ces lettres constituent un document de premier ordre sur la situation des exilés en Espagne. On en peut dire autant du chapitre sur la vie municipale pendant l'époque révolutionnaire, d'une documentation aussi complète qu'attrayante..... Le meilleur éloge que l'on puisse faire de M. l'abbé Belliard est de lui souhaiter des imitateurs.....

(*Bulletin religieux*, 29 août 1908, p. 103).

—

D'Aligre-Marans (1789-1790), par M. Paul Fleury, conseiller général, membre du comité départemental d'étude de la vie économique de la Révolution française. La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et fils, 1908, in-8°.

C'est avec un plaisir infini que nous venons appeler l'attention de nos confrères sur cette intéressante publication. M. Fleury a pris là une louable initiative dont l'exemple se répandra, nous l'espérons, autour de nous. Très versé dans les questions d'histoire de notre région et notamment dans celles concernant Marans, où il a créé un musée intéressant cette ville, il a su nous peindre avec beaucoup de pittoresque la vie marandaise et son importance commerciale non seulement au début de la Révolution de 1789, mais dans les périodes qui l'ont précédée. On rencontrera dans cette étude dans leur intégralité, grâce à ses patientes recherches, tous les documents relatifs aux observations faites par les corps

Digitized by Google

constitués où les habitants de la ville pour le maintien et l'amélioration de sa situation commerciale, ainsi qu'aux petites luttes intérieures qui existaient là comme ailleurs. Combien pittoresque est aussi le texte qu'il reproduit d'une petite brochure éditée en 1789, sous forme de dialogue, contenant une série de conseils donnés aux habitants de la ville d'Aligre.

Mais l'auteur ne s'est pas contenté d'étudier les doléances de la paroisse de Marans, il a porté ses études sur les autres paroisses qui composent actuellement le canton de Marans. Nous sommes donc heureux d'adresser toutes nos félicitations et nos remerciements à l'auteur de cet intéressant ouvrage qui peut servir de modèle à tous nos confrères désireux de mettre en lumière la vie économique de notre région. G. M.

—

Découverte d'une monnaie gauloise à Pons.

Il s'agit de cette monnaie, soi-disant en or, attribuée par la presse à l'empereur Antonin.

Grâce aux renseignements qui nous ont été fournis par notre aimable confrère M. Chainet, de Bois, nous pouvons donner à nos lecteurs des renseignements très précis qui permettront de rectifier les notes de la presse et quelque peu celle qui a paru dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXVIII, p. 254. — D'après l'empreinte qui a été faite par M. Chainet, la pièce a 0.20 de diamètre, elle pèserait 6 gr. 40. Elle n'est pas romaine mais gauloise; elle ne serait pas en or pur, mais en bronze, peut-être en électrum ?

Tête d'Ogmius ? à gauche avec des cordons de perles devant la face, et un collier ; sur l'autre face, androcéphale à gauche avec un croissant devant la tête, une main ouverte au-dessous, et, au-dessus, traits vagues figurant probablement les membres d'un aurige (Voir le n° 4555 de l'Atlas des monnaies gauloises... par Henri de La Tour, et pour la main le n° 4067). — Si nous nous reportons au catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale de MM. Muret et Chabouillet, nous y verrons figurer, sous les n°s 4393 et suivants des pièces pictones en électrum se rapprochant beaucoup de la nôtre.

Cette pièce aurait été trouvée non dans un tombeau, mais dans l'endroit où l'on creusait les fondations de la distillerie Jaulain, au pied de la falaise de l'ancien couvent des Ursulines à quelques cent mètres du Jardin de La Recette. — C'est au même endroit qu'aurait été découverte une monnaie des Tectosages signalée dans *l'Art en Saintonge*, publié par Mgr. Laferrière et nous.

G. M.

QUESTION

Pourrait-on fournir quelques renseignements précis sur le lieu-dit « Malabri » où a été découvert il y a quelques mois une sépulture ?

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 5 novembre 1908.

Le cinq novembre mil neuf cent huit, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Etaient présents : MM. Ch. Dangibeaud, Tortat, membres titulaires ; Viesse, trésorier ; Chainet, Ollagnier, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après avoir donné lecture d'un télégramme de M. Musset, regrettant de ne pouvoir venir présider la séance, M. Jouan excuse M. le chanoine Bauré, M. Ed. Duret et M. l'abbé de Saint-Paul.

Sont admis comme membres correspondants : M. le baron d'Aulnis de Bourouille, à la Haye ; M. l'abbé P. Bariteau, curé d'Arces, par Cozes ; M. l'abbé C. Fouché, curé-doyen de Gémozac ; M. Séry, rue Notre-Dame, à Saintes.

Il est fait hommage à la société :

1° Par M. Musset, de sa brochure intitulée *Glanes rochelaises*.

2° Par M. le baron d'Aulnis de Bourouille, des similigravures de Pierre, baron d'Aunis, de celle de son fils Pierre-Louis et de sa brochure : *Généalogie de la famille d'Aulnis*.

Digitized by Google

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant l'ouverture à Rennes, le 13 avril 1909, du 47e congrès des Sociétés savantes.

2° Un arrêté de M. le Ministre fixant la 33e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements du 1er juin 1909 au 14 du même mois. Elle aura lieu à Paris, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

3° Une demande de collaboration au *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium* qu'a l'intention de publier la Société française d'histoire de la médecine.

4° Une lettre de notre confrère M. Ed. Duret, invitant notre Commission des Arts à faire partie de l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest.

Une décision ultérieure sera prise pour ces deux demandes.

5° Une lettre de M. le Président du Touring-Club annonce que cette société, après avoir placé un certain nombre de tables d'orientation sur les points élevés de la France, a décidé d'en « faire installer sur tous les monuments dont l'accès est permis au public et du haut desquels on embrasse un vaste horizon. » Pour réaliser ce projet, il réclame « la liste des monuments de notre département sur lesquels des installations de ce genre pourraient présenter un intérêt pour les touristes et demande les noms de leurs propriétaires. »

M. Tortat et plusieurs membres indiquent les hauteurs de Moragne, commune de Lussant ; la butte des Signaux près Saintes ; le donjon de Pons ; les clochers de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope à Saintes ; Sainte-Lheurine, canton d'Archiac.

M. Tortat parle de la découverte, faite à Diconche près Saintes, de débris de silex trouvés à près de 12 mètres de profondeur, sur la rive droite de la Charente, pendant le fonçage du caisson de la culée du pont de la ligne de Saintes à Royan.

M. Chainet présente : 1° le moulage fait au musée national de Saint-Germain, d'une plaque mérovingienne découverte il y a quelques années dans un sarcophage, commune de Clion ; 2° une monnaie romaine en argent, trouvée à Saintes, assez fruste, avec tête à droite à l'avers et au revers Rome assise ; 3° une très petite monnaie gauloise en bronze, trouvée également à Saintes (poids exact 0 gr. 27), sur laquelle au droit une tête avec collier.

Digitized by Google

Au nom de M. Musset, M. le Président communique :

1° Une note faite à propos des travaux de nivellement en cours d'exécution à La Rochelle dans les fortifications extérieures de Saint-Nicolas.

Il fait passer sous les yeux des membres présents une carte postale des restes de l'ancienne porte Saint-Nicolas, qui occupait l'extrémité des fortifications.

2° Une invitation pressante adressée à tous les membres de la Commission les priant de lui « signaler sans retard les objets compris dans les inventaires des églises qui mériteraient d'être classés. Il leur demande de joindre à leur description des croquis ou des photographies. »

3° Une nomenclature des pâtisseries à la mode au temps passé (1828).

A l'occasion de la vente prochaine du château de La Roche-Courbon, près Saint-Porchaire, et sur la proposition de M. Musset, la Commission des Arts émet le vœu que « ce château et les bois qui l'entourent qui constituent un des sites les plus pittoresques de notre Saintonge, soient conservés. »

M. l'abbé Clénet signale parmi les lettres d'Anne de Bretagne, publiées par M. l'abbé Durville dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques* (1), une recommandation au parlement en faveur de Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes (1495).

M. Viesse, trésorier, donne lecture du compte d'administration (1908) qui est approuvé et sera publié ainsi que celui de 1907 dans le prochain recueil à la suite du procès-verbal.

L'élection du bureau et du comité de publication est renvoyée à la réunion de janvier 1909.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président,
E. Jouan.

Le Secrétaire-adjoint,
E. Clénet.

(1) Année 1907, nos 1 et 2, p. 45.

Digitized by Google

Compte rendu financier.

Exercice 1905-1906 (4e trimestre).

Recettes.

Solde créditeur au 25 octobre 1906	1.710 85
Cotisations 1907	36
	1.746 85

Dépenses.

Frais de correspondance	12 50
	1.734 35

Exercice 1906-1907.

Recettes.

Solde créditeur au 25 décembre 1907	1.734 35
Cotisations	660 25
Vente de publications	5 25
Intérêts de la Caisse d'Epargne	7 74
Intérêts du Crédit Lyonnais	1 10
	2.408 69

Dépenses.

Frais de bureau, correspondances et recouvrements.	45 »
Frais d'impression à M. Texier	519 75
Frais d'impression à M. Hus	28 »
Loyer du local de la bibliothèque	150 »
Lithographies	5 »
Huguet, relieur	1 50
Impôt mobilier	16 69
	765 94

Recettes	2.408 69
Dépenses	765 94
	1.642 75

Digitized by Google

EXERCICE 1908 (du 9 février au 31 octobre 1908.)

Recettes.

Solde créditeur au 9 février 1908	1.642 75
Cotisations	619 50
Vente de publications	4 »
Intérêts	1 95
Total	2.268 20

Dépenses.

Frais de bureau et affranchissements divers	8 55
Frais de recouvrements de cotisations	31 »
Frais d'impression. Noël Texier, imprimeur	142 30
Frais d'impression. Berton, imprimeur	25 85
Impôt mobilier	13 70
Loyer du local de la bibliothèque	150 »
Total	371 40

Recettes	2.268 20
Dépenses	371 40
En caisse au 31 décembre 1908	1.896 80

VOYAGE DE NAPOLÉON Ier

A SAINTES, ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs un pittoresque récit inédit du passage de Napoléon Ier dans notre département aux mois de juillet et d'août 1808. Ce mémoire intéressant a fait l'objet, il y a peu de temps, d'une communication à la Société littéraire de La Rochelle, par M. Lem, trésorier-payeur général de notre département et Régent de la Banque de France, qui l'a trouvé dans ses papiers de famille. Nous avons cru bien faire en y joignant l'arrêté pris par le maire de La Rochelle à l'occasion de la venue de Napoléon dans notre ville. Rappelons en outre que ces faits ont donné lieu à une re-

Digitized by Google

marquable conférence de M. le commandant Silvestre à la séance publique de la Société de Géographie de Rochefort du 21 octobre 1908, en raison du centenaire du passage de Napoléon 1er à Rochefort, et de ses vues sur le port militaire de Rochefort. Il est donné un compte rendu de cette conférence dans le *Bulletin* de cette Société, page 288 du tome XXX (année 1908).

G. M.

⁂

Napoléon 1er, Empereur des Français, roi d'Italie, accompagné de son auguste Epouse, l'impératrice-Reine Joséphine, a fait son entrée dans la ville de Saintes, chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, le jeudi 4 août 1808 à neuf heures et demie du matin, après avoir été reçu aux faubourgs par le maire à la tête du Conseil municipal, qui lui présenta les clefs de la ville ; il était précédé d'une brillante garde d'honneur à cheval, composée de l'élite des jeunes gens de Saintes. L'Empereur était accompagné du ministre de la marine, Decrès, du ministre de la guerre, Berthier, du ministre secrétaire d'Etat, Maret, du grand maréchal du palais, Duroc, du grand maître de cérémonie, de Ségur, et de plusieurs autres grands officiers de sa maison.

Mesdames de La Rochefoucault, Maret, Ségur et quatre autres dont on ignore les noms, composaient la suite de S. M. l'Impératrice.

A son arrivée, l'Empereur manifesta le désir de vouloir partir de suite, malgré les instances de M. le maire qui l'engageait à prolonger son séjour. Il reçut de suite les autorités de la ville. La députation de La Rochelle (envoyée, par M. le sous-préfet, pour engager sa Majesté à honorer La Rochelle de sa présence) lui fut présentée. Cette députation était composée de M. Paul Garreau, membre de la Légion d'honneur, maire et président de ladite députation, Roy, magistrat de sûreté, J.-Ch. Garnier, ex-maire, négociant, Paul Garesché, négociant, Bellevue-Fleuriau, Jousseaume et Callot, négociants, et Poutier, médecin, membre du Conseil municipal.

M. Paul Garreau, président, témoigna à S. M. les regrets qu'il ressentait de voir qu'il s'était déterminé à ne pas passer à La Rochelle, et le plaisir que les Rochellais auraient de le posséder dans leurs murs. Il démontra à S. M. le peu de trajet qu'il y avait de Rochefort où il se proposait de passer, jusqu'à La Ro-

Digitized by Google

chelle. A ces récits l'Empereur manifesta une sorte de mécontentement de ce qu'on avait dirigé sa route par des endroits qu'il ne connaissait pas. « Je vois, dit-il, qu'on m'a fait de faux rapports sur La Rochelle, on me l'a dépeint comme laide et fort « malsaine. M. le maire, je passerai à La Rochelle ». Telle fut la réponse de l'Empereur qui combla de joie la députation. Il s'entretint ensuite avec le maire sur le commerce de la ville. — « La Rochelle, dit-il, est-elle riche et florissante ? » — « Sire, « reprit le maire, les larmes aux yeux, on ne s'en plaint pas. »— « C'est assez, dit l'Empereur, je connais votre secret, je n'en « demande pas davantage. » Enfin après une longue conférence, sa Majesté congédia la députation et lui promit qu'il l'entretiendrait plus au long à La Rochelle.

L'Empereur, après avoir diné, monta en voiture avec l'Impératrice, et prit congé de la ville à midi, et dirigea sa route vers Rochefort. Leurs Majestés s'embarquèrent à Charente dans le canot de l'amiral, préfet maritime du port, et longèrent la rivière jusqu'à Rochefort où elles débarquèrent à quatre heures au bruit de plusieurs salves d'artillerie du port, des vaisseaux et de la place. L'Empereur, après avoir reçu une partie des autorités civiles et militaires, monta à cheval et fit le tour de la ville et des remparts. Etant rendu à son palais, il descendit au jardin public et s'y promena quelques temps avec l'Impératrice. Sur ce qu'on défendait d'entrer, « Laissez approcher le monde, « dit-il, ce lieu-ci est public ». — Le lendemain vendredy, l'Empereur partit de Rochefort à cinq heures du matin pour aller visiter l'isle d'Aix et le fort Boyard. Il fut jusqu'au Vergerou, fort à demi-lieue de Rochefort, en voiture, avec ses chevaux. Là il s'embarqua dans un superbe canot monté par les marins de la garde, qu'on avait construit pour lui et fut de suite à bord du *Patriote* qui le salua de toute sa bordée. Après y avoir déjeuné, il s'embarqua dans son canot et fut droit à Boyard, la mer étant favorable, pour voir ses travaux. Il s'arrêta longtemps sur l'enrochement (fondement du fort) et visita les travaux commencés. Il retressit de beaucoup le plan qui avait d'abord été fait de ce fort, et de 150 pièces de canon qu'il devait porter, il le réduisit à 25 pièces. Après s'être longtemps entretenu avec les ingénieurs, il partit et débarqua à l'isle d'Aix, à midi, où il fut salué par toutes les batteries et monta à cheval pour faire le tour de l'isle. Cela fait, il inspecta les troupes rangées en bataille sur la place et fit diverses promotions.

Digitized by Google

Il s'étonna de ce que le gros major du 82e régiment d'infanterie de ligne qui commandait les troupes, n'était pas décoré du cordon de la Légion d'honneur. « Sire, lui dit-il, j'ai été mis dans l'oubli par vos ministres. » — « Hé bien, lui dit l'Empereur, moi je vous fais officier de la Légion d'honneur et vous en recevrez le ruban. » Après avoir inspecté les troupes, il s'embarqua pour aller visiter le vaisseau la *Ville de Varsovie* où il fit faire des manœuvres ; entr'autres il fit tirer à boulet. Il quitta le vaisseau qui le salua, ainsi que l'isle d'Aix, d'une décharge générale de toutes leurs batteries ; puis s'embarqua pour Rochefort. Y étant arrivé, il visita les divers établissements de cette ville, entr'autres l'hôpital auquel, on prétend, il fit un don de cent mille francs. Il passa 10 millions à la ville pour confections des bassins, des rues qu'on se propose d'y faire. Il déféra à M. Martin, préfet maritime, le titre de baron de La Motte Saint-Héray (une de ses terres). Il donna à M. le maire de Rochefort son portrait sur une tabatière enrichie de diamant, une pareille à M. Barbier qui pilota son canot. Il fit aussi cadeau de 8.000 francs aux marins qui l'avaient conduit de Charente à Rochefort. Après avoir vu et reçu toutes les autorités qui lui furent présentées, il partit de Rochefort le samedy 6 août à midy, au milieu des transports d'allégresse et des cris mille fois répétés « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! et au bruit d'une salve générale de l'artillerie de la place.

A la nouvelle du passage de Leurs Majestés à La Rochelle, M. le maire fit élever sur la place près le bassin une obélisque (ou pyramide) (1). Tous les endroits de la ville que sa Majesté devait parcourir, étaient garnis de tapisseries et de tentures de fleurs et de feuillages. Vis-à-vis la Grosse-Horloge, on avait suspendu une large étoile en feuillage. Au milieu pendait une couronne avec une inscription portant ces mots d'un côté : *Son étoile nous est favorable ;* de l'autre : *Au bien aimé des Rochellais.*

Toutes les troupes nationales et militaires prirent les armes et furent former la haie au delà de la porte Saint-Nicolas, par où LL. MM. devaient faire leur entrée. Le Conseil municipal.

---

(1) « Cette obélisque a été transportée et se trouve maintenant sur la place Napoléon où elle a servi de monument pour la célébration de la fête du 15 août ».

Digitized by Google

ayant le maire à leur tête, une députation des jeunes rochellaises, présidée par Mme de Myssy portant une corbeille de fleurs, furent les attendre à La Courbe, petit endroit à un quart de lieue de la ville. Les premiers coups de canon annoncent à deux heures et demie l'apparition des voitures, qui s'arrêtèrent à La Courbe. Le maire, d'un côté, présenta à l'Empereur les clefs de la ville, de l'autre, les jeunes demoiselles firent hommage à l'Impératrice de leurs bouquets. La Présidente de cette députation lui fit le compliment suivant :

« Madame, tandis que tous les Rochellais offrent à votre « auguste époux, par l'organe de leur représentant, leurs senti- « ments et leurs vœux, nous venons, au nom des Dames Rochel- « laises, faire à votre Majesté Impériale et Royale l'hommage de « leur cœur. Daigne, votre Majesté, accepter ces fleurs comme « le témoignage d'amour et de vénération dont elles sont péné- « trées pour votre personne sacrée. »

L'Impératrice parut on ne peut plus satisfaite de ce compliment et en exprima sa reconnaissance dans les termes les plus flatteurs, disant que, dans toute sa route, elle n'avait pas ressenti autant de plaisir que dans ce moment. Elle daigna attacher à sa voiture le compliment qui lui fut adressé par écrit et prit la corbeille de fleurs qu'on lui présenta. Non contente d'avoir présenté la corbeille, ces jeunes demoiselles remplirent la voiture de fleurs qu'elles jetèrent par les portières.

Leurs Majestés ainsi reçues aux faubourgs firent leur entrée en ville au milieu d'une musique guerrière aux transports de la plus vive allégresse et des cris mille fois répétés « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! et au bruit de tous les canons des remparts qui ne décessèrent de tirer jusqu'à leur arrivée à leur palais. LL. MM. parcoururent toute la rive du bassin où elles durent jouir d'un charmant coup d'œil ; la mer était haute et tous les bâtiments du port étaient pavoisés. Elles passèrent le Pont-Neuf et daignèrent faire attention à l'obélisque érigée en leur honneur. Elles parcoururent la grande rive, passèrent sous la Grosse-Horloge, dans la rue Chef-de-Ville et furent descendre chez M. Poupet, rue Porte-Neuve, dont la superbe maison avait été érigée en Palais Impérial (1). L'Empereur, se promenant dans les jardins, parut satisfait de son logement et dit à l'Impératrice : « Il y a longtemps, Madame, que vous n'avez été si

(1) C'est l'hôtel de la préfecture actuel.

Digitized by Google

« bien reçue et si bien logée ; avec peu d'argent, je ferais un « beau palais de ce local ». Puis continuant sa promenade il aperçut sur le rempart un monsieur et une dame qui, curieux de voir LL. MM., s'étaient approchés de la grille du jardin. L'Empereur les voyant le fixer, s'approcha du clair-vois et dit : « Monsieur est sans doute un promeneur. » — « Oui, Sire, dit Lespinasse (1) en balbutiant. Je cherchais les moyens « de voir V. M. et j'y ai bien réussi. Vous ne sauriez croire, « Sire, continua-t-il, le plaisir que ressentent les Rochellais de « vous posséder dans leurs murs et combien ils craignaient d'être « privés de ce bonheur. » — « J'en suis fort aise, dit l'Empereur, « et moi-aussi » dit l'Impératrice, qui se promenait plus loin avec le maréchal Duroc. Puis les saluant très affectueusement, ils rentrèrent dans leurs appartements.

L'Empereur, après avoir dîné, fut visiter le chantier. Il daigna s'entretenir avec M. Lepage, constructeur. Il descendit de cheval et s'approcha d'un bâtiment qui était en construction sur les chantiers, entra avec le constructeur dans les plus grands détails. Il lui fit aussi plusieurs questions sur le rang et la force des bâtiments qu'on pouvait construire à La Rochelle. Puis le saluant il fut au bassin à flots où M. Leclerc, ingénieur maritime, lui présenta les plans des divers travaux qu'il avait fait exécuter. Il descendit de cheval et examina avec de grands détails les portes du bassin qui avaient été posées six jours avant son arrivée. Ayant remonté à cheval, il parcourut la jetée ; il demanda à un Monsieur qui s'y trouvait (2) : « Quelles sont ces « pointes que j'aperçois ? » — Sire, répondit-il, ce sont, à votre « droite, la pointe des Minimes, et, à votre gauche, le promon- « toire de Chef de Baie. » — « Je vous remercie », dit l'Empereur en le saluant, puis il s'en retourna. Il fut de là à l'Arsenal.

A son entrée, Madame Limage dont le mari, l'ancien directeur, était employé en Westphalie, se jetta à ses pieds les arrosant de ses larmes. « Madame, lui dit l'Empereur, relevez-vous. « Je ne reçois pas les dames en pleurs. Que me voulez-vous ? » — « Sire, je vous demanderai mon époux. » — « Madame, il « fait son devoir où il est. Le préfériez-vous mieux auprès de « vous sans emplois ? Au moins il vous amasse une fortune. » — « Hé bien, sire, puisque je suis privé de mon époux, daignez

(1) « C'était M. Lespinasse fils et Mme Jallant, sa sœur ».
(2) C'était M. Richard.

Digitized by Google

« vous intéresser à mon fils que vous voyez présent. » L'Empereur mit la main sur la tête de l'enfant en disant : « Nous en ferons un guerrier comme son père. » Puis ordonnant de prendre par écrit son nom et son âge, il dit qu'il le plaçait à son Ecole de Compiègne. Il visita ensuite quelques ateliers de l'Arsenal et s'en fut.

L'Empereur ayant visité cette partie de la ville parut sur la place Napoléon. A son entrée on remarqua sur son visage les marques d'une grande satisfaction à l'aspect de cette belle place et à la vue de toutes les troupes rangées en bataille pour le recevoir. Il les passa en revue et s'arrêta à la tête de la colonne. Il demanda au commandant de place qui l'accompagnait : « Quelles sont ces troupes? » — « Sire, lui dit-il, ce sont les gardes na-« tionales de la ville. » Il parut satisfait de leur bonne tenue et en témoigna son contentement en les saluant de sa main qu'il porta ensuite à son chapeau. A son entrée sur la place il fut salué par l'artillerie des remparts, la musique et les cris de « Vive l'Empereur !!! » Après avoir inspecté les troupes, il monta sur le rempart vis-à-vis la Place des Capucins. De là il jetta les yeux sur la campagne qui de cet endroit offre des sites très agréables, ayant la vue de la mer dans le lointain. Il quitta la place et prit le chemin de son palais par la rue Porte-Neuve. Y étant arrivé, il reçut les autorités civiles et militaires dans l'ordre qui suit : D'abord, le Tribunal de première instance qu'il entretint quelque temps ; la Chambre de commerce ayant M. Debeaussay, président, à leur tête qui lui fit le discours suivant.

« Sire, la Chambre de commerce du département de la Cha-« rente-Inférieure vient présenter à Votre Majesté Impériale et « Royale son profond respect et ses vœux. La Rochelle, Sire, « veuve d'un grand commerce, conserve encore sous ses habits « de deuil l'émulation qui peut seule la faire remonter au rang « d'où elle est descendue, quand il plaira à Votre Majesté Impé-« riale et Royale de lui tendre une main protectrice. Déjà la « présence de son souverain lui présage des jours plus heureux. « Henry IV, Sire, appelait les Rochellais ses biens bons amis, et « si votre Majesté daignait être le nôtre, ils se glorifieraient « d'avoir intéressé deux héros et deux grands hommes que nous « nous complaisons à nommer. »

L'Empereur parut touché de ce discours et entra avec M. le Président dans de grands détails sur le genre de commerce. Il lui fit beaucoup d'autres questions sur les richesses de la ville

Digitized by Google

et de son territoire et lui demanda le nombre de jugements qu'il rendait par an. Après infinités d'autres questions, il congédia la Chambre de commerce.

Le Conseil municipal ayant été admis, M. Paul Garreau, maire et président, présenta une pétition au nom de ses concitoyens pour qu'il plût à S. M. de transférer la préfecture à La Rochelle. L'Empereur qu'on avait déjà entretenu plusieurs fois de cette matière, dit en riant : « Mais, faudra-t-il envoyer des canons « pour l'avoir ? » — « Sire, dit le maire, une bonne parole de « vous fera plus que tous les canons du monde. Daignez la pro- « noncer, cette bonne parole. » — L'Empereur, par sa réponse, donna bien à entendre qu'il n'était pas éloigné de rendre à La Rochelle ses anciennes prérogatives et qu'il y ferait droit. Puis il ajouta qu'il laissait derrière lui son ministre secrétaire d'Etat, chargé de visiter les principaux locaux de la ville.

Il reçut ensuite l'évêque et son clergé qui lui fit des louanges sur la bonne intelligence qui régnait entre les deux cultes de la ville. Le Consistoire du culte réformé fut admis à son tour. L'Empereur daigna s'entretenir longtemps avec son président et lui fit beaucoup de questions sur son ministère. Il reçut enfin le corps d'officiers militaires et bourgeois et fit beaucoup d'accueil à ce dernier.

L'Empereur ayant vu tout ce qu'il avait à voir, monta en voiture et partit sur les six heures et demie du soir, emportant les regrets des Rochellais de l'avoir possédé si peu de temps.

L'Impératrice, avant de monter en voiture, envoya chercher chez les marchands de blancs de la ville la plus belle perkale qu'il y aurait. Quand elle lui fut présentée, elle ne la jugea pas assez belle et promit à chacune des jeunes demoiselles qui l'avaient si bien fêtée, de leur envoyer une robe de Paris.

Au sortir de leur palais, Leurs Majestés furent saluées par une triple décharge de toute l'artillerie de la place et des remparts de la ville. A la porte de la ville, l'Empereur fit arrêter sa voiture et appela lui-même M. le maire qui était à la tête du Conseil municipal et de toutes les troupes, et lui dit, en lui présentant la main et la lui tenant avec affection : « M. le maire, je suis « content de vous. J'emporte dans mon cœur les Rochellais et « je me rappellerai toujours d'eux. » — Moi aussi, dit l'Impéra- « trice. » — Ces paroles furent entendues et reçues des cris unanimement répétés de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impéraratrice ! » — Puis ordonnant de partir, LL. MM. saluèrent le

Digitized by Google

peuple qui ne cessa de faire éclater sa joie d'aussi loin qu'il le vit, tant leurs transports étaient naturels et partagés.

Arrêté du maire.

(Extrait des Affiches, annonces et feuille maritime et de commerce de La Rochelle (1).

Le Maire de la ville de La Rochelle, membre de la Légion d'honneur, à ses concitoyens.

Messieurs,

Sa Majesté Impériale et Royale, accompagnée de son Auguste Epouse, arrivera dans cette ville demain 6 du courant ou au plus tard dimanche.

Au vif regret que vous éprouviez, Messieurs, par la crainte d'être privés du bonheur de posséder dans vos murs ce héros magnanime, ce Souverain qui a acquis tant de droits sur les cœurs de ses bons et fidelles sujets, vont succéder les transports de l'allégresse publique.

Si le tems nous manque pour ordonner toutes les dispositions dont nous aurions désiré accompagner cette circonstance si glorieuse pour nous, les élans de l'enthousiasme suppléeront à ce que notre zèle n'aura pu exécuter. Leurs Majestés Impériales et Royales au milieu de ces pompes brillantes qui marquent en tous lieux leur passage, sont touchées surtout de l'hommage des cœurs et Elles agréeront cette offrande de la part de leurs fidelles sujets de La Rochelle, avec cette même bonté qui leur a fait nous accorder la faveur toute spéciale d'honorer notre ville de leur auguste présence.

Toutefois, le Maire arrête les dispositions suivantes :

Art. Ier. La partie de la ville que doivent traverser LL. MM. II. et RR. sera décorée de tentures de tapisserie ; à savoir : à partir de la porte du Sud (Saint-Nicolas), en suivant la Petite-Rive, la Grande-Rive, les rues de la Grosse-Horloge, Chef-de-Ville et Porte-Neuve (en entrant à gauche), jusqu'à la Place Saint-Jean, où sera préparé le Palais destiné à Leurs Majestés ; puis le canton des Petits-Bancs, les rues du Palais et Napoléon jusqu'à la porte du Nord (Dauphine).

II. Dans toute l'étendue de la ville, les rues seront nétoyées et balayées avec le plus grand soin ; et afin qu'elles soient partout

(1) Aff. du vendredi 5 août 1808, p. 3.

Digitized by Google

dans l'état le plus parfait de propreté, les citoyens s'occuperont sans le moindre délai de remplir cette disposition.

III. Il y aura illumination générale le soir du jour de l'arrivée de LL. MM. II. et RR.

IV. Le Maire se repose sur les sentiments de tous les Rochellais pour la prompte exécution des dispositions ci-dessus, qui demeurent sous la direction et surveillance des commissaires et agens de police.

Fait et arrêté à l'Hôtel de la mairie, le 5 août 1808.

PAUL GARREAU, *maire*.

SAINT-JEAN D'ANGÉLY

A L'ÉPOQUE DE LA FRONDE (1651)

Lorsque l'on a étudié le rôle glorieux, que joua la ville de Saint-Jean d'Angély au XVIe et au début du XVIIe siècle, on est un peu surpris au premier abord de ne trouver, après cette époque, presque aucune mention de cette ville, jadis si prospère, dans les annales de l'histoire du règne de Louis XIV.

Ce silence s'explique cependant. Comme La Rochelle après le siège de 1628, Saint-Jean d'Angély, cette petite Rochelle de la Saintonge, s'était vu infliger un terrible châtiment à la suite du siège de 1621 : tous ses privilèges avaient été abolis, et ses remparts rasés. Privée de son gouverneur, de son corps de ville, de sa juridiction communale, en un mot de presque tous ses rouages administratifs, l'ancienne capitale de la Basse Saintonge était vouée à une existence des plus précaires. Son développement économique en fut arrêté pendant plus d'un siècle.

Un syndicat constitué par le lieutenant général, et composé des quatre plus anciens échevins catholiques de l'ancien corps de ville, voyait à l'administration, et le procureur du roi était chargé de la police ; mais cette situation n'étant pas reconnue officiellement, il n'était tenu aucun registre des délibérations. Les ordonnances étaient publiées par les soins du lieutenant particulier de la sénéchaussée, qui en dressait un procès-verbal (1). Aussi est-ce à cette dernière catégorie de documents qu'il

---

(1) Cf. Saudau, *Saint-Jean d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire* Saint-Jean d'Angély, 1886, in-8°.

Digitized by Google

faut se reporter pour étudier le rôle de la ville de Saint-Jean d'Angély pendant la Fronde, rôle qui, si modeste qu'il soit, ne laisse pas cependant de présenter un certain intérêt. Il est regrettable que ce fonds d'archives ait été un peu maltraité par le temps.

Les documents que nous en extrayons se rapportent à l'année 1651. Le prince de Condé ambitieux et remuant venait de se brouiller de nouveau avec la cour, et cherchait à soulever les populations de la Guyenne, dont il était gouverneur. Il avait déjà réussi à gagner à sa cause son cousin le prince de Tarente (1) qui, par son château de Taillebourg, dominait tout le cours de la Charente. Saintes dépourvue de troupes, avait dû se rendre, sinon de bon gré, du moins sans résistance. Saint-Jean d'Angély privée de ses remparts ne pouvait songer à se défendre, mais il était sans doute plus difficile d'amener les habitants à embrasser le parti de la rébellion : le dernier siège avait laissé de cruels souvenirs dans leur mémoire. Pour y parvenir le prince leur donna à entendre dans une lettre, que nous publions ci-après, qu'il agissait au nom du Roi... et de MM. les Princes. Mais la population était trop au courant des événements pour donner dans le piège (2). Réduits à déplorer leur misère, les Angériens prirent le parti de verser une somme de 6.000 livres (3) pour se libérer d'une occupation qu'ils considéraient comme désastreuse.

Cernée de toutes parts par les troupes,qui ravageaient le pays, rançonnaient les habitants, et bloquaient la ville en accaparant les vivres, Saint-Jean d'Angély ne tarda pas à se trouver dans une situation aussi précaire, que si elle avait dû subir un siège. L'arrivée du comte d'Harcourt à la tête des troupes royales, loin d'être une délivrance pour elle, menaçait de lui imposer encore de nouvelles charges.

La population,qui peut-être n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer un jour ses anciennes libertés,obtint alors en récompense de sa fidélité l'autorisation de se fortifier. En fait c'était plus

---

(1) Henri-Charles de La Trémouille, comte de Laval et de Taillebourg.

(2) Une ordonnance du comte de Jonzac, lieutenant général de Saintonge et Angoumois, défendait aux habitants « de s'enroller, prendre party, ni employ, que sous les commissions du roy, et de suivre les gens de guerre ou de se munir d'armes ou de munitions » (27 septembre 1651).

(3) Correspondance de Samuel Robert (*Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXVII, p. 345).

Digitized by Google

qu'une autorisation, c'était un ordre ; mais en ces temps troublés la main d'œuvre était rare, et, lorsqu'il fallut exécuter les travaux, ils avouèrent que : « veu la conjoncture du temps... il « leur seroit du tout impossible de pouvoir satisfaire à un tel « ouvrage, tant pour n'avoir les moyens de frayer à une des- « pance sy excessive, que pour ce qu'ilz n'ont d'hommes, ny de « vivres pour la nourriture des journalliers, qu'il leur convien- « droit employer pour cela, et qu'ils n'en pourroyent recouvrer « d'aulcun lieu pour estre tous leurs passages bouchés, et n'a- « voir d'assurance pour eux à la campagne, et qu'aussy tel la- « beur ne devroyt tomber sur eux, mais sur les paroisses cir- « convoisines, sy elles estoyent en estat de ce faire, et qu'en ef- « fect les frais de cette despance seroit sy execive, que tous leurs « biens n'y pourroyent suffire... »

Ils chargèrent M. de Roqueservière, leur gouverneur, de remontrer au roi « les grandes charges qu'ils ont souffertes « par le logement des gens de guerre, tant en la ville que aux « champs, où tous leurs meubles et fruits ont esté consommez « par le feu, ou emportez en des continuelles gardes de la ville, « qu'il leur convient faire, à raison de quoy ilz ne sauroyent « fournir à la dite garde et en mesme temps aux dites fortifica- « tions, pour n'estre accoustumez à bécher la terre, et ne pou- « voir se servir des gens des champs, quy sont tout à fait ruy- « nez et n'ont de pain à manger » (décembre 1651).

Les choses en restèrent là par suite des événements, qui, on le sait, tournèrent à l'avantage du roi. La présence des troupes du comte d'Harcourt obligea bientôt le prince à se replier vers la Guyenne. La Rochefoucauld avait abandonné Cognac, dont il n'avait pu vaincre la résistance. Condé n'avait osé attaquer Angoulême devant l'attitude énergique de Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois. Quelques mois après, le prince de Tarente était lui-même taillé en pièce, et les places de Saintes et Taillebourg enlevées après un siège de quelques jours (10 mars 1652).

Il nous a paru intéressant de reproduire *in extenso* la lettre du prince de Tarente aux habitants de Saint-Jean d'Angély après la prise de Saintes, avec la délibération des habitants et l'autorisation de relever les fortifications de la ville.

J. Pandin de Lussaudière.

Digitized by Google

Messieurs,

Je vous envoie le sieur de Vilauran pour vous asseurer de l'affection particulière que j'ay pour vostre ville et pour sçavoir aussy de quelle manière vous désirez agir avec moy dans l'occasion présente ; pour vous mieux tesmoigner ma bonne volonté je n'ay pas voulu commencer par vous, et ay voulu que ceux de Saincte vous peussent servir d'exemple, si à leur invitation vous vous rangez à l'obéissance du Roy et de Messieurs les princes, vous ferez ce que vous devez faire pour vostre bien. Le gentilhomme que je vous envoie, vous entretiendra plus particulièrement là-dessus, et du dessein que j'ay de vous traiter favorablement, mais, mes troupes devant aller loger demain proche de vostre ville, je désire que vous me faciez sçavoir par luy quelle est vostre intention ; pour vous faire connoistre que je veux agir franchement avec vous, je vous envoie le traité fait avec ceux de Saincte et suis

Messieurs

Vostre très affectionné serviteur,

LE PR. DE TARANTE.

à Taillebourg ce lundy 30e octobre 1651.

A Messieurs,

Messieurs les sindics et habitans de Saint-Jean d'Angély à Saint-Jean d'Angély.

Aujourd'hui dernier octobre mil six cens cinquante ung, par devant nous Armand-Maichin, escuyer, conseiller du Roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Xaintonge au siège royal de Sainct Jean Dangély, estant à nostre logis, a comparu le sieur de Villauran, gentilhomme envoyé par monseigneur le prince de Tarante, lequel nous a présenté ung pacquet addressant aux sindicqs et habitans de Saint-Jean Dangély, qu'il nous a dit estre une lettre de créance dudit seigneur, occasion que nous aurions assemblés les habitans de la dite ville de Saint-Jean au palais royal du dit lieu ce jour d'huy heure de midy, où estant a comparu le dit sieur de Villauran, lequel a dit que Monsieur le prince de Tarante ayant reçu commission de général des armées du Roy soubz l'authorité de Messieurs les Princes, a promis de réduire soubz leur obéissance les villes de ce pays, qu'il heust bien commancé par la vostre, mais que par une surprize inévitable elle heust couru hazard d'estre exposé à la fureur des

Digitized by Google

soldats, mais qu'ayant tousjours heu aversion pour les actes d'hostilité et estant en desseing de nous considérer, il est dans le desseing de nous conserver, qu'il n'a pas voulu que vous fissiez le premier pas à l'obéissance, qu'il demande ; Sainctes, où il y a une citadelle et des murailles, a esté premièrement attaqué, et s'est volontairement soubmis ; regardez sy vous voullez à son exemple aller quérir ses ordres par vos députés, ou sy vous aymés mieux qu'il vous les aporte luy mesme.

Signé : Vilauran.

Et à l'instant les dits habitants délibérant sur le dire cy dessus ont desploré leur misère, et sont unanimement résolu de ne se destacher jamais du service de Sa Majesté, et de ne faire aucune desclaration contraire à ce qu'ils luy doibvent. Mais comme ils sont investis de gens de guerre de tous costés, et qu'ils n'ont aucunes forces pour opposer à la violance quy leur pourroit estre faite, n'ayant de murailles, ny de provisions, ny mesmes d'hommes à suffire pour pouvoir soubztenir ung siège et resister à une armée, qu'il trouve bon qu'il soit députté par devers le seigneur prince de Tharente, pour luy faire entendre leur estat, et le supplier très humblement de les traiter avecq toute la douceur possible, et n'exiger d'eux rien quy puisse blesser leurs consiances, ny donner coup à leur ruyne et perte de leur ville, et que ce faisant ils s'esforceront de luy donner des tesmoignages de recongnoissance par leur très humble service, ayant pour cest effait nommé Mes Pierre Boizard, Jean Pitard, advocatz, Jean Texereau, marchant et Me Adam Caffin, procureur, dont nous avons octroyé acte, et ordonné que la lettre du dit seigneur prince de Tarante, ensemble copie de la capitulation de Xaintes quy nous a été représentée par le sieur de Villauran, signée de Guip, Bibard, marchand, Moreau, Fremy, et ayant au bas : du vingt neufiesme de ce mois, demeure registré au greffe pour y avoir recours quand besoing sera. — Signé : Maichin, lieutenant particulier, Philippe, Guyreau, Payen, Lambert, Pitard, Gourdry (?), De Juif, Griffon, Allenet, Cardaillhac, Dugrot, Mestadier, Boyzard, Chaillou, Baudouyn, Ben. Maichin, Mestadier, Larade, De Lacombe, Guillonnet, Colardeau, Navaud, Brichard, Festy, Coustin, Allenet, etc. (plusieurs noms illisibles).

Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, de Briesne, d'Armagnac, chevalier des ordres du Roy, pair et grand escuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Haute

Digitized by Google

et Basse Alsace et général de l'armée de Sa Majesté en Guyenne et provinces voisines.

Les habitans de la ville de Saint-Jean d'Angély nous ayant faict reconnoistre à nostre arrivée, que la dite ville est hors d'estat de résister aux ennemis, et eux hors des moyens de témoigner le zèle et la fermeté qu'ilz ont au service du Roy dans les occasions présentes, à cause de la démolition de leurs murailles, qui rend la dite ville ouverte de tous costez, et d'autant qu'elle est située dans un poste très avantageux pour la conservation en l'obéissance du Roy des pays de Poitou, d'Aulnix et d'Angoumois à cause du passage de la rivière de Boutonne, nous, ayant esgard au bien du service de Sa Majesté et à la fidelle résistance,qu'ils ont déjà faite aux fréquentes solicitations et à l'approche mesme des troupes ennemies, avons permis et permetons aus dits habitants,soubz le bon plaisir de Sa Majesté, de se fermer en sorte qu'ilz soient à couvert des insultes des ennemis, et que leur zèle puisse estre secondé de quelques retranchemens capables de résister à leurs desseins, au témoignage de quoy nous avons signé la permission, que nous avons faict contresigner par nostre secrétaire, et scellé du sceau de nos armes. A Saint-Jean d'Angély le 11e jour de novembre mil six cens cinquante et un.

Signé : Henry [de Lorraine] comte de [Harcourt], par Monseigneur, signé : Martin (1).

LA CRYPTE DE L'ÉGLISE St-EUTROPE DE SAINTES

« Depuis l'origine des choses jusqu'au quinzième siècle de l'ère chrétienne inclusivement, l'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement soit comme force, soit comme intelligence.

Quand la mémoire des premières races se sentit surchargée,

(1) En vue du rétablissement des fortifications de la ville, le roi avait établi un impôt de 10 000 livres sur tous les habitants sans distinction de classes. (Cf. Brillouin, *Histoire de Saint-Jean-d'Angély*. Biblioth. de La Rochelle, mss. 537, folio 197).

Digitized by Google

quand le bagage des souvenirs du genre humain devint si lourd et si confus que la parole, nue et volante, risqua d'en perdre en chemin, on les transcrivit sur le sol de la façon la plus visible, la plus durable et la plus naturelle à la fois. On scella chaque tradition sous un monument » (1).

C'est dans les églises, c'est dans les monuments religieux, que se manifeste chez tous les peuples l'expression la plus élevée de l'art, ce sont ces monuments, qui donnent la plus juste idée de leur degré de civilisation et qui démontrent la puissance créatrice de leur génie. C'est dans les édifices religieux, élevés pendant la période romane, qu'il faut étudier l'architecture de cette époque, parce que c'est dans ces monuments, que l'architecture romane a le plus particulièrement marqué les caractères de ses transformations et de ses progrès.

L'origine des cryptes remonte aux premiers temps du christianisme ; de même qu'à Rome, où les premiers chrétiens persécutés par les empereurs, furent contraints, pour pouvoir pratiquer librement leur religion, de s'ensevelir dans les catacombes, les premiers apôtres du christianisme, poursuivis dans le monde romain par la haine et la persécution, durent se réfugier dans les entrailles de la terre, et des souterrains furent les sanctuaires primitifs de la nouvelle religion.

Partout où la religion chrétienne fut persécutée, on trouve des cryptes, lieux secrets, qui permettaient aux adeptes, de cacher ses mystères aux yeux de ses ennemis ; grottes ou cavernes naturelles ou factices, où les chrétiens se réfugièrent dans les temps de persécution.

Par extension, on a de même donné le nom de crypte aux chapelles souterraines, que, lorsque la religion chrétienne sortit victorieuse des temps d'épreuves, on pratiqua fréquemment sous les églises de la période romane, principalement sous la partie où se trouvait placé l'autel ; caveau de petite dimension, ordinairement décoré avec grand luxe et où étaient déposées les reliques du saint ou du martyr, sous l'invocation duquel était placée l'église, caveau que l'on nommait *confessio* ou plus généralement *martyrium* et auquel on accédait par un double rang de marches placées derrière ou à côté de l'autel.

Les cryptes suivirent les transformations de l'art, transformations qui s'accomplissent sans troubles, sans efforts, suivant une

(1) Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, livre V, chap. II.

Digitized by Google

loi naturelle et tranquille, elles se développèrent insensiblement et finirent par former une deuxième église souterraine qui s'étendait sous le chœur tout entier et quelquefois aussi sous une partie de la nef ; mais ce n'était pas toutefois, dans le principe, une dépendance affectée à l'exercice du culte, c'était le lieu de dépôt des corps saints, des confesseurs, des chrétiens morts pour la défense de la foi.

Le but de ces constructions était de rappeler, à une époque où tout était symbolique et où les intelligences demandaient à être frappées par la forme, les temps de persécutions traversés par le christianisme, constructions, qui disparurent à peu près complètement à partir du XVe siècle, lorsque l'architecture ogivale, symbole de la puissance religieuse à son apogée, eut renoncé à cet enseignement de l'humilité chrétienne.

Les cryptes ou églises souterraines, présentent des caractères généraux qui ne sauraient prêter à confusion et sur lesquels il n'est pas possible de se méprendre ; ces constructions, dans la plupart des cas, reproduisent fidèlement les dispositions du chœur, on y retrouve accusées les colonnes, ainsi que les chapelles rayonnantes de l'église supérieure. Lorsqu'elles étaient uniquement destinées à la sépulture des corps saints, c'est-à-dire, dans les premiers temps de l'église, l'accès en était difficile, le silence le plus profond devait y régner, l'air et le demi-jour nécessaire à la solitude des tombeaux n'y arrivaient que par de petites ouvertures pratiquées dans la voûte, quelquefois, par des marches ajourées.

Quand, par la suite, ces constructions s'agrandirent et que, sans perdre leur destination première, elles servirent à la célébration du culte, de rares et petites fenêtres en abat-jour, percées sur les côtés de l'église, permirent à la lumière de pénétrer plus aisément, sans toutefois dissiper entièrement l'obscurité qui devait régner en ces lieux.

⁂

Avant le XIe siècle, la crypte de l'église Saint-Eutrope, n'était point telle que nous la connaissons aujourd'hui ; d'après un document latin (1), composé à cette époque par un témoin oculaire, elle « était beaucoup trop petite pour contenir la multi-

(1) Bibliothèque Nationale, *Antiquités bénédictines de Saintonge* (Manuscrit).

Digitized by Google

tude. Elle était obscure, presque ténébreuse et creusée directement dans le roc. » Ce n'est qu'en 1081, après que Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, eût demandé aux évêques présents au concile de Saintes, l'autorisation de donner à saint Hugues, descendant des anciens ducs de Bourgogne, qui avait renoncé au monde et était abbé de Cluny, l'église et le monastère fondé par saint Palais pour perpétuer la mémoire de saint Eutrope, que les Clunisiens reconstruisirent de fond en comble l'ancienne crypte, entreprise qui fut couronnée d'un heureux et prompt succès.

« Pendant longtemps maîtres souverains du développement de l'art architectonique en Europe, les bénédictins de Cluny ont formé et inspiré un grand nombre d'architectes. En effet, dès le XIe siècle, les abbayes de la règle de saint Benoit se répandirent depuis le Portugal jusqu'en Lithuanie, édifiant partout des monastères et des églises. Pendant les siècles troublés par les guerres, les églises seules furent embellies, ainsi que l'établissent les chartes de fondation, les Rouleaux des morts et les chroniques, formes rudimentaires des annales de notre histoire. D'autres centres d'instruction se développèrent aussi à l'ombre des cathédrales dans les écoles épiscopales ; nous voyons que, pendant le règne de Jean-sans-Terre, le pont de Saintes et le grand pont de Londres furent construits par Izambert, *magister scholarum*, grand Ecolâtre de Saintonge. Dans le Poitou et la Saintonge, des monuments importants furent l'œuvre d'architectes clunisiens (1). »

« La nouvelle crypte, dit le même manuscrit latin déjà cité plus haut, l'emporte sur l'ancienne en longueur et en largeur, la solidité du travail correspondait dans de plus vastes proportions à la richesse d'une élégante architecture. »

« Au moment que cette construction s'achevait, par une heureuse coïncidence, le pape Urbain franchissait les Alpes et venait dans les Gaules. Il visita en personne les églises d'Aquitaine..., il bénit et consacra de sa main l'autel de l'église haute de Saint-Eutrope, semblable à celui de l'église basse ; quant à ce dernier autel, perpendiculairement placé au dessous de l'autel supérieur, le Saint Pontife en confia la consécration à Ramnulfe, évêque de Saintes, qui était en grande réputation parmi les religieux de Cluny. »

---

(1) J. Viesse, *Les ordres monastiques et l'architecture.*

Digitized by Google

Abstraction faite de la grandiose crypte de Saint-Denis où était la sépulture des rois, la crypte de Saint-Eutrope, quoique de dimensions moindres que l'église souterraine de la cathédrale de Chartres, est une des plus importantes que nous possédions ; elle présente même, d'après M. de Caumont, quelque chose de plus complet que cette dernière ; c'est, dit Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture* « un des exemples les plus purs de l'architecture du XIIe siècle en Saintonge. »

Dans l'ensemble de l'édifice restauré par les Clunisiens, il convient de distinguer l'œuvre de 1081 de ce qui était antérieur; il est très probable que les moines restaurateurs suivirent le plan primitif, car les églises élevées au XIe siècle conservèrent généralement, quant au plan général, les dispositions adoptées dans les siècles précédents.

Construite à peu près à la même époque que l'église haute, elle en reproduit le plan et les dimensions dans les parties correspondantes ; située sous le chœur, elle est, reminiscence des basiliques latines, divisée en trois nefs de même hauteur, par deux rangées de piliers massifs, supportant des arcades à plein centre, elle mesure 36 mètres de longueur et 13 mètres 85 de largeur. Ces piliers divisent la nef en quatre travées voûtées d'arêtes dont ils reçoivent les retombées ; à chacun d'eux, correspond un arc doubleau formé d'un boudin volumineux s'appuyant sur le tailloir de colonnes trapues à demi-engagées qui en dissimulent les dimensions. Les bas côtés voutés en berceau sont de même divisés en travées par des doubleaux de même profil, retombant d'une part sur le tailloir de colonnes à demi-engagées dans les piliers, d'autre part sur les tailloirs de colonnes à demi-engagées dans les murs latéraux. Des formerets identiques retombent sur des colonnes semblables et séparent la nef des collatéraux.

Au delà de la quatrième travée, la nef se termine en hémicycle, la voûte en quart de sphère retombe sur des piliers semblables à ceux de la nef, des arcs doubleaux rectangulaires reçus par des colonnes à demi-engagées sont réunis au centre par une clef, disposition très ingénieuse qui rappelle la voûte de la salle des Capitaines au-dessus du porche de l'église du Moustier à Moissac.

Dix piliers soutiennent les voûtes d'arêtes de la nef : quatre formant hémicycle reçoivent les retombées de la voûte en quart

Digitized by Google

de sphère se trouvant au-dessus du *Martyrium*, les premiers, sauf deux toutefois qui sont polygonaux et dont nous parlerons plus loin, sont dissimulés par quatre colonnes demi-engagées et par quatre colonnes d'un diamètre moindre à demi-engagées également, disposées suivant les diagonales des piliers. Ceux de la partie antérieure, c'est-à-dire, ceux formant hémicycle, ne possèdent que quatre colonnes au lieu de huit. Toutes ces colonnes sont couronnées par des chapiteaux romans différents, palmettes, feuillages fantastiques, enroulements, entrelacs, rinceaux bizarres qui indiquent nettement l'époque de leur construction. Des colonnes semblables, à demi-engagées dans les murs latéraux, reçoivent les retombées des doubleaux formant travées dans les bas côtés, mais celles-ci sont postérieures comme construction, car à l'examen de leurs chapiteaux on constate un art beaucoup plus avancé ; ils indiquent, par leur exécution et le choix des motifs traités, feuilles, têtes en relief, une époque moins reculée ; ils paraissent appartenir, ceux du Nord au XIIIe siècle et ceux du Sud au XIVe siècle, ce qui dénoterait que les murs latéraux ont dû être reconstruits à ces époques.

« Dès la fin du Xe siècle, on voit quelquefois les bas côtés conduits tout autour du chœur et du sanctuaire et communiquer avec lui par des arcades portées sur des colonnes ; ces bas côtés durent, dès cette époque, donner asile à quelques chapelles. Au XIe siècle, l'allongement du chœur et ces dispositions devinrent d'un usage général dans les grandes églises. Les côtés font le tour du sanctuaire... » (1). C'est précisément ce qui existe ici, où les bas côtés se prolongeant entourent le tombeau de saint Eutrope en donnant un accès facile à trois chapelles rayonnantes situées au chevet, cette disposition que l'on nommait *deambulatoria* au moyen âge, permet aux fidèles de circuler librement autour du tombeau de l'Apôtre de la Saintonge.

Les absidioles des nefs latérales, construites en cul-de-four, sont dédiées à saint Eutrope et à sainte Eustelle, elles ont simplement un autel quadrangulaire en pierre sans ornements. Dans le but d'agrandir la crypte, que le nombre des pélerins rendait trop étroite, l'abside de la nef principale fut supprimée ; rétablie par l'abbé Lacurie, elle est dédiée à saint Louis et sert aujourd'hui de sacristie pour l'église basse.

Les piliers, les colonnes, les arcs sont seuls appareillés, les

(1) M. de Caumont.

Digitized by Google

voûtes d'arêtes et les voûtes en berceau, de construction grossière, sont en maçonnerie ordinaire au mortier de chaux ; toutes de même hauteur elles mesurent 5m 35 sous clefs et 2m 75 aux naissances. Perpendiculairement à l'axe de la nef, se trouve un grand narthex qui donne au plan la forme d'un T (tau) renversé, les piliers, arcades et voûtes ont été reconstruits au XVe siècle, ainsi que l'indiquent deux inscriptions en caractères gothiques gravées sur les deux premiers piliers de la nef.

Ces deux premiers piliers devaient primitivement avoir le même gabarit que ceux de la nef, mais à l'époque de la reconstruction du narthex, ils furent renformés ou reconstruits suivant un plan polygonal. Sur le premier pilier de gauche en entrant dans la nef, se trouve, au-dessous d'une niche qui devait contenir la statue du prieur de Saint-Eutrope, l'inscription gothique en creux

Odon de la Balme prieur de céans.

avec au-dessous un ange tenant un écusson sur lequel on distingue les armes des La Balme, *D'or à la bande vivrée d'azur* (1); au-dessous encore et sur la corniche même du pilier, l'inscription gothique en relief.

L'AN MCCCC] XLV TRÈS EXELLENT PRINCE LOYS DAVPHIN DE VIEN[O]YS QV A OFERT VIc ESCVS DE COY A ESTE FAIT LEC... ET CETVY PYLER ESTANT PRIEVR DE LA BALME [CAN]CELIER DV ROY N[OT]RE [SIRE] (1)

L'autre pilier fut aussi refait, ainsi qu'en fait foi l'inscription suivante, en caractère gothiques en creux, qui s'y trouve gravée.

LOYS TRÈS PVISSANT ROY REGNA[N]T
DE P[A]R Q[U]I IE SVIS TOVT REFAIT
LEGLISE DE CEANS TENANT
JEHAN GRANI QVE XVII
LON DISAIT LAN MIL CCCC
ET LX ACCOMPLI ET FAIT
AV MOIS DAVRIL FVZ EN CET SENS
QVE ME VOIES YCI PERFAIT (1)

Nous ne citerons, en outre, que pour mémoire l'inscription suivante placée sur le premier pilier et gravée en lettres d'or sur marbre noir, inscription toute récente du reste.

(1) L. Audiat, *Epigraphie santone et aunisienne.*

Digitized by Google

A SAINT EUTROPE
1er EV. DE SAINTES
MARTYR APOTRE
PATRO N DE LA CITÉ
LES FIDÈLES SANTONS
RECONNAISSANCE
VINGT ANS APRÈS
SON DERNIER TRIOMPHE
14 8bre 1865

Une chapelle, dédiée aujourd'hui à saint Joseph se trouve dans le narthex près du puits très profond où l'on puisait, dit-on, l'eau pour le baptême; à proximité, on remarque une large cuve baptismale romane à laquelle on attribue l'âge de la crypte. Ce puits dont la margelle se trouve dans la chapelle de Saint-Joseph, a sa légende, qui nous a été conservée par les Bollandistes. Le 29 avril, jour de la fête de saint Eutrope, il était d'usage, que le chapitre de la cathédrale se rendit à Saint-Eutrope pour chanter les premières vêpres de la fête ; avec les chanoines, étaient venus les enfants de chœur. Or, pendant que ceux-là psalmodiaient l'office, certains enfants de chœur, trompant la surveillance, jouaient dans les bas côtés obscurs et derrière les piliers de la nef. Dans leurs ébats, un de ces enfants courut et sans voir le puits, tomba dans cinquante pieds d'eau ; ses camarades, ne le voyant plus, le cherchent en pleurant et donnent l'alarme. Sa mère accourt éperdue, folle de douleur : « Saint Eutrope, rendez-moi mon fils ! Saint Eutrope, rendez-moi mon unique enfant, s'écrie-t-elle ». On appelle au secours, un homme se présente et se décide malgré le danger, à descendre avec une corde pour tâcher de rendre à la mère au moins le cadavre de son enfant. O bonheur inespéré, l'enfant est à la surface de l'eau, sans la moindre égratignure, on le remonte immédiatement et là, devant la foule émerveillée, il raconte : « Quand je me suis senti choir, tout à coup j'ai pensé à saint Eutrope, je l'ai invoqué et saint Eutrope m'a secouru, sa main m'a soutenu hors de l'eau et me voici (1). »

Un grand escalier intérieur qui s'ouvrait dans la nef de l'église haute, assurait primitivement les communications avec la crypte ; mais en 1803, M. Guillemardet, alors préfet de la Charente-Inférieure, ayant, dit-on, fait démolir une partie de l'église

(1) Bollandistes, *Acta sanctorum aprilis*, III, 744.

Digitized by Google

sous prétexte qu'un pilier menaçait ruine, cet escalier fut détruit ; depuis on en avait entrepris le rétablissement, mais les travaux furent complètement abandonnés à la veille de leur achèvement. C'est par l'extrémité Nord du narthex qu'on y accède aujourd'hui, au moyen d'un plan incliné d'assez mauvais effet et d'une porte ouverte à côté du clocher.

Les fenêtres qui éclairent la nef, plus petites que celles de l'église haute, s'ouvrent à l'extérieur à la hauteur du stéréobate ; elles sont ornées par des arcades portées par des colonnettes à chapiteaux fantastiques et dont les archivoltes sont décorées par des rangées de besants.

Le tombeau du martyr est placé derrière l'autel principal qui a été reconstruit dans ces dernières années et qu'il vaut mieux ignorer ; c'est un sarcophage en pierre, de forme rectangulaire, fermé par un couvercle taillé en biseau, fixé aux quatre coins par des barres de fer de deux centimètres de diamètre environ, consolidées dans leurs trous par du plomb fondu ; un cénotaphe construit dans le style romano-bysantin le recouvre, il reproduit la forme du monolithe et laisse voir par une ouverture le mot *Eutropius*, écrit en caractères carlovingiens profondément gravés.

De même que l'église haute, la crypte ne pouvait échapper à l'affreux badigeon blanc, qui, sous prétexte d'entretien, de propreté, de l'éclairer davantage et de faire disparaître les taches occasionnées par l'humidité, s'étale sur les murs, voûtes, colonnes et qui empâte les chapiteaux sous une épaisse couche de chaux. A quoi bon vouloir farder les murs d'une église, c'est vouloir en bannir les souvenirs, en détruire l'harmonie, c'est la défigurer en la blanchissant à l'aide d'un pinceau ; le badigeon n'est pas seulement un contre-sens, c'est une profanation.

« L'harmonie est une condition d'une rigueur absolue, dit M. Bourrassé ; un édifice antique doit conserver intacte sa physionomie, grave, sombre, recueillie, rien ne défigure autant une vieille construction que des restaurations incohérentes. Une des plus funestes réparations qu'on ait fait subir aux églises du moyen âge, c'est le badigeonnage, vraie lèpre qui s'attache aux murailles du saint édifice et en détruit toute la beauté. Les légères dentelles de pierre, les dessins gracieux, les découpures transparentes, les ciselures fines, véritable orfèvrerie de pierre, le moëlleux du travail, tout disparaît sous une couche épaisse de badigeon boueux ».

Digitized by Google

N'est-ce pas un contre-sens aussi, que ce moderne bec de gaz, dépaysé dans cette construction du XIe siècle, qui détériore les colonnes, dont le tuyau s'enroule autour des chapiteaux et qui, comme un long serpent noir, court le long des voûtes.

VIESSE.
Architecte.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN AUNIS
ET DANS LES RÉGIONS VOISINES

L'étude de cette question n'est évidemment pas faite pour égayer les lecteurs. Elle n'offre hélas ! aucun côté plaisant. L'examen auquel nous allons nous livrer des phénomènes sismiques dont le souvenir nous a été conservé, établira toutefois que, depuis la période de temps qui correspond aux époques historiques, il ne s'est rien produit dans notre contrée qui soit assimilable aux terribles événements dont Lisbonne, La Martinique ou la Sicile ont été le théâtre. La cause des secousses de tremblements de terre de notre région est à peu près inconnue et il est difficile d'établir quel en a été le foyer.

Il est bien ici une légende sur un prétendu volcan qui aurait existé à l'emplacement du gouffre de Chevarache au nord-est de la Redoute des Portes à l'île de Ré, et où les marins prétendent rencontrer toujours l'eau de mer plus chaude que dans les régions voisines. Ce gouffre, au XVIIIe siècle, passait pour avoir 50 toises de diamètre avec des bords escarpés situés, les uns à fleur d'eau, les autres à un, deux ou trois pieds de la surface. Il est appelé aujourd'hui Fosse de Chevarache, mais le rocher dont il vient d'être parlé, a perdu un peu de sa partie supérieure. Nous reviendrons quelque jour sur cette question. Ce souvenir de volcan est d'ailleurs une pure légende, car aucun phénomène particulier ni précis n'a été constaté dans cette région.

Les bouleversements du sol produits dans notre contrée aux époques préhistoriques seraient-ils dus aux volcans de l'Auvergne ? Cela est plus vraisemblable.

Notre côte a été incontestablement bouleversée et horriblement morcelée dans les temps lointains. Mais comme nous l'avons démontré dans notre ouvrage sur la Charente-Inférieure avant l'his-

Digitized by Google

toire, ces bouleversements prirent fin avec l'époque tertiaire qui avait vu surgir à nouveau tous nos terrains crétacés et jurassiques, et si des dépôts quaternaires se trouvent épandus dans les vallées, après avoir été entraînés des coteaux voisins où l'homme avait son habitat, la cause de ces dépôts est due non pas à des secousses sismiques, mais à des phénomènes atmosphériques qui donnèrent naissance au diluvium.

Nous sommes heureux d'ailleurs de constater qu'en exprimant jadis cette opinion, nous nous trouvons d'accord sur ce point avec M. Glangeaud, professeur de géologie à la faculté de Clermont-Ferrand, qui, dans un récent article publié sur les volcans d'Auvergne, dans la *Revue scientifique* du 16 janvier 1909, s'exprime ainsi : « C'est au début du quaternaire que les volcans « à cratère se greffèrent sur le massif du Mont-Dore. »

Depuis cette époque, il y eut bien des modifications dans les vallées et dans les golfes de notre contrée, d'où la mer se retira peu à peu. Mais ces modifications paraissent avoir une cause bien étrangère aux mouvements sismiques. Selon les uns, elles sont dues à des accumulations de vases provenant de l'érosion des falaises par les vagues de la mer. Selon d'autres, — mais les géologues ne sont guère d'accord sur ce point, — ces transformations du sol de nos vallées riveraines de la mer seraient dues à une poussée verticale, abaissement ou relèvement de la croûte terrestre dont la cause semble inconnue.

Il y a lieu d'observer néanmoins, que si aux époques historiques, depuis le XIIIe siècle notamment, aucune modification sérieuse ne paraît s'être produite sur nos côtes, en dehors des envasements, il est un fait qui établirait qu'à l'époque néolithique, un phénomène aurait eu lieu qui pourrait bien avoir pour cause une poussée verticale, un affaissement de la croûte terrestre dans notre contrée. A cette époque, en effet, une secousse violente avait pu se produire. Nous en trouvons sinon une preuve, tout au moins une présomption dans l'existence d'un mégalithe autour duquel se faisaient en grand le polissage et la taille du silex, mégalithe placé sur le chenal d'Ors à l'île d'Oleron, et qui se trouve aujourd'hui couvert par la mer dans le pertuis de Maumusson. Et l'on peut se demander même, si, à cette époque, un mouvement sismique n'aurait pas amené la séparation de l'île d'Oleron du continent.

Ceci exposé, il nous reste maintenant à faire le relevé des

Digitized by Google

tremblements de terre qui se sont produits dans notre région dans les temps historiques.

Nous reprendrons en partie, à cette occasion, une intéressante étude qui a été publiée, par M. Biteau, dans le tome VI du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*. Mais notre relevé sera plus complet, car nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans nos documents régionaux un certain nombre de faits inconnus relatifs à cette question.

Le plus ancien souvenir qui nous soit resté d'un tremblement de terre dans notre pays, remonte au 12 novembre 1312, d'après les *Chroniques de Saint-Martial* de Limoges. A cette date, un moine se trouvait dans le diocèse de Saintes. Au milieu de la nuit, la lune étant dans son plein, une secousse se produisit dans tout ce diocèse accompagnée d'un bruit effrayant.

D'après Audiat, cent ans auparavant, en 1215, un tremblement de terre se serait également produit à Limoges (Archives de la Saintonge, *Bulletin*, t. V, p. 208).

Il nous faut ensuite attendre jusqu'à la fin du XVIe siècle pour être documenté sur ce sujet.

1568, 26 octobre. Violent tremblement de terre accompagné de terribles coups de tonnerre, d'une grêle affreuse et de météores effrayants ; ce qui fut interprété, dit La Popelinière, comme le présage de grands maux (La Popelinière, *Histoire des troubles*... t. I, p. 152 ; Jourdan, *Ephémérides*, I, 402).

1591. « Le mercredi 24 avril, environ l'heure de midi, la terre a tremblé en plusieurs lieux, notamment en l'isle de Ré, où plusieurs maisons, au bourg de Saint-Martin, ont considérablement tremblé ; ce qui a épouvanté beaucoup de personnes » (*Mémorial d'Herpin*, Bibl. de La Rochelle, mss. 163, fol. 11).

1592. « Le vendredi 9 avril, entre 9 et 10 heures du soir, la terre a beaucoup tremblé en l'isle de Ré et ailleurs » (Même source, fol. 13).

1593. « Le 8 apvril au soir, entre huit et neuf heures, fut fait un tremblement de terre qui dura peu. » « L'hiver de cette année fut fort pluvieux ; le 19 de novembre sur les trois heures après midi, il y eut un tremblement de terre en cette ville » (Merlin, *Archiv*, *Saint.*, t. V, p. 70, 71).

1598. D'après Merlin (*loc cit.*, t. V, p. 84) : « Constitution du temps : fruits chers, pluie froide. Tremblement de terre. Juin, juillet et août ont été fort inconstants ; le vent du nord-est n'a pas duré. »

Digitized by Google

Pierre Sanseeau, praticien, dit également que le samedi 12 décembre de cette année, la terre a tremblé « par deux diverses fois comme il a été remarqué par plusieurs personnes, et qu'à cette occasion on implora la pitié de Dieu » (Bibl. de La Rochelle, mss. 100, f° 221, V°.)

1600, 16 juin. « A trois heures après midy, il y a eu un tremblement de terre » (Merlin, *loc. cit.*, p. 108 ; Jourdan, *Ephém.*, t. I, p. 202).

1605, 28 juillet. Petit tremblement de terre à 4 heures du matin (Merlin, *loc. cit.*, p. 124 ; Jourdan, *Ephém.*, t. I, p. 265).

1605. « Le 24 août, au soir, ainsi que ma femme et moi, dit Merlin, estions à souper chez ma mère, ainsi que nous achevions, à sept heures du soir, il se fit un grand tremblement de terre en cette ville ; j'estimois que la maison devait tomber sur nous, ayant esté par trois fois soulevés de dessus les sièges où nous étions assis » (Merlin, *loc. cit.*, p. 124). La même constatation fut faite par Guillaudeau qui dit que « tout le monde de ceste ville et gouvernement pensoit que tout deubt tourner sens dessus dessous. » Cela se passait entre six et sept heures du soir, moment auquel chacun était à souper (Guillaudeau, *Arch. Saint.*, t. XXXVIII, p. 28).

1606, 11 octobre. A cinq heures du soir, tremblement de terre à La Rochelle (Merlin, *loc. cit.*, p. 130 ; Jourdan, *Ephém.*, t. I, p. 378).

1615. Dans la nuit du vendredi 2 janvier au samedi 3, « il se fit un tel tremblement de terre à Poitiers avec des flammes de feu qui apparurent au ciel, que l'on pensoit que toute la ville deust estre embrasée et renversée » (Guillaudeau, *Arch. Saint.*, t. XXXVIII, p. 94).

1619. « Le dimanche 11 d'aoust il y a eu un léger tremblement de terre par la volonté de Dieu en ceste ville entre onze et midy » (Merlin, Bibl. La Rochelle, mss. 161, folio 543 ; Jourdan, *Ephém.*, t. I, p. 284.)

1639, 16 février. Tremblement de terre à onze heures du matin (*Journal de Samuel Robert, Archives de la Saintonge...* t. XI.) Cette secousse qui se produisit entre onze heures et midi fut très violente d'après Guillaudeau (*loc. cit.*, page 400).

1639, 3 juin. Le même chroniqueur rappelle qu'à cette date, un second tremblement de terre se produisit à La Rochelle, avec un bourdonnement qui dura assez longtemps. (*Dito*).

1648. « Le 30 juillet au dit an, entre les huict et neuf heures

Digitized by Google

du soyr, il s'est fait un tremblement de terre ; et a commencé par un grand bruyement qui a continué tout le temps qu'il fallut pour considérer telle chose. Dieu nous préserve des mauvais pronostieqz que les hommes en tirent, semblables à ceux qui sont arrivés depuis le dernier tremblement de terre arrivé le 16 février 1639, sur les onze heures du matin... » (*Journal de Samuel Robert, dito*).

1700, 18 février, jour des Cendres. A trois heures après-midi tremblement de terre suivi de légères secousses (Arcère, tome II, p. 358 ; Jourdan, *Ephém.*, t. I, p. 41).

1700. Tremblement de terre le 25 février, jour des Cendres, à trois heures après midi (Maudet, Jourdan, t. I, p. 49.)

1703. Le 16 décembre à dix heures et demie du matin, par un temps clair et serein, tremblement de terre avec bruit et bourdonnement (Maudet, Jourdan, t. I, p. 488).

1704. Le 10 janvier, on ressentit un tremblement de terre à La Rochelle vers les six heures du soir. (Arcère, tome II, p. 358 ; Jourdan, t. I, p. 7). Ce mouvement sismique avait été aussi ressenti à Rochefort. Et même d'après une lettre écrite par Le Peletier à l'ingénieur Buisson, le 18 janvier 1704, il semblerait que, trois mois avant cette date, une autre secousse avait eu lieu dans cette ville. Le 3 août 1704, Le Peletier écrivait également ceci : « Je voy par ce que vous me mandez que les tremble-« ments de terre deviennent aussi fréquents au pays d'Aulnis « qu'en Italie » (Notes de M. Polony, dans le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VI, p. 54.)

1706. 15 septembre. A trois heures et quart du matin, tremblement de terre (Arcère, *loc. cit.*, et Jourdan, I, p. 341).

1711. En septembre, tremblement de terre sur les huit heures du soir (Arcère, *loc. cit.*).

1735. En mai, autre secousse à neuf heures et demie du soir. (Arcère, t. II, p. 359.)

1736. 16 février. Grand tremblement de terre à La Rochelle et dans les bourgs circonvoisins, vers les dix à onze heures du matin (*Journal de Jousseaume*, cité par Jourdan, t. I, p. 40 ; Arcère, *loc. cit.*)

1755, 1er novembre. Voici le résumé intéressant d'un récit relatif à un tremblement de terre qui s'était produit à cette date dans le Bordelais et l'Angoumois. Ce tremblement de terre avait duré quelques minutes et avait occasionné une agitation extraordinaire des eaux de la Garonne. La ville n'avait toutefois

Digitized by Google

souffert aucun dommage. Ce mouvement sismique s'était produit en même temps que le tremblement de terre qui avait détruit la ville de Lisbonne.

Dans la région d'Angoulême on observa le même jour des phénomènes curieux. A une lieue de la ville, se produisit un bruit souterrain, puis la terre s'entr'ouvrit et il en sortit un torrent chargé de sable rouge. Plusieurs fontaines se troublèrent et les eaux baissèrent à tel point qu'on crut les fontaines prêtes à tarir. La Charente avait baissé d'abord considérablement, puis était montée à une hauteur extraordinaire. Le long d'un lac contigu à un ancien château des comtes d'Angoulême, sur les onze heures du matin, un rocher fut brisé et s'entr'ouvrit avec un bruit effroyable qui dura plusieurs minutes. Il en sortit un torrent dont le volume d'eau, de plus de six pieds de diamètre, entraîna beaucoup de grosses pierres, des cailloux ainsi que de pièces de bois carrées et des pieux de pilotis. Auparavant les eaux étaient troublées et blanchâtres depuis plus d'une heure, et, dans le moment où le torrent se produisit, elles reprirent leur couleur naturelle. Le torrent dura deux jours.

Quelques jours avant, il y avait eu des éclairs, accompagnés de tonnerre ; il soufflait un vent du midi si violent que la charpente et la couverture de quelques maisons avaient été emportées. Les sources et les fontaines de la région avaient été aussi atteintes ; les eaux des unes étaient abondantes, d'autres bourbeuses, quelques-unes blanchâtres, et certaines avaient complètement tari (*Journal de Verdun*, 1756, pages 46, 48, cité par M. Jules Pellisson dans le *Bulletin des Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, p. 227).

1756. Le 3 février à cinq heures trois quarts, tremblement de terre, précédé d'un bruit assez fort (Arcère, *loc. cit ;* Jourdan, t. I, p. 26).

1776. Le 30 avril, à cinq heures quatorze ou quinze minutes du matin, on ressentit à La Rochelle et dans les environs une secousse de tremblement de terre assez vive, dont la direction paraissait être de l'est à l'ouest. La secousse dura quelques secondes et fut accompagnée d'un bruit souterrain très fort. Quelques personnes qui avaient été réveillées par ce bruit, le prirent d'abord pour un coup de tonnerre. Il fut ressenti par quelques vaisseaux qui se trouvaient dans la rade. La mer fut agitée et troublée. A deux heures du matin, une secousse légère avait été ressentie par quelques personnes. A l'île de Ré la seconde se-

Digitized by Google

cousse avait été plus forte qu'à La Rochelle, mais sans y faire aucun dégât. Un correspondant de l'île d'Oleron signale également le tremblement de terre le même jour à cinq heures vingt minutes du matin, et dit que, pendant un séjour de vingt ans qu'il avait fait à La Martinique, il en avait bien ressenti jusqu'à deux ou trois chaque année, mais qu'il n'en avait jamais constaté d'aussi violents.

Il faisait un vent de nord-est violent et froid ; « le mercure se soutenait très haut ». La terre était en ce moment fort sèche, la pluie n'étant pas tombée depuis plus de quarante jours (*Annonces et affiches de la généralité de La Rochelle*, 1776, 3 et 10 mai ; *Journal de Perry*, publié dans les *Archives de la Saintonge*, t. III, p. 309 ; Jourdan, I, p. 134).

1780, 2 mai. Nouvelles et fortes secousses paraissant se diriger du Sud-ouest au Nord avec un bruit souterrain aussi fort que le précédent (Perry et Jourdan, I, p. 138).

1785, 20 février. Plusieurs personnes disent avoir constaté à cette date, à dix heures et demie du soir, un léger tremblement de terre. M. Lambertz, qui relate ce fait, dit n'avoir ressenti aucune secousse, mais s'être aperçu d'un bruit extraordinaire. Il ventait, mais le temps était assez beau, avec de la glace le matin. Depuis la fin du mois dernier, il y avait eu plusieurs coups de vent violents, accompagnés de tonnerre et de grêle, qui avaient causé plusieurs naufrages, notamment celui du navire « Le Restaurateur de Saint-Domingue », chargé pour Bordeaux, appartenant à M. Nairac, grand navire très riche qui avait péri sur les côtes de l'île d'Oleron (Manuscrit de M. Lambertz dans mes archives).

1785, 7 septembre. Ce jour à dix heures et demie du soir, on crut avoir ressenti une légère secousse de tremblement de terre, accompagné d'un bruit semblable à celui d'une voiture dans le lointain. Le baromètre était à 28° 1, le vent ouest-nord-ouest, avec nuages et soleil. Les jours suivants il y eut assez de pluie et de vent (Manuscrit Lambertz).

1786, 18 novembre. Ce jour à dix heures et demie du matin, on a ressenti une secousse de tremblement de terre, accompagné d'un bruit comme celui d'une voiture qui roule avec vivacité. Le baromètre était à 27°, 8 (Manuscrit Lambertz).

1791. Dans la nuit du 27 au 28, vers une heure moins un quart, tremblement de terre, accompagné de bruit dans la direction de l'est à l'ouest (*Affiches* et Jourdan, I, p. 262.)

Digitized by Google

1798. Le 2 février, à dix heures et demie du soir, le temps étant serein, le vent à peine sensible au sud-est, plusieurs personnes ont ressenti un léger tremblement de terre, précédé d'un bruit qui ressemblait à celui d'un voiture qui irait fort vite sur le pavé (Manuscrit Lambertz).

1799. Le 25 janvier, à trois heures cinquante-cinq minutes du matin, on a ressenti à La Rochelle deux fortes secousses de tremblement de terre, dans la direction du nord-ouest au sud-ouest. On en estime la durée à cinq ou six secondes. Tout le monde qui dormait a été réveillé, même de petits enfants de quatre à cinq ans, par le grand bruit qui précédait fort les secousses. Cependant il n'est pas arrivé de malheurs dans la ville, sinon quelques tuiles tombées des cheminées et quelques anguilles ou crevasses dans les murs, dans la direction du nord-ouest au sud-ouest.

Ce tremblement de terre avait été ressenti plus fortement à Nantes, où plusieurs maisons avaient été renversées. A Bordeaux, la secousse avait été plus légère, et on l'avait ressentie également sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne, et même jusqu'à Tours (Manuscrit Lambertz).

1810. Le 31 août, à sept heures trois quarts du matin, on ressentit à La Rochelle une secousse de tremblement de terre dans la direction du sud au nord (*Affiches de La Rochelle*, 7 septembre 1810).

1829. Le 27 novembre à quatre heures cinq minutes du soir, on éprouva à La Rochelle une vive secousse de tremblement de terre qui s'est fait ressentir même à bord des navires.

Vers la même époque, la grêle avait causé de grands ravages dans l'arrondissement de Jonzac, à tel point qu'une souscription avait été faite à La Rochelle pour venir en aide aux victimes de ce désastre. Y aurait-il eu une corrélation entre ces deux événements ? (*Feuilles d'annonces de La Rochelle*, 1829).

Dans les vingt années qui suivent, que s'est-il passé en fait de mouvements sismiques ? Nous l'ignorons, n'ayant encore rencontré aucun document qui ait pu nous éclairer à ce sujet.

1850. Tremblement de terre signalé par M. Louis Delavaud dans son ouvrage *Les côtes de la Charente-Inférieure et leurs modifications anciennes et nouvelles* (*Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. I, p. 204.)

1854. Tremblement de terre ressenti dans la nuit du 20 au 21 juillet (Note de M. Bonniot dans le *Bulletin de la société des sciences naturelles de La Rochelle* du 14 août 1854).

Digitized by Google

1866. Le 23 septembre de cette année, à onze heures du soir, il y eut une secousse de tremblement de terre tellement forte que les carreaux de la porte vitrée d'un magasin de bourrelier en ont été brisés (Memorandum d'un habitant de Villefranche, cité par M Biteau, *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, t. VI, p. 59).

1867. « Pendant l'été de cette année, entre minuit et une heure du matin, une trépidation assez accentuée se communiquait du sol aux édifices » (Note de M. Vivier, *Bulletin de la société des sciences naturelles de La Rochelle*, 13 novembre 1903).

1875, 9 juin. « A neuf heures 12 minutes du matin, le niveau de la mer s'élève brusquement à La Rochelle de 0.80 centimètres. » M. Vivier attribue ce ras de marée à une secousse sismique (*dito*).

1882, 22 avril. A 7 heures 30 du matin, l'élévation de la mer est de 0.95 centimètres. (M. Vivier, même observation).

1882, 26 juillet. Entre 3 heures et demie et 4 heures, un tremblement de terre est ressenti dans toute la région des Charentes et notamment à La Rochelle. A Saintes, on constate une forte secousse, accompagnée d'un bruit sourd qui dure plusieurs secondes. Dans la Grande Rue, une glace de devanture est cassée.

A Rochefort, le même phénomène est constaté ; il dure plusieurs secondes, et la secousse s'étend à l'extrémité nord-ouest de l'île d'Oleron. Grondement sourd de peu de durée.

A Saint-Jean d'Angély, la ville est ébranlée à la même heure. A Mazeray, des bouteilles de verre placées devant la gare se choquent, quelques-unes sont brisées. A Chérac, le tremblement de terre est ressenti. Entre Beillant et Chaniers, le mécanicien du train croyant à un affaissement de terrain, ralentit sa marche. Entre Tonnay-Charente et Rochefort, un fil électrique du chemin de fer est rompu. A Cognac, on ressent une commotion, on entend un bruit sourd, une machine à imprimer est ébranlée, etc.

(V. Soc. Sc. natur. de La Rochelle, séance du 9 août 1882, note de M. Vivier, et note de M. Deschamps, dans le *Bulletin météorologique de la Charente-Inférieure ; Bulletin des archives historiques de la Saintonge*... 1902, t. V, p. 285 ; *Gazette des bains de mer de Royan*, 30 juillet 1882 ; M. Biteau, dans le *Bulletin de la soc. de géogr. de Rochefort*, t. VI, p. 59).

1884. Le 4 juin à 5 heures du matin, une légère secousse se fait sentir à Royan, Saintes, et dans quelques autres parties de

Digitized by Google

la Charente-Inférieure ; le mouvement d'oscillation dure deux secondes (Biteau, *dito*.)

1885, 6 février. « A 6 heures et demie du soir, une secousse de tremblement de terre est ressentie au Mung ; les vitres sont remuées dans leurs châssis ; la durée est de 5 à 6 secondes. Deux autres secousses moins fortes sont ressenties entre 9 et 10 heures du soir (M. Nivet, *Bullet. météorologique de la société des sciences naturelles de La Rochelle*).

1889. Dans la nuit du 11 au 12 août, tremblement de terre, de la durée d'une seconde, à Courçon et à Nuaillé. (Observations de MM. Rousselot et Thayarda, *dito*).

1897. Dans la nuit du 28 au 29 janvier, entre minuit et demi et deux heures et demie du matin, secousses successives et assez violentes dans les environs de Saintes et de Saint-Jean d'Angély. (M. Vivier, *Bulletin de la société des sciences naturelles de La Rochelle*, 1er novembre 1903).

1903. Dans la nuit du 26 au 27 octobre, vers deux heures du matin, une secousse de tremblement de terre se produit à La Rochelle ; elle est accompagnée d'un grondement souterrain ; quelques personnes ont cru même entendre comme une détonation, d'après le rapport de M. Vivier à la Société des sciences naturelles. M. Couneau constata qu'à l'hôpital Saint-Louis et à l'hospice départemental de Lafond les malades et tout le personnel administratif, comme d'autres personnes en ville, avaient été brusquement réveillés par un bruit très accentué analogue à celui que feraient des tombereaux lourdement chargés en roulant dans les rues. D'après lui, le tremblement de terre avait encore été plus violemment ressenti à l'île de Ré qu'à La Rochelle (*dito*, 13 novembre 1903).

1904. Le 23 mai, à Saintes, et dans l'arrondissement, à Saint-Jean d'Angély et à Cognac on ressent, à 10 heures du soir, une forte secousse de tremblement de terre, d'une durée de plusieurs secondes, accompagnée d'une détonation comparable à une explosion de poudrière (*Bullet. arch. de la Saintonge*, 1904, tome XXIV, p. 203).

1905. Le samedi matin 25 novembre à 10 h. 57' 52" (heure de Paris) un mouvement sismique se produit à La Rochelle ; il y a deux secousses, la seconde plus forte que la première, et qui ont duré exactement 14 secondes. Ce phénomène était accompagné d'un grondement sourd assez fort. On aurait cru entendre un gros camion roulant sur des pavés irréguliers. Les variations

Digitized by Google

du bruit suivaient celles de la secousse. Une fois ou deux en plus on avait ressenti de faibles trépidations sans qu'on puisse dire si elles se reliaient absolument aux premiers mouvements. La direction du tremblement de terre semblait être nord-nord-ouest, sud-sud-est.

Le même mouvement s'était produit à Rochefort, à 11 heures du matin et à Saintes.

La journée dans laquelle on a constaté ce phénomène, avait été précédée de plusieurs semaines de pluies presque continuelles et très abondantes.

D'après le *Cosmos*, des tremblements de terre se produisirent le 26 novembre à 7 h. 40' à Monte-Leone en Calabre, à 7 h. 45' à Naples et à Florence et sur d'autres points de l'Italie. Et dans la nuit du samedi au dimanche, le Vésuve qui était calme depuis le milieu d'octobre, avait eu une recrudescence d'activité. (M. l'abbé Fanton, dans le *Cosmos*, du 9 décembre 1905, et le *Cosmos* du 2 décembre 1905).

1908. Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 janvier, vers 3 heures, pendant une violente tempête, on entendit, dans diverses rues de La Rochelle, rues Gargoulleau, Saint-Louis, des Augustins, des Saints-Pères, un bruit insolite comme celui d'un fourgon chargé qui passerait à grande vitesse. Ce bruit se produisit d'abord du nord au sud et se reproduisit presque aussitôt du sud au nord.

GEORGES MUSSET.

VARIA

Eglises de la Charente-Inférieure. — Objets classés par arrêté ministériel du 5 décembre 1908.

Courçon. — Dans l'église : La Sainte Famille, d'après Raphaël, toile XVIe siècle.

La Jarrie. — Dans l'église : Cloche, 1764.

La Rochelle (Saint-Sauveur). — Inscription commémorative de l'élévation du portail, 1679.

Les Gonds. — Dans l'église : Cloche, 1599.

Saint-Léger. — Dans l'église : Cloche, 1603.

Meursac. — Dans l'église : Retable et tabernacle du maître-autel, bois sculpté et doré, XVIIIe s.; deux crédences bois sculpté et doré à plateau de marbre, époque Louis XV.

Digitized by Google

Pons (Saint-Martin). — L'Assomption, toile par P. Vincent, 1785; Saint-Roch, statue de pierre, 1631.

Rioux. — Dans l'église : Cloche, 1583.

Saintes. — Dans l'église : Inscription funéraire de Charles Guitard, 1568 ; le Christ en croix, l'Adoration des Mages, toiles par P. Vincent, 1776 et 1782 ; un Moine en prière, toile signée F. Aman, 1727 ; une Femme en prière auprès d'un mausolée, toile XVIIIe s.; Saint-Eutrope et Sainte-Eustelle, toile XVIIIe s.; deux crédences fer forgé XVIIIe s.; Crucifix argent XVIIIe s.; Burettes et plateau, porcelaine de Saxe, XVIIIe s.; fragment de tapisserie encadré.

Tesson. — Dans l'église : Cloche, 1583.

Villars-les-Bois. — Dans l'église : Cloche, 1472.

Courant. — Dans l'église : Cloche, 1606.

Saint-Mandé. — Dans l'église : Sainte-Thérèse, toile par Bragny, 1657; Cloche, 1774.

Saint-Agnant. — Dans l'église : L'Assomption de la Vierge, toile signée Bragny, 1669.

Saint-Just. — Dans l'église : Cloche de 1612.

Bourcefranc. — Dans l'église : Cloche de 1604.

Saint-Symphorien. — Dans l'église : L'Assomption de la Vierge, toile par Bragny, 1676 ; le Martyre de Saint-Symphorien, toile par Bragny, 1641 ; Cloche, 1629.

Agudelle. — Dans l'église : Cloche, 1556 ; Sainte-Catherine, statue bois peint XVIe s.

Allas-Bocage.— Dans l'église : Fonts baptismaux pierre XVe s.; Bénitier pierre XVe s ; Cloche, 1618 ; Tombeau pierre 1261 ; la Crucifixion, toile 1671.

Celles. — Dans l'église : Cloche, 1626.

Chamouillac. — Dans l'église : Cloche, 1640 ; Inscription commémorative de la consécration de l'église, 1644.

Chaunac. — Dans l'église : Cloche, 1546.

Clam. — Dans l'église : Cloche, 1629.

Clérac. — Dans l'église : Cloche, 1636.

Consac. — Dans l'église : Bénitier pierre XVe s..

Saint-Dizant-du-Bois. — Dans l'église : Calice argent, 1669 ; la Crucifixion, toile XVIIIe s.; Cloche, 1527.

Saint-Dizant-du-Gua. — Dans l'église : Bénitier pierre XVe s.

Saint-Fort-sur-Gironde. — Dans l'église : La Crucifixion, l'Assomption, toiles par P. Vincent, XVIIIe s.; Cloche, 1773.

Saint-Georges-des-Agoûts. — Dans l'église : Cloche, 1594.

La Genétouze. — Dans l'église : Cloche XVe s.

Saint-Genis. — Dans l'église : Cloche, 1781.

Léoville. — Dans l'église : Cloche, 1738.

Lonzac. — Dans l'église : L'Adoration des Mages, toile par P. Vincent, 1787.

Saint-Maigrin.— Dans l'église : Fer à hosties XVIIIe s.; l'Assomption, toile XVIIIe s.

Messac. — Dans l'église : Cloche, 1732.

Montguyon. — Dans l'église : La Vierge et l'Enfant, statue pierre peinte.

Neuillac. — Dans l'église : Cloche, 1654.

Saint-Palais-de-Négrignac. — Dans l'église : Cloche, 1752.

Saint-Palais-de-Phiolin. — Dans l'église : Cloche, 1726.

Le Pin. — Dans l'église : Cloche, 1770.

Pouillac. — Dans l'église : Cloche, 1546.

Salignac. — Dans l'église : Cloche, 1618.

St-Simon-de-Bordes.— Dans l'église : Cloche, 1607.

Digitized by Google

Soubran. — Dans l'église : Cloche, 1629.
Villexavier.— Dans l'église : Cloche, 1525; Inscription, 1205; Sainte-Emerance, statue bois XVIIIe s.

Fouilles et découvertes.

En opérant des réparations à la cathédrale de Luçon, des ouvriers ont mis à jour, dans le transept, une superbe crypte dans laquelle se trouve une jolie chapelle et des peintures remarquables.

Près d'un pilier de la cathédrale, au cours de ces mêmes travaux, un vase bivalve de métal a été découvert. Ce vase contenait un cœur parfaitement conservé que l'on croit être celui de Monseigneur Henri de Barillon, 31e évêque de Luçon, dont le corps fut inhumé au mois de mai 1699, à l'Oratoire, à Paris.

Croix, 8 novembre 1908.

Recommandation au parlement en faveur de Pierre de Rochechouart, Evêque de Saintes.

(Moulins, 29 juillet [1495]).

De par la Royne
Nos amez et feaulx

Pour ce que nous avons sceu que l'evesque de Xainctes (1), nepveu de nostre amé et feal l'evesque d'Alby (2) est tenu en procès par devant vous pour raison de sondit evesché, et que desirons qu'il soit favorablement traicté en ses affaires en recongnoissance des grans et recommandables services que ledit evesque d'Alby, le s. de Rochechouart et autres ses prouchains parens ont fait et font de jour en jour à monseigneur en ses conseilz et principaux affaires, à ceste cause nous vous prions très affectueusement que, oudit procès, vueillez avoir le dit evesque de Xainctes en son bon droit pour singulièrement recommandé, en luy administrant bonne et briefve expedicion de justice, et vous nous ferez bien grand et singulier plaisir.

Donné à Moulins, le XXIXe jour de juillet.

Signé : Anne. Contresigné : C. Normant.

Au dos : A noz amés et feaulx les gens tenant le Parlement à Paris.
[R^ta XI° Aug. M. IIIIe nonag. V^o.]
[Original, papier. — Arch. nat. X^1a 9321, n° 131.]
Extrait du Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques. — Année 1907. — N°s 1 et 2, p. 45 et 46.

---

(1) Pierre de Rochechouart, fils de Jean II, seigneur de Mortemart, et de Marguerite d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise ; évêque de Saintes par résignation de son oncle Louis de Rochechouart, faite le 10 août 1492. Il était en procès ou sujet de son évêché contre Gui de Tourestes, doyen du Chapitre de Saintes, élu par quelques membres du Chapitre : † 1503. (*Gallia Christiana*, t. II, p. 1081).

(2) Louis d'Amboise, fils de Pierre et d'Anne de Bueil, frère du cardinal : évêque d'Alby en 1473, il mourut à Lyon le 1er juillet 1503 ou 1505, d'après la *Gallia Christiana*, t. I, p. 35; en 1505, d'après le P. Anselme qui cite pour référence la *Gallia Christiana* (Anselme, VII, 124).

Digitized by Google

EUGÈNE FROMENTIN. — **Lettres de jeunesse**

Biographie et notes par Pierre BLANCHON (Jacques-André MÉRYS)

Eugène Fromentin ne fut pas seulement un coloriste exquis, le révélateur de l'Algérie du lendemain de la conquête, doublé du charmant écrivain de l'*Été dans le Sahara*, de l'*Année dans le Sahel* et de *Dominique*, cette autobiographie romanesque, d'une psychologie si fine et d'un art si captivant, l'éminent critique enfin des *Maîtres d'autrefois*. Sa personnalité intime méritait une étude attentive. Les *Lettres de jeunesse* que vient de publier M. Pierre Blanchon, nous apprennent comment en lui se développèrent l'homme, l'artiste, le maître ès style. C'est l'histoire de sa formation qui nous est offerte, grâce à des épanchements sans contrainte qui mettent son âme à nu et livrent le meilleur de lui-même. Des commentaires discrets et émus soulignent ou complètent les passages essentiels de ces confessions spontanées. Cette publication nous fait également connaître dans toute leur fraîcheur les premières impressions de voyage du peintre de l'Orient. La renommée du maître ne pourra que gagner à ces révélations qui nous renseignent avec abondance sur ses premières années, si peu connues, et sur les péripéties de ses débuts tourmentés.

Un volume in-16, Prix : 4 fr. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris 6e.

Coivert.

Vient d'être béni en la vieille église de Coivert (le mariage civil ayant eu lieu l'avant-veille 10 décembre, à Niort) le mariage religieux de Mademoiselle Magdeleine Privas, fille de notre ami, ancien maire de cette commune, et de Madame née Serton du Plonget, avec M. Bruno Palmer, licencié en droit, avoué à Argentan (Orne).

En raison d'un deuil récent, la cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité. M. le curé-doyen de Loulay avait cependant bien voulu faire entendre sa voix dans plusieurs morceaux sacrés, et M. le chanoine Augereau, du diocèse de Blois, ami de la famille de la mariée, a béni le mariage après avoir prononcé une allocution.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Michel Palmer, son frère, et Mme Louis Roy de Loulay, princesse Czetwertynska ; pour la mariée : M. Henry Privas, son frère, engagé aux Chasseurs d'Afrique, et le baron Pierre de Verneilh-Puyrazeau.

A l'issue de la cérémonie, les invités se réunissaient au logis de la Roche, où Mme Serton du Plonget, aïeule de la mariée, les recevait à déjeuner. X.

Excursion de 1909, organisée par la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Journée du samedi 15 mai. Départ de Saintes à 10 h. 25 du matin ; — arrivée à Châteauneuf à 12 h. 24. — Départ en voitures à 1 heure pour visiter : Saint-Estèphe : église du XIIe siècle; château de Fontfroide; dolmen de la Boucharderie ; — Roullet : église à trois coupoles (XIIe siècle) ; ruines de Rocheraud ; château des Bretonnières (Renaissance). — Dîner à Châteauneuf; — départ pour Barbezieux à 8 h. 23 ; — coucher à Barbezieux.

Journée du dimanche 16. — Matin, à 8 h. 10, départ pour Saint-Médard, visite au village où est né Elie Vinet. — 11 heures, retour à Barbezieux. — 11 h. 1/2, déjeuner. — Soir, 1 h. 1/2, salle du château, lecture et communication de documents historiques sur la région, par

Digitized by Google

MM. Esmein, Labadie, Laffite, de la Martinière, de la Ville de Mirmont, docteur Vigen. — 3 heures, remise de la plaque commémorative à la ville de Barbezieux. — 4 h. 1/2, salle du château, conférence sur Elie Vinet par M. F. Courteault, professeur d'histoire régionale à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 7 heures, banquet à l'hôtel de la Boule d'Or.

Les personnes désirant assister au banquet sont priées d'envoyer leur adhésion avant le 10 mai à M. Boutin, pharmacien, secrétaire général du Comité.

COMITÉ D'HONNEUR :

MM. AUDIAT (Gabriel), professeur au lycée Janson-de-Sailly; — BIAIS (Emile), archiviste et bibliothécaire de la ville, conservateur du musée d'Angoulême; — BRUTAILS (J.-A.), archiviste de la Gironde; — BURES (Maurice), avocat, vice-président de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis; — CHARROL (Marcel), secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux: — CHAUVET, notaire à Ruffec; — COURTEAULT (Paul), professeur d'histoire régionale à la Faculté des lettres de Bordeaux; — DANGIBEAUD (Charles), vice-président de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis; — DEZEIMERIS (Reinhold), ancien président du Conseil général de la Gironde; — DURÈGNE (le baron), président de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; — ESMEIN (A.), professeur à la Faculté de droit de Paris, membre de l'Institut; — FLEURY (comte Paul DE), ancien archiviste de la Charente; — GEORGES (Jean), ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente; — GUILLAUD (le docteur Jean-Alexandre), professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux; — HABASQUE, président honoraire de la Cour d'Appel de Bordeaux; — LABADIE (Ernest), bibliophile bordelais; — DE LA MARTINIÈRE (Jules Machet), archiviste de la Charente; — DE LA VILLE DE MIRMONT, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux; — MARTIN (docteur Georges), président de la Société des Archives historiques de la Gironde; — MAUFRAS (Emile), archéologue à Beaulieu, par Bourg (Gironde); — MENSIGNAC (Camille DE), président de la Société archéologique de Bordeaux; — MUSSET (Georges), avocat, président de la Société littéraire de La Rochelle et de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes; — OUDET (le baron Amédée), président de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis; — PELLISSON (Jules), juge à Périgueux; — RAMBAUD (P.), président de la Société des antiquaires de l'Ouest; — THAMIN, recteur de l'Université de Bordeaux; — TOUZAUD (Daniel), président de la Société archéologique et historique de la Charente; — VIGEN (le docteur Ch.), à Montlieu.

SOCIÉTÉS PATRONANT LA FÊTE

Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis; — Société archéologique et historique de la Charente; — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; — Union historique et archéologique du Sud-Ouest; — Société archéologique de Bordeaux; — Société des Archives historiques de la Gironde; — Société littéraire de La Rochelle; — Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes; — Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers.

On pourra partir de Barbezieux le dimanche soir à 6 h. 30, arrivée à Saintes, 8 h. 53; — ou à 9 h. 46, arrivée à Saintes, minuit.

On est instamment prié de se faire inscrire dès le 1er mai, surtout si on veut avoir un logement assuré à Barbezieux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XXX, 1906. — Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300), contenant le Chartularium Ecclesiæ Aurelianensis Vetus, suivi d'un appendice et d'un supplément par MM. Joseph Thillier et Eugène Jarry.

Revue épigraphique, fondée par A. Allmer, 28e année, n° 117, tome V, avril 1905 à juin 1905. — Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or). — Poitiers, renseignements du R. P. Camille de la Croix sur plusieurs épitaphes. — Le n° 1607 porte D (iis) (manibus) et me (moriæ Vener (iæ). Dans la région de l'Ouest, dit le savant épigraphiste, le surnom Veneria a déjà été relevé sur une pierre tombale de Saintes, dont la partie supérieure est décorée de même d'un croissant. — Héron de Villefosse: Remarques épigraphiques (suite). — Allmer : Les dieux de la Gaule celtique (suite).

— N° 118, juillet 1905 à juin 1906. — Savoillans (Vaucluse). — Vaison. — Aps. — Saint-Thomé. — Sauveptantade (Ardèche). — Aigaliers (Gard). — Catheux (Oise). — Paris. — Héron de Villefosse : Remarques épigraphiques (suite). — Allmer : Les dieux de la Gaule celtique (suite).

Romania, n° 138, avril 1906, tome XXXV. — A. Thomas : Le Laterculus de Polemius Silvius et le vocabulaire zoologique roman. — C. Salvioni : La declinazione imparisillaba in-a-Ane nelle carte medievali d'Italia. — F. Lot: Vivien et Larchamp. — N. Valois : Nouveaux témoignages sur Pierre de Nesson. — L. Brandin : Le plus ancien exemple du Fr. *Abrier*.

— N° 139, juillet 1906, tome XXXV. — P. Meyer : l'Evangile de l'enfance en provençal (manuscrit de Cambis-Velléron et de Raynouard). — A. Jeanroy : Sur quelques sources des mystères français de la Passion. — J. Bédier : Sur deux chansons de croisade. — A. Delboulle : Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (suite). — P. Meyer et G. Guigue : Fragments du grand livre d'un drapier de Lyon (1320-1323). — G. Lavergne : Fragment d'un nouveau manuscrit de la chanson de Roland (version rimée). — A. Thomas : L'identité du médecin Aldebrandim de Sienne. — C. Nedelcou : Sur la date de la naissance de Pierre Alphonse.

Digitized by Google

QUESTIONS

Notre collègue, M. le baron d'Aulnis de Bourouille, demande si l'on pourrait donner quelques renseignements :

1° Sur Joseph-Ignace Béraud du Pérou et Dlle Jeanne-Victoire d'Aulnis de Chérac, et sur les témoins de leur mariage célébré à Saintes le 5 octobre 1767 ;

2° Sur Jacques-André Chasseloup-Laubat et Dlle Marie Boibelaud, parrain et marraine d'une fille née d'Alexandre César de la Prade et d'Elisabeth Sernon, baptisée à Mornac en 1732 ;

3° Sur François et Pierre d'Aunis, témoins du sus-dit baptême.

ERRATA

1° T. XVIII du *Recueil*, p. 16, 21e ligne, lire : M. Tortat signale : 1° dans la salle des artistes français, au musée Rudophinum, à Prague..., au lieu de : dans le musée.. ;

2° 25e ligne : style *roman* au lieu de *romain*.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance générale du 4 février 1909.

Le 4 février 1909, à une heure de l'après-midi, la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Étaient présents : MM. Tortat, membre titulaire ; Viesse, trésorier ; Ollagnier, M. Pellisson, Séry, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire-adjoint.

Excusés : MM. Musset, président, l'abbé P. Bariteau, le chanoine Bauré, Ed. Duret.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président donne communication de la correspondance qui comprend :

1° Un télégramme de M. Musset empêché à la dernière heure de venir présider la réunion ;

2° Une lettre de notre collègue, M. le baron d'Aulnis de Bourouilh, remerciant les membres de la Société de son admission à titre de membre correspondant ;

3° Une lettre de M. Labadie annonçant la célébration, à Barbezieux, en mai prochain, du 4e centenaire d'Elie Vinet, et sollicitant l'adhésion de notre Société.

Digitized by Google

Bon accueil est fait à cette demande, M. Musset sera prié d'en informer le comité d'organisation.

M. le Président dépose sur le bureau le programme du Congrès des sociétés savantes, qui se réunira à Rennes, au mois d'avril. Un exemplaire est remis à chacun des membres présents.

Sur la proposition de M. l'abbé Clénet, des félicitations sont votées à notre secrétaire, M. l'abbé Nogués nommé en novembre dernier, chanoine prébendé de la Cathédrale de La Rochelle.

M. Séry signale la récente découverte d'un souterrain situé dans la propriété de M. Andréotti, à gauche du chemin de Courbiac et non loin des chais de M. Martineau.

M. Tortat parle d'un article bibliographique paru dans *La Petite Gironde* à l'occasion de la récente publication des « Mémoires de Claude Péraud », donnant le récit d'un voyage fait au XVIIe siècle de Paris à Bordeaux. Peut-être, dit notre collègue, ce travail renferme t-il des dessins, gravures ou même de simples notes se rapportant à la ville de Saintes ou à notre région ?

MM. Pellisson dépose sur le Bureau et offre à la Commission : 1° Le manuscrit de la traduction en patois saintongeais de la Bulle « Ineffabilis » (1867). Ce travail, fait sous la direction de M. l'abbé Rainguet, ancien supérieur du Petit Séminaire de Montlieu, est l'œuvre de notre érudit collègue et de M. l'abbé H. Dutour, mort curé de la Clotte en 1908; 2° un almanach en patois de Jersey ; 3° quelques piécettes en patois wallon ou de Liège.

Des remerciements sont adressés au généreux donateur.

M. l'abbé Clénet signale dans le volume des mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres : 1° l'hommage offert au musée de Niort par M. A. Bouneault d'un album contenant les relevés faits sur place des caissons du plafond du château de Dampierre-sur-Boutonne ; 2° la découverte récente à Cozes d'un méreau protestant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, E. Jouan.

Le Secrétaire-adjoint. E. Clénet.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance générale du 29 avril 1909.

Le 29 avril 1909, à une heure de l'après-midi, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset, président.

Etaient présents : MM. E. Jouan, vice-président ; Viesse, trésorier ; Clénet, secrétaire-adjoint ; Tortat, membre titulaire ; Ed. Duret, Ollagnier, Pandin de Lussaudière, l'abbé de Saint-Paul, Séry, membres correspondants.

Excusés : MM. le chanoine Bauré, Bariteau, Gaurier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président fait part de la perte que notre compagnie vient de faire dans la personne de M. l'abbé Noguès, secrétaire de la Commission, chanoine de l'Eglise Cathédrale, décédé à La Rochelle le 18 avril. Interprète autorisé des membres de notre Société, M. Musset fait l'éloge de ce prêtre modeste qui fut toujours un travailleur consciencieux. Il annonce aussi la mort de M. Edouard Dangibeaud, décédé à Rueil, et adresse aux familles de nos deux collègues les respectueuses condoléances de la Société.

On procède au remplacement du regretté M. Noguès. Sur 12 votants, M. l'abbé Clénet, pour le secrétariat, obtient 11 voix.

M. Pandin de Lussaudière, comme secrétaire-adjoint, obtient le même nombre de voix.

En conséquence, sont proclamés : secrétaire, M. l'abbé E. Clénet ; secrétaire-adjoint, M. Pandin de Lussaudière.

Est admis comme membre correspondant : M. Gustave Tessandier, chef de comptabilité de la maison Geneviève.

M. Séry montre un jeton de présence et plusieurs monnaies romaines et étrangères.

M. le Président donne lecture : 1° d'une étude de notre collègue M. Roy, sur trois pièces d'or françaises trouvées près de Saint-Jean d'Angély et sur dix autres pièces trouvées près d'Asnières (V. *Varia*) ;

2° D'une note du même sur les fouilles faites récemment dans l'église de Saint-Hilaire de Villefranche ;

3° D'une communication de notre collègue M. Bœuf, sur les

Digitized by Google

différentes transformations de l'ancien cimetière de Massac, commune de Beauvais-sous-Matha.

M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. l'abbé A. Narquet, curé de Saint-Hippolyte, canton de Tonnay-Charente, sollicitant le patronage de notre Commission pour le classement de son église, comme monument historique ;

2° Une lettre de notre collègue M. le docteur Vigen demandant la signification de cinq lettres gravées sur un écusson qui se voit sur la tour du donjon de Montguyon ;

3° Une lettre de M. Arnaud au sujet de la découverte de sépultures et de monuments celtiques faite à Ardillières, canton d'Aigrefeuille, en septembre 1908. A l'occasion de cette fouille, M. le Président signale un article très intéressant, qui fut publié dans les *Tablettes des Deux-Charentes* et autres journaux ;

4° Une lettre de M. Frugier, parlant de la découverte récente de sarcophages contenant quelques ossements et un anneau en bronze, au lieu dit « Les Hautes Gataudières », près du village de la Brée, commune de Saint-Georges d'Oléron. A cette note est joint le croquis de cet anneau, qui, après examen, doit appartenir à l'époque carolingienne ;

5° Une lettre de M. Luguet renfermant ces deux questions :

a) Serait-il possible de déterminer les armoiries qui se voient sur une ancienne cheminée à Saint-Denis d'Oleron ? — *b)* Quel fut le rôle des volontaires de Saintonge, dans le combat livré le 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795) à Saint-Cyr en Talmondais ? (V. *Rec. de la Com. des Arts*, t. X, p. 394. Question n° 141) ;

6° Une lettre de M. David, instituteur à la Génétouze, canton de Montguyon, priant les membres de notre Société de lui communiquer les documents se rapportant à l'histoire de cette commune dont il prépare la monographie ;

7° Une lettre de M. Albert Lecuilliez contenant le plan des fouilles faites dans une des tours du vieux donjon de Villeneuve-la-Comtesse, canton de Loulay.

M. le Président présente : 1° au nom de notre collègue M. Roy, un sceau de Soubise. Cette pièce, très remarquable, porte la date de 1583 ; — 2° L'empreinte d'un sceau vendu à Cognac et actuellement à Royan, représentant au centre un vieux souverain Franc, avec une inscription gothique. Ce sceau qui serait celui de Hugues Capet, paraît très douteux.

Digitized by Google

M. Musset signale à ce sujet une empreinte d'une pièce de cuivre ayant la forme triangulaire avec le portrait et le nom de Clovis, roi des Francs, et qui est certainement de fabrication moderne.

M. Musset communique un inventaire des meubles de la succession de Carré de Varennes (1791). Il y est mentionné un grand nombre de tableaux, notamment de Grange, de Vernet, un portrait de Rembrandt peint par lui même. Ces tableaux ont été vendus à Paris après la révolution. Ce document donnera lieu à une prochaine publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président, G. Musset. — *Le Secrétaire*, E. Clénet.

Procès-verbal de la séance générale du 5 août 1909.

Le 5 août 1909, à 1 heure de l'après-midi, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset, président.

Etaient présents : MM. E. Jouan, vice-président ; Clénet, secrétaire ; Viesse, trésorier ; de Richemond, Tortat, membres titulaires ; Marcel Pellisson, membre correspondant.

Excusés : MM. Bariteau, Pandin de Lussaudière, G. Tessandier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication de la correspondance qui comprend :

1° Une circulaire ministérielle fixant au 29 mars prochain la réunion du 48e Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne et relatant le programme des séances ;

2° Une lettre de notre confrère M. d'Aulnis de Bourouilh annonçant l'envoi pour les archives de la Commission de la généalogie des familles Boybelaud et d'Aulnis.

M. le Président adresse au donateur les remerciements de la Société.

M. Jouan présente l'empreinte d'un cachet trouvé au lieu dit : *Courte-Valenne*, commune de Mortagne-sur-Gironde.

Digitized by Google

M. de Richemond donne lecture d'une note sur Jean-Mathias Marchand, docteur en médecine, chirurgien et pharmacien.

M. Jouan parle d'une *trouvaille* de pièces de monnaie portugaise (6 d'or et 5 d'argent) faite en juin dernier sur le territoire de la commune de Saint-Seurin d'Uzet. — (V. *Varia*).

A l'occasion de la mise en vente du château de la Roche-Courbon et de ses dépendances, M. Musset signale la monographie publiée dans la *Vie à la Campagne* (juin 1909), par la librairie Hachette. Pour sauver ce monument du XIIe siècle, menacé d'une destruction prochaine, Pierre Loti, notre compatriote, a écrit « avec ses émotions et ses souvenances, des pages empreintes d'un accent tendre et passionné. »

M. Clénet annonce que l'appel de l'illustre académicien a été entendu. Notre vieux castel du moyen âge et son site enchanteur n'ont rien à redouter, dit-on, de leur nouveau propriétaire.

A propos de la Roche-Courbon, M. le président présente l'empreinte d'un sceau portant au centre un cerf montant et ayant pour exergue : *Sigillum Curiæ Rupium Carbonis*. — Mais la question est de savoir si ce sceau se rapporte à la Roche-Courbon de Saintonge ou à la Roche-Courbon de Poitou.

M. Musset présente également l'empreinte d'un sceau représentant les armes accolées des familles de Saint-Léger et de Saint-Marsault.

Au nom de M. Pandin de Lussaudière, archiviste départemental, M. le Président lit une note relatant la découverte faite à *La Nougérade*, commune de Belluire, canton de Pons, de sépultures gallo-romaines, contenant un squelette, des urnes funéraires et des armes de fer, acquises par notre collègue M. Chainet. — (V. *Varia*).

M. le Président donne lecture d'un rapport à propos de l'érection prochaine, à La Rochelle d'un monument de Jean Guiton, et dit qu'il serait opportun de rechercher aux Archives nationales la date officielle du brevet nommant Guiton, capitaine des vaisseaux du roi. — (V. *Varia*).

M. Musset annonce que la médaille commémorative offerte à l'aviateur Blériot, à l'occasion de sa traversée de la Manche, est l'œuvre de Prudhomme, graveur rochelais. Avec l'autorisation de l'artiste, il espère pouvoir en publier une copie dans le *Recueil de la Commission*.

Pour sauver d'une ruine complète les restes de l'ancien

Digitized by Google

prieuré de Saint-Romuald, fondé à Châtelaillon en 1127, et devenu successivement propriété de la fabrique d'Angoulins, bien de mense épiscopale et, depuis la loi de séparation, bien de l'Etat, le Touring-Club de France et M. Musset ont adressé une demande de classement à M. le Ministre des Beaux-Arts. Cette demande a été rejetée. Au nom des membres de la Société, M. le Président fait des vœux pour la conservation, par un acte d'achat, des derniers vestiges de l'ancienne capitale de l'Aunis.

M. le Président communique aux membres présents :

1° Une lettre d'invitation à la fête des vendanges à Bordeaux (11-13 septembre) ;

2° Une lettre de M. le Président de la *Société des lettres, sciences et arts de Pau*, proposant aux sociétés savantes d'émettre le vœu « que les pouvoirs publics aient soin de mettre à l'abri des incendies, les bibliothèques qui conservent les gloires de notre histoire nationale ». Cette proposition est adoptée.

M. le Président offre pour la bibliothèque de la Commission une plaquette « — *Glanes rochelaises*, *Vieux arbres et Vieux souvenirs* » dont il est l'auteur.

Il dépose sur le bureau : 1° Le *Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest* ; — 2° Une petite brochure publiée à l'occasion de noces de diamant de M. l'abbé Letard. M. le Président adresse au vénéré donateur les remerciements de la Société.

M. Tortat parle d'une chanson en mauvais vers français, sur la bataille de Jarnac, composée au XVIe siècle par un nommé Tourtois.

La récente fête théâtrale organisée aux Arènes de Saintes ayant eu un plein succès, M. Clénet exprime le vœu de voir une part des bénéfices réservées pour la continuation des travaux de déblaiement.

Ce vœu est adopté et M. Musset le transmetra à M. le Président du Comité des fêtes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président,
G. Musset.

Le Secrétaire,
E. Clénet.

Digitized by Google

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE RÉTAUD

(1793-1805).

(Communication de M. l'abbé Clénet).

Le 30 nivôse, an second de la république, la municipalité assemblée dans le temple de la vérité, voulant se conformer au décret du 4e du mois, sur l'invitation de l'agent national, sur les réjouissances publiques ordonnées au sujet de la prise de Toulon, le citoyen Millon, secrétaire, aurait monté à la tribune après y avoir promulgué la loi, y aurait prêché un discours de morale conforme au temps présent, analogue à la circonstance des choses ; cela parachevé, chacun des assistants et dans le même temple, y déploya ses petites provisions selon ses facultés, on y a fait le repas civique qui y a cimenté l'amitié et la fraternité la plus stable... On se mit à danser à l'envie les uns les autres autour des tables, chantant la carmagnolle, d'autres sont montés à la tribune pour y chanter chansons et hymnes les plus patriotiques de manière que, pour terminer cette fête à jamais mémorable, tous les citoyens, les citoyennes se sont pris la main deux à deux avec tambours, fiffres et cornemuses et se sont transportés ainsi au canton ci-devant appelé La Croix où effectivement il y en avait une qui a été substituée par un arbre de la liberté planté au même lieu. Le dit canton s'appellera canton de la Liberté. Autour de cet arbre on a chanté l'hymne marseillaise, on a dansé la carmagnolle, crié à plusieurs fois : Vive la nation, vive la république, vive la liberté, vive l'égalité, vive la souveraineté nationale et le respect dû aux lois et corps constitués.

Dressé procès-verbal de ceci. Arrêté par la municipalité que le citoyen Million enlèverait toutes les pierres qui dépendaient de la dite croix pour 8 livres payées au citoyen Bonnefet à Saintes pour le prix du bonnet de la liberté posé sur le clocher du temple ainsi que la pierre de la croix du ci-devant cimetière.

Bridier, maire, Roucher, agent de la commune et autres officiers municipaux.

Digitized by Google

— A comparu le 10 ventôse, an 2e de la république une et indivisible, à la chambre de la commune, Castaignary, agent national du dit lieu, pour inviter à faire le recensement des grains chez tous les particuliers de la commune, il fallait faire ce recensement avec grande accélérité à cause du besoin urgent de subsistance chez les habitants en majeure partie. On a adjoint aux commissaires enquêteurs 4 gardes nationaux. Il a fallu nommer un deuxième garde champêtre par ordre du citoyen Lequinio, représentant du peuple.

Le sieur Bodin, de Chez-Merle, et son collègue sont allés à Cozes au canton pour prêter serment devant le juge de paix, Tridi après le dix ventôse. 65 livres par an votés aux gardes.

Lu le dix prairial, à la tribune du temple, la loi du 27 germinal et les arrêtés subséquents du comité du salut public pour que les nobles du lieu en aient connaissance, affiché la dite loi.

CASTAGNARY, agent national.

— Le 20 prairial, 2e année de la république, le conseil ayant pris connaissance du décret de la convention nationale sur le rapport de Robespierre du 18 floréal pour institution d'une fête à l'Etre suprême, le citoyen maire aurait monté à la tribune qui est dans le temple (citoyen Durivault, maire), le peuple y étant assemblé, le maire aurait donné lecture tout au long dudit rapport. Il fallait se transporter deux à deux de front avec la caisse de la municipalité à la tête, suivie des corps de surveillance des jeux, suivie de tout le monde en rang, se sont rendus au canton de la Liberté où est planté l'arbre de vie, on a fait le tour de l'arbre, entonné la Marseillaise, répétée avec acclamation de joie, etc.

— Le 23 prairial la municipalité engage les habitants de Rétaud, à fournir des cendres aux salpétrières. A cette invitation deux mille vingt livres sont apportées et conduites le lendemain à Cozes et déchargées à la salpétrière de ce lieu.

CASTAGNARY, agent national.

— Le 27 prairial, on délègue un homme de Rétaud pour les travaux de défense à Rochefort, il y sera le décadi et on lui payera son voyage. Le 10 messidor, l'agent national fait partir le citoyen Jean Touzeau pour Rochefort, afin de contribuer aux travaux pour que tout bon citoyen républicain s'empresse de concourir à parachever les travaux qui doivent affermir la liberté et l'égalité en mettant la France toute entière à l'abri des

Digitized by Google

tentatives des tyrans coalisés pour le renversement de notre sublime constitution et le rétablissement du despotisme. Alors Nicolleau, maçon, tailleur de pierre de la Chataigneraye, partira demain matin pour Rochefort.

DURIVAULT, maire.

— Le même jour il faudra procéder à l'estimation du bétail de la métairie de Rétaud appartenant aux enfants de Brejon dit de Lamartinière et voir les ensemencements des terres confiées par adjudication au fermier citoyen Etienne Faure.

— On fait brûler des herbes pour la salpétrière.

— Circulaire du district de Xantes, 17 messidor. Le gouvernement révolutionnaire charge la municipalité de proclamer les lois à son de trompe ou de caisse tous les jours décadi. Plusieurs municipalités ne faisant pas leur devoir à cet égard, on les dénoncera aux comités de Salut public et de Sûreté générale. Il ne faut pas oublier les responsabilités qui pèsent sur la tête des agents, qu'ils réfléchissent un instant après lecture de cette loi qui a sauvé la république et ils verront son glaive prêt à les frapper. Que les citoyens reviennent de leur engourdissement.

— Dix-sept thermidor, l'an deux etc.., envoi de deux charpentiers au port de Rochefort, considérant que les travaux de la république ne doivent pas avoir de retardement.

— Le 20 thermidor, les municipaux considérant le pressant besoin de faire conduire le peu de chanvre qui s'est trouvé à Rétaud, en ont fait conduire 108 livres 1/2 à Cozes par le citoyen Fressier.

FRANÇOIS TOUZEAU.

— Le 20 thermidor, à cause de la pénurie des grains, défense aux colons ou fermiers d'expédier leurs grains à autres qu'aux habitants pour prévenir la cause de plus grand maux, sans la permission expresse de la municipalité, sous peine de 50 livres d'amende et confiscation des grains exportés.

— Le 26 thermidor on expédie pour le port de Rochefort un forgeron de Chermignac. Sans doute que les pouvoirs de Castagnary s'étendaient à plusieurs communes voisines. Exploitation des bois de Rétaud pour les constructions navales à Rochefort.

— Ce jour cinquième des sans culotides, an 2e de la république, etc., communication d'une ordonnance des administrateurs du district de Xantes pour donner 1737 livres au citoyen

Digitized by Google

Barbotin qui les distribuera aux parents des défenseurs de la patrie. Barbotin ne veut pas aller chercher cette somme chez le receveur parce qu'il a des affaires et d'autre part il observe que lui, père de deux défenseurs, n'est pas inscrit dans le rôle des secours, croyant y avoir droit comme les autres, quoique jouissant d'un bien considérable. Durivault, greffier, sera chargé de cette mission.

— Le 20 vendémiaire on brûle encore des herbes pour la salpétrière. Les cendres seront rapportées tous les décadi à la maison commune.

— Le dix brumaire, an 3e de la république, on enlève de chez la dame Limouzin, épouse Million, divorcée du sieur Badiffe, émigré, toutes les armes qu'elle possède afin d'en armer les défenseurs de la patrie. La maison de Vallade n'ayant jamais été sans armes comme isolée, les meubles ayant été reconnus appartenir à la dite Limouzin, femme du dit Vamgompe (?), elle a remis certains habits à l'administration.— On prend au garde Bodin un fusil reconnu venant de Vallade.

— Le 10 nivôse, an 3e de la république, plusieurs personnes étant sans pain et les principaux cultivateurs ou propriétaires du lieu ayant caché leurs grains et la nommée Blanvillain, veuve Langlois, étant du nombre, doit être punie selon la loi. On fera une nouvelle visite chez elle. Le dénonciateur injuste de la veuve Langlois a été condamné à donner en aumône un quart de méture, son invention ayant de son aveu été faite dans un mouvement de colère...

— Le 10 pluviôse, an 3e, le sieur Couché de chez Merle n'ayant pas voulu partir pour Rochefort, quatre fusilliers de la garde nationale devaient le conduire à Xantes au district.

— Il faut en l'absence des cultivateurs soldats, faire cultiver leurs propriétés par des ouvriers. Il faut surveiller exactement les malveillants et les fénéants (*sic*), ennemis nés de la république. Le patriotisme de la municipalité de Rétaud rassure le chef du district de Xantes.

— Liberté, Egalité ou la mort.

Avant fructidor, l'administration requiert que des commissaires parcourent les communes aux environs de Cozes pour constater la quantité de vins à fournir à la marine (vin rouge). — Les bouviers, le lendemain du 10 fructidor, chargeront les bois

Digitized by Google

de construction pour transport à Saintes, par réquisition, 4 francs à partir de Vallade pour conduire un cent de bûches à Saintes.

— Le 10 fructidor on casse un garde sous prétexte que les propriétés sont mal surveillées et l'on n'en conserve qu'un. Il aura un traitement de mille livres vu la cherté excessive des vivres.

Le 13 fructidor an 3e, on payait en assignats comme cela se voit par l'interrogatoire subi par un marchand ambulant que la femme Ballet, aubergiste, ne se soucie pas d'héberger. Ce citoyen Clochard qui a même vendu de la poudre sera traduit devant le juge de paix. Ses effets seront déposés au greffe. Clochard est conduit à Cozes sous escorte.

— Le 4 brumaire an 4e, la garde nationale se réunit au temple de la vérité pour remplir l'obligation de la loi de nommer les gardes nationales (*sic*) départementaux, en vertu d'un arrêté du 14 vendémiaire, signé en son expédition, Vanderquand, vice-président du district de Xantes. On se réunit pour cette opération. En même temps on procède au bail à ferme de la grange, écurie et jardin de la ci-devant cure de Restaud pour une année. L'adjudication attribuée à ferme à Jean Marchegay fils pour 220 livres, le fermier en jouira en bon ménager et père de famille, il entretiendra les arbres fruitiers. Durivault.

— Le 22 floréal an 8 de la république française une et indivisible, il y avait des consuls en France. Durivault est nommé maire, le 30 prairial an 8, Million, adjoint.

— Le 30 messidor an 8, taxe du pain, vu la rareté des grains et la nécessité de recourir aux boulangers : pain blanc, 4 sous, 4 deniers ; pain second, 3 sous 7 deniers ; pain troisième, 2 sous 7 deniers.

— Le 20 thermidor taxe : 4 sous ; 3 sous 3 deniers ; 2 sous 4 deniers.

— Le 20 fructidor an 8, on donne le ban pour vendanges. Le cinq vendémiaire le ban sera donné.

— Le 20 vendémiaire an 9. Après avoir lu au temple les lois et arrêts reçus depuis la dernière décade, nomination du conseil par le préfet.

— Le 10 vendémiaire an 10, le citoyen La Martinière est nom-

Digitized by Google

mé maire de Rétaud par le préfet, il remplace le citoyen Durivault qui va résider à Saintes.

— Le 15 frimaire an 10, le conseil demande l'autorisation de réparer le temple du dit lieu de Rétaud dont l'état de dépérissement (*sic*), fait craindre une chûte prochaine de la charpente de l'église et du clocher. Les membres du conseil se sont rendus au Temple, ils ont constaté le mauvais état de la charpente et qu'il pleut presque partout. On prie le préfet d'ordonner dans sa sagesse le prompt rétablissement de ce temple et les moyens pour payer le coût.

— Le 30 germinal an onze, le conseil par arrêté du préfet en date du sept est d'avis que les fonds à fournir pour réparation à faire au presbytère et à l'édifice destiné au culte seront répartis au marc le franc.

— Le 29 floréal, an 13 de la république, les maire, adjoint et conseillers, ayant considéré que la cloche de la commune de Saint-Trojan de Rétaud est cassée depuis plusieurs mois de manière que le son à peine se fait entendre dans le plus près du voisinage de la commune, etc., décident qu'il faut la transporter à Cognac chez le sieur Godard, négociant, elle sera pesée et envoyée au fondeur. Le poids sera d'environ cinq cents. Le sieur Brevanne de la Haute-Marne, se charge de la cloche et de la monter bien consolidée. On la prendra à Cognac pour 360 francs et renduc et du poids de cinq cents.

— Le 3 thermidor an 13, Mustel, fondeur, donna quittance de 348 francs à Rétaud.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à Paris en 1910.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — I. *Archéologie préromaine*

1° Rechercher et signaler les gravures et peintures préhistoriques sur les parois des grottes, les rochers isolés ou les dolmens ainsi que les nouvelles découvertes de statues-menhirs. — 2° Communiquer les documents nouveaux touchant l'étude des niveaux archéologiques qui se trouvent entre le moustérien et le magdalénien. — 3° Etudier la construction des dolmens, en déterminer les diverses variétés, et signaler les vestiges de constructions antiques autour des dolmens. — 4° Décrire les divers aspects de l'industrie néolithique dans une région déter-

Digitized by Google

minée. — 5° Etudier dans chaque département les sépultures préromaines en décrivant systématiquement leur mobilier funéraire. — 6° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

II. — *Archéologie romaine*

7° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments recueillis dans les musées qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés. — 8° Etudier les monuments figurés, votifs ou funéraires, relatifs à l'armée romaine. — 9° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et dans l'Afrique française dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou privées et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites. — 10° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne aux époques romaine et préromaine ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge. — 11° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les collections publiques ou privées et en indiquer la provenance ; relever les inscriptions qu'elles portent. — 12° Etudier les pierres gravées qui sont enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière. — 13° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions ; en indiquer la provenance. — 14° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé. — 15. Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province et en préciser la provenance. — 16° Rechercher le tracé des voies romaines; étudier leur construction; signaler les bornes milliaires.

III. — *Archéologie du moyen âge*

17° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description d'un édifice réputé antérieur à la période romane, ou la monographie d'une église au moyen âge. — 18° Signaler les monu-

Digitized by Google

ments chrétiens antérieurs au XI° siècle ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les mosaïques, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées. — 19° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). — 20° Etudier l'iconographie des chapiteaux d'une église romane.— 21° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en fixer la date ; accompagner les communications de dessins et de plans. — 22° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter. — 23° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine. — 24° Etudier les jetons et médailles des corporations et des Etats provinciaux. — 25° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou, au moins, de photographies. — 26° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. — 27° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle qu'en soit l'origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières. — 28° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société pour une région déterminée. — 29° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir les calques des sujets représentés et de leurs inscriptions. — 30° Etudier, dans un centre déterminé, les caractères et l'évolution de la poterie commune depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVII° siècle. — 31° Faire par ancien diocèse, par ville ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

Digitized by Google

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des ports, et les archives particulières. — 2° Dresser le catalogue raisonné des cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées : cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc. — 3° Déterminer l'étendue d'un ou plusieurs pays d'une région française, en s'appuyant sur l'étude physique, sur les documents écrits et sur l'usage local. — 4° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.). — 5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes. — 6° Indiquer la répartition et dresser la carte d'une forme du glossaire toponymique français. (Exemple : puy, dive, couse, nant, etc.). — 7° Recherches historiques sur les glaciers, les glissements ou éboulements, les lacs et les étangs, et en général sur les changements survenus dans la configuration du sol. — 8° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc. — 9° Délimiter comparativement une forêt de France, aux différentes époques et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements. — 10° Etudier le site et le développement historique d'une ville française. — 11° Causes du tracé des cours d'eau : variations, empiètements, captures. — 12° Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents. — 13° Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pèlerinage, chemins de transhumance). — 14° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises et des pays de protectorat. — 15° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — 16° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises. — 17° Missions et voyages de savants français à l'étranger, antérieurement à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Digitized by Google

SAINT-PIERRE D'ANGOULÊME

La cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême ne saurait être considérée comme un monument de haute architecture, mais elle mérite néanmoins, d'être soigneusement étudiée, car, au point de vue artistique et archéologique, elle peut prendre place à côté de tant d'autres monuments, d'une importance beaucoup plus grande, qui nous ont été légués par le moyen âge.

Affectant encore les lignes droites et horizontales de l'ancien système d'architecture, sa riche façade rectangulaire avec ses arcatures à plein cintre et qui emprunte de curieuses reminiscences de l'art gallo-romain, ses voûtes analogues aux coupoles byzantines, elle marque une période de l'évolution de l'architecture romane dans nos contrées.

L'école angoumoise, selon Anthyme Saint-Paul, sert de trait d'union entre les écoles périgourdine et poitevine, empruntant à la première ses nefs uniques et ses coupoles, à la seconde, ses riches façades, son luxe d'arcades et sa décoration sculpturale. Ainsi que d'autres églises bâties à l'exemple de Saint-Front de Périgueux, le plan primitif,copié sur celui de Saint-Marc de Venise, s'est modifié dans les monuments de la deuxième génération, les constructeurs reviennent à la croix latine par l'addition au transept de deux bras voûtés en berceau ; la forme extérieure perd aussi à cette époque de son originalité, les coupoles ne s'accusant plus au dehors, recouvertes qu'elles sont par un comble à deux compants.

Construite,il est certain, au commencement du XIIe siècle, bien qu'on ait tenté, il est vrai, de jeter l'obscurité sur sa véritable origine en voulant faire remonter sa construction à une époque bien antérieure, on a prétendu, que sa curieuse façade est un débris d'un très ancien temple dédié à Jupiter, en se basant, pour étayer cette thèse, sur une explication fantaisiste des figures qui y sont sculptées ; on a avancé, aussi, qu'il y avait autrefois, sur l'emplacement de la cathédrale actuelle, un temple dédié à une divinité païenne, temple qui aurait été converti en église ou reconstruit en partie pour sa nouvelle destination, lorsque saint Martial vint prêcher l'évangile dans l'Aquitaine, vers le milieu du IIIe siècle. Quoi qu'il en soit, aucune

Digitized by Google

trace n'existe de ce temple primitif pour corroborer ces affirmations, l'histoire architectonique de ce monument se trouvant, du reste, parfaitement d'accord avec les documents qui sont parvenus jusqu'à nous. Des chroniques anciennes, nous font connaître, en effet, que la première église épiscopale d'Angoulême fut, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne dans les Gaules, consacrée à saint Saturnin, martyr, par saint Ausone, apôtre de la ville et des pays circonvoisins qui à son tour, a été martyrisé et dont les cendres qui avaient été déposées dans une église abbatiale bâtie sous son invocation furent dispersées en 156 par les Calvinistes.

Les Wisigoths, s'étant emparés d'une grande partie des Gaules, Alaric II, leur roi, arien zélé, chassa de cette cathédrale le clergé orthodoxe, pour y établir la secte de l'hérésiarque Arius, dont la doctrine était prêchée à son peuple par Ulphilas. Détesté des catholiques qui faisaient des vœux pour les Francs récemment convertis au christianisme, il fut attaqué par Clovis qui le tua de sa main au combat de Vouillé, près de Poitiers, en 507. Ce dernier s'empara de la ville d'Angoulême, rétablit le culte et éleva sur le siège épiscopal de cette ville son chapelain Aptone. Il ordonna, en outre, de reconstruire entièrement l'église qui, suivant Adhémar de Chabanais, moine chroniqueur, a été consacrée à saint Pierre, vers 570, par saint Germain, évêque de Paris et saint Grégoire, évêque de Tours. Lorsque, en 843, les Normands pillèrent la ville d'Angoulême, comme ils avaient pillé Nantes, Saintes, Bordeaux et tant d'autres villes, la cathédrale Saint-Pierre ne fut pas épargnée, car à leur fanatisme guerrier les Normands joignaient le fanatisme religieux, ils aimaient à verser le sang des prêtres et faisaient après le pillage coucher leurs chevaux dans les églises saccagées ; quand ils avaient couvert de ruines une terre chrétienne : « Nous leur avons chanté, disaient-ils, la messe des lances ; elle a commencé de grand matin, elle a duré jusqu'à la nuit. »

La réédification de cette cathédrale n'eut lieu que vers 974, sous l'évêque Hugues Ier, sa reconstruction dura longtemps, ce n'est qu'en 1017 que la consécration s'effectua sous le règne de Robert le Pieux.

Sous le règne de Louis le Gros, en 1120, et du temps de Vulgrain II de Taillefer, la cathédrale ne répondant probablement plus aux besoins du culte a été reconstruite entièrement, à *primo lapide* par les soins de Gérard II, évêque et légat apostolique,

Digitized by Google

puissamment aidé dans cette entreprise par Itier d'Archambaud, chanoine d'Angoulême, qui, possesseur d'une grande fortune, fit les frais d'une importante partie de la construction.

Du XIIe au XVIe siècle, l'église Saint-Pierre, grâce à la munificence des Seigneurs, Comtes et Evêques, ne fit qu'accroître sa fortune et sa splendeur, lorsqu'à l'époque néfaste des troubles de religion, elle fut, en 1562, ravagée entièrement à la première entrée des Calvinistes à Angoulême ; s'ils ne démolirent pas l'église, tout a été néanmoins détruit à l'intérieur, les vitraux et les statues furent brisés, les tableaux lacérés, les autels renversés, les vases sacrés volés et les tombeaux mêmes violés en 1568 ; leur haine sectaire ne respecta rien, ils s'attaquèrent à l'église elle-même, renversèrent des murailles, détruisirent les voûtes et ruinèrent de fond en comble le grand clocher, qui, dans sa chûte effrayante, dit Bourassé, écrasa l'église de Saint-Jean et la chapelle de Saint-Gelais. Ce ne fut que très lentement et très péniblement que la cathédrale Saint-Pierre se releva de ses ruines, ce n'est qu'en 1628 qu'elle recouvra une partie de sa fortune sans pouvoir toutefois atteindre à sa splendeur passée.

De très importants travaux furent exécutés à cette époque à la lanterne qui éclaire la nef par douze vitraux, ainsi qu'aux voûtes du chœur et de la nef dont la solidité laissait à désirer, travaux qui ont été exécutés par les soins et aux frais du doyen Jean Mesneau, comme l'atteste la note suivante entièrement écrite de sa main :

« Que le tout soit à la gloire, louange et exaltation du Saint Nom de Dieu, et qu'il lui plaise recevoir les frais que j'ai faits, qui montent à dix mille escus, et mon labeur durant sept années et les avoir agréables ; et de me donner sa sainte grâce en ce monde et sa gloire en son saint paradis avec les bienheureux. »

La période révolutionnaire n'épargna pas non plus cette église, comme du reste tant d'autres monuments, les perturbations religieuses et sociales en firent de nouveau disparaître les ornements intérieurs et le culte de la Raison, cette conception sectaire de 1793 y eut son temple, ainsi que pendant longtemps on put le constater par l'inscription : *Temple de la Raison*, dont les caractères à demi effacés subsistèrent encore de nombreuses années au-dessus de la grande porte d'entrée.

Digitized by Google

⁂

L'intérieur de la cathédrale Saint-Pierre, ne présente pas un grand intérêt, l'aspect n'est pas très heureux à cause de son manque d'unité et la perspective que l'on aime à trouver dans les grandes églises fait ici totalement défaut. Elle ne se compose que d'une seule nef voûtée par trois coupoles, dont les arcs séparatifs ont une tendance légèrement ogivale ; ces coupoles, fort rares en France, s'élevaient primitivement au-dessus du monument, mais pour les préserver des infiltrations des eaux pluviales on n'a cru mieux faire que de les recouvrir d'un comble à deux rampants comme cela avait été fait à Saint-Front de Périgueux ; pour cela et postérieurement à la construction de l'église on suréleva les murs de la nef pour établir le comble actuel. A l'extrémité orientale de la nef s'élève une tour-lanterne octogone, percée de douze fenêtres à plein cintre qui éclairent la croisée du transept ; cette tour-lanterne a été vers 1860 recouverte d'une coupole qui très probablement n'avait jamais existé avant cette époque.

Le chœur est terminé par une abside en forme d'hémicycle cantonné d'absidioles rappelant le Saint-Sépulcre ; cet hémicycle ou abside principale est accompagné de deux absides plus petites voûtées comme le sanctuaire en quart de sphère. Les bas côtés du chœur ne devaient pas exister au plan primitif et paraissent avoir été ajoutés vers le XIVe siècle, ainsi que semblent le laisser supposer les fenêtres à meneaux qui y existent.

Les deux bras du transept, couverts dans leur longueur par une voûte en berceau, donnent à l'édifice la forme d'une croix latine ; ces deux bras, à l'extrémité desquels s'élevait une coupole, étaient autrefois plus étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui et surmontés de deux hautes tours, élevées vers le milieu du XIIe siècle et dont une seule a été achevée un peu plus tard, l'autre n'ayant été élevée que jusqu'à la hauteur des combles. Cette tour carrée, aux étages amputés est très remarquable; couverte par une pyramide à quatre pans comme beaucoup de tours romano-byzantines elle domine une partie de la ville et est aperçue d'une très grande distance.

Sa riche façade, particulièrement curieuse, richement décorée d'arcatures, de statues et de sculptures relativement bien conservées, l'emporte de beaucoup en intérêt sur l'intérieur des nefs. Cette façade est divisée en cinq entre-colonnements ou,

Digitized by Google

pour mieux dire, en cinq arcades allongées, dont la principale, celle du milieu, plus large et plus élevée que les quatre autres, monte jusque vers l'entablement, elles sont séparées par six colonnes dont le galbe est déjà plus élancé qu'à l'époque secondaire de l'architecture romano-byzantine ; ces six colonnes, de mêmes dimensions, sont couronnées par des chapiteaux à feuillages variés, dont les dispositions rappellent les feuilles d'acanthe du chapiteau corinthien. Pour racheter la différence de hauteur de ces entre-colonnements, du tailloir des deux colonnes médianes partent deux colonnettes cantonnées, qui s'élèvent jusqu'aux naissances de la grande arcade.

Au pied de l'entre-colonnement central, se trouve la porte d'entrée principale, couronnée d'une archivolte double à plein cintre, supportée par quatre colonnettes cantonnées reposant sur le stéréobate ; entre l'imposte et l'archivolte on remarque le Christ assis, avec deux anges en adoration. Au-dessus de la porte principale, la seule fenêtre de la façade éclairant la nef, à droite et à gauche trois figures debout, dont les deux inférieures placées dans des arcatures, la supérieure dans le tympan de l'arc couronnant l'ouverture, autour de l'extrados duquel sont placés des anges dans différentes positions. Enfin, entre la petite corniche courant sur toute la largeur de la façade et l'intrados de la grande arcade, dans un ovale allongé, la statue de Jésus-Christ, couronné de flammes ; c'est cette statue, qui pendant très longtemps a été prise pour celle de Jupiter, dans l'idée où l'on était, que cette façade remontait jusqu'au paganisme. A droite et à gauche, un aigle et un ange ; au-dessous, dans des arabesques, deux griffons dont les pattes reposent sur une petite frise composée de dix médaillons avec têtes de personnages ; dans l'archivolte de la grande arcade huit anges en adoration.

A la base des quatre autres entrecolonnements, il existe autant d'arcatures avec colonnettes cantonnées et sous l'archivolte desquelles se trouvent douze statues placées trois par trois. Plus haut sur la partie plane des entrecolonnements joignant l'arcade centrale, on remarque d'un côté saint Georges et de l'autre saint Martin. Ces cavaliers revêtus de cottes de mailles, coiffés de casques pointus, sont exactement semblables à ceux décrits par le célèbre bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dom Bernard de Montfaucon, dans son ouvrage *Monuments de la Monarchie française*, comme appartenant au

Digitized by Google

temps de la première croisade. Quatre arcatures avec colonnettes et statues placées deux par deux, surmontent cette platebande ; dans les entrecolonnements extrêmes, deux arcatures seulement, enfin huit autres statues sont placées sous les archivoltes des arcades supérieures de tous les entrecolonnements.

Au-dessus de la petite corniche dont nous avons parlé, six autres arcatures, trois à gauche, trois à droite de la grande arcade centrale : dans les arcatures placées à gauche en regardant la façade, douze médaillons disposés quatre par quatre ; dans celles de droite, six médaillons seulement, deux par arcatures avec des arabesques à la partie supérieure, il y a en outre quatre médaillons sur les pieds-droits de la grande arcade dont trois circulaires et un carré ; tous ces médaillons sont ornés de bustes et de têtes de différents personnages.

Cette curieuse façade est couronnée par un entablement à corniche saillante, dominée par un fronton triangulaire surélevé et sans base, dans le tympan duquel se trouvent cinq arcatures décorées d'arabesques.

Toute la partie supérieure, située au-dessus de l'entablement est d'une époque beaucoup plus récente, de même que les deux campaniles qui sont à droite et à gauche qui datent de la restauration de la façade faite par Abadie ; restauration malheureuse, car, dit M. de Baudot dans sa conférence d'inauguration du cours d'architecture française faite au Trocadéro en novembre 1904, « l'architecte a visiblement dépassé la mesure du tolérable en modifiant toute la partie supérieure de l'édifice. Il a rompu ainsi les puissants éléments qui assuraient au monument primitif son unité de la base au sommet. »

En effet, restaurer un monument c'est conserver et mettre en valeur toutes ses parties, mais ce n'est pas le refaire ; aucune réfection, même partielle, ne saurait être tolérée à moins toutefois de nécessité absolue, car autrement on arrive à reconstituer un édifice non tel qu'il était, mais d'après ce qu'on croit qu'il aurait dû être ; ce serait donc en somme détruire ce qui existe pour mieux reconstituer ce qui n'a jamais existé. Viollet-le-Duc, du reste, dit bien dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française :* « Restaurer un édifice n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. »

J. Viesse.
Architecte.

Digitized by Google

ANCHOINE

VILLE DISPARUE SOUS LES DUNES DE LA COUBRE

Le point le plus passionnant de l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis est certainement la recherche des villes disparues. Il y en a de trois catégories : celles dont le nom et l'emplacement sont connus (Chatelaillon) ; celles dont le nom nous a été transmis par la tradition et dont la position soulève des problèmes non encore résolus (Novioregum, Monmeillan), et, enfin, celles qui ont laissé des vestiges mais dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom (débris de Paterre, de Toulon, de la Garde).

Cette étude des villes disparues nous a conduit à fixer spécialement notre attention sur un vaste territoire s'étendant de La Tremblade à Maumusson et, en suivant le littoral de l'Océan, jusqu'à l'embouchure de la Gironde, d'où la vie a été chassée par l'envahissement des sables au point qu'il nous souvient, au cours de deux heures de marche, n'y avoir rencontré aucun être vivant, pas même un oiseau.

Des sables stériles couvraient autrefois ce territoire considérable (8 à 9.000 hectares) sur lequel, par les soins de l'Administration des Eaux et Forêts, s'est élevée et se développe, de jour en jour, une magnifique forêt de pins et de chênes verts qui donne à cette région un attrait tout particulier : la promenade en forêt, l'excursion aux ruines de l'ancien phare de la Coubre et à la côte sauvage sont un véritable enchantement.

Il n'est pas douteux que la côte d'Arvert, envahie par les sables à la suite d'un cataclysme auquel les savants n'assignent qu'une date incertaine mais dont les conséquences se sont aggravées principalement du IXe au XVIIe siècle, n'ait eu, à une époque éloignée, une part de civilisation certainement brillante due à sa merveilleuse situation.

M. Georges Musset (1) estime que cet envahissement des sables qui s'accomplissait depuis de longs siècles a dû s'accentuer, vers la fin du XIIe siècle, à la suite du déboisement de la forêt de Salis. C'est de cette époque à la fin du XVIe siècle qu'ont

(1) *Le lac d'eau douce d'Arvert et de La Tremblade*, 1888, p. 5.

Digitized by Google

disparu les monastères de la Garde et de La Couronne près de la Tremblade, l'ancien castel du Roitre des Bassets assiégé et pris par lord Autington en 1410, la chapelle ou abbaye de Notre-Dame de Buze et, enfin, la ville qui va être l'objet particulier de cette étude : Anseune, Ansoigne, Ensoigne, Anchoine, Anchoisne, Anchoigne, Putensoigne, Xancoings, Anchouanne ou Jacouanne.

C'est sous ces différents noms que nous la présentent les auteurs qui lui ont consacré quelques lignes succinctes.

La première indécision des historiens s'est donc manifestée sur le nom de cette ville, puis des controverses se sont produites au sujet de la détermination de son emplacement.

La Sauvagère (1), Le Terme (2), Gautier (3), D. Massiou (4) et quelques autres égarés par la dénomination de fond d'Anchoisne que porte un long banc sous-marin situé entre l'embouchure de la Seudre et le Pertuis de Maumusson et par les découvertes

---

(1) *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, 1770, p. 98 à 101... « D'après la tradition de ce canton, on raconte qu'il y avait autrefois sur cette côte (de l'Isle d'Arvert, vers La Tremblade) où l'on ne voit aujourd'hui que des dunes affreuses, une ville qui y est engloutie sous les sables qui s'appelait, dans les derniers siècles qu'elle subsistait « Anchoigne » et que les habitants de ce pays prononcent Anchouanne... »

« Cette antique ville d'Anchoigne que les habitants de ce canton, comme on l'a dit, nomment Anchouanne, se trouve dans quelques écrits appelée Xancoings : ce sont les mêmes mots qui peuvent venir de Xanctoigne dont quelques vieux auteurs se sont servis pour dire « La Saintonge ».

(2) *Notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*, 1826, p. 282 et 283... « On pourrait voir avec quelque vraisemblance dans cette ville d'Anchogne qui, d'après la tradition, existait sur le bord de la Seudre et dont plusieurs points portent et rappellent même le nom, cet ancien port des Saintongeais auquel on ne peut d'ailleurs assigner une position plus conforme à l'indication de Ptolémée ».

(3) *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, 1838, 2e partie, p. 338... « Tout porte à croire que La Tremblade n'existe que depuis la ruine d'Anchoisne qui, d'après la tradition, était située sur la rive gauche de la Seudre, au Nord-Ouest, à l'angle saillant de l'embouchure de cette rivière. .; l'on appelle encore « fond d'Anchoisne » un petit banc de sable qui est couvert par les hautes marées ».

(Gautier n'a fait que reproduire, mot pour mot, une opinion émise dans l'Almanach de la Charente-Inférieure pour l'année 1814).

(4) *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, 1838, t. I, p. 24... « La tradition rapporte que, sur la côte de Maumusson, existait anciennement une petite ville appelée Anchoanne qui est ensevelie sous les sables... »

Digitized by Google

faites à la limite de la forêt domaniale de La Tremblade, à l'endroit où s'élève maintenant Ronce-les-Bains, ont voulu localiser Anchoisne sur ce point.

E. Reclus (1) prétend qu'une ville dite Anchoisne ou Anchouanne s'est fréquemment déplacée devant les sables, comme l'écume chassée par le flot et ne s'est définitivement fixée qu'en atteignant l'endroit où s'élève aujourd'hui La Tremblade.

Lételié (2), Georges Musset (3) et Pawlowski (4) ont fait justice de cette légende à laquelle, à notre tour, nous espérons porter le dernier coup.

Nous nous proposons donc, dans cette notice, de désigner exactement cette situation en étayant nos affirmations de citations historiques concluantes.

Nous avons emprunté aux remarquables travaux de Masse nos premières indications relatives à l'existence et à la situation d'Anchoisne. Ces travaux sont de deux natures : des cartes pré-

---

(1) *Géographie universelle*, t. II, p. 507-508.

(2) *Ronce-les-Bains et la côte saintongeaise*, 1890, p. 22 et 23. — Cette ville d'Ensogne (Masse) c'est Anchoine dont la tradition a perpétué le nom. Les Trembladais se prétendent les descendants d'Anchoine qui fut abandonnée par les habitants lorsqu'ils virent leur cité envahie par les sables. Et quand, il y a quelque 30 ans, des substructions furent découvertes à 200 mètres de la plage, en pleins travaux de terrassement du chemin de Ronce-les-Bains, on admit sans conteste que ces vieux murs confirmaient cette tradition. Rien n'autorise cette double hypothèse. D'abord nos chartes où il est précisément parlé de La Tremblade ne disent rien d'Anchoine. D'autre part, les substructions en question ont révélé leur origine : XIIe siècle... Devant ce silence des chartes, devant ces témoins irrécusables d'une date certainement postérieure aux faits invoqués, il semble plus rationnel d'inférer qu'Anchoine était une ville gallo-romaine située au bord de l'Océan et dont la destruction est le résultat d'une convulsion géologique coïncidant avec l'apparition des sables au VIe siècle. Nous la placerions volontiers dans le voisinage de Maumusson au point où le cadastre fait aboutir le « Chemin de la Ville d'Anchoine à Royan, s'il ne nous fallait pas tenir un peu compte de la tradition recueillie par Masse...

(3) V. *Le lac d'eau douce d'Arvert* déjà cité... La carte.

(4) *Les pays d'Arvert et de Vaux d'après la géologie, la cartographie et l'histoire*, Paris, 1903, p. 44 à 47. « Dans la lande sablonneuse qui va de Maumusson à Saint-Palais des villes avaient dû briller pendant toute la période du moyen âge : la Couronne, Buze, Anchoine. On a quelque peu bataillé sur la situation d'Anchoine. La carte de l'Etat-major la place sous la dune actuelle de Ronce-les-Bains. La Sauvagère commet la même erreur... Anchoine ou Putensoigne qui dut avoir une réelle importance, se trouvait, plus logiquement, avec Cassini, à l'Est de Saint-Augustin, vers les Combots...

Digitized by Google

cieuses pour la topographie ancienne de nos régions dans le levé desquels cet ingénieur s'est montré un brillant précurseur de Cassini, et des mémoires historiques accompagnant et éclairant chacun des « Quarrés » qui composent ce travail de cartographie.

Masse a placé, sur sa carte du 12e Quarré de la générale des costes d'Aunis et de Saintonge, les vestiges d'Ansoigne, dans les sables alors arides qui formaient le front de la forêt de Royan ou de Courlais : cette indication se retrouve sur toutes les cartes levées par lui : de plus dans le recueil spécial des plans de Saintonge (1) il a consacré une figure spéciale aux buttes de sable recélant la ville disparue avec cette légende : « Vestiges de Putensogne que l'on tient avoir été autrefois une ville qui est présentement engloutie dans les sables et l'on voit autour, dans de certains temps, quantité de débris d'entiens bâtiments ».

Dans le mémoire explicatif de la carte du 12e Quarré, Masse dit : « Il n'y a dans cette carte qu'une partie de la paroisse de Saint-Palais : le surplus est dans la 13e. Au Nord de la Pointe de Terre-Nègre ou des Fourneaux on voit des vestiges qui sont sous trois montagnes couvertes de sable. Le vulgaire dit que c'était une ancienne forteresse ; d'autres que c'était une ville considérable que l'on appelait Ensoigne, mais il y a si longtemps qu'elle est ruinée qu'il n'en reste plus qu'une grossière idée dans le pais, les vieux titres ayant été perdus au temps des guerres de la Religion. Quand le vent enlève les sables autour de ces vestiges, on en voit encore de gros morceaux de murs, des thuiles et briques. Les vaisseaux voisins y vont chercher des matériaux pour bastir, mais il y a des certains temps qu'elles sont toutes couvertes de sable, les dunes étant assez hautes dans ce quartier (25 avril 1706) »

Dans un mémoire suivant (2) il s'exprime ainsi : « Au Nord de l'embouchure de la Garonne, à 700 toises de la Pointe de Terre-Nègre paraissent les vestiges d'une ville que le vulgaire assure avoir été Ensogne, ou d'autres disent Putensogne, ce qui pourrait bien être le Milan dont quelques auteurs anciens font mention. L'on ne peut pas remarquer grand'chose de cette ville étant engloutie sous les sables. Il paraît seulement trois grosses buttes hautes et formées, en partie, de sable, partie de bois et

(1) *Archives de la guerre*, t. IV, feuille 73.
(2) *Archives de la guerre*, ms. n° 135, p. 412 à 414 (1712-1715).

Digitized by Google

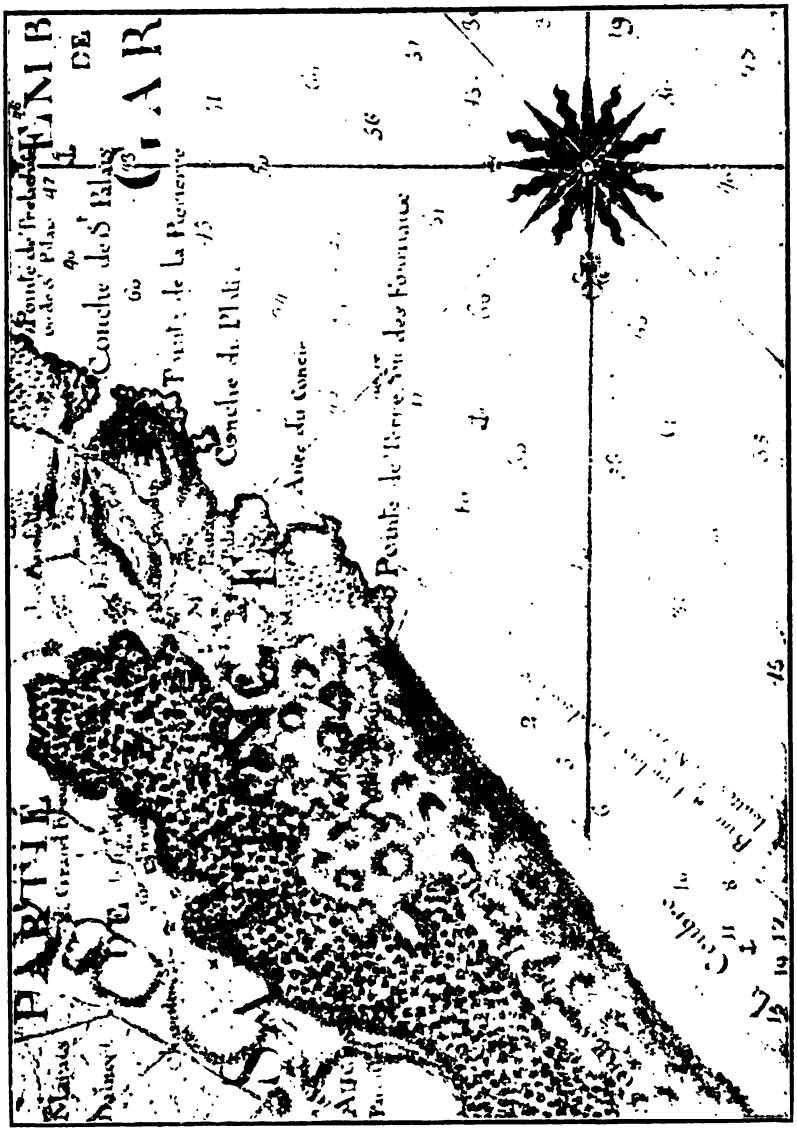

Carte de l'embouchure de la rivierre de Garonne, par MASSE (1721).

Digitized by Google

de maçonnerie. L'on tient que, sous ces buttes, il y a des vestiges de grosses tours et de gros murs et les habitants assurent que, depuis longtemps on en a retiré des pierres pour bâtir aux villages voisins, surtout dans la paroisse de Saint-Augustin où la pierre est très rare. L'on ne peut pas contester qu'en cet endroit il n'y eut quelque édifice considérable, soit ville ou château, dont les murs étaient fort hauts. L'on trouve autour de cet endroit beaucoup de vestiges de diverses espèces de matériaux. En 1695, il paraissait des fossés autour de ces buttes et plusieurs choses qui fesaient voir la grandeur de ce lieu, mais comme cela est au milieu des dunes de sable, cela ne reste pas longtemps dans le même état, le vent faisant changer ces dunes de figure et de situation.

« Il paraissait aussi, dans ce temps-là, peu éloigné de ces buttes, un escarpement de falaise qui faisait voir visiblement que la mer avait flotté en cet endroit et cela peut bien être puisque la côte n'en est qu'a 250 toises. »

Enfin dans son mémoire (1) sur la carte générale de Saintonge, Aunis, partie du Bas-Poitou, rédigé en 1721, Masse ajoute : « Il y a vingt ans, je découvris les vestiges de fossés et escarpements de roches où il y avait des buttes de sable qui retentissaient quand on faisait du bruit où que l'on marchait dessus, autour desquelles on découvrait quantité de fragments de matériaux fort anciens. »

M. le baron de la Morinerie a eu entre les mains un titre de 1744 avec plan à l'appui portant cession par messire Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville, à messire Christophe Berthomé, écuyer, seigneur de Barbeau de Taupignac-la-Lande, du terrain inculte et couvert de sable appelé vulgairement « Ansoine », dépendant du marquisat de Royan, tenant du coté de l'ouest au rocher du Fourneau, de l'occident à la forêt et sable d'Arvert, du midi à la mer. Nous n'avons pas pu en retrouver trace, mais dans les archives de l'inspection des forêts à Niort, nous avons noté que cet acte avait été passé devant maître Trichet, notaire à Challons, commune du Gua. Nous n'avons pu jusqu'à présent découvrir les minutes de ce notaire.

Par un autre acte dont nous n'avons pas la date M. Barbeau de Taupignac a vendu à M. Alexandre Pelletreau les terres-ci-

(1) *Archives de la guerre*, ms. in-4°, n° 134, p. 179.

Digitized by Google

dessus : cet acte a été en la possession de M. Lescure, ancien maire de Rochefort.

Par un autre acte du 23 vendémiaire an XIII passé devant Me Bernard, notaire à Arvert, que nous avons examiné, le sieur A. Pelletreau a vendu à M. Pierre Louis Dugas, demeurant à La Roche, commune d'Arvert, les domaines des Combois, la majeure partie plantée en pins, ensemble ce qu'on appelle « La Sartière » (1).

Depuis, le domaine des Combots est devenu la propriété de la famille Méchain.

Ces documents viennent à l'appui de la tradition recueillie par Masse qui, de plus, a attesté l'existence matérielle des ruines qu'il a vues, touchées. Mais, la tradition n'a pu combler le vide laissé par l'histoire et la disparition des titres, et Masse reste muet sur le passé de cette cité, son ancienneté et l'époque à laquelle elle a pu disparaître.

Il nous avait paru surprenant qu'une ville si admirablement située ait pu passer dans la brillante civilisation de nos régions sans y laisser de traces soit pendant la période gallo-romaine soit au moyen âge, et, cependant, aucun des auteurs modernes qui en avait relaté l'existence, n'avait appuyé ses suppositions d'une citation ancienne : les publications de la Société des Archives d'Aunis et de Saintonge et le Recueil de la Commission des Arts et Monuments du département de la Charente Inférieure ne contenaient aucun éclaircissement à ce sujet ; le nom d'Anchoisne s'y trouvait cité trois ou quatre fois mais comme celui d'une ville hypothétique. Nous conjecturions dejà une erreur historique de Masse, coupable déjà d'avoir reproduit quelques légendes invraisemblables, lorsque, au même moment, deux documents tombés sous nos yeux vinrent, à propos, nous confirmer l'exactitude de ses indications.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds français, sous les numéros 5714 et 124, deux manuscrits fort intéressants pour l'histoire de l'Aunis et de la Saintonge : le premier, le ms. n° 5714 contient à la fois le *Gesta Francorum* et le *Pseudo-Turpin* : ce sont deux traductions en dialecte saintongeois d'originaux latins.

La première de ces chroniques : *Tote l'histoire de France* ou *Chronique saintongeaise* a été composée d'après les textes

(1) Lais de mer.

Digitized by Google

mélangés et abrégés d'Adhémar de Chabanais et d'Aimoin. *La traduction est grossie*, comme celle du *Pseudo Turpin*, d'interpolations considérables, toutes relatives au Poitou et à la Saintonge (1). Le récit remonte à la prétendue origine troyenne des Francs pour ne s'arrêter qu'aux princes de la 3e race et sur le tableau de l'invasion normande.

Elle a été publiée et commentée, en 1897, par un savant anglais, M. W. Bourdillon (2).

La seconde traduction, celle de la « Chronique du Pseudo-Turpin » reproduite par le ms. n° 5714 et également par le ms. n° 124 du même fonds, mais sous le titre « l'histoire de Karlemaines et des 12 pairs de France en vieil français et en latin par l'archevesque Turpin », suit très exactement le latin.

Un savant allemand, M Théodor Auracher (3) a publié, en 1877, les deux textes comparatifs de cette chronique ; elle avait déjà servi de sujet de thèse, en 1865, à M. Gaston Paris (4) qui assigne comme date à ces traductions la fin du XIIIe siècle.

C'est dans la seconde de ces traductions (ms. n° 5714, 2e partie et ms. n° 124) que nous avons puisé le premier texte historique relatant l'existence d'Anseune.

« Après seguet Karl Aiguolant en Marepnie et quant il fut la si fu molt nuiz E qui fit Karle oreizon a nostre seignor e il li alongia le ior et plus fut loncz que trej autre E qui ferit Charl par Aiguolant e par sa gent si ocist de sarrazins X. mire. E fuit sen Aigolanz en Holeiron ob ses gens e equi or la batalie fu apelet lom a luzac. E quant la mers s'en fu alea, Charl' seguet après E Aiguolanz quant ho soct e li son : si se mistrent en lor Navie e alarent sen a Anseune. »

Cette citation qui démontre l'importance d'Anseune donne, de plus, sur sa situation une indication précise : c'était un port, vraisemblablement assez éloigné de l'île d'Oleron, car si nous admettions comme possible la localisation d'Anchoine au lieu dit fond d'Anchoisne dans le courau d'Oléron que nous avons nettement rejetée plus haut, Aiguolanz qui fuyait Karl ne se

---

(1) Boucherie, *Revue des langues romanes*, Montpellier, 1871, t. II, p. 118 à 132.

(2) *Tote l'Istoire de France* (chronique saintongeaise), London, 1897.

(3) *Die Sogenannte Poitevinische uebersetzung des Pseudo-Turpin*, Halle a/s, 1877.

(4) *De Pseudo-Turpin*. Parisiis, 1865.

Digitized by Google

serait certainement pas trouvé en sécurité à une si faible distance d'Oleron.

Si l'on tient ce récit pour exact, une phrase doit retenir notre attention : « Quand la mer s'en fut alea, Charles seguet après » ; ne vient-elle pas à l'appui de la thèse soutenue par certains historiens qu'autrefois l'île d'Oleron était accessible à marée basse par suite du retrait complet de la mer : cette affirmation ne résultait-elle pas d'ailleurs de l'enquête par turbe qui, en 1335, constata qu'un siècle avant, Oleron n'était séparé du continent que par un fossé qu'on pouvait sauter avec un bâton.

Et si Anseune s'était trouvée près de La Tremblade, pourquoi Karl en quittant l'île d'Oleron se serait-il porté d'abord sur Saujon ?

« Et après s'envinc à Saugion, e pris lo ... Après vinct Karl a Anseune e prist la, si la dona a Guarin. E tota la terra de Arvert.... Guarins li comps fit l'abaie de Vau. »

Anseune se trouvait donc sur le territoire d'Arvert vers Vaux puisque cette localité se trouve citée immédiatement après.

Bien que certains récits contenus dans ces chroniques soient mis en doute, il ne nous parait pas possible d'en rejeter les parties auxquelles des témoignages corroborants viennent donner une véritable authenticité. L'existence d'Anseune n'est plus problématique : la chronique de Turpin l'accuse et Masse en a décrit les vestiges qu'il a vus en 1694.

Mais, entre la fin du VIIIe siècle et la fin du XVIIe quel avait été le sort d'Anseune : à quelle date cette cité avait-elle été rayée de l'histoire : par quels événements, dans quelles conditions : c'est ce qu'aucun document ne nous permet d'élucider : tout au plus allons-nous pouvoir remonter de deux siècles en arrière, époque à laquelle la vaste masse des sables l'avait déjà ensevelie dans son linceul doré, et constater que, dès la fin du XVe siècle, le silence s'était fait sur elle comme sur le reste désolé de la région. A-t-elle subsisté longtemps après avoir été prise par Karl ? existait-elle encore lorsque lord Autington, après avoir pris le castel des Bassets en 1410, ravageait les côtes de la Saintonge jusqu'à Saint-Seurin et Cosnac ? ou a-t-elle été ruinée et pillée par les pirates portugais et espagnols qui ont infesté nos côtes du XIVe au XVIe siècle ?

Des recherches persévérantes firent tomber entre nos mains un second et précieux document : la copie du procès-verbal d'une enquête du 24 août 1551 relative à la construction d'un

Digitized by Google

port à Royan, dont l'original doit encore exister dans les archives du service des ponts-et-chaussées du département de la Charente-Inférieure, mais dont nous n'avons pu chercher à faire le rapprochement.

« L'an de grâce 1551 et le 24 août, à nous Jean Journaud, docteur en droit, lieutenant général en la sennéchaussée de Saintonge, au siège de Saintes, et commissaire de par le roi notre sire en cette partie, par ses manans et habitans de la ville et chatellanie de Royan sur Gironde, furent présentées et baillées certaines lettres..... nous requérant que nous eussions nous transporter au dit lieu de Royan pour faire nous informer du contenu en la dite requête et autres faits..... des quels faits, enquêtes.... la teneur s'en suit :

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France, au gouverneur de La Rochelle, sénechal de la Saintonge, leur lieutenant assesseur et enquêteur de faits lieux et, à chacun d'eux premier sur ce requis, nous vous témoignons la requête y attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, à nous présentée de la part des manans et habitans de la ville de Royan, située sur Gironde, dont est à présent seigneur Georges de la Tremouille, si vous mandons et remettons par ces présentes que, appelé notre procureur des dits lieux et autres qui pour ce seront appelés, vous informez secrètement et diligemment, etc....

« ... Le samedi 29e jour d'août, l'an 1551, en la compagnie du dit procureur du roi et des dits Lombat, Dugua, Gilles Debreuil, écuyer, et des dits Jaillard, procureur de la dite chatellanie, Latouche, Babin (1), et de notre dit adjoint et plusieurs autres, nous transportames le long de la côte de mer de la ville de Royan jusqu'à la fin de la dite chatellanie ainsi qu'elle s'étend, distante d'une grande lieue et demie ou environ et près de la dite d'un jet d'arbalète, avons trouvé une conche et descente fort large et facile à faire descente aux ennemis, qu'on appelle Fausillon, et une autre, etc.... plus une autre qu'on appelle la conche de St-Palais, fort aisée et plus large de descente qu'autre pour les ennemis et une autre qu'on appelle la Grande Côte tendant en avance qui est la plus loin du dit Royan qui est près la ville et château qu'on appelle Ancoine, laquelle ville et château d'Ancoine avons trouvés couverts de sable et la plu-

(1) Gilbert Babin, bachelier en lois, commissaire ordonné aux réparations et fortifications de la Tour de Cordouan.

Digitized by Google

part des forêts de la seigneurie et chatellanie de Royan qui appartient à M. Georges de la Tremouille et sujet et de nul profit comme souvient être auparavant et comme nous ont montré et attesté les dessus nommés étant avec nous... et, outre, avons trouvé de la dite première conche plus prochaine dudit Royan jusqu'audit lieu d'Ancoine où est un port appelé autrefois et, encore à présent, « le port de la Lune » de la largeur environ deux pointes, environ d'une lieue de la mer les sables le long de la côte est occupé et gâté grand pays en aucun endroit, en environne le dit lieu d'Ancoine... comme au plus vif est désigné par la figure qu'avons fait faire, qu'envoyons au dit sire et à son conseil de laquelle le dit procureur du dit seigneur s'est accordé avec les habitans de la dite chatellanie laquelle a été par nous et le dit procureur du dit seigneur signé Ne Varietur : Journaud, Thibaudeau, procureur du roi, et Senné, adjoints susdit... »

L'emplacement d'Anchoine est donc bien précisé par cette enquête : à la grande côte ; l'existence d'un port à cet endroit que nous laissait supposer la Chronique de Turpin se trouve également confirmée.

En outre des cartes de Masse, nous pouvons citer les cartes ci-après comme portant l'indication d'Anchoine.

1747. — Carte de la presqu'île d'Arvert, par Jean-Gabriel Delongueville, lieutenant de dragons à l'escadron d'Arc-Vert. — Ruines d'Anchoine vers la pointe de Terre-Nègre.

1767. — Carte des entrées et cours de la Gironde, par Bellin, ingénieur de la marine et du dépôt des cartes. — Ancouan, ancienne ville ruinée dans la courbe de Bonne-Anse.

Carte géométrique de l'entrée de la rivière de Bordeaux par M. Magin, ingénieur de la marine. — Vestiges de la ville d'Ensoigne, vers la pointe de Terre-Nègre.

Carte de Cassini. — Jacouanne placée, à tort, au nord de Saint-Augustin, vers la Cabane des Bonains.

Dans nos recherches sur place nous avons pu suivre les traces de l'ancienne falaise qui, de la pointe de Terre-Nègre, s'enfonce dans les dunes et réapparaît dans les combes et notamment à 1.500 mètres environ de la pointe, à l'endroit où Masse place les vestiges de l'antique cité bâtie sur cette côte plate.

Des rapprochements entre les cartes de Masse et les cartes actuelles contrôlés par d'autres rapprochements entre des points différents de ces cartes, nous ont démontré, avec une pré-

Digitized by Google

cision absolue, que l'emplacement d'Anchoine devait se trouver à proximité de la ferme des Combots.

Nous avons procédé à des sondages sous l'une des dunes qu'une carte dressée par le service des ponts et chaussées (1) en 1827 indiquait comme entièrement couvertes de pierres noires et nous avons constaté la présence, à une faible profondeur, d'une quantité de pierres considérable. Une fouille légère nous a fait découvrir des ossements d'animaux et des débris de poterie dont un archéologue distingué, M. le Dr Capitan, nous a attesté l'antiquité.

Cette dune qui s'élève au-dessus de la Combe du champ de foire au-dessus de l'ancienne falaise, est désignée sur le plan Bouvard (2) dressé en 1878 par l'administration des eaux et fôrets, sous le nom de dune de la Grosse Dame : son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est d'environ 25 mètres.

Les vestiges qui nous sont apparus sont-ils ceux d'Anchoine ou, suivant les indications portées sur la carte du canton de Royan, de Lacroix, en 1863, proviennent-ils de tumulus? Nos investigations n'ont pas été poussées assez avant pour nous donner des indications exactes sur ce point.

Le Terme (3) raconte « qu'il y a quelques années, dans le domaine des Combeaux (originairement Tombeaux) et le fief d'Anchoyne on a découvert, sous les sables, plusieurs tombeaux d'une seule pierre et qui renfermaient des ossements d'hommes de la plus haute stature ».

Moreau (4) rapporte, après avoir signalé l'existence d'un dolmen au Combot « que les habitants prétendent que la ville d'Anchoine s'étendait jusque là. La tradition indique, en effet, une ville appelée Anchoine qui aurait été recouverte par les sables ».

Lesson (5) dit qu'on a « découvert aux Combots des pans de mur qui semblent avoir appartenu à des établissements romains.

---

(1) Plan des terrains aréneux des communes de Saint-Agustin et de Saint-Palais, levé au mois de mai 1827 par les conducteurs des ponts et chaussées.

(2) Plan des dunes domaniales de la Coubre : 9e, 10e et 11e sections — 1/10.000.

(3) *Notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*, 1826, p. 283.

(4) Mémoire sur les découvertes faites dans la Charente-Inférieure en 1837. — *Bulletin monumental*, t. IV, 1838, p. 329 à 339.

(5) *Fastes historiques*, 1842, p. 144 à 146.

Digitized by Google

Emma Ferrand (1) confirme l'existence de dolmens (1) et ajoute qu'en fouillant le sol pour en retirer les pierres propres à faire de la chaux on a trouvé souvent, sur les rochers souterrains, des traces de roues.

Bourricaud (2) en rappelant la bataille gagnée par Messala sur les Saintongeais ou Santons, révoltés sous Auguste, en l'an 722 de la fondation de Rome, 27 ans avant la naissance de Jesus-Christ, qui n'est connue que par les vers de Tibulle qui y assista, considère les trois hautes buttes que l'on nomme le Monsieur, la Grande-Madame et la Petite-Madame ou la Demoiselle comme d'immenses tombelles ou tumulus qui doivent recouvrir la dépouille des guerriers tombés dans ce combat.

Toutes ces considérations démontrent que divers problèmes historiques du plus haut intérêt restent encore soumis à notre sagacité : je crois que la recherche des vestiges d'Anseune serait de nature à passionner tous les archéologues.

Qui sait si nous ne trouverions pas, sous ces sables, soit le secret de Novioregum, celui du Portus Santonum ou, peut-être, celui de Mediolanum que Strabon et après lui Marcien d'Héraclée placent sur les bords de l'Océan :

« Hic habitant Santones quorum urbs Mediolanum ad mare posita, juxta Garumnam fluvium ».

Nous nous proposons de continuer avec ardeur nos recherches et, vu leur intérêt primordial pour l'histoire de notre pays, nous espérons obtenir toutes les autorisations nécessaires et tous les concours que mérite cette entreprise.

LÉON MASSIOU.

---

(1) *Royan ancien et moderne*, 1845, p. 195 et 196... « En 1744, un terrain vague couvert de sable fut vendu au seigneur de Barbeau de Taupignac Lalande : ce terrain avait les mêmes limites que celui des Combots et se nommait Ansoine. Ce nom rappelle tellement celui d'Anchoine, ville dont on suppose les ruines enfouies sous les sables de la côte d'Arvert que ce rapprochement a toujours semblé curieux au propriétaire des Combots et pourrait être utile aux archéologues qui tous les jours cherchent encore la véritable place de la ville d'Anchoine.

(2) *Marennes et son arrondissement*, Marennes, 1867.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Jules Noguès.

En la personne de M. l'abbé Jules Noguès, chanoine prébendé de l'église cathédrale, officier d'académie, secrétaire de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, associé correspondant national des antiquaires de France, etc., décédé à La Rochelle, le 18 avril, à l'âge de 65 ans, notre Société a perdu l'un de ses membres les plus laborieux.

Né à Rochefort, le 19 février 1845, Jules Noguès commença ses humanités au petit séminaire de Montlieu. A cette époque, les études d'archéologie religieuse, encouragées par M. de Caumont et par l'éminent supérieur, M. l'abbé Rainguet, eurent pour le jeune élève un véritable attrait et c'est certainement à ces cours spéciaux qu'il puisa comme les Fellmann, les Mongis, les Rullier et tant d'autres, cet amour ardent pour l'archéologie, trait saillant de sa vie.

Après avoir terminé ses études classiques à l'institution de Pons (1862-1865), M. Noguès vint au Grand Séminaire de La Rochelle étudier la théologie et les sciences sacrées. Ordonné prêtre, le 24 juin 1870, par Mgr Thomas, il fut nommé professeur au petit séminaire de Matha (1870-1873), dirigé par le vénéré M. Joseph Soullard, dont il devait plus tard être le biographe. Puis nous le trouvons successivement vicaire de Saint-Pierre d'Oléron (1873-1874), de Saint-Vivien de Saintes (1874-1878).

Dès cette époque, l'abbé Noguès, uni par les liens d'une étroite amitié avec l'abbé Vallée et sans doute entraîné par lui, prit place dans nos rangs à titre de membre correspondant de la Commission des arts (1877).

Nommé, en mai 1878, à la cure de Dampierre-sur-Boutonne où il resta pendant 24 ans, le jeune pasteur s'appliqua avec ardeur, dans la solitude de son modeste presbytère, à la culture des lettres et des arts. « Travailleur infatigable, a écrit un ami, dans le *Bulletin Religieux*, compulseur de manuscrits, déchiffreur de vieilles chartes, érudit jusqu'aux moelles, les

Digitized by Google

églises, les vieux castels de la région ne tardèrent pas à lui révéler leurs secrets les plus ignorés ». L'histoire et l'archéologie, l'étude des coutumes des pays de Saintonge et d'Aunis furent l'objet de ses travaux constants. Aussi quand, en 1887, notre Compagnie eut perdu M. l'abbé Vallée son zélé secrétaire, sur la proposition des membres du Bureau, M. Noguès fut élu à sa place (1888). Un arrêté préfectoral, en date du 8 mai de la même année, le nomma membre titulaire, et quelques années plus tard (novembre 1895), les palmes académiques vinrent orner la soutane du laborieux secrétaire et récompenser son travail persévérant.

M. l'abbé Noguès a fourni pendant plus de vingt années au *Recueil de la Commission des Arts et Monuments*, un contingent d'études, de communications ou de simples notes qui sont toutes le fruit d'une science solide, précise, documentée, d'une critique judicieuse.

En voici les principaux titres par ordre chronologique :

1880. — *Le Châtelier de Saint-Séverin-sur-Boutonne. Rec.*, T. V. 209-222.

1882. — *Monographie de Dampierre-sur-Boutonne.* T. VII, 15-83.

1884. — *Saint-Séverin, caves de l'abbaye*, 319. — *L'abbé Delille à Saint-Séverin.* 326.

1886. — *A quel diocèse appartenait Dampierre-sur-Boutonne.* T. VIII, 46, 205. — *Un tableau de Bragny.* 200, 297. — *Epitaphe d'Alexis Pallet.* 202. — *Sceau de Jean Paumier, prieur.* 203.

1887. — *Notre-Dame d'Oulmes et le Tombeau de Pierre de Contré.* T. IX, 59. — *A propos de Surgères et Vandré.* 60-62. — *Inscription de la cloche de Coivert.* 63. — *A propos des voûtes plantagenets de Vandré.* 68-74.— *Le fer à hosties de Dampierre-sur-Boutonne.* 89-92. — *L'Eglise de Blanzay.* 105. — *Inscription de la cloche de Blanzay-sur-Boutonne.* 109. — *Culte de Sainte-Radégonde*, 111. — *Culte de Saint-Eutrope.* 167. — *Une inscription des fouilles de l'hôpital, à Saintes*, 223, 267.

1888.— *Archéologie campanaire.* T.X,15-18.— *Culte de Saint-Eutrope à Ardigné, et à Angers.* 57. — *L'Eglise fortifiée de Contré.* 71-74. — *La cheminée du château de Dampierre.* 125.

1890. — *Le Prieuré de Goux de l'abbaye de Saint-Séverin.*

Digitized by Google

T. X, 262. — *La croix du cimetière d'Aulnay*. 270. — *Salles-les-Aulnay*. 366-368. — *Trois caissons du château de Dampierre*. 368-370. — *Rapport sur l'excursion annuelle du 19 juin 1890*. 401-410.

1891. — *Le gaufrier de Saintes*. T. XI, 106. — *Les anges dans le folkore saintongeais*. 207-209.

1892. — *L'Eglise de Dœuil*. 233, 235. — *Epigraphie campanaire*. 296.

1893. — *Les habitations rurales d'autrefois en Saintonge et en Aunis*. T. XII, 91-98.

1894. — *Restes d'une villa gallo-romaine à Dampierre-sur-Boutonne*. 297. — *Biographie de Mgr Laferrière*. 350.

1896. — *Le fer dans la construction des églises*. T. XIII, 329.

1898. — *A propos d'un inventaire de 1779*. T. XIV, 172-174. — *Un tombeau du XIII-XIVe siècle*. 271-274.

1903. — *Le sceau paroissial de Saint-Genis de Saintonge*. T. XVIII, 70.

La *Revue Poitevine* eut aussi la bonne fortune de publier plusieurs communications du secrétaire de la Commission des arts, et l'étude sur l'*Eglise fortifiée d'Esnandes* valut à son auteur des éloges mérités.

Outre ses travaux archéologiques et historiques, M. l'abbé Noguès, était, comme on l'a dit, « un fin littérateur », voire même un poète et un musicien à ses heures.

On nous reprocherait de passer sous silence ses ouvrages de plus longue haleine qui se recommandent tous par « leur précision et par leur style facile, châtié et parfois même enjoué. » Il nous suffira d'en indiquer les titres :

La voix de l'amitié, in-12°, Paris, Chapelliez et Cie.

Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis, in-8°, Saint-Maixent, Imprimerie Reversé.— (2e édition), in-12, Y. Prevost, Saintes..

Vie de l'abbé Soullard, in-12°, Oudin, Poitiers.

Le P. de Montfort d'après ses cantiques, in-8°.

Prêtre et Vierge (poème couronné au concours international de la France littéraire), Lacave, éditeur, Melle.

Le petit Cours d'Harmonie pratique de jeunes virtuoses, J. Morpain, éditeur et collaborateur, Saintes.

Mais avant tous les dons qu'il avait reçus du ciel, avant son amour pour les lettres et les arts, l'abbé Noguès estimait et pratiquait les devoirs de son état. Aussi quand en 1902, après un

Digitized by Google

quart de siècle passé loin de tout centre intellectuel, Mgr Le Camus, le nomma curé-doyen de Saint-Genis de Saintonge, nombreuses furent les félicitations adressées au nouveau doyen.

Dès cette époque M. l'abbé Noguès était usé par le travail et presque aveugle. Après six années d'un ministère rendu laborieux par sa mauvaise santé, Mgr Eyssautier, juste appréciateur de ses mérites, le déchargea de ses fonctions pastorales et lui donna une stalle de chanoine prébendé dans son église cathédrale (Décembre 1908).

Le nouveau membre du chapitre ne devait pas jouir longtemps des honneurs et d'un repos légitiment gagnés. Frappé, trois mois après son arrivée à La Rochelle, d'une crise de diabète, il s'est éteint le dimanche 18 avril.

Telle fut la carrière de ce prêtre modeste, de ce « modèle des travailleurs » qui a fait honneur au clergé de notre diocèse et à notre Compagnie.

A sa famille et à ses amis, nous adressons l'expression de nos sympathiques condoléances.

E. Clénet.

M. Edouard Dangibeaud.

Le 25 mars est décédé à Rueil (Seine-et-Oise), à l'âge de 76 ans, M. Edouard Dangibeaud, directeur honoraire du ministère de la marine, officier de la Légion d'honneur, membre de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Janvier 1882).

Originaire de Saintes et fils d'un juge au tribunal civil qui a laissé sur l'administration municipale de cette ville au XVIe siècle des études remarquables, M. Edouard Dangibeaud avait débuté de bonne heure dans la carrière administrative : attaché d'abord à la préfecture de la Charente-Inférieure, il fut appelé à servir au ministère de l'Algérie et des colonies, puis au ministère de la marine, où son mérite lui gagna vite une place notable.

La retraite, voulue par la limite d'âge, ne fut point pour M. Edouard Dangibeaud l'heure du repos ; profondément chrétien, disent de lui *Les Tablettes des Deux Charentes*, il avait fait du devoir la règle de sa vie : il usa ses forces au travail ; et sa vie, toute de sacrifice et de droiture, reste un modèle d'honneur et de vertus.

Digitized by Google

VARIA

LA ROCHELLE

Monument de Jean Guiton.

La ville de La Rochelle se dispose enfin à honorer la mémoire de son vaillant défenseur, le maire Guiton.

Grâce à la générosité de la municipalité, grâce aussi au concours bienveillant de la presse locale et régionale et à l'empressement des souscripteurs, le comité du monument qui a à sa tête M. Decout, maire de la ville, dispose déjà plus de 16.000 francs. Nous avons lieu d'espérer que ce chiffre s'augmentera encore, car nous savons que les Rochelais ont hâte de voir aboutir enfin ce projet déjà bien ancien, et d'ailleurs les admirateurs de Guiton ne manquent pas en France.

Tous les lecteurs du *Recueil* connaissent sans doute l'héroïsme de ce modeste armateur improvisé amiral, qui fût l'âme de la défense de La Rochelle en 1628.

A la tête d'une population de 28.000 âmes, fière et énergique, pleine d'affection pour son roi, mais aussi passionnément attachée à ses privilèges qui avaient fait sa grandeur, il put résister pendant plus d'un an au cardinal de Richelieu et à sa puissante armée.

Ainsi que l'a fait ressortir un écrivain de valeur M. de Quatrefages, « la physionomie de ce grand homme de cœur demeure dans l'histoire comme la plus haute expression des sentiments de ses concitoyens qui n'étaient alors rien moins que des rebelles ».

Tous les écrivains impartiaux rendent à la grandeur de son caractère et à la générosité de son cœur l'hommage que même ses ennemis d'autrefois ne lui marchandaient pas.

Espérons que bientôt nous pourrons voir se profiler à côté du vieil hôtel de ville, témoin d'un glorieux passé, la noble figure de celui qui incarne en quelque sorte les événements dont il fût le principal acteur et le héros, et qui en est resté encore aujourd'hui aux yeux des Rochelais comme le symbole.

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

Périgueux. — Un grand intérêt historique et archéologique s'attache à la découverte d'une mosaïque romaine, récemment mise à jour, à Périgueux, sur l'emplacement de l'antique Vésone.

Le monde des savants, et même les simples touristes, savent que Périgueux a succédé à l'une des plus importantes capitales établies dans les Gaules après la conquête des Romains. Cette grande ville, du nom de Vésone, fut anéantie par les Barbares vers le Ve siècle.

C'est depuis cette époque que la mosaïque dont nous parlons se trouvait enfouie sous des décombres, comprenant des débris de marbre et de pierres sculptés. Pour la plupart, le tout recouvert de terre mise en culture, les siècles avaient fait leur œuvre !

La mosaïque mesure de 70 à 80 mètres carrés et se trouve admirable-

Digitized by Google

ment conservée, en dehors de quelques parties bouleversées ou enfoncées. Cinq couleurs font ressortir les dessins géométriques combinés avec un art admirable. Ils sont encadrés d'une bordure aux enlacements merveilleux, délimitant un vaste quadrilatère.

Cet espace est encore agrandi par un large pourtour de mosaïque blanche, sur laquelle on remarque le dessin d'un grand chien auquel manquent, malheureusement, la tête et une partie du dos.

L'ensemble est grandiose et donne une idée de la puissance de ce peuple conquérant qui s'imposait aux vaincus par la magnificence de ses monuments.

Le palais, qui avait une décoration si riche, se trouvait dans le voisinage de la célèbre tour de Vésone, sur un terrain dont le propriétaire actuel est le comte de Lestrade.

Au cas où le posseseur de cette magnifique mosaïque n'aurait pas l'intention de la conserver pour lui-même, il serait à désirer que le ministère des beaux-arts en fît l'acquisition pour en doter l'un de nos musées.

Mortagne-sur-Gironde. (Communication de M. E. Jouan, vice-président de la Commission des arts).

Pendant les mois de mai et de juin derniers, « on a enlevé toutes les terres formant un monticule près du château de Mortagne, pour remblayer les murs du port agrandi et les soutenir. Ces travaux de déblaiement, surveillés par notre collègue, n'ont amené aucune découverte, si ce n'est celle de deux ou trois pierres tombales brisées depuis longtemps et sans aucun signe ou inscription. »

Belluire. — Sépultures Gallo-romaines.

On vient de découvrir, nous informe notre collègue M. Pandin de Lussaudière, au lieu dit *La Mongerade* commune de Belluire, canton de Pons, un certain nombre de squelettes enterrés à une faible profondeur sans cercueils, tantôt soit en groupe, soit isolément, tous sont orientés.

Au même endroit, on a trouvé des urnes funéraires en terre, des restes de pierre plate, dont l'une portait un monogramme qui serait celui-ci : W (d'après le dessin qui en a été fait par le propriétaire du terrain.)

Toutes les pierres ainsi que toutes les urnes ont été détruites. Deux armes de fer à lames courtes ont été trouvées au même endroit et données à notre collègue M. Chainet, propriétaire à Bois.

A proximité se trouvait un large fossé aujourd'hui comblé et parallèle au cours de la Seugne située à quelque distance de l'autre côté de ce terrain.

Les travaux continuent et il y a lieu d'espérer que de nouvelles découvertes seront faites ultérieurement. On peut supposer qu'il s'agit de sépultures gallo-romaines.

Une personne veut bien se charger de surveiller les fouilles.

Brouage. — M. Ancel, douanier à Brouage, a découvert dans les fondations du mur du Couvent des Récolets une grande pierre rectangulaire avec l'inscription ci-dessous :

AD GLORIA DEI

†

Mr LE COMĀ DEUR DE POTHONVILLE

1619

Digitized by Google

Note : Jean de Rivery de Potonville, lieutenant général au Gouvernement de Brouage, *Bulletin des Archives d'Aunis et de Saintonge*, t. VIII, p. 418 (note) de Rivery.— *Recueil Commission des Arts et Monuments*, t. X, p. 32.

—

NUMISMATIQUE

Deux trouvailles de monnaies près Saint-Jean d'Angély (Communication de M. Roy).

M. Ch. Roy, après avoir signalé à la Commission des arts plusieurs trouvailles faites dans le département de la Charente-Inférieure, toutes intéressantes par la variété des pièces dont elles se composaient, nous en indique deux autres, dont l'une, la plus curieuse, remonte à quelques années. Cette dernière peu importante par la quantité qu'il a pu examiner, est cependant bien supérieure par sa beauté et sa rareté. En voici l'énumération :

1° 3 pièces : Petit royal d'or de Philippe IV. *Philippus Dei Gracia.* Le roi couronné assis de face tenant un sceptre et une fleur de lis.
R/: — *Rex francorum*, croix feuillue coupant la légende, cantonnée de fleurs de lis.

Deux de ces pièces ont été acquises par M. le Directeur du musée de Saintes.

La troisième, pesant 3 gr. 49, est en ma possession.

2° 3 pièces également en or, ont été acquises, l'une par un collectionneur de Saintes, la deuxième a été volée, dit-on, et la troisième est restée quelque temps entre les mains du propriétaire de la carrière où la trouvaille fut faite, près de Saint-Jean d'Angély, elles étaient semblables et à fleur de coin.

Masse d'or de Philippe IV pesant chaque environ 6 gr. 90. *Franchorum rex*: Le roi assis de face tenant un sceptre et une fleur de lis.
R/: — ✠ *X-P-C. Vincit, X-P-C Regnat, X-P-C Imperat*, croix feuillue cantonnée de fleurs de lis dans une rosace.

L'autre trouvaille était de dix pièces qui se décomposaient ainsi : elle fut faite près d'Asnières, canton de Saint-Jean d'Angély, au mois d'août dernier.

1° Philippe II. — Tête nue à droite *Adiutor, Dominus Mihi.*
R/: — Ecusson couronné *Phs. D. G. Hisp. rex. Dux. Br.*

2° Philippe II. — Buste couronné à droite *Phs. D. G. Hisp. ano. z. rex. coes. fla.*
R/: — Ecusson couronné *Dominus Mic Ili. Adiutor.*

3° Charles V. — Espagne. *Caro. D. G. Ro. Imp. Hisp. rex dux Burg. Ber.*
R/: — *Da Mihi. Virtute cotra Hostes tuos, 1454.* Croix fleurdelisée cant. de deux doubles aigles et deux tours.

4° Charles V. — Lucques, *St. Vultus de Lucca*, tête à gauche, barbue et couronnée.
R/: *Carolus imperator 1552.* Ecusson portant en bande : *Libertas.*

5° François Ier — Ecu d'or à l'étoile
R/: — Croix fleurdelisée cant. de deux F. et deux lis.

6° Jean III de Portugal. — Ecusson couronné *Joannes III rex : Portu : etal.*

Digitized by Google

R/: — *Usque ad mortis zelator fidei.* Saint debout tenant une palme et une palme accostée de deux étoiles.

7° Edouard IV. — France et Angleterre. Noble à la rose. Le roi debout dans un navire tenant un écu et une épée avec rose.

R/: — Croix très ornée cant. de deux lis et deux léopards. Ferdinand et Isabelle pour les colonies.

8° Henri II. — Double Henri d'or, buste du roi, tête nue à droite

R/: — Croix formée de quatre H couronnés, accostés de deux lis et deux croissants, au centre, B, pour : *Rouen.*

9° Henri II. — Henri d'or, même type de la précédente avec E au centre, pour : *Tours.*

Ces pièces doivent avoir échappé à des fouilles faites antérieurement au même endroit.

Ch. Roy.

Saint-Seurin d'Uzet. — Trouvaille de monnaies :

Un habitant de la commune de Saint-Seurin d'Uzet a trouvé dans la vase à la *Conche de la Combe* non loin de *Conche Marche* un petit trésor composé de 6 pièces d'or, de 6 pièces d'argent et de bronze :

1° JOSEPHUS. I. D. G. PORT. ET. ALG. REX. R. 1754.

R/ : — Les armes de la couronne. — Or, diamètre, 03 cent., poids, 17 grammes.

2° JOHANNES. V. D. G. PORT. ET. ALG. REX. M. 1734.

R/ : — Les armes de la couronne. — Or, même diamètre et même poids que la précédente.

3° 4 autres pièces d'or semblables, l'une avec le millésime 1759 et l'autre 1751.

4° CAROLVS. III. D. G. PORT. ET. IND. REX — Argent.

5° Sur une autre aussi en argent on peut lire : ISPAN. ET. IND. un peu fruste.

6° Une autre, en argent, porte au revers les armes de France avec les fleurs de lys et la légende : SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM. Au bas le chiffre 9 et en haut : 1729, date de l'émission. L'avers est illisible.

Toutes ces pièces d'argent sont à peu près du module de notre pièce de 5 francs et généralement peu lisibles.

7° Une autre pièce d'argent de CAROLVS III du module de celle de 2 francs.

E. Jouan.

Bibliothèque de la Ville de La Rochelle. — Statistique de 1908

La Bibliothèque est toujours ouverte aux lecteurs les lundis, jeudis et samedis de midi à quatre heures du 1er octobre au 1er mars ; et de midi à cinq heures, du 1er mars au 1er août ; pendant les vacances, elle est ouverte tous les samedis, de quinzaine en quinzaine, de midi à deux heures.

Le nombre de lecteurs qui ont fréquenté la salle de lecture, en 1908, est de 4.064 ; il a été communiqué 36.576 volumes sur place. Il a été délivré 109 autorisations nouvelles pour le prêt gratuit à domicile.

La Bibliothèque s'est accrue pendant cette année 1908 de 813 volumes imprimés et manuscrits dont 218 acquis sur les fonds du budget municipal, 284 proviennent de concessions de l'Etat, et 311 de dons particuliers. Les donateurs sont : MM. Alvaro Lamas, Allemand,

Digitized by Google

P. Arnous, Auguste Bertout, Henri Bonneau, Brassaud, Bunau-Varilla, Cherbonnier, Gustave Cheneau, Couneau, Cumin, le Docteur Drouineau, le Docteur Drysdale, Edmond Dufour, Favard, Paul Feuillette, Paul Fleury, Fuchs, le Docteur Guébhard, André Lancien, le lieutenant Massiou, Mlle Moreau, MM. Frédéric Passy, Victor Riemer, Smitt, Mme Ch. Soyez, MM. Voyé et Gelézeau, Albert Turpain ; la Chambre de Commerce de La Rochelle, le Directeur de la Statistique de l'Uruguay, le Directeur de la Revue Cosmique, la Société archéologique de la Gironde, la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure, etc.

La Bibliothèque de la ville de La Rochelle possédait au 1er janvier 1909, 1.666 volumes manuscrits, 14 incunables, et 60.494 imprimés, au total 62.174 volumes.

G. M.

La Rochelle. — Porte Saint-Nicolas

On travaille en ce moment à niveler une partie des fortifications qui se trouvent entre la ville et le faubourg Saint-Nicolas pour l'établissement de la nouvelle gare. Les fortifications qui se trouvent en cet endroit, se composaient principalement de l'Ouvrage à Cornes et de la Demi-Lune. C'est au cours de la démolition de cette Demi-Lune que l'on a retrouvé les traces de la quatrième porte de la ville du côté du faubourg Saint-Nicolas. Il y avait en effet quatre portes sur ce côté de la ville : la première dans le mur passant auprès de l'église Saint-Nicolas ; deux autres aux deux extrémités de l'Ouvrage à Cornes, et la quatrième dans la Demi-Lune. Au devant, on a rencontré les traces de deux murs formant les parapets du passage qui conduisait de la porte à la route de Saint-Nicolas, puis les bases d'un des anciens moulins de ce faubourg. Peu de trouvailles intéressantes dans le sol sinon deux monnaies romaines, dont un grand bronze qui a disparu et un petit bronze très fruste, peut-être un Marc-Aurèle, un écu de Louis XIV également disparu, et quelques deniers tournois.

G. M.

QUESTION

Quelle est l'étymologie du mot : Peudion?

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 1909.

Le vingt-huit octobre mil neuf cent neuf, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie, à une heure de l'après-midi, dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Etaient présents: MM. Dangibeaud, Tortat, membres titulaires; H. Ollagnier, M. Pellisson, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. Musset, Viesse, le chanoine Bauré, l'abbé Bariteau.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le président communique une lettre de M. Musset, qui, étant indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bordeaux. — Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, n° 1.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, t. XXVIII, fasc. III, juillet 1899.

Chevetogne. — Revue Mabillon. — Archives de la France monastique, 5e année, n° 18, août 1889.

Digitized by Google

Dax. — Bulletin de la Société de Borda, 34e année, 2e trimestre 1909.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse, 9e année, nos 52, 54, 55.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV, n° 193, 1er trim. 1909.

Paris. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, année 1909, 1re livraison.

— Bulletin historique et philologique, année 1908, nos 3 et 4.

— Romania, n° 151, juillet 1909.

Poitiers. — Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 1908, t. Ier ; 1er, 2e, 3e et 4e trim. ; 1909, 1er trim.

Rochefort. — Bulletin de la Société de géographie, t. XXXI, n° 2, 1909.

Saintes. — Bulletin de la Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, XXIXe vol., 4e livraison, 1er août 1909.

M. Clénet offre au nom de M. le baron d'Aulnis de Bourouilh, membre correspondant :

1° La généalogie de la famille d'Aulnis de la Lande ;

2° Une copie du contrat de mariage de Louis d'Aulnis de Taupignac, avec Jeanne Bréjon (1675).

3° Le testament de Henry d'Aulnis (3 nivôse an XII.)

La Société adresse ses remerciements à notre collègue.

M. le président donne lecture, au nom de M. Viesse, notre dévoué trésorier, du compte d'administration pour l'exercice 1908-1909, qui sera imprimé à la suite des procès-verbaux.

De la part de M. l'abbé M. Thoury, curé de Saint-Just et membre correspondant de la Commission des arts, M. Clénet signale le mauvais état d'une partie de la toiture de l'église de Saint-Just, monument du XVe siècle, et sollicite, au nom de notre collègue, l'appui de la Société pour en obtenir le classement. La municipalité est disposée à donner un avis favorable et à voter une subvention.

M. Dangibeaud reconnait l'urgence de cette demande, et puisqu'il en a l'occasion, signale le porche de cette église remarquable par son trumeau, et demande le classement de la magnifique fenêtre ogivale d'une maison voisine de l'église.

M. Clénet présente un exemplaire du livre des « Règles des Filles de la Foy », établies à Pons, imprimé à Saintes, chez Delys et Toussaints, en 1746.

Digitized by Google

A propos de la note de notre collègue M. Roy, publiée dans le recueil (t. XVIII, p. 170), M. Dangibeaud fait remarquer la rareté et la beauté des trois pièces d'or de Philippe IV, trouvés près de Saint-Jean d'Angély.

M. Clénet parle d'une peinture murale en partie couverte d'une couche épaisse de badigeon, représentant le Christ en croix. Cette peinture, sans grande valeur artistique, orne le fond d'un édicule, appelé la « Chapelle de M. le Prieur », situé non loin de l'ancien prieuré de Saint-Vaize.

Sur la proposition de M. le président, l'élection des membres du bureau et du comité de publication, est renvoyée à une réunion de janvier.

M. Clénet fait passer la photographie d'une fontaine dite : « de Saint-Eutrope », située près de l'église de Locronan, arrondissement de Quimper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président, E. Jouan.

Le secrétaire, E. Clénet.

Compte-rendu financier

Exercice 1908-1909

(Du 1er novembre 1908 au 31 octobre 1909).

Recettes

Solde créditeur au 31 octobre 1908	1.896 80
Cotisations	574 50
Vente de publications	11 50
Intérêts	19 78
	2.502 58

Dépenses

Frais de bureaux et affranchissements	15 40
— recouvrements de cotisations	29 65
Facture Hus, imprimeur	26 50
Traite Noël Texier, imprimeur	351 20
— — —	157 30
Loyer, local de la Bibliothèque	150 »
Impôt mobilier	14 10
Facture Artistic Editions Cie	24 45
	768 60

Digitized by Google

Récapitulation

Recettes	2.502 58
Dépenses	768 60
En caisse au 31 octobre 1909	1.733 98

Saintes, le 31 octobre 1909.

Le Trésorier, VIESSE.

Procès-verbal de la Séance du 27 janvier 1910

Le vingt-sept janvier mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Excusés : MM. Musset, président ; Viesse, trésorier ; le Dr Ch. Vigen, Ed. Duret, M. Pellisson.

Après lecture du procès-verbal qui est adopté, M. le Secrétaire communique : 1° une lettre de M. Musset disant ses vifs regrets de ne pouvoir assister à notre réunion ;

2° Une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts faisant remarquer que « le programme du 48e Congrès des Sociétés savantes n'avait pas été établi pour borner les communications aux seuls sujets d'études signalés, mais que toute latitude était laissée aux congressistes. Toutefois l'inscription à l'ordre du jour du Congrès sera subordonnée à l'approbation du Comité » ;

3° Une lettre de M. le bibliothécaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière, à Munich, sollicitant l'échange du Recueil de la Commission. Cette demande est acceptée.

M. le secrétaire propose l'envoi de nos publications aux Sociétés ci-dessous indiquées qui nous font le service de leurs Bulletins ou Mémoires :

1° *Société littéraire et archéologique de Lyon* ;

2° *Société archéologique du Midi de la France* ;

3° *Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*. Cette proposition est également acceptée.

M. Ch. Dangibeaud présente un superbe plan de la ville de Saintes, acquis par la bibliothèque municipale et dressé par M. Dupuy, chef de bureau aux chemins de fer de l'Etat, décédé

Digitized by Google

avant d'avoir achevé ce travail. Ce plan mentionne toutes les indications archéologiques connues d'après Masse et Chaudruc de Crazannes.

Sont admis comme membres correspondants : MM. le docteur Atgier, de Saint-Martin-de-Ré, médecin de la Poudrerie Nationale, 20, rue de Paris, à Livry (Seine) ; Al. Hus fils, directeur du *Moniteur de la Saintonge*, à Saintes.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 34e an., 1909, 3e trim.

Niort. — Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, Procès-verbaux et Mémoires, 5e année, 1909.

Paris. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1909, 2e livraison.

Romania, n° 152, octobre 1909. A signaler une étude sur les mots usités dans notre région : *Osanne* et *Nousanne*, p. 566-568 ; *gourme* (île d'Oleron), p. 585.

Poitiers. — Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. Ier, 2e trimestre 1909.

Rennes. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXIV, 1re partie.

Rochefort. — Bulletin de la Société de géographie, t. XXXI, année 1909, n° 3.

Saintes. — Société des Archives historiques, Revue de Saintonge et d'Aunis, XXIXe vol., 6e liv., décembre 1909.

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XVI, 2e et 3e tr. 1908 ; 2e série, t. Ier n° 1, 1er trim. 1909, nos 2 et 3 ; t. Ier, 2e et 3e trim. 1909.

— Bulletin et Mémoires de la Société de Touraine, Histoire de la mairie de Tours, I.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, t. XXVIII, fasc. IV, 1909.

Chevetogne. — Archives de la France monastique, Revue Mabillon, 5e année, n° 19, novembre 1909.

Stockholm. — Fornyannen meddelanden, Académie royale.

Washington. — Smithsonian Institution, Report on the progress and condition, Juni 30 1909.

M. le président annonce que M. le docteur Mauny a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

Des félicitations sont adressées à notre collègue.

Digitized by Google

M. le président fait part de la mort de MM. Henri Drilhon, commissaire de la marine en retraite ; Georges Inquimbert, avocat; Alexandre Hus, directeur du *Moniteur de la Saintonge*; l'abbé François Letard, membres de notre Société. (V. Varia — Nécrologies).

La Société offre ses respectueuses condoléances aux familles de ses regrettés collègues.

M. Clénet, de la part de M. Musset, donne lecture: 1° d'une note sur les ruines de Saint-Romuald de Chatelaillon, en partie conservées grâce à la persévérante énergie de notre président et à la grande bienveillance de M. Sion, l'acquéreur du vieux prieuré.

La Commission tient à adresser à son président et à M. Sion ses félicitations et ses remerciements dont les communs efforts ont réussi à conserver une partie de ces ruines menacées d'une destruction complète (V. Varia) ;

2° D'une lettre de M. Xavier Léon, administrateur de la Société française de philosophie, annonçant la constitution prochaine d'une bibliographie de la philosophie française et réclamant le concours actif et vigilant de toutes les sociétés de publication ;

3° D'une note signalant à Cercoux, d'après le *Saintongeais*, la découverte, dans la vallée du Lary, d'une grotte que l'on suppose avoir servi de refuge à l'époque gallo-romaine. (V. Varia);

4° D'une autre note à propos du sceau de Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, acquis par notre collègue M. Roy. (V. Varia).

Au nom de M. le Dr Vigen, membre titulaire, M. Clénet donne lecture de quelques pages d'une étude très documentée sur la *Tour de Montguyon et son inscription*. A cet envoi sont jointes deux photographies de cette inscription et de la tour, côté Est et côté Ouest.

La Commission félicite notre laborieux collègue de son travail et exprime le vœu de le voir publié dans le prochain *Recueil*.

M. Pandin de Lussaudière, secrétaire-adjoint et archiviste départemental, lit : 1° une relation du mariage de Louis XIV, célébré à Fontarabie, en juin 1660, adressée à Samuel Robert par Isaac Pineau, avocat à Saintes ; 2° une poésie de la même époque faisant le parallèle de Cromwel et du général Monk, également adressée à Samuel Robert par Isaac Pineau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, E. Clénet.

Le président, E. Jouan.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE S^T-MARTIN-DE-RÉ
AUJOURD'HUI HOSPICE SAINT-HONORÉ

Depuis son origine (XIIe siècle) jusqu'à nos jours, y compris ses transformations, appartenances, dépendances, fondations, restaurations et incorporations.

Par M. le Dr ATGIER

PRÉFACE

Reconstituer en une notice historique les faits les plus intéressants de l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin-de-Ré, de ses transformations, appartenances, dépendances, fondations, restaurations et incorporations à travers les âges, était une entreprise hérissée de difficultés, en l'absence de relevés journaliers ou annuels des actes de cet établissement, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Nos anciennes fonctions de médecin-traitant d'abord et de médecin-chef ensuite dans les hôpitaux civils et militaires de France, d'Algérie ainsi que du gouvernement militaire de Paris, nous ont toujours fait porter un grand intérêt à ces asiles où la science et la charité se donnent la main; voici, avec l'intérêt que nous portons également à notre histoire locale, ce qui a le plus puissamment contribué à ne pas nous faire reculer devant cette entreprise.

Les actes capitulaires de cet ancien Hôtel-Dieu ainsi que ses diverses archives ne constituaient pas des matériaux suffisants pour une semblable notice, s'il ne nous avait pas été permis de consulter d'autres documents.

Les archives nationales, celles de la direction générale du Génie à Paris, du musée Ernest Cognacq à Saint-Martin, de M. Julien Moreau et les nôtres ont été compulsées et consultées tour à tour ainsi que les plans du célèbre ingénieur du Roi,

Digitized by Google

Claude Masse, ceux de l'hospice, ceux que nous avons recueillis dans l'île, retrouvés à Paris, à Londres, à Amsterdam et même à Lausanne, dont plusieurs font actuellement partie de notre iconographie rétaise, mais les sources les plus importantes ont été celles de l'ancienne mairie de Saint-Martin, dévorées par l'incendie dans la nuit du 19 janvier 1891.

L'intérêt de ces derniers matériaux nous avait décidé dès 1880 à y puiser de nombreuses notes, ce dont nous nous félicitons vivement aujourd'hui, car tous ces matériaux ont totalement disparu dans l'incendie en question et ce sont nos notes qui, en grande partie, vont nous permettre de reconstituer cet historique encore bien incomplet et imparfait, mais qui sera cependant un premier assemblage chronologique de documents relatifs à cet établissement hospitalier.

L'Hôtel-Dieu de Saint-Martin-de-Ré était de toute antiquité un modeste petit établissement donnant asile à quelques pauvres, hommes et femmes, de l'île et en particuliér de Saint-Martin, que leur état précaire ne permettait pas de pouvoir soigner à domicile lorsqu'ils étaient atteints de blessure ou maladie.

Ces malades étaient soignés dans cet établissement par les habitants eux-mêmes qui, par une touchante solidarité, se relayaient à tour de rôle sous la direction de médecins.

Tout à coup, en 1674, sous la puissante impulsion du grand roi Louis XIV, qui venait de créer ou plutôt de reconstituer à Saint-Martin un point stratégique et installer une importante garnison, le petit Hôtel-Dieu Saint-Julien fut transformé en un grand hôpital militaire du nom de Saint-Honoré, à la demande du gouverneur de l'île.

Cette demande fut accordée sans difficulté par le roi qui, pour la gestion de cet hôpital, y envoya des frères charitains ou hospitaliers, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Dieu.

Ce vaste hospice fonctionna ainsi sous les règnes de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI.

Sous la Révolution, les religieux furent expulsés, mais l'hôpital ne continua pas moins à fonctionner.

Sous l'Empire, des sœurs de charité ou religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul furent appelées et chargées de la gestion de l'hospice, sous les ordres d'un conseil d'administration, comme le fait a encore lieu de nos jours.

Depuis cette époque, la garnison de Saint-Martin, qui avait at-

Digitized by Google

teint le chiffre de 3.000 hommes et plus, est descendue à celui de 300 hommes à peine.

L'élément militaire diminua d'autant à l'hospice, l'élément civil au contraire augmenta sensiblement en raison, d'une part, de l'incorporation à l'hospice Saint-Honoré du personnel de l'hôpital Saint-Louis, réservé auparavant aux femmes, et, d'autre part, à cause de la diminution des ressources du pays, évoluant parallèlement au chiffre de la population et à celui du commerce qui ont sensiblement diminué, alors que la vie matérielle a beaucoup enchéri.

Nous aurons donc à énumérer dans ce travail les principaux faits parvenus à notre connaissance relativement tout d'abord au modeste Hôtel-Dieu Saint-Julien, qui du XIIe au XVIIe siècle eut peu d'histoire, ensuite à sa transformation en un vaste hôpital militaire (sous un nouveau vocable) qui ne fit que s'accroître sous les rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, qui diminua d'importance sous la Révolution, et devint important sous l'Empire pour redevenir plus modeste de nos jours.

Nous aurons à faire connaître ses dépendances qui furent le « Jardin des Pères », ancien cimetière de l'hôpital ; le « clos de l'hôpital », ancien cimetière des protestants d'abord, de la paroisse ensuite ; la propriété dite le « Jeu de Prix », ancien champ de tir à l'arquebuse ; enfin le « Cimetière des Charitains » qui, en s'accroissant, devint le cimetière général de la ville, tel qu'il est de nos jours.

Nous dirons quelques mots de ses appartenances qui furent : le *Moulin des Pères*, situé route de la Couarde ; les *Maisons en ville*, attenantes à l'église ; la « villa des Pères », connue aussi sous le nom de *campagne du Rouland*.

Il ne nous est pas possible de passer sous silence, dans l'historique de cet établissement, les fondations dont la ville de Saint-Martin lui fut redevable, c'est à-dire *l'Hôtel des cadets gentilshommes de la marine* et l'*Hôpital de la marine* appelé aussi « Hôpital neuf » ; l'une de ces fondations constitue encore actuellement un des principaux monuments de la ville de Saint-Martin, de l'autre il ne reste plus pierre sur pierre.

La restauration du *Monastère des capucins*, œuvre de l'hospice Saint-Honoré qui le releva de ses ruines, fera également l'objet d'un chapitre spécial.

Enfin il en sera ainsi de l'*Hôpital Saint-Louis* qui, né d'une

Digitized by Google

scission de l'hôpital Saint-Honoré, sous Louis XIV, lui fut incorporé corps et biens sous le second empire.

Au cours de ce travail par conséquent très complexe, quantité de faits et de personnages intéressants pour l'histoire des ordres religieux de l'île de Ré et de Saint-Martin en particulier seront exhumés de l'oubli dans lequel le temps les avait enfouis.

Après l'importance que Louis XIV donna au petit Hôtel-Dieu Saint-Julien en le transformant en prieuré-hospice Saint-Honoré, nous verrons celle que lui continua Louis XV, en lui donnant, comme procureur d'abord et prieur ensuite, son fils naturel, le père Ignace, qui en devint par la suite le chirurgien en chef, enfin celle que lui ajouta Louis XVI en favorisant toutes les entreprises du père Ignace, son oncle, dans l'île, et en faisant l'acquisition lui, roi de France, de la baronnie de l'île de Ré, dont il fut le dernier baron, avant la Révolution.

Après toute cette splendeur que nos rois donnèrent à cet hospice, nous verrons les jours sombres que lui apporta la Révolution, née cependant d'une grande idée d'émancipation sociale, mais qui ne sut ou ne put reffréner les passions populaires.

Nous verrons les guerres de l'empire et le blocus continental encombrer l'hospice et la ville de malades et blessés, les cimetières de cadavres ; après ces bouleversements et la chute de l'Empire, nous verrons renaître le calme bienfaisant d'une ère de paix contemporaine, pour l'hospice et ses fondations, mais qui elle-même fut troublée par l'incendie de la mairie en 1891, qui détruisit les archives locales de fond en combles et les locaux de l'ancien monastère des Capucins où elles se trouvaient conservées, enfin par l'incendie de l'hospice Saint-Honoré en 1905 qui détruisit sa chapelle tout entière dont les ruines ne consistent plus qu'en murs sinistres avec humble porte surmontée du fronton où demeure toujours le grand mot « Charitas ».

CHAPITRE PREMIER. — HOTEL-DIEU SAINT-JULIEN

(1059 à 1674)

XIe siècle. — Selon les termes d'un compte d'admininistration rendu en 1559, « il y a dans Saint-Martin un hospice civil « pour les pauvres malades qui existe depuis cinq cents ans, « appartenant aux habitants ». Ces cinq cents ans le feraient

Digitized by Google

remonter par conséquent vers la seconde moitié du onzième siècle (1059) (1).

A cette époque les hospices de ce genre portaient le nom d'Hôtel-Dieu, nom générique de tous les établissements destinés aux soins des malades indigents ; ce nom persista pendant plusieurs siècles, il est encore usité en certains pays et même à Paris. Celui de Saint-Martin existait au même emplacement que l'hospice d'aujourd'hui, c'est à-dire dans la rue de l'hôpital, près la grande place de la ville, place qui, vers le XIVe siècle devint le cimetière de la paroisse (2).

XIIe siècle. — L'origine en serait plus certaine au XIIe siècle, car c'est l'époque de la fondation de toutes les églises de l'île de Ré. Le portail d'Ars, celui de l'abbaye de Ré et le clocher de Sainte-Marie sont des souvenirs toujours debout de cette époque des monuments de style roman.

XIIIe siècle. — Un autre document (3) montre qu'au XIIIe siècle il existait à Saint-Martin au même emplacement un établissement hospitalier, dans lequel on donnait des soins aux malades pauvres qui ne pouvaient être traités à domicile.

Il était sous le vocable de Saint-Julien et portait le nom d'Hôtel-Dieu Saint-Julien en souvenir de Saint-Julien-le-pauvre, dit ce même document.

XIVe siècle. — D'après un autre document local (4), il appert que cet Hôtel-Dieu Saint-Julien existait en l'année 1321 et que les malades des deux sexes y étaient reçus et soignés par des infirmiers laïques.

Il ne relevait d'aucune fondation religieuse, mais uniquement de fondation civile, humanitaire et philanthropique.

D'après un document dont il existe trois copies (5), il ressort que cet établissement était, au XIVe siècle, depuis plus de deux cents ans administré par des bourgeois de Saint-Martin, à tour de rôle, ce qui se prouve par les comptes qu'ils ont rendus.

L'origine et la fondation de cet Hôtel-Dieu nous sont donc peu connues.

---

(1) Archives Julien Moreau.
(2) Archives du Génie à Paris, plans de l'ingénieur Masse.
(3) Archives hospice Saint-Honoré.
(4) Archives mairie de Saint-Martin avant l'incendie de 1891.
(5) Archives Hospice.

Digitized by Google

XVe siècle. — Au XVe siècle cet établissement existe toujours sans qu'aucun accroissement n'en soit signalé.

Les ressources budjétaires suffisent à son entretien. Aucun document ne nous signale qu'il ait eu à souffrir, comme les monuments religieux de l'île, de la piraterie des Normands et Anglo-Saxons.

La seigneurie de Ré appartenait alors aux sires d'Amboise, ensuite aux sires de la Trémoïlle.

1457. — Elle subit les ravages causés par les Anglais qui la rançonnèrent et emmenèrent, comme otages en Angleterre, certains des principaux habitants jusqu'au complet paiement de la rançon (1).

1462. — Les Anglais reparaissent avec une flotte de 70 navires. N'ayant pu s'emparer de La Rochelle, but de leurs désirs, ils se rejettent sur l'île de Ré et pillent l'abbaye de fond en combles.

Si le modeste Hôtel-Dieu Saint-Julien eût été un monument religieux ou eût eu alors la prospérité qu'il obtint plus tard, nul doute qu'il n'eût subi, comme l'abbaye de Ré, le pillage et la destruction.

La modestie de son installation et sa laïcité furent sans doute ses meilleures sauvegardes.

XVIe siècle. — Une commission composée de notables de St-Martin formait le conseil d'administration de l'hospice à cette époque (2).

Cette commission était bien antérieure à l'année 1569 (3).

En l'année 1570. suivant une autre pièce du temps (4), il existait une salle commune, elle était sans doute réservée aux hommes, ce que ce document ne dit pas.

Il existait en outre quatre chambres, réservées probablement aux femmes, traitées séparément, puisque nous voyons que, dès l'origine, cet établissement était réservé aux malades des deux sexes.

L'établissement comprenait en outre une petite cour, un jardin et au fond de ce jardin un cimetière spécialement réservé à l'Hôtel-Dieu.

---

(1) Archives Atgier.
(2) Archives Hospice.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Le mobilier était très modeste, il se composait principalement de linge, de literie, y compris quelques vieilles armoires et tables de style ancien (1).

Il existait certainement déja une chapelle spéciale à l'hospice puisque nous voyons, par ces mêmes documents, que le mobilier comprenait aussi des ornements d'autel, pour l'usage de la chapelle Saint-Julien que l'administration avait fait faire pour permettre aux malades qui ne pouvaient sortir, d'y faire leurs dévotions. Cette chapelle se trouvait à l'emplacement de la chapelle en ruines actuelle mais était plus petite.

Si cette chapelle, d'après son mobilier, était très modeste, elle n'en possédait pas moins un objet d'art d'une très grande valeur, un véritable chef-d'œuvre consistant en un groupe de marbre blanc de Carrare, avec personnages de grandeur à peu près naturelle, représentant l'Enfant Jésus nu, assis sur un agneau couché, la main gauche appuyée sur la tête de l'agneau, la main droite levée et saint Jean-Baptiste enfant, un genou en terre, légèrement drapé, embrassant le pied gauche de l'Enfant Jésus.

Ce chef-d'œuvre de sculpture italienne possède toute la facture du XVIe siècle que nous retrouvons dans ces figures d'anges bouffis de nos cathédrales de l'époque de la Renaissance de l'art italien.

Comment ce chef-d'œuvre reposait-il dans cette humble chapelle dont-il était le principal sinon l'unique ornement ? Comment cette œuvre de sculpture italienne de l'époque de la Renaissance se trouvait-elle dans une chapelle de l'île de Ré. Cela mérite d'être raconté en détail.

Après la victoire remportée en 1515 à Marignan, par laquelle le roi de France François Ier venait de reconquérir le Milanais, ce roi fit un concordat avec le pape Léon X, de la famille des Médicis. Est-ce en raison de cet accord, ce qui est vraisemblable, est-ce pour le cimenter, en donnant au roi de France un présent, ce qui est d'usage chez les souverains, lors d'une alliance ou d'une entrevue, toujours est-il que le pape envoya par un navire italien, à la cour de France, ce chef-d'œuvre probablement choisi dans les galeries du Vatican.

Surpris par une violente tempête de Sud-Ouest, par le tra-

---

(1) Archives Hospice.

Digitized by Google

vers de la côte sauvage de l'île de Ré, ce navire fut jeté sur les rochers et s'y brisa.

L'équipage fut sauvé ainsi qu'une grande partie de la cargaison du navire qui put être débarquée sur place

Le groupe de marbre fut sauvé aussi et débarqué ; il manque un doigt à l'Enfant Jésus et un talon du saint Jean-Baptiste est fendu. Où fut-il déposé alors, tout porte à croire que ce fut à la chapelle de l'Hôtel-Dieu où il demeura jusqu'à la Révolution.

Le capitaine du navire naufragé, sentant sa responsabilité vis-à-vis de la France, relativement au présent pontifical, fut dans une grande perplexité. Que faire d'un cadeau d'un pape à un roi, cadeau en souffrance par suite d'un naufrage ?

Un exprès fut envoyé à François Ier pour lui annoncer le naufrage du navire italien et lui demander par quelle voie il désirait que le chef-d'œuvre lui parvint à Paris, soit par terre, soit de nouveau par mer.

François Ier, à cette nouvelle, croyant voir en la circonstance un dessein de la Providence, répondit qu'il voulait que le présent du pape restât là où, sur le sol de France, la tempête l'avait jeté.

Voici comment la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien possède depuis 1515 ce chef-d'œuvre et le conserve religieusement.

Nous verrons plus tard, lors de la Révolution, ce qu'il devint, comment il fut protégé et comment il revint à l'hôpital Saint-Honoré, toujours fier de le posséder jadis comme aujourd'hui.

1587. — A cette époque, les revenus de l'Hôtel-Dieu, provenant de rentes, de vignes et autant des bénéfices de la Boucherie de Carême, s'élevaient à une somme de 600 livres.

Depuis l'année 1575, un décret du Parlement de Paris interdisait formellement aux bouchers de vendre de la viande en carême, sous peine d'amende et même de destitution.

Chacun devait observer scrupuleusement les règlements du jeûne religieux et des raisons de santé seules pouvaient dispenser de l'observance de ce règlement, encore fallait-il que la dispense fut appuyée d'un certificat médical et clérical.

Pour pouvoir contrôler ces dispenses, l'Hôtel-Dieu de chaque ville, à cette époque, installait dans ses bâtiments une boucherie appelée Boucherie de Carême et en touchait les revenus.

Pour manger de la viande en carême, il fallait donc que le

Digitized by Google

malade, muni de son certificat médical, se présentât à l'Hôtel-Dieu qui lui délivrait la viande reconnue nécessaire à sa santé par la faculté, pourvu toutefois que le curé ait accordé, lui aussi, son autorisation, car il avait le droit de *veto*.

Les bouchers fermaient donc boutique pendant les 40 jours du carême, semaines et dimanches, l'Hôtel-Dieu seul fournissait la viande reconnue nécessaire par les autorités médicales et ecclésiastiques et ce régime dura jusqu'en 1789, époque où fut abolie une mesure qui émanait des capitulaires de Charlemagne qui, au début, édictaient la peine de mort pour tout chrétien qui, sans motif de santé ni autorisation ecclésiastique, faisait usage de viande en carême.

XVIIe siècle. — Pendant près d'un siècle, l'Hôtel-Dieu Saint-Julien continue sa bienfaisance aux pauvres malades, dans les modestes conditions que nous avons vues ; il dût vivre heureux car il n'eut pas d'histoire, aucun fait saillant, aucune modification importante n'est signalée dans les archives, durant toute cette époque.

Les guerres de religion qui furent si désastreuses pour le pays, le siège du fort Saint-Martin et ses conséquences occupaient alors toute l'attention publique.

1674. — Il faut arriver à l'année 1674 pour voir apparaître une ère nouvelle donnant une importance plus grande à cet humble établissement, un essor réel vers le progrès et l'accroissement nécessité par de nouvelles circonstances, par de nouvelles conditions d'existence apportées dans le pays par l'augmentation de la population et de la garnison.

Au mois de mai de cette même année le marquis de Pierre-Pont (1), gouverneur de l'île de Ré, informa le roi Louis XIV que l'extension que prenait de jour en jour la garnison de Saint-Martin-de-Ré, en raison de la guerre faite alors à la France par les peuples coalisés d'Europe alarmés par le succès de ses armées, nécessitait des secours médicaux plus importants que ceux que l'on pouvait trouver à Saint-Martin, dans le modeste Hôtel-Dieu, pour les troupes de terre et de mer et les ouvriers militaires.

---

(1) Messire Robert, marquis de Pierre-Pont et de Gourville, chevalier des ordres du roi, général de brigade de cavalerie, gouverneur de l'île de Ré depuis le 1er novembre 1670.

Digitized by Google

En réponse à ces informations, le roi envoya immédiatement, pour parer aux inconvénients dont une partie de son armée aurait à souffrir, des ordres à l'intendant de la généralité d'Aunis à La Rochelle, Messire Honoré du Maine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Dans ces ordres, le roi disait à cet intendant que, pour obtenir les soins dévoués et éclairés que réclamaient les malades de la garnison, il y avait lieu de s'adresser à l'ordre religieux le plus éclairé et le plus compétent pour ces soins, c'est-à-dire à l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

10 juin. — Du Maine fit donc appel à cet ordre religieux et le vicaire général, le père *Dauphin-Ville*, provincial de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu en France, envoya trois pères charitains qui débarquèrent à Saint-Martin le 10 juin 1674, amenant avec eux huit frères du même ordre, pour prendre possession réelle et personnelle de l'hôpital, pour y soigner les militaires, les pauvres et contribuer aux détails du service selon les statuts de leur ordre. Le roi leur faisait à chacun une pension de 600 livres sur le trésor, tant qu'ils demeureraient à cet hôpital.

Les pères proposèrent aux habitants et aux membres de la commission de l'Hôtel-Dieu l'organisation d'un prieuré-hospice avec le P. Thadée Beaudoin (1), prêtre, docteur en théologie, prieur ; P. Lucien d'Esmay, procureur ; P. de Landry, aumônier ; le nom des huit frères ne nous est pas parvenu.

16 juin. — Six jours après, un dimanche après les vêpres, eut lieu à l'église, au banc de la fabrique, une première réunion entre les religieux et les fabriciens de la paroisse, l'intendant de la généralité de La Rochelle, Honoré du Maine, et les notables de Saint-Martin, qui étaient: Nicolas Herbert (2), sénéchal de la baronnie, Jehan Jamon, sieur des Jarrielles, procureur fiscal de la baronnie (3), Nicolas Beaudouin, sieur des Prises, syndic des habitants, maître Nicolas Bouriau, notaire et procureur, Jacques Sourisseau, notaire et administrateur de l'Hôtel-Dieu, Robert de Pierre-Pont, gouverneur de l'île, Vincent Marchand, lieutenant-colonel, chef de la milice de l'île de Ré, Jacques de Ferrières de Roiffé, colonel de la gar-

(1) Ailleurs il est nommé Jude Beaudoin.

(2) Avocat en parlement.

(3) Elle appartenait alors à Anne de Bueil, épouse du marquis de Crénan, baronne de l'île de Ré.

Digitized by Google

nison, Jehan Basoche, sieur du Plessis, maître-chirurgien.

L'administrateur de l'Hôtel-Dieu, Jacques Sourisseau, notaire, dans cette assemblée solennelle, présenta aux assistants les religieux charitains, de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, arrivés récemment sur l'ordre du roi et par les soins de l'intendant d'Aunis, pour le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu, pendant la durée de la guerre due à la coalition contre la France, de l'Europe, alarmée des succès de Louis XIV.

Il ajouta qu'il demandait aux notables de Saint-Martin de vouloir bien agréer les religieux pour le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu, non seulement pendant la durée de la guerre, mais à perpétuité, pour les soins à donner aux malades et blessés de la ville et de sa garnison.

Cette motion fut acceptée à l'unanimité. Un contrat ou acte d'assemblée fut alors passé entre les religieux et les délégués des habitants, d'après lequel il fut stipulé :

1° Que les religieux soigneraient non seulement les militaires mais aussi les civils de la section de Saint-Martin et, autant qu'il se pourrait, les civils de la section d'Ars, en tout six pauvres malades civils ;

2° Que, si pour un motif ou un autre, les religieux venaient à quitter l'hospice, ils le remettraient entre les mains des habitants avec tous les dons et accroissements qu'ils auraient pu y faire à l'intérieur et à l'extérieur ;

3° Que les habitants s'engageaient de leur côté à remettre aux religieux les deniers, meubles, revenus, contrats, cour, jardin, vignes de l'Hôtel-Dieu, les titres de rente, au bout de trois ans et après réception des fonds promis par le roi pour l'entretien des religieux et des militaires malades, sous peine de rupture de contrat.

Les clauses de cet acte d'assemblée du 17 juin 1674 furent acceptées et approuvées par le R. P. Prieur et les autres religieux par l'intendant, représentant le roi, et par les représentants susdits de la ville, de la baronnie, de la garnison et de la milice de l'île.

17 juin. — Les religieux furent mis en possession des biens de l'Hôtel-Dieu, bâtiments, cour, jardin, vignes, rentes, chartes et archives, à charge par eux de recevoir, en sus des marins et militaires, six malades civils de l'un ou l'autre sexe.

Les biens d'alors étaient d'une valeur de 300 livres de rente,

Digitized by Google

tant en vin, argent, vignes, etc., et d'une valeur égale représentée par les revenus de la boucherie de carême, comme il en a été question précédemment.

L'Hôtel-Dieu consistait en une salle, une chapelle et quatre petites chambres contenant quinze vieilles couchettes de bois blanc, 12 couvertures de laine blanche et 2 de coton, 12 traversins, 12 lits de plume, un matelas d'étoupe, 35 draps vieux ou neufs, 15 chemises, 12 serviettes, 15 plats, 13 assiettes, 1 chopine, 1 aiguière, 1 salière et 4 gobelets, le tout en étain, 3 petits chaudrons, 1 poëlon à cuire, 1 petite marmite, 1 paire de chenets. Il existait aussi une cour et un jardin au fond duquel était le cimetière.

La chapelle était garnie d'un calice avec sa patène en argent, de 2 devants d'autel, 4 chasubles, 2 garnitures, 2 aubes, 2 amicts, 2 nappes d'autel, 3 corporaux, 3 missels, 1 tapis façon Turquie et 1 drap mortuaire.

Tel était l'état et l'inventaire sommaire de l'Hôtel-Dieu lorsqu'il fut laissé par les bourgeois qui l'administraient depuis près de cinq siècles, de génération en génération, et remis entre les mains des religieux hospitaliers de l'ordre de St-Jean de Dieu qui venaient en prendre possession sur l'ordre du roi, pour y recevoir, nourrir et traiter les habitants malades au compte de l'hospice, les soldats, marins et ouvriers de l'armée au compte de l'état (1).

CHAPITRE II. — LE PRIEURÉ-HOSPICE SAINT-HONORÉ SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(1674 à 1716)

1674 (17 juin). — Le lendemain de la signature par le gouverneur, les notables de Saint-Martin et les religieux, de l'acte d'entrée en fonction de ceux-ci à l'Hôtel-Dieu Saint-Julien, le service de cet établissement fut remis au P. Thadée ou Jude Baudouin, prêtre, docteur en théologie, premier prieur des Charitains de Saint-Martin et supérieur de l'hospice.

Son premier acte fut de changer le vocable de l'Hôtel-Dieu.

---

(1) Archives hospice, cart. 3, p. 6.

Digitized by Google

Le vocable « Saint Julien » fut supprimé et remplacé par le vocable « Saint-Honoré ».

Ce changement fut opéré par déférence et reconnaissance tout à la fois envers l'intendant de la Généralité d'Aunis, Honoré du Maine, qui avait obtenu que cet établissement fût dirigé par des religieux de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, qui en eurent trente deux à diriger en France (1).

Les locaux d'habitation de l'hospice ne comportaient pas de logement pour les religieux ; seul, l'aumônier le P. Landry y fut logé, les autres logèrent en ville, jusqu'à la construction d'un couvent pour eux dans cet établissement.

Leur zèle à leur nouveau service, leurs soins dévoués aux malades, leur esprit d'obéissance et d'abnégation, leur gestion éclairée firent prospérer l'hospice et lui attirèrent par la suite, de la part du roi et des personnes charitables, des dons qui augmentèrent notablement ses ressources.

Trois ans après son entrée en fonction, le Père Baudouin fut appelé, par son ordre, à de nouvelles fonctions, il quitta donc Saint-Martin (2).

1678. — Le Père Germain Fourré est nommé prieur en mai au départ de son prédécesseur.

Les Charitains avaient désormais acquis la confiance des habitants, la forte organisation de l'hospice offrait toute sécurité depuis trois ans et ne devait pas tarder à attirer des donations généreuses.

1681. — La première fut celle d'une rente annuelle de cinq cents livres, faite à l'hospice, en mourant, par le général marquis de Pierre-Pont, gouverneur militaire de l'ile de Ré.

Les religieux se trouvant d'après leur contrat avec les habitants dans l'impossibilité de pouvoir hériter dans l'ile, l'effet de ce legs fut suspendu.

Les esprits étaient alors tendus à Saint-Martin, dans toutes les classes de la société, par la préoccupation de la construction de la citadelle sur l'emplacement de l'ancien fort Saint-Martin et de l'élévation des fortifications de la ville, selon les ordres du roi, à cause de l'importance de cette place.

---

(1) Archives mairie anc.

(2) Il mourut à Avon-lès-Fontainebleau le 10 décembre 1685.

Digitized by Google

1684. — Tous ces travaux avaient été entrepris d'après les plans du génie militaire dirigés par le célèbre Vauban.

1685. — Ces travaux, commencés en 1681, furent terminés en 1684 sauf les quais du port qui ne le furent que l'année suivante 1685.

Vauban avait fait décider la construction de la citadelle pour y réfugier les habitants de l'île en cas d'invasion ; il avait fait décider celle de la ville forte afin qu'elle put tenir au besoin dans l'obéissance du roi, les habitants de Saint-Martin dont une grande partie était affiliée au protestantisme, parti opposé à celui du roi.

La garnison de Saint Martin prit une plus grande importance, afin de pouvoir parer à tous les événements.

Lorsque cette période de transformation de la ville fut terminée, chacun put alors penser à ses propres intérêts.

La fausse situation dans laquelle se trouvaient les religieux vis-à-vis des autorités et des notabilités de la ville, relativement à l'administration de l'hospice, les décida à faire des revendications.

Une nouvelle assemblée des religieux et des notables eut lieu, en présence de Nicolas Herbert (1), de Josué Mounier (2), de Jacques Marchand (3), de Jean Galibert, chirurgien-major de la citadelle, etc.

Dans cette assemblée, le nouveau procureur des Charitains, le Père Juste de Villars, fit ressortir que leur acte de prise de possession du service de l'hospice ne leur créait que des désavantages :

1° Ils n'étaient que des collaborateurs dans l'administration de l'établissement et non les maîtres ;

2° Il ne pouvait leur être octroyé pour ce motif de charte de fondation de la part du roi ;

3° Ils ne pouvaient acquérir d'héritages et en particulier le legs de cinq cents livres de rente toujours pendant, émanant du marquis de Pierre-Pont, premier bienfaiteur de l'hospice, mort depuis trois ans déjà ;

4° Il leur était imposé de soigner les malades des deux

---

(1) Messire Nicolas Herbert, sieur des Granges et du Parc, seigneur de Beaulieu, ancien sénéchal de la baronnie, colonel des milices de l'île de Ré.

(2) Sieur de Grand'Maison, procureur de la baronnie.

(3) Sieur de Beauregard.

Digitized by Google

sexes, or il était contraire aux statuts de leur ordre de soigner des femmes dans l'hôpital même.

Ces revendications des religieux furent favorablement agréées des habitants qui, dans cette même réunion, consentirent :

1° Que les religieux devinssent les propriétaires de l'hospice à perpétuité, ce qui leur permettrait de revendiquer une charte royale de fondation et de pouvoir accepter le legs Pierre-Pont et autres dans la suite ;

2° Qu'ils ne soient plus astreints à donner leurs soins aux femmes malades à l'hôpital, mais au propre domicile de celles-ci ;

3° Les habitants renouvelèrent et spécifièrent bien exactement aux religieux la convention faite, au cas où ceux-ci viendraient à quitter l'hospice, qu'ils aient à restituer aux habitants tous les dons, legs, acquets, chartes, meubles et objets religieux de cet hospice.

Enfin ils demandèrent qu'il fut permis au sénéchal de la baronnie, au curé de la paroisse et à quelques notables désignés de se rendre compte par des visites, si le contrat entre les religieux et les habitants était observé fidèlement, sans avoir toutefois de droits juridiques en l'occurrence.

Les religieux acceptèrent à leur tour ces dernières clauses des habitants et un contrat fut établi et signé quelques jours après en présence du lieutenant du roi (1) et du curé de St-Martin (2).

A dater de ce jour la commission administrative s'effaça complètement, laissant aux religieux charitains de l'ordre de Saint-Jean de Dieu gestion et direction du prieuré-hospice.

Ceux-ci continuèrent à être les observateurs fidèles du contrat, ils augmentèrent même leurs charges volontairement, comme précédemment.

Cette ère de bienfaits pour les malades de la garnison et de la population dura ainsi pendant dix ans, sous la sage direction des prieurs dont les noms suivent :

---

(1) Messire Louis de Bresse, chevalier, seigneur de Miremont, lieutenant du roi, sous-gouverneur de l'île de Ré (le gouverneur à l'époque était le général d'Aubarède).

(2) Jean Augier Chonjon, archiprêtre de l'île, chanoine du diocèse.

Digitized by Google

1684. — P. Gabriel Gourdin.
1687. — P. Roch Flamant (1).
1690. — P. Elzéar Moët (2).
1693. — P. Louis de Solun.

1695. — A cette date le contrat de prise de possession complète et définitive de l'hospice par les Charitains fut approuvé et confirmé par le roi Louis XIV qui leur délivra une lettre patente ou charte de fondation, datée du mois de juillet 1695, enregistrée au parlement de Paris, le 7 septembre 1695, ainsi qu'à la chambres des comptes, à la cour des aides et dont la teneur s'ensuit :

LE CINQUIESME SEPTEMBRE 1695

Lettre d'Establissement des Religieux de la Charité de l'Ile de Ré (3).

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir Salut.

La seureté de l'isle de Ré nous ayans obligé d'y establir un gouvernement particulier et des trouppes, Nous aurions aussi jugé nécessaire dans la suitte de mettre et establir des religieux de la charité de l'ordre de Saint-Jean de Dieu en l'hospital de notre ville de Saint-Martin de ladite isle pour avoir soing des soldats et matelots malades qui s'y trouveroient et des pauvres habitans de ladite ville malades. Auquel effet notre amé et féal conseiller, intendant au pays d'Aunix le sieur de Muin aurait suivant nos ordres en l'année 1674 requis le père provincial d'y envoyer des religieux, lesquels par les assistances que nous leur avons données ont secouru et traitté lesdits soldat matelot et habitans des maladies qu'ils ont eues.

Ce que les officiers de justice et principaux habitans ayant trouvé avantageux ils s'assemblèrent et auroient consenty par un acte du dix-sept juin de ladite année que cet establissement subsistat pour toujours et que lesdits religieux eussent la possession et jouissance du peu de revenu dépendant du dit hospital, et par un autre acte plus authentique, du quatre may

(1) Var. Rocq de Flammond.
(2) Var. Elzéar de Moxei.
(3) Archives Nationales, Xia 8690, fol. 144, parchemin transcrit par le Dr Atgier.

Digitized by Google

1684 il auroit esté réglé plus précissement des obligations de ces mesmes religieux pour le bien et soulagement des malades qu'ils receuvoient et estans bien informez des avantages que nos trouppes de mer et de terre et tous nos autres sujets qui demourent en se moment en ce pays-là reçoivent chaque jour desdits religieux Nous avons estimé qu'il estoit nécessaire de rendre leur establissement stable en marquant notre volonté en leur procurant tous les moyens qui dépendent de notre autorité pour les y faire subsister et leur donner par là plus d'estien d'exercer dignement et à la gloire de Dieu les règles de leur institut et le zèle de leur charité affin que dans la suitte ils ne puissent estre troublez sous quelque prétexte que ce puisse estre, la conduitte qu'ils ont tenue depuis leur introduction audit hospital nous faisant espérer qu'après leur avoir donné ces dernières preuves de notre bienveillance ils se porteront encore plus volontiers à continuer leurs soings pour un sy bon œuvre. A quoy nous nous sentons d'autant plus conviez que notre amé et féal évesque de La Rochelle a approuvé l'establissement desdits Religieux dudit hospital en conséquence de l'approbation que le provincial et vicaire général de leur ordre en avoit donné.

A ces causes de l'avis de notre conseil après avoir veu l'ordre dudit sieur de Muin du quinze avril 1674, lesdits actes d'assemblée et consentement des sept juin de ladite année et quatre may 1684 ensemble les consentemens et aprobation dudit sieur évesque de La Rochelle et du père provincial de l'ordre cy attachez sous le contre scel de notre chancellerye, Nous de notre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royale avons approuvé, confirmé et autorisé et par ces présentes signées de notre main, aprouvons, confirmons et autorisons ledit establissement des religieux de la Charité audit hospital de ladite ville de Saint-Martin en l'isle de Ré.

Voulons que lesdits actes soient exécutés selon leur forme et teneur et que lesdits religieux demeurent, habitent et jouissent à perpétuité dudit hospital et de ses dépendances, qu'ils y exercent l'hospitalité, pensent, médicamentent et assistent les malades et fassent touttes leurs fonctions de leur institut conformément à leurs règles et constitutions et ainsy en usent dans les autres lieux où ils sont estably.

Et par notre permission qu'ils jouissent de tous les biens et reveneues dudit hospital de telle nature et qualité qu'ils puissent

Digitized by Google

estre, leur permettant d'accepter et recevoir tous dons et legs qui ont esté et pourront estre fait audit hospital, soit par testament, donnations entre vifs ou par quelqu'autres actes et dispositions que ce soit.

Mettons sous notre protection et sauvegarde spécialle ledit hospital et tous les biens et appartenances, luy accordons, concessons et attribuons tous les mesmes privilèges, droits, franchises et immunités que nous avons concédez et attribuez aux autres hospitaux dudit ordre de Saint-Jean de Dieu encore qu'ils ne soient plus particulièrement exprimez.

Et avons amorty et amortissons par ces présentes à perpétuité l'église, les lieux réguliers et autres bastiments dudit hospital, cours, jardins et enclos d'iceluy comme à Dieu dediez et consacrez, sans que lesdits religieux puissent estre recherchez à cette occasion, ny contraints de nous payer et à nos successeurs roys aucune finance ny indemnité de laquelle nous leur avons fait et faisons don et aumosne à la charge d'aquitter les indemnitez, droits et devoirs auxquels lesdits fondés pouroient estre tenus envers autres que nous.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement, chambre des comptes, cour des aydes à Paris et tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer et de tout leur contenu faire jouir et user lesdits Religieux de la Charité plainement, paisiblement et perpétuellement sans leur faire ny permettre qu'il leur soit fait ny donné aucun trouble ny empêchement, car tel est notre plaisir.

Et affin que ce soit chose ferme et stable a tousjours nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Versailles au mois de juillet l'an de grâce 1695 et de notre règne le 53e.

Signé : Louis.

Par le Roy,

Signé : Phelipeaux.

Scellé du grand sceau de cire verte et contre scellé,

Visa : Boucherat.

Registrées, ouy le procureur général du Roy pour estre exécuttées selon leur forme et teneur et jouir par les impétrans de leur effet et contenu suivant l'arrest de ce jour,

A Paris en parlement le sept septembre 1695,

Signé : Dougois.

Digitized by Google

1696. — Le P. Amédée Gaudion est nommé prieur ; c'est sous son administration que les 15, 16 et 17 juillet, les bâtiments de l'hospice, comme la plupart des maisons de la ville, ont à souffrir sérieusement des dommages causés par le bombardement de Saint-Martin, effectué pendant trois jours, par la flotte Anglo-Hollandaise qui inopinément vint s'embosser en rade et lança plus de 3.000 bombes sur la ville.

Il y eut pour plus de cent mille écus de dégâts, presque toutes les maisons furent atteintes, plusieurs furent consumées, 14 habitants furent tués (1).

Le musée de Saint-Martin conserve plusieurs de ces énormes bombes, les unes éclatées, les autres ayant fusé sans éclater. On en retrouve encore dès que des terrassements ont lieu, tels que ceux qu'ont nécessités la plantation de nouveaux arbres de la place d'Armes et le placement des tuyaux de gaz dans les divers quartiers de la ville.

A cette époque commencèrent les donations et legs qui eurent lieu à l'hospice.

Nous passerons sous silence ceux de faible importance qui furent faits de 1696 à 1699.

1699. — Un don plus important que les précédents fut celui de demoiselle *Marie Rousseau* de Saint-Martin qui donna une maison voisine du four banal des moines de l'abbaye, située sur la place de la Motte ; à ce don elle ajouta une rente annuelle de 150 livres tournois et de deux barriques de vin.

Le P. *Didier Nozérines* est nommé prieur (2).

Il obtint la réalisation de desiderata de ses prédécesseurs relativement au service médical des femmes malades.

Le contrat de 1684 qui obligeait les Charitains à soigner ces femmes à domicile n'était que provisoire ; ce provisoire avait néanmoins duré seize ans.

A partir de cette année, grâce à quelques premières donations, les malades indigentes purent être soignées dans un local à part qui, grâce à de nouveaux dons, devint par la suite l'hôpital Saint Louis, spécial aux femmes et situé sur le rempart près de la porte de la ville, dite de la Couarde.

Le service médical des femmes fut donc cessé par les Chari-

---

(1) Archives Atgier.
(2) Var. Didier de Nouzenières.

Digitized by Google

tains qui l'avaient pratiqué dix ans à l'hospice Saint-Honoré et seize ans à domicile.

Ils purent se consacrer dès lors exclusivement à l'intérieur de l'hospice Saint-Honoré au service médical des hommes malades (civils et militaires).

Les prieurs qui succédèrent au Père de Nozerines furent ceux dont les noms suivent :

1702. — *P. Achille Boirot.*

1705. — *P. Joachim Pépin.*

1708. — *P. Exupère Bruslé.*

Le 25 juin de cette année, l'hospice Saint-Honoré qui s'était déjà agrandi par l'acquisition de sept petites maisons adjacentes, obtient, par un brevet du roi Louis XIV, le don d'un terrain de trente toises carrées, situé vis-à-vis la terrasse de la place d'Armes, sur lequel était un corps de bâtiment appartenant au roi et construit en angle droit (1).

Ce bâtiment disparut plus tard pour faire place à la grande aile de l'hospice dont il sera question ultérieurement. Le prieuré-hospice Saint-Honoré n'était encore composé que de plusieurs petits batiments. *(A suivre).*

---

(1) Texte du brevet accordé le 25 juin 1710 par Louis XIV aux prieur et religieux de l'hôpital de la Charité à Saint-Martin-de-Ré.

Aujourd'hui vingt cinq juin mil sept cent dix, le Roy estant à Versailles, les prieur et religieux de l'hôpital de la Charité à Saint-Martin-de-Ré ayant supplié sa Majesté de leur accorder un emplacement joignant ledit hôpital qui y seroit utile sans estre nuisible au public, Sa Majesté s'an seroit fait représenter le plan avec l'avis du sieur Villars de Lugin, directeur des fortifications des places du pays d'Aunis, portant que cet emplacement contient trente toises quarrées, qu'il n'y a aucun inconvénient de l'accorder et que la closture que l'on fera pour la fermer, loin de nuire, redressera l'alignement de la rue sur la place d'Armes.

Et voulant Sa Majesté contribuer au bien et avantage dudit hospital, Elle lui a accordé et fait don dudit emplacement permettant audit prieur et religieux de le faire clore et d'en jouir, ainsi que de l'emplacement dudit hôpital.

Signé : Louis.

M'ayant Sa Majesté commandé de leur en expédier toutes lettres nécessaires en vertu du présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

Contresigné : Phelipeaux.

Digitized by Google

LA TOUR DE MONTGUYON

ET SON INSCRIPTION

Par M. le Dr VIGEN.

Le donjon multiséculaire, seule ruine encore debout du vieux château féodal, tour imposante et pittoresque qui domine le bourg coquet de Montguyon, a maintes fois été reproduit par la gravure, la photographie et les cartes postales ; mais de son histoire même, quelques pages à peine ont été esquissées : les principales dans les *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, de P. D. Rainguet, en 1864 ; et les autres dans le *Recueil de la Commission des Arts*, tom. VII, p. 411-421, pour le compte rendu de l'excursion archéologique du 5 juin 1884, dans ces parages.

Je voudrais réunir ici les grandes lignes de son histoire, et parler de la curieuse et arrogante inscription encore lisible, malgré les injures du temps et des hommes, sur ses murailles massives et imposantes.

Il est constitué par une grosse tour, de forme circulaire à l'extérieur, et quadrilatérale à l'intérieur, ce qui ménage des alcôves dans l'épaisseur des murs, laquelle n'est pas moindre de trois mètres à la base.

On sait qu'en général un donjon carré est du XIe ou du XIIe siècle (A. de Caumont, Viollet-Leduc, Léon Gautier) : témoins dans la Charente-Inférieure, ceux de Tonnay-Boutonne, de Broue en Saint-Sornin de Marennes, de L'Islot en Saint-Sulpice d'Arnoult, et celui de Pons, le plus remarquable et le mieux conservé de tous. Au siècle suivant, de Philippe Auguste à Saint-Louis, on les construisit plutôt de forme cylindrique, afin de les rendre moins vulnérables aux coups des machines guerrières : exemples : Aulnay, Crazannes, etc...

Tel est le plan de la tour de Montguyon, qui doit donc remonter au XIIIe siècle, du moins dans sa construction primitive. Elle comptait cinq étages, du sous-sol jusqu'aux machicoulis ; ils étaient séparés : en bas par des voûtes, et en haut par des planchers à poutrelles ; la voûte du rez-de-chaussée est seule intacte, faisant corps avec la muraille ;

Digitized by Google

celle du premier était à plein cintre et à nervures reposant sur des culs de lampe. Des cheminées assez ornées se voient au second et au troisième étages : le manteau de l'une repose sur des jolies colonnes dont les chapiteaux sont ornés de figures de fantaisie. Des machicoulis à modillons couronnent le tout.

Une haute et large tranchée verticale est pratiquée du haut en bas de le mur nord-est, donnant du jour à tous les étages par des fenêtres superposées. Dans son *Dictionnaire d'architecture*, à propos du château de Chambord (III, 188), Viollet-Le-Duc remarque qu'on procéda souvent ainsi, à la Renaissance, quand on voulut transformer en habitations plus élégantes et plus commodes les manoirs fortifiés du moyen age.

Une ouverture en demi-cercle éclaire au couchant l'enfoncement ou boudoir du premier étage : sur ses montants a été peinte l'inscription dont je parlerai plus loin.

En résumé, la tour de Montguyon doit remonter au XIII siècle, et avoir été transformée à la Renaissance pour servir de résidence seigneuriale, avec d'autres bâtiments y adjacents, et dont les décombres, tapissés par le lierre, sont à peine reconnaissables aujourd'hui.

NOM ET ORIGINE

Si j'en crois Jean le Saintongeais (*Rev. de Saintonge*, XXIV, 342), dans les anciennes vigueries carlovingiennes, des châteaux-forts furent édifiés ou autorisés aux Xe et XIe siècles par les comtes d'Angoulême, pour leurs parents et vassaux, et prirent le nom de leurs constructeurs ou possesseurs. C'est ainsi qu'on vit s'élever chez nous les mottes féodales de Montandre (Mons Andronis), Montausier (Mons Auserii), Montleud (Mons Leudonis), qui est devenu Montlieu, Montmoreau (Mons Maurelli), et Montguyon (Mons Guidonis). Tous ces noms se retrouvent tels dans les cartulaires de l'époque. Je tiens aussi cette origine pour incontestable.

Relativement à Montguyon, la mention la plus ancienne que je connaisse est de 1082, où Boson, évêque de Saintes, donne à l'abbaye de Baigne (charte 12), la chapelle qui est en bas du château (*infra oppidum*), et cela du consentement de Guillaume Hélie, d'Aimon, Arnoul et autres.

En 1138, nous voyons Ostindus et Sicard de Montguyon ; en 1149, Pierre Odolric, qui se croise.

Tous, ou la plupart, vers cette époque, ne paraissaient guère

Digitized by Google

posséder que le château-fort, et peut-être les maisons groupées tout autour, mais non pas le bourg voisin de Vassiac, qui formait un prieuré assez important et indépendant. Ce ne fut qu'un peu plus tard que la domination du baron féodal s'étendit sur toute la contrée.

Le château actuel doit aussi, selon moi, avoir succédé à un plus ancien.

Quelques faits historiques

Au temps de Louis IX, Montguyon était possédé par un puissant seigneur du nom de Sicard, qui tenait tête à Henri III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine : le *Catalogue des Rôles gascons* le mentionne une dizaine de fois ; le roi anglais le convoque à Bordeaux en 1242, puis, pour calmer sa méfiance lui envoie un sauf-conduit par son serviteur Wigan. Une trêve est conclue entre eux, suivie d'un traité le 27 mars 1243 où Sicard de Mundgwiun reste possesseur du château voisin de La Clotte, et est garanti dans ses domaines contre les Français.

Ce fut peut-être lui qui construisit le donjon qui nous occupe, et qui me paraît remonter à cette époque.

Dans la guerre de Cent ans, ce château est pris en 1373 sur les Anglais par Renaud de Pons, réoccupé en 1422 par le captal de Buch, et repris définitivement en mai 1451 par Dunois et Jean d'Angoulême, après un siège de huit jours ; ceux-ci s'emparèrent ensuite rapidement des villes voisines. (Bouchet, *Annales d'Aquitaine ;* — J. Chartier, Monstrelet).

Pendant les guerres de religion, Montguyon, château de François de La Rochefoucauld qui en avait pris le nom, était une des forteresses du protestantisme en Saintonge ; aussi servit-il fréquemment de gîte d'étape aux troupes calvinistes, et notamment à Henri, roi de Navarre, qui ne s'y arrêta pas moins de six ou sept fois dans ses marches et manœuvres, accompagné à diverses reprises par sa mère, ou sa sœur, ou par le prince de Condé. Ce qui, pour préciser, eut lieu les 28 mars 1571, 15 juillet 1576, fin août 1577, 14 février 1582, 30 mai 1585, et 24 juin 1586. Le 19 octobre 1587, veille de la bataille de Coutras, Henri IV qui avait couché à Montlieu, ne fit que passer au pied du castel de Montguyon, se dirigeant vers Guîtres, et traversant un ruisseau par le gué encore appelé le Pas des Canons, près de La Guirande.

En 1621, Louis XIII et son armée après avoir pris Saint-Jean

Digitized by Google

d'Angély sur les Calvinistes, se dirigèrent vers le Languedoc par Cognac, Barbezieux, Montguyon et Coutras. Le roi, qui voyageait avec la reine et le connétable de Luynes, s'était enrhumé à Barbezieux d'après le *Journal* si curieux et circonstancié de son médecin, Jean Héroard de Vaugrigneuse ; il arriva en carrosse à Montguyon le 7 juillet, y soupa et coucha, y dina le lendemain, et repartit à cheval en chassant à l'arquebuse. Il avait dû loger au château, alors habité par ses seigneurs. Dans le compte rendu plus haut cité, j'avais relevé le menu du dîner royal ; voici celui de l'autre repas : salade de pourpier et fleurs de buglose au sucre et au vinaigre (!) : chevreau bouilli les yeux et les oreilles ; crêtes de coq au jus de mouton et au suc d'orange ; l'estomac de trois tourterelles rôties avec pain émié ; truffes cuites au vin ; cerises crues et cuites et bigarreaux ; pain, peu ; vin clairet fort trempé ; et comme digestif, une queuillerée de dragée de fenouil. Le médecin historiographe a compté et enregistré le nombre des bouchées absorbées par son royal client ; il a de même noté et transcrit les *résultats* liquides et solides de chacun de ces festins, et bien d'autres particularités tout aussi intimes. On sait que ce journal est un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, et a été analysé par Eud. Soulié et An. de Barthélemy.

Le dernier événement militaire dont la tour de Montguyon ait été le théâtre, après quelques troubles causés par les mutineries des Croquants, est un combat livré le 25 mai 1652, au temps de la Fronde, entre le sieur de Folleville, qui l'occupait avec 500 chevaux, et le comte de Maure, lieutenant du prince de Condé à Libourne, qui était venu tenter de surprendre la troupe Mazarine, et qui y fut défait et même pris, et son second tué (Cf. *Arch. Saintonge*, XII, 375, et XXXVII, 431).

Je note à ce propos que cette guerre civile de la Fronde, bien qu'assez rapidement menée, a causé beaucoup de ravages dans nos contrées (Cf. Audiat, *La Fronde en Saintonge*, 1866 ; Balthazar, *La Guerre de Guyenne ; Arch. Saintonge*, tom. XII, doc. 24, 26, 27e; *Recueil*, XVI, 38, etc.).

Seigneurs ayant habité Montguyon

Des preux et chevaliers qui en portaient le nom, et qui vivaient du XIe au XIVe siècle : Guillaume, Hélie, Aimon, Sicard, Guillaume, Auger, l'histoire n'a pas écrit la vie et les exploits. Elle dit pourtant que deux au moins des nobles barons

Digitized by Google

partirent pour les croisades, Pierre Odolric avec Louis le Jeune, et Milon avec Saint-Louis.

Le dernier peut-être qui ait au moyen âge habité son manoir féodal : Augey, senhor de Monguion, fut pris en 1346, l'année de Crécy, par les Anglais, dans le château de La Clotte.

Après lui, je vois comme châtelain, Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan, dont la fille Rosine, épouse en 1382 Guy de La Rochefoucauld, seigneur de Verteuil et de Barbezieux, et lui porte la baronnie qui nous occupe. Mais durant trois générations aucun membre de cette illustre famille ne paraît y avoir établi sa résidence.

François de La Rochefoucauld, baron de Montendre et de Montguyon, est connu sous ce dernier titre dans les guerres religieuses de la Saintonge, où il prit une grande part comme chef réformé. Il épousa en 1565 Hélène Goulard, et mourut en 1600. J'incline à croire que ce fut lui qui restaura le vieux donjon, et le rendit habitable, tout en lui laissant son enceinte fortifiée.

Son fils, resté unique, Isaac de La Rochefoucault, capitaine de cinquante hommes d'armes, s'y fixa sûrement ; il s'unit en juin 1600 à Hélène de Foncèque, fille et héritière de Charles de F., chevalier, seigneur de Surgères et d'Aguré ; il mourut en juillet 1627, probablement catholique, et sa veuve se remaria à Michel de Chénery, seigneur de La Réolle, pour mourir à Bordeaux en 1651.

De leurs deux fils, le cadet François, hérita ou acheta Surgères, et devint la tige des La Rochefoucauld de Surgères, aujourd'hui les ducs de Doudeauville. L'aîné Charles, marquis de Montendre et baron de Montguyon, habita lui aussi ce dernier château, où il mourut encore jeune en juin 1641, ayant épousé en 1633, Renée Thévyn, fille d'un riche maître des requêtes.

Ils eurent Charles Louis de La Rochefoucauld, qui demeura aussi quelques années à Montguyon, après son mariage avec Anne Pithou de Luyère, fille également d'un conseiller au Parlement de Paris ; trois de ses enfants au moins furent baptisés, de 1664 à 1670, dans la chapelle du château. Après de longs procès pour droits héréditaires et réclamations de créanciers, il se vit dépossédé de la seigneurie de Montguyon, et se transporta dans son château de Montendre, où il mourut en 1712. Sa veuve, qui s'était retirée à l'abbaye de Panthémont,

Digitized by Google

y mourut en 1714, et tout récemment, en octobre 1909, on a découvert son cercueil dans des travaux de voirie sous le sol parisien.

Par décret ou sentence d'adjudication du 15 juin 1683, la châtellenie de Montguyon, avec les huit paroisses qui la composaient: Vassiac, Le Fouilloux, Saint-Martin d'Ary, La Clotte, Cercoux, Saint-Pierre du Palais, Saint-Martin de Coux, et la moitié de Clérac et d'Orignolles, passa entre les mains de Jeanne Pélagie Chabot de Rohan, veuve d'Alexandre Guillaume de Melun, prince d'Espinoy, qui était déjà, par ses ancêtres, dame de la baronnie voisine de Montlieu, et qui transmit les deux à ses descendants, les Melun d'Espinoy, et les Rohan-Soubise. Mais je ne crois pas qu'aucun d'eux, de la fin du XVIIe siècle à la Révolution, ait jamais mis les pieds en Saintonge ; ils se contentaient d'en percevoir les revenus : 18 à 20.000 livres pour Montguyon.

Montguyon au XVIIe siècle.

Ainsi les deux châteaux qui, avec Montendre et Chalais, avaient longtemps commandé à la Saintonge méridionale, furent abandonnés pendant un siècle et demi. C'est dire que, sans avoir besoin d'être démolis exprès, le défaut d'entretien y accumulait les ruines. Quelques bâtiments seuls en étaient réparés tant bien que mal, pour loger les régisseurs ou serrer les récoltes. Et à mesure que les murs s'écroulaient, on en vendait les matériaux.

C'est ainsi qu'en 1758, la tour seule est encore debout, et qu'on vient de supprimer et de vendre l'ancien moulin qui était au pied, dont l'emplacement est devenu le champ de foire actuel, et la maison de M. Brault de Bournonville, possesseur du château.

En septembre 1763 on avait enfermé, dans la prison située tout en haut de la tour, un nommé Michel Chaignaud, accusé de je ne sais quel méfait et sur la plainte de son frère. Un beau matin le géolier ne trouva plus son pensionnaire qui s'était échappé par la fenêtre, non pas en sautant du cinquième étage en bas, mais en se coulant le long d'une corde de 62 pieds. Il en fut réduit à faire constater par le juge cette évasion audacieuse, qui rappelle celle d'un contemporain plus célèbre, le baron de Trenck.

Au moment de la Révolution, les princes de Bourbon-Condé

Digitized by Google

et de Rohan Guéménée, héritiers de Montlieu et de Montguyon, émigrèrent parmi les premiers ; et leurs domaines furent séquestrés, puis affermés, enfin vendus au profit de la Nation.

La tour, qui avait servi jusque là de demeure au juge sénéchal, Jean Baptiste Thénard Dumousseau, lequel fit plus tard partie des Cinq Cents, était affermée elle aussi. Mais, dans la nuit du 7 au 8 février 1793, elle fut frappée par la foudre qui y mit le feu ; en peu d'heures, les planchers, la charpente et la toiture furent consumés, et laissèrent le bâtiment lui-même à peu près dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, puisque la moitié environ des mâchicoulis qui le couronnaient sont encore en place.

Après diverses enchères le ci-devant château fut adjugé comme bien national le 6 prairial an III (25 mai 1795), à Pierre Léger Ratier, avocat, moyennant 26.700 livres, soit 1935 livres en numéraire. Les autres bâtiments de la borderie, les terres, les prés, les bois, produisirent de même un prix de vente nominal de 591.200 livres, correspondant à peu près à 37.344 livres de monnaie métallique.

L'inscription

Au second étage, dans l'embrasure d'une haute et large ouverture qui éclaire au couchant une sorte de boudoir, on peut lire encore ces deux curieuses apostrophes passablement hautaines, et peintes en petites capitales rouges sur fond bleu:

REGARDE LESCLAT BRILLANT DE MES YEUX Y TES PERMIS DE LES ADMIRER MAIS SY TU NEN PEUS SOUFRIR LA LUMIER ET LES FEUX MEURS PLUSTOST QUE DE TE PLAINDRE.

APRENS QUE LA DIVINITE QUY REMPLIT CE LIEU A DONNE POUR COMPAGNE A SA BEAUTE SUPREME LA FIERTE ET LA TIRANIE ADORE TOUJOURS NESPERE JAMAIS SY TU VEUX VIVRE ETOUFFE TES DESIRS. (Ces derniers mots presque effacés) (1).

P.-D. Rainguet (*Jonzac*, p. 379) ajoute cette lecture : « Donne « tout à sa gloire aux dépens de ta vie, et sache que la mort « est le prix des ambitieux ». Mais deux fac-simile de ces inscriptions, relevés en 1856 et 1863 par des élèves du Séminaire

(1) La photographie de cette double inscription paraîtra dans le prochain numéro du *Recueil*.

Digitized by Google

de Montlieu, dont l'un par l'abbé Julien-Laferrière, ne parlent pas de cette dernière phrase.

A la clef de voute est un écusson, à couronne de marquis, avec un R entre 4 S ; et un bouton de rose sur sa tige garnie d'épines et de feuilles, avec ces mots : SIC PLACET VT PVNGIT.

Quel est l'auteur de cette inscription si arrogante ? L'inspiratrice n'a pu en être qu'une femme. Rainguet, se basant sur cet R entouré d'S, qui doit être le chiffre de deux époux, l'a attribuée à François de La Rochefoucauld, fils de Charles, qui, chanoine de Saint-Victor, émigra en Angleterre, y embrassa la Réforme, devint lieutenant général, et épousa, en 1710, Henriette Spanheim, fille du savant ambassadeur et hébraïsant.

Mais c'est là une erreur certaine : François n'avait pas quinze ans quand son père fut dépossédé de Montguyon, et sa femme était encore à naître.

On pourrait encore songer aux Rohan-Soubise. Mais ni le maréchal de Soubise, le vaincu de Rosbach, ni à plus forte raison aucune de ses trois femmes n'ont habité le vieux donjon ; et les lettres ne peuvent être du XVIIIe siècle.

Il est bien plus simple et plus logique de voir dans cet écusson les initiales des La Rochefoucauld-Surgères, d'autant plus que par son contrat de mariage du 23 juin 1600, Isaac s'était engagé à joindre aux siens le nom et le blason des Foncèque de Surgères. La forme des caractères employés rappelle tout à fait l'époque de Henri IV. Nul doute pour moi, c'est Hélène de Surgères qui a fait graver sur sa fenêtre les objurgations superbes que trois siècles n'ont pas encore effacées.

Mais, chose curieuse, il y a une Hélène de Surgères qui a été aimée et célébrée par Ronsard, et je retrouve dans plusieurs des sonnets du poète vendômois, dans l'un surtout, des figures poétiques qui semblent avoir inspiré la châtelaine de Montguyon. Cette Hélène de Foncèque était fille de René de F. et de Anne de Cossé, de plus fille d'honneur de Catherine de Médicis, et l'une des coryphées de ce bataillon volant que la Reine-mère menait à sa suite pour achever de convertir les jeunes seigneurs calvinistes, et qu'elle avait autour d'elle en 1569 au siège de St-Jean d'Angély. Elle prit et sut retenir dans ses filets, pendant sept ans, le chef de la Pléiade, qui lui consacra tout un livre de sonnets, sans avoir jamais vu couronner sa flamme, si l'on s'en rapporte à lui ; et l'on peut d'autant plus le croire qu'il était alors sexagénaire.

Digitized by Google

Les vers les plus connus que lui inspira cette passion platonique sont ceux-ci :

Deux Vénus en avril, de même déité,
Naquirent, l'une en Chypre et l'autre en la Saintonge ;
La Vénus cyprienne est des Grecs le mensonge,
La chaste Saintongeaise est une vérité.

Et encore :

Quand vous serez bien vieille, au soir à la chandelle,
Assise près du feu, devisant et filant,
Direz, chantant mes vers, et vous esmerveillant :
Ronsard me célébrait du temps que j'étais belle.
. . . . . .
Regrettant mon amour et votre fier dédain,
Vivez si m'en croyez, n'attendez à demain,
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie.

Plusieurs des sonnets se plaignent des rigueurs de la belle : c'est monnaie courante à tous les poètes amoureux. Mais le suivant semble, je le répète, avoir tout particulièrement inspiré la fière inscription de la vieille tour.

Quand à longs traits, je boy l'amoureuse étincelle
Qui sort de tes beaux yeux, les miens sont esblouis ;
D'esprit ny de raison, troublé, je ne jouis,
Et comme yvre d'amour tout le corps me chancelle.

Le cœur me bat au sein, ma chaleur naturelle
Se refroidit de peur, mes sens évanouis
Se perdent dedans l'air, tant tu te réjouis
D'acquérir par ma mort le surnom de cruelle.

Tes regards foudroyants me percent de leurs rais
Tout le corps, tout le cœur, comme pointes de trais
Que je sens dedans l'âme ; et quand je veux me plaindre

Ou demander mercy du mal que je reçois
Si bien ta cruauté me resserre la voix
Que je n'ose parler tant tes yeux me font craindre.

Si cette superbe Hélène de Surgères avait possédé Montguyon, rien de plus facile à expliquer ; mais elle ne se maria point (Voir la *Biographie saintongeaise*) ; ce fut sa nièce et sa filleule qui épousa un La Rochefoucauld. Il est donc aussi plausible de penser que cette autre Hélène, ayant trouvé dans

Digitized by Google

les papiers de sa tante des images poétiques qui lui ont plu, n'a rien trouvé de mieux que de les reproduire sur le mur de sa fenêtre, à l'adresse d'un amant imaginaire ou peut-être réel.

Une tradition conservée en effet jusqu'à nos jours dans la famille de Callières est que cette apostrophe visait un jeune seigneur voisin, qui possédait le Taillant, où se voit encore, assez bien conservé et intelligemment restauré, un joli manoir de style Renaissance.

Une dernière remarque : cette Hélène de Foncèque, après son père Charles et sa tante Hélène, la dame ronsardisée, possédèrent en confidence, de 1574 à 1630, la régie de l'abbaye de La Grâce-Dieu, en Aunis. (Cf. Musset, *Arch. de Saintonge*, XXVII, 27).

Telles sont les quelques notes et réflexions que m'a inspirées le vieux donjon Montguyonnais, et que je me permets de soumettre à mes distingués collègues de la Commission des Arts et Monuments historiques.

VARIA

M. l'abbé Camille Fouché, curé-doyen de Gémozac, est nommé curé-archiprêtre de Jonzac, et chanoine honoraire de la Cathédrale de La Rochelle.

— M. l'abbé Gaurier, vient de découvrir à Arudy, près de Pau, dans une caverne inconnue, le squelette d'un ours remontant à l'époque quaternaire et mesurant trois mètres de longueur et deux de hauteur.

— Notre collègue M. Amédée Mesnard, officier de l'instruction publique, vient de terminer un important travail, qui a pour titre « *Saint-Jean d'Angély* sous la Révolution et depuis jusqu'à l'époque contemporaine ».

Au chercheur consciencieux, nous adressons nos félicitations et nous ne doutons pas de l'empressement que mettront les angériens et aussi les travailleurs de notre région à souscrire à cette publication, qui est le résumé d'un long labeur très documenté (Voir plus loin notice bibliographique par M. de Richemond).

—

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le dimanche 17 octobre 1909, est décédé, au presbytère de Saint-Germain de Lusignan, près Jonzac, M. l'abbé Marie-Jules Bertrand de Cugnac, curé de cette paroisse et membre correspondant de la Commission des Arts (Novembre 1878). Nommé, au lendemain de son ordination sacerdotale, vicaire à Saint-Vivien de Saintes (1878), et quelques années plus tard auxiliaire et curé de Saint-Germain-de-Lusignan, il laisse dans les deux postes qu'il a occupés le souvenir d'un prêtre modeste, charitable, entièrement voué aux devoirs de son ministère.

« Fils aîné d'une famille descendant des vieux croisés du XIe siècle », l'abbé de Cugnac aurait pu rechercher les honneurs. « A plusieurs reprises, a écrit de lui un ami, il eut la possibilité d'occuper une situation différente et de rendre à l'Eglise et au diocèse des services d'un autre genre », et toujours il déclina les offres qui lui furent faites.

Les sollicitudes de sa charge pastorale ne l'empêchèrent pas cependant de fournir au *Bulletin de la Société des Archives* et au *Recueil de la Commission des Arts*, diverses communications. Signalons entre autres : *Un diplôme de chirurgien-barbier en Saintonge au XVe Siècle*, *Recueil*, t. IX, p. 106 ; — *Delille, abbé de Saint-Séverin*, t. X, p. 57 ; — *Incendie du Château de Saint-Simon*, t. X., p. 262 et enfin *Jonzac et Ozillac*, étude et documents, 1893.

Puissent les travaux de notre très regretté collègue, susciter dans notre région de nombreux imitateurs.

E. C.

—

Paul-Marcel-Henri Drilhon, commissaire de marine en retraite, membre de la Commission des Arts, est décédé à Bordeaux, le 8 novembre 1909.

Nous empruntons au *Moniteur de la Saintonge* une partie de la nécrologie de notre regretté collègue.

« Un nouveau deuil vient de frapper l'une des familles les plus connues et les plus estimées de notre ville de Saintes.

« Quelques mois seulement après son frère aîné vient de disparaître, à l'âge de 55 ans, Paul-Marcel-Henri Drilhon, le plus jeune des six enfants de Paul Drilhon, notaire à Saintes.

« Henri Drilhon entra d'abord dans le commissariat de la marine ; il consacra à cette carrière les premières années de sa

Digitized by Google

jeunesse et ne se décida à l'abandonner, que lorsque la mort de son beau-père ne lui permit plus de rester éloigné des importantes propriétés qu'il avait à régir.

« Il lui parut d'abord que ses occupations agricoles ne sauraient suffire à son activité intellectuelle, et il se fit inscrire au barreau de Saintes, désireux d'ailleurs d'y faire revivre le nom de Drilhon, illustré un demi-siècle auparavant par l'éminent avocat qu'avait été son grand-père.

« Mais au bout de peu d'années, la création d'un vignoble considérable dans sa propriété des Genêts, l'attacha à tel point à la vie et aux occupations rurales qu'il se vit contraint de négliger et bientôt d'abandonner son cabinet d'avocat.

« Il était dans sa nature de s'attacher sérieusement aux choses qu'il avait une fois entreprises, aux œuvres auxquelles il avait consenti à donner son concours, il y apportait les préoccupations élevées et généreuses qui étaient le fond de son âme et inspiraient toute sa conduite.

« Ami du vénérable M. Sauvé, président du Syndicat agricole départemental, il se plaisait à l'accompagner dans les congrès et autres assemblées des associations agricoles, à y représenter avec lui, et à y discuter les intérêts de notre région.

« Mais des pensées d'un ordre plus élevé encore tenaient chez lui la première place.

« Les convictions religieuses qu'il avait héritées de sa famille et auxquelles il demeura constamment fidèle, en firent un défenseur résolu, ardent des libertés catholiques et de l'enseignement chrétien.....

« Atteint, depuis plusieurs années déjà, du mal qui devait sitôt borner sa carrière, c'était pour lui une peine morale plus douloureuse que les souffrances qu'il endurait, que de se voir réduit si souvent à l'impuissance alors que les causes qui lui étaient chères réclamaient tout son concours et qu'il eût été si heureux de se dépenser largement pour elles.

« Mais le bon Maître qu'il a servi et pour qui seul le fond de nos âmes n'a point de secrets, tiendra compte à son serviteur non seulement du bien qu'il a fait mais de celui qu'il a tant regretté de n'avoir pu faire ».

Henri Drilhon avait été admis, en séance du 26 avril 1888, membre correspondant de notre compagnie.

X.

—

Digitized by Google

L'abbé François Letard, né à Léoville, le 27 mars 1821, chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire général de Sidon, etc., ex-curé de Blanzac, le Petit Niort, Saint-Simon de Bordes, Saint-Just, Saint-Dizant du Bois, est décédé à Jonzac, le 15 décembre 1909.

Membre correspondant de la Commission dès sa fondation, il en devint membre titulaire en 1876. Toujours actif, il aimait même dans ses dernières années, à assister à nos réunions, à prendre part à nos discussions, à donner sa collaboration à la rédaction du *Recueil*. Aussi nombreux sont les travaux fournis par notre regretté collègue. En donner une liste complète, serait difficile, il suffira d'indiquer les principaux : *Citerne ou fosse d'origine gallo-romaine à Fontaine d'Ozillac*, *Rec.*, t. VII, 318 ; — *Léproseries de l'arrondissement de Jonzac*, t. VIII, 80-83 ; — *Note sur la cuve baptismale et le bénitier d'Allas-Bocage*, t. VIII, 293 ; — *Notes sur un curé de Saint-Simon de Bordes*, t. IX, 271 ; — *L'Eglise de Saint-Just*, t. XIV, 140-147, 183-202.

Entre temps, l'abbé Letard entreprit des voyages lointains (à Rome en 1862, en Palestine en 1865), qui lui fournirent l'occasion de publier : *Une étude sur la mer morte* (1871) ; *Les tableaux évangéliques et topographiques des Lieux Saints* (1875) ; un mémoire sur le *Pouvoir judiciaire chez les juifs* (1879) ; une étude *historico-archéologique sur la basilique de la Résurrection* (*Annales du monde religieux*), 1879 ; Une autre *étude sur la lèpre* (1880) et dans ces dernières années « *Le Tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem*.

La mort de ce bon prêtre, doyen de notre compagnie devait être enregistrée dans nos annales. A d'autres d'apprécier le prêtre charitable, zélé, pieux, toujours affable, spirituel et parfois caustique, qui « sans défaillir un instant, a dit Mgr Eyssautier, a consacré au bien, sa parole, sa plume et ses actes »; à nous de saluer, avec respect, le travailleur infatigable que la mort vient de nous ravir. De lui un ami a pu écrire : « Il était de ceux dont le poète a dit : « *Non omnis moriar... magnum exegi monumentum* » ! Ce sont les œuvres de sa longue vie.

E. Clénet.

—

Alexandre Hus, directeur du *Moniteur de Saintonge*, décédé à Saintes, le 20 novembre 1909, était membre de la Commission depuis avril 1879 ; de même qu'il avait su garder à ses

Digitized by Google

principes une fidélité inébranlable, il avait apprécié l'utilité et le sens artistique de notre Commission des Arts.

A ce titre, nous ne saurions trop faire de lui une éloge bien mérité. Qui ne l'a pas connu dans son cadre pittoresque de la villa des Arènes, ou dans sa demeure de la rue Saint-Michel, au large escalier de pierre, d'aspect presque antique, au petit jardin encadré de hauts murs, en un mot dans cet ensemble qui dégageait une originalité très spéciale ?

Aussi l'impression générale qu'on ressentait dans cet intérieur, comme à l'approche de celui qui l'habitait, était celle d'une bonhomie très franche et d'une sincérité absolue.

Quelles paroles pourraient être plus élogieuses que celles prononcées sur sa tombe par ses amis, puisqu'on lui a rendu cette justice de dire : « s'il avait compté des adversaires, il n'avait jamais eu d'ennemis ? »

Quoi de plus éloquent encore que le geste unanime du public saintais, s'inclinant devant une bonne foi sans défaillances, des convictions toujours fermes et franches, un *franc parler* sans faiblesse ?

On saluait en lui quelque chose d'une tradition qui s'en va... quelque chose d'indéfinissable qui fait que ceux d'autrefois sont plus regrettés et plus aimés, parce qu'ils ont connu peut-être des heures meilleures, parce qu'ils ont été meilleurs eux-mêmes que ceux des époques nouvelles.

Nous avons un peu la nostalgie de la sincérité, de la vérité et de l'énergie morale, tant nous comprenons combien ces vertus nationales dépérissent chaque jour. Et si nous les trouvons un jour chez un homme, nous lui rendons cet hommage de l'applaudir ou de l'approuver dans sa vie, de le pleurer au lit de mort.

Nous pleurons tout cela en notre ami, M. Alexandre Hus ; sa vie a été belle et simple car elle fut sincère et sereine ; c'est quelqu'un d'autrefois que nous regretterons, de cet autrefois dont il avait conservé des souvenirs ineffaçables, et qui nous laisse lui-même une dernière impression d'intégrité, de bienveillance et de sympathie.

G. Teissandier.

Digitized by Google

Saint-Romuald de Châtelaillon.

La presse s'est beaucoup occupée, il y a quelque temps, des mésaventures arrivées au prieuré de Saint-Romuald par suite de la campagne menée pour sa destruction par l'administration des Douanes, sous le prétexte que ses ruines constituaient un danger pour le local voisin occupé par cette administration.

Quoi qu'en aient dit certains, j'ai fait, au nom de notre Commission, tout ce qu'il était humainement possible pour éviter ce vandalisme dû à des personnes incapables de connaître la question et induits en erreurs par un employé des Douanes qui avait notablement exagéré la situation.

J'avais agi auprès de la Commission des Beaux-Arts pour faire classer ce monument tant pour son passé historique, ses quelques restes archéologiques et artistiques, qu'au point de vue du pittoresque. Sur ma demande, M. Defert, notre zèlé président du Comité des sites et monuments du Touring-Club, intervint également en vue de ce classement. Nous ne pûmes malheureusement réussir, la Commission ayant eu probablement sous les yeux le rapport défavorable fait par l'administration des Douanes.

C'est alors que sans coup férir et sans nous en aviser antérieurement, on ordonna une vente aux enchères que j'appris indirectement. J'essayais alors, d'accord avec nos confrères, MM Pandin de Lussaudière et Couneau, de me rendre acquéreur de l'immeuble pour un prix de cinq cents francs que M. Couneau et moi avions décidé d'engager dans cette affaire. Mais nos efforts furent vains et le prix dépassa notre chiffre d'enchère.

Je pus néanmoins m'entendre depuis avec l'acquéreur qui, sur ma demande, consentit à respecter les restes du premier prieuré, peu importants d'ailleurs, et à ne raser la construction du XIIIe siècle que jusqu'au niveau des chapiteaux, bien que cela fût contraire aux clauses du cahier des charges qui ordonnait le dérasement jusqu'au niveau de la maison de la Douane. — Sur ce dernier point, je réussis également, — malgré la résistance de la Douane — a obtenir l'adhésion de la Direction des Domaines. — Il me fallut également lutter pour empêcher la Douane de s'approprier le terrain de la façade du prieuré, qu'elle prétendait n'avoir pas été compris dans la vente, et où ses employés commençaient même à placer des cages et toits pour mettre des « bestes puantes », comme on disait jadis. — Mais j'obtins encore gain de cause sur ce point.

Le nouvel acquéreur, cédant à mes désirs, tient lui-même à conserver le plus possible le pittoresque de ces ruines ; — il m'a mis de côté un certain nombre de pierres sculptées provenant des parties de l'édifice qui ont été nivelées, et, d'accord avec lui, je procéderai, quand le beau

Digitized by Google

temps sera venu, aux fouilles du sol de l'ancienne église et de ses approches.

Je ne désespère pas non plus d'arriver à faire classer cet édifice en vertu de la nouvelle loi, d'autant que l'acquéreur ayant fait, à l'heure présente, tous les travaux de consolidation, ce classement n'entraînerait guère de dépenses.

Je prie donc la Commission de vouloir bien envoyer à M. Sion, l'acquéreur de Saint-Romuald, tous ses remerciements pour avoir bien voulu travailler à la conservation de ces ruines menacées d'une destruction complète par une campagne administrative.

G. M.

—

Cercoux. — Du *Saintongeais*, 22 janvier 1910.

« Une grotte que l'on suppose avoir servi de refuge à l'époque gallo-romaine (vu sa proximité de l'ancienne voie de Charlemagne), a été découverte dans la vallée si pittoresque du Lary. En bêchant, les ouvriers mirent à jour une ouverture de 1m.75 environ de hauteur et de 1 mètre de largeur. Cette ouverture communique avec un couloir voûté parfaitement conservé qui va en se retrécissant. Ce couloir bifurque et conduit de chaque côté à deux sortes de chambres rondes qui sont malheureusement obstruées par des éboulements. On suppose qu'elles doivent communiquer avec d'autres issues. »

Il y aurait peut-être lieu de provoquer des fouilles dans cette grotte. Mais pour que les fouilles puissent donner un résultat scientifique tant au point de vue géologique qu'au point de vue de l'archéologie des temps préhistoriques ou suivants, il faut qu'elles soient dirigées par un homme compétent en ces matières. J'ai pensé que le mieux était de nous adresser à cette occasion à notre confrère M. le docteur Vigen, très dévoué et très compétent en ces questions. Autrement il pourrait arriver que de nombreux faits intéressants dans la disposition des couches, leur contenu, etc., qui mériteraient un examen et un relevé scientifique, échapperaient à la perspicacité des chercheurs quelqu'intelligents qu'ils fussent alors qu'ils n'auraient pas fait des études spéciales de ces questions. J'ai donc écrit à notre confrère M. le Dr Vigen pour le prier de s'en occuper. Cela lui sera d'autant plus facile que Cercoux est à la porte de Jonzac, et que Montguyon, le chef-lieu du canton de Cercoux, est en ce moment l'objet d'études de notre aimable confrère.

G. M.

—

L'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France (1907) donne un supplément avec lettres de Charles VII. Parmi elles nous en trouvons une du 19 juillet 1492, ordonnant de restituer la seigneurie de Montaigu aux Harpedanne de Belleville. Plusieurs autres de la même

Digitized by Google

époque concernent *Pierre de Rochechouart*, qui succéda à son oncle Louis Ier, comme évêque de Saintes.

—

« Mme Veuve Charrier-Fillon, de Fontenay-le-Comte, a donné à la Bibliothèque Nationale, en souvenir de son frère Benjamin Fillon, quatre anneaux d'or, parmi lesquels une bague pastorale, qu'on croit avoir appartenu à Richelieu, et un anneau mérovingien sur lequel est gravé un monogramme que B. Fillon a jadis considéré comme représentant le nom de Sainte-Radégonde. » (*Chronique des Arts et Curiosités*, 1910, p. 75).

—

Aérostatique. — Aux études que nous avons déjà publiées sur ce sujet dans le Recueil (tome XIII, p. 398), nous ajoutons la note suivante :

« Machine aérostatique. Le 30 du mois dernier, un balon lancé à La Tremblade, en Saintonge, par M. Barjaud, capitaine de navire, est tombé près de Mornac, à deux lieues de distance de la Tremblade. Il a été en l'air l'espace d'une demi-heure ; il s'est enflammé en tombant à terre et les débris ont été ramassés par MM. Rullier-Dupuy, procureur fiscal, et Dubois, capitaine de navire. »

Annonces, Affiches... de La Rochelle, 9 avril 1784. G. M.

—

Terrier de Toulon. — Société préhistorique de France, *Recueil*, t. VII, p. 48.

« M. A. Cousset nous envoie sur le *Camp romain* de Saint-Romain-de-Benet (Charente-Inférieure) (Long. : 3°10. Lat. : 45°46) des renseignements accompagnés d'un excellent plan (*Fig. 1*). A 70 m. de la route de Saintes à Royan, par Pisany, il occupe la crête d'un petit mamelon de 19 m. d'altitude finissant au marais à 2 m. au dessus du niveau de la mer.

Les fossés A, B, C, sont creusés dans le sol, tandis que le côté A, D, C est formé par des terres rapportées.

Au N., en dehors des fossés, est une annexe (E) avec faibles traces de talus et fossés peu importants, et contenant un abreuvoir (H) creusé dans le sol. La terre est retenue tout autour par une maçonnerie en pierres sèches. La source en serait pérenne.

En K, quatre cavités circulaires d'environ 10 m. de diamètre (fonds de cabane ?)

En f, f', f'', traces de maçonnerie en pierres sèches. Au centre du réduit est une tour en maçonnerie à ciel ouvert, carrée, élevée sur le calcaire grossier, avec solide ciment romain (?). Longueur extérieure : 16 m. ; hauteur extérieure : 2 m. ; hauteur intérieure : 4 m. ; épaisseur des murs : 2 m. en haut, 2m50 en bas.

Digitized by Google

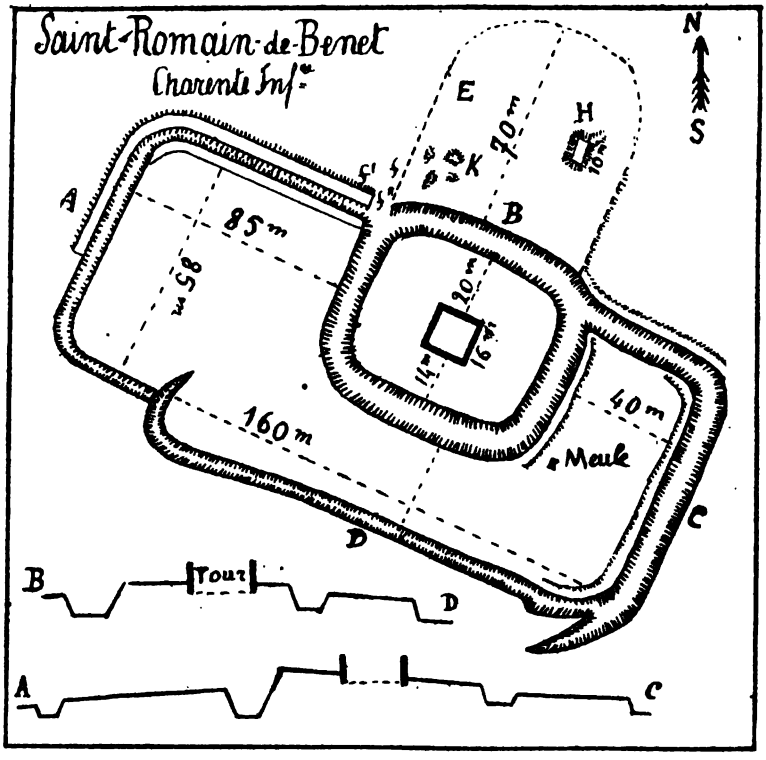

Fig. 1. — *Camp romain* de Saint-Romain-de-Benet.

Nombreuses ruines romaines et sarcophages aux environs, notamment au hameau de Toulon.

A l'intérieur du camp, en M, fragment de meule (*Fig.* 2) solidement implantée en terre. Le diamètre du pivot est de 0m06, le rebord de la meule a 0m10, pour une profondeur intérieure de 0m15.

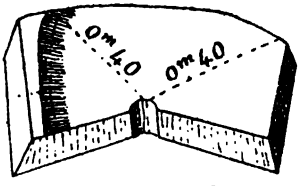

Fig. 2 — Meule de Saint-Romain-de-Benet.

Cet ensemble, dénommé *Camp romain* dans le pays, nous paraîtrait plutôt du Moyen âge. Des fouilles y seraient grandement désirables (1).

(1) Cet article de M. A. Cousset méritait d'être reproduit pour appeler l'attention des membres de la Commission et de nos lecteurs sur les études intéressantes qu'il y aurait à faire sur les enceintes et anciennes fortifications, et nous remercions sincèrement la Société Préhistorique d'avoir bien voulu

Digitized by Google

Conservation des antiquités et objets d'art. — Par arrêté en date du 29 janvier 1910, M. le Ministre des Beaux-Arts a nommé pour quatre années M. Georges Musset conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Charente-Inférieure. — M. Musset fait appel au zèle habituel de ses confrères de la Commission pour l'aider dans cette bonne œuvre de protection de toutes les choses anciennes ou artistiques qu'ils connaîtront dans leur région.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire générale des communes de France

Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909), par Amédée Mesnard, avoué, ancien adjoint au Maire, membre du Comité départemental constitué au Ministère de l'Instruction publique pour la publication des documents relatifs à l'histoire de la Révolution Française, membre de la Commission des Arts et Monuments historiques du département, officier de l'Instruction publique; ouvrage orné de nombreuses illustrations. — Paris, Jouve, éditeur, 15, rue Racine ; 526 pages. Prix : 6 francs.

Après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs et notamment à l'œuvre magistrale de M. Louis-Claude Saudau (*Saint-Jean-d'Angély d'après les sources directes de son histoire*), M. le député Réveillaud a arrêté son récit à l'année 1789, réservant la suite à son histoire parlementaire des Deux-Charentes et au livre de M. Amédée Mesnard qui vient de paraitre. Cette nouvelle œuvre, admirablement documentée et remarquablement écrite, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, dans toutes les maisons, sur toutes les tables, chez tous les travailleurs.

Elle justifie pleinement la belle pensée d'Armand Maichin : « La vie de nos ayeuls a été illustre, leurs services ont mérité

---

nous prêter ses clichés. Mais la note de M. Cousset est dans une certaine mesure, une répétition assez résumée des indications si abondantes et précises à nous fournies par notre distingué confrère M. Lasne, et publiées sous le titre : *Note sur le camp retranché du Terrier de Toulon*, dans le *Recueil* de notre Commission, à la page 147 du tome XVI (1902). M. Cousset semble bien n'avoir pas connu cette publication ni les quelques résultats des fouilles pratiquées depuis, en ces lieux, par M. Lasne et par M. Massiou.

Digitized by Google

« de très glorieuses récompenses et il ne nous faut lire autre « chose pour apprendre la vertu que l'histoire même de nos « devanciers. »

L'ouvrage est divisé en trois livres : — I. de 1789 à l'an VIII, 7 chapitres, pages 1 à 152 ; — II. de l'an VIII à 1848, 8 chapitres, parmi lesquels l'histoire de l'Instruction publique de 1789 à 1908, pages 153 à 410 ; — III. de 1848 à 1908, 5 chapitres, pages 411 à 526.

Trois fautes typographiques de noms propres : page 236, Damblement au lieu de d'Amblemont-Renart de Fuchsamberg, chef d'escadre, tué dans un combat naval ; Lormandie au lieu de l'Hospitel de Lomandie ; Delespin au lieu de Boubée de Lespin, décédé recteur d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'une excellente géographie de la France.

M. Amédée Mesnard a su tracer le résultat de l'incroyable essor que six siècles de « travail intellectuel avaient donné à la « pensée. Les destinées de la France étaient désormais entre « ses mains. Nous allons la voir s'avancer d'un pas ferme à la « conquête de ses libertés, renversant un à un tous les obsta- « cles qui s'opposeront à sa marche rénovatrice, d'une main « démolissant l'édifice du passé que le sentiment national avait « condamné sans appel, de l'autre élevant celui de l'avenir sur « les bases depuis longtemps posées par la raison publique. »

Dans cette grande épopée, M. Amédée Mesnard fait revivre avec une grande puissance d'évocation tous les hommes de progrès qui ont su mener à bien la régénération de la France.

Planches : Carte indiquant schématiquement la situation de *Angericum in civitate Santonum*, à l'époque gallo-romaine, par Eugène Réveillaud ; — Le siège de Saint-Jean d'Angély, 1569 ; — Les tours de Saint-Jean d'Angély ; — Restes de l'ancienne église abbatiale formant le clocher de l'église actuelle ; — Collège de Saint Jean-d'Angély, abbaye reconstruite ; — Armes de la Sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély ; — Puits de l'ancien château de Brizambourg sur la place de l'ancien pilori ; — Statue de Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; — Le tribunal ; — Inauguration du chemin de fer, le 3 février 1878 ; — Bénédiction par Mgr Thomas de La Rochelle ; — Hôtel-de-Ville, la salle municipale.

De Richemond.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

Statistique de 1909

1° Acquisition et dons. — En 1909, il est entré, à la Bibliothèque municipale, 1.761 volumes dont 146 ont été acquis avec les fonds de la ville, 315 proviennent de concessions de l'Etat et 1.310 de dons particuliers.

La Bibliothèque contient donc aujourd'hui 63.945 volumes, dont 62.246 imprimés, 14 incunables et 1.685 manuscrits.

En dehors de legs importants qui sont dûs à la générosité de MM. Ernest Potel et Garreau, les dons ont été faits par MM. Allemand, Blanchon, le comte de Baglion, Mme Valentine Boulanger, MM. H. Casson, Chaussoneau, Couneau, Mme Dallet, MM. Raphaël Damedor, le docteur Drouineau, Favart, N. Filoz, Alfred Forest, Paul Fleury, Fuchs, Marga, S. A. le prince de Monaco, MM. Ostermann, Pétillat, Ramos, Coelho, Simon, Mme Sturler, M. et Mme Védrines, M. et Mme Winderhorn, les Etats-Unis d'Amérique, la République de l'Urugay, les Biblothèques de Saintes et de Troyes, la Chambre de Commerce de La Rochelle, etc.

Les Bibliothèques du Séminaire et de l'Evêché ont été versées officiellement par l'Etat à la ville de La Rochelle qui vient d'en prendre possession et les a installées dans la salle de la Bibliothèque municipale servant antérieurement à l'Ecole de dessin. Le catalogue en sera probablement achevé dans les premiers mois de l'année 1911.

2° Mouvement des livres. — Le nombre de livres prêtés en dehors de la Bibliothèque a été de 5.625. Le nombre des livres communiqués sur place a dépassé 39.000 volumes, revues et journaux pour 4.405 lecteurs. Il a été délivré 80 autorisations nouvelles pour les prêts faits en dehors de la Bibliothèque.

AVIS AUX IMPORTUNS

L'*Echo de Paris*, du 4 mars 1910, racontait plaisamment que sur ses cartes de visite un député aurait, à la suite de son nom, fait mettre cet avis : *On est prié de ne pas embêter le monde, s. v. p.* ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a le désir de se débar-

Digitized by Google

rasser des gêneurs, de la majorité de ses semblables qui vous prennent, d'après un vieux proverbe : *votre temps, vos idées ou votre argent.*

Un illustre philosophe du temps passé avait mis sur sa porte pour qu'on ne le dérangeât pas une inscription disant de ne pas entrer, qu'il était occupé.

D'après les *Annonces... Affiches de La Rochelle* du 17 octobre 1788, p. 173, un seigneur du temps aurait fait graver ce quatrain au-dessus de son méridien :

« C'est le méridien qui parle :

Je préside à cette demeure
Et suis chargé de t'avertir
Que mon aiguille marque l'heure
Où l'homme importun doit partir. »

G. Musset.

QUESTIONS

1° Où est située l'ancienne seigneurie l'Islemarais, qui appartenait vers 1680 à la famille Boybelaud de Montacier ?

2° Pourrait-on fournir des renseignements sur le testament de Suzanne Jolly, et sur les noms de ses parents et des autres membres de sa famille nommés dans le testament ?

Baron d'Aulnis de Bourrouilh.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 28 Avril 1910.

Le vingt-huit avril mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset.

Assistaient à la séance : MM. Jouan, vice-président ; Martineau, G. Tortat, membres titulaires ; G. Dumontet, Ollagnier, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire,

Excusés : MM. Pandin de Lussaudière, secrétaire-adjoint, le chanoine Bauré, E. Duret, Coutanseaux, M. Pellisson.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

Au nom de M. Pandin de Lussaudière, archiviste départemental, M. le Secrétaire dépose sur le bureau la liste officielle de tous les monuments historiques de la Charente-Inférieure. Il est décidé qu'elle sera publiée dans le Recueil avec l'adjonction des dates des arrêtés ministériels.

M. le Secrétaire mentionne les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 34e année, 1909, nos 1 et 2.

Lille. — Bulletin de la Commission du département du Nord, t. XXVII, 1909.

Digitized by Google

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV, n° 194, 2e trim. 1909.

Rochefort. — Bulletin de la Société de Géographie, t. XXXI, année 1909, n° 4.

Saintes. — Société des Archives, Revue de Saintonge et d'Aunis. Février 1910. Avril 1910.

Saint-Malo. — Société historique et archéologique, Annales, 1910.

Paris. — Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, année 1909, nos 1 et 2.

Congrès archéologique de France. — Rapports. — Fontenay, 1865. — Vendôme, 1872. — Avignon, 1882. — Mâcon, 1899. — Chartres, 1900. — Agen, Auch, 1901. — Beauvais, 1905. — Carcassonne et Perpignan, 1906. — Avallon, 1907. — Caen, 1908.

Romania, n° 153. — Janvier 1910, t. XXXIX.

Mettensia VI. — Mémoires et Documents.

Bruxelles. — Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, 5e année, n° 20. — Février 1910.

M. le Président donne communication d'une lettre de décès de M. le marquis des Méloizes, président de la Société des Antiquaires du Centre.

Au nom de ses confrères de la Commission, M. le Président adresse à la famille du défunt et aux membres de la Société des Antiquaires du Centre, l'hommage de leurs sentiments de condoléance.

M. le Secrétaire donne lecture de deux lettres adressées par Geoffroy, abbé de Vendôme, l'une à Ramnulfe et l'autre à Pierre, évêque de Saintes, communiquées sur sa demande par le R. P. dom de Monsabert, de l'abbaye de Chevetogne.

D'après les précieuses indications fournies par notre savant correspondant, le t. 157e de la Patrologie latine renferme avec les lettres de Geoffroi de Vendôme, des textes nombreux capables d'intéresser les membres de notre Commission.

Des remerciements sont adressés au savant bénédictin.

M. Jouan propose une demande de classement des deux cloches de Mortagne, dont l'une provient de Sablonceaux. Cette demande sera examinée à une prochaine séance.

M. le Président, signale : 1° Un article de M. Cousset, sur l'église et l'ancienne abbaye de Sablonceaux ; 2° Le plan du terrier de Toulon, publié par la Société préhistorique.

Digitized by Google

Pendant un récent séjour fait à Paris, M. Tortat a visité avec intérêt les fouilles faites dans la cour du Mai (Palais de Justice) où ont été découverts plusieurs bas-reliefs gallo-romains provenant des remparts de l'ancienne Lutèce.

Au nom de M. Barot, membre correspondant de la Commission, M. Jouan offre à la Société le « Traité de vente de l'office de lieutenant-général de l'amirauté de Marennes par les représentants du sieur Baron de Touchelonge, en 1747, au sieur Le Roy ».

Des remerciements sont votés à notre confrère.

M. le Président donne lecture d'un procès-verbal d'enquête (28 juin 1770), à l'occasion d'un méfait reproché à un apothicaire de Saint-Martin de Ré. — (Archives de M. le Dr Kemmerer, à la Bibliothèque de La Rochelle).

A propos de cette communication, M. Ollagnier dit avec une verve charmante une poésie : « L'œil perdu » où le Chevalier de Piis, allié à la famille de Bremond d'Ars, a développé avec originalité la même pensée. Peut-être le poète Parisien, pendant un de ses fréquents séjours en Saintonge, avait-il entendu parler de la mésaventure de l'apothicaire de Saint-Martin de Ré ?

M. le Président lit : 1° Une page empruntée aux registres de la famille Dumorisson, contenant un compte d'objets de toilette achetés en 1672, à l'occasion du mariage de Marguerite-Marie Dumorisson avec Joseph Méchinet, sieur de Richemond, avocat à Saintes ;

2° Un document emprunté aux archives de la commune de Pons se rapportant à la traite des nègres ayant pour titre : Ordres pour M. François Berthe, commandant le navire *La Princesse Antiope*, pour le voyage de Guinée à Saint-Domingue (1741).

Au nom de M. le docteur Atgier, membre correspondant, M. le Président dépose sur le bureau :

1° Le manuscrit de la « Notice historique sur l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin de Ré, aujourd'hui hospice Saint-Honoré » ;

2° Une photographie d'un groupe en marbre de Carrare, vrai chef-d'œuvre de l'école italienne. Offert par le Pape Léon X au roi de France, il fut transporté d'Italie sur un navire qui vint échouer sur les côtes de l'Ile de Ré (1515). Informé de l'accident, François Ier en fit don à l'Hôtel-Dieu de Saint-Martin de Ré.

Digitized by Google

M. le Président dépose sur le bureau un travail de notre confrère M. Fleury, sur la bibliothèque d'un curé de Marans au XVIIe siècle.

M. l'abbé Clénet présente : 1° Un fragment de marbre rougeâtre veiné de blanc trouvé à Saintes près de l'ancien bastion ; 2° Deux Agnus Dei, portant les millésimes de 1741 et de 1775.

M. M. Martineau serait heureux de connaître l'origine et la signification de la devise de Saintes « Aultre ne veux ».

M. Musset annonce la publication prochaine d'un glossaire saintongeais et d'un Recueil des chansons saintongeoises et aunisiennes. Pour ce double travail, M. le Président s'est assuré la collaboration de MM. Marcel Pellisson et Vigen.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 29 janvier, M. Musset a été nommé conservateur des antiquités et objets d'art de la Charente-Inférieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, E. Clénet. — *Le Président,* G. Musset.

Procès-verbal de la séance du 28 Juillet 1910

Le vingt-huit juillet mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan, vice-président.

Etaient présents : MM. Tortat, Dr Vigen, membres titulaires ; M. M. Pellisson, membre correspondant ; l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. G. Musset, de Richemond, M. Martineau, Viesse.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est lu et adopté.

Sont admis comme membres correspondants : M. l'abbé Georges Gaillard, vicaire à Saint-Jean d'Angély ; M. l'abbé Ernest Vieuille, vicaire à Tonnay-Charente.

M. Jouan lit une lettre de M. Musset, qui, retenu à La Rochelle, s'excuse de ne pas assister à la séance et invite la Commission à émettre un vœu en faveur du classement comme

Digitized by Google

monument historique de l'église de Corme-Ecluse, canton de Saujon. Ce classement est sollicité par M. l'abbé Bourit, curé de cette paroisse, et par le Conseil municipal.

Au nom de M. Groux, maire de Saint-Sulpice d'Arnoult, M. Tortat réclame la même faveur pour l'église de cette commune.

La Commission fait bon accueil à ces deux demandes et charge son président de vouloir bien les transmettre à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux arts.

M. le Secrétaire indique les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, années 1904-1905, 1905-1906.

Angoulême. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7e série, t. IX, 1908-1909.

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 35e année, 1er trim. 1910.

Orléans — Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, t. XV, n° 195, 3e et 4e trim. 1909.

Paris. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1909.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 7e série, t. IX, 1910.

Poitiers. — Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. I, 3e trim. 1909.

Quimper. — Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XXXVI, 1909.

Rennes. — Bulletin et mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIX, 2e partie, 1910.

Rochefort. — Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, t. XXXII, année 1910, n° 1, Janvier, Février, Mars.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives, XXXe vol., 3e livr. Juin 1910 ; 4e livr. Août 1910.

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine. Mélanges, 2e série, n° 4, t. Ier, 4e trim. 1909.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique de Touraine. Mélanges, t. XLVIII.

Chevetogne. — Archives de la France monastique, Revue Mabillon, 6e année, n° 21, Mai 1910.

Digitized by Google

Munich. — Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière. — Die Weltanschauung des Tacitus, Janvier 1910. — Jacques Cœurs. — Beziehungen zur römischen Kurie, Février 1910.

Washington. — Smithsonian report., n° 1910. — Excavations at boghaz. Keni in the summer of 1907. — Annual report. — U. S. National Museum, 1909.

⁂

M. M. Pellisson offre à la Société un bronze romain trouvé sur les vases de la Gironde, par Mme Clément Serre, au lieu dit Conchemarche, commune de Saint-Seurin-d'Uzet, canton de Cozes.

M. le docteur Vigen présente une superbe bague en argent divisée en huit pans. L'un d'eux porte le Chrisme gravé entre deux petites colombes, sur les autres pans est gravée l'inscription suivante dont les lettres sont groupées deux par deux : LI-CI-VI-VA-SI-ND-EO.

Cet anneau, probablement de l'époque mérovingienne, a été trouvé entre Orignolles et Bédenac, canton de Montlieu.

M. le docteur Vigen dépose sur le bureau un lot de monnaies trouvées non loin de Chepniers, canton de Montlieu, et appartenant à M. Quériaud, habitant cette commune. — 1° Deux petits bronzes d'Octave Auguste. — 2° Un bronze de Commode pesant 21 gr. —3° Un autre petit bronze d'Estruscille, femme de Trajan. — 4° Une gauloise de Contoutos. — 5° Quatre monnaies d'or espagnoles pesant ensemble 22 gr. dont deux très rognées : l'une est de Philippe II, et l'autre de Sébastien, roi de Portugal. Ces quatre pièces ont été trouvées dans une cachette murale à Chevanceaux. — 6° Quatre monnaies d'argent espagnoles, de la même provenance et de la même époque, pesant ensemble 72 gram., elles sont martelées et détériorées.— 7° Deux monnaies d'argent de Henri III et une de Henri IV, de la même provenance. — 8° Deux médailles en bronze de Louis XV. — 9° Une médaille commémorative du Pape Victor II, mort en 1057, et frappée vers l'époque de la Renaissance, portant son buste : tête barbue monacale, avec fort relief et l'inscription suivante :

A l'avers : VICTOR II PONT. MAX. Et au revers : NATIONE SVEVVS E FAMILIA COMITUM GALBENSIVM, PATRE ARDVGIO, MATRE VITGELA NATVS, EX EPISCOPO AI-

Digitized by Google

GVSTATENSI PONTIFEX M. ELIGITVR A. M. I. V. FERDINANDO CASTELLÆ R. PERSVASIT VT TITVLO IMPERATORIS ABSTINERET. Une ligne illisible et le mot : FLORENTIÆ ?

La biographie de Feller, nous dit notre savant confrère, ne parle pas de ce rapport du Pape avec le Roi de Castille.

Cette médaille est en alliage non oxydable, peut-être même en argent à faible titre, elle mesure 0.32 mill. de diamètre et pèse 19 gram.

M. M. Pellisson ayant demandé si les travaux de déblaiement des Arènes seraient bientôt repris, M. l'abbé Clénet lit une lettre de M. Dujardin-Beaumetz, publiée dans les journaux de la ville, annonçant à M. Genet, sénateur et maire de Saintes, la visite en septembre de M. l'Inspecteur général des monuments historiques, « qui étudiera sur place, de concert avec l'architecte des monuments historiques, les travaux qu'il importerait d'entreprendre pour restituer aux intéressants édifices de la ville toute leur valeur atistique ». (V. Varia.)

M. le docteur Vigen offre pour nos archives, une note manuscrite ayant pour titre : Saujon, la Seigneurie et le Château au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Au nom de la Société, M. le Président remercie notre confrère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, E. Clénet.

Le vice-Président, E. Jouan.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE S^T-MARTIN-DE-RÉ

AUJOURD'HUI HOSPICE SAINT-HONORÉ

Depuis son origine (XIIe siècle) jusqu'à nos jours, y compris ses transactions, appartenances, dépendances, fondations, restaurations et incorporations.

Par M. le Dr ATGIER

(Suite).

CHAPITRE III. — LE PRIEURÉ-HOSPICE SAINT-HONORÉ SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

(1616-1774)

Sous le règne de ce roi cet établissement entre dans une période d'accroissement, grâce à la sage direction des religieux et aux donations de personnes généreuses.

1717. — Le P. Didyme Bruzeau est nommé prieur pour la seconde fois, ayant sous ses ordres comme procureur le P. Sulpice Lacouture.

A cette époque un don important est fait à l'hospice, le sieur Pierre Bernard lègue en mourant à cet établissement une rente annuelle de dix mille francs.

— 9 février, les cinq sixièmes du groupe de maisons situées entre l'église et le presbytère sont achetés par l'hospice, le reste appartient à Mme de Bourgneuf.

1720. — Le P. Paphnuée d'Ombale est nommé prieur.

Ce nouveau prieur fait naître une ère réelle de prospérité pour l'hospice, grâce à de nouveaux dons généreux qui lui permettent de grandes entreprises

L'hospice fait l'acquisition d'un terrain assez étendu faisant face à la place d'Armes de la ville et situé au nord de celle-ci.

Digitized by Google

Sur ce terrain se trouvaient quelques petites constructions de peu d'importance.

1721. — Le 15 avril, ces petites maisons sont démolies et le terrain ne tarde pas à être déblayé des matériaux de démolition pour servir à des projets inconnus, mais qui ne furent d'ailleurs pas exécutés puisque ce terrain, connu dans les plans de la ville de cette époque, sous le nom de « terrain des Pères », resta inoccupé pendant plus de 50 ans.

1723. — Le P. Savinien Macé est nommé prieur. Sous ses ordres se trouve le Père Eugène Angoulan dont le portrait au crayon et pastel est conservé au musée de Saint-Martin.

1724. — Cette année, parait un édit du roi Louis XV, interdisant désormais aux frères de l'ordre de Saint-Jean de Dieu de faire de la chirurgie sans diplôme.

Il est bon de savoir en effet que les Pères de la Charité pratiquaient habituellement la chirurgie, ce qui avait spécialisé cet ordre au service des hôpitaux.

Ils exerçaient la chirurgie toutefois en vertu d'une tolérance et sans aucun diplôme de la faculté de médecine.

Cette interdiction du roi frappait non seulement alors les Charitains, mais aussi toute personne n'ayant pas de diplôme spécial de chirurgie.

Cet art fut réglementé en conséquence et le roi nomma cinq professeurs ou, selon l'expression du temps, cinq démonstrateurs en chirurgie, chargés d'enseigner officiellement cet art dans les diverses régions de la France.

1726. — Le P. Abel Banchereau est nommé prieur.

La construction de deux grandes salles pour le traitement des militaires de la garnison étant devenu nécessaire, il fait construire le grand bâtiment Nord-Sud perpendiculaire à la chapelle et dans le prolongement de la porte d'entrée de l'hospice, occupé en partie aujourd'hui par les salles militaires, au 1er étage.

Il obtient du roi, à la suite de nombreuses sollicitations motivées, la promesse d'une subvention pour les réparations nécessitées à l'hôpital par le bombardement de 1696, et pour la construction des deux nouvelles salles.

Vu l'effectif croissant de la garnison, 3 nouveaux religieux sont envoyés à Saint-Martin.

Digitized by Google

1728.— D'après un mémoire signé de la main du P. prieur le 4 juillet 1728, les biens possédés à cette époque par l'hôpital étaient les suivants :

1° Dix quartiers 1/2 de vigne donnant, bon an mal an, 15 à 16 tonneaux de vin blanc, valant chacun, selon les années, de 40 à 50 livres et les années d'abondance beaucoup moins, ci . . . . . 600 l.

2° Un moulin affermé, ci. . . . . 100 l.

3° Une rente foncière datant de la fondation.. . . 300 l.

Vin de rente, 30 barriques datant de la fondation, estimées 9 livres 10 sols la barrique, ci. . . . 285 l.

4° 2 maisons affermées. . . . . 250 l.

5° Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. . . . . 500 l.

6° Pension faite par le roi pour les six religieux de l'hospice faisant partie des biens fixes de l'hospice.... 600 l.

2.635 l.

D'autre part, les charges de l'hôpital étaient les suivantes :

1° 3 barriques de vin de rente annuelle et perpétuelle, en fûts neufs, dues à des particuliers, environ . . . 30 l.

2° Entretien d'un aumônier pour l'administration des sacrements, logé, chauffé, nourri, éclairé et 250 livres d'honoraires . . . . . 250 l.

3° Cultures des vignes, frais de vendange, tonneaux, etc. . . . . 1.200 l.

3° Gages des domestiques. . . . . 400 l.

5° Entretien et réparation du bâtiment. . . . . 300 l.

6° Entretien de 8 religieux en santé, comme en maladie . . . . . »

Dans le dit mémoire, le P. Banchereau conclut que, malgré la plus grande économie, l'Hôtel-Dieu ne peut subsister qu'au jour le jour et que certaines années les dépenses n'ont pu être équilibrées par les recettes, il fait ressortir enfin que les vivres et denrées sont beaucoup plus chères dans l'île qu'à « la Grand' terre » (1.)

1729. — Le P. Denis Desnots est nommé prieur.

Sous son priorat, est terminée la construction des salles des militaires, commencées par son prédécesseur.

(1) Archives hosp., carton 3, p. 6.

Digitized by Google

Cette construction comportait, en outre, une cage d'escalier avec rampe en fer forgé, un chauffoir, une apothicairerie, un laboratoire, un amphithéâtre, des latrines.

1731. — Tout ceci joint aux réparations des dégats du bombardement coûta à l'hospice 25.404 livres tournois deux sols 17 deniers et fut achevé cette année.

Ces salles étaient situées, l'une au rez-de-chaussée, salle Saint-Louis, l'autre, salle Saint-Antoine, au 1er étage dans le corps de bâtiment orienté N.-S., allant de la rue de l'Hôpital au jardin.

La seconde de ces salles porte encore aujourd'hui le nom de salle Saint-Antoine et sert de réfectoire aux malades civils.

Cette salle aux fenêtres grillées était alors destinée à une catégorie spéciale de blessés (vénériens).

L'hospice obtint du roi, sur la réserve de guerre, pour l'indemniser de toutes ces réparations et constructions, la somme de 24.404 livres 2 sols 17 deniers, comme il appert par deux comptes signés Pretteseille, ingénieur en chef de l'île de Ré, l'un du 24 mai 1730, l'autre du 25 mars 1731.

A cette même date (1731), Mme de Bourgneuf cède à l'hospice sa part du groupe de maisons situées entre l'église et le presbytère, qui devinrent toutes, de ce fait, propriété de l'hospice Saint-Honoré.

1732. — Le P. Irénée Plaisant est nommé prieur.

1735. — Le P. Alexandre Voirhaye lui succède.

1736. — Le 24 septembre, Mme Anne Jahan, veuve de messire Fixère de Costejo (lieutenant de roi à Saint-Martin, sous-gouverneur, sous les ordres du général Grout de Princé, alors gouverneur), lègue à l'hospice Saint-Honoré, trois petites rentes annuelles, formant dans leur ensemble 48 livres.

1738. — Le P. Séverin Gaulterot est nommé prieur.

1741. — Le P. Honoré Bouxin est nommé prieur, ayant comme procureur le P. Sidoine Lebois.

1744. — Le P. Ange Cholet est nommé prieur.

M. de Valles, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fait à l'hospice Saint-Honoré, un legs de 500 livres.

1745. — Le P. Ange Cholet meurt au couvent de la charité de St-Martin, le 29 juillet, il est remplacé provisoire-

Digitized by Google

ment dans ses fonctions par le P. procureur, sous le titre de Vicaire Supérieur du Couvent et hopital de la charité.

1747 — Le P. Eucher Roger est nommé prieur.

1750. — Le P. Thomas d'Aquin Coquille est nommé prieur.

1753. — Le P. Maximilien Michelot est nommé prieur.

1754. — Le 1er mai, Mlle Suzanne Gigoux des Gravilliers fait un don de 2.250 livres à l'hospice Saint-Honoré (elle en fait un trois fois plus considérable à l'hôpital Saint-Louis), pour venir en aide aux pauvres honteux de la ville.

Par de tels accroissements, le confortable et le bien-être s'étaient accrus considérablement dans l'hospice, grâce aussi à la sollicitude des religieux, appelant vers eux pour leur établissement la générosité des personnes charitables.

1756. — Le P. Maurille Sénécat est nommé prieur.

1759. — Le P. . . . est nommé prieur (1).

1761. — Un édit royal du 20 juin rétablit aux charitains la faculté d'exercer la chirurgie.

1762. — Le P. Léon Villebrun, chevalieur de Malte, est nommé prieur, il devint plus tard conseiller provincial de l'ordre en France.

1765. — Le P. Ignace Joubin Desmarières est nommé prieur.

L'hospice Saint-Honoré entre dans une ère plus prospère que jamais à cause de l'influence du nouveau prieur (2), doué du génie des grandes choses, d'une initiative extraordinaire, riche et bien en cour, ayant fait des études de médecine, il fut bienfaiteur des pauvres et restaurateur de la ville de Saint-Martin, comme nous le verrons plus loin.

Les religieux au nombre de 10 étaient alors : les PP. Bruno-Chavy, Romain Collin, Sébastien Laurent, Anastase Lelarge, Genès l'Hôpital, Louis Lambert, ainsi que le prieur susdit et trois autres.

1766. — Une salle plus spacieuse pour les civils fut alors construite à la suite de la chapelle du côté ouest, elle était garnie de boiseries, c'est à ces dépens que la chapelle put s'agrandir

(1) Le nom de ce prieur n'a pu être encore retrouvé.

(2) Né à Doune-Marie en Montoy (Seine-et-Marne), le 23 avril 1732, fils naturel de Louis XV, oncle de Louis XVI.

Digitized by Google

plus tard ou plutôt s'allonger, elle était appelée « salle des Bourgeois » pour la distinguer de celles des militaires.

Dix lits pour hommes étaient entretenus dans cette salle par les religieux, qui, par leur convention, n'étaient tenus d'en entretenir que six.

Lors des vendanges, qui plus est, c'est-à-dire du 15 au 30 septembre environ, période pendant laquelle plus d'un millier de Vendéens venaient aider à la cueillette des raisins de l'île, les religieux s'organisaient de façon à pouvoir traiter 25 malades, en sus de cette convention.

L'ancienne petite chapelle Saint-Julien fut alors réédifiée en de plus grandes proportions, car elle était devenue insuffisante aux religieux ainsi qu'aux fidèles de l'hospice et du dehors qui la fréquentaient. Cette reconstruction fut menée activement grâce au P. Ignace.

La première pierre fut posée solennellement le 13 septembre 1766 par le général Bailli d'Aulan, gouverneur de l'île de Ré (1).

La bénédiction et consécration furent faites par son frère Mgr Suarez d'Aulan, évêque de Dax, venu pour la circonstance à l'île de Ré et reparti le même jour.

Les ruines actuelles de cette chapelle montrent encore ce qu'était cette reconstruction allongée plus tard aux dépens de l'ancienne salle des bourgeois dont il a été question plus haut.

Avant l'incendie des locaux de l'ancienne mairie de Saint-Martin, en 1891, on voyait dans le cabinet du maire, un portrait de grande valeur du général d'Aulan (2).

Ce portrait n'a pu être sauvé de l'incendie ; nous en possédons heureusement une bonne photographie, faite, vers 1869, par M. Gaucherel, commandant de place de Saint-Martin, elle servira à immortaliser la mémoire de ce bienfaiteur de la ville et de son hospice ainsi que de la garnison de Saint-Martin.

La salle d'honneur de l'hôpital actuel conserve encore de

---

(1) Messire Henry de Quénin de Suarez de Figueroa d'Aulan, chevalier, grand bailli d'Aulan, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare de Jérusalem et hospitalier de N.-D. du Mont Carmel, grand commandeur du temple (d'Agen) de l'ordre de Malte, ancien maréchal de camp du roi, gouverneur de l'Ile de Ré depuis le 1er mai 1760, mort à 71 ans, le 23 février 1775, à Saint-Martin de Ré, inhumé dans l'église paroissiale où se voit encore son épitaphe sur un des piliers du chœur.

(2) Don de M. de Nesle.

Digitized by Google

grandes peintures sur toile de cette époque, représentant les principaux personnages de cette famille, offertes au couvent des religieux, par le gouverneur, le 14 mai 1772, ce sont:

Le général Bailli d'Aulan, gouverneur de l'ile de Ré (1).

Mgr d'Aulan, évêque de Dax, frère du gouverneur.

Mme Anne de Suarez d'Aulan, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Sauveur de Marseille, nièce du gouverneur.

Mme Françoise de Suarez d'Aulan, religieuse de l'abbaye Saint-Sauveur d'Avignon, nièce du gouverneur.

Après avoir été prieur pendant trois ans seulement, selon les statuts de l'ordre, le P. Ignace devait quitter le couvent des Charitains de St-Martin pour se rendre dans un des trente deux couvents français du même ordre, mais une exception fut faite en sa faveur, en raison sans doute de la grande influence qu'il avait dans l'ile, par faveur royale ou nécessité politique.

Il reste donc au prieuré comme procureur ou sous-prieur et à l'hopital comme chirurgien et médecin.

1768. — Le P. Faron Dassy est nommé prieur, conservant sous ses ordres son influent procureur.

1771. — Le P. Ignace Joubin Desmarières est, pour la seconde fois, nommé prieur et reste en fonction jusqu'à la fin du règne de Louis XV son père, ne pouvant dépasser dans ses fonctions de prieur d'un même établissement le terme de trois ans, d'après les règlements.

CHAPITRE IV. — LE PRIEURÉ-HOSPICE SAINT-HONORÉ SOUS LE REGNE DE LOUIS XVI

(1774-1789)

1774.— Sous le règne de Louis XVI, le prieuré-hospice vit l'apogée de sa prospérité et effectua ses plus grandes entreprises.

Il obtint de la ville l'usage de la propriété connue sous le nom de Jeu de Prix (ancien champ de tir à l'arquebuse), afin d'en faire un lieu de promenade pour les convalescents, dans sa partie basse et profonde ; dans sa partie haute et cultivable, un jardin botanique pour l'hôpital.

(1) Portrait au pastel, pâle copie du portrait en question, dont l'original était jadis à la mairie de Saint-Martin, les autres portraits sont très probablement les copies des originaux conservés par la famille actuellement.

Digitized by Google

Cette propriété, située vis-à-vis l'hospice, offrait une situation avantageuse, elle était abandonnée pour ainsi dire des habitants depuis quelque temps.

1774. — Le P. Didyme Chopin est nommé prieur, conservant comme procureur le P. Ignace, qui conçut le projet d'agrandir l'hospice en raison des besoins créés par un mouvement de plus en plus important dans la place. Il fallait à tout prix des locaux pouvant satisfaire aux exigences de grands effectifs militaires.

Une pétition fut faite à M. de Sartine, ministre de la marine, avec plan à l'appui dressé par le P. Ignace, ce plan est aux archives de l'hospice.

Le ministre engagea le supérieur provincial et vicaire général de l'ordre en France à faire faire un plan de l'hôpital par un architecte, comprenant dans ce plan la maison appartenant à Mme de Barrin.

Le 16 avril, le Père Gérard-Minet, alors supérieur provincial de l'ordre de la Charité et le frère Philippe Trumeau, procureur syndic du même ordre, suivant le désir de M. de Sartine, se rendirent à Saint-Martin.

Ils se concertèrent pour apporter des améliorations et extensions à l'hospice (1), avec M. Lombard de Sagnes, commandant du dépôt des colonies, et M. Girard, commissaire de marine, dont les avis étaient les suivants :

1° Abandonner les anciennes salles basses, petites, mal aérées, mal éclairées, pour en construire de plus élevées, mais séparées, selon les maladies, pour contenir les malades de la garnison et des dépôts des colonies.

2° Supprimer le cimetière de l'hospice situé sous ses fenêtres, séparé seulement par la rue, ainsi que le cimetière de la paroisse, situé au nord du premier, à cause des exhalaisons malsaines qui en proviennent.

3° Construire des latrines éloignées des salles et promenoirs des malades, une buanderie spéciale pour le linge des galeux et autres contagieux.

4° Ne pas utiliser, tels quels, les bâtiments de la maison de Barrin, qui seraient trop bas, petits et malsains pour un hôpital prêt à recevoir 300 malades.

---

(1) Archives hosp., liasse 11, pièce 7, carton 3, signée Paphnuée Mesnard, secrétaire du Père provincial.

Digitized by Google

5° A l'exception des galeux, coucher les autres malades seuls dans des couchettes de dimensions appropriées à une personne.

Le supérieur général constata que ces avis étaient très justifiés et fit faire un nouveau plan des salles de malades, par M. Bellecombe, architecte amené de Paris à cet effet.

Ce plan comportait un grand corps de bâtiment commençant sur la place, comprenant les terrains de l'immeuble de Barrin et se prolongeant de l'ouest à l'est, en englobant la vieille salle Saint-Martin, une partie des vieilles salles de malades du bâtiment nord-sud et du couvent des religieux, de façon à faire 6 grandes salles, hautes de 6 mètres au moins et larges de plus de 10 mètres (avec fenêtres élevées parallèles, ouvertes au nord et au sud) pouvant contenir plus de 200 lits à 2 places, assez espacés les uns des autres, nécessaires à 400 malades ou mieux à 300, s'il plaisait au ministre qu'il y eut des lits individuels, comme le fait est à désirer.

Le supérieur général arrêta donc que, vu l'urgence, le P. prieur Didyme Chopin et son procureur, le P. Ignace procéderaient immédiatement à la construction de l'aile droite du bâtiment indiqué sur le plan.

Quant à l'aile gauche, elle serait construite ultérieurement s'il plaisait au ministre (1).

Cette combinaison permettait tout d'abord d'avoir 100 lits à 2 places pour des malades, une salle spéciale pour les varioleux, et, au rez-de-chaussée, une salle de bains pour les galeux.

Afin d'obtenir la suppression des deux cimetières voisins, l'hospice offrait de céder une de ses vignes ayant 450 toises carrées, hors la ville, près la porte de la Couarde, à la paroisse de Saint-Martin qui, en échange, lui céderait son ancien cimetière (S), pour en faire ainsi que du terrain du Jeu de Prix (Q), et du cimetière de l'hôpital (R), un lieu de promenade pour les malades et un jardin de plantes médicinales, ces plantes faisant défaut dans l'île.

Pour construire une buanderie spéciale aux contagieux, l'hospice utiliserait le terrain cédé par le roi (D), et ferait l'acquisition des terrains du sieur Guyot (E), du sieur Vatel (F), de

(1) Cette aile dont les amorces se voient encore, ne fut pas construite.

Digitized by Google

la veuve Dissautier (G), du sieur Taschard (H), du sieur Jamon (I), de la veuve Bourgneuf (L) (f).

Enfin, pour améliorer la buanderie de l'hôpital située en sa campagne du Rouland, l'acquisition de petites portions de terrains enclavés était nécessaire.

Par arrêt de son conseil, en date du 17 juillet 1776, le roi fit droit à cette requête du P. provincial, du P. prieur et du P. procureur et donna à l'intendant de la province toute autorité pour l'exécution de cet arrêt (2).

Une construction plus gigantesque que les précédentes et pouvant rivaliser avec celle de l'hôtel des Cadets, fut donc en-

---

(1) Voir le plan ci-joint dressé par le Père Ignace lui-même et dont l'original est aux archives de l'hospice.

(2) Archives hosp., carton 3, page 7 (pièce autre que la précédente quoique de même cote).

TEXTE DE L'ARRET DU CONSEIL DU ROI

Sa Majesté, étant en son conseil a ordonné et ordonne que copie du susdit procès-verbal signé Lombard de Sagnes, Girard, frère Gérard-Minet et frère Philippe Trumeau ensemble le plan indicatif des terrains à acquérir, concéder et échanger seront remis incessamment entre les mains du Sr intendant et commissaire départi pour l'exécution de ses ordres dans la généralité de La Rochelle. Veut Sa Majesté que par devant ledit Sr intendant ou le subdélégué par lui commis, il soit incessamment pourvu à l'acquisition des terrains mentionnés audit plan annexé au présent arrêt, ainsi qu'aux moyens par lesquels Sa Majesté pourra, sans nuire à l'intérêt d'autrui, ni à son service, concéder au dit hôpital les terrains désignés au dit plan, par les lettres D et Q, comme aussi de convenir entre les curés et marguillers et tous autres qu'il appartiendra, de l'emplacement que les dits religieux proposent de leur céder et enclore hors ville, près la porte de la Couarde, à la charge de reversion du cimetière actuel de la paroisse au dit hôpital. Que pour rendre la buanderie du Rouland appartenant audit hôpital et la maison sur la place d'Armes plus commodes, lesdits religieux puissent acquérir des petites portions de terrain tant des sieurs Séjourné que de la veuve Bonin, Clavereau et du sieur Lefebvre, enclavées dans ladite buanderie du Roulant et maisons de la place d'Armes. Veut, Sa Majesté, que lesdites acquisitions soient traitées de gré à gré avec les propriétaires devant ledit Sr intendant ou le subdélégué par lui commis, comme aussi que s'il s'élevait quelques contestations sur le transférement et l'échange du cimetière de la paroisse ou sur tous autres objets mentionnés au présent arrêt, il soit fait droit sur icelles sommairement et faux frais pour ledit Sr Intendant auquel Sa Majesté attribue à cet effet toute cour, juridiction et conoissance, icelle interdisant à tous autres juges. Mande et ordonne Sa Majesté audit Sr intendant de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, sur lequel tous brevets et lettres nécessaires interviendront s'il en est besoin.

Fait à Versailles, le 19 juillet 1776.

Digitized by Google

treprise par le P. Ignace à l'hopital conformément à l'arrêt du roi en date du 19 juillet et suivant le plan du Sr de Bellecombe.

C'était un corps de bâtiment ayant les dimensions analogues à celles de cet hôtel mais deux fois plus long à peu près, avec un étage et des combles.

Il était destiné, vu l'augmentation croissante de la population et de la garnison, à un vaste hôpital remplaçant les anciennes salles devenues insuffisantes et devait se composer d'une construction rectiligne, faisant face au sud et comprenant de l'ouest à l'est :

1° Un pavillon (ouest) ayant, au rez-de-chaussée, une porte centrale à fronton cintré et une fenêtre de chaque côté.

2° Un corps de bâtiment composé de cinq fenêtres, sans porte, faisant suite au pavillon précédent et le réunissant au pavillon central.

3° Un pavillon (central) ayant aussi, au rez de chaussée, une porte cintrée entre deux fenêtres, au dessus de cette porte au 1er étage, un fenêtre surmontée d'un fronton triangulaire, portant l'écu royal de France couronné et entouré de trophées.

Cette importante construction était destinée, d'après les plans, à être continuée ultérieurement et complétée par :

4° Un second corps de bâtiment semblable au premier et faisant suite au pavillon central.

5° Un troisième pavillon (est), faisant suite à ce corps de bâtiment, semblable au pavillon ouest et terminant le monument.

Les deux premières parties de ce monument seules furent construites, leur façade sud ou façade principale donne sur le jardin de l'hôpital.

L'entreprise d'un monument de cette importance montre que les religieux avaient pour l'avenir, d'après leurs plans, des projets considérables, au sujet du prieuré-hospice Saint-Honoré.

La construction de ces deux nouvelles et vastes salles, l'une au rez de chaussée de l'aile droite, l'autre au premier étage surmonté de vastes combles, coûte à l'hospice la somme de 93.969 livres 7 sols 6 deniers.

Grâce à l'influence du P. Ignace et aux bons offices du ministre de la marine, M. de Sartine, l'hospice obtint du roi, pour lui venir en aide, des fonds sur le budget de la marine.

Ils consistèrent en un don de 18.000 livres, le 2 février 1777, et un prêt de 15.000 livres, le 10 janvier 1778, au total

Digitized by Google

33.000 livres, ce qui permit l'entreprise de cette vaste construction.

L'intérêt de ce prêt coûta à l'hospice 3.170 livres, le prêt fut fait pour six ans mais fut remboursé en quatre ans ; le premier remboursement, de 2.500 livres, fut fait en 1780 et le second fin 1781, d'après un mémoire signé Duvivier, ingénieur en chef de l'île de Ré et conservé aux archives de l'hospice.

En cette même année 1776 fut entreprise une des plus grandes constructions de la ville, l'hôtel des Cadets gentilshommes de la marine, Ecole spéciale militaire des élèves officiers se destinant à l'armée coloniale.

Cette construction fut dirigée par un entrepreneur aux ordres du P. Ignace.

Ce bâtiment offrait sur la place d'Armes une immense façade faisant également face au sud comme le nouveau bâtiment de l'hospice.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la fondation de ce monument, pour ne pas interrompre l'historique de l'hospice Saint-Honoré, préférant en faire l'objet d'un chapitre spécial à la suite.

1er août. — L'arrêt du roi du 19 juillet avait en outre autorisé l'hospice à faire acquisition pour la somme de 6.500 livres, de Mme Barrin de la Galissonnière, d'une maison voisine de l'hospice qui bornait à l'ouest l'antique salle Saint-Martin, cette acquisition eut lieu le 1er août (1776).

12 août. — Les habitants de Saint-Martin, effrayés des acquisitions et des constructions des Charitains, déclarèrent dans une assemblée le 12 août, que les religieux (contrairement à un arrêté royal du 26 mai 1774 interdisant aux gens de main-morte d'acquérir des biens), nourrissaient l'intention d'acheter ou bâtir des immeubles pour en exploiter la location.

Ils décidèrent en conséquence, dans cette séance, une pétition à l'intendant d'Aunis, qui fut rédigée par M. Bilaud, notaire (1).

Dans cette pétition, ils demandèrent l'autorisation d'intenter un procès aux Charitains, au sujet de leurs empiètements sur les biens de la ville ; nos documents ne font pas connaître l'issue de cette démarche ; il est probable qu'elle n'eut pas de succès car nous voyons les religieux continuer des constructions et acquisitions considérables.

---

(1) Archives hosp., carton 3, pièce 7.

Digitized by Google

Les Charitains adressèrent à leur tour, ainsi que leur vicaire général, une supplique à l'intendant de la généralité d'Aunis pour se justifier en la circonstance.

La requête du vicaire général est signée Philippe Trumeau ; après la sienne, viennent les signatures du prieur Didyme Chopin, du procureur Ignace Joubin Desmarières et des PP. Romain Collin, Sébastien Laurent, Anastase Lelarge et Louis Lambert.

Les craintes des habitants de Saint-Martin étaient venues des récentes acquisitions des Pères.

En effet, outre celle d'un immeuble cédé à eux par le roi en 1710, ils avaient acquis, comme nous l'avons vu précédemment, sept petites maisons adjacentes à l'hospice.

Deux ans auparavant, ils avaient acquis le terrain du jeu de Prix, situé vis-à-vis de l'hôpital.

Enfin ils avaient loué divers logements à des officiers de la garnison et entreprenaient chaque jour de nouvelles constructions.

Le 8 décembre (1776), eut lieu la première inhumation au cimetière *extra-muros*, situé près de la porte de la Couarde, d'un militaire mort à l'hopital. La cérémonie fut faite par le P. Yves d'Issoudun, gardien du monastère des Capucins de St-Martin de Ré.

1777. — Le P. Ignace Joubin Desmarières est nommé prieur pour un troisième triennat. Il fait bâtir un couvent attenant aux locaux de l'établissement pour les religieux.

Il était composé d'un corps de bâtiment avec locaux accessoires, élevé dans l'angle formé par la chapelle et le bâtiment N.-S. construit sous le règne de Louis XV.

Ce couvent comportait un rez-de-chaussée, composé de la salle capitulaire, d'un réfectoire et d'un parloir ; un corridor le séparait de la chapelle, de l'office, du laboratoire et autres locaux.

Un large escalier en pierre, avec rampe en fer forgé, conduisait au 1er étage composé des chambres des pères et du dortoir des frères (1).

Le P. Ignace organisé dans l'hôpital une apothicairerie modèle avec annexes pour les services accessoires.

Les bocaux sont des pots de faïence de forme artistique de ce

(1) Ce couvent des Charitains sert actuellement de communauté aux filles de la Charité.

Digitized by Google

temps (très recherchés aujourd'hui par les antiquaires), et contenus dans des armoires vitrées du style de l'époque.

Ces bocaux sont en bonne et belle faïence de Rouen, la plupart monochrômes (couleur bleue) ; quelques-uns polychrômes ou versicolores.

Ceux qui ne proviennent pas des ateliers de fabrication de Rouen au XVIIe siècle, proviennent des ateliers de fabrication de Marseille, les buires ou pots à tisane à bec en particulier.

Les lavabos collectifs étaient encore inconnus, chaque malade avait pour se laver la face et les mains une cuvette en vieux Rouen ; dans cette cuvette, lorsqu'elle ne servait pas, se mettait le pot de tisane auquel chaque malade avait droit.

Ce pot en forme de buire à anse, à bec et à pied portait des enluminures bleues ou polychrômes et au-devant un écusson renfermant ces mots, Sp. d'Althœa (sirop d'althéa).

C'était le sirop de guimauve double (Althœa), plus ou moins dilué, auquel avait droit tout malade pour ses 24 heures.

L'hôpital possède encore de beaux pieds d'althéa dans son jardin.

Quant aux pots de pharmacie qui ne quittaient pas l'apothicairerie, ils portaient imprimés en noir, au milieu des enluminures, le nom du médicament, tel que : onguens thériacœ, diascordium, etc., etc.

Un bel assortiment de ces récipients de style original existe toujours dans l'ancienne apothicairerie, pièce annexée au parloir actuel et fait toujours l'admiration des visiteurs et surtout des antiquaires, navrés de ne pas en voir quelques bons numéros dans leur collection, comme il en existe également au musée de Saint-Martin de Ré.

La cuisine possède un joli carrelage mural en carreaux de faïence de Delpht bleue à sujets différents pour chaque carreau, sujets de la bible finement dessinés en Hollande.

Pour l'usage de la pharmacie, les religieux firent acquisition d'un énorme mortier de bronze portant en relief une Madone, un écusson armorié et une inscription. Ce mortier passa plus tard dans des mains étrangères, sans doute, lors de la Révolution. En 1858, au mois de juillet, Martin Cognacq en fit l'acquisition pour la somme de 168 francs, ce mortier est actuellement conservé au musée de St-Martin.

Une entreprise considérable fut encore faite par le P. Ignace durant cette même année, grâce aux bonnes relations entrete-

Digitized by Google

nues avec les PP. Capucins dont le monastère était situé sur le front sud de la place de Saint-Martin.

Ce monastère fondé en 1618, ravagé et détruit lors des guerres de religion en 1621-23, reconstruit en 1630 avec les ruines de l'ancien prieuré d'Ars, ruiné lui-même depuis 1574, et transformé en temple protestant, ruiné à son tour en 1630, le monastère des Capucins donc, reconstruit depuis près de 140 ans avec de tels matériaux, tombait de nouveau en ruines et les fonds du monastère ne lui permettaient pas de songer à une restauration par lui-même.

Le P. Ignace vint en aide aux Capucins dont le gardien était alors le P. Yves d'Issoudun (1).

La chapelle fut restaurée dans les proportions que nous retrouvons aujourd'hui dans la salle de théâtre actuel bien qu'elle n'ait plus son clocher, qui était situé au-dessus du vestibule d'entrée du théâtre.

Les locaux d'habitation des moines furent également restaurés complétement ainsi que leur cloître.

Cette restauration fit éclore une ère nouvelle de prospérité pour le monastère.

L'historique de cet établissement religieux dont la reconstitution est due à l'initiative du P. Ignace, mérite plus de développement qu'il est possible de le faire ici et fera l'objet d'un chapitre à la suite.

1780. — Le P. Nizier Muguet, docteur en théologie, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, est nommé prieur.

Il continue à laisser un libre essor au génie du P. Ignace qui redevient procureur.

C'est sous le priorat du P. Nizier Muguet, que fut entreprise par le P. Ignace, la fondation de l'hôpital de la marine (appelé aussi hôpital neuf), sur l'esplanade qui sépare la ville de la citadelle. Ce nouveau monument fut construit à plusieurs étages, faisant face à l'est, sur l'allée des Ormeaux qui sépare la ville de cette esplanade.

Pourquoi cette nouvelle fondation d'un hôpital spécial à la marine alors que la construction projetée d'une grande aile gauche faisant suite à la grande aile droite de l'hôpital Saint-

(1) Vu l'humilité de cet ordre religieux, le supérieur d'un monastère portait le modeste titre de gardien.

Digitized by Google

Honoré eût paré à tous les besoins, il y a là encore un mystère à résoudre.

Cette nouvelle construction, quoi qu'il en soit, répondait à un besoin, elle était nécessitée par le grand mouvement maritime qu'occasionnait à Saint-Martin, la présence du dépôt des bataillons coloniaux installés depuis peu à la grande caserne de Saint-Martin, en sus de la garnison logée dans les locaux de la citadelle et de l'effectif de l'hôtel des Cadets bien suffisants pour occuper l'hospice Saint-Honoré, appelé aussi alors hôpital militaire. L'historique de cet hôpital de la marine fera aussi ultérieurement l'objet d'un chapitre spécial.

1783. — Le P. Ignace Joubin Desmarières, que nous avons vu exercer depuis 17 ans environ les fonctions tantôt de procureur tantôt de prieur, est nommé prieur pour la quatrième fois. Il était alors âgé de 50 ans et entouré d'une considération que lui avaient acquise dans le pays, son zèle, son génie, sa compétence et sa générosité dans les conceptions et les entreprises.

Il rendit de toutes parts d'éminents services par son initiative, sa fortune privée et son appui en haut lieu.

Voulant donner au jardin de l'hôpital une perspective plus agréable, vu de la façade sud de la grande aile bâtie en 1776, il fit planter dans ce jardin une charmille et une allée de tilleuls, qui en font encore aujourd'hui l'agrément et l'ornement, ce fut là sa dernière entreprise à Saint-Martin.

1786. — Le P. Joachim Pépin est nommé prieur, conservant toujours le P. Ignace comme procureur.

1788. — Le général Bailly des Escotais (1), dernier gouverneur militaire de l'île de Ré, voulant donner au P. Ignace un témoignage de la haute estime que lui avaient attirée ses nombreuses qualités, ses bienfaits pour l'hôpital, la ville et la garnison de Saint-Martin, le nomma médecin et chirurgien en

(1) Messire Louis-Joseph des Escotais, comte de Chantilly, chevalier, seigneur d'Armilly, du Coudray, du Plessis et de la Roche-Bacon, grand-bailly des Escotais, grand prieur d'Aquitaine, de l'ordre de Malte, commandeur de la commanderie des Epaux, ancien lieutenant-général des armées du roi (général de division), gouverneur de l'Ile de Ré, de 1775 à 1790. Il était fils de Michel-Séraphin des Escotais, chevalier seigneur de Chantilly, capitaine de vaisseau. Son frère, Michel-Roland des Escotais, était aussi lieutenant-général.

Digitized by Google

chef de l'hôpital Saint-Honoré, en même temps qu'il était procureur du couvent et de l'hôpital civil et militaire (1).

Le P. Ignace était arrivé à son apogée, dans le pays on ne voyait que par lui, rien ne se faisait plus sans lui, il était devenu l'arbitre indispensable de toutes choses, par son talent, sa diplomatie, son crédit à la cour, enfin sa qualité de fils de Louis XV et d'oncle de Louis XVI.

En récapitulant toutes les entreprises, fondations, restaurations et améliorations du Père Ignace à Saint-Martin, soit comme procureur, soit comme prieur, nous trouvons que l'hôpital, la ville et la garnison lui doivent par ordre chronologique :

1° 1766, Agrandissement de la salle des Bourgeois de l'hopital.
2° id. Restauration et agrandissement de la chapelle.
3° 1774, Acquisition du Jeu de Prix.
4° 1776, Acquisition de maisons et terrains voisins de l'hospice.
5° id. Construction de buanderie spéciale à l'hôpital.
6° id. Agrandissement de la campagne du Rouland.
7° id. Construction de la grande aile de l'hôpital.
8° id. Transformation de deux cimetières voisins en jardins.
9° id. Cession du cimetière extra-muros (cimetière actuel).
10° id. Construction de l'hôtel des Cadets.
11° 1777, Construction du couvent des Charitains.
12° id. Monastère des Capucins (Reconstruction du).
13° 1782, Hôpital de la Marine (Fondation de l').
14° 1786, Charmille et allée des tilleuls (Plantation de).

L'œuvre du P. Ignace dans Saint-Martin fut donc considérable. Cette petite ville, enclose de fortifications, n'avait, en fait de grande construction, que son église, encore bien diminuée de ce qu'elle avait été jadis avant les guerres de religion des XVI° et XVII° siècles.

Elle vit, pendant la période de 1766 à 1786, s'élever de nouveaux et vastes bâtiments répondant réellement aux besoins d'un hôpital important, chargé d'assurer le service médical d'une forte garnison et d'une école militaire, attirant dans le pays un grand mouvement militaire, maritime et commercial, qui est loin d'avoir persisté de nos jours.

1788. — La fin de l'Ancien régime vint changer la face des

(1) On se souvient qu'il avait débuté dans la carrière médicale et n'était entré qu'ensuite dans les ordres religieux.

Digitized by Google

choses à Saint-Martin et mettre une fin subite à cet essor local tant religieux, que militaire et maritime.

1789. — Le P. Ignace lui-même subit le fatal retour des choses d'ici-bas, sa grande renommée s'était répandue bien au delà de l'île de Ré; il venait même d'être élu provincial et vicaire général en France, au chapitre général de l'ordre de Saint-Jean de Dieu en 1789; mais, sans que la cause nous soit connue, Louis XVI fit casser son élection, en présence de deux commissaires du roi et fit élire en son lieu et place le P. Clément Yves.

Mécontent de cela, le P. Ignace adressa au roi une protestation contre l'élection du nouveau provincial de l'ordre.

Par lettre royale en date du 18 juillet 1789, le P. Ignace fut débouté de sa protestation, enjoint par le roi de se retirer, en l'espace de trois jours, dans l'hopital qui lui serait désigné par le P. provincial et d'y vivre et obéir sous les ordres du prieur local, selon les statuts de l'ordre, tant il paraissait d'un mauvais exemple qu'un seul religieux eut protesté contre un acte capitulaire et une élection canonique. Il quitta le couvent hôpital de Saint-Martin de Ré pour se rendre dans celui de Ponterson où il ne resta que quelques mois.

Le P. Ignace ne quitta donc pas longtemps l'hopital de Saint-Martin, nous y retrouvons sa signature au bas des actes capitulaires du 3 novembre 1789 ainsi qu'au bas de ceux de 1790 et jusqu'en février 1791, bien des faits à ce sujet restent donc inexpliqués. Il ne fut pas non plus réélu prieur, il resta procureur.

1789. — Le P. Romain Collin est nommé prieur en remplacement du P. Joachim Pépin.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRIEURS DU PRIEURÉ ET SUPÉRIEURS DE L'HOSPICE ST-HONORÉ DE 1674 A 1791 (1).

Louis XIV. — 1674. — Thadée Baudouin, supérieur.
1775. — — prieur.
1678. — Germain Fourré.
1681. — Thomas Voilliard.

(1) Cette liste rectifie les extraits donnés pages 194 et 198. Dans beaucoup de ces noms les titres de noblesse sont supprimés par les prieurs eux-mêmes, lors de leur entrée dans l'ordre.

Digitized by Google

1684. — Gabriel Gourdin.
1687. — Agapit Marseille.
1690. — Roch Flamant.
1693. — Elzéar Moët.
1696. — Amédée Gaudion.
1699. — Didier Nozerines.
1702. — Achille Boirot.
1705. — Dominique Foubert.
1708. — Henry Jarry.
1711. — Didyme Bruzeau.
1714. — Exupère Bruslé.

Louis XV. — 1717. — Didyme Bruzeau.
1720. — Paphnuée d'Omballe.
1723. — Savinien Macé.
1726. — Abel Banchereau.
1729. — Denis Desnots.
1732. — Irénée Plaisant.
1735. — Alexandre Voirhaye.
1738. — Séverin Gaulterot.
1741. — Honoré Bouxin.
1744. — Ange Cholet.
1747. — Eucher Roger.
1750. — Thomas d'Aquin Coquille.
1753. — Maximilien Michelot.
1756. — Maurille Sénécal.
1759. — X...
1762. — Léon Villebrun.
1765. — Ignace Joubin Desmarières.
1768. — Faron Dassy.
1771. — Ignace Joubain Desmarières.

Louis XVI. — 1774. — Didyme Chopin.
1777. — Ignace Joubin Desmarières.
1780. — Nizier Muguet (1).
1783. — Ignace Joubin Desmarières.
1786. — Joachim Pépin.
1789. — Romain Collin.

---

(1) Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Digitized by Google

CHAPITRE V. — L'HOSPICE SAINT-HONORÉ SOUS LA RÉVOLUTION (1789-1804).

1789. — Avec la fin de l'ancien régime, ne tarda pas à apparaître la tourmente révolutionnaire, qui comme une traînée, de poudre, allumée à Paris se répandit peu à peu en France et atteignit l'île de Ré, comme le reste.

Les ordres religieux utiles ou non à la société, qu'ils s'occupassent d'œuvres charitables ou qu'ils se livrassent à la vie contemplative, furent tous supprimés en France.

Les Charitains de Saint-Martin allaient donc abandonner l'hospice Saint-Honoré pendant son ère la plus prospère. Selon le contrat de 1674, ils devaient, en partant, faire à la ville la remise de l'hospice avec toutes ses appartenances et dépendances, sans omettre aucun des accroissements qu'ils lui avaient attirés par leur influence ou les bonnes œuvres.

Ce contrat avait été une sage mesure de prévoyance de la part des habitants de Saint-Martin ; on eût dit que les signataires de 1674 avaient prévu les événements de 1789.

Le contrat devait éviter à la ville la reprise par l'Etat des domaines ecclésiastiques puisque ceux-ci, primitivement domaines de la ville, n'avaient été confiés aux religieux qu'à la condition expresse qu'ils revinssent à la ville, en cas de dissolution de la société religieuse ou de son départ du pays.

Le prieuré-hospice Saint-Honoré, bien pauvre lors de l'arrivée des frères de Saint-Jean de Dieu, puisqu'il ne possédait que 300 livres de rente fixe, avait acquis peu à peu des revenus et biens-fonds sérieux, grâce à des concours favorables de circonstances. Des actes de bienfaisance lui avaient attiré un état de prospérité bien précieux pour la population et la garnison, grâce aux libéralités du P. Ignace, soutenu de la baronnie de Ré et de la cour de France, puisque Louis XVI, son neveu, était seigneur baron de l'île de Ré (1).

Les indigents malades, les militaires et ouvriers de l'ar-

(1) La baronnie de l'île de Ré avait été achetée par Louis XVI 240.000 livres, au comte de Pusigneu, en 1785.

Digitized by Google

mée trouvaient dans cet établissement les secours réclamés par leur santé ; les ouvriers de la ville du travail dans l'exécution des agrandissements et l'entretien ; les commerçants un bon débouché pour leurs denrées et fournitures nécessaires à la vie journalière.

Le matériel contenu dans ces vastes bâtiments était considérable, puisque ceux-ci pouvaient contenir 250 lits pour les militaires, indépendamment de ceux qui étaient réservés aux bourgeois

Le capital de l'hôpital s'élevait alors à 143.728 livres en titres de rentes placés sur des valeurs de la ville de La Rochelle, de la ville de Paris et de l'Etat.

Les revenus des immeubles et valeurs diverses s'élevaient à 14.000 livres.

Outre les locaux et terrains attenant à l'hospice, les immeubles étaient les suivants :

Hôtel des Cadets, Jardin et clos des Pères (anciens cimetières en face l'hôpital), la campagne du Rouland, le moulin des Pères (route de la Couarde), groupe de maisons attenantes à l'église de Saint-Martin (1) .

Le P. Ignace, encore chirurgien en chef de l'hospice, visite le 5 germinal les conscrits à leur départ pour l'armée, lors de la première réquisition.

Les Charitains ne tardèrent pas à être inquiétés ; le P. Ignace, ainsi que plusieurs autres personnages de Saint-Martin furent classés comme suspects par l'administration municipale dont le président était alors Paul Boutet (2), maire de Saint-Martin, qui depuis le mois d'août 1789 avait installé la mairie dans les locaux de l'hôtel des Cadets.

Des perquisitions furent opérées au domicile du P. Ignace, on saisit toute sa correspondance, mais on n'y trouva rien de compromettant malgré sa parenté avec Louis XVI.

Quelles dures réflexions devait se faire celui qui, pendant des années, avait été le génie bienfaisant de la ville, devant un tel revirement des choses humaines, lui oncle du baron de l'Ile de Ré et du roi de France.

---

(1) Archives mairie ancienne.

(2) Paul-Alexandre Boutet, capitaine au long cours, dernier procureur syndic des habitants de l'Ile de Ré, 1er maire de la ville, la révolution ayant fait supprimer le titre de baron et de baronnie de Saint-Martin et aboli les privilèges seigneuriaux.

Digitized by Google

1790. — Il ne demeura pas longtemps hors de danger, car il fut de nouveau considéré comme suspect d'accointances avec les chefs de l'ancien régime, ainsi que quelques autres personnages du pays. Le maire de Saint-Martin était alors Pierre Polycarpe Fournier-Desormeaux qui, le 28 janvier, acheta 124.000 livres le domaine de la baronnie (il fut maire du 28 janvier au 28 juillet 1790).

Le P. Ignace fut mis en prison où il resta un an (1).

En partant il laissait l'hospice dans un excellent état de prospérité ; il n'oublia pas que cet établissement possédait un chef-d'œuvre remarquable ; de crainte qu'il ne devint l'objet de quelques profanations, en ces temps bouleversés, il remit en mains pieuses particulières le groupe de marbre dont il a été question (2).

Les religieux de l'hopital, quittèrent le pays.

1791. — Le P. Ignace à sa sortie de prison quitta l'habit religieux, le nom d'Ignace qu'il avait pris en entrant dans les ordres selon l'usage et ses titres de noblesse. Il resta à Saint-Martin où il continua à exercer la médecine et la chirurgie sous le nom de Charles Joubin.

L'administration municipale prévoyant que l'Etat ne tarderait pas à s'emparer des biens, meubles et immeubles, revenus et direction de l'hospice, comme biens nationaux, fit opposition préalable tant que la liquidation de ces biens n'aurait pas eu lieu.

Deux religieux furent donc maintenus en conséquence pour opérer cette liquidation et gérer en même temps les biens de l'hospice.

Ces religieux furent le P. prieur Romain-Collin et le P. Pignatelli.

Agissant au nom de l'Etat, l'administration municipale constitua un conseil d'administration pour l'hospice Saint-Honoré ; furent désignés comme étant tout indiqués à cet effet, les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis.

C'est entre les mains de ces administrateurs que le P.

---

(1) Archives mairie ancienne.

(2) En 1816, lors de la Restauration, les temps étant redevenus plus surs pour ce chef-d'œuvre, les particuliers qui l'avaient protégé le remirent à l'hôpital Saint-Louis qui, lors de sa fermeture en 1850, le réintégra à l'hôpital Saint-Honoré où nous le reverrons figurer.

Digitized by Google

Romain Collin, au nom des religieux, remit ses comptes de gestion et de liquidation des biens de l'hospice. Il resta dans l'île comme curé de la paroisse du Bois, jusqu'en 1821, date de son décès (inhumés dans l'ancien cimetière de cette paroisse ses restes furent plus tard transférés dans le nouveau).

1793. — La liquidation retardée le plus possible avait duré 3 ans ; la remise des biens eut lieu du 12 juillet au 1er décembre 1793 avec l'inventaire de ces biens, réclamé par les administrateurs. Le maire de Saint-Martin était alors Louis Foucault (des Prises), ancien sénéchal de la baronnie (1).

C'est alors que l'Etat s'empara de l'hospice et de tous ses biens, meubles ou immeubles, en ville ou hors ville, y compris l'hôtel des Cadets, dont l'écusson royal fut effacé.

La chapelle de l'hôpital fut fermée en même temps que l'église paroissiale ; les archives et papiers de fabrique furent brûlés ; les prêtres persécutés ; la citadelle reçut plus de mille prêtres qui y furent internés pour n'avoir pas voulu prêter serment à la nouvelle constitution (2).

La statue de Louis XV élevée, depuis le 25 août 1768, au milieu de la place d'Armes, sur un piédestal orné d'écussons de bronze et entourée d'une grille en fer forgé, fut renversée et brisée à coup de pioches et de marochons par des Flottais (3).

Après le départ des religieux, une pétition fut adressée à Paris, à la supérieure générale de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, pour lui exprimer le désir des habitants de voir des religieuses de charité venir donner leurs soins charitables aux malades de l'hospice, puisque leur ordre religieux de femmes était maintenu en France.

Avant de répondre à cette démarche, la supérieure générale prit des renseignements auprès des sœurs de son ordre qui étaient à l'hôpital des femmes (hôpital Saint-Louis) de Saint-Martin.

La réponse de celles-ci fut peu favorable en raison des vexations dont elles étaient l'objet à Saint-Martin et en raison de leurs opinions qui étaient tenues en suspicion par le conseil général, au point de vue de leur attache à l'ancien régime.

---

(1) Maire de Saint-Martin (28 juillet 1790-25 mars 1794).

(2) Abbé Manseau, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, Bruges 1886, 2 vol. in-8° br.

(3) Archives ancienne mairie.

Digitized by Google

La démarche des habitants de Saint-Martin n'eut en conséquence aucun succès.

1794. — A dater du 1er janvier de cette année, une convention fut passée entre l'Etat et le conseil municipal pour recevoir et traiter à l'hospice Saint-Honoré les malades civils pauvres à un prix de journée déterminé.

Quant aux militaires de la garnison, ils furent, à dater de ce même jour, traités à cet établissement par des médecins militaires et administrés par une administration militaire établie à la solde de l'État et qui fonctionna jusqu'en 1801.

1795. — Le maire était alors Jacques Rivaille, négociant (25 mars 1794 au 6 novembre 1795).

1797. — Cette convention dura trois ans à l'hospice Saint-Honoré, c'est alors que pour des motifs qui nous sont inconnus, épidémies, encombrements des salles par les militaires, faute d'entente entre la ville et l'État, etc., parut un arrêté municipal qui retira les civils de l'hospice Saint-Honoré et les transfèra à l'hopital Saint-Louis, qui jusqu'alors avait été exclusivement réservé aux femmes. Le maire était alors Cousin-Vallée-Dupeux (1); l'hospice Saint-Honoré devint de ce fait un hôpital exclusivement militaire.

1798. — Les habitants de Saint-Martin, par l'organe du conseil municipal, ayant à sa tête comme nouveau maire Louis Le Cercler (2), continuaient avec persistance à réclamer et protester contre l'accaparement par l'État de l'hôpital Saint-Honoré, de ses revenus et dépendances.

L'Etat leur donne un commencement de satisfaction, en les mettant en possession des revenus de ces biens (décision ministérielle du 21 septembre 1798).

1799. — En prévision de la réintégration totale des biens de l'hospice aux habitants, un inventaire comparatif du mobilier tel qu'il était lorsque l'État s'en était emparé et tel qu'il est actuellement est dressé le 3 août (décision ministérielle du 27 avril 1799). Le maire Jacques Rivaille (3) obtint enfin gain de

(1) 5e maire de Saint-Martin (6 novembre 1795-22 mars 1798).

(2) Louis-Henri Le Cercler, chef de légion de la garde nationale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, 6e maire de Saint-Martin (du 22 mars 1798 au 20 mai 1800).

(3) Maire pour la seconde fois (du 20 mai 1800 au 15 mai 1812).

Digitized by Google

cause pour ses administrés; grâce à son heureuse influence, les plaintes des habitants furent écoutées par l'Etat qui décida la réintégration des immeubles de l'hospice à la ville.

1801. — L'hôpital exclusivement militaire depuis près de 4 ans, fut définitivement fermé le 28 septembre 1801.

Ordre fut donné par l'État de vendre le mobilier à son profit avant de faire la remise de l'immeuble à la ville.

Le maire fit de nouvelles protestations, faisant valoir que ce mobilier était la possession légale de la ville de longue date. Il fit même estimer la moins-value apportée à ces meubles et aux bâtiments depuis que la ville en avait été frustrée.

1802. — La commission chargée de cette délicate estimation l'évalua à 22.600 fr., somme dont la ville fut enfin indemnisée, non sans d'actives interventions du maire, par l'acquisition aux frais de l'État d'un nombre de meubles équivalent à celui qui manquait sur l'inventaire actuel et par la réparation complète du mobilier restant ainsi que des bâtiments.

Après 15 ans d'attente et de revendications, la ville de Saint-Martin fut remise en possession de l'hospice Saint-Honoré et des biens, dont elle put désormais reprendre la direction et l'administration.

Tout porte à croire que, sans le contrat de 1674, entre les habitants et les Charitains, contrat qui maintenait l'hospice comme propriété légale de la ville, l'hospice et ses dépendances seraient restés à l'Etat, comme les domaines ecclésiastiques qui devinrent biens nationaux. *(A suivre).*

VARIA

MONUMENTS HISTORIQUES

Saintes. — Projets de restaurations

Le 4 septembre, MM. Léon, chef de la direction des Beaux-Arts, et Magne, inspecteur général des monuments historiques, délégués par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, sont venus visiter les divers monuments historiques de notre ville.

Accompagnés de MM. Genet, maire, et Balley, architecte, ces Messieurs ont commencé leurs visites par les Thermes de Saint-Saloine,

Digitized by Google

devenus depuis plusieurs années la propriété de M. Jules Guillet, conseiller général et membre de la Commission des Arts.

Fouillées à deux époques différentes, d'abord en 1881, sur l'initiative de notre Société et sous la direction de nos regrettés confrères, MM. Rullier, architecte, et A. Bourricaud, puis de nouveau en 1906, ces ruines recèlent encore de vraies richesses archéologiques; aussi, appréciant toute leur importance, MM. Léon et Magne ont décidé leur acquisition par l'Etat. M. Guillet qui assistait à cette visite, a consenti à céder le terrain au prix de 5.000 fr.

M. Balley présentera un projet de clôture et de mise en état des Thermes. De nouvelles fouilles y seront faites et l'écoulement des eaux assuré. Ces différents travaux seront à la charge du ministère des Beaux-Arts.

⁂

Aux Arènes où, depuis près de 25 ans, des travaux de déblaiement importants ont été exécutés, on a décidé la reconstruction en pierre, du *vomitorium* ou grand escalier de la rue Bourignon, qui accède au podium et la consolidation des ruines en mauvais état. En outre, les fouilles seront continuées pour atteindre le sol primitif de l'arène. « Si, comme le prétendent nos archéologues, dit le docte correspondant du *Moniteur de la Saintonge*, les Arènes comportaient une piscine pour les naumachies, on devra trouver dans l'ellipse centrale un dallage qui en formait le fond Ce sera, ajoute-t-il, un point intéressant tranché une fois pour toutes. » L'Etat prendra à sa charge ces travaux.

A notre avis, la découverte de ce dallage ou bassin est très problématique. « Outre l'impossibilité d'obtenir *rapidement* une quantité d'eau suffisante pour faire naviguer des barques, l'absence d'un château d'eau considérable dont on n'a jamais vu de traces ni de mention, les difficultés d'écouler l'eau, le niveau de l'arène étant le niveau de la Charente et peut-être même au dessous (1) », et enfin les sondages récents semblent donner raison à une opinion contraire à celle de M. l'abbé Lacurie et autres archéologues.

Les délégués de M. le sous-secrétaire d'Etat ont exprimé le vœu de voir disparaître pour l'harmonie de l'ensemble la maison Charrier, propriété de la ville, bâtie sur une des arcades du côté ouest.

⁂

A l'église Saint-Eutrope, les baies actuellement murées du côté Nord de l'église basse seront réouvertes. Un projet est à l'étude.

Pourquoi la Direction des Beaux-Arts, pour rendre à l'église souterraine une partie de son ancienne splendeur, n'ordonnerait-elle pas la reprise des travaux de reconstruction du magnifique escalier qui dans le plan primitif, ouvrant dans la nef de l'église supérieure, donnait accès à la crypte ?

---

(1) L. Audiat, *Saintes et ses monuments.*

Digitized by Google

A l'ancienne Abbaye des Dames, devenue la caserne Taillebourg, on a envisagé la possibilité de transférer, selon le désir de M. Dujardin-Beaumetz, le musée archéologique, un des plus riches de la région de l'Ouest, dans l'église abbatiale. Les frais d'aménagement qui atteindraient près de un million ont été jugés trop élevés. « Cependant, dit le *Moniteur*, sur l'intervention de M. Genet, l'étude en sera faite. M. Balley est autorisé à élaborer un projet, en vue de mettre complètement à découvert le portail et la façade de l'église, actuellement enfouis à plus d'un mètre dans le sol. »

⁂

A la Cathédrale Saint-Pierre, pour dégager le clocher du côté Nord, la démolition de la maison n° 34, rue Hôtel-de-Ville, a été décidée. « L'administration des Beaux-Arts achètera l'immeuble d'ici la fin de l'année, si la ville veut bien s'entendre à ce sujet avec le bureau de bienfaisance auquel il appartient, et si des propositions sont faites en temps utiles. » Il a été aussi parlé de la suppression des massifs de plantes vertes de la place du Synode.

Si MM. les Délégués, en gravissant les degrés de l'escalier dit *vis torte* qui conduit aux combles, avaient pu examiner les hauts contreforts du *côte Midi*, surmontés de superbes clochetons crochetés, ils auraient constaté leur état de délabrement et compris la nécessité de restaurer, par la prompte réfection des joints, un des morceaux les plus admirables que le XVe siècle nous ait laissés.

En signalant l'urgence de ces travaux, la Commission des Arts et monuments s'acquitte d'un devoir que lui imposent sa mission et aussi la devise choisie par ses fondateurs : *Patria colere monumenta*.

MM. Léon et Magne ont terminé leur excursion par la visite du *Musée archéologique*. Les richesses presque uniques qu'il renferme ont provoqué leur admiration, et à l'heure du départ, ils ont promis tout leur concours pour la conservation et la mise en valeur de nos superbes monuments.

E. Clénet.

—

La Seigneurie et le Château de Saujon aux XVIIe et XVIIIe siècles.

(Communication de M. le Dr Vigen. — Fds. Rainguet).

État de la consistance, revenu et valleur de la terre, seigneurie et baronnie de Saujon, châtelainie du Chay et baillage de Ribérou, ainsi qu'elle a été vendue par décret du 20 août 1633 à M. le cardinal de Richelieu pour la somme de 150.000 L.

1° La maison noble de Saujon qui est un château dont l'édifice super-

Digitized by Google

bement bâti à la moderne et composé de quatre grands corps de logis qui a ses appartements dégagés et une grande galerie avec des entresols, offices et autres bâtiments proportionnés à la beauté et à la grandeur de ce dessein. Le quel château est entouré de fossés fort larges et profonds, revestus de pierre de taille, dans les quels, par une séparation, il y a d'un côté du poisson d'eau douce et de l'autre côté du poisson de mer, par un bras de mer qui s'y introduit à toutes marées.

Cet édifice a été bâti en l'année 1641 et a coûté à M. le Cardinal de Richelieu 150.000 L.; il est situé sur le bord de la mer au moins de la rivière de Seudre qui est un bras de mer en la plus belle rade de Saintonge où il entre annuellement plus de 400 navires pour y charger les sels, la maison a un petit bois de hautes futaies et les jardinages nécessaires.

Cette terre tient en droit de baronnie et celle du Chay qui y est jointe de châtelainie relevant l'une et l'autre du Roi à cause de son château de Saintes à raison d'une redevance de 19 L. seulement. Elle a tous droits de juridiction, haute, moyenne et basse portant cens et rentes, lods et ventes (1), honneurs et droits de prélation, elle a four de contrainte dans le bourg de Saujon qui est grand et fort peuplé, plus droit de biens et corvée sur les habitants du dit bourg et tenanciers de la dite terre, plus droit de foires et marchés, les quels sont si remplis qu'ils valent autant que les foires des lieux circonvoisins, à cause des isles de Marennes, Arvert et autres lieux, dont les habitants vont tous les samedis se pourvoir de volailles, fruits et légumes qu'on y porte de la haute Saintonge, plus droit de minage sur les bleds et légumes qui s'y vendent, plus droit de billette et péage sur le pont du dit Saujon, plus droit de chasse défensive dans toute l'étendue des dites terres, plus droit d'estang pour la réserve du poisson et la pêche défendue dans la rivière et étendue de la terre, plus droit des temps ou droit à vin, pour interdire des vins aux cabaretiers pendant six semaines qui commansent le 11 de juin, ou pour leur permettre la dite vente de vin, moyennant 16 sols pour chaque pièce ou barrique qui sera vendue, plus droit de boucherie, au quel est attribué le droit et usage de prendre toutes les langues de bœuf ou vache qui s'y vendent, une oreille de chaque pourceau, un quartier de mouton par an de chaque boucher, un fillet de chaque pourceau que les particuliers et autres que les bouchers vendent au dit lieu, plus le droit de prendre le sixième des pierres qui se tirent aux carrières de la dite seigneurie.

---

(1) Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance.

Digitized by Google

REVENUS

Le revenu de cette Seigneurie consiste :

1° Au papier censif, pour les cens et rentes évalués argent		311 L.	
2° 83 boisseaux froment, mesure de Saujon qui est la quartière de Paris à 6 livres chaque boisseau		498	
3° 93 boisseaux avoine à 2 L.		186	
4° 195 chapons à 15 S.	180	157	10
5° 45 poulles à 10 S.		22	10
Total		1.175 L.	»»

Plus le droit de champart terrage qui est fort inégal, payant en certains lieux au sixième des fruits qui est le droit ordinaire des fiefs de Saintonge, en autres lieux au huitième, dixième et douzième, qui donne à la Seigneurie environ 22 tonneaux de blé, c'est-à-dire 320 boisseaux de tous grains, mesure de Saujon que l'on peut évaluer à 1.280 livres, plus le droit de terrage ou comptant, sur les vignes avec ce que l'on retire de celles qui sont en propre au Seigneur, rapportent environ douze tonneaux de vin évalués à 50 livres, ci. 600

Plus le four banal affermé 400

2.280

Plus trois moulins à eau et deux moulins à vent affermés 40 boisseaux d'une part, évalués 240

150 boisseaux méture à 4 S. 10 L. 675

Et en argent 200

1.115 L.

Plus les droits de foires et marché, celui de billette ou péage du pont affermé 50

Plus le droit de péage sur le port des pons dans la baronnie sur toutes les marchandises qui chargent et déchargent, affermé 400

450 L.

Plus la coupe d'un grand pré qui peut fournir de foin pour la provision de la maison, évalué 200

La coupe de 60 journaux de bois taillis évalués par années 200

Total. . . . . 400 L.

Plus le greffe de la juridiction affermé	50
Censif des grains et argent	995
Chapons et poules.	180
Agrières, vignes et four banal	2.280
Moulins	1.115
Péage, foires	450
Bois et pré	400
Total du revenu. . . .	5.470 L.

Digitized by Google

Dans ces revenus ne sont pas compris :

1° 80 arpens de terre qui font la ménagerie de la maison

2° Le droit de temps ou ban à vin.

3° 60 arpens de rivières ou marais doux.

Cette propriété a été vendue par M. d'Aiguillon, héritier du cardinal de Richelieu, en 1763 (lire 1663), à M. le maréchal de Sénecterre, 150.000 Livres, le prix a servi à acquitter partie des dettes du cardinal.

—

Le service des fouilles archéologiques en Belgique.

Le service des fouilles archéologiques de l'Etet belge, institué en 1903 et rattaché à la section « Belgique ancienne » des Musées royaux du Cinquantenaire, possède, à l'Exposition universelle de Bruxelles, un stand qui mérite une mention spéciale. Cet organisme y prouve non seulement sa vitalité, mais aussi son aptitude à produire un sérieux rendement scientifique. Dès l'abord on se rend compte que la tendance prédominante de ce service est de mettre l'archéologie des périodes anciennes de la préhistoire et des époques romaines et franques, à la portée de tous.

La vulgarisation d'une science parfois si ardue qu'est l'archéologie des premiers temps de l'histoire de l'homme nous engage à consacrer ici quelques lignes à l'organisation de ce service et au but qu'il poursuit.

Son personnel est composé d'un directeur et de son adjoint, d'un préparateur et d'un conducteur des travaux de fouilles. Ces fonctionaires ont pour mission de faire des recherches ou de surveiller les travaux pouvant amener des découvertes d'objets intéressant l'ethnologie ou l'archéologie, de recueillir et d'assurer la conservation des objets, et de faire l'étude du gisement (1).

A la suite de toute découverte signalée, soit par l'intermédiaire de la presse, soit par les correspondants de ce service, qui se trouvent dans de nombreuses localités de la Belgique,

(1) Il serait extrêmement désirable qu'un service semblable fût organisé en France, principalement pour la coordination et la sauvegarde des fouilles préhistoriques, trop souvent effectuées sans méthode et avec précipitation, ou interprétées avec un parti pris et une fantaisie qui n'ont rien de scientifique. Ces questions ont d'ailleurs préoccupé le Sous-secrétairiat des Beaux-arts, qui a récemment nommé, pour les étudier, une commission spéciale des monuments préhistoriques.

Digitized by Google

soit même par des particuliers, des membres du personnel se rendent immédiatement sur place et s'efforcent tout d'abord d'empêcher la destruction du gisement à étudier et la dispersion du gisement mis à jour.

Avant tout travail de fouille, les lieux sont photographiés et repérés très exactement ; puis commence l'étude soigneuse du gisement.

Au cours de la recherche, conduite très méthodiquement, des plans et des coupes détaillées sont levés, des photographies sont prises aux divers états d'avancement des travaux, de manière à pouvoir restituer, aussi fidèlement que possible, le milieu étudié.

Si la découverte est jugée importante, des spécialistes archéologues, anthropologues, géologues, etc., sont invités à assister à la fouille et à faire les constatations nécessaires. En un mot, le personnel de ce service s'efforce toujours de faire appel aux lumières des personnalités les plus compétentes, dans le but de s'entourer du plus de garanties possible, dans l'intérêt de la vérité scientifique.

Les objets, étiquetés et emballés très soigneusement, sont ensuite transportés dans les ateliers du service, où ils sont nettoyés, solidifiés, restaurés et photographiés.

Tout objet intéressant est moulé, de manière à pouvoir en fournir des reproductions aux musées provinciaux ou étrangers, aux établissements d'enseignement supérieur et aux particuliers.

Les nombreux documents pris sur place permettent à ce service de continuer son action par des *leçons de choses*, en restituant dans la section « Belgique ancienne » des musées du Cinquantenaire, les milieux dans lesquels les objets ont été trouvés.

Des maquettes — déjà au nombre d'une vingtaine — ont été exécutées de manière à reproduire, le plus fidèlement possible, le milieu tel qu'il existait. Ajoutons que ces restitutions ne constituent qu'une partie de l'ensemble de ce travail que ce service se propose de mettre sur pied.

Un certain nombre de ces restitutions archéologiques se trouvent en ce moment à l'Exposition internationale de Bruxelles (groupe de l'Enseignement supérieur). On y remarque, notamment, divers types de tombes (dolmens, marchets, tombelles, tumulus romains), un oppidum ou camp de refuge belgo-romain, ainsi qu'une maquette figurant, en leurs complets détails,

Digitized by Google

les substructions d'une villa belgo-romaine avec ses hypocaustes, ses bains, etc.

Cette exposition est complétée par des notices explicatives claires et précises, par des documents graphiques et photographiques et par des peintures documentaires ne visant pas à produire un effet artistique mais à représenter la réalité.

Il nous a paru utile de signaler ici en quelques lignes non seulement la bonne organisation de ce service, mais aussi de souligner le but final de ses travaux, qui est de mettre en lumière et de vulgariser la science archéologique.

(Extrait de *La Nature* du 1er octobre 1910).

—

Congrès des Sociétés savantes.

Le 49e Congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Caen le mardi 18 avril 1911. Comme les années précédentes, toutes les lectures seront subordonnées à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, et adressés, *avant le 7 janvier prochain, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.*

Extrait du Programme.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits et en présenter des reproductions photographiques.

2° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

3° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. Rechercer la date et les motifs des fraudes de ce genre.

4° Établir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

5° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des

Digitized by Google

textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

6° Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet, et autant que possible les fonds dont elles se composent.

7° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux Archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien Régime, le service de la perception des droits domaniaux du Roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.).

8° Étudier l'administration et les finances communales sous l'ancien Régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

9° Signaler, pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le profit qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

11° Rechercher dans les pièces d'archives, notamment dans les chartes, les plus anciennes traces de l'emploi du français pour les noms d'hommes et de lieux.

12° Étudier les terriers et autres documents qui font connaître le grand morcellement de la propriété rurale dans plusieurs de nos provinces à la fin du moyen âge.

13° Rechercher dans quelles circonstances beaucoup de grandes propriétés se sont constituées en France à partir du XVIe siècle.

15° Signaler les documents relatifs aux voyageurs et corsaires normands depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe siècle.

14° Etudier les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour différentes questions économiques.

15° Rechercher pour une région déterminée les phénomènes météorologiques anormaux, hivers rigoureux, inondations, sécheresses, orages, tremblements de terre, etc., signalés antérieurement au XIXe siècle, dans les chroniques locales, livres de raison, registres de délibérations de corps municipaux, registres paroissiaux, correspondance des intendants, journaux, etc.

Digitized by Google

18° Étudier l'administration temporelle des paroisses sous l'ancien Régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

21° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseigenment, méthodes employées.

22° Signaler les feuillets d'anciens manuscrits ou d'anciens imprimés qui ont été découpés et qui sont conservés, comme objets d'art ou de curiosité, dans les collections particulières ou exposés dans les musées.

23° Etudier la fabrication et le commerce du papier, et rechercher les documents relatifs aux différentes fabriques de papier en France jusqu'au commencement du XIXe siècle.

24° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

25° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.), imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

26° Relever dans les privilèges accordés pour l'impression des livres, les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire.

27° Étudier les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien Régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

28° Faire pour la période antérieure au second Empire la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville.

29° Signaler et étudier les recueils de poésies palinodiques et les puys de musique en Normandie.

30° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique ainsi que sur la vie des comédiens depuis la Renaissance.

31° Étudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France, particulièrement en Normandie, aux XVIIe et XVIIIe siècles, et pendant la première moitié du XIXe siècle.

32° Signaler les documents relatifs aux foires tenues en Normandie jusqu'au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

33° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

34° Les élections judiciaires pendant la Révolution.

35° Étudier les délibérations d'une ou plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

36° Le Fédéralisme en Normandie.

37° Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

38° Étudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

39° Tracer l'histoire d'un comité de surveillance ou d'une société populaire pendant la Révolution.

40° Étudier les variations de l'esprit public dans un département sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites.

Section d'Archéologie.

I. — *Archéologie préromaine.*

1° Rechercher et signaler les gravures et peintures préhistoriques sur les parois des grottes, les rochers isolés ou les dolmens ainsi que les nouvelles découvertes de statues-menhirs.

2° Signaler les dernières découvertes de gisements préhistoriques dans le département du Calvados et les départements limitrophes.

3° Étudier la construction des dolmens, en déterminant les diverses variétés.

4° Indiquer les observations nouvelles concernant les alignements, les enceintes et les cromlechs.

5° Faire pour l'Ouest de la France, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

6° Signaler, pour l'Ouest de la France et par arrondissement, les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Digitized by Google

II. — *Archéologie romaine.*

7° Étudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

8° Faire connaître ce que les textes et les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre sur l'industrie et le commerce des différentes régions de la Gaule septentrionale à l'époque romaine.

9° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent dans l'Ouest de la France et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

10° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans l'Ouest de la Gaule aux époques romaine et préromaine ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

11° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières de l'Ouest de la France et en indiquer la provenance ; relever les inscriptions qu'elles portent.

12° Étudier les pierres gravées qui sont enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

14° Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées et collections particulières de Normandie et en préciser la provenance.

15° Signaler dans les musées de Normandie les bronzes gallo-romains trouvés dans la région.

16° Rechercher le tracé des voies romaines, spécialement en Normandie ; étudier leur construction ; signaler les bornes milliaires.

Digitized by Google

III. — *Archélogie du moyen âge.*

17° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens réputés antérieurs à la période romane.

18° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les mosaïques, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

19° Étudier les monnaies frappées au moyen âge en Normandie, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

20° Étudier les jetons, méreaux et médailles des églises et des corporations civiles ou religieuses.

21° Décrire les sceaux et empreintes de sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

22° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse, romane et gothique, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

23° Rechercher, dans l'Ouest de la France, les monuments de l'architecture militaire aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Signaler, dans chaque région, les pièces d'orfèvrerie remontant au moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui les distinguent.

25° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle qu'en soit l'origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières.

26° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume en Normandie pour les diverses classes de la société.

27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir les calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

28° Étudier dans les divers centres de l'Ouest de la France les caractères et l'évolution de la poterie commune depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVIIe siècle.

Digitized by Google

29° Faire par diocèse, par ville, ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non, antérieures à la Révolution ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

—

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, nous avons été heureux de relever le nom du docteur Eugène Delaunay, nommé officier de la légion d'honneur.

Le docteur Delaunay, né à Saintes, élève et continuateur de Péan, est chirurgien en chef de l'hôpital de la rue de la Santé, fondé par son illustre maître. « Il est adoré de ses malades, ont dit de lui les *Annales politiques et littéraires*, et rend à tous ceux qui réclament ses soins, des services inoubliables dont sa cordiale belle humeur rehausse encore le prix. »

—

Le prochain Recueil publiera de M. le Dr Vigen un article documenté sur la bague d'argent mérovingienne, mentionnée au procès-verbal de la séance de juillet.

—

Exposition d'Aquarelles de M. Lessieux à La Rochelle

Dans le dernier numéro du *Courrier de La Rochelle*, on a dit un mot de l'exposition des aquarelles de M. E. Lessieux, faite en ce moment à la vitrine de M. Foucher, libraire. On a dit tout le bien qu'il fallait en dire tant au point de vue du métier qu'au point de vue du sentiment, et cependant j'éprouve le besoin d'en parler encore, et de l'œuvre et de l'artiste, et de l'homme pour lequel j'éprouve la plus grande admiration et la plus respectueuse sympathie. Prêtre fervent de cet art qu'il a servi depuis qu'il lui a été révélé, M. E. Lessieux a parcouru sac au dos et bâton au poing tous ces pays de lumière dont il est arrivé à si bien nous rendre le charme.

S'il était possible aujourd'hui de rassembler la totalité de ses études tant d'Espagne, Maroc et Algérie que de Provence, Italie et Sicile, ce serait un des plus beaux chants de gloire clamé au soleil méditerranéen, car ce Ponantais, fou de nos couchants d'octobre sur notre mer grise, s'est enamouré lui aussi, ainsi que Loti et Fromentin, en une nostalgie explicable,

Digitized by Google

des claires régions du Levant. Je gagerai que dans ses veines coule encore quelques gouttes de ce fier sang maure que versèrent si abondamment croisés francs et espagnols. Aussi, après avoir dit les splendeurs de l'Alhambra, les rochers rouges de Tolède, les rues bigarrées de Tanger et l'azur profond de Cannes et de Menton, M. Lessieux nous montre aujourd'hui le fruit de ses dernières années d'études et de pérégrinations : Rome, Florence et Venise, Sorrente et Capri, l'Etna, Messine ou Taormine, l'ont maintenant tenté. Et je vous prie d'aller voir ce qui n'est là encore que pour quelques jours : l'évocation splendide de ce pays latin.

Ceux que la curiosité attira vers les terres d'autrefois pourront raviver à ce souffle la flamme de leur souvenir.

L'Escalier du Bargello les mènera d'un saut vers « Firenze » où ils contempleront la *Place de la Seigneurie*, prise de la *Loggia des Lances* avec, au premier plan, l'admirable *Enlèvement des Sabines*, de Jean de Bologne, irréprochablement dessiné et un pan de façade du *Palais Vieux*. De Venise, ils reverront tel coin du *Grand Canal*, ou ce joyau d'architecture qu'est le *Baptistère de Saint-Marc* avec la richesse de ses mosaïques aux splendeurs byzantines ; ou bien encore la lagune et ses campaniles dormant sur les calmes eaux tachées de voiles aux laizes colorées de tons violents. Et plus loin, le *Forum Romain* voisinera avec un *Chemin de Capri*, appendu à un roc entre le ciel et la mer d'un bleu profond. Des cimes dans une buée rose reculant les limites de la vue à l'infini, et c'est l'Etna, la Sicile aux palais abandonnés, architectures ruinées sur lesquelles la nature prend la revanche généreuse d'une invasion de palmes et de fleurs.

Ah ! comme on sent au milieu de tout cela la joie au travail que dut éprouver l'artiste, l'enthousiasme juvénile qui enflamme encore cet homme à la barbe maintenant blanche et dont l'âme ne vieillit point, et qui sut jadis, par la force de sa volonté tendue, briser le cercle étroit d'une vie quotidienne aux horizons forclos, pour voir loin, pour voir grand, pour voir beau ! Il nous rapporte en gage des notations les plus belles parmi ses visions ; réjouissons-nous et souhaitons de voir réunies quelques jours, en sa ville natale, une exposition plus complète et mieux mise en valeur des œuvres de l'excellent aquarelliste rochelais, E. Lessieux. P. B.

(Du *Courrier de La Rochelle* du 29 septembre 1910).

Digitized by Google

QUESTIONS

1° Quelle est l'origine et la signification de la devise de Saintes « Aultre ne veux » ?

2° Aurait-on des renseignements sur de Montyon, gouverneur d'Oleron, au XVIII° siècle

3° Pourrait-on fournir quelques explications sur cette inscription latine gravée sur la façade d'une maison, n° 26, située à Saintes, rue Victor Hugo ?

. . . . . . DOMVS. HÆC. CONDITA ANNO. MDCCXXVIII	LEGATIS. VNDIQV. AD. PAC. STABILIEND. APVD. SVESSIONES. MENSE. JVNIO. CONGREGATIS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Rochelais à travers les siècles, par L. de Richemond. In-8°, 4 francs, Jouve, 15, rue Racine, Paris.

Il a été déjà écrit de nombreux et sérieux ouvrages sur l'histoire des Rochelais ; elle peut être considérée aujourd'hui comme mise au point. Cependant, sans faire double emploi avec aucun d'eux, l'ouvrage de M. de Richemond, par la façon dont il a été conçu, vient les compléter de la manière la plus heureuse. En tête du volume, c'est le *Précis historique* de A. de Quatrefages, qui résume magistralement l'histoire de La Rochelle. Viennent ensuite les saisissants récits de M. de Richemond. L'auteur appartient à cette race robuste et patriote des officiers de notre flotte nationale et il a su faire revivre les héroïques marins rochelais qui sont l'honneur de la grande cité maritime.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 27 octobre 1910.

Le vingt-sept octobre mil neuf cent dix, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset.

Etaient présents: MM. E. Jouan, vice-président; Ch. Dangibeaud, M. Martineau, G. Tortat, membres titulaires; l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. de Richemond, Pandin de Lussaudière, le chanoine O. Bauré, Ed. Duret, l'abbé de Saint-Paul, M. Pellisson.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet est lu et adopté.

M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonçant l'envoi du programme du 49e congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen, le mardi 18 avril 1911. Les manuscrits devront être envoyés, avant le 7 janvier, au 5e bureau de la direction de l'enseignement supérieur.

2° Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fixant la 35e réunion des sociétés des beaux-arts des départements à l'Ecole nationale des beaux-arts du mardi 6 juin 1911 au vendredi 9 juin inclusivement.

« Les mémoires préparés en vue de cette session devront

Digitized by Google

être adressés au Sous-Secrétariat d'Etat des Beaux-arts, rue de Valois, n° 3, avant le 1er mars 1911, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du comité des sociétés des beaux-arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique. »

M. le secrétaire indique les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques, année 1909. 3e livr. — Année 1910, 1re livr., avec une étude très documentée de notre collègue M. Ch. Dangibeaud, correspondant du Comité, sur l'*Ecole de sculpture romane saintongeaise.*

Bourges.— Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1909, XXXIIe vol., 2e de la 2e série.

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 35e année (1910), 2e trimestre.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 58, 59, 60, 61, 62.

Bulletin de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 196. — 1er trimestre 1910.

Paris. — Romania, nos 154-155. Avril-Juillet 1910.

Poitiers. — Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. — 3e série, 4e trimestre 1909. — 1er tr. 1910.

Rochefort. — Bulletin de la Société de géographie. — T. XXXII, 1910, n° 2, avril, mai, juin.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin. Octobre 1910.

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. — 2e série, n° 5. — T. 1er. — T. XXII. 1er tr. 1910.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana. — Tomus XXIX. — Fasc. I-II, 1910.

Chevetogne. — Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, 6e année, n° 22, août 1910.

Stockholm. — Forreyannen medelanden, 1909. — Argangen 4.

M. M. Martineau présente : 1° Un missel relié, à la fin duquel on lit : *Missale insignis ecclesie Xantonensis accuratissime || recognitû | ac plurimis officiis de novo aditis || auctum. Impressum Pictavis Impensis || honestor. viror. Iacobi*

Digitized by Google

Bouchet. Io || hannis & Enguilberti de Mar || nef fratres bibliopolar. di || cte civitatis anno mi || lesimo. Trigesi || mo Sexto. (Il faut lire 1536) (Voir A. de la Bouralière : l'Imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe s., page 90). Et au bas : *Ex libris, congregationis Missionis domus S^ti Lazari Parisiensis.*

Par un heureux échange, notre confrère a obtenu ce missel de l'évêché de Tournai.

2° Un livre d'heures, relié en maroquin rouge, portant le nom d'Amateur Blandin et le titre suivant : « *Les présentes heures à l'usage de Xaintes, au long sans requerir, ont esté faictes pour Simon Vostre, libraire : demeurant à Paris, en la rue Neuve Nostre-Dame, a l'e[n]seigne Saict Jeha[n] levan.* S. d. (Alman. de 1307 à 1527): Voir la description dans Brunet. T. V. p. 1589.

Sur la proposition de M. le Président, la Commission exprime le vœu « qu'une surveillance soit exercée sur toutes les fouilles faites dans le département et prie M. le préfet de vouloir bien adresser une circulaire invitant MM. les maires à signaler sans retard les découvertes opérées dans leurs communes. »

M. le Président parle des fouilles faites sur la butte du vieux Châtelaillon et de la découverte de plusieurs sépultures, de quelques briques romaines, de fragments de poterie et d'un fragment de reliques.

M. le Président présente : 1° un morceau de fer oxydé, ayant presque la forme d'un sommet de baldaquin ; 2° une petite hachette ; ces objets ont été trouvés dans le sol de l'ancienne église de Saint-Romuald de Châtelaillon.

M. Jouan montre l'empreinte de 22 pièces d'or ou médailles françaises et espagnoles, trouvées dans un pot vernissé, au lieu-dit N.- D. de Montagne, commune de Mortagne.

M. Musset fait hommage d'une plaquette : *Glanes Rochelaises. — La série noire. — Les détracteurs de la Rochelle. Pallice.*

Au nom de M. Viesse, trésorier, M. le secrétaire donne lecture du compte d'administration pour l'exercice 1909-1910. Il est approuvé et sera publié dans le prochain *Recueil* à la suite des procès-verbaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, G. Musset.

Le Secrétaire, E. Clénet.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 26 janvier 1911.

Le vingt-six janvier mil neuf cent onze, à une heure de l'après-midi, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. E. Jouan.

Etaient présents : MM. G. Tortat, docteur Vigen, membres titulaires ; Pandin de Lussaudière, secrétaire-adjoint ; le chanoine O. Bauré, M. Pellisson, l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. G. Musset, Viesse, Ch. Dangibeaud, M. Martineau, Ed. Duret.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres correspondants : M. A. Cousset, commis principal des contributions indirectes, à Etaules ; l'abbé Jean Pérard, vicaire de la cathédrale, à Saintes.

Au nom de M. Musset, retenu à La Rochelle, M. le secrétaire fait les communications suivantes :

1° A la suite d'un demande faite par M. le Président, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'inscrire l'église d'Arces, canton de Cozes, sur la liste des monuments historiques (arrêté du 7 janvier 1911).

2° Un exemplaire de la savante publication sur *La Bibliothèque d'un curé de Marans*, de notre confrère M. Fleury, sera prochainement envoyé aux membres de la Commission. Ce travail, très documenté, est publié sous le patronage de notre société.

Mme Aimé, veuve de l'ancien maire de Marans, a confié à M. Musset le soin de publier les remarquables notes de son frère, M. Cappon, sur les *Faïenceries de Marans*. Cette publication sera aussi faite sous les auspices de la Commission.

M. Jouan lit une lettre du Comité des amis des monuments de France. « Emus de la destruction dont plusieurs monuments de France ont été récemment l'objet, inquiets du sort qui menace d'autres édifices, les signataires de cette circulaire font appel à tout groupement, à toute personne s'intéressant aux monuments de France, et leur demandent de se joindre à eux et d'agir avec entente, afin d'obtenir des résultats efficaces... »

Pour le moment, les efforts doivent porter sur les points suivants :

1° Poursuivre le classement d'un grand nombre d'édifices ;

2° Rédiger un ou plusieurs articles additionnels à la loi sur

Digitized by Google

les monuments historiques, afin que la protection de ces monuments soit réelle et efficace, et obtenir le vote de ces articles par les Chambres.

3° Provoquer un mouvement d'opinion dans tout le pays, et en particulier dans les localités dont les édifices sont menacés ; provoquer au besoin, et, s'il est possible, recueillir des souscriptions dans le but d'aider aux réparations. »

La Commission des arts félicite les membres du Comité des amis des monuments de France de leur initiative et exprime le vœu que tous leurs projets soient promptement réalisés.

M. le secrétaire indique les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Dax. — Bulletin trimestriel de la société de Borda, 35e année, 1910, 3e trimestre.

Dijon. — Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, T. 15e, 2e et 3e fascicules, 1907-1908. — 1908-1909.

Epinal. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1909-1910.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 65,66,67.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Lyon. — Avril-juin 1910.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. XV, n° 197.

Paris. — Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Année 1909. Nos 3 et 4.

Rennes. — Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — T. XL (1re partie).

Rochefort. — Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. — T. XXXII, année 1910, n° 3.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — XXXe V. — 6e livr., 1er décembre 1910.

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. — 2e série, T. 1er, nos 6 et 7, 2e et 3e trim. 1910.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana. — T. XXIX.— Fasc. IV, 1910.

Chevetogne. — Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, 6e année, n° 23, novembre 1910.

Au nom de M. le docteur Atgier, M. le secrétaire présente le dessin d'une ardoise gravée du XIIe siècle, trouvée à l'abbaye de Ré et publiée dans la notice consacrée à cette abbaye. Sa longueur est de 0.53 cent., sa largeur, de 0.48 cent., et son

Digitized by Google

épaisseur de 0.06 cent. L'image du Christ en croix, gravée au sommet et entourée des attributs de la Passion ne sauraient suffire pour établir sa destination.

M. le docteur Vigen signale : 1° la découverte au Caillou de Mignot, près du Roc, commune de Montlieu, d'un massif cubique de maçonnerie fait d'un béton romain, mélange de ciment et de briques concassées. Il mesure 3 mètres 15 sur 2 mètres 45, et semble avoir dû servir de soubassement à une construction qu'on ne saurait déterminer.

M. Pandin de Lussaudière présente plusieurs planches de cartes à jouer faites à Saintes. L'une porte cette inscription : « Cartes très fines, faites par Pierre Balle, maître cartier demeurant à Saintes. Une autre porte le nom de Saintes et une troisième celui d'Auch.

M. le docteur Vigen dépose sur le bureau : 1° quelques petits blocs de minerai, ou résidus industriels trouvés à Garéchaud, commune de Montlieu. (Cf. *Recueil de la commission des arts*, T. VII, p. 405). Sur la demande de notre savant collègue, un fragment sera soumis à l'analyse.

2° Un bulletin de prestation portant la date de 1751.

3° Une monnaie romaine.

4° Une médaille de confiance.

5° Une médaille de Robespierre, 1759, mesurant 0.03 cent. de diamètre.

M. Pandin de Lussaudière donne communication :

1° D'une note extraite des registres de la paroisse de Chérac; signalant l'apparition, en 1783, dans cette région, de phénomènes météorologiques extraordinaires (épais brouillard, lueur rouge, odeur sulfureuse), qui durèrent plus d'un mois et coïncidèrent avec la destruction de Messine et de 375 villes, bourgs et villages du sud de l'Italie. La même note mentionne l'invention des ballons par Montgolfier et les troubles survenus à Bordeaux, à l'occasion du nommé Belleville, qui, « impudemment, a voulu badiner des citoyens en affectant un ballon » ;

2° Une annonce de thèse de : *Carolus Angibaud, magister artis pharmaceutices Santonensis, necnon magister lureatus....* V. Varia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-Président, E. Jouan.

Le Secrétaire, E. Clénet.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

AUJOURD'HUI HOSPICE SAINT-HONORÉ

Depuis son origine (XIIe siècle) jusqu'à nos jours, y compris ses transformations, appartenances, dépendances, fondations, restaurations et incorporations.

Par le Dr ATGIER

(Suite).

CHAPITRE VI. — L'HOSPICE SAINT-HONORÉ SOUS L'EMPIRE.

1804. — A peine la ville fut-elle remise en possession de son hospice qu'elle fit des démarches pour obtenir que des religieuses de Saint-Vincent de Paul vinssent donner leurs soins aux malades civils et militaires.

Depuis 1790 il existait déjà à Saint-Martin une école de jeunes filles, tenue par des sœurs de cet ordre. Cette école était située sur le port, dans la maison à tourelle du quai Job Foran, maison connue encore à cette époque sous le nom d'Hôtel Gabarret parce qu'elle avait servi longtemps de demeure à *l'amiral Gabarret.*

Le commandant supérieur de la défense de l'île de Ré (1), le *Général Marion* (2), fit de son côté une demande de sœurs de charité pour l'hôpital militaire afin que les soldats de sa garnison ne fussent pas dépourvus de soins dévoués et charitables.

---

(1) Titre donné à cet emploi depuis la suppression des gouverneurs militaires.

(2) Charles-Stanislas Marion, général de brigade, marié avec Elisabeth Alpago, habitait Saint-Martin, rue Neuve, au coin du bassin (qui alors était le petit marais), père de Charles-Stanislas Marion, né, en 1803, à Saint-Martin, qui devint plus tard général de cavalerie.

Digitized by Google

A cette demande, la supérieure générale de l'ordre, rue du Bac, à Paris, répondit qu'elle ne consentirait qu'à la condition que l'école de jeunes filles fût réunie à l'hospice, car le but principal de Saint Vincent de Paul en créant cet ordre était l'instruction de l'enfance.

L'hospice acquiesça à cette condition et l'école en question y fut transférée le 24 octobre 1804, dans des locaux spéciaux situés entre cour et jardin, indépendants du couvent et des salles de malades.

Les religieuses entrèrent à l'hospice Saint-Honoré au nombre de six pour les soins des malades, la pharmacie et l'école de jeunes filles.

Elles étaient sous la direction d'une supérieure, sœur *Elizabeth Baudet*, qui avait la haute main sur leurs divers emplois dans l'établissement.

Quelques domestiques furent employés auprès de ces religieuses, comme aides, pour la cuisine, les salles de malades, etc.

Les malades suffisamment valides (militaires ou civils), pour aider au service, prêtaient aussi la main à l'occasion.

Plus tard une école maternelle, ou asile du 1er âge, fut annexée à l'école primaire de l'hospice pour la garde des enfants des deux sexes, appartenant aux familles d'ouvriers.

Un ouvroir et une société de persévérance furent aussi installés, par la suite, dans les locaux des écoles.

L'Hôtel des Cadets, restitué à l'hôpital, lui était une charge d'entretien ; le conseil d'administration résolut d'en retirer un bénéfice ; cet immeuble fut loué à bail à Antoine Laîné, traiteur, pour la somme de 770 francs par an, le 27 septembre 1804. (Acte Dénouy du 21 octobre de même année).

Laîné y installa une grande hôtellerie et un cercle pour les officiers encore en grand nombre dans la garnison.

1819. — La sœur Elizabeth Baudet, après avoir exercé les fonctions de supérieure de l'hospice Saint-Honoré pendant six ans, fut appelée à la maison mère à Paris, où, en raison des grandes qualités qu'elle avait montrées dans la réorganisation de l'hôpital Saint-Honoré, elle fut nommée supérieure générale de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, le 18 janvier 1810.

La sœur *Adelaïde de La Mare*, en fonctions depuis 3 ans à l'hospice Saint-Honoré, est nommée supérieure.

Digitized by Google

GROUPE EN MARBRE DE CARARE, SCULPTÉ A ROME AU XVIe SIÈCLE

Don du Pape Léon X à François Ier après la victoire de Marignan et son concordat.

Jésus enfant, assis sur un agneau couché, bénit Jean-Baptiste enfant qui lui baise le pied gauche.

Cette œuvre d'art échouée à l'île de Ré par un naufrage fut offerte par le roi à la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin de Ré.

Digitized by Google

Digitized by Google

1811. — Depuis le départ des Charitains, le service médical de l'hospice était assuré par les soins de médecins titulaires à la solde du gouvernement, aidés d'officiers de santé à la solde de l'administration de l'hôpital, ce qui eut lieu pour ceux-ci de 1811 à 1813.

1812. — A dater de cette année les religieuses attachées à un hôpital touchèrent leurs revenus de l'hospice même qui les employait et non plus de l'Etat.

1814. — A cette époque, l'Europe qui avait été envahie et en partie soumise par les conquêtes de *l'empereur Napoléon Ier*, organisa une vaste coalition en vue de la chûte de l'Empire.

Les alliés envahirent la France de toutes parts ; l'empire dut faire « La Campagne de France » contre l'Europe coalisée, l'empereur, malgré douze victoires successives, dut rendre son épée à Fontainebleau et faire son abdication.

Comme toutes les places frontières, l'île de Ré est mise en état de siège ; une grande effervescence règne dans la place.

Saint-Martin reçoit un grand nombre de conscrits réfractaires ; l'administration de l'hospice est établie sur le pied d'un établissement de place de guerre de 1re classe.

L'administration est composée d'un sous-intendant, de médecins, de chirurgiens, de pharmaciens militaires de tous grades, envoyés par le gouvernement.

Une école d'instruction de médecine et de chirurgie est installée à l'hospice de Saint-Martin de Ré.

Notre excellent confrère, de bonne mémoire, le Dr Ponsin, qui rendit plus tard tant de dévoués services médicaux à la population de Saint-Martin, y fit ses premières années d'études et y revint plus tard comme médecin traitant.

Le nombre des malades est tellement considérable et l'encombrement de l'hôpital est tel, dans ses salles, ses combles et ses préaux, remplis de couchettes de malades et blessés que l'on est obligé de créer des succursales en ville.

Tout Saint-Martin veut se prêter pour la circonstance. Des malades et blessés sont répartis dans les succursales suivantes:

1° Hôpital de la Marine ou hôpital neuf, sur l'esplanade.

2° Ancienne église du couvent des Capucins, place d'Armes.

3° Ancienne église dite « Aumônerie Saint-Louis », située en face de l'église et dont l'ancienne porte d'entrée se voit encore rue Lapasset.

Digitized by Google

4° Maison du lieutenant-colonel Roussel.

Cette maison, située rue Porte de la Couarde (aujourd'hui maison Martineau, notaire), ouvrit généreusement ses chambres et greniers aux malades alités.

Sur les cloisons du 2e étage de cette maison se voit encore peinte en gros chiffres l'indication des lits des malades qui y furent reçus en traitement.

Cette période intensive,au point de vue médical et chirurgical, fut des plus pénibles pour les malades de la place, par le surmenage des médecins, administrateurs, religieuses et employés divers de l'hospice et des succursales.

Le grand nombre de journées de traitement que l'hospice eut à enregistrer pendant cette dure période, accrut notablement les revenus de cet établissement.

1815. — L'île de Ré fournit, elle aussi, un important contingent aux armées de l'Empire, en leur envoyant, de 1804 à 1814, les plus vigoureux de ses enfants.

Pendant ces longues et dures années d'épreuves pour la garnison de Saint-Martin, cette place était sagement et énergiquement commandée par le *colonel Dubreton*, ex-chef d'état-major qui avait succédé au général Marion (1808-11) par le général *Jarry*, baron de l'Empire (1811-14), par le général Ordonneau, baron de l'Empire (1814-15). En cette année 1815, la place forte de Saint-Martin de Ré était sous le commandement du *général baron Méjean.*

CHAPITRE VII. — L'HOSPICE SAINT-HONORÉ A L'EPOQUE CONTEMPORAINE.

1815. — Celui devant qui les royaumes de l'Europe étaient tombés, l'Empereur, venait de tomber à son tour, se livrant généreusement à son ennemie l'Angleterre, qui, par mesure de prudence, s'empressa de le traiter en prisonnier et de l'emmener en exil à Sainte-Hélène.

La France qui avait livré aux conquêtes tous ses enfants mobilisables, put enfin trouver des jours de calme et de paix.

A Saint-Martin, l'hospice Saint-Honoré vit cesser peu à peu sa vie intensive et le surmènement général.

1817. — La sœur *Catherine de Lespinasse* est nommée supé-

Digitized by Google

rieure, en remplacement de la sœur Beaudet, décédée le 6 septembre 1817.

La chapelle de l'hôpital est l'objet de réparations intérieures, grâce à l'initiative de la supérieure.

Des boiseries sont appliquées aux soubassements des murs ; des boiseries de style garnissent complètement les murs du parloir annexé à l'ancienne apothicairerie ; ce travail est effectué avec habileté par un jeune soldat, ébéniste de profession, en traitement à l'hôpital.

Le 17 juillet, date de la fin de ces restaurations, la cloche de la chapelle de l'hospice est bénite par l'abbé Chemin, vicaire de la paroisse, aumônier de l'hospice.

Les parrain et marraine de la cloche sont le *colonel de Pontbriant*, lieutenant du roi, et Mme Le Cercler, femme du maire de Saint-Martin (1).

Quatre pierres placées sur l'autel indiquaient les principales époques de la réédification de la chapelle.

1839. — *La sœur Géraudet* est nommée supérieure.

Le curé de Saint-Martin était alors l'abbé *Hontang* (2) qui jouissait de l'estime générale et laissa un nom vénéré dans toute la paroisse ; grâce aux excellents termes qu'il entretenait avec tous, il avait obtenu, et pour l'hospice Saint-Honoré et pour son église, des peintures de maître, du *Dr Poutier*, l'éminent médecin de l'hospice, à la fois homme de lettres et peintre de mérite.

Deux de ces grands tableaux se voient encore à la chapelle des marins de l'église de Saint-Martin, d'autres ont été donnés à l'hospice où l'on voit également son portrait peint sur toile par lui-même, ainsi que ceux de sa famille, au nombre de ceux des bienfaiteurs de cet établissement qu'il dota, à sa mort, d'une rente de 600 francs pour entretenir un malade ou vieillard en chambre particulière.

---

(1) Louis-Henri Le Cercler, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chef de la légion de la garde nationale, maire de Saint-Martin du 22 mars 1798 au 20 mai 1800 et pour la deuxième fois du 27 avril 1816 au 29 juillet 1824.

(2) Pierre Hontang, né à Hagetmeau (Landes), le 21 juin 1776, vicaire de Saint-Martin le 20 mai 1816 à novembre 1822, curé de Saint Martin du 29 janvier 1823. Mort à Saint-Martin le 17 octobre 1842, l'abbé Hontang fit preuve de courage et d'abnégation lors du choléra qui sévit à l'île de Ré en 1833 en prodiguant ses secours au chevet des malades et en transportant deux d'entre eux dans ses bras pour les déposer dans une chambre spéciale de l'hôpital.

Digitized by Google

La maison qu'il habitait rue Porte de la Couarde, ancienne maison Bernard-Butaud, était ornée également de nombreuses toiles dues à son pinceau magistral.

Proposé pour la croix de la Légion d'honneur pour éminents services rendus à l'hospice, lors de l'épidémie de choléra qui sévit cruellement en 1839, il fut décoré sur la proposition du préfet et du maire de Saint-Martin (1).

1850. — Les religieuses de l'hôpital Saint-Honoré sont rappelées à leur maison-mère, rue du Bac, 16, à Paris et quittent l'île de Ré.

Elles sont remplacées à cet hôpital par les sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, de l'hôpital Saint-Louis, définitivement fermé.

Celles-ci conservent comme supérieure, tout en changeant d'hôpital, la *sœur Châtelier*, déjà supérieure à l'hôpital Saint-Louis depuis 1848.

Tous les biens, revenus, meubles, objets du culte, tableaux, objets d'art de l'hôpital Saint-Louis sont ajoutés à ceux de l'hospice Saint-Honoré, sauf les terrains et bâtiments ; ceux-ci furent démolis ultérieurement et vendus au profit de ce dernier.

Le portrait de Josué Baudin, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Louis, est déposé à la salle d'honneur de l'hospice Saint-Honoré, ancienne salle capitulaire des Charitains, où il est encore aujourd'hui, auprès de celui du docteur Poutier. Le groupe de marbre de Carrare que possédait la chapelle de l'hôpital Saint-Louis est restitué à l'hospice Saint-Honoré et placé dans une niche, à droite du chœur, dans la chapelle.

1851. — En vertu de la loi du 7 août, un changement est opéré dans la constitution des membres du conseil d'administration de l'hospice.

Les administrateurs sont nommés par le préfet sur présentation de la commission de l'hospice. Le curé de la paroisse en fait partie de droit, mais sans pouvoir toutefois prendre la présidence.

Le curé était alors l'abbé *Dières-Monplaisir*, qui, lui aussi, laissa un nom vénéré dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu, par l'aménité de son caractère et ses bonnes œuvres

(1) Daniel Rivaille-Dechézeaux, négociant, maire du 11 novembre 1830 au 3 juillet 1856.

Digitized by Google

pour les pauvres de sa paroisse, auxquels il légua sa fortune en mourant ; son portrait se voit encore dans la plupart des familles.

A cette époque, l'hospice Saint-Honoré, dans le but de se créer de nouvelles ressources, se défit du jardin des pères, du clos de l'hôpital et en effectua la vente à des particuliers.

1859.— La sœur Capdeville est nommée supérieure et se fait remarquer, dès son entrée en fonctions, par son talent d'administration intérieure.

Sa grande activité se montra pendant la guerre de 1870-71. Elle dut se multiplier pour suffire aux exigences d'un service devenu très important.

L'hôpital acquit de ce fait, en raison du grand nombre de malades qui y furent traités, un revenu de 16.000 francs.

Une citerne de 90 tonneaux fut creusée pour recevoir les eaux pluviales. Ce travail fut en grande partie exécuté par des militaires convalescents.

Ceux-ci contribuèrent aussi à l'agrandissement de la buanderie et à diverses améliorations et restaurations aux bâtiments.

1874. — Le groupe de marbre est retiré de la chapelle par la supérieure, pour divers motifs.

Elle voulait, tout d'abord, en faciliter la visite aux amateurs d'objets d'art et de curiosités ; d'autre part, elle voulut mettre à sa place une statue du Sacré-Cœur, offerte à la chapelle de l'hospice par Mlle Mercereau, de Saint-Martin, qui, de postulante, devint religieuse de la charité et était désireuse de laisser un souvenir à la chapelle de l'hôpital, en quittant le pays pour entrer dans les ordres.

L'objet d'art est donc retiré de la chapelle et déposé au parloir sur un piédestal provisoire.

Ce changement eût pu manquer d'être approuvé s'il n'avait été considéré comme une intuition du malheur auquel il aurait été exposé, s'il fût resté à la chapelle.

En effet, l'objet d'art survécut ainsi à la catastrophe qui devait plus tard consumer la chapelle et tout son contenu.

1879. — Une nouvelle loi du 5 août 1879, modificatrice de celle de 1851, relative à la constitution de l'administration de l'hospice, exige désormais la nomination par le préfet des deux tiers des membres, c'est-à-dire 4 sur 7, dont deux, délé-

Digitized by Google

gués par le conseil municipal, sans compter le maire, membre et président de droit.

Le maire était alors Victor Bouthillier, maire de la ville de Saint-Martin pour la troisième fois, riche négociant, homme aussi compétent en affaires commerciales qu'administratives.

Par cette même loi, l'économe est nommé par la commission administrative, après ratification par le préfet, seul autorisé à le révoquer.

Chaque année, cette commission élit son vice-président et son ordonnateur des recettes et dépenses.

Le médecin de l'hôpital est alors le *Dr Neveur*, né à Ars, ayant exercé la médecine quelques années dans la marine ; il vint se retirer à Saint-Martin où il exerça la médecine civile : en mourant, il légua à l'hôpital sa bibliothèque et ses instruments de chirurgie ; son portrait est conservé à la salle d'honneur.

L'hospice, n'ayant pas de bibliothèque médicale, fit placer momentanément ces livres dans l'ancienne apothicairerie, dont les vieux et curieux bocaux furent en grande partie retirés des placards vitrés, de style Louis XV, ce qui enleva le cachet d'originalité à cet antique et intéressant local.

1897. — La *sœur Lureau* est nommée supérieure. Elle doit cette faveur à son érudition qui lui valut des succès dans son enseignement à la classe des jeunes filles indigentes, à la sage direction qu'elle apporta ensuite pendant de longues années à la pharmacie, enfin à la grande charité qu'elle montrait dans ses visites quasi-quotidiennes aux pauvres de la commune.

Des jours malheureux vinrent alors pour les finances de l'hospice, mais il ne faut en incriminer que le phylloxera qui réduisit dans de notables proportions les revenus des vignes de l'hospice, en particulier de celle qui se trouve derrière le jardin, entre les bâtiments et les remparts.

Pour contribuer au relèvement des finances, la supérieure, toujours guidée par la charité et des idées larges de bienfaitrice, organisa dans l'hospice un service de maternité.

Peu secondée dans ce mouvement généreux, ni approuvée par son ordre religieux, elle dut fermer ce service au bout de trois ans, ce qui priva les femmes pauvres de Saint-Martin d'un grand bienfait.

1899. — La sœur Lureau, supérieure, rentre à la maison mère

Digitized by Google

à Paris, le 20 octobre, emportant avec elle les regrets de tous ceux qui l'avaient appréciée et est envoyée ensuite, comme supérieure, à l'hôpital de Cadouin (Dordogne).

Alors que tout faisait présager pour l'hôpital des jours prospères, il arriva une catastrophe qui plongea tous les habitants de la ville et de l'hospice dans une profonde consternation.

Incendie de la chapelle de l'Hopital et de trois salles

1901. — Le sept août, vers minuit, deux malades de l'hôpital furent réveillés par une chaleur étouffante et virent des flammes sortant par les toits de la chapelle.

Ils donnèrent immédiatement l'alarme dans l'hôpital ; une retraite y réunissait alors une vingtaine de religieuses venues d'autres hospices.

L'alarme fut donnée en même temps en ville par un passant qui aperçut ces flammes.

Au cri sinistre de : « Au feu, à l'hôpital ! », la population de la ville presqu'entière se porta au secours des pensionnaires, ainsi que des malades civils et militaires, au nombre de cent environ, en traitement à l'hôpital.

Les malades furent transportés dans des maisons voisines et en particulier au pensionnat de la Providence, déjà disposé pour la distribution des prix qui devait avoir lieu le lendemain ; là on déposa les malades, provisoirement entourés de couvertures, sur les chaises, fauteuils et sur l'estrade préparés pour la cérémonie.

Pendant ce temps-là, huit pompes étaient dirigées sur le théâtre de l'incendie, six provenant de Saint-Martin, deux autres transportées rapidement de la commune du Bois.

Malgré toute la célérité mise en la circonstance pour limiter l'incendie de cette chapelle, la toiture déjà carbonisée s'écroula, écrasant la galerie renfermant les orgues.

L'ancienne salle des bourgeois, prolongement de la chapelle, comme nous l'avons vu, contenant toute la lingerie de l'hospice, ainsi que des réserves de médicaments et objets de pansement fut en peu de temps la proie des flammes.

Les religieuses venues pour la retraite et qui étaient couchées dans cette salle, prises de panique, n'eurent que le temps de fuir.

Digitized by Google

A une heure et demie, la part du feu était faite, mais cet immense brasier brûla jusqu'au lendemain à dix heures du matin ; on put réintégrer les malades dans les salles restées intactes.

Trois salles de malades, situées près de la chapelle, furent aussi la proie des flammes.

Les militaires de la garnison établirent le service d'ordre et prêtèrent main-forte aux braves pompiers de Saint-Martin, du Bois et du Morinand.

A part une blessure au pied d'un des pompiers, il n'y eut aucun autre accident de personne à déplorer ; tous firent leur devoir avec le plus grand dévouement.

Les journaux de cette époque s'empressent de signaler la belle conduite des docteurs Louis Hernette (1) et Brault de Bournonville, ainsi que du médecin-major de la garnison, qui organisèrent avec un courageux dévouement le sauvetage et le transport des malades en traitement à l'hospice (2).

La chapelle de l'hôpital, dont il ne reste que les quatre murs en partie calcinés et quelques ferrures tordues ainsi que le fronton de la porte sur lequel est toujours gravé le mot « Charitas » possédait des richesses qui ont été détruites presque complètement.

Nous citerons particulièrement une belle garniture de six flambeaux avec la croix de l'autel en argent, les calice, ciboire, ostensoir, ornements de toutes sortes. La sacristie fut aussi la proie des flammes (3).

On ignore encore la cause du sinistre,malgré les enquêtes faites à ce sujet.

Les dégâts furent évalués à 150.000 francs ; l'assurance remboursa 65.000 francs.

La chapelle ne fut pas réédifiée, ses quatre murs sont toujours debout, menaçant ruine et destinés à être abattus prochainement pour l'alignement projeté de la rue de l'Hôpital.

Pour obvier à cette absence de chapelle dans l'hospice, les religieuses installèrent un petit oratoire, suivant les statuts de

---

(1) Décédé le 28 février 1908, victime de son dévouement professionnel, ayant contracté le tétanos à une de ses malades ; des obsèques sensationnelles lui furent faites par la ville de Saint-Martin et des représentants de l'île entière.

(2) La *France du Sud-Ouest*, 10 août 1907.

(3) *Bulletin religieux* du 17 août 1901.

Digitized by Google

UN COIN DE L'ANCIENNE APOTHICAIRERIE DU PRIEURÉ-HOSPICE SAINT-HONORÉ
AU XVIIe SIÈCLE

TELLE QU'ELLE EST ENCORE AUJOURD'HUI

Digitized by Google

Digitized by Google

leur ordre, prescrivant la prière en commun. Cet oratoire fut placé dans les locaux de l'ancienne salle d'asile. Celle-ci est reportée en ville, dans la maison dite « La Providence » où se trouve aussi actuellement l'école libre de jeunes filles, qui était jadis à l'hôpital.

1902. — La sœur Belloc est nommée supérieure de l'Hôpital, qu'elle trouve alors dépossédé de son antique chapelle.

1907. — L'Hôtel des Cadets, appartenant toujours à l'hôpital Saint-Honoré, est achetépour la somme de 25.000 francs, par un généreux bienfaiteur qui en fit don à la ville de Saint-Martin.

La municipalité installe dans une partie de ce grand bâtiment son musée local, nouvellement fondé, sous le nom de « Musée Ernest Cognacq », nom du donateur, par l'initiative du Dr Atgier qui ajouta toutes ses collections personnelles à celles qui provenaient de Théodore Philippot, récemment décédé au Bois.

Les deux autres parties de ce grand bâtiment restèrent occupées par le bureau de poste et la mairie.

1908. — La *sœur Gibelin* est nommée supérieure, son caractère ferme et droit contribue sérieusement au relèvement de la prospérité de l'hôpital ; sa précision dans les décisions, sa sage direction en font une supérieure des plus dignes de ce nom dont s'honore la communauté et dont se félicite l'administration avec laquelle elle est en rapports excellents.

1910. — Cette administration est d'ailleurs composée d'hommes compétents à la tête duquel le maire, Gustave Bouthillier, négociant, suivant les traces des Rivaille ses ancêtres et celles de son père et prédécesseur, sut de bonne heure de qui tenir pour surmonter les difficultés sans nombre des affaires commerciales et administratives, avec compétence et impartialité.

Sous sa présidence, MM. les administrateurs font preuve d'une entente précieuse, pour le bien aller des affaires de l'établissement et pour le bien-être des malades,grâce à leurs bienveillantes relations avec les sœurs de charité qui consacrent leur vié au dévouement.

Nous leur adressons à tous nos vifs remerciements pour la communication des archives de l'hospice ainsi qu'à notre excellent ami l'économe actuel, Emile Hurteaux, qui, rompu de longue date à la comptabilité, consacre sa vie presque entière à ces difficiles autant qu'utiles fonctions dans l'intérêt de cet

Digitized by Google

établissement civil et militaire, auquel les exigences de la vie et de l'hygiène moderne ne seront pas sans imposer avant qu'il ne soit longtemps de nombreuses et onéreuses améliorations.

1911. — La supérieure, sœur Gibelin, meurt à l'hôpital, emportant avec elle les regrets de tous ; des obsèques solennelles lui sont faites par la paroisse et la ville de Saint-Martin.

L'hospice acquiert une somme de 14.000 francs provenant des fonds du pari mutuel, ce qui décide l'entreprise des nouveaux projets d'améliorations et d'aménagements d'hygiène.

LISTE DES SŒURS SUPÉRIEURES DE L'HOPITAL SAINT-HONORÉ.

1810. — Sœur Adélaïde de La Mare (18 janvier).
1817. — Sœur Catherine de Lespinasse.
1839. — Sœur Géraudet.
1850. — Sœur Châtellier (1).
1859. — Sœur Capdeville.
1897. — Sœur Louise Lureau (31 décembre).
1902. — Sœur Belloc.
1908. — Sœur Gibelin.

ANNEXES

I. — Dépendances de l'Hospice Saint-Honoré.

Jeu de prix.— Jardin des pères.— Clos de l'hôpital — Cimetière des Charitains

CHAPITRE XII. — JEU DE PRIX

(1776-1789).

1598. — Lorsqu'il fut décidé que les bâtiments situés sur l'emplacement du marché actuel et qui avaient servi depuis le XIIIe siècle de Jeu de Paume, et aussi depuis le XIVe siècle de « Grande Escholle » seraient transformés à la fin du XVIe siècle en temple protestant, les habitants de Saint-Martin cher-

(1) Venue de l'hôpital Saint-Louis, lors de sa fermeture, où elle était déjà supérieure depuis 1848.

Digitized by Google

chèrent à se procurer ailleurs un terrain pouvant servir aux jeux publics de la jeunesse.

Dans cette intention, un généreux donateur, Etienne de Ferrières, seigneur de Villeneuve, fit don d'un terrain à Saint-Martin et d'une somme d'argent pour une fondation de ce genre.

Ce terrain était situé immédiatement en face la chapelle de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien. Il ne tarda pas à devenir très fréquenté par les habitants et en particulier par les jeunes gens qui s'y exerçaient les jours de dimanche et de fêtes aux divers jeux tels que boules, quilles et aux divers tirs tels que l'arc, l'arbalète, l'arquebuse, le mousquet.

Cet emplacement offrait un riant aspect par sa belle allée d'arbres encaissée et ombragée, et par la grande grille qui y donnait accès sur la rue de l'Hôtel-Dieu.

Le tir à l'arquebuse (arme à feu portative du XVIe siècle), y était surtout cultivé ; il était en si grand honneur que, chaque année, le vainqueur des tirs était fêté et honoré comme un roi pendant toute la journée de la distribution des prix de tir, d'où vint à cet heureux et habile tireur le nom consacré dans le pays de « roi de l'arquebuse », et à la fête en question le nom de « royauté de l'arquebuse ».

Le stand lui-même où avaient lieu ces jeux, tirs et concours comportant des prix, n'était connu dans le pays que sous le nom de « Terrain des jeux de prix » et, par abréviation, « Jeu de Prix » (1).

1601. — Le vainqueur des tirs ou plutôt le « roi de l'arquebuse » fut cette année le nommé Augier qui avait été fêté le 15 juillet, jour de la distribution des prix de tir (2).

Il avait fallu une autorisation royale pour fêter dignement le roi d'un jour, avec tous les honneurs dus à son rang quoique éphémère.

Par un arrêt du mois de juillet, le roi avait refusé, sous peine de 500 écus d'amende, le port de passementeries d'or sur le

---

(1) Me Nicolas Herpin

(2) Le N^e Augier, né à Saint-Martin, fut sans doute plus tard cet ingénieur géographe du roi qui fit l'éducation professionnelle du célèbre ingénieur géographe Claude Masse. C'est par erreur qu'il est appelé Atgier dans le mémoire de M. de Richemond, intitulé : *Une famille d'ingénieurs géographes*, br. in-8, Rochefort, 1882.

Digitized by Google

costume du vainqueur, mais avait autorisé l'usage de l'arquebuse et autres armes à feu pendant la calvacade.

La fête eut lieu en grande pompe et la cavalcade fit escorte au vainqueur dans les principales rues de la ville.

Six cents personnes étrangères à l'île étaient venues assister à cette fête, dit le notaire Nicolas Herpin, dans son manuscrit; il y a lieu de penser que cette fête devait être renommée même dans les pays environnants.

1602. — Cette année la fête de l'arquebuse eut lieu le 23 juin; le roi de l'arquebuse fut le nommé Isaac Coutant.

Plus heureux que son prédécesseur de l'année précédente, Coutant avait obtenu du roi (Henri IV), le droit de porter des galons d'or et des passementeries d'argent sur son costume de roi d'un jour.

C'est avec une digne fierté qu'entouré des chevaliers, lui formant escorte, il accomplit la marche triomphale à travers le bourg Saint-Martin dont les principales rues s'ouvraient alors directement sur la campagne par une simple barrière, au milieu des applaudissements des nombreux curieux accourus des divers points de l'île et même du continent.

Lorsque vint le moment du retour de la calvacade sous les frais ombrages de l'allée du jeu de Prix, un accident malheureux vint ternir la fête.

Un cavalier de l'escorte, par une fausse manœuvre de son arquebuse dans un feu de salve, tua un des assistants et en blessa plusieurs autres, par suite de fragments de baguette d'arquebuse restés dans le canon de l'arme, à son insu.

1613. — A cette date, le tir à l'arquebuse était toujours en honneur à Saint-Martin et la ville continuait à célébrer tous les ans la fête accoutumée malgré les restrictions du roi (Louis XIII), relatives à l'interdiction de passementeries d'or et d'argent au roi de l'arquebuse (1).

---

(1) *Edit du roy Louis XIII, 1613 (Extrait).*

« Défendons très expressément à toutes personnes généralement quelsconques de nos royaumes, pays, terres et seigneuries de notre obeyssance, de quelque sexe, état, qualité et condition qu'ils soient, de porter des habillements, sur lesquels il y ait aucun or ou argent fin ou faux, soit en draps, toiles, porfilures, broderies, passements, estofes barrées ou choses équipollentes qui peuvent servir sur les personnes en quelque sorte et maniére que ce soit, à peine de quinze cens livres d'amende. . . . . .

« Défendons aussi tous ouvrages de broderie, en quelque sorte d'habits que

Digitized by Google

1650. — Le petit fils d'Etienne de Ferrières, Jacques de Ferrières, seigneur de Villeneuve et de Roiffé, commandant des milices de l'île de Ré, qui, par sa situation, s'intéressait vivement à la fondation de son père, l'augmenta en y ajoutant un don de 600 livres pour la caisse du jeu de Prix; il établit également un nouveau règlement pour les tirs et les prix qui restèrent encore en honneur dans la ville jusqu'en 1674.

1776. — Le jeu de Prix n'était plus fréquenté, les tirs à l'arquebuse étaient tombés en désuétude, les fonds étaient épuisés depuis deux ans.

Le prieur du prieuré hospice, le P. Raymond Dubois, et son procureur le P. Ignace demandèrent ce terrain au roi pour y établir des promenades de convalescents.

Cette demande, ainsi que plusieurs autres, leur fut accordée, par un arrêt du conseil royal du 19 juillet de cette année (1).

A dater de ce jour, les religieux et les convalescents de l'hospice purent profiter de cet emplacement et de ses frais ombrages.

1789. — La perte de ce terrain par les habitants leur était si sensible qu'ils résolurent de le redemander aux religieux, comme le seul emplacement où la population pût se distraire par des jeux agréables et utiles.

Les religieux voyant combien la perte de cette propriété tenait au cœur des habitants, résolurent d'acquiescer à leur demande. Ils conservèrent toutefois la propriété du jeu de Prix qui leur avait été accordé par le roi, mais le mirent complètement à la disposition de la ville pour les jeux et les tirs.

En se rendant au désir des habitants, ils se réservèrent toutefois, comme compensation, le droit de faire faire dans leur jardin dit « des Pères » une porte s'ouvrant sur le jeu de Prix, comme l'avaient fait les autres voisins, ce qui fut accepté, pour ne point priver de cette distraction les convalescents de l'hospice.

1793. — Pendant la révolution, les fanatiques qui renversè-

---

ce soit, d'or ou d'argent ou de soye comme aussi l'usage de tous passements de Milan, ou façon de Milan à peine de mille livres d'amende ».

(1) Arch. anc. mairie.

Digitized by Google

rent et brisèrent sur la place d'Armes la statue de Louis XV, s'acharnèrent ensuite sur le jeu de Prix dont ils abattirent les arbres et la grille. Cette propriété, considérée comme bien national, cessa, à partir de cette époque, d'appartenir à l'hospice et fut vendue par l'Etat à des particuliers (1).

CHAPITRE XIII. — JARDIN DES PÈRES (1707-1793).

(*Cimetière de l'Hôpital de 1727 à 1776*).

1707. — Le jardin dit « des Pères » était situé en face de l'hôpital, entouré à l'ouest et au nord par le cimetière de la paroisse, à l'est par le jeu de prix et au sud par la rue de l'hôpital.

Il avait fait jadis partie du cimetière des protestants avant que celui-ci ne devint cimetière des catholiques ; il en avait été séparé par un mur, dans la suite transformé en jardin et vendu à des particuliers.

Le Prieuré-hospice Saint-Honoré en fit l'acquisition le 11 avril 1707 et continua à l'exploiter, comme jardin fruitier ; il fit relever à ses frais le mur qui le séparait du jeu de prix.

1727. — Le petit cimetière que l'hospice avait au fond de son jardin, étant devenu insuffisant, vu l'effectif croissant de la garnison, les religieux cessèrent d'y faire des inhumations et transformèrent en cimetière le jardin « *des Pères* » qui prit dès lors le nom de « Cimetière de l'hôpital », pendant près de cinquante ans.

1776. — Il fut fermé conformément à un arrêt du parlement qui, dès 1765, ne tolèrait plus d'inhumations dans l'enceinte des villes, et en vertu d'une ordonnance royale du 20 mars de cette même année (1776) prescrivant la fermeture spéciale de ce cimetière (2).

---

(1) Qui furent successivement le sieur Barreau, M. Togno père, ex-commandant d'infanterie, commandant de la garde nationale de Saint-Martin et du Bois, M. Togno fils, poète, mort dans un asile d'aliénés, M. Frédéric Batrosse, entrepreneur, ses héritiers.

(2) Le P. Ignace ouvrit hors ville, près la porte de la Couarde, pour les inhumations de l'hôpital, un nouveau cimetière, connu sous le nom de « Cimetière des Charitains ». (Voir chapitre suivant.)

Digitized by Google

A la fin de l'année, l'hospice Saint-Honoré fit des plantations d'arbres dans le cimetière de l'hôpital et le transforma peu à peu en verger. Il reprit alors son ancien nom de « Jardin des pères ».

1789. — Lorsque l'hospice eut mis à la disposition de la ville le jeu de prix, suivant la convention faite entre les habitants et les religieux, ceux-ci pratiquèrent dans ce jardin une porte de communication avec le jeu de prix, usant à cet égard, disent-ils, dans une de leurs délibérations, du même droit que les autres voisins.

Cette porte permettait aux religieux et aux convalescents l'accès du jeu de prix les jours de fêtes et dimanches, pour leur distraction et récréation.

1793. — Lorsque la révolution vint supprimer les ordres religieux en France, les propriétés du prieuré-hospice furent saisies par l'Etat comme biens nationaux ; le jardin des pères fut du nombre.

1802. — Sa restitution à la ville, et par le fait à l'hospice, eut lieu, comme celle des autres biens, environ dix ans après.

1851. — La vente en fut faite à des particuliers, l'hospice ayant eu besoin de se créer des ressources. Ce jardin devint depuis cette époque propriété particulière.

CHAPITRE XIV. — CIMETIÈRE DES CHARITAINS

(*1776-1812*).

1776. — Le cimetière fondé par les Charitains du prieuré-hospice Saint-Honoré en 1776, appartint exclusivement à cet établissement jusqu'en 1812, il comprenait la plus ancienne partie du cimetière actuel, c'est-à-dire celle qui fait face à la ville. Son historique peut se résumer ainsi. Le P. Prieur Raymond Dubois et son influent procureur le P. Ignace, obligés par une ordonnance royale du 20 mars 1776 de fermer le cimetière de l'hôpital, situé en face de cet établissement, se mirent en quête d'un terrain d'inhumation extra-muros.

Ils firent, la même année, auprès d'un nommé Verret-Sorin, meunier, l'acquisition d'un terrain situé sur le terroir dit « des Hautes-Plumées », près la porte de la Couarde, consistant en

Digitized by Google

un pré et une vigne qu'ils échangèrent contre deux vignes (1).

Ce terrain fut entouré d'une clôture de 520 toises par les soins du P. Ignace.

Le 8 décembre, 2e dimanche de l'Avent, eut lieu la bénédiction solennelle, par M. Beillard, curé des Portes, de ce cimetière réservé aux décès provenant du prieuré-hospice Saint-Honoré exclusivement.

1777. — La première inhumation fut faite dans ce cimetière par le P. Yves d'Issoudun, gardien des Capucins, le 12 décembre suivant, ce fut celle d'un soldat du régiment d'Orléans, décédé à l'hospice Saint-Honoré.

1793. — Lors du départ des religieux, à la révolution, ce cimetière continua à être propriété de l'hospice Saint-Honoré.

1811. — La garnison de Saint-Martin, très importante sous l'Empire, augmenta encore à cette époque à cause du blocus continental ; le nombre des malades, des blessés, des décès augmentait à l'hospice tous les jours ; à tel point que le cimetière des Charitains, 35 ans après sa fondation, était déjà encombré.

L'hospice dut l'agrandir au moyen d'une pièce de vigne voisine lui appartenant et qui lui fut annexée.

On y fit en même temps des plantations de lauriers et d'acacias.

1812. — L'île de Ré était alors en état de siège ; le gouverneur (2), par crainte d'épidémie, à cause du grand nombre de malades et blessés et de l'importante garnison, fit cesser par la ville les inhumations catholiques dans le cimetière de la paroisse, situé entre la place d'Armes et le jeu de prix, et l'obligea, par mesure de salubrité, de rechercher un lieu d'inhumation en dehors des fortifications.

C'est alors, comme nous l'avons vu ailleurs, qu'une transaction fut conclue entre la ville et l'hospice, d'après laquelle il fut convenu que le cimetière dit « des Charitains » cesserait d'être exclusivement à l'usage de l'hospice et servirait aussi à la ville pour les inhumations des citoyens, sans distinction de religion.

---

(1) Acte Mala, 26 août 1776.

(2) Général Jarry, baron de l'Empire.

Digitized by Google

En dédommagement de cette concession, la ville remit le cimetière de la paroisse à l'hospice qui le transforma en verger ; le nom de « Clos de l'hôpital » lui fut donné à partir de cette époque.

Sans attendre que cette transaction fut sanctionnée légalement, on la mit de suite en pratique de part et d'autre, vu l'urgence ; la première inhumation provenant de la ville y fut pratiquée le 14 mars. La transaction en question fut signée le 26 mars entre la ville et l'hospice (1).

Ce cimetière, désormais commun et unique, fut alors divisé par des plantations d'arbres et des haies de laurier en trois quartiers : le quartier Est, pour les inhumations provenant de l'hospice, le quartier Sud pour les protestants et le quartier N.-O. pour les catholiques.

Depuis cette époque, des améliorations et agrandissements ont été apportés à ce cimetière ; on y voit de beaux monuments et caveaux funéraires ainsi qu'une grande croix de pierre située au centre et recouvrant le caveau destiné aux sépultures du clergé.

CHAPITRE XV. — CLOS DE L'HOPITAL

(1812-1890 environ)

Ce clos était la propriété de l'hôpital St-Honoré depuis l'année 1812.

Il était situé au sud du jardin des pères, entouré à l'ouest par des maisons particulières, au sud par des jardins particuliers, à l'est par le jeu de prix.

Que fut-il avant 1812 et comment appartint-il à l'hospice Saint-Honoré ? c'est ce que nous allons voir.

1515. — Depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1682, ce terrain et celui du jardin des pères ne faisaient à eux deux qu'un seul et vaste enclos, situé en face l'Hôtel-Dieu Saint-Julien et servant de cimetière aux protestants (voir le plan Ignace).

Ce fait nous est révélé et prouvé par un plan du bourg Saint-Martin levé en 1627, admirablement fait, découvert à Paris,

(1) Ordonnance royale du 26 septembre 1814 sanctionnant cette transaction entre la ville et l'hospice. Acte Jamain du 28 janvier 1815.

Digitized by Google

et conservé précieusément dans notre galerie d'estampes historiques rétaises (1).

Le cimetière protestant avait en effet de grandes proportions car les huguenots, apparus dans l'île en 1540, n'avaient pas tardé à augmenter considérablement de nombre par l'arrivée de coreligionnaires venus d'autres villes de France pour se réfugier à La Rochelle d'abord, dans l'île ensuite, afin de se soustaire aux persécutions officielles ou privées.

1630. — Après le siège de Saint-Martin et celui de La Rochelle, les protestants diminuèrent à l'île de Ré par suite de persécutions directes ou indirectes constantes, de la part de l'Etat ou de particuliers, révocation de l'édit de Nantes, expatriations consécutives, etc.

Le grand cimetière protestant fut réduit et divisé en deux parties par une clôture. La partie située au sud, entre cette clôture et la rue de l'Hôpital, moins grande que l'autre, fut vendue à des particuliers et transformée en jardin fruitier (2).

La partie nord, la plus grande, celle qui fait l'objet de ce chapitre, resta cimetière protestant.

1682.— Lorsque Vauban transforma le bourg Saint-Martin en ville forte, il transforma l'ancien cimetière catholique en place d'Armes pour les revues et évolutions intérieures des troupes de la garnison. Le fait nous est prouvé par deux plans du célèbre ingénieur militaire Claude Masse que nous avons étudiés aux archives du génie militaire, au ministère de la guerre, à Paris.

Dans le premier plan, contemporain de la construction des fortifications, le cimetière catholique est un grand terrain hexagonal irrégulier, situé entre la ville et le monastère des capucins.

Dans le deuxième plan, postérieur à la construction des fortifications, ce terrain, devenu un carré presque régulier,

---

(1) A cette même époque le cimetière catholique de Saint-Martin était la place d'armes actuelle ayant un calvaire à son centre, ce fait nous est prouvé par ce même plan et a été corroboré par la découverte de nombreuses sépultures, lors du déracinement des vieux ormeaux de cette place.

(2) Elle fut acquise en 1707 par les Charitains de l'hospice ; elle continua à être exploitée comme verger et fut connue sous le nom de « Jardin des Pères ».

Digitized by Google

par l'élévation de nouvelles maisons, forme la place d'Armes actuelle.

Ainsi donc, après la transformation de Saint-Martin en place de guerre, les catholiques, privés de leur cimetière central, durent se procurer un nouveau cimetière intra-muros.

Dans ce but, ils rèprirent possession du cimetière protestant qui, paraît-il, avait été le leur jadis (1) et les protestants, obligés de chercher asile ailleurs pour leurs morts, occupèrent un terrain situé en dehors des murs de la ville, près la porte de la Flotte, jusqu'en 1787.

1793. — A la révolution, le cimetière de la paroisse était toujours l'ancien cimetière protestant.

1812. — L'Empire était alors en pleine effervescence, le blocus continental battait son plein, l'état de siège régnait à Saint-Martin, le gouverneur de la ville, le général baron Jarry, craignant des épidémies, prescrivit, entre autres mesures sanitaires urbaines, la fermeture du cimetière des catholiques intra-muros, d'ailleurs encombré.

La ville, pour se procurer un cimetière, fit une transaction avec l'administration de l'hospice Saint-Honoré.

Celui-ci accorda à la ville le droit d'inhumation, pour les citoyens, sans aucune distinction de religion, dans son cimetière dit « des Charitains », que le P. Ignace avait fondé, hors les murs, près de la porte de la Couarde en 1776 et qui existe toujours, après des agrandissements successifs. En échange, la ville donna à l'hospice Saint-Honoré son cimetière dit « de la Paroisse », situé près l'hospice ; celui-ci l'accepta et le transforma en un terrain de rapport, clos de murs, qui prit le nom de « clos de l'hôpital ».

Ce grand enclos aurait donc eu les destinations suivantes :

1513. Cimetière catholique (32 ans) (2).
1545. Cimetière protestant (37 ans).

---

(1) Selon une délibération du conseil municipal de 1812, conservée aux archives de la mairie avant l'incendie et signalant que ce cimetière était ouvert aux inhumations depuis 1513, il ne pouvait s'y faire alors que des inhumations catholiques puisque les protestants n'apparurent à Ré que vers 1540.

(2) Ce cimetière catholique succédait à celui qui, au XIIe siècle, entourait l'église et descendit aux siècles suivants jusqu'à la place de la Motte.

Digitized by Google

1582. Cimetière catholique (230 ans).
1812. Verger appelé « Clos de l'Hôpital » (39 ans).

1851. — L'hospice Saint-Honoré jouit des revenus de cet enclos jusqu'en 1851, époque où il le vendit à des particuliers.

LE MÉDAILLIER MUNICIPAL DE SAINTES

(Suite).

Alexandre Sévère *(Suite).*

659. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: PON[T]IF. MAX. TR. P. III CO[s] P. P. S. C. L'empereur lauré, debout, à gauche, tenant le globe et appuyé sur une haste renversée. *G. B.*

(Cohen, n° 475.)

660. — IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEX..... AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: ROMAE AETERNAE S. C. Rome assise, à gauche, la main gauche appuyée sur la haste, la main droite tenant la victoire un bouclier sous sa chaise. *G.B.*

(Cohen, n° 523)

661. — [IMP. C. M.]AVR. SEV. ALEXAND. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: SALVS PVBLI[CA] Hygie assise à gauche tenant une patère, devant un autel d'où s'échappe un serpent. *Arg.*

(Cohen, n° 530.)

662. — IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré et drapé à droite.

R.: SPES PVBLICA S. C. Espérance marchant à gauche tenant une fleur et relevant sa robe. *G. B.*

(Cohen, n° 548.)

663. — La même (Cohen n° 550) *M. B.*

664. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête laurée à droite.

R.: VICTORIA AVGVSTI S. C. La Victoire ailée debout à droite, écrivant sur un bouclier VOT X. *G. B.*

(Cohen, n° 567.)

665. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Buste lauré à droite.

R.: VICTORIA AVGVSTI. La Victoire ailée debout à gauche tenant une couronne et une palme. *G. B.*

Digitized by Google

(Cohen, n° 569.)

Don de M. A. de Barthélemy.

666. — IMP. SEV. ALEXAND. AVG. Buste, tête laurée à droite.

R.: VIRTVS AVG. L'empereur debout à gauche tenant un globe et la haste renversée, le pied posé sur un casque. *Arg.*

(Cohen, n° 586.)

667. — IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête laurée à droite.

R.: VIRTVS AVGVSTI S. C. Mars en habit militaire, marchant à droite, portant la haste et un trophée. *G. B.*

(Cohen, n° 591.)

Orbiana.

668. — SALL BARBIA ORBIANA AVG. Buste diadémé à droite.

R.: CONCORDIA AVGG. Femme assise à gauche tenant une patère et une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 1.)

Julia Mammea.

669. — IVLIA MAMAEA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.

R.: FELICITAS PVBLICA S. C. La Félicité debout à gauche les jambes croisées, appuyée sur un cippe tenant un caducée. *G. B.*

(Cohen, n° 21.)

Don de M. A. de Barthélemy.

670. — IVLIA MAMAEA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.

R.: FELICITAS PVCLICA S.C. La Félicité assise à gauche tenant une corne d'abondance et un caducée. *G. B.*

(Cohen, n° 26.)

Don de M. A. de Barthélemy.

671. — La même. *M. B.*

(Cahen, n° 22.)

Don de M. A. de Barthélemy.

672. — La même. *M. B.*

(Cohen n° 27.)

Don de M. A. de Barthélemy.

673. — IVLIA MAMAEA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.

R.: IVNO AVGVSTAE S. C. Junon assise à gauche tenant une fleur et un enfant emmaillotté. *G. B.*

(Cohen, n° 33.)

Digitized by Google

674. — IVLIA MAMEA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.
R.. VENVS FELIX S. C. Vénus assise à gauche tenant dans sa main droite une statuette. *M. B.*
(Cohen, n° 69).
675. — IVLIA MAMAEA AVGVSTA. Buste diadémé à droite.
R.: VENERI FELICI S. C. Vénus debout à droite tenant un sceptre dans la main droite et un amour dans la main gauche. *G. B.*
(Cohen, n° 62.)
Don de M. A. de Barthélemy.

Maximin Ier.

676. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.
R.: FIDES MILITVM S. C. La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes militaires. *G. B.*
(Cohen, n° 10.)
677. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG[GER]M. Même type.
R.: Même légende, même type. *M. B.*
(Cohen, n° 14.)
678. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.
R.: PAX AVGVSTI. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre transversal et une branche d'olivier. *Arg.*
(Cohen, n° 31).
679. — MAXIMINVS PIVS AVG. GERM. Buste drapé et lauré à droite.
R.: PAX AVGVSTI S. C. Même type. *G. B.*
Cohen, n° 34.)
680. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Buste drapé et radié à droite.
R.: P[AX]. AVGVSTI S. C. Même type.
(Cohen, n° 35.)
Don de M. A. de Barthélemy.
681. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.
R.: PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche tenant une baguette et une corne d'abondance montrant un globe à ses pieds. *Arg.*
(Cohen, n° 75.)

Digitized by Google

682.— MAXIMVS PIVS AVG. GERM. Buste drapé et lauré à droite.

R.: SALVS AVGVSTI S. C. Hygie assise à gauche présentant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel. *G. B.*

(Cohen, n° 92.)

Don de M. A. de Barthélemy.

La même. *M. B.*

(Cohen, n° 93.)

683. — IMP. MAXIMINVS PIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: VICTORIA AVG. S. C. La Victoire ailée marchant à droite, tenant une couronne et une longue palme. *G. B.*

(Cohen, n° 100.)

Don de M. A. de Barthélemy.

684. — Mêmes légendes, mêmes types. *M. B.*

(Cohen, n° 101.)

Don de M. A. de Barthélemy.

Maxime.

685. — MAXIMV[s. c.]AESAR AES. GERM. Tête de Maximus à droite.

R.: PIETAS AVG. S. C. Præfericulum entre un lituus, un couteau, une patère à droite, un simpule et un aspersoir à droite. *G. B.*

(Cohen, n° 1.)

686. — MAXIMVS CAES. GERM. Buste drapé de Maximus à droite.

R.: PRINCIPI IVVENTVTIS S. C. L'Empereur en habit militaire debout à gauche, tenant dans sa main droite un bâton, et en travers, dans la gauche, une haste. Derrière lui, deux enseignes militaires. *G. B.*

(Cohen, n° 14.)

687. — La même, variété.

Don de M. A. de Barthélemy.

Balbin.

688. — IMP. C. D. CAEL. BALBINVS AVG. Buste drapé et lauré de Balbinus, à droite.

R.: VICTORIA AVGG. La Victoire ailée debout à gauche tenant une couronne et une palme. *Arg.*

(Cohen, n° 27.)

Digitized by Google

Pupien.

689. — IMP. CAES. M. CLOD. PVPIENVS AVG. Buste drapé et lauré de Pupienus à droite.

R.: P. M. TR. P. COS. II P. P. S.C. L'Empereur debout à gauche en toge tenant une branche de laurier et un sceptre. *G.B.*

(Cohen, n° 30.)

Gordien le Pieux.

690. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: AEQVITAS AVG. S. C. L'Equité debout à gauche tenant la balance et une corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 27.)

691. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste radié de Gordianus à droite.

R.: AETERNTATI AVG. Le Soleil radié nu debout à gauche tenant la main droite levée et portant un globe dans la main gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 41.)

692. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: CONCORDIA AVG. La Concorde assise à gauche tenant une patère et une double corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 50.)

693. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: FELICIT. TEMP. La Félicité debout à gauche tenant un long caducée et une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 71.)

694. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: FELICITAS AVG. S. C. Même type. *G. B.*

(Cohen, n° 76.)

695. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout, un manteau déployé derrière lui, appuyé sur un sceptre, tenant de la main droite un foudre protégeant l'empereur debout à ses pieds. *Arg.*

(Cohen, n° 105.)

Digitized by Google

696. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: LAETITIA AVG. N. L'Allégresse debout à gauche tenant une couronne et une ancre. *Arg.*

(Cohen, n° 121.)

697. — IMP. GORDIANVS PIVS FE[L] AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: LAETITIA AVG. Même type. *G. B.*

(Manque dans Cohen.)

698. — La même avec S. C. *M. B.*

(Cohen, n° 123.)

Don de M. A. de Barthélemy.

699. — Mêmes types, mêmes légendes sans S. C. *M. B.*

700. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: LIBERALITAS AVG. II. La libéralité debout à gauche tenant une tessère et une double corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 130).

701. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste lauré à droite.

R.: LIBERALITAS AVG. III. S.C. La Libéralité debout à gauche tenant une tessère et une corne d'abondance. *M. B.*

(Cohen, n° 144.)

702. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: MARS PROPVG. Mars casqué, vêtu de la cuirasse, marchant à droite tenant la haste et un bouclier. *Arg.*

(Cohen, n° 155.)

703. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: MARS PROPVGNAT S.C. Mars casqué, portant la haste et le bouclier, marchant à droite. *G. B.*

(Cohen, n° 157.)

704. — IMP. GORDIANVS..... Buste drapé et lauré à droite.

R.: MARS PROPVG[NAT] S.C. Mars marchant à droite tenant une haste et un bouclier. *G. B. Mal conservé.*

(C'est la médaille décrite par Cohen sous le n° 157, mais le module est ici plus grand que celui du G. B. habituel : elle ressemble à un médaillon, répondant au n° 11 de l'échelle de Mionnet. Cohen ne note aucun médaillon à ce type).

Digitized by Google

705. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: ORIENS AVG. Le Soleil debout à gauche levant la main droite et tenant, dans la main gauche, un globe. ***Arg.***

(Cohen n° 167.)

706. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et radié à droite. .

R.: PAX AVGVSTI. La Paix debout à gauche tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal, un pan de robe sur le bras gauche. ***Arg.***

(*Cohen, type du 173, mais il ne donne pas la légende PAX AVGVSTI avec la légende de tête et ce type.*)

707. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: P. M. TR. P. II. COS. P. P. Jupiter nu debout à gauche, avec un manteau déployé derrière lui appuyé sur un sceptre, tenant le foudre, protégeant l'empereur debout à ses pieds. ***Arg.***

(Cohen, n° 189.)

708. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste jeune drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. II. COS. P. P. S. C. L'empereur voilé, en toge, debout à gauche sacrifiant sur un autel, et tenant un sceptre. ***G. B.***

Cohen, n° 211.

Don de M. A. de Barthélémy.

708. — La même, variété.

709. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. III. COS. II. P. P. L'empereur debout à droite, en habit militaire, tenant la haste transversalement et un globe. ***G. B.***

(Cohen, n° 244).

710. — IMP. GORDIANVS PIVS FLL AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: P. M. TR. P. IIII. COS. II. P. P. Apollon demi nu, assis à gauche, accoudé sur une lyre ou sur son siège, tenant une branche de laurier. ***Arg.***

(Cohen, n° 250.)

Don de M. Brunaud, ancien adjoint.

721. — La même, avec S. C. en revers. ***G. B.***

Digitized by Google

(Cohen n° 251. Bien que Cohen dise Apollon accoudé sur le siège, je crois que sur notre exemplaire, il est accoudé sur une lyre.)

712. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: P. M. TR. P. V. COS. II. P. P. Même type *Arg.*

(Cohen, n° 261.)

713. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: PROVIDENTIA AVG. La Providence debout, à gauche, tenant un globe dans la main droite et un sceptre dans la main gauche, un pan de robe sur le bras gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 302).

714. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: PROV[IDENTIA] AVG. S. C. Même type. *G. B.*

(Cohen, n° 304).

715. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: SAECULI FELICITAS. L'empereur lauré, debout à droite, tenant la haste et un globe. *Arg.*

(Cohen, n° 319).

716. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: SECVRITAS AVG. S. C. La Sécurité assise à gauche, la tête appuyée sur le bras gauche et tenant à la main droite un sceptre. *M. B.*

(Cohen, n° 334, *mais l'autel indiqué par cet auteur ne paraît pas exister sur notre exemplaire*).

717. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et lauré à droite.

[VIC]TORIA AETER S. C. La Victoire ailée debout à gauche tenant (une palme) et un bouclier. *G. B.*

(Cohen, n° 351).

718. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: VIRTVS AVG. Mars casqué, vêtu de la cuirasse, debout à gauche, appuyé sur une haste, tenant de la main droite une branche d'olivier. A ses pieds, un bouclier. *Arg.*

(Cohen, n° 383.)

Digitized by Google

719. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: VIRTVTI AVGVSTI. Hercule nu debout à droite s'appuyant sur sa massue qui repose sur un rocher la main droite posée sur la hanche. *P. B.* (*saucé module du denier*).

(*Manque dans Cohen*).

Philippe père.

720. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: AETERNITAS AVGG. Eléphant conduit par son cornac, marchant à gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 17.)

721. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS. Buste radié à droite.

R.: FELICITAS TEMP. La Félicité debout à gauche, tenant un long caducée et une corne d'abondance. *Bil.*

(Cohen, n° 43).

722. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: FIDES EXERCITUS S. C. Quatre enseignes militaires.

(Cohen, n° 51.) *G. B.*

723. — Mêmes légendes, mêmes types, variété. *G. B.*

724. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Buste radié à droite.

R.: FIDES MILIT. La Fidélité debout à gauche, tenant deux enseignes militaires. *Arg.*

(Cohen, n° 55.)

725. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: FIDES MILI[TVM] S. C. Même type. *G. B.*

(Cohen, n° 59.)

726. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Tête laurée de Philippe à droite.

R.: LAET. FVNDATA S. C. L'Allégresse debout à gauche tenant un gouvernail et une couronne. *G. B.*

(Cohen, n° 73.)

727. — Même légende. Buste drapé et radié à droite.

R.: LIBERALITAS AVGG. II. La Libéralité debout à gauche tenant une tessère et une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 87.)

Digitized by Google

728. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié de Philippe, à droite.

R.: P. M. TR. P. II. COS. P. P. L'Empereur assis à gauche tenant un globe et un sceptre court. *Arg.*

(Cohen, n° 120).

729. — Même légende, même type.

R.: P. M. TR. P. III. COS. P. P. La Félicité debout à gauche tenant un long caducée et une corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 123.)

730. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: P. M. TR. P. III. COS. P. P. S. C. Même type. *G. B.*

(Cohen, n° 125.) à,

731. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: P. M. TR. P. IIII COS. II P. P. Même type. *Arg.*

(Cohen, n° 136.)

732. — [IMP.] M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: P. M. TR. POT. COS. II P. P. Mars tenant le haste et le bouclier, marchant à droite. *Billon.*

(*Peut-être y a-t-il TR P VII, la légende étant coupée, la lecture est difficile. Le type de revers manque dans Cohen*).

733. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et couronné à droite.

R.: Même légende, même type avec S. C. *G. B.*

(Cohen, n° 135.)

Don de M. A. de Barthélemy.

734. — IMP. PIIILIPPVS AVG. Buste drapé et radié de Philippe à droite.

R.: ROMAE AETERNAE. Rome Nicéphore assise à gauche sur un bouclier tenant une haste ou un sceptre. *P. B.*

735. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Buste radié à droite.

R.: Même légende, même type. *Arg.*

(Cohen, n° 169.)

736. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: SAECVLARES AVGG. à l'entour II en exergue. La louve à gauche allaitant Remus et Romulus.

(Cohen, n° 178.)

Digitized by Google

737. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: SAECVLVM NOVVM. Jupiter debout tenant un sceptre au milieu d'un temple à six colonnes orné d'une statue au-dessus du fronton et aux deux angles. *Arg.*

(Cohen, n° 198.)

Don de M. Poitier, juge de paix.

738. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré.

R.: SAECVLVM NOVVM. Jupiter assis au milieu d'un Temple à huit colonnes surmonté de statues. *G. B.*

(Cohen, n° 201.)

Don de M. A. de Barthélémy.

739. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: SALVS AVG. S. C. Hygie debout à gauche appuyée sur un gouvernail et présentant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel. *G. B.*

(Cohen, n° 206.)

740. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: TRANQVILLITAS AVGG. Femme debout à gauche appuyée sur un sceptre et tenant un chien dans sa main droite. B. dans le champ. *Bil.*

(Cohen, n° 223, dit « *un dragon bipède* ».)

Otacilia.

741. — M. OTACIL. SEVERA AVG. Buste diadémé à droite dans un croissant.

R.: CONCORDIA AVGG. La Concorde assise à gaurhe tenant une patère et une corne d'abondance, devant elle un autel.

(Cohen, n° 17.) *Arg.*

742. — OTACIL. SEVERA AVG. Buste diadémé à droite.

R.: CONCORDIA AVGG. S. C. Même type. *M. B.*

(Cohen, n° 6.)

Don de M. A. de Barthélemy.

743. — M. OTACIL. SEVERA AVG. Buste diadémé dans un croissant à droite.

R.: IVNO CONSERVAT. Junon voilée debout à gauche, tenant un sceptre et une patère. *Arg.*

(Cohen, n° 20.)

Digitized by Google

744. — OTACIL. SEVERA AVG. Même type.

R.: PIETAS AVGVSTAE. La Piété debout à gauche levant la main droite et tenant une boîte à parfum. *Arg.*

(Cohen, n° 43.)

745. — MARCIA OTACIL. SEVERA AVG. Buste diadémé à droite.

R.: PIETAS AVGVSTAE S. C. Même type. *G. B.*

(Cahen, n° 46.)

746. — MARCIA OTACIL. SEVERA AVG. Buste diadémé à droite.

R.: PVDICITIA AVG. S. C. Femme assise à gauche se couvrant de son voile, tenant un sceptre. *G. B.*

(Cohen, n° 55.)

747. — MARCIA OTACIL. SEVERA AVG. Buste radié dans un croissant, à droite.

R.: PVDICITIA AVG. Même type. *P. B.*

748. — OTACIL. SEVERA AVG. Même type.

R.: SAECVLARES AVGG. IIII. Hippopotame marchant à droite, la tête levée.

(Cohen, n° 64.)

749. — MARCIA OTACIL. SE[VERA AVG.]. Buste diadémé à droite.

R.: SAECVLARES AVGG. S. C. *M. B.*

(Cohen, n° 69.)

Philippe fils.

750. — IMP. M. IVL. [PHILIPPVS.....] AVG. Buste jeune, lauré, à droite.

R.: L[IBERALITAS..]..Philippe père et son fils assis à gauche sur la chaise curule, tendant la main à droite. *G. B.*

(Très mauvaise conservation.)

751. — IMP. PHILIPPVS AVG. Buste drapé et radié, à droite.

R.: PAX AETERNA. La Paix debout à gauche portant un sceptre et une branche d'olivier. *Arg.*

(Cohen, n° 23.)

752. — La même avec S. C. *G. B.*

(Cohen, n° 25.)

753. — M. IVL. PHILIPPVS CAES. Même type.

R.: PRINCIPI IVVENT. Le Prince debout à gauche appuyé sur la haste renversée et tenant un globe. *Arg.*

Digitized by Google

(Cohen, n° 51.)

754. — La même, buste nu et drapé à droite ; S. C. au revers. *G. R.*

755. — M. IVL. PHILIPPVS CAES. Buste drapé et radié à droite.

R.: Même légende, même type, mais avec un captif aux pieds du prince. *Arg.*

(Cohen, n° 57.)

Trajan Dèce.

756. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste radié à droite.

R.: ADVENTVS AVG. L'Empereur à cheval à gauche levant la main droite et portant un sceptre. *Arg.*

(Cohen, n° 4.)

757. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste cuirassé et radié à droite.

R.: DACIA. Femme debout à gauche tenant un bâton surmonté d'une tête d'âne. *Arg.*

(Cohen, n° 16.)

758. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste cuirassé et lauré à droite.

R.: DACIA. S. C. Même type. *G. B.*

(Cohen, n° 18.)

Don de M. A. de Barthélémy.

759. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste drapé et lauré à droite.

R.: GEN. ILLVRICI S. C. Génie nu debout à gauche, le manteau derrière l'épaule, tenant une corne d'abondance et une patère. *G. B.*

(Cohen, n° 47.)

760. — .....TRAIANVS DECIVS AVG. Buste lauré à droite.

R.: GENIVS EXERC. ILLVRICIANI S. C. Génie nu, le modius sur la tête, portant un manteau sur les épaules, tenant une corne d'abondance et une patère ; une enseigne militaire à sa droite, à ses pieds, un modius. *M. B.*

(Cohen, n° 54.)

761. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS. AVG. Buste drapé, radié et cuirassé à droite.

R.: [LI]BERALITAS AVG. S. C. La Libéralité debout à

Digitized by Google

gauche tenant une tessère et une corne d'abondance. *M. B.*
(Cohen, n° 72.)

762. — .....TRAIANVS DECIVS AVG. Buste radié à droite.

R.: PAX AE[TE]RNA. La Paix debout à gauche tenant un sceptre et une branche d'olivier. *P. B.*

(Inconnue à Cohen dans ce module.)

763. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: VBERITAS AVG. Femme debout à gauche tenant une corne d'abondance et une bourse. *Arg.*
(Cohen, n° 106.)

764. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Buste cuirassé et radié à droite.

R.: VICTORIA AVG. La Victoire ailée marchant à gauche, tenant une palme et une couronne. *Arg.*

(Cohen ne décrit pas cette pièce avec la légende de tête ci-dessus.)

765. — AYT. K T. ME. KY. TRAIANOC ΔEKIOC CEB. Buste lauré et drapé de Déce à droite.

R.: ΔHMAPX EEOYCIAC. Aigle éployé tenant une couronne dans le bec, posé sur une palme. S. C. en exergue. Grecque. Antioche de Syrie. *M. B.*

Horennia Etruscilla.

766. — HER. ETRVSCILLA AVG. Buste diadémé dans un croissant à droite.

R.: PVDICITIA AVG. La Pudeur debout à gauche voilée, tenant son voile de la main droite et, de la gauche, un sceptre transversal. *Arg.*
(Cohen, n° 17.)

Herenuius Etruscus.

767. — Q. HER. ETR. MES. DECIVS NOB. C. Buste drapé et radié à droite.

R.: PIETAS AVGVSTORVM. Præfericulum, aspersoir, simpule, patère et lituus. *Arg.*
(Cohen, n° 14.)

Digitized by Google

Hostilianus.

768. — C. VALENS HOSTIL. MES. QVINTVS N. C. Buste radié à droite.

R.: MARTI PROPVGNATORI. Mars casqué, armé de la haste et du bouclier, marchant à droite. *Arg.*

(Cohen, n° 15.)

Trebonianus Gallus

769. — IMP. C. C. VIB. TREB. GALLVS AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: PAX AETERNA. La Paix debout à gauche tenant un sceptre et une branche d'olivier. *Arg.*

(Cohen, n° 76.)

770. — IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS AVG. Buste radié à droite.

R.: PIETAS AVGG. La Piété debout, de face, tournant la tête à gauche, levant les deux mains. *Arg.*

(Cohen, n° 84.)

771. — IMP. CAES. C. VIBIVS [TRE.] BONIANVS GALLVS. Buste drapé et lauré à droite.

R.: PIETAS AVG. S. C. La Piété debout, de face, tournant la tête à gauche, levant les deux mains devant un autel. *G. B.*

(Cohen, n° 89.)

Vibius Volusianus.

772. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: AEQVITAS AVGG. L'Equité debout à gauche, tenant une corne d'abondance et des balances. *Arg.*

(Cohen, n° 8).

773. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Buste radié à droite.

R.: CONCORDIA AVGG. La Concorde debout à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance. *Arg.*

(Cohen, n° 20.)

774. — La même, variété.

775. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: [IV]NONI M[ARTIALI]. Junon tenant une patère et un sceptre, assise dans un temple rond à deux colonnes. *P. B.*

Digitized by Google

(Cohen, type du n° 43, *mais il ne donne pas cette pièce en P. B., notre exemplaire est un peu fruste au revers.*)

776. — IMP. CAE. C. VIB. VO[LVSIAN]O AVG. Buste radié à droite.

R.: [IVNONI MARTIALI dont on lit quelques lettres seulement]. Une étoile dans le champ. Junon assise sous un temple rond (n'ayant pas de guirlandes comme dans le petit bronze précédent). *Bil.*

(Cohen, type du n° 45.)

777. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: PAX AVGG. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre transversal et une branche d'olivier, une étoile dans le champ à droite. *Arg.*

(Cohen n° 71.)

778. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Buste radié à droite.

R.: PI[ETAS] AVGG. La Piété debout les mains levées devant un autel placé à gauche. *Arg.*

(Cohen, n° 85.)

779. — ..... E. C. VIB. VOLVSIANO. Buste drapé et lauré de Volusianus à droite.

R.: P. M. TR. P... IIII COS. P. S. C. L'Empereur en toge, debout à gauche, tenant un bâton et un rameau.

(Cohen, n° 97.) *G. B. (mauvais)*

780. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO AVG. Buste radié à droite.

R.: P. M. TR. P..... OS. II Volusianus debout, l'empereur? sacrifiant sur un autel placé à gauche. *P. B.*

(*Cohen n'indique pas de P. B.*)

781. — IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO. AVG. Buste drapé et radié à droite. *P. B.*

R.: SALVS AVGG. Hygie debout à droite tenant une patère dans sa main gauche et un serpent à droite. *Arg.*

(Cohen, n° 118.)

Æmilianus.

782. — IMP. AEMILIANVS PIVS FEL. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: IOVI CONSERVAT. Jupiter nu, le manteau sur les

Digitized by Google

épaules, debout à gauche, appuyé sur la haste, tenant un foudre protégeant l'empereur debout à ses pieds. *Arg.*
(Cohen, n° 16.)

Valérien père.

783. — IMP. VA[LERIA]NVS AVG. Buste drapé et radié à droite.
R.: ANNONA AVGG. L'Abondance debout à gauche tenant une corne d'abondance et deux épis au-dessus d'un modius.
(Cohen, n° 15.) *P. B.* ou *Bill.*

784. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Buste radié et drapé à droite.
R.: APOLINI PROPVG. Apollon nu, le manteau flottant, debout à droite, tirant l'arc. *Bil.*
(Cohen, n° 25.)

785. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Buste radié et drapé à droite.
R.: FELICITAS AVGG. La Félicité debout à gauche, tenant un long caducée et une corne d'abondance. *Bil.*
(Cohen, n° 53.)

786. — IMP. VALERIANVS P. AVG. Buste radié à droite.
R.: FIDES MILITVM. Femme debout, de face, regardant à droite, tenant un étendard et une enseigne transversalement.
(Cohen, n° 71.) *Bil.*

787. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS. AVG. Buste radié à droite.
R.: FIDES MILITVM. Femme debout, de face, regardant à gauche, tenant deux enseignes militaires. *P. B.*
(Cohen, n° 68.)

788. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Buste radié à droite.
R.: IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, appuyé sur un sceptre, tenant un foudre. *Bil.*
(Cohen, n° 94.)

789. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS. P. F. AVG. Buste radié à droite.
R.: RESTITVTOR ORBIS. L'Empereur debout à gauche appuyé sur la haste, relevant une femme agenouillée. *Bil.*
(Cohen, n° 183.)

790. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS [P. F. AVG.] Buste radié à droite.

Digitized by Google

R.: RESTITVTOR ORIENTIS. Femme tourelée debout à droite apportant une couronne à l'empereur debout à gauche. *Bil.*
(Cohen, n° 189.)

791. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS. AVG. Buste radié à droite.
R.: SALVS AVGG. Hygie debout à gauche, appuyée sur un sceptre, sacrifiant sur un autel. *Bil.*
(Cohen, n° 197.)

792. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Buste radié de Valerianus à droite.
R.: VICTORIA AVGG. La Victoire debout à gauche, tenant une palme et une couronne. *Bil.*
(Cohen, n° 230.)

793. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS. AVG. Buste radié de Valerianus à droite.
R.: VOTA ORBIS. Deux Victoires suspendant un bouclier à un arbre. *Bil.*
(Cohen, n° 280.)

Mariniana.

794. — DIVAE MARINIANAE. Buste de Mariniana voilée à droite, dans un croissant.
R.: CONSECRATIO. Paon à droite, enlevant l'impératrice (?)
(Cohen, n° 16, *mais sur notre exemplaire l'impératrice n'est plus apparente si elle a jamais existé*). *Bil.*

Publius Licinius Egnatius Gallienus.

795. — GHLLIENVS HVG. Tête radiée de Gallien à droite.
R.: ABVNDANTIA AVG. Femme versant une corne d'abondance. *P. B.*
(Cohen, n° 5.)

796. — GALLIENUS AVG. Tête radiée de Gallien à droite.
R.: HBVNDNNTI[A] *AVG.* Même type. *P. B.*

797. — G[ALLI]ENVS HVG. Tête radiée à droite.
R.: AETERN[ITAS] AVG. Le Soleil radié debout à gauche, nu, avec un manteau attaché sur les épaules, levant la main droite et tenant un globe dans la main gauche. T. dans le champ. *P. B.*
(Cohen, n° 38.)

798. — GHLLIEIIIVS HIIC. Tête radiée de Gallien à droite.

Digitized by Google

R.: APOLLINI CON....AVG. Centaure à droite tirant de l'arc. (Lettre illisible à l'exergue). *P. B.*

(Cohen, n° 72.)

799. — .....IENVS HVG. Tête radiée de Gallien à droite.

R.: HPOLLINI [CON]ES HVG. Même type. Z en exergue. *P.B.*

800. — .....NVS HVC. Tête radiée de Gallien à droite.

.....CONS HVG. Centaure marchant au pas à gauche, portant un globe et des flèches.

A l'exergue, M. *P. B.*

(Cohen, n° 73.)

801. — GALLIEIIIVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: APOLLO CONSER. Apollon nu, debout à gauche tenant une branche de laurier portant le manteau sur le bras gauche.

(Cohen, n° 89.) *mais avec une légende différente.* *Bil.*

802. — IMP. GALLIENVS A[VG.]. Même type.

R.: [DIAN]AE CONS HVG. Cerf ou biche, à droite, tournant la tête à gauche.

E onciale en exergue. *P. B.*

(Cohen, n° 153.)

803. — GIILLIEIIIIIS AIIG. Tête radiée à droite.

R.: DIIIIIIIE CO[NS.....X. Cerf marchant à gauche. *P. B.*

(Cohen, n° 158.)

804. GALLIENVS AVG. Buste radié à droite.

R.: DIANAE CON[S HVG.] XI à l'exergue. Antilope debout à droite. *P. B.*

(Cohen, n° 162.)

805. — La même. L'antilope à gauche. XII en exergue.

(Cohen, n° 165.)

806 — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: FELICIT. AVG. P. en exergue. La Félicité debout à gauche appuyée sur un sceptre et tenant un caducée. *Bil.*

(Cohen, n° 186.)

807. — IMP. GALLIENVS AVG. Tête laurée à droite.

R.: FIDES MILITVM. La Fidélité debout à gauche, tenant une enseigne militaire et un sceptre droit. *Bil.*

(Cohen, n° 245, *mais il ne l'indique qu'en B. Q.*)

808 — GALLIE[NVS] AVG. Tête radiée à droite.

R.: Légende fruste [FIDES ?]. Femme debout à gauche, tenant une enseigne et une haste transversalement. *P. B.*

(Cohen, n° 246.)

Digitized by Google

809. — IMP. GALLIENVS PIVS AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: FIDES MILITVM. Aigle tenant une couronne, debout, à droite sur un globe, entre deux enseignes militaires. *Bil.*

(Cohen, n° 253.)

810. — GALLI[EIII]VS IIVG. Tête radiée à droite.

FORTVNA REDVX. La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance. S. dans le champ. *P. B.*

(*Cohen type du 274, mais ne l'indique pas en ce métal.*)

811. — IMP. GHLLIENVS P. F. AVG. Tête radiée à droite.

R.: FORTV....AVG. VS. en exergue. La Fortune assise à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail posé sur un globe. *P. B.*

(*Manque dans Cohen.*)

812. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Buste cuirassé et radié à droite.

R.: GERMANICVS MAXIMVS. Trophée militaire entre deux captifs assis. *Arg.*

(Cohen, n° 306.)

813. — GALLIENVS P. F. AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: GERMANICVS MAX. V. Trophée militaire entre deux captifs assis. *Bil.*

(Cohen, n° 308.)

814. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: HERCVLI COIIIS. AVG. Sanglier debout à droite. E onciale à l'exergue.

815. — [GALLIE]NVS AVG. Buste radié cuirassé à droite.

R.. IOVI CONS. AVG. Chèvre debout à droite. *P. B.*

(Cohen, n° 345.)

816. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: IOVI CONSERVAT. N. dans le champ. Jupiter, nu, debout à gauche, tenant le foudre et un sceptre, le manteau derrière l'épaule. *P. B.*

(Cohen, n° 353.)

817. — IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: IOVI CONSERVA. Même type. *Bil.*

(Cohen, n° 35.)

818. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

Digitized by Google

R.: IOVI PRŬPVGNAT. Jupiter nu, marchant à gauche, le manteau flottant tenant le foudre. XI dans le champ. *P. B.*

(Cohen, 382.)

819. — Même légende, même type.

R.: IOVIS STATOR. Jupiter nu debout, de face, tournant la tête à droite, tenant le foudre et un sceptre. S. dans le champ. *Bil.*

(Cohen, n° 388.)

820. — GALLIENVS AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: [IO]VI VLTORI. S. dans le champ Jupiter nu, de face, regardant à droite, portant le manteau sur le bras gauche, et lançant un foudre de la main droite. *P. B.*

(Cohen n° 408.)

821. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: LAETITIA AVG. L'Allégresse debout à gauche tenant une couronne et une ancre. *Bil.*

(Cohen 423.)

822. — Même légende, même type.

R.: LIBERO P. CONS. AVG. Panthère marchant à gauche B. en exergue. *Bil.*

Trouvée à Saintes.

(Cohen, n° 586.)

823. — La même, variété. *P. B.*

824. — [GALLI]ENVS AVG. Buste radié à droite.

R.: [NE]PTVNO. CONS. AVG;..... N. à l'exergue. Cheval marin galopant à droite. *P. B.*

(Cohen, n° 607.)

825. — Même légende, même type.

R.: NEPTVN. CONS. AVG. Capricorne à droite. S en dessous.

826. — IMP. [C. P. LI]C GALLIENVS AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: [P]AX AVGG. Femme debout à gauche tenant un sceptre en travers et élevant une branche d'olivier.

(Cohen n° 754.)

827. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: Même légende la paix marchant à gauche tenant un spectre et une branche de laurier. *Bill.*

(Cohen, n° 746.)

828. — GALLIENUS AVG. Tête radiée à droite.

R.: Même type. La Paix marchant à gauche tenant un scep-

Digitized by Google

tre en travers et une branche d'olivier. S. dans le champ. *P. B.*

829. — La même avec V dans le champ.

830. — ..... S. AVG. Légende coupée. Buste lauré et cuirassé à droite (un point, voulu ou accidentel dans le champ).

R.: PAX AVG. S. C. La Paix debout à gauche tenant un sceptre transversal et levant une branche d'olivier. *G. B.*

831. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: PROVID. AVG. La Providence debout à gauche tenant un spectre transversal et un globe. *P. B.*

(Cohen, n° 859.)

832. — Même légende, même type.

R.: PR[ov] AVG. La Providence. Debout à gauche indiquant un globe à ses pieds avec une baguette et tenant une corne d'abondance. H dans le champ. *P. B.*

(Cohen, n° 862.

833. — IMP. GALLIE[NVS]... AVG. Tête radiée à droite.

R.: SALVS..... Esculape debout à demi nu, debout à gauche appuyé sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent. P. en exergue. *Bil.*

(Cohen, n° 928.)

834. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: SALVS AVG. II. S. en exergue. Hygie debout à droite nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras. *Bil.*

(Cohen, n° 932.)

835. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche appuyée à une colonne et tenant un sceptre. N. dans le champ. (Cohen, n° 961.) *P. B.*

836. — Même légende, même type.

R.: SOLI CONS. AVG. Pégase à droite s'élançant dans l'air. V. en dessous. *P. B.*

837. — Même légende, même type.

R.: VBERTAS AVG. La Fertilité debout à gauche tenant une bourse et une corne d'abondance. *P. B.*

838. — La même avec VBERITAS et E dans le champ.

839. — GALLIENVS P. F. AVG. Buste cuirassé et radié de Gallien à droite.

R.: [VICT.] GERMANICA. La Victoire tenant une couronne et un trophée, debout à droite, sur un globe entre deux captifs assis. *Arg.*

(Cohen, n° 1062.)

Digitized by Google

840. — GALLIENVS AVG. Buste cuirassé et radié à droite.

R.: VICTORIA AVG. III. Victoire ailée marchant à gauche tenant une palme et une couronne. T dans le champ. *Bil.*

(Cohen, n° 1118.)

841. — [G]ALLIENVS ..... Tête radiée à droite.

R.: VICTOR ..... Victoire debout à gauche tenant une couronne et... (peut-être) une palme. *P. B.* (*quinaire*).

842. — GHLLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: VIRTVS AVG. Mars debout à gauche, casqué, appuyé sur un sceptre et tenant un globe. P. dans le champ. *Bil.*

(Cohen, type du n° 1218.)

843. — Même légende. Buste radié et drapé sur l'épaule.

R.: VIRTVS AVG. Mars debout à gauche tenant la haste renversée et appuyant la main droite sur un bouclier posé à terre. S. en exergue. *P. B.*

(Cohen, n° 1236.)

844. — GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite.

R.: VIRTVS AVGVSTI. Mars debout à gauche tenant un sceptre etu n rameau ? X dans le champ. *P. B.*

Cohen, n° 1322.)

845. — GALLIENVS P. F. AVG. Buste cuirassé et radié à droite.

R.: VI[RT. GALLIE]NI AVG. légende très fruste. L'empereur marchant à pas précipités à droite portant la haste et le bouclier, foulant aux pieds un captif couché. *Bil.*

(Cohen, n° 1206.)

Salonina.

846. — SALONINA AVG. Buste diadémé à droite avec le croissant.

R.: DEAE SEGETIAE. Segetia debout dans un temple à quatre colonnes tenant des deux mains son voile autour de la tête. *Bil.*

(Cohen, n° 36.)

847. — SALONINA AVG. Buste diadémé dans un croissant à droite.

R.: Ε (*sic*) ECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à gauche tenant une corne d'abondance et tendant la main à un enfant debout. C. dans le champ. *P. B.*

(Cohen, n° 39.)

848. — SALONINA AVG. Même type.

Digitized by Google

R.: IVNO REGINA. Junon debout à gauche tenant un sceptre droit et une patère. *Bil.*

(Cohen, n° 60.)

849. — [c]ORNELIA SALONINA AVG. Buste drapé et diadémé à droite.

R.: PIETAS A[VGG.] *(pièce rognée).* La Piété ou Salonina assise à gauche tenant un sceptre et tendant la main à deux enfants nus (Salonius et Julius Gallienus) debout devant elle. Un troisième enfant debout sur sa chaise. *G. B.*

(Cohen, n° 86.)

850. — Même légende, même type.

R.: [RO]MAE AETERNAE. Rome (?) assise à gauche, un bouclier à côté d'elle, l'empereur debout devant elle reçoit une victoire. (Presque fruste). *P. B.*

(Cohen, n° 103.)

Postumus.

851. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche tenant un long caducée et une corne d'abondance. *Bil.*

(de Witte, n° 36.)

852. — La même, variété.

853. — POSTVMVS PIVS FFLIX AVG. Bustes laurés et accolés de Postume et d'Hercule à gauche.

R.: FELICITAS TEMP. Galère à quatre rameurs allant à droite, avec un étendard au milieu. *Or.*

(Gravée dans de Witte n° 46 pl IV. *La gravure n'est pas d'une exactitude scrupuleuse : la tête d'Hercule est trop grosse, celle de Postume trop large, la légende du revers n'est pas aussi nette. Les deux T sur la pièce sont défectueux, l'étendard n'est pas carré, il est plutôt dans la forme de celui du n° 47 ; il y a sept rames nettement indiquées, on ne sait pas trop combien on peut en compter sur le dessin.)*

854. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: FIDES MILITVM. La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes militaires. *P. B.*

(de Witte, n° 54.)

855. — .....TVMVS..... Buste radié à droite.

Digitized by Google

R.: FIDES[EQUIT] P. en exergue. La Fidélité assise à gauche tenant une enseigne et une patère. ***Bil.***

(de Witte, n° 50.)

856. — IMP. C. POSTVMVS [P. F.] AVG. Buste radié à droite.

R.: FORTVNA AVG. La Fortune assise à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. ***Bil.***

(De Witte, n° 62.)

857. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: HERC. DEVSONIENSI. Hercule debout, à droite, la peau de lion sur le bras gauche, appuyé sur la massue, et tenant de la main gauche un arc. ***Bil.***

(de Witte, n° 76.)

858. — Même légende, même type.

R.: HERC. PACIFE[.....]Hercule debout à gauche, la peau de lion sur le bras gauche, tenant la massue, et dans la main droite une branche d'olivier. ***Bil.***

(de Witte, n° 101.)

859. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: IOVI STATORI. Jupiter debout, la tête à droite, tenant un sceptre et le foudre. ***Bil.***

(de Witte, n° 128.)

860. — Même légende, même type.

R.: IOVI VICTORI. Jupiter nu, marchant à gauche, tournant la tête à droite, tenant le foudre et un sceptre. ***Bil.***

(de Witte, n° 130.)

Trouvée à Saint-Saloine (Saintes), en 1884.

861. — IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: LAETITIA. AVG. en exergue. Galère sans mât à quatre matelots allant à gauche. ***G. B.***

(de Witte, 137a.)

862. — IM..... S LAT POSTVMVS P. F. Buste radié à droite.

R.: LAET. Galère sans mât

Variété inconnue à de Witte. Il n'y a jamais eu d'autre légende que LAET.

863. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

Digitized by Google

R.: LAETITIA. AVG. en exergue. Galère à quatre matelots allant à gauche. *Bil.*

(de Witte, n° 133.)

864. — .....PIIPHG. Buste radié à droite.

R. Sans légende. Galère avec mât (?). *M. B.*

De fabrique barbare.

865. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: MONETA AVG. (*sic*). La monnaie debout à gauche, tenant les balances et une corne d'abondance. *Bil.*

(de Witte, n° 163.)

Une pièce semblable a été trouvée à Saint-Saloine (Saintes), en 1884.

866. — La même, variété.

869.—[.....]AT. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: ....NETA A. Même type. *M. B.*

870. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: ORIENS AVG. P. dans le champ. Le Soleil marchant à gauche, la main droite levée, de la main gauche tenant un fouet. *Bil.*

(de Witte, n° 174.)

871. — Même légende, même type. Rien dans le champ *Bil.*

872. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Même type, même légende.

R.: PAX AVG. La Paix marchant à gauche, tenant un sceptre et un rameau. *Bil.*

(de Witte, n° 182.)

873. — Même légende, même type.

R.: PAX AVG. La Paix debout à gauche, tenant un rameau d'olivier et un sceptre transversalement. *Bil.*

(de Witte, n° 180.)

874. — Même type, même légende.

R.: PAX EQVITVM. T en exergue. La Paix debout, à gauche, tenant un rameau et un sceptre transversalement. *Bil.*

(de Witte, n° 193.)

875. — IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS. P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: [P. M. TR.] P. COS. II [P] S. C. L'empereur en habit militaire debout à gauche, tenant la haste et un globe. *G. B.*

Digitized by Google

(de Witte, n° 205.)

876. — IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: P. M. T. H. (*sic*) P. COS. II PP. L'empereur debout à gauche, appuyé sur la haste et tenant un globe.

(de Witte, n° 201.) *P. B.*

877. — Même légende, même type.

R.: P. M. TR. P. COS. III P P. Même type. *Bil.*

878. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: P. M. TR. P. IIII COS. III P. P. Mars marchant à droite. tenant une lance et un trophée.

(de Witte n° 224.)

879. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche tenant un globe et un sceptre. *Bil.*

(de Witte, n° 247.)

880. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: SAECVLI FELICITAS. L'empereur en costume militaire, tête laurée, à droite, tenant la haste et le globe. *Bil.*

(de Witte, n° 268.)

881. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste drapé et radié à droite.

R.: SALVS PROVINCIARVM. Le Rhin, le front armé de deux cornes, assis à gauche,appuyé sur une urne,la main droite sur un vaisseau et tenant une ancre. *Bil.*

(De Witte, n° 289. Cohen, n° 355).

882. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite .

R.: SERAPI COMITI AVG. Serapis debout, coiffé du modius, à gauche, levant la main droite, tenant de la main gauche un sceptre, barque à ses pieds. *Bil.*

De Witte, n° 296. Cohen, n° 358.)

883. — IMP. C. M. CASS.... MVS. P. F. AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: VIRTVS AVG. Mars nu, casqué, debout à droite, appuyant la main droite sur la haste la pointe en haut, et la gauche sur un bouclier. *G. B.. très épais.*

Fabrique barbare.

Digitized by Google

(De Witte, n° 349, Cohen, 421).

884. — IMP[C. POST]VMVS P. F. AVG. Même type.

R.: Même type, même légende. *Bil.*

(de Witte, n° 340.)

885. — IMP..... VS AVG. Même type.

R.: VIRTVSAVG. Mars à gauche vêtu.

G. P. B. barbare (mod. du Billon).

(Type inconnu à de Witte.)

886. — IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: VI[RTVS A]VG. L'Empereur armé de la haste et d'un bouclire foulant aux pieds un ennemi qui l'implore, à droite. *M. B.*

(de Witte, n° 355 *pour le type, car il n'indique cette monnaie qu'en G. B.*

887. — [IMP. C. M. CASS.] LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.:.. N A... Sans type. *G. B.*

Monnaie surfrappée sur un grand bronze d'Antonin, ayant au revers une libéralité encore apparente.

Victorin père.

888. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: INVICTVS. Le Soleil marchant, à gauche, radié et tenant un fouet, levant la main droite. Dans le champ une étoile.

(de Witte, n° 27, Cohen, n° 49.) *P. B.*

889. — IMP. C. PIAV VICTORINVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: PAX AVG. La Paix, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre. Dans le champ V et une étoile. *P. B.*

(de Witte, n° 53, Cohen, n° 83.)

890. — IMP. C. VICTORINVS..... Buste radié à droite.

R.: PIET..... C. La Piété debout, à gauche, devant un autel, tenant une boîte et jetant un grain d'encens dans le feu. *P. B.*

(de Witte, n° 66, Cohen, n° 90.)

891. — [IMP] P. C. VICTORINVS..... Buste radié à droite.

R.: [PRO]VIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche tenant une baguette et une corne d'abondance.

Peut être un globe aux pieds de la Providence. *P. B.*

(de Witte, n° 73, Cohen, 101.)

La même, variété. *P. B.*

Digitized by Google

(*Trouvée à Saint-Saloine*).

892. — IMP. C. VICTORINVS. Buste radié à droite.

R.: SALVS AVG. La Santé à gauche, tenant un sceptre, sacrifiant sur un autel d'où s'élance un serpent. *P. B.*

(de Witte, n° 81, Cohen, 118).

893. — IMP. C. P. VICTORINVS P. F. AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

R.: SALVS AVG. La Santé, à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras. *Bil.*

(*Ni de Witte, ni Cohen ne donnent la légende de tête avec IMP. C. P. Ils ont IMP. C. ou IMP. C. PI. Sur notre exemplaire, la face est bonne, le revers ne vaut rien.*)

Marius.

894. — [IMP. C. MARIV]S P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: CONCORDIA MILITVM. Deux mains jointes. *Bil*

(*Probablement le n° 2 de de Witte et le n° 4 de Cohen.*)

Tetricus père.

Nos monnaies de cet empereur sont généralement incomplètes, ou frustres. Je décris ce que je vois. En raison de ce mauvais état j'indiquerai rarement les références à de Witte et à Cohen.

895. — IMP. C. TE... CVS. P. F. AAC. Buste radié et drapé à droite.

R.: AEQ... Femme debout à gauche tenant un rameau (?) et un sceptre (?).

X dans le champ. *P. B. barbare.*

896. — IMP. C. TETDICVS P. F. AVG. Buste radié et drapé à droite.

COM.... La Victoire, debout à gauche, tenant une couronne et une palme. *P. B.*

897. —..... CVS. AVG. Buste radié à droite.

R.: [FIDES] MILITVM. La Confiance, debout à gauche, tenant deux enseignes militaires. *P. B.*

898. — IMP. TETRICVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: HILARITAS AVG[c?]. L'Allégresse, debout à gauche, tenant une palme et une corne d'abondance. *P. B.*

(de Witte, n° 38, Cohen, n° 49.)

899. — La même en exemplaire plus petit.

Digitized by Google

900. — La même.

R.: RITA.... *P. B. quinaire*

901 [TE]TRICVS P. F. AVG. Buste radié à droite.

R.: LAETITIA. La Joie debout à gauche tenant une couronne et une ancre. *P. B.*

902. — La même, variété. *P. B.*

903. — La même. *P. B. quinaire.*

904. — IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Buste radié et cuirassé à droite

R.: PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche de laurier et appuyée sur un long sceptre. *P. B.*

(de Witte, n° 66, Cohen, 95.)

905. — La même en exemplaires présentant plus ou moins de variétés et surtout de fabrications différentes.

906. — La même. *P. B. quinaire.*

907. — IIIAOCTETPICVS ..... AIIG. Buste couronné à droite.

R.: OSV X R II (ou A) II (ou V). La Joie (?) debout à gauche, tenant une ancre et une fleur.

(*Décrit par de Witte, n° 75, pl. XXXV.*)

908. — IM.... ICVS P. F. AVC. Buste radié à droite.

R.: V. ASQ. La Paix marchant à gauche tenant la main droite passant devant un autel *P. B.*

(*Décrit par de Witte, n° 85, pl. XXXVI.*)

909. — Buste couronné à droite.

R.:..... Praefericulum, instrument à gauche et palme à droite. *P. B.*

910. — IMP. C. TETRICVS P. T. AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: SALVS AV[G]. Hygie, debout à gauche, sacrifiant sur un autel, d'où s'élance un serpent. *P. B.*

(*On ne peut voir quel objet elle tient de la main gauche.*)

911. — .....TETRICVS P. F... Buste radié à droite.

R.: SALVS AVG. Hygie debout, à gauche, tenant une ancre, et sacrifiant sur un autel d'où s'échappe un serpent *P. B. barbare.*

912. — IMPT..... Buste radié à droite.

R.:..... LVS. A V. Même type *P. B. quinaire.*

913. — C. I. VS. P. RAVC. Buste radié à droite.

R.: TECC. Cerf marchant à droite. *P. B. barbare.*

Digitized by Google

(de Witte décrit cette monnaie et lit C. PIIVCIA. AVG.

914. — IIVIREIRICVS P. E. AVG. Buste radié et drapé à droite.

R.: VICIOA AAVC. La Victoire ailée marchant à gauche, tenant une couronne et une palme. *P. B.*

915. — IMP. C. TETRICVS. P. F. AV. Buste radié à droite.

R.: .....RIA AVC. La Victoire ailée, marchant à gauche, tenant une palme et (une couronne ?). *P. B.*

916. — MPCTIITRIC. Buste radié à droite.

R.: VITO. La Victoire debout à gauche, tenant une fleur et un sceptre. *P. B. barbare.*

917. — IMPCTETRIC.... Buste radié et drapé à droite.

R.: VIRTVS..... Mars ou l'empereur, à gauche, tenant la haste, appuyé sur un bouclier. *P. B.*

918. —..... PII AVG. Même type.

R.: IRTVS. Même type. *P. B. barbare.*

919. —..... Buste radié à droite.

R.: AVCC (de droite à gauche), autel ou édicule. *P. B.*

920. — Légende fruste, trace d'un buste à droite.

R.:.... O.....G Femme debout, la tête levée vers le ciel, tenant en l'air dans la main droite une couronne, et dans la main gauche un sceptre.

Dans le champ X cantonné dans chaque canton d'un point. *P. B.*

921. — IIIIP TETV..... Buste radié à droite.

R.: RES...O (?).. L'Empereur (?) debout à droite, le manteau derrière les épaules tenant une fleur ou un rameau. *P. B.*

922. — CPETE. Buste radié à droite.

R.: PIETAS AV. Præfericulum et instruments de sacrifice. *P. B.*

923. — C... RICVS CAES. Buste radié à droite.

R.: PIE[T]AS AVCG. Même type. *P. B.*

924. — C. PIVESVT. Buste radié à droite.

R.: ETAS AV. Même type. *P. B.*

925. — Mêmes types. *P. B. quinaire.*

926. —... P. TRICVS CAES. Buste radié à droite.

R.: SPES AVCC. L'Espérance marchant à gauche tenant une fleur et relevant sa tunique. *P. B.*

927. — Buste radié à droite.

R.:... L'Espérance tenant une fleur et relevant sa tunique. *P. B.*

Digitized by Google

928. —...C. TETRICVS PIAVC. Buste radié à droite.
R. : A... IAVCC Femme debout à gauche tenant un sceptre et une couronne ? *P. B.*

929. — ....PCT.... CVS PEAVC. Buste radié à droite.
R.: AV. Mars aru, marchant à gauche, tenant une haste et... *P. B.*

930. — Buste radié à droite.
R.:...III...IV. Une femme debout de face, la tête tournée à droite (?), tenant de la main gauche une longue palme et de la main droite... X dans le champ. *P. B. quinaire.*

931. — ... ICVSPAC. Buste radié à droite.
R.: Légende fruste. Femme debout à droite tenant une palme ? et un bâton. *P. B.*

Tetricus fils.

932. —... C. PIVESVTETRICVS... Buste radié à droite.
R.: COMES... La Victoire ailée debout à gauche tenant une couronne et une palme. *P. B.*

933. — Buste radié à droite.
R.: PAX. La Paix debout à gauche, tenant un rameau et appuyée sur un sceptre. *P. B. quinaire.*

934. — ... V. TETRICVS. Buste radié à droite.
R.:... AVGG. Même type. *P. B.*

935. — ...CSVTETRICV... Buste radié à droite.
R.: ESAVC. Même type, variété. *P. B.*

936. —... Même type.
R.:... Espérance. *P. B. quinaire.*

937. — CPIVESVTETRICVS CAES. Buste radié à droite.
R.: SPES[P]VBLICA. L'Espérance debout à gauche, tenant une fleur et relevant sa tunique. *P. B.*

(*A suivre.*) CH. DANGIBEAUD.

Digitized by Google

VARIA

Un décret en date du 16 juin a reconnu d'utilité publique la Société archéologique et historique de la Charente.

—

Le 17 septembre 1910 a été célébré, à Mazamet, le mariage de M. Jules Pandin de Lussaudière, archiviste de la Charente-Inférieure, secrétaire-adjoint de la Commission des arts et monuments, avec Mlle Marguerite Olombel.

—

Le 27 novembre 1910 a été inauguré, au cimetière Saint-Vivien de Saintes, le monument élevé à la mémoire de Justin Laurent, président de la Société des Mutualistes Saintais et ancien trésorier de la Commission des arts. La stèle de pierre est l'œuvre de MM. Méchin et Mouledoux, sculpteurs. Le buste en bronze qui la surmonte a été modelé par M. Michel, professeur de dessin au collège de Saintes. Des discours ont été prononcés par MM. Genet, sénateur, maire de Saintes; Bruneau, inspecteur d'académie, Néraud, Duclos et Mabilleau, président de la Fédération nationale de la Mutualité française.

—

Monuments Historiques, Classements. Restaurations. Fouilles.

Saintes. — Les Monuments.

A la réunion du Conseil municipal du jeudi 23 mars 1911, M. Babinot fait part au Conseil de la proposition de M. le Sous-Secrétaire aux Beaux-Arts d'acheter les Thermes Sainte-Saloine à M. Guillet, qui, il y a sept ans, sur la demande de l'Administration des Beaux-Arts à laquelle il fit l'avance de la somme, en fit l'acquisition pour 7.283 fr. 87. M. Guillet veut bien s'en défaire aujourd'hui pour 7.000 francs seulement, prix inférieur à son prix d'achat.

La rétrocession serait faite ensuite à la ville, à condition qu'elle accepte toutes les charges morales et pécuniaires résultant de sa qualité de propriétaire et que la maison du concierge des Arènes soit démolie.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. le Préfet, relative à la désaffectation de l'église Sainte-Marie-des-Dames, qui sert actuellement de magasin d'habillement et de dortoir au 6e de ligne. La dépense serait de 215.000 francs pour la construction de nouveaux locaux, dans laquelle la ville devrait supporter une part.

Le Conseil décide qu'il donnera tout ce qu'il pourra, cette désaffectation intéressant la ville.

M. Babinot fait connaître à l'Assemblée que l'achat de la maison accolée à la Cathédrale Saint Pierre, et destinée à être démolie pour dégager l'édifice, va bientôt être réalisé. La Commission de l'Hospice demande 6.000 francs.

Des remerciements sont votés à M. Dujardin-Beaumetz et à M. Genet, sénateur, à cette occasion.

(*Moniteur de la Saintonge*, 30 mars 1911).

Digitized by Google

Saintes. Arènes

D'une communication faite par M le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à M. Octave Lauraine, député, il résulte que pendant une durée de cinq ans, un devis sera établi chaque année en vue des travaux à entreprendre pour assurer la consolidation des arènes de Saintes.

M. Balley, architecte, a été mis à même de faire ses propositions dans ce sens, et, dès qu'elles seront parvenues, l'exécution commencera ».

Par arrêtés de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les églises de Saint-Léger, du Seurre, d'Ecurat, de Gémozac (19 novembre 1910), d'Arces (7 janvier 1911), ont été classées comme monuments historiques.

Ecoyeux

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts vient d'approuver les devis relatifs à des travaux de restauration à exécuter à l'église d'Ecoyeux. Ces travaux s'élèvent à la somme de 10.123 fr. 36.

Saint-Léger

M. le Préfet de la Charente-Inférieure a approuvé, le 5 décembre, par procuration de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la soumission de M. Tourneur, entrepreneur à Saintes, pour l'exécution d'un devis de 2.847 fr.84 de travaux destinés à la restauration de l'église de Saint-Léger.

Corme-Royal

Par les soins du ministère des Beaux-Arts, la façade de l'église vient de subir une très heureuse restauration. Les pierres effritées ont été remplacées, les joints refaits et on a ouvert l'arcature centrale du portail fermée par un mur construit pour soutenir la façade surchargée par le clocher.

Il est regrettable que la subvention accordée n'ait pas été suffisante pour reconstituer complètement ce portail, beau type du style roman saintongeais du XII• siècle.

Arthenac

En déblayant l'ancien cimetière qui avoisine l'église d'Arthenac, on a découvert quelques-unes de ces nombreuses grottes percées dans les coteaux qui avoisinent Archiac et qui pendant les guerres du moyen âge devaient servir de refuge.

Peut-être ces grottes, presque toujours creusées sous les habitations et bien taillées dans une roche crayeuse, ont-elles une origine plus ancienne ? A ce titre elles mériteraient d'être fouillées et explorées avec soin.

La Rochelle

Un nouveau souterrain vient d'être découvert sous la place d'Armes. V. *Echo Rochelais* du 21 décembre 1910.

—

Digitized by Google

Documents.
Arc-de-Triomphe de Saintes. Sa reconstruction. (1838-1841)

Extrait d'un rapport présenté au ministère de l'Intérieur (1), au nom de la Commission des Monuments historiques, par M. *Prosper Mérimée*, inspecteur général (20 mai 1840) :

« La Commission regrette de ne pouvoir vous annoncer, comme elle l'espérait, l'achèvement des travaux commencés il y a deux ans pour la reconstruction de l'arc romain de Saintes.

Par suite de la démolition de l'ancien pont sur la Charente, vous savez, Monsieur le Ministre, qu'il a fallu déposer en entier le monument et le reconstruire à quelques mètres en arrière de son emplacement primitif. Si ce changement commandé par une impérieuse nécessité, peut inspirer quelques regrets, il a permis, en compensation, de retrouver la base de l'arc, enfouie dans une des piles du pont, et de rendre toute son élégance à cette construction, si étrangement défigurée dans le moyen âge. Malheureusement, une série d'inondations, jusqu'alors sans exemple, a retardé beaucoup les travaux. Ils sont arrivés aujourd'hui à un point où toutes les difficultés matérielles étant surmontées, on peut en prévoir le rapide achèvement ».

—

Les monuments historiques de France à l'Exposition universelle de Vienne, par M. E. du Sommerard, commissaire général, membre de la Commission des monuments historiques. — Paris, Imprimerie Nationale, 1876.

—

Concours Littéraire

La *Section Littéraire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de La Rochelle* met au concours, pour 1911, une Ode en l'honneur du célèbre maire Jean Guiton, à l'occasion de l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du héros du siège de 1628.

Un prix de cent cinquante francs sera décerné à l'auteur de la meilleure composition.

Les poètes qui ont l'intention de prendre part à ce concours devront, avant le 30 juin 1911, déposer leur manuscrit au siège de la *Société Littéraire* (Bibliothèque municipale, rue Gargoulleau, à La Rochelle).

Chaque manuscrit portera une devise. Les concurrents sont priés de reproduire cette devise sur l'enveloppe fermée d'une lettre contenant leur nom et adresse.

—

Société littéraire de La Rochelle

Lundi 17 mars 1911, la Section littéraire de l'Académie de La Rochelle a tenu, dans la salle de la bibliothèque municipale, une de ses séances ordinaires. Au cours de cette réunion, deux motions in-

---

(1) Le service des monuments historiques a été placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur jusqu'au moment de la création d'un ministère d'Etat. N. D. L. R.

Digitized by Google

téressantes ont été adoptées sur la proposition de M. Musset, président :

1° Répondant à l'appel lancé par le *Comité des Amis des monuments de France*, justement ému de la destruction de plusieurs monuments anciens, la Société a décidé de s'associer aux efforts des signataires de cette circulaire, qui ont pour but de poursuivre le classement d'un grand nombre d'édifices, de rédiger un ou plusieurs articles à la loi sur les monuments historiques pour rendre la protection de ces monuments plus efficace, de provoquer un mouvement d'opinion dans tout le pays et de recueillir, au besoin, des souscriptions pour aider aux réparations ;

2° La Société a, en outre, donné son adhésion à la pétition adressée à la Chambre, sur l'initiative de M. Maurice Barrès, pour la conservation des églises de France.

Espérons que ces vœux contribueront à attirer l'attention des pouvoirs publics et à arrêter enfin les actes de vandalisme dont notre vingtième siècle a déjà été trop souvent le témoin.

M. Roy, numismate à La Rochelle, a fait au cours de cette séance une intéressante communication sur la découverte, faite auprès de Gémozac, d'un trésor composé de monnaies d'or de Jean le Bon, de Charles V et du Prince Noir. Il est à regretter que ces pièces rares aient été dispersées dans les collections particulières au lieu d'aller enrichir les médailliers de nos musées locaux.

La séance s'est terminée par la communication d'un curieux traité, passé entre le chansonnier Michel-Nicolas-Balisson de Rougemont et son éditeur Nicolas Barbe, libraire à Paris, donné par M. Maurice Martineau, à la bibliothèque de la ville de La Rochelle.

—

La Rochelle. Souvenir du siège de Richelieu.

M. E. Chénon, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, fait la communication suivante : « En parcourant dernièrement les anciens registres paroissiaux du village de Lourouër-Saint-Laurant, près La Châtre (Indre), j'ai trouvé entre deux actes de sépulture, l'un du 14 décembre 1642 et l'autre du 4 janvier suivant, le singulier Noël que voici, sur la mort toute récente alors (jeudi 4 décembre), du cardinal de Richelieu :

Sur le chant : *A la venue de Noël.*

A la mort du grand Cardinal
Chacun se doibt bien réjouir ;
Car il ne faira plus de mal
A ceux qu'ilz faisoient (*sic*) tant souffrir.

Quand par orgueil ce Luciffer
Mit dans l'Europe le discord,
L'on revit le ciècle de fer,
Mais l'on reverra celuy d'or.

Nous alions tous à l'hospital
Sans l'assistance du bon Dieu,
Qui a hasté le jour fatal
Du cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

Nostradamus l'avoit prédit
Qu'après la prise du grand fort (1)
Se fairoit un tyran maudit
Quatorze années jusqu'à sa mort.

Mais les quatorze années sont passées,
Et tous nos malheurs avec luy
Sont heureusement trespassés ;
Maudit soit qui en prend ennuy.

Seulement sont tristes et dolenz
Les esclaves de sa faveur,
Et tous ses fauteurs insolenz
Qui l'adoroient comme un sauveur.

En un cœur on verra servir.
Tous ceux qu'ilz avoit désunis,
Et bien tost après revenir
Les innocens qu'il a bannis.

On verra mettre en liberté
Ceux que détenoient les prisons,
Et peu[t] estre en captivité
Les outils de ses trahisons.

Il faisoit semblant d'enchérir
Sur ceux qui conservoient nos Lis ;
Mais on les verra reflorir
Sur ses membres ensevelis.

Il n'y aura plus tant d'ympostz
On verra la paix revenir.
Dieu la luy donne et le repos,
S'il est d'umeur à s'y tenir.

Prions Dieu que le Roy longtemps
Solempnize son annuel ;
Et que tous, d'un esprit contens,
Nous chantions : Noël, Noël, Noël.

« Cette poésie » a été transcrite sur le registre des sépultures de Lourouër pas messire Gervais Ribot, né à Peyray-l'Annonier, au diocèse de Limoges, et curé de Lourouër d'octobre 1623 à janvier 1670. A en juger d'après certaines ratures, il doit en être l'auteur. En tout cas, il en est l'approbateur ; aussi nous a-t-il paru intéressant de la reproduire pour donner une idée du sentiment qu'inspirait Richelieu aux curés de campagne du Bas-Berry ».

(*Bulletin de la Société des Antiq. de France*, 2e trim. 1910, p. 216).

---

(1) Allusion à la prise de La Rochelle en 1628.

Digitized by Google

associer à cette pétition par l'apposition de nos signatures et par le vœu suivant :

« La Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, désireuse de voir protéger les églises de France, qui, même lorsqu'elles ne présentent aucun intérêt archéologique, contribuent néanmoins au maintien des traditions locales et nationales et « à la sauvegarde de la physiono- « mie physique et morale de notre pays », déclare donner son adhésion pleine et entière à la pétition des artistes et savants, qui sera déposée sur le bureau de la Chambre des députés par M. Maurice Barrès. »

Cette double proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président prie les membres de la Commission de lui signaler les municipalités du département qui feraient opposition au classement de leurs églises comme monuments historiques.

M. M. Martineau montre : 1° une planche de carte à jouer, sans aucune marque d'origine ; 2° un Térence, in-4°, relié en maroquin rouge, portant sur le plat, dans un des angles inférieurs, les armes de *Forcia du Languedoc*, *intendant du Poitou* (1643-1659). L'*ex-libris* indique que ce volume fut donné comme prix, en 1657, à *Louis Denossay*, élève du collège de Poitiers, *François Hirat*, recteur ; 3° les statuts et règlements des apothicaires de Saintes (manuscrit).

M. Clénet présente, au nom de M. l'abbé Mesnaud de Saint-Paul, plusieurs morceaux de marbre blanc, trouvés au village des Pins, commune des Gonds, près Saintes, et provenant probablement d'une ville gallo-romaine.

M. le Président communique la traduction de l'inscription hollandaise gravée sur une boîte de cuivre, découverte dans le sable près de La Tremblade. (Cf. *Recueil de la Com.*, t. XVII, 456 ; t. XVIII, 12.

M. Clénet montre trois débris de poterie gallo-romaine trouvés dans l'ancien enclos du Couvent des Religieuses Notre-Dame, à Saintes. L'un d'eux porte la marque PRIMII (Cf. *Recueil de la Com.*, t. XI, 43).

M. le Président annonce la publication, d'ici quelque temps, des notes de M. Cappon, sur les faïenceries de Marans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, G. Musset. — *Le Secrétaire*, E. Clénet.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 27 juillet 1911

Le jeudi vingt-sept juillet mil neuf cent onze, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes s'est réunie, à une heure de l'après-midi, dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset.

Etaient présents : MM. E. Jouan, vice-président, le chanoine O. Bauré, M. Pellisson, l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. Pandin de Lussaudière, secrétaire-adjoint ; docteur Atgier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes, reçues depuis la dernière séance :

Angoulême. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1910, 1er trim.

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 36e année, 1911, 1er et 2e trim.

Dijon. — Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XV, 4e fascicule, 1909-1910.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 12e année, mai-juin 1911, n° 69.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV, n° 198.

Paris. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1910, 3e livraison.

— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1910, nos 1 et 2.

— Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1910.

— Répertoire d'Art et de Géographie, 1re année, 1910, 4e trim.

— Romania, 40e année, n° 157, janvier 1911.

Poitiers. — Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. II, 4e trim., 1910.

Rochefort. — Bulletin de la Société de géographie de Rochefort, t. XXXIIIe, 1911, n° 1.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXIe vol., 3e livr., 1er juin 1911 ; 4e livr., 1er août 1911.

Digitized by Google

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XVIII, 1er trim. 1911.

— Mémoires et Mélanges, t. XLIX, 1910.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, t. XXX, fasc. I.

Chevetogne. — Revue Mabillon, 7e année, n° 25, mai 1911.

Munich. — Académie royale.

Stockholm. — Fornyânnen Mèddelanden, 1910.

Washington. — Smithsonian Institution, Unitet States, 1910.

Sont admis comme membres correspondants : M. Louis de Laage de Meux, au château de Mongaugé, par Chérac ; M. Maurice Challe, à Archingeay, par Saint-Savinien.

M. M. Pellisson fait hommage à la bibliothèque de la Société d'une plaquette ayant pour titre : *Mes feuilles mortes.*

Au nom de M. J.-L. Airaud, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Jonzac, M. le Secrétaire offre un exemplaire de : *La relation de l'expédition anglaise à l'île de Ré, en 1627, extraite de l'histoire de l'Angleterre, par Gardinec. Traduite de l'Anglais,* in-8°. — La Rochelle, imp. A. Boulangé, 1911.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

M. le Président fait part de la mort de M. Louis Meschinet de Richemont, archiviste honoraire, décédé à Rochefort, et de celle de M. Edmond Duret, décédé à Saint-Germain-de-Marencennes, et adresse aux familles de nos regrettés collègues le témoignage de la douloureuse sympathie de la Société.

1° M. le Président dépouille la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. l'abbé Canet, curé de Fontaine-Chalendray, sollicitant le classement de l'autel en bois sculpté de l'église de Seigné, et la prompte réparation de la toiture. Ces demandes seront transmises au Ministère ;

2° Une lettre de M. Jean Richepin, de l'Académie Française, annonçant la fondation d'une Société « pour défendre la culture française, les humanités, et par suite tout ce qui tend à conserver et à fortifier la tradition de notre génie national », et demandant l'adhésion de notre Société ;

Cette proposition est acceptée. M. le Secrétaire reçoit la mission d'adresser au Comité de direction l'adhésion de la Commission ;

3° Une lettre de M. le Directeur du *Répertoire d'art et d'archéologie* demandant l'échange de nos publications. Cette demande est agréée.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé qu'à l'occasion

Digitized by Google

de la visite que la Société française d'archéologie fera probablement à La Rochelle et à Saintes, en juin 1912, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure célébrera ses noces d'or.

M. Jouan parle de la découverte faite à Virollet, canton de Gemozac, de vingt-deux pièces de monnaie d'or et il en dépose une sur le bureau à l'effigie de Jean le Bon (1350-1364).

Au nom de M. le docteur Vigen, M. M. Pellisson donne lecture d'une note sur une vieille maison de Montlieu.

M. l'abbé Clénet donne lecture d'une page des mémoires de « Jean Bouquet », ardent patriote de la commune de Rioux, pendant la période révolutionnaire (1792-1795).

Sur la demande de M. le Président, ce document sera publié dans le prochain *Recueil*.

M. le Président signale : 1° La découverte aux Touches de Saint-Médard d'une monnaie de Constantin, tête à droite. V. Cohen, n° 487 ;

2° Les fouilles faites à La Rochelle, sur la place de l'Hôtel-de-Ville à l'occasion de la prochaine érection du monument Jean Guiton, et la découverte de souterrains et de voûtes sur la place d'Armes ;

3° Un manuscrit de Barbot de la Trésorière contenant la généalogie de sa famille.

Des remerciements sont adressés à la Société française d'archéologie qui a envoyé pour notre bibliothèque les volumes des comptes rendus des Congrès archéologiques manquant à notre collection.

M. le Président présente une collection d'empreintes de cachets, quelques anciennes formules de prières et images de religion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président, G. Musset — *Le Secrétaire*, E. Clénet.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOTEL-DIEU DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

AUJOURD'HUI HOSPICE SAINT-HONORÉ

Depuis son origine (XIIe siècle) jusqu'à nos jours, y compris ses transformations, appartenances, dépendances, fondations, restaurations et incorporations,

Par le Dr ATGIER

(Suite).

ANNEXES

(Suite).

II. — Appartenances de l'hospice Saint-Honoré.

CHAPITRE XVI.— MOULIN DES PÈRES. MAISONS EN VILLE. — VILLA DU ROULAND.

Moulin des Pères (1718-90)

1718. — Le P. Didisme Bruzeau, prieur de l'hospice, fit, au mois d'octobre, l'acquisition au nommé Mathurin Giraudeau d'un moulin à vent construit en pierres de taille et connu sous les noms de « moulin des Pères, moulin de pierre de taille, moulin de carreaux, moulin à carreaux ».

Ce moulin était situé à droite et à moitié route environ de Saint-Martin à la Couarde.

Il possédait habitation, jardin, cellier et vignes attenantes. Le tout devint possession de l'hôpital.

Les Charitains ne pouvant l'exploiter eux-mêmes, le donnèrent en location à un fermier avec ses dépendances jusqu'à l'époque de la révolution.

1790. — Lors du départ des religieux de l'hôpital Saint-Honoré, cette propriété fut prise par l'Etat, comme bien national.

Digitized by Google

Restituée à la ville sous l'empire, elle fut vendue à des particuliers.

Ce moulin n'existe plus, comme beaucoup d'autres dans l'île où ils disparaissent devant le perfectionnement de la mouture des minoteries modernes.

L'habitation avec cellier, etc., existe toujours, elle est située en face « les Aulnaies », propriété qui dépendait jadis de la villa du Vert-Clos.

Maisons en ville (1720-90)

1720. — Le 9 février, le P. Didisme Bruzeau fit l'acquisition pour l'hospice d'un groupe de maisons situées entre l'église et le presbytère.

Ce groupe comprenait cinq de ces maisons ; la sixième restait la possession de dame veuve Dinet de Bourgneuf, née Bassiot.

1731. — Celle-ci céda à cette date sa maison, de sorte que le groupe en son entier devint propriété du prieuré-hospice.

Les Charitains avaient-ils l'intention un jour ou l'autre de les abattre afin de dégager l'église, pour avoir acheté ces maisons plutôt que d'autres, nous ne saurions l'affirmer, toujours est-il que ces maisons furent affermées séparément à des particuliers.

1790. — A la révolution l'Etat s'en empara comme biens nationaux.

1802. — Sous l'empire elles furent restituées à la ville qui les vendit à des particuliers.

Campagne ou Villa du Rouland (1718-90)

1718. — Le 13 juillet, le P. Didisme Bruzeau, prieur de l'hospice Saint-Honoré, fit acquisition d'une campagne, pour en faire un lieu de récréation et un but de promenade pour les religieux, en même temps qu'un terrain de rapport pour l'hospice (1). Elle était située près le village du Rouland, à deux kilomères environ de la ville de Saint-Martin.

1744. — Le 5 janvier elle fut augmentée d'un terrain de 20 pieds carrés bordant au nord le jardin de la villa, avec droit de puisage en communauté au puits mitoyen situé dans le mur de ce terrain (2).

---

(1) Acte Jacob, notaire 13 juillet.

(2) Acte Penaud, notaire 5 janvier.

Digitized by Google

DOCTEUR PONSIN

Né à La Flotte en 1804, fit sa première année d'études en 1822 à l'école de médecine et de chirurgie installée à l'hospice Saint-Honoré depuis 1814, à la fin du 1er Empire. Continua ses études à Paris et revint comme médecin à La Flotte d'abord, à Saint-Martin ensuite où il exerça avec un inlassable dévouement les fonctions de médecin traitant de l'hospice Saint-Honoré, pendant 33 ans, jusqu'à sa mort, en 1885, à l'âge de 81 ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

En raison des frais de réparation à faire à ce puits, les sieurs Clèves, Grolles et Cie renoncèrent à sa communauté ; ce puits resta entièrement aux Charitains (1). Au milieu du clos de la villa, il existait une fuie ou tour à pigeons, comme dans les anciens manoirs.

1772. — Le P. Ignace, alors procureur, conçut de nouveaux projets sur cette campagne qu'il voulait transformer en villa genre Louis XVI ; il fit abattre les arbres du clos et le fit défricher pour en faire un vignoble.

1773.— Il fit planter 1500 ceps de vigne et, le long des murs, cent pieds d'arbres fruitiers afin que cette propriété fut une villa de rapport et d'agrément tout à la fois ; il traça lui-même un petit bois.

Il y fit faire des réparations au mur qui sépare la cour du clos, fit reconstruire la grande maison d'habitation et opérer des changements et améliorations dans les locaux.

1776. — Le 18 avril, il fit l'acquisition d'une petite parcelle de jardin, appartenant à Pierre Séjourné, qui formait enclave sur la villa, sur la demande du P. Gérard de Minet, vicaire général de l'ordre, venu à l'île de Ré à cette époque ; cette acquisition fut faite en même temps que plusieurs autres concernant des terrains voisins de l'hospice et autorisée par le roi (2).

Le 8 août, la propriété fut augmentée d'un jardin bordant la maison au sud, sur le chemin (3).

1790. — A l'époque de la révolution, lors du départ des Charitains, l'hospice se vit privé de ce domaine et de ses revenus dont l'Etat s'empara comme bien national.

1802. — Sous l'empire, la villa du Rouland est remise à la ville comme les autres dépendances de l'hospice.

La ville l'afferma et plus tard la vendit.

1820. — Elle fut achetée par M. Dumont (4), comme lieu de plaisance ; il la revendit plus tard. Gourmel-Dupeux l'acheta et l'agrandit aussi, en y ajoutant plusieurs petites maisonnettes qui l'empêchaient de pouvoir faire le tour de sa propriété.

---

(1) Acte Penaud, notaire 29 février.

(2) Arrêt du conseil royal, 19 juillet 1776.

(3) Acte Mesnard, 8 août 1776.

(4) Charles-Hilaire Dumont-Coutant, juge de paix à Saint-Martin.

Digitized by Google

Gourmel-Cognacq, son fils et héritier, arracha le petit bois, renversa la villa pour bâtir avec les matériaux de nouvelles maisons, ce qui enleva à son habitation le style de villa Louis XVI qui lui avait été donné par le P. Ignace en 1773 lorsqu'il en fit faire la restauration.

On retrouve ce même style encore aujourd'hui dans la décoration des boiseries de « La Croix Blanche », jolie villa voisine, restaurée également dans le style Louis XVI, à l'époque où elle appartenait à la famille Chesneau, et surtout lorsqu'elle appartenait à la famille Baudin, qui, de 1790 à 1793, dépensa plus de cent mille francs dans la restauration et l'embellissement de cette villa (1) encore aujourd'hui si agréable par les jardins et les bosquets qui l'entourent et par son vieux bois de chênes verts aux frais ombrages.

III. — Fondations de l'hospice Saint-Honoré. Hôtel des Cadets.— Hôpital de la marine.

CHAPITRE XVII.— HOTEL DES CADETS-GENTILSHOMMES DE L'ARMÉE COLONIALE

(*1776-1911*)

1694. — Sur l'emplacement, situé au nord de la place d'Armes (2), où devait s'élever plus tard l'Hôtel dit « des Cadets », on voyait alors plusieurs immeubles sans importance et une habitation plus importante que les autres.

Celle-ci appartenait à l'amiral Jean de Gabarret, alors gouverneur de la Martinique, enfant de Saint-Martin, qui s'était illustré dans mainte bataille navale contre l'Angleterre, la Hollande, sous le règne de Louis XIV et que l'on nommait le « Grand Gabarret », pour le distinguer des autres membres de sa famille, connus sous le même nom dans les annales de la marine.

Le 18 avril de cette année, cette habitation, qui avait alors pour enseigne : « Au Chêne vert », est achetée à son proprié-

(1) Acte Deville, notaire à Saint-Martin, 27 février 1860

(2) La place d'Armes de Saint-Martin, lorsque cette ville fut fortifiée, sous Louis XIV, fut appelée « place Louis XIV », comme on le voit encore gravé au coin des murs. Sous le règne de Louis XV, lors de l'érection d'une statue en marbre de ce roi, en pied, sur un socle, au milieu de cette place, celle-ci fut appelée place Louis XV.

Digitized by Google

taire par Antoine de Germignac, pour une somme de deux mille livres et une rente perpétuelle de cent livres.

Cette maison, sise audit emplacement, consistait en « chambres hautes et basses, cour, galetas ainsi qu'un chai ayant jadis servi de corps de garde, le tout tenant du levant à la place d'Armes donnant à la Grand'Rue, du septentrion à la maison de la veuve Rochard », d'après un acte du temps.

1719. — Après la mort d'Antoine de Germignac, sa fille et héritière, Mme Le Vieux vend, le 22 juillet, cette maison au sieur Riché, intendant des biens du marquis de Mannevilette, brigadier des armées du roi, alors gouverneur de l'île de Ré.

1720. — Le 5 avril, Michel Riché, à son tour, vend cette maison pour la somme de deux mille deux cent cinquante livres, plus la rente perpétuelle de cent livres à servir à Jean-Jacques de l'Hesmerie, héritier des Gabarret (1).

L'acquéreur de cet immeuble fut le P. Didisme Bruzeau, prieur des Charitains de l'hospice Saint-Honoré, qui fit en même temps l'acquisition des petits immeubles voisins.

Dix jours après cette acquisition, c'est-à-dire le 15 avril, la démolition de tous ces bâtiments est entreprise et le déblaiement des matériaux de démolition a lieu pour laisser le champ libre à une grande construction projetée.

Quelle devait être alors la nouvelle construction dont il était question, dans quelle but, dans quelle intention, nul ne le sait et ne le saura peut-être jamais, car le bâtiment qui se trouve construit en ce point aujourd'hui, ne fut peut-être pas celui qui avait été primitivement projeté.

A cette époque, la France traversait une crise, le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, régent du royaume après la mort du roi, avait jeté la France dans une guerre désastreuse contre l'Espagne et avait fait contracter pour ce motif à l'Etat une dette de trois milliards.

Pour amortir cette dette, il avait imaginé d'adopter le système de banque préconisé alors par le banquier Jean Law, c'est-à-dire remplacer l'or et l'argent par la monnaie de papier,

---

(1) Jean-Jacques de l'Hesmerie, comte de Choisy, lieutenant du roi en la province d'Angoumois, habitant en son château de Choisy, paroisse de Cellette, héritier de Jean de Gabarret, son aïeul maternel, par sa mère, Marie-Anne de Gabarret.

Digitized by Google

mais ce système jeta la France dans une banqueroute qui ruina un grand nombre de familles.

Les projets que l'Etat avait donc pu avoir à Saint-Martin furent ajournés à des temps meilleurs et le terrain en question resta longtemps inoccupé.

Dans un plan de l'ingénieur du roi, Claude Masse, datant de cette époque et consulté à la Bibliothèque du Génie militaire à Paris, il nous a été permis de constater que ce terrain, vide de toutes constructions, y est indiqué sous le nom de « terrain des pères ».

1750. — La France venait d'en finir avec la fameuse guerre de la succession d'Autriche qui avait duré 8 ans.

Les premiers projets de construction sur le terrain des pères furent-ils repris de nouveau ? Il y a lieu de le croire ; car le 17 avril, le P. Eucher Roger, prieur des Charitains de l'hospice Saint-Honoré, voulut acquérir intégralement ce terrain, toujours grevé d'une rente de cent livres ; il amortit cette rente en remboursant le capital à l'héritier des Gabarret mais les projets en restèrent là.

1756. — Vint alors la triste guerre de Sept ans contre l'Angleterre jalouse de notre empire colonial naissant, guerre malheureuse qui aboutit à la perte de notre malheureuse flotte et de nos colonies ; adieu encore les projets de construction d'une école d'officiers coloniaux, si tant est que tels étaient alors lesdits projets ; ce terrain inoccupé depuis trente ans le fut pendant vingt ans encore.

1775. — Peu après l'avènement de Louis XVI, le besoin d'une école militaire coloniale se fit définitivement sentir. Il fallait former des régiments et bataillons coloniaux destinés à conserver les colonies que l'Angleterre nous avait laissées et à reprendre au besoin celles qu'elle nous avait enlevées aux Indes, aux Antilles, etc. Un homme de génie était nécessaire pour faire surgir du sol nu depuis cinquante ans un bâtiment important et exigé par notre progrès colonial.

Cet homme fut le P. Ignace Joubin des Marières, alors procureur du prieuré-hospice Saint-Honoré, dont il a été question dans la notice historique concernant cet établissement hospitalier, lui seul avait le pouvoir et les moyens pécuniaires de faire

Digitized by Google

les grandes entreprises que nous avons déjà vues et verrons ailleurs (1).

1776. — Il fit donc entreprendre, sur ce terrain libre et appartenant au prieuré-hospice, un grand corps de bâtiment régulier, sur les dessins du palais de Versailles, par François Sorin, entrepreneur de travaux, sous sa propre direction.

Le P. Ignace fut, au XVIIIe siècle, pour l'embellissement de Saint-Martin, qui lui doit ses plus grands monuments, ce que fut Vauban, au XVIIe siècle, pour la défense de cette ville, qui lui doit sa citadelle et ses fortifications.

Que voulait faire le père Ignace de ce monument ?

Voulait-il y faire une école militaire, une fondation hospitalière, une fondation religieuse de son ordre qui ne pourrait lui être contestée puisqu'elle aurait été édifiée de ses propres deniers et non de ceux de l'hospice ou de la ville, voulait-il, en faisant une fondation importante, dont il avait le secret, accroître les ressources de Saint-Martin puisque, pendant qu'il faisait faire cette construction, il édifiait le couvent des Charitains à grands frais sur les terrains de l'hospice ?

Nous ne pouvons faire que des conjectures à ce sujet, mais, assurément, il n'y a rien d'invraisemblable dans ces interprétations, car il n'était encore que vaguement question de la construction d'un hôtel des Cadets gentilshommes de l'armée coloniale.

Le P. Ignace avait seul, dit-on, contribué au paiement de ce monument, comme de tant d'autres constructions de Saint-Martin, il avait donc un intérêt personnel à son édification.

D'autre part, il était question d'avoir des religieuses et non plus des religieux à l'hospice Saint-Honoré.

Des demandes avaient déjà eu lieu depuis 1662, de la part de communautés de femmes pour tenir l'hospice Saint-Honoré, entre autres les sœurs de la Miséricorde de Vannes, ordre pauvre.

Ces demandes avaient été assez bien agréées à Saint-Martin, sinon sollicitées, puisque les habitants de cette ville, dans une réunion présidée par M. Augier, curé de Saint-Martin, les avait acceptées.

---

(1) Construction du couvent des Charitains, 1776 ; Construction de la grande aile de l'hôpital, 1777 ; Reconstruction du monastère des Capucins, 1777 ; Fondation de l'hôpital de la marine, 1782.

Digitized by Google

Pourquoi n'y eut-il pas de résultat à ces demandes? Nous l'ignorons.

Un nouveau plan de Saint-Martin, après cette construction achevée, représente sur ce terrain un bâtiment avec l'indication : « batiment des pères» (1).

Cette expression ne préjuge en rien de sa destination ultérieure et laisse à supposer qu'elle était encore inconnue car, sans aucun doute, l'ingénieur militaire Masse l'eût appelée de son nom définitif sur le plan en question, mais dès lors tout permettait d'affirmer décidément qu'il s'agissait bien de doter la ville de Saint-Martin d'une grande école militaire coloniale.

Les travaux de construction furent alors entrepris sur ce terrain dit « des pères » avec une très grande activité.

La fondation de ce monument eut lieu. La pose de la première pierre fut l'objet d'une imposante cérémonie, le 13 juin ; elle fut faite par le général des Escotais, gouverneur militaire de l'île de Ré.

Les dimensions projetées pour ce monument durent sans doute être augmentées ; une petite maison voisine gênait encore l'entreprise.

Un arrêt du conseil d'Etat du roi, daté du 19 juillet suivant, autorisa le prieur des Charitains, P. Didime Choppin, à acheter ladite maison « située au coin de la rue Saint-Clair (2) en face la place d'Armes et joignant la maison desdits religieux ».

Cette maison fut alors achetée pour la somme de quinze cents livres par le P. prieur le 1er août suivant aux sieur et dame Bonin ; elle fut aussitôt démolie pour laisser le champ libre à de plus vastes plans.

Ce n'est que le 13 décembre de cette même année qu'apparut une ordonnance de Louis XVI destinant ce bâtiment au logement futur des cadets de la noblesse qui se destinaient à être officiers dans les bataillons coloniaux que la France entretenait alors au Canada, aux Indes, à l'Ile de France etc., c'est de là que vint à ce monument le nom « d'hôtel des Cadets-gentilshommes de la marine », nom qui lui est resté même de nos jours, malgré ses diverses destinations depuis la révolution (3).

---

(1) Archives génie militaire, Paris, cartons de l'ingénieur militaire, Claude Masse.

(2) Aujourd'hui rue Carnot.

(3) Le nom d'hôtel des Cadets gentilshommes de l'armée coloniale est plus

Digitized by Google

1779. — Quatre ans après, l'hôtel en question était terminé complètement, sa construction avait coûté 85.000 francs au prieuré-hospice Saint-Honoré selon les uns, au P. Ignace seul selon les autres; son occupation était attendue depuis près d'un an impatiemment.

Louis XVI donna à son ministre, secrétaire d'État de la marine, Messire Antoine-Gabriel de Sartine, l'ordre de faire acheter le bâtiment au compte du trésor. Celui-ci dépêcha à Saint-Martin M. Antoine-Pierre de Cassa, conseiller du roi, pour traiter de l'acquisition.

Les Charitains réclamèrent 55.000 francs de cet immeuble alors qu'il leur avait coûté 85.000 francs. Pourquoi cette énorme différence ? Nous n'avons pu encore débrouiller ce second mystère ; c'était sans doute affaire entre le roi et le P. Ignace que l'on disait être son oncle.

Après bien des pourparlers entre le P. Ignace et l'envoyé du roy, le marché fut conclu le 15 juin pour la somme de 50.000 francs seulement (1).

Le capital de cet achat ne fut pas versé par le trésor entre les mains des Charitains, pourquoi ? Autre mystère ! Les intérêts du capital à 5 0/0 s'élevant à la somme annuelle de 2.500 francs furent servis régulièrement tant que dura l'école.

L'ordonnance royale pour l'établissement d'une compagnie de Cadets-gentilshommes à l'île-de-Ré, pour le département des colonies, parut le 13 décembre.

Il y est dit que sa majesté a résolu de former, à l'île-de-Ré, une compagnie de Cadets-gentilshommes, composée de jeunes gens de 15 à 22 ans, d'origine noble ou fils d'anciens officiers décorés et morts au service.

L'effectif de la compagnie est de 54, composé de la façon suivante : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 4 sergents, 4 caporaux, 12 appointés, 15 cadets 1re classe, 15 de 2me classe et 1 tambour.

Les appointements annuels sont les suivants: Capitaine, 2.000 livres ; lieutenant, 900 livres ; sous-lieutenant, 720 livres ; sergent, 450 livres ; caporal, 360 livres ; appointé, 324 livres ; cadet de

---

exact, mais celui d'hôtel des Cadets-gentilshommes de la marine est resté en usage dans l'île et même « d'hôtel des cadets » simplement.

(1) Acte Mals, notaire à Saint-Martin.

Digitized by Google

1re classe, 288 livres ; cadet de 2me classe, 240 livres ; tambour (y compris l'entretien de sa caisse), 168 livres.

Les cadets devaient en outre être en état de recevoir de leur famille une pension annuelle de 300 francs, de se fournir leur uniforme à leurs frais en drap réglementaire. Cet uniforme était composé d'un habit en drap bleu de roi, parements semblables ; collet rouge et droit de 15 lignes de hauteur ; revers jaunes ayant un petit bouton en haut, deux au milieu, 3 en bas.

Au-dessous du revers, 3 gros boutons à l'habit ; à chaque poche ouverte obliquement, 3 autres boutons.

Au-dessous du parement de la manche, une fermeture garnie de 3 petits boutons. Tous les boutons sont marqués d'une ancre de marine.

Veste et culotte blanches, guêtres blanches montant au-dessus du genou, chapeau tricorne bordé d'un galon d'argent, semblable à celui qui sert à l'indication des grades et orné d'une rosace blanche, épaulettes en argent, sans franges.

Les armes se composaient d'un fusil à pierre ; d'un sabre au côté gauche suspendu à un porte-sabre avec ceinturon sous l'habit ; d'une giberne suspendue à un baudrier blanc, en peau, porté en sautoir au-dessus de l'habit (1).

« Mandait sa majesté à l'amiral de France, duc de Penthièvre, de tenir la main à l'exécution de ses ordres pour l'uniforme et le règlement des cadets de la marine. »

Pour l'instruction militaire technique, les cadets étaient sous les ordres du colonel directeur de l'école ; pour l'instruction militaire pratique, ils étaient sous les ordres du commandant du dépôt des bataillons des colonies, en garnison à la caserne de l'Esplanade (2).

Noms de quelques cadets gentilshommes relevés sur les registres des malades du prieuré-hospice, pendant les deux premières années de fondation de l'école 1780-81.

---

(1) Une estampe ancienne coloriée, encadrée à la bibliothèque du musée Ernest Cognacq à Saint-Martin, représente un cadet-gentilhomme de l'île de Ré en uniforme.

(2) Une autre estampe coloriée, faisant pendant à la première, représente l'uniforme des divers bataillons coloniaux casernés alors à Saint-Martin.

Digitized by Google

DOCTEUR LOUIS HERNETTE

Médecin traitant à l'hôpital Saint-Honoré depuis 1896, s'y distingua par ses soins dévoués aux malades, en particulier pour leur sauvetage, lors de l'incendie de l'hôpital, dans la nuit du 7 août 1901.
Mort en 1908, victime du devoir professionnel, à l'âge de 36 ans.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

1° *Sergents*

De Pontlevoye.
De la Grange.

2° *Caporaux*

Bardon.
Brossard.
D'Hérissé.

3° *Appointés*

Duchaffaud.
De Miramont.
D'Hestreuse.
Le Sueur.
De Balsa.
De Roquefeuille.
Le Chevalier de Moyria.
De Saint-Victor.

4° *Cadets de 1re classe*

Galtier de la Roque.
Deniau de la Garenne.
De Mont-Girault.
De Garcin.
De Roussillon.
Thuillier.
Pichot de Moroy.
Flaville.
Le Jumeau.
De la Glaine d'Ozon.
Matter Duclos.
Deniau de la Grange.
Castannier de la Grange.
Sablon de Flaville.

5° *Cadets de 2e classe*

Dugres.
Desessart.
Collet.
Gerzozie.
Lupé.
Boucault.
De Catalogne.
Quesnel Dutrop.
De Clinchamp.
Boucault de Rochedu.
Le Brun.
De la Laurancie.
De la Forest.
De Lachaux.
Morin de Champrault.
Le Harivet du Rocher.
De Boissier.
De Villèle.

6° *Tambour*

Divers

Cette école fonctionna pendant dix ans sans interruption et eut pendant ce laps de temps les directeurs suivants :

1780. — Antoine de Sagnes, lieutenant-colonel, directeur (1).

1783. — Charles de Blinières, colonel directeur (2).

1788. — Jean de Gromeville, colonel, directeur (3).

1789. — Lors de la révolution l'école fut dissoute, l'Etat cessa

(1) Antoine de Lombard d'Hayr, seigneur de Sagnes, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, ancien officier de la marine, mort le 26 mai 1783 dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'école.

(2) Jacques-Charles Fronsac, seigneur de Blinières, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, ancien officier de marine, ex-colonel, commandant le régiment de Saintonge.

(3) Jean de Gromeville, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ex-lieutenant de l'hôtel royal des invalides de la marine.

Digitized by Google

à l'hospice le paiement de la location annuelle et conserva par devers lui le capital qui n'avait jamais été versé et sur lequel la rente avait été constituée.

Le premier maire de Saint-Martin, M. Boutet, installa dans les locaux de l'hôtel des Cadets devenus vides, la mairie, le tribunal, la justice de paix et l'administration cantonale.

1790. — Le deuxième maire, M. Fournier-Désormeaux, ne modifia en rien cet état de choses.

1791. — Le troisième maire, M. Foucault (des Prises), ayant acheté, pour la ville, les locaux vides de l'ancien monastère des Capucins, y installa la mairie et autres bureaux qui quittèrent l'hôtel des Cadets.

1793. — Après l'expulsion des religieux de l'hospice Saint-Honoré, l'hôtel des Cadets, ainsi que tous les autres biens de cet hospice, fut pris par l'Etat, comme bien national pendant la durée de la première république.

1804. — Sous l'empire, l'hospice, après réintégration de ses biens, ne pouvant soutenir, faute de revenus suffisants, l'entretien d'un immeuble tel que l'hôtel des Cadets, le loue pour la somme de 770 francs par an, le 27 septembre, à un restaurateur nommé Antoine Lainé (1).

Celui-ci exploita ces vastes locaux pour en faire une grande hôtellerie où prirent pension, logement et formèrent un cercle militaire, les officiers de la garnison, nombreux à cette époque.

Les guerres de l'empire entretinrent alors pendant une dizaine d'années un mouvement militaire et maritime considérable dans la garnison de Saint-Martin, devenue importante et à laquelle l'ancien hôtel des Cadets rendait ainsi de réels services pour le personnel des officiers.

1815. — Après la chute de l'empire, le mouvement intensif de la garnison de Saint-Martin ayant cessé, le cercle militaire installé dans l'ancien hôtel des Cadets cessa d'exister, l'hospice Saint-Honoré loua cet immeuble à des particuliers qui l'occupèrent en trois logements séparés ; cet état de choses dura jusqu'en 1891.

1891. — L'Hôtel de Ville, installé depuis 1791, c'est-à-dire depuis un siècle, dans les locaux de l'ancien monastère des Capu-

(1) Acte Dénouy, 21 octobre 1804.

Digitized by Google

cins fut la proie des flammes dans l'incendie de la nuit du 19 janvier, il fut brûlé de fond en comble ainsi que toutes les archives dans lesquelles nous avions heureusement puisé *larga manu* jadis pour tout ce qui concernait les faits intéressants de l'histoire locale.

A dater de ce jour, les bureaux de la mairie, le tribunal, etc., etc., vinrent se réinstaller dans les précieux locaux de l'hôtel des Cadets où ils occupèrent et occupent toujours le logement Est.

Le logement central est occupé par les bureaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones ; le logement Ouest, par des particuliers.

1905. — A la mort de Théodore Phelippot (1), qui laissait après lui d'importantes collections dont ses héritiers se souciaient peu ou prou et qu'ils devaient mettre aux enchères, une démarche fut entreprise par le docteur Emile Atgier, de Saint-Martin, auprès d'un richissime compatriote et ami, pour que celui-ci voulut bien conserver à l'île de Ré des collections qui intéressaient tout particulièrement le pays et qui en provenaient presque exclusivement.

M. Ernest Cognacq (2) occupant à Paris une des plus hautes situations de commerce mondiales grâce à son génie commercial, à son amour du progrès social et à son immense fortune reposant sur sa grande maison de commerce, maison fondée et entretenue de ses propres deniers, ne fut pas sourd à la voix d'un compatriote et, heureux de l'occasion qui se présentait de faire un don généreux à son pays natal, acheta ces collections (3) et en fit don à Saint-Martin (4) qui les accepta avec reconnaissance (5) ; il pria son ami le docteur Atgier de s'occuper de leur installation dans la ville de Saint-Martin.

1906. — Celui-ci décida de les placer dans le logement ouest de l'hôtel des Cadets ; les locataires furent expro-

---

(1) René-Théodore Phelippot, viticulteur, ancien maire du Bois, né au Bois et y décédé le 27 septembre 1905.

(2) Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la grande médaille d'or de la mutualité, né à Saint-Martin, rue des Escotais, n° 8, directeur et propriétaire des grands magasins de la Samaritaine, rue du Pont Neuf à Paris, fondateur d'une maison de santé et d'une caisse de retraite pour ses employés.

(3) Acte Martineau, 16 août 1905.

(4) Acte Martineau, 19 août 1905.

(5) Acte Martineau, 20 août 1905.

Digitized by Google

priés et indemnisés ; le logement fut organisé en conséquence et garni des dites collections.

1907. — Celles-ci furent remises dans une séance publique et solennelle le 31 août au conseil municipal qui les reçut officiellement et donna à cette nouvelle organisation le nom de « musée Ernest Cognacq », nom du généreux donateur (1).

1908. — L'année suivante, grâce à son bon génie, la ville achetait pour 25.000 francs l'hôtel des Cadets tout entier à l'hôpital Saint-Honoré et devenait entièrement propriétaire de cet immeuble à perpétuité à condition d'y loger et entretenir les collections présentes et futures du musée.

Les collections provenant de Th. Phelippot consistaient en céramique, numismatique, histoire naturelle, meubles anciens, tableaux, armes, objets rares, curieux ou anciens, bibliothèque importante, archives locales intéressantes, le tout provenant de l'île en grande partie.

1909. — Les collections du docteur Atgier ne tardèrent pas à venir augmenter le nombre des précédentes. Elles consistaient en : numismatique antique, minéralogie, entomologie, paléontologie, préhistorique, anatomie et anthropologie, enfin 360 volumes ou brochures scientifiques.

L'acquisition de ces collections avec les frais d'expropriation, d'organisation, d'installation de vitrines, bibliothèque etc., jointe à l'acquisition de l'immeuble tout entier donnent à l'ensemble de cette fondation une valeur de 50.000 francs.

1910. — Déjà des dons généreux importants provenant d'amis du docteur Atgier sont faits au musée, c'est la collection du regretté docteur Bourat du Vert-Clos (2). Conchiologie exotique, minéralogie, panoplies calédoniennes, 150 volumes et brochures, etc., furent donnés au musée par sa veuve, Mme Lucien Bourat, née à Smyrne, et son fils, le jeune Jean Bourat.

C'est la collection Emile Hurteaux (ferronnerie ancienne, clefs et serrures médiévales et modernes trouvées à l'île de Ré), remise au Musée.

---

(1) *Almanach-annuaire de l'île de Ré*, année 1907.

(2) Jacques-Armand-Lucien Bourat, médecin principal de la marine, chevalier de la Légion d'honneur. Né le 2 septembre 1850, au Vert-Clos à Saint-Martin, décédé en activité de service à Toulon, en 1899, à son retour d'Orient, où il exerçait les fonctions de médecin en chef de l'hôpital français de Smyrne.

Digitized by Google

C'est le docteur Henri Martin, président de la société préhistorique française de Paris, qui envoie au Musée des silex et os travaillés provenant de la station paléolithique de la Quina (Charente), où il a découvert un squelette de l'Homme fossile Moustérien.

C'est le regretté Henri Marot, de Paris, qui envoie des silex néolithiques de l'importante station préhistorique du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire).

C'est l'importante bibliothèque des pères Capucins, laissée par eux à la ville, lors de leur expulsion, à la révolution; bibliothèque conservée longtemps au presbytère et remise au musée par l'abbé Manseau, curé de Saint-Martin, lors de son départ en retraite.

C'est la grande calcographie de Callot du XVIIe siècle, représentant la prise et le siège de l'île de Ré en 1625 et 1627 dans tous leurs détails, offerte par le docteur Atgier à la salle de la bibliothèque.

Enfin divers autres dons isolés moins importants dont les donateurs sont inscrits sur le registre des dons faits au musée.

Tout porte à espérer que le musée sera désireux de posséder un jour l'importante bibliothèque et les nombreux cartons d'archives locales de M. Julien Moreau, ainsi que l'intéressante et importante collection de documents, livres et estampes relatifs à l'histoire de l'île de Ré que le docteur Atgier recueille de longue date pour son pays.

1911 — M. Ernest Cognacq, désireux de voir prospérer le musée offert par lui à Saint-Martin, fait une nouvelle fondation généreuse consistant en un capital de 16.000 francs en rente sur l'Etat. afin d'assurer un revenu annuel de 500 francs pour l'entretien. le gardiennage et l'accroissement du musée devenu si prospère.

Un monument de l'importance de l'hôtel des Cadets (c'est ainsi qu'on le nomme toujours aujourd'hui) était destiné à rendre de grands services à la ville de Saint-Martin, c'est en effet ce que nous avons vu, à toutes les époques, depuis sa fondation (1776) qui date de plus d'un siècle jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII. — HOPITAL DE LA MARINE

(1782-1861)

Sur les instances réitérées à la cour de Louis XVI par le P. Ignace faisant ressortir :

1° Que l'encombrement de l'hospice Saint-Honoré par les malades de la population et de l'importante garnison ne permettait pas d'y recevoir en traitement les malades de la marine marchande ou de la marine royale ;

2° Que le mouvement maritime était assez important pour motiver la création d'un hôpital spécial qui fût en même temps une station sanitaire maritime, sur ces instances, dis-je, le roi autorisa, aux frais du gouvernement, la construction, dans l'intérieur de la place forte de Saint-Martin, d'un établissement hospitalier qui porterait le nom d'*Hôpital de la marine* de Saint-Martin-de-Ré.

Tout porte à croire que la construction de ce nouvel hôpital était motivée : 1° par la présence à la caserne de Saint-Martin depuis quelques années du « dépôt des recrues des colonies » ; 2° par la présence dans l'île du nombreux personnel de la marine ; 3° par la nécessité d'une maison de convalescence pour les militaires revenant des colonies et atteints d'anémie coloniale ou autres affections exotiques.

L'attention de Louis XVI était tout spécialement attirée sur l'île de Ré pour diverses raisons faciles à comprendre.

1° Son oncle (1), le P. Ignace, y possédait une très grande autorité et y déployait une très grande initiative dont tout le pays obtenait de nombreux avantages.

2° Une école d'officiers élèves pour l'armée coloniale avait été fondée à l'hôtel des Cadets-gentilshommes.

3° Le dépôt des recrues des bataillons coloniaux avait été installé à la caserne de l'Esplanade.

4° Enfin, le roi entrevoyait, très probablement, dans la situation de l'île de Ré un point stratégique à cause de la guerre actuelle avec l'Angleterre ; en tout cas il devait garantir la sécurité des établissements militaires susdits qu'il y avait fondés et qui d'un moment à l'autre pouvaient être l'objet d'un

(1) Louis XVI, petit-fils de Louis XV et fils du Dauphin qui mourut avant de régner, se trouvait être le neveu du P. Ignace, frère naturel du Dauphin.

Digitized by Google

coup de main de la flotte anglaise et le centre de nouveaux conflits entre l'Angleterre et la France, comme le fait avait eu lieu lors du siège du fort Saint-Martin, en 1627, et du bombardement de la ville par la flotte anglaise en 1696.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, dans cette ville de garnison de Saint-Martin, la nécessité d'un nouvel hôpital se faisait sentir.

1782.— Cette construction fut entreprise dans un enclos situé sur l'avenue d'ormeaux bordant à l'ouest la grande esplanade de Saint-Martin et s'étendant de l'étang dit de la fausse-braie à la porte de la ville.

Sa construction, comportant deux étages, était composée d'un corps de bâtiment principal faisant face à la citadelle, une grande cour ou jardin séparait ce corps de bâtiment de l'avenue d'ormeaux susdite.

Les travaux de construction dirigés par le P. Ignace furent exécutés pendant les années 1782 et 1783.

1785. — La sollicitude du roi pour l'île de Ré était telle, que, trois ans plus tard (22 avril), il n'hésita pas à acheter au prix de 240.000 francs et d'une rente viagère de 24.000 francs, la baronnie de l'île de Ré, au comte de Pusigneu, ancien colonel du régiment « Royal-Lorraine-Cavalerie », qui alors jouissait, avec la comtesse de Pusigneu sa femme, des revenus de l'île et des titres de baron et baronne de l'île de Ré.

Louis XVI, par ce fait, ainsi que la reine Marie-Antoinette sa femme, devinrent donc baron et baronne de l'île de Ré et possesseurs des revenus de la baronnie qui s'étendait de Sablanceaux au Martray.

1788.— En février, les premiers malades de la marine furent admis à ce nouvel établissement hospitalier ; les finances de l'Etat, assez embrouillées à cette époque, avaient sans doute retardé son inauguration car il était construit depuis plus de 4 ans.

1796. — Le 11 juillet, à la suite de l'inspection de cet hôpital par l'ingénieur en chef des bâtiments de la marine, cet inspecteur exprime ainsi les desiderata de ces bâtiments dans un rapport ou procès-verbal d'enquête : « L'hôpital de la marine de Saint-Martin de Ré est en bon état, mais les coups de vent de l'hiver dernier ont totalement dégradé les couvertures qu'il convient de remanier en remplaçant les tuiles que les vents

Digitized by Google

ont cassées ou emportées ; toutes les vitres ont besoin d'être remastiquées, il manque 254 carreaux de verre » (1).

1798. — Le 27 décembre, on y installe un dépôt de recrues de la marine.

1804. — Sous l'Empire, on y établit le dépôt des conscrits réfractaires au mois de janvier.

1848. — Cet établissement fonctionna pendant 60 ans jusqu'à l'époque de la révolution de 1848 sans que les archives nous soient parvenues ou connues. C'est dans ses salles vides que fut installé un bureau électoral, lors des élections, pour nommer les représentants du peuple en 1848.

Depuis cette époqne, faute d'entretien, il tomba peu à peu en ruines ; nous avons maintes fois joué à cache-cache dans ces ruines avec des camarades d'enfance.

Les quelques pièces habitables étaient louées à des ouvriers.

1861.— Enfin, l'immeuble en entier fut vendu, le 28 septembre, pour une somme de 8.500 francs et les nouveaux acquéreurs ne pouvant l'utiliser ni le restaurer, le démolirent et vendirent les matériaux.

IV. — Restaurations dues à l'hospice Saint-Honoré.

CHAPITRE XIX. — LE MONASTÈRE DES CAPUCINS

1618. — Le monastère des Capucins de Saint-Martin-de-Ré fut fondé en 1618 par des moines de l'ordre de Saint-François d'Assise, sous les auspices de Mgr Michel Raoul, évêque de Saintes, avec le consentement des habitants de Saint-Martin où ils avaient obtenu une concession de terrain et sous les ordres d'un père gardien, le P. Hubert de Thouars, chevalier de la croix de J.-C., homme de grand mérite.

Le nom de Capucins, donné à ces religieux, leur venait de la forme particulière de leur capuchon ou capuce ; leur congrégation avait été fondée en Italie, par Mathieu de Bassi, au commencement du XVIe siècle et rattachée ensuite à l'ordre mendiant des Franciscains (2).

---

(1) Arch. anc. mairie.

(2) Les Franciscains ou frères mineurs (du mot *minores* : plus petits) à

Digitized by Google

Les Capucins étaient astreints à trois vœux : « Pauvreté, chasteté, obéissance ». Leur temps se partageait entre la prière en commun, la méditation et le travail.

Leur travail consistait, pour les érudits, en prédications, d'autres cultivaient l'art ou le métier appris en leur jeunesse ; d'autres enfin consacraient leur vie aux soins à donner aux malades à domicile, aux lépreux dans les léproseries réparties en France pendant tout le moyen âge, comme il en existait une à l'île de Ré, au lieu dit aujourd'hui « La Maladrerie », sur le bord de la mer, dans la commune de Sainte-Marie (1).

La règle sévère des Capucins leur défend de ne recevoir en échange de leurs travaux que les choses indispensables à l'existence, que leurs frères quêteurs vont quêter à domicile.

Non seulement elle leur défend la propriété individuelle, mais aussi la propriété collective.

Pas plus le moine que sa communauté n'a le droit de posséder quoi que ce soit.

L'ordre des Franciscains avait été fondé par saint François d'Assise dès l'année 1182 et approuvé par le pape Innocent III au concile de Latran en 1215.

A partir de cette date, les Franciscains se répandent dans toute l'Europe. Leur fondateur ayant une prédilection pour la France où l'université de Paris venait d'être fondée, se réserve cette mission (2).

En 1220, il part à la 5e croisade où se distingua Savary de Mauléon, seigneur de l'île de Ré, sauvant les chrétiens au siège de Damiette qui, grâce à lui, fut prise d'assaut.

Malgré les revers de cette expédition, un résultat était obtenu, le libre accès de Jérusalem aux pèlerins.

---

cause de l'humilité à laquelle leur règle les astreint, sont aussi connus en France sous le nom de Cordeliers à cause de la corde dont ils se ceignent le corps. A cet ordre se rattacha aussi dans la suite la Congrégation des Récollets, créée en Espagne à la fin du XVe siècle par Jean de Puebla et ainsi nommés du mot récollets : recueillis, à cause du recueillement perpétuel imposé par leur règle (méditation solitaire).

(1) Dr Atgier, *Les léproseries de l'île de Ré au moyen âge*, in-8° br., 1912.

(2) A l'ordre des Franciscains fut aussi rattachée la congrégation des Clarisses (femmes) fondée par Sainte-Claire et sa sœur Agnès, approuvée par le Pape Innocent III et qui se propagea en Italie avec la rapidité d'une épidémie psychique. Leur centre était, à Rome, l'église Sainte-Marie-des-Anges qu'elles tenaient des Bénédictins.

Digitized by Google

Saint François d'Assise obtint que la garde du saint sépulcre fut confiée à ses moines franciscains qui se succèdent, depuis cette époque, dans cette mission où ils sont connus sous le nom de « Pères de la Terre sainte ».

En 1821, à son retour en Italie, saint François d'Assise institue le tiers-ordre des Franciscains, composé de laïques de toutes conditions dont fit partie saint Louis lui-même.

Saint François mourut en 1226, après avoir vu, deux ans auparavant, apparaître, paraît-il, à ses mains et à ses pieds les mêmes stigmates que ceux de la passion du Christ.

Après lui ses disciples continuèrent son œuvre évangélique, Jean de Vicence en Italie, saint Antoine de Padoue en Espagne et Portugal, etc., etc.

L'accroissement de cet ordre fut tel, que les religieux étaient :

En 1219 au nombre de 300
— 1262 — 20.000 (en 800 monastères).
— 1350 — 150.000

Après avoir évangélisé l'Europe, y compris la Scandinavie et la Russie, ils passèrent en Asie et s'attachèrent à la conversion des Mongols.

L'un d'eux, Jean de Monté, traduisit l'évangile en chinois en 1288 et devint archevêque de Pékin ; son église avait déjà 30.000 fidèles lorsqu'arriva la révolution de la Chine, contre l'invasion mongole en 1369 ; cette église de Pékin disparut sans laisser aucune trace.

Depuis ces époques lointaines, l'ordre des Franciscains prospéra en Europe, il s'étendit peu à peu dans les grands et ensuite dans les petits centres.

C'est ainsi que l'île de Ré vit fonder le monastère de cet ordre en 1618, alors qu'était apaisée la première période des longues luttes meurtrières entre protestants et catholiques qui avaient désolé le pays de 1568 à 1574, sous le nom de guerres de religion.

Un terrain fut donné, en usufruit, à l'ordre des Capucins pour fonder un monastère, à Saint-Martin-de-Ré, à proximité de l'hôtel-Dieu Saint-Julien, au commencement du règne de Louis XIII.

La construction de ce monastère eut lieu sur l'emplacement de l'ancien monastère fondé au VIIIe siècle par les Bénédictins, où mourut Eudes d'Aquitaine en 735 et qui fut détruit par les Normands au IXe siècle, comme nous le verrons ailleurs.

Digitized by Google

Cet emplacement fut-il choisi parce qu'on y trouvait encore les substructions du monastère d'Eudes, ou parce qu'il était sur le point culminant du pays en cas d'inondation de la mer ou pour ces deux motifs réunis, nous ne pourrions l'affirmer, toujours est-il que les points culminants des bords de la mer étaient recherchés, lors des fondations de ce genre et que d'autre part des substructions toutes trouvées n'étaient pas à négliger dans un pays où les bons matériaux de construction sont rares.

Les constructions comprirent des locaux d'habitation formant trois ailes et encadrant une cour de cloître dont la quatrième face était formée par l'église du monastère.

Les locaux d'habitation étaient construits avec une extrême simplicité, comme il sied à des religieux faisant vœu d'humilité. Salle capitulaire, réfectoire, dortoir, parloir, cuisine, buanderie, cellier, caves, etc., etc., tout était de construction vaste, mais modeste.

L'église conventuelle avait des proportions plus élevées que les autres bâtiments, mais son intérieur était d'une très grande simplicité.

Derrière le monastère, c'est-à-dire au sud, les moines firent un vaste enclos qu'ils cultivèrent eux-mêmes.

Dans le fond de cet enclos ils plantèrent, dès leur arrivée, un bois composé de 300 chênes verts ; ils savaient, en effet, que le chêne vert est l'arbre qui croît le mieux dans les terrains secs, sans être éprouvé par les grands vents de mer, ce qui est contraire à l'idée régnant dans le pays, à savoir que les pins maritimes et les tamaris sont les seuls arbres pouvant supporter les grands vents de N.-O. et de S.-O. sur les bords de la mer.

Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, que, pendant tout le moyen âge, deux forêts de chênes verts couvraient une grande partie de l'île de Ré ; la *forêt de Bouhé* ou Boë, bordant la côte du Bois à Ars et la *forêt de Ré* bordant la côte de la Flotte à Sablanceaux et formant à Rivedoux une palissade utile pour protéger des vents de S.-O. les navires venant se réfugier en rade de Rivedoux, appelée pour ce motif « rade de la palisse ».

Ce bois de chênes servit aux moines de palisse ou palissade pour abriter leur verger et leur habitation des vents de S.-O., les plus violents de l'île.

Les Capucins étaient au nombre de huit, sous la direction,

Digitized by Google

comme il est dit, d'un père gardien, le P. *Hubert de Thouars*.

Il se distingua dès le début de son séjour au monastère par le colloque qu'il soutint vigoureusement à Ars contre le pasteur calviniste Chenet, dans lequel chacun d'eux exposa et défendit les dogmes de sa religion (1).

Sept autres pères Capucins étaient chargés de travaux religieux, prédications dans l'île, missions, neuvaines, jubilés, etc., offices religieux à l'intérieur et à l'extérieur du monastère, se rendant utiles tantôt à la paroisse, tantôt au prieuré-hospice Saint-Honoré, soit pour les offices, soit pour les enterrements.

Quatre frères ou novices avaient pour mission de passer dans les diverses localités de l'île pour y recevoir des particuliers généreux des dons et aumônes en nature servant à l'entretien du monastère.

1619. — Lors de la construction d'un hôtel spécial pour le gouverneur de l'île de Ré, le monastère des Capucins cède une partie de son terrain pour la construction de cet hôtel.

Le monastère s'étendait alors, terrains et bâtiments, d'un coin à l'autre de la place d'Armes ; tout porte à croire que la partie de terrain alors cédée est celle qui correspond aux classes de l'école des garçons, installée depuis la révolution dans les locaux de l'ancien hôtel du gouverneur.

1621. — La période pendant laquelle ce monastère fut fondé était, comme il a été dit, une accalmie momentanée de nos tristes guerres de religion, mais celles-ci reprirent en France, en particulier à La Rochelle et dans l'île de Ré dès 1621 par des batailles navales ayant pour but d'arracher l'île de Ré des mains de l'armée protestante, qui en avait fait son refuge et de poursuivre cette armée jusque dans ses retranchements sur terre et sur mer, c'est-à-dire dans les forts de l'île et dans la rade ou fosse de Loix où se tenait sa flotte.

1622. — En 1622 et 1623, le fanatisme calviniste détruisit les établissements religieux de l'île ; c'est à cette dernière date, en effet, que l'abbaye de Ré fut abandonnée par les moines Cisterciens qui ne pouvaient plus habiter des ruines.

---

(1) *Conférences au bourg d'Ars entre maître d'Amiel Chenet, pasteur, et frère Hubert de Thouars, gardien des Capucins, et examen des principaux points de la religion, tant par la pure parole de Dieu que par les décrets des anciens pères* (in-12, br.)

Digitized by Google

Il en fut sans doute ainsi du monastère des Capucins de Saint-Martin, bien que les documents locaux restent muets à ce sujet.

1625. — L'île entière est occupée par l'armée protestante sous les ordres du prince de Soubise, généralissime de ces troupes et frère du duc de Rohan, chef du parti calviniste en France.

L'armée royale catholique fait sa descente à la pointe des Portes et reprend l'île aux huguenots, après la bataille d'Ars et la capitulation signée à Saint-Martin.

1627. — En cette année, a lieu le fameux siège du fort Saint-Martin, défendu par Toiras et devant lequel l'armée anglaise, sous les ordres de Buckingham, s'épuisa pendant 3 mois en longs et vains efforts.

Buckingham en se retirant essuya une sanglante défaite à la bataille de Loix. Ce siège est raconté dans tous ses détails par l'écrivain du temps Jacques Isnard (1) et chanté élégamment par un poète du temps Jean de Bussières (2).

Cette période de guerres dans l'île ne fut pas favorable à la prospérité du monastère.

Les voûtes de l'église paroissiale détruites par précaution par Toiras ainsi que sa plate-forme, de crainte que Buckingham n'y établit ses batteries, le culte y est supprimé. Les Capucins, pendant les mois de septembre, octobre et novembre, baptisèrent les nouveau-nés dans la chapelle de leur monastère respecté par les assiégeants.

1628. — Le P. Antoine de la Haye est nommé gardien des Capucins ; le monastère, à la suite des troubles religieux en question, était devenu dans un tel état de ruines que, d'après tous les documents locaux (3), il n'était pour ainsi dire plus habitable.

Le Père gardien songea sérieusement à sa restauration, mais le peu de temps qu'il resta à la tête du monastère ne lui permit pas de mettre ses desseins à exécution.

---

(1) *Siège du fort Saint-Martin et défaite des Anglais à l'île de Ré*, traduit de la relation latine de Jacques Isnard de 1627, par le Dr Atgier en 1902, br. in-8°, librairies de Saint-Martin de Ré.

(2) *La Rhéade ou l'île de Ré délivrée*, poème épique latin de Jean de Bussières en 1627, traduit en français par le Dr Atgier en 1898, in.-8° br., mêmes librairies.

(3) Arch. anc Mairie.

Digitized by Google

1629. — Le P. Guillaume de Guiberlin est nommé gardien des Capucins.

1630. — Il céda une partie du terrain du monastère (correspondant à l'école communale actuelle des garçons), pour de nouvelles constructions à l'hôtel du gouverneur de l'île de Ré, dont la porte fut surmontée d'un écusson gravé aux armes de France (porte d'entrée de l'école communale actuelle).

C'est pendant ces travaux de substruction que fut découverte la couronne attribuée à Eudes d'Aquitaine dont il sera question ailleurs (1).

Le P. de Guiberlin décida alors que le monastère serait l'objet d'importantes restaurations.

De sérieuses difficultés provenaient de l'absence dans l'île de bons matériaux de construction, à moins de les extraire de la couche calcaire compacte profonde, ce qui eût été très dispendieux.

Faire venir la pierre de taille des carrières du Poitou ou de la Saintonge eût nécessité des frais énormes.

Il fallait s'en tenir à des expédients moins coûteux et utiliser des matériaux quelconques, sur place si possible.

Il existait à Ars un monument en ruines, l'ancien manoir prieural ou prieuré Saint-Etienne, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm depuis 1250 environ.

Ce prieuré, situé à l'est et derrière l'église prieurale d'Ars à laquelle il était attenant, dévasté lors des guerres de religion en 1574, avait été transformé fin 1603 en temple calviniste.

Ce temple avait été inauguré le 6 janvier 1604 par le pasteur Chauveton, de Saint-Martin, venu pour y installer son collègue le pasteur Chenet, premier pasteur d'Ars, qui y fit son premier prêche le même jour et y exerça son ministère jusqu'en 1626 (2).

Ce temple venait d'être renversé les 18 et 19 mars de cette même année 1630, un jour d'émeute fomentée par les catholiques, usant de représailles vis-à-vis des protestants (3).

Il existait donc à Ars des matériaux inutilisés et favorables pour la restauration désirée à Saint-Martin.

---

(1) Notice historique sur l'abbaye Sainte-Marie, fondée à Saint-Martin-de-Ré par les Bénédictins au VIIIe siècle, où se retira et fut inhumé Eudes, roi d'Aquitaine. Dr Atgier.

(2) *A la Rochelle et en Ré*, in-8°, br., Paris, 1895.

(3) Ms. Nic. Herpin.

Digitized by Google

Le P. de Guiberlin s'adressa au sénéchal de la seigneurie d'Ars (1) et s'entendit avec lui pour l'acquisition de tous les matériaux ayant constitué prieuré d'abord, temple ensuite ; tel est le motif pour lequel Ars ne conserve plus trace de son ancien prieuré Saint-Etienne, ni de son temple protestant ; l'église dudit prieuré seule est toujours debout mais entourée d'un exhaussement du sol de près d'un mètre et demi provenant de ruines environnantes, de décombres et de la poussière des siècles, qui masquent aujourd'hui les nombreuses tombes du cimetière qui l'entourait en avant et sur les côtés.

Le sénéchal (2) de la seigneurie de Ré (3) ne fit aucune opposition à ce transfert de matériaux provenant de la seigneurie d'Ars.

Le travail de démolition fut entrepris. Au fur et à mesure que les matériaux étaient extraits du temple protestant d'Ars et transportés à Saint-Martin, l'église des Capucins se relevait de ses ruines ainsi que les autres bâtiments du monastère.

1635. — Le P. Fusbert de Faoy est nommé gardien.

Le monastère était alors reconstruit complètement, l'église était réouverte au culte intérieur et extérieur et les Capucins avaient repris leur genre de vie calme et austère tout en continuant leur ministère de propagande catholique dans le pays.

1640. — Le P. Jehan François est nommé gardien.

Le 4 août de cette même année il y eut grande fête au monastère, la cloche sonnait à toute volée, une grande cérémonie se préparait pour la conversion d'une protestante à la foi catholique.

La jeune Suzanne Mariault, pendant l'office religieux, après avoir abjuré la foi calviniste, jura sur l'évangile qu'après avoir été instruite des dogmes de la religion catholique, apostolique et romaine, elle voulait désormais vivre et mourir dans cette religion.

Elle reçut alors l'absolution solennelle de la part du P. gardien et fut admise désormais dans le sein de la religion catholique par le baptême.

---

(1) Messire Buffechou, sieur du Défend.

(2) Louis-André de la Boissonnière, sieur de Beauverger.

(3) Elle appartenait alors à Jehan VI de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de Ré. (Son successeur, Jehan VII, donna en 1659 une partie du château de Marans aux Capucins pour y établir un monastère.)

Digitized by Google

Les parrain et marraine furent le P. Etienne de la Mare, Capucin, et dame Marguerite Marchand qui signèrent au procès-verbal ainsi que le P. gardien.

Pendant trois quarts de siècle environ, le monastère des Capucins continua dans le calme ses œuvres dévotieuses sous les PP. gardiens dont les noms suivent :

1652. — François-Marie de Vendosme ;
1678. — Jean L'Evangéliste de Poitiers ;
1682. — Suersonne d'Angoulême (1) ;
1685. — Jean de Santa-Rosa ;
1687. — Antonin de Chinon ;
1703. — Hilaire de Thouars ;
1714. — Benoit de Liguël ;
1716. — Saint-Hilaire d'Angoulême ;
1718. — Marcelin d'Angoulême ;
1719. — Pierre de Chastellereau.

1724. — A cette époque, un P. gardien vint remplacer le précédent, mais son nom manque à notre liste des gardiens du monastère.

1735. — Le 9 janvier, vers les sept heures du soir, un cyclone dévasta l'île de Ré.

Un des pinacles gothiques de l'église paroissiale, situé au-dessus de la façade nord et servant de contrefort à la plate-forme de l'ancienne église fortifiée, s'écroula sous la violence du vent, avec un fracas épouvantable, sur la toiture de l'église.

Celle-ci fut effondrée sur une étendue de plusieurs toises.

L'église fut interdite et fermée aux fidèles pendant la durée des importantes réparations, nécessitées par ces dégradations, ce qui ne dura pas moins de neuf mois, c'est-à-dire du 10 janvier au 2 octobre 1735.

Pendant tout ce temps, le gardien des Capucins prêta l'église de son monastère à l'abbé Gaillard, curé de Saint-Martin, pour la célébration de tous les offices du culte religieux et du culte des morts ; la restauration du monastère opérée un siècle

(1) Le 4 mai 1684 eut lieu à l'église du monastère l'abjuration du protestantisme et le baptême catholique d'une jeune Anglaise de 26 ans, native de Bracchair en Angleterre, nommée Frideswid-Salader, épouse de Pierre Lambert. Le P. Capucin François de la Chapelle Blanche fut témoin à cette abjuration. (Anciens registres de l'état-civil).

Digitized by Google

auparavant par le P. Guillaume de Guiberlin venait à son heure rendre un grand service à la paroisse de Saint-Martin (1).

Les réparations faites à l'église coûtèrent treize cents francs, uniquement pour ses frais de couverture.

1738. — Le P. Denis des Nottes est nommé gardien du monastère le 4 octobre.

1744. — Le 22 juin, à 4 heures du soir, a lieu le baptême d'une nouvelle cloche au monastère des Capucins.

Aussitôt son baptême, elle fut montée dans le clocher qui était situé à l'emplacement du vestibule actuel du théâtre.

Le parrain était M. de Fernex (2), la marraine, Mme de Princé, femme du gouverneur (3), qui signèrent l'acte de baptême ainsi que le P. Denis des Nottes.

Une nouvelle période de calme eut lieu, au monastère, sous les PP. gardiens dont les noms suivent :

1745. — Louis-Fulgence (nommé le 12 iuin).

1746. — Charles-Bernard-François-Xavier Sauvestre (seigneur d'Hérisson et de Clisson, comte des Mothes).

1749. — Louis-Marie de La Rochelle (devint vicaire général de l'ordre des Franciscains en quittant Saint-Martin).

1755. — Dominique d'Angoulême.

Le 17 septembre eut lieu au monastère une grande cérémonie religieuse qui consista en la prise d'habits du tiers-ordre des Franciscaines, dit de la Pénitence, de la jeune Marie-Madeleine Morin, de la paroisse du Bois. Des frères et des sœurs de l'ordre assistaient à la cérémonie.

1759. — Le P. Fidel... est nommé gardien en décembre.

1762. — Le P. Bernardin de Blanzal est nommé gardien.

---

(1) De toutes les anciennes églises de Saint-Martin, église Saint-Clair, église ou aumônerie Saint-Louis, église des Capucins, chapelle de l'hôpital Saint-Louis, chapelle de l'hospice Saint-Honoré, il ne reste plus que l'église paroissiale seule.

(2) Michel *Charles de Fernex*, de Rocheville, lieutenant du roi pour la place de Saint-Martin depuis 1730, décédé le 19 janvier 1745.

(3) Mathurin-Charles-Joseph *Grout de Princé*, ex-gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de ses gardes, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, devint maréchal de camp, fut gouverneur de l'île de Ré, 1736 à 1753.

Digitized by Google

1763. — Il délivre à la jeune Franciscaine, Marie-Madeleine Morin (du Bois), un certificat, le 12 juillet, constatant son entrée au Tiers-Ordre de la Pénitence le 17 septembre 1755, en ces termes :

« A la plus grande gloire de Dieu, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge et du séraphique Père saint François.

« Nous, soussigné, directeur spirituel des frères et sœurs de la congrégation du Tiers Ordre de Saint-François (dit de la Pénitence) établi dans notre église des Pères Capucins de la ville de Saint-Martin de l'isle de Ré.

« Considérant l'obligation que la charité chrétienne inspire à tous les fidèles de publier la vertu de leurs frères et de manifester leurs bonnes œuvres, afin que la sainteté de leur conduite serve de motif et d'exemple aux autres pour imiter leur piété ; désirant aussi satisfaire au devoir de notre charge qui nous oblige à donner aux frères et aux sœurs de la Pénitence, un acte authentique de la profession qu'ils font de ce saint ordre.

« Nous déclarons et certifions que Marie-Madeleine Morin, du village du Bois, a été admise à la profession de la règle du Tiers-Ordre de Saint-François (dit de la Pénitence), et en a prononcé les vœux de consentement et en présence des frères et des sœurs assemblés, entre les mains du R. P. Louis-Marie de La Rochelle, alors vicaire et directeur.

« Le 17 septembre 1755. En foy de quoy nous avons livré le présent certificat scellé du sceau de notre couvent et signé de notre main, à Saint-Martin de Ré, le 12 juillet 1763.

« F. Bernardin de Blanzal, cap.-gardien et directeur du Tiers-Ordre ».

1767. — Le 6 janvier, un assassinat fut commis à 11 heures du matin dans l'église des Capucins, pendant la messe par messire de la Mothe, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, major du régiment Royal-Comtois, sur la personne d'un nommé Massé, domestique, crime au sujet duquel la chronique locale n'a laissé aucun autre détail.

A la suite de cette profanation, l'église des Capucins resta fermée pendant 4 jours, elle ne fut réouverte qu'après une absoute faite par le P. Bernardin de Blanzal.

Cette même année, le gouverneur de l'île de Ré, le général d'Aulan, M. de Barin, gouverneur de Saint-Martin, et M.

Digitized by Google

Bonasseau, ingénieur en chef, firent construire la terrasse située devant la façade du couvent des Capucins. Elle occupait le sud de la place d'Armes d'un bout à l'autre, comme aujourd'hui.

Cette terrasse fut ornée à chacune de ses extrémités d'un lion sculpté en pierre (1).

1771. — Au mois de janvier, les Capucins voulant augmenter les revenus du monastère, firent abattre le bois composé de 300 chênes verts qu'ils avaient plantés lors de leur arrivée dans l'île. Ces arbres avaient alors plus d'un siècle et demi et avaient atteint une hauteur de vingt mètres.

Lorsque cet abattage d'arbres fut terminé, le terrain fut défriché, ce qui permit d'agrandir le jardin fruitier au fond duquel était le cimetière des Capucins.

1772. — Le commandant des milices de l'île de Ré, Hector Tachard (2), meurt le 7 mars et est inhumé dans le chœur de l'église des Capucins, sous une magnifique pierre tombale en marbre noir.

1773. — Le P. Yves d'Issoudun est nommé gardien.

1777. — Les locaux d'habitation du monastère des Capucins, tombaient alors de nouveau en ruines. Ils avaient été restaurés, comme nous l'avons vu, en 1630, c'est-à-dire depuis un siècle et demi, avec des matériaux provenant de l'ancien prieuré Saint-Etienne d'Ars (devenu plus tard temple calviniste).

Ces matériaux dataient par conséquent du XIIe siècle.

Malgré les revenus du bois de chênes abattu depuis 6 ans, le P. Yves ne pouvait trouver dans la caisse du P. Gabriel, procureur du monastère, les fonds nécessaires à la restauration du monument.

La caisse ne renfermait que les fonds suffisants à l'entretien de la communauté, puisque celle-ci ne pouvait, de par la règle de l'ordre, ni posséder ni amasser ; une alternative se posa alors, restaurer les bâtiments ou les abandonner.

---

(1) Lorsque la mairie fut placée, après la révolution, au monastère des Capucins, les 2 lions furent déplacés et mis de chaque côté d'un escalier situé en face de la grille d'entrée ; plus tard, lorsque la terrasse fut bordée d'une haie d'arbres verts, les lions de cet escalier furent placés en face de la porte du théâtre où ils sont encore aujourd'hui.

(2) Hector Tachard d'Arbussy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, commandant des milices gardes-côtes de l'île de Ré.

Digitized by Google

Cette dernière résolution eût été certainement prise sans la présence à Saint-Martin de l'homme de génie qui suffisait et présidait à toutes les entreprises de ce temps.

Le P. Ignace, alors procureur du prieuré-hospice Saint-Honoré, dont la communauté n'avait pas les mêmes vœux de pauvreté que celle des Capucins, qui d'autre part avait une fortune personnelle, qui enfin était tout puissant à l'île de Ré et bien en cour à Paris, le P. Ignace vint donc au secours du P. Yves et des Capucins avec lesquels les Charitains entretenaient de bons rapports religieux et de voisinage.

Les deux établissements religieux n'étaient séparés en effet que par une rue.

Le monastère ne pouvait d'ailleurs nuire en rien à l'accroissement du prieuré qui était alors plus prospère que jamais ; les Capucins rendaient à leur tour, dans les limites de leur pouvoir, de grands services aux frères de Saint-Jean de Dieu, dans les moments d'encombrement à l'hôpital, ils concourraient au service des enterrements ; le P. Yves d'Issoudun en effet fit, entre autres, le premier enterrement au cimetière de la porte de la Couarde, d'un soldat du régiment d'Orléans, mort à l'hospice Saint-Honoré le 12 décembre de cette année.

La restauration de tous les bâtiments du monastère, église conventuelle, cloître, locaux d'habitation des moines, fut alors entreprise dans tous ses détails et menée à bonne fin, comme l'avaient été d'ailleurs les autres entreprises dirigées par le P. Ignace et en particulier la construction de l'hôtel des Cadets qu'il avait fait entreprendre depuis l'année précédente et la construction de la grande aile de l'hospice Saint-Honoré dont il s'occupait activement en ce moment même, ce qui constituait de vastes entreprises en cours dans la ville de Saint-Martin.

1779. — Le P. Fulgence... est nommé gardien.

Une ère nouvelle de prospérité s'ouvrit au monastère des Capucins, lorsque les restaurations furent terminées, prospérité relative, à cause de leur vœu de pauvreté ; le mobilier était suffisant, mais de peu de valeur.

1780. — Le P. Olivier de Rouftach est nommé gardien.

Un inventaire du monastère, fait alors, donna les renseignements suivants : l'immeuble avait une superficie de 4.191 toises carrées (un hectare, 64 ares) et son prix d'estimation approximative à raison de 30 sols la toise carrée, était en conséquence alors de 8.556 livres.

Digitized by Google

L'argenterie ne figurait que pour les vases sacrés ; quant à la bibliothèque, elle était considérable et de grande valeur, tant par les ouvrages religieux et historiques importants qu'elle renfermait, que par la reliure en bouquin de tous ces ouvrages.

La plus grande partie des livres étaient de grands in-folio et des in-quarto, le reste consistait en nombreux in-octavo, la plupart ornés de frontispices artistiquement gravés.

Ils contenaient les œuvres des Pères de l'Eglise (1), des Bibles, des Homélies, des sermons, des œuvres de PP. Jésuites, des PP. Bénédictins, la vie des Saints, l'histoire de l'Eglise depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'histoire de France de divers auteurs (2), etc., etc.

En sus de la bibliothèque importante qui contenait plus de 1.500 volumes, le monastère avait de nombreuses archives et manuscrits contenant tous les documents intéressant l'histoire de ce monastère depuis son origine.

1784. — Le P. Jérome de Saint-Maixent est nommé gardien. Il connut pendant quelques années cette ère de prospérité pour le monastère due à la générosité du P. Ignace.

1790. — Cette prospérité aurait duré des siècles, si la tourmente révolutionnaire n'était venue remettre en suspicion l'utilité des ordres religieux en France et même les considérer comme un danger pour l'évolution des nouvelles idées égalitaires qui s'élevaient de toutes parts.

1791. — Les ordres religieux ayant été dissous en France, les Capucins durent quitter leur monastère dont la durée avait été de 173 ans et partirent de l'île avec leur dernier gardien, le *P. Jérome de Saint-Maixent.*

Les uns, fidèles à leurs vœux, partirent à l'étranger dans des monastères du même ordre ; les autres, déliés de leurs vœux par le décret du 10 octobre, rentrèrent dans la vie civile et purent se marier.

Aucune résistance de leur part ni de celle des habitants de Saint-Martin ne nous est parvenue à l'occasion de leur départ, dans les documents locaux consultés aux archives de l'ancienne mairie et de l'hospice Saint-Honoré.

---

(1) Saint Chrysostôme, saint Bernard, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Origène, etc.

(2) Commines, Brantôme, Daniel.

Digitized by Google

Les archives du monastère durent être dispersées ou brûlées par les révolutionnaires, à moins que les moines n'aient été autorisés à les emporter ; toujours est-il qu'il n'en est rien resté, sauf quelques notes dans les archives locales (au grand détriment de l'histoire de ce monastère ici bien incomplète).

Il n'en fut pas ainsi de l'importante bibliothèque, qui, quoique dépouillée de bien des livres et non des moindres, fut déposée à la cure de Saint-Martin par délibération du conseil municipal (1).

1792.— Le monastère devait revenir à la ville de Saint-Martin qui l'avait donné en usufruit aux moines en 1618, mais, considéré comme bien national, il fût pris par l'Etat, comme tous les autres établissements similaires en France.

L'argenterie sacrée fut fondue en lingots à l'Hôtel de la Monnaie de La Rochelle.

Les immeubles furent mis en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, comme toute propriété nationale, malgré les revendications de la ville.

Un acquéreur tout trouvé en la circonstance fut le maire, M. Pierre-Louis Foucault (des Prises), ancien sénéchal de la seigneurie de Ré (3e maire de Saint-Martin depuis la Révolution) (2) qui l'acheta, le 7 septembre 1792, pour la somme de 10.000 francs, selon certains documents ; le 13 septembre 1791, pour 14.000 francs selon d'autres.

M. Foucault céda ensuite l'immeuble à la ville de Saint-Martin par le moyen d'une souscription entre plusieurs capitalistes (3).

Lorsque la ville eût été mise en possession de l'immeuble en entier, elle y installa ses bureaux précédemment installés dans l'hôtel des Cadets à titre provisoire.

Le couvent des Capucins devint la mairie, le tribunal de

---

(1) Cette bibliothèque est actuellement annexée à la bibliothèque du musée Cognacq de Saint-Martin.

En 1618, en inscrivant sur le fronton du monastère la sentence : « Il est plus tard que tu ne penses », les Capucins ne pensaient pas qu'un jour viendrait où l'émancipation sociale pourrait, lors de la révolution de 1789, leur adresser cette même formule.

(2) Les deux premiers étaient : 1789, M. Alexandre Boutet, ex-capitaine au long-cours ; 1790, M. Pierre Polycarpe Fournier des Ormeaux.

(3) Archives anc. Mairie.

Digitized by Google

commerce, le greffe de la justice de paix, le bureau de l'administration cantonale.

1793. — La chapelle devint le club de la Société populaire de Saint-Martin, qui commença tout d'abord par en faire disparaitre l'autel et le clocher (1).

1794. — La loge de la Franc-Maçonnerie s'installa dans cet immeuble, sans toucher toutefois au fronton resté encore intact au-dessus de la grande grille du monastère, mais en lui enlevant sa croix.

L'emblème gravé sur ce fronton représente à son centre le triangle, symbole des religions trinitaires (Brahmanisme, Christianisme, etc.), chez lesquelles il est l'emblème de la Trinité dans l'unité, par opposition aux religions unitaires (Arianisme, Judaïsme, etc.) qui n'admettent que l'unité dans la divinité. Au centre du triangle en caractères hébraïques est le mot Jéovah, signifiant « l'Eternel ».

1891. — Ainsi étaient utilisés depuis un siècle les bâtiments divers de l'ancien monastère, lorsque, dans la nuit du 19 janvier, un violent incendie vint détruire tous les locaux ainsi que la bibliothèque et les archives du tribunal de commerce et surtout celles de la mairie qui étaient considérables et très précieuses pour l'histoire de l'île, de sa seigneurie, de sa baronnié, de son abbaye, etc.

Une grande partie de ces archives revivront heureusement, grâce aux nombreux documents que nous y avons puisés dès 1880, y compris les chartes seigneuriales, royales et abbatiales.

Quant aux archives de la justice de paix, elles furent heureusement sauvées de l'incendie, grâce au zèle du juge de paix et de son infatigable greffier M. Julien Moreau, à qui l'île devra aussi la conservation de bien d'autres archives relatives à son histoire, en particulier celles de la baronnie dont il possède une partie.

Pendant 7 heures de suite, l'incendie dévora l'immeuble, contenant et contenu, ne laissant après lui que les quatre murs en ruines.

Malgré un froid de 5°, les pieds dans l'eau, les habitants de la ville, aidant les pompiers de Saint-Martin, de la Flotte et du Bois, armés de huit pompes, travaillèrent avec courage pour

(1) Arch. anc. Mairie.

Digitized by Google

sauver quelque chose, mais tout fut détruit ou à peu près (1).

Le siège de l'administration de la ville, du tribunal de commerce, de la justice de paix furent, pour la seconde fois, transférés dans les locaux de l'hôtel des Cadets, d'où ils ne sont plus sortis.

Une partie des ruines fut utilisée pour faire une salle de la succursale de la Caisse d'épargne au 1er étage et un hangar au rez-de-chaussée pour la pompe à incendie (2).

Quant à l'ancienne église du couvent des Capucins elle est restée debout, moins son clocher détruit.

Elle a été transformée en salle des fêtes de la ville, servant de théâtre, de salle de réunions, de conférences, de bals et banquets, offrant ainsi un contraste frappant avec les cérémonies religieuses qui avaient lieu dans le vieux monastère du XVIIe siècle.

Liste des gardiens du monastère des Capucins depuis sa fondation jusqu'a la Révolution.

1618. — P. Hubert de Thouars.
1628. — P. Antoine de la Haye.
1629. — P. Guillaume de Guiberlin.
1635. — P. Fusbert de Faoy (chevalier profès).
1640. — P. Jehan François.
1652. — P. François-Marie de Vendosme (3).
1678. — P. Jean l'Evangéliste de Poitiers.
1682. — P. Suersonne d'Angoulême.
1685. — P. Jean de Santa-Rosa.
1687. — P. Antonin de Chinon (4).
1703. — P. Hilaire de Thouars.
1714. — P. Benoit de Ligüel.
1716. — P. Saint-Hilaire d'Angoulême.
1718. — P. Marcellin d'Angoulême.
1719. — P. Pierre de Chastellereau.

---

(1) *Lettre historique Rétaise*, Phelippot, p. in-8°, br., Saint-Martin, Berton, 1891 ; *Archiv. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1891, mars.

(2) Les manuscrits ne pouvant être assurés, la ville ne toucha de la compagnie d'assurance qu'une indemnité de 14.000 francs environ, pour une perte d'une valeur 10 fois plus considérable.

(3) 1673, P. Gabriel était alors procureur.

(4) 1693, P. Athanase de la Chataigneraye, procureur.

Digitized by Google

1724. — P. ?...
1738. — P. Denis de Nottes.
1745. — P. Louis Fulgence.
1746. — P. Charles-Bernard-Xavier Sauvestre de Clisson (1).
1749. — P. Louis-Marie de La Rochelle.
1755. — P. Dominique d'Angoulême.
1759. — P. Fidel... (2).
1762. — P. Bernardin de Blanzal.
1773. — P. Yves d'Issoudun.
1779. — P. Fulgence...
1780. — P. Olivier de Rouftach.
1784. — P. Jérôme de Saint-Maixent.

(*A suivre*).

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

DOCUMENTS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE RIOUX

MÉMOIRES DE JEAN BOUQUET (3)
Capitaine de la Compagnie d'« Espérance » et lieutenant de la garde nationale.

Nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs du *Recueil*, le récit des faits et gestes d'un ardent patriote. Ces Mémoires, rédigés ou au moins inspirés par Bouquet, forment une petite plaquette in-8° de 40 pages imprimée probablement à Saintes, chez Pierre Toussaints. L'exemplaire qu'un ami nous a communiqué est incomplet. Les premières et les dernières pages manquent. Nous le publions tel qu'il est, voulant conserver à l'historien futur de la période révolutionnaire en Saintonge ces documents peu connus, que le temps et la négligence auraient promptement réussi à détruire.

E. C.

(1) Comte des Mothes, ancien sénéchal d'Aunis en 1730.

(2) 1759, J.-B Thilouer, procureur.

(3) Le 8 décembre 1757 a été baptisé Jean, fils légitime de Jean Bouquet, tailleur, et d'Angélique Couturier, le parrein Michel Bouquet et la marraine Marie Bouquet qui a déclaré ne savoir signer. TABOIS, curé.

(Extrait des registres de la paroisse de Rioux).

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

. . . . . .

. . . . . .

« Ne soyons point parjures : considérons combien nous serons heureux d'être libres, depuis tant de siècles que nous étions esclaves sous les tyrannies des rois, des seigneurs, des prêtres, des intendants et leurs valets.

« Enfin voilà tous ces monstres déchus de tous les droits qu'ils avaient usurpés sur le peuple, qu'ils avaient pris aux uns par artifice, et aux autres par violence ; nous avons toujours été mineurs et à présent nous sommes majeurs et maîtres de nos droits.

« Quel serait le républicain assez lâche qui regretterait de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour soutenir une si belle cause » ?

La seconde année de la Révolution, il (*Bouquet*) fut nommé lieutenant de la garde nationale de Rioux ; il commença à s'habiller en uniforme avec tout l'équipement qu'un soldat républicain doit porter ; il fournit à chacun des soldats de sa compagnie, à ses frais, une cocarde tricolore, et se rendait toujours à son poste : après l'exercice, il leur payait plusieurs bouteilles de vin, assistait à toutes les assemblées primaires.

Non content d'être officier de cette compagnie, et comme il voyait dans les rues de jeunes enfants de l'âge de 12, 13 et 14 ans, qui n'étaient pas encore compris dans la garde nationale, il leur dit : « Mes enfants, voulez-vous faire l'exercice et soutenir la patrie ? » Oui, répondirent ces jeunes citoyens.

Après avoir demandé permission à leurs pères et mères, il les forma en compagnie, composée environ d'un cent, qu'il nomma la compagnie de l'*Espérance*, leur faisant faire l'exercice tous les sept à huit jours ; il leur fournit à chacun une cocarde tricolore, une pique, un bonnet de police, un drapeau national et une caisse, le tout à ses frais, et les fit organiser, enfin les encourageant toujours au maniement des armes.

Discours que leur fit Bouquet, étant à leur tête :

« Courage, mes chers enfants ! En vous instruisant au maniement des armes, en soutenant votre patrie, vous soutiendrez votre bonheur, vous aurez la douce satisfaction de jouir des avantages de notre digne liberté et égalité.

« Considérez que vos pères et mères, vos aïeux ont vécu jus-

Digitized by Google

qu'à présent dans la langueur et dans la misère, sous les tyrannies les plus infâmes de nos anciens préjugés et d'un despotisme le plus insolent ; oubliez les Saints de pierre et de bois que vos prêtres vous commandaient d'adorer et d'embrasser ; honorez votre père et votre mère, et adorez dans vos cœurs l'*Etre suprême*, et montrez cette énergie, qui appartient à des hommes libres, à abattre et trancher jusqu'au dernier des tyrans ; voilà vos devoirs les plus sacrés ».

Les jeunes républicains s'écrièrent à l'instant : « Vive la Convention nationale, vive le citoyen *Bouquet*, qui nous fournit des piques et des bonnets ».

Lorsque la commune prêta le serment républicain, ils furent les premiers à le faire.

Enfin, ce citoyen généreux, faisant tous les jours de nouveaux sacrifices pour la patrie, habilla tout à neuf et équipa à ses frais, prêt à partir pour l'armée, un homme de la commune qu'il présenta au département de la Charente-Inférieure, sur quoi le département lui en dressa procès-verbal, et lui en fit mention honorable, en envoya copie à la Convention nationale, sur laquelle la Convention envoya une lettre de remerciement au citoyen *Bouquet*.

Suit la teneur du procès-verbal du département de la Charente-Inférieure.

Extrait du registre des délibérations du département de la Charente-Inférieure :

« Aujourd'hui 8 mars 1793, l'an 2e de la République, le directoire du département de la Charente-Inférieure assemblé ;

« Est entré le citoyen *Bouquet*, homme marié de la commune de Rioux, district de Saintes, département de la Charente-Inférieure, qui a dit : que, pour adoucir les regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir aller lui-même verser son sang pour la patrie, il venait offrir à la République un homme habillé et équipé à ses frais et de ses propres mains, et prêt à partir pour l'armée.

« En même temps, il a présenté le citoyen Pierre Bibart, de la même commune, a déclaré que les habits, veste et culotte, bonnet de police et autres effets dont il est couvert, lui ont été remis par le dit *Bouquet*, et qu'il est d'autant plus disposé à remplir son intention, que la sienne a toujours été de se dévouer pour la défense de la patrie et qu'il s'est inscrit en conséquence parmi les 400 hommes qui vont à l'île d'Aix.

Digitized by Google

« Le directoire a applaudi à cet acte de civisme du citoyen *Bouquet*, a arrêté qu'il en serait fait mention honorable sur ses registres, qu'expédition en serait délivrée à ce citoyen généreux, et qu'il en serait adressé copie au Ministre de la guerre et aux journalistes patriotes, afin de donner la publicité convenable à un trait de dévouement qui mérite d'être connu, et qui trouvera sûrement plusieurs imitateurs chez un peuple idolâtre de sa liberté : ensuite chacun des membres a donné l'accolade fraternelle aux citoyens Bouquet et Bibard, en les remerciant l'un et l'autre, au nom de la patrie, du zèle généreux avec lequel ils se portent à la secourir ».

Arrêté en séance publique, à Saintes, le dit jour et an que dessus.

Signé : Ardouin, *vice-président* ; Levallois, Marcelat, Bouju, Marchant fils, Lebouc, Savary, Eschassériaux, *procureur-général-syndic*.

Pour copie conforme :

Bouju, *doyen* ; Emond, *secrétaire général*.

Envoi de la lettre suivante au citoyen *Bouquet* par le département.

Le département de la Charente-Inférieure au citoyen Bouquet, à Rioux.

« Nous vous adressons, citoyen, la lettre en original, que nous a adressé le commissaire-ordonnateur-adjoint du Ministre de la guerre, relativement à votre don généreux. Les témoignages satisfaisants qu'elle contient, vous assurent la reconnaissance de la patrie ».

Signé : P. Gareschet, *président*, Emon, *secrétaire général*.

Suit la teneur de la lettre du commissaire-ordonnateur-adjoint du Ministre de la guerre au citoyen *Bouquet*.

Paris le 25 mars 1793, l'an 2e de la République.

Le commissaire-ordonnateur-adjoint du Ministre de la guerre au citoyen Bouquet, tailleur à Rioux, district de Saintes.

« Les administrateurs du département de la Charente-Inférieure, citoyen, viennent d'instruire le Ministre que, ne pouvant aller vous-même combattre les ennemis de la patrie, vous êtes venu leur offrir un homme habillé et équipé à vos frais et de

Digitized by Google

vos propres mains, et prêt à partir. J'applaudis, ainsi que le Ministre, à ce trait de générosité patriotique ; la commune de Rioux doit se féliciter de posséder un homme aussi vertueux que vous. L'état de votre don sera mis sous les yeux de la Convention nationale afin qu'elle y appose le sceau de la reconnaissance publique ».

Signé : Blanchard.

SECONDE PARTIE

On voit la chambre, où s'occupe les trois quarts du temps le citoyen *Bouquet*, toute tapissée des droits de l'homme, de la victoire, de l'égalité, l'humanité, l'indivisibilité de la République française, la liberté, la fraternité et enfin tous les tableaux de nos plus célèbres martyrs de la liberté.

L'an 1793 (vieux style), le jour de la fédération, ce républicain généreux pour la patrie, fit encore un nouveau sacrifice ; il conduisit et présenta la compagnie de l'*Espérance* à Saintes, fit venir un charriot où étaient les plus jeunes de la compagnie qui étaient trop faibles pour y aller de leur pied, ayant requis à l'avance quatre tambours de la ville de Saintes, ils marchèrent en exercice d'un pas aussi réglé que d'anciens soldats jusqu'à la maison du citoyen Bernard, commissaire de la Convention nationale.

Le citoyen Bernard fit conduite au citoyen *Bouquet* et à sa compagnie jusqu'au département. Le département admira le courage de cet homme vertueux pour le bien public, lui donna l'accolade fraternelle et lui délivra le procès-verbal suivant :

Séance publique du 30 avril 1793, an 2e de la République, à laquelle ont assisté Bernard et Guimberteaud, *commissaires de la Convention nationale.*

Le Conseil du département et celui du district de Saintes,

« A l'ouverture de la séance, le citoyen *Bouquet*, de la commune de Rioux, district de Saintes, est entré à la tête d'une compagnie d'*Espérance*, composée de jeunes citoyens de 12, 13 et 14 ans, armés de piques et coëffés de bonnets de liberté, faits de la propre main du citoyen Bouquet, et dont ils ont orné leurs têtes. Les jeunes soldats se sont avancés au bruit du tambour et marchant dans le meilleur ordre, ils ont, par l'organe du citoyen Bouquet, assuré l'assemblée de leur patriotisme, du regret qu'ils ont que la faiblesse de leur âge ne réponde pas à leur courage, et de l'impatience avec laquelle ils attendent le

Digitized by Google

temps où ils pourront verser utilement leur sang pour la République.

« L'assemblée a applaudi au civisme du citoyen *Bouquet* et de ses jeunes élèves ; plusieurs membres ont observé que ce brave républicain est le même qui donna à la patrie, il y a quelques semaines, un homme habillé et équipé à ses frais, et a dans le même instant, déposé sur le bureau un autre habit en pur don, pour habiller un défenseur de la patrie. Les citoyens commissaires de la Convention ont assuré le républicain *Bouquet* de leurs sentiments et de ceux de toute l'assemblée, et lui ont donné l'accolade fraternelle. Ils ont requis que le témoignage de ce sentiment fut consigné au procès-verbal, et qu'expédition en fut remise au citoyen Neau, pour l'envoyer à la Convention nationale qui apprendra avec un vif intérêt ce trait de patriotisme digne de fixer la reconnaissance publique ».

A Saintes, en séance publique, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme :

Bérould, *faisant les fonctions de président ;* Emond, *secrétaire général.*

Après l'expédition du précédent procès-verbal, le républicain *Bouquet* conduisit en exercice ses jeunes citoyens à l'auberge dans la commune de Saintes, les fit bien dîner, leur fit boire de bon vin et manger des massepains et des macarons en abondance.

Le repas fini, ces jeunes citoyens s'écrièrent : « Vive la Convention nationale, vive le citoyen *Bouquet*, qui nous fournit des piques et des bonnets ».

La Convention nationale ayant trouvé un si grand dévouement dans le citoyen *Bouquet*, le fit insérer dans tous les Bulletins de la République.

Le jour de la Fédération de 1794, *vieux style*, il fit aller de rechef à Saintes la compagnie de l'*Espérance*, avec un charriot où étaient montés les plus faibles de la compagnie.

Arrivant en exercice avec quatre tambours et le tambour-major de la commune de Saintes, ils ont passé au Département qui a applaudi ce dévouement, ainsi que la municipalité de Saintes ; ils ont passé en exercice jusqu'à la place de la Liberté, et ont prêté, en présence de tout le peuple, le serment fédératif.

Digitized by Google

Tout le peuple ayant admiré à l'instant le courage de cet homme vertueux, ses jeunes élèves, après leur serment prêté, ne cessèrent de crier : « Vive la Convention nationale, vive le citoyen *Bouquet*, qui fournit des piques et des bonnets ».

Lorsque *Louis Capet*, dernier roi de France, a été guillotiné, c'est là que le républicain *Bouquet* a montré de la joie et de l'énergie.

Il dit à sa compagnie de l'*Espérance* : « Ah ! mes chers enfants ! Le parjure Capet, le plus infâme tyran de l'univers, vient de subir la peine qu'il a si justement méritée ; cet intrigant (*sic*) qui avait juré, en présence de la Convention, de nous être fidèle, en peu de temps chercha le moyen de la plus grande scélératesse pour nous faire égorger.

« Si de chauds patriotes et de chauds partisans de la vertu ne nous avaient découvert ses trahisons, eh ! où en serions-nous? Ecrions-nous, mes enfants, à la voix de la patrie, jurons de rechef par un serment sacré, de demeurer fidèles à la loi et à la nation, et de faire la guerre au dernier tyran.

« Je ne m'étonne plus, si de pareilles intrigues avec les ci-devant seigneurs et les prêtres, nous plongeaient dans la terreur.

« O lois sages et sacrées de la République, dit-il, les mains élevées au ciel, quel serait donc le partisan assez lâche qui regretterait de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour vous consolider ! Pour moi, tout ce qui en dépendra y sera dévoué ».

Il fut nommé ensuite capitaine de la garde nationale de Rioux par tour de scrutin. Il remercia ses concitoyens en leur disant : « Mes frères, vous venez de m'honorer de votre confiance, en me nommant votre capitaine, je l'accepte et je promets de l'exécuter de tout mon pouvoir, je jure d'être fidèle à la loi et à la nation, et de mourir à mon poste, plutôt que de vous abandonner ».

Lorsque les fusils furent mis en réquisition pour armer les défenseurs de la patrie, il donna le sien d'un grand cœur, sans vouloir en exiger aucun paiement.

Lorsque la Société populaire de Rioux a été réunie et épurée, qu'il en fut un des membres, il fournit de sa bonne volonté, à ses frais, un grand drapeau national aux trois couleurs, qui est exposé à présent dans la dite Société.

De plus, il broda aussi à ses frais, et de sa propre main, les

Digitized by Google

droits de l'homme, de l'égalité, la fraternité, et autres tableaux de nos plus célèbres martyrs de la liberté, qui sont affichés dans la Société.

Quelque temps après, il fournit aussi à ses frais, et fit, de ses mains, un bonnet pour le président.

La Société a applaudi ce nouveau trait de dévouement, et l'a inscrit sur ses registres.

Le jour de la fête de la Fraternité, où tout le peuple de la commune fit un repas fraternel ensemble, lui-même installa une table près de l'arbre de vie, et régala sa compagnie de l'*Espérance* à ses frais. Après le repas et tenant deux bouteilles de vin dans ses mains, faisant l'exercice autour de l'arbre de vie, criant : « Vive la Convention nationale ! vive la République » ! La compagnie de l'*Espérance* s'écria à l'instant : « Vive le républicain *Bouquet*, qui fournit des piques et des bonnets », ayant requis à l'avance deux tambours de la commune de Saintes.

TROISIÈME PARTIE

Je proposai au peuple de la commune et à la Société, de planter un arbre de vie dans la commune de Rioux, je leur dis : « Que pour continuer la régénération de la République, il était utile de planter un arbre qui eut des racines, afin qu'il prenne et qu'il pousse des feuilles, et que la postérité à l'avenir admire le courage de nos braves républicains ».

L'assemblée applaudit sa motion et décida que l'arbre serait planté dans la commune de Rioux ; il fut nommé commissaire par la Société avec un autre membre pour le choisir ; ils ont choisi un acacia de 45 pieds de hauteur que le dit *Bouquet* paya de son argent.

Suit la teneur du présent procès-verbal des propositions que fit *Bouquet* à la Société pour fournir une barrique de vin en réjouissance de la plantation.

« Liberté, Égalité, Fraternité, amour sacré de la patrie, tu demeureras gravé dans mon cœur jusqu'à mon dernier souffle de vie, qui sera en ces termes : *Vaincre les tyrans ou mourir* ».

« L'an 3e de la République, une et indivisible et le 30 Brumaire, nous, *Jean Bouquet*, capitaine de la garde nationale, compagnie de l'*Espérance* de Rioux, et sous-lieutenant de la garde nationale, compagnie de Rioux, pour me dévouer sans cesse au devoir sacré de la patrie, voyant qu'il serait très essentiel pour continuer la régénération que nous avons de goûter les

Digitized by Google

douceurs de notre digne liberté, égalité, le 10 Brumaire, j'ai monté à la tribune de cette commune ; j'ai fait observer à mes frères de la Société qu'il serait nécessaire, pour continuer la régénération de la Répubique, de planter un arbre de vie dans la commune de Rioux, un arbre qui eut des racines afin qu'il pousse des feuilles, et que la postérité à l'avenir admire les beautés de la nature et le courage de nos braves républicains, ce que nos frères de la Société ont applaudi à l'instant.

« J'ai observé à mes concitoyens, que, dans une pareille joie, quelques-uns de la commune devaient fournir une barique *(sic)* de vin, expliquant d'abord que moi j'en fournirai la moitié ; un homme sans enfants, un des plus riches de la commune, a demandé la parole, et a monté à la tribune, croyant que cela parlait à lui pour fournir l'autre moitié de la barique, a dit à la Société : « Citoyens, il faudrait fournir le vin entre tous nos frères de la Société ». A l'instant, le citoyen *Bouquet* a demandé la parole, a monté à la tribune, a dit : « Mes frères, si le citoyen ne veut pas fournir la moitié de la barique, je m'offre de la fournir en entier ».

A la décade du 20 Brumaire, le dit *Bouquet* a monté de rechef à la tribune pour connaitre la bonne volonté des autres républicains, et a répliqué : « Si le citoyen ne veut pas fournir la moitié de la barique, j'offre de la fournir en entier, ce que le même homme a encore différé ».

« Nous, dit *Bouquet*, pour satisfaire le bon ordre, j'ai requis le citoyen Potiron, tambour-major de la commune de Saintes, avec deux de ses élèves et le citoyen Sautron, pour suivre toute la garde nationale ; de se rendre à Rioux, ce aujourd'hui 30 Brumaire, pour planter l'arbre au son de la caisse, accompagnés de toute la garde nationale et de la compagnie d'*Espérance* de Rioux ; nous avons en même temps fait rendre la barique au lieu du canton destiné, pour y planter l'arbre de vie, et fourni le bonnet de la liberté, avec une boite où sont installés aux quatre coins quatre drapeaux nationaux, et aux côtés de la boite sont inscrits ces mots : Sur le premier côté : *L'arbre de vie est planté en mémoire de la liberté et de l'égalité.* Sur le second côté : *Vive la Convention nationale! Vive la République ! Vive tous nos braves frères d'armes ! Guerre aux tyrans.* Sur le troisième côté : *Vive la garde nationale, compagnie d'Espérance de Rioux.* Sur le quatrième côté : *Vive le républicain Bouquet, qui fournit des piques et des bonnets.*

Digitized by Google

Ayant fait l'exercice d'un bout à l'autre du bourg, le citoyen Potiron avec ses élèves et le citoyen Sautron, pour instruire, marchant en tête tambour battant, la compagnie d'*Espérance* les suivant et derrière toute la garde nationale, ont planté ensemble l'arbre de vie et n'ont cessé de crier : « Vive la Convention nationale, vive tous nos braves frères d'armes, vive le républicain *Bouquet*, qui fournit des piques et des bonnets ».

Nous nous sommes retirés et avons rédigé le procès-verbal sur les 5 heures du soir.

Signé au registre : Bouquet, Potiron, *tambour-major*.

La barique de vin, fournie aux frais du citoyen *Bouquet*, était installée près l'arbre de vie sur des tables qu'il avait fait disposer à ce sujet ; dans la bonde de la barique était plantée une perche avec un bouquet de trois couleurs en tête, au milieu de la perche, il y avait un tableau inscrit des deux côtés.

D'un côté était inscrit : *Pour la compagnie d'Espérance de Rioux* ; de l'autre côté : *Pour tous nos frères de la commune* ; de façon que la barique fut percée aux deux bouts ; un homme requis à ce sujet tirait du vin à la compagnie d'*Espérance*, et un autre pour la grande compagnie ; il fit préparer une table de 40 pieds de longueur pour asseoir tous les individus ; il fournit le pain et la fripe à toute la compagnie de l'*Espérance*.

La décade suivante, on proposa à la Société que la commune ferait renfermer l'arbre de vie tout en pierres de taille, et que ça se ferait dans le courant de 5 semaines ; le temps expiré, *Bouquet*, voyant que l'ouvrage n'était pas fait et que personne ne se pressait même à le commencer, monta à la tribune et dit au peuple : « Si l'arbre de vie n'est pas entouré promptement, j'offre de le faire entourer à mes frais » ; la Société applaudit de rechef ce nouveau trait de dévouement et permit au citoyen *Bouquet* de le faire, ce qu'il exécuta promptement, il acheta de la pierre, et requit de suite des bouviers et maçons ; il est actuellement entouré de pierres de hauteur de 7 à 8 pieds de diamètre, sur 23 pieds 4 pouces de circonférence, tout autour de l'arbre sur la rondeur, et des piques aux trois couleurs nationales. Il a requis de la commune de Saintes, un sculpteur pour écrire et graver aussi dans la pierre, tout autour ces mots : *A l'honneur de la République vraie républicaine.*

Plantation de l'arbre de vie aux frais du citoyen Bouquet.

1° Arbre de vie planté en mémoire de la liberté qui sera universelle ;

Digitized by Google

2° Vive la Convention, vive la République, vive nos frères d'armes ;

3° Guerre aux tyrans, paix aux chaumières ;

4° Vive la garde nationale de Rioux, compagnie d'*Espérance*, volontaires combattant pour la République ;

5° Habillé aux frais du citoyen *Bouquet*;

6° Remerciments à ce citoyen du Ministre et de la Convention.

Quand ce citoyen généreux a vu le fanatisme aboli, il offrit et ournit un drapeau national aux trois couleurs, pour mettre sur le pied de la ci-devant croix, incontinent que les branches furent coupées.

Le département de la Charente-Inférieure, ayant vu avec plaisir les sacrifices du citoyen *Bouquet*, lui délivra la lettre suivante :

Saintes, le 19 Nivôse, l'an 3e de la République :

Le président de l'administration du département de la Charente-Inférieure au citoyen Bouquet, tailleur, à Rioux.

« L'administration a vu avec plaisir, citoyen, les nouveaux sacrifices que tu as fait pour la chose publique, et elle a arrêté qu'elle te ferait part des sentimens (*sic*) qu'elle a éprouvé à ce sujet ; elle ne doute point que ton exemple ne trouve des imitatateurs dans une commune qui a donné des preuves multiples de son dévouement pour la patrie.

Salut et fraternité. Roi, *président.*

Procès-verbal de la présentation de la compagnie d'Espérance par le citoyen Bouquet, au canton de Gemozac, devant le citoyen Barginiac, chef de légion.

« Au nom de la nation, et la fraternité, amour sacré de la patrie, tu demeureras jusqu'à mon dernier souffle de vie, gravé dans mon cœur, et mes dernières paroles seront : vaincre les tyrans ou mourir ».

« *Le 10 Nivôse an 3e de la République une et indivisible*, nous, *Jean Bouquet*, lieutenant de la garde nationale de Rioux, et capitaine de la compagnie d'*Espérance* de Rioux, continuant les désirs de mon cœur de voir la consolidation de la République française, qui fera à jamais notre bonheur destiné.

« La garde nationale de Rioux, par ordre du commandant, est invitée de se rendre au son de la caisse, au chef-lieu du

Digitized by Google

canton de Gemozac, sur la place de la *Liberté* du dit lieu, pour passer par devant le citoyen Barginiac, chef de légion du canton de Gemozac, et celui de Cozes. Ayant requis à l'avance cinq tambours de la commune de Saintes, avec le tambour-major de la dite commune ; ayant fait placer la compagnie d'*Espérance* dans le centre de la garde nationale, et marchant d'un pas intrépide ; que si leurs forces répondaient à leur courage, ils ne seraient point les derniers à verser leur sang pour la patrie ».

Enfin marchant en exercice sur la place d'Armes de la *Liberté* du dit canton de Gemozac, malgré la grande froidure du temps, ils n'ont cessé de crier : « Vive la République, vive le citoyen *Bouquet*, qui fournit des piques et des bonnets ».

Le citoyen chef de légion, sur le petit discours que lui fit le citoyen *Bouquet*, en lui disant : Je vous offre mon dévouement, voilà les enfants de la patrie, que mon cœur ne peut encourager qu'à les instruire pour soutenir une cause si glorieuse.

Le citoyen chef de légion a encouragé de rechef l'ardeur de ses jeunes élèves, a aussi admiré le dévouement du citoyen *Bouquet*.

Ils s'en sont retournés en accompagnant leurs drapeaux jusqu'au chef-lieu de Cravans, à l'auberge où le citoyen *Bouquet* a fait conduire un cheval chargé de pain et de bon fricot, ayant fait tirer plusieurs bouteilles de vin et leur fit manger des massepains et des macarons en abondance.

C'est après le repas que les jeunes élèves par des cris répétés ont crié : « Vive le citoyen *Bouquet*, qui nous fournit des piques et des bonnets ». Signé : *Bouquet*.

Ce républicain vertueux désirant que son amour pour la patrie et les sacrifices qu'il a faits pour la soutenir, que son nom fut inscrit dans plusieurs endroits, afin que ses descendants n'en perdent jamais la mémoire, qu'il leur serve au contraire de modèle. « Je demande, dit-il, que mon nom soit immortalisé dans l'histoire, que mon dévouement paraisse sur un tableau qui demeure affiché dans ma chambre et dans mes plats de service ; que tout ce que j'aurai à me servir porte les emblèmes de la République, afin que l'heureuse pensée ne s'efface à jamais de mon cœur : jamais je ne mourrai parjure ; le serment de fidélité que j'ai fait, tiendra jusqu'à mon dernier soupir, et quand l'*Etre suprême* aura besoin de moi, je demande pour récom-

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

pense à la nation, d'être enterré au pied de l'arbre de vie. Je demande aussi qu'on grave ces mots sur mon tombeau :

Ci-gît le républicain Jean Bouquet qui a fourni des piques et des bonnets ».

Il a fait faire ensuite un tableau sur lequel on voit l'arbre de vie planté à ses frais, tel qu'il est sur le lieu, avec toutes les cérémonies de réjouissances qui s'y sont faites, lequel est affiché dans sa chambre, encadré dans un cadre doré, avec une vitre pardessus.

VAISSELLE RÉPUBLICAINE

Dans le premier plat de service fait en ovale, on voit le citoyen *Bouquet* allant à la fédération de Saintes, tenant une épée à la main et derrière lui est la compagnie de l'*Espérance* ; à côté on voit la figure du ci-devant clocher du temple de Pierre (Saint-Pierre de Saintes) ; au milieu on voit le citoyen *Bouquet* qui fait voir le dit clocher à la compagnie et lui dit : « Nous sommes bientôt arrivés ». (Au Musée de La Rochelle).

Sur le second plat, on voit le républicain *Bouquet* en uniforme, tenant une épée à la main et derrière lui est la compagnie de l'*Espérance* ; au côté gauche, au bout de son épée, est inscrit : *En avant, marche* ; au côté droit, vis-à-vis de la compagnie de l'*Espérance* : *Vive le citoyen Bouquet qui fournit des piques et des bonnets.*

Sur le troisième plat, on voit *Bouquet* sur son établi travaillant de son métier de tailleur, habillé en sans-culotte, tenant une culotte à la main ; à côté de lui est sa femme tenant d'une main un pot à l'eau, de l'autre main elle lui présente un carreau, il est inscrit auprès du dit *Bouquet* : *Ma femme, mon carreau*, et près d'elle : *Prends garde, il est chaud.* — (Collection de M. Courau, à Cognac).

Le quatrième plat est un grand saladier très propre ; on voit *Bouquet*, dans sa boutique, sur son comptoir, tenant une pièce d'étoffe à la main, de l'autre main une aune, devant lui, est un vieillard qui lui demande selon l'inscription : *Combien l'aune ? Bouquet* répond : *Au maximum.*

Dans la première assiette est inscrit : *Vive le citoyen Bouquet qui fournit des piques et des bonnets.*

Dans la seconde assiette est inscrit : *Vive Bouquet, le bon citoyen qui a régalé la compagnie d'Espérance avec des massepains.*

Digitized by Google

Dans la troisième est la figure des drapeaux de l'arbre de vie avec deux épées entrelacées.

Dans la quatrième est un bonnet de liberté entre deux drapeaux nationaux, et est inscrit au-dessus : *Jean Bouquet, capitaine de la garde nationale et compagnie d'Espérance de Rioux.*

Dans la cinquième assiette, on voit de grands ciseaux, deux aiguilles entrelacées, son dé et son carreau à passer ; est inscrit au-dessus et par côté : *Bouquet, tailleur et sous-lieutenant de la garde nationale et compagnie d'Espérance de Rioux.*

Dans la sixième assiette, on voit l'arbre de vie planté, le républicain *Bouquet* à la tête de sa compagnie d'*Espérance*, l'inscription porte : *En avant, marche.*

Dans la septième assiette, on voit le républicain *Bouquet* au milieu de la compagnie qui est placée sur trois colonnes.

Dans la huitième assiette, on voit le républicain *Bouquet* au milieu de six bonnets de liberté et de quatre drapeaux nationaux, tenant une épée à la main, au bas on voit la barique de vin qu'il a fourni à ses frais en plantant l'arbre de vie ; l'inscription est : *En avant, marche !*

Dans la neuvième assiette, on voit l'arbre de vie planté tel qu'il est, autour on voit ces mots : *Plantation de l'arbre de vie, aux frais du citoyen Bouquet, qui a fourni des piques et des bonnets.*

Dans la dixième assiette, il est inscrit : *Citoyen Bouquet, le républicain, a fourni à ses dépens une barique de vin.*

Dans la onzième assiette, il est inscrit : *Vive Bouquet, le bon garçon, qui a régalé la compagnie d'Espérance aux macarons.*

Dans la douzième assiette, ont voit *Bouquet* en fureur contre l'aristocratie, tenant un pied en avant et de la main lançant une épée, il est inscrit : *Ah ! si je tenais mon homme ! En garde... Une, deux !* Plus bas est écrit : *Le républicain tirant des armes.*

Ce citoyen généreux, quand il y avait des volontaires, n'était point le dernier à leur donner des assignats pour les conduire, à leur donner à boire et à manger, et à fournir des chemises pour ceux qui sont à l'armée.

Il voyait que la garde nationale de Rioux n'avait aucun tambour pour bien battre la caisse, il fit un autre sacrifice, il fit instruire à ses frais le fils du citoyen François Bernard, de la

Digitized by Google

dite commune, par le tambour-major de la commune de Saintes, qu'il a payé, nourri et entretenu pendant 3 mois, à ses frais. « Si le citoyen Bernard, dit-il, au bout des 3 mois, ne sait pas son état, je consens à garder plus longtemps l'instituteur, afin que la garde nationale de notre commune apprenne l'exercice à fond, et si la République a besoin de bons soldats, elle en trouvera de bien instruits dans notre commune ».

Le 10 Ventôse, jour de la fête de la réjouissance de la mort du tyran, la garde nationale et la compagnie d'*Espérance* de la commune de Rioux étaient commandées de se trouver sous les armes ; il arriva qu'il ne s'y trouva seulement que la compagnie d'*Espérance*, à cause d'un temps de pluie.

Le républicain *Bouquet* fit et fit faire à sa compagnie d'*Espérance* tous les divertissements qu'un peuple libre et républicain doit faire. Après avoir avec sa compagnie fait un cercle autour de l'arbre de vie et dansé la *carmagnolle*, il monta sur une chaise au pied de l'arbre, tenant dans sa main un superbe gâteau entouré d'un ruban aux trois couleurs nationales, sur lequel étaient gravés ces mots : *En mémoire de la liberté chérie, que les vrais citoyens viennent se rassasier de ce pain, il leur conservera la vie. Vive la République !*

Discours prononcé par Bouquet, en tenant une bouteille de vin dont il commença à en vider à sa compagnie ; à côté de lui était le tambour-major de la commune de Saintes avec deux de ses élèves.

« Mes chers citoyens, frères et amis, réjouissons-nous de la mort de nos plus perfides ennemis, ils ont payé sur l'échafaud les peines qu'ils ont si justement méritées en nous tenant de beaux discours dont leurs pensées étaient bien éloignées. Ne suivons pas ces patriotes déguisés qui prêchent d'une manière et font de l'autre ; suivons ces hommes fermes pour la Constitution, qui depuis le serment civique et fraternel qu'ils ont fait, y sont demeurés fidèles et ont obéi à toutes les lois de la République et ont toujours encouragé les ignorants ».

« Ils périront ces perfides complices de *Robespierre*, qui n'ont que la voix seule du patriote, et que la pensée de leur cœur est différente. Mon dessein a été, dès le commencement de la révolution, à être dévoué de tout ce qui dépendra de moi pour la soutenir. »

— Après le discours fini, il fit dîner la compagnie de l'*Espé-*

Digitized by Google

rance qui n'a cessé de crier : « Vive le citoyen *Bouquet* qui nous fournit des piques et des bonnets ». —

Dans le mois de Ventôse de l'an 3 de la République, il habilla tout à neuf et en habits d'uniforme, une partie de la compagnie de l'*Espérance*, c'est-à-dire tous ceux qui en avaient besoin ainsi que des guêtres d'uniforme.

Ce citoyen, toujours rempli d'enthousiasme pour le bien de la République, le 10 Germinal an 3e de la République, il a fait faire un tableau de la hauteur de 4 pieds 6 pouces sur 2 pieds 8 pouces de large, couleur de ciel, encadré dans un cadre doré, dans lequel on voit *Bouquet* habillé dans un uniforme, monté sur un piédestal, tenant de la main droite une pique surmontée d'un bonnet de liberté ; de la main gauche un livre où sont inscrits les actes civiques et de dévouemens (*sic*) qu'il a faits depuis le commencement de la révolution, pour consolider la République et les yeux fixés vers le ciel en invoquant l'*Etre suprême* pour qu'il conserve le triomphe de la République ; et est inscrit sur la perche (*sic*) de ce livre : *Vie de Bouquet, Tome I* ; et au bas du piédestal : *Représentation de Bouquet, tailleur d'habits, l'an 3 de la République ;* lequel tableau est entouré d'une guirlande de fleurs aux trois couleurs nationales : « Je veux, dit-il, que ce tableau demeure affiché dans ma chambre : il servira de titre après ma mort à mes descendants afin qu'ils conservent dans leur mémoire les sacrifices que j'ai faits pour la patrie, et qu'ils prennent exemple à ne pas s'attacher aux fortunes et richesses qui sont très souvent périssables, surtout lorsqu'elles sont entassées par fraude et tromperie. Ils observeront au contraire, qu'un bon citoyen ne doit pas garder de superflu, ce qu'il a de reste de son revenu, il doit entièrement le sacrifier pour le soutien de la patrie et indigents de la commune ; voilà, dit-il, quelle sera toujours mon intention ». —

En le mois de Germinal, 3e année de la République, il s'aperçut que quelques aristocrates ou autres mauvais partisans, avaient tiré plusieurs coups de pierres contre l'arbre de vie, afin d'empêcher qu'il ne prenne, il y a toute apparence, et ont même brisé une boite qui est autour de l'arbre de vie et qui tient quatre drapeaux nationaux.

Loin de faire fléchir ce républicain à toute épreuve, au contraire il a fait apposer à l'instant tout autour de la maçonnerie de l'arbre, une ceinture aux *trois couleurs,* peinte à l'huile

Digitized by Google

fine, et il ne cesse de surveiller ces mauvais partisans, qui voudraient, il y a apparence, faire renaître le despotisme puisque le dévouement sacré d'un bon patriote leur fait horreur, « ils seront dénoncés, dit-il, à qui la connaissance en appar- « tiendra ». —

Le 30 Germinal, 3e année de la République, il a fait faire l'exercice à la compagnie de l'*Espérance*; après avoir fait un cercle autour de l'arbre de vie et chanté des hymnes à l'honneur de la République, ces jeunes citoyens n'ont cessé de crier: « *Vive la République, Vive la Constitution nationale, Vive le républicain Bouquet, qui nous a fourni des piques et des bonnets* »; ensuite il ont fait l'exercice sur la place d'armes et de la liberté, d'un bout à l'autre du chef-lieu de la commune de Rioux.

Le citoyen *Bouquet*, content de voir ses jeunes élèves se fortifier au maniement des armes, aussitôt l'exercice fini, les a conduits à l'auberge, et leur a payé plusieurs bouteilles de vin, a rédigé le présent procès-verbal sur les 5 heures du soir. —

Toutes les corvées que ce brave citoyen a faites en sa qualité de sous-lieutenant de la garde nationale, pour conduire des personnes à la maison de détention, à Saintes et ailleurs, quoique à gage salarié et les dépenses qu'il a payées à ce sujet pour ses soldats, il en a fait grâce à la nation, en disant que plusieurs indigens en ont besoin, et que ce serait les priver en tirant cette paie de la trésorerie nationale.

Le citoyen *Bouquet* toujours intraitable pour soutenir la liberté, ayant une grande horreur pour la tyrannie à ex... le pied de la ci-devant croix, placé au dit lieu de Rioux, on y avait seulement scié que les deux bras, de sorte que l'arbre avait... encore 36 pieds de hauteur:

« Voilà, dit-il, encore un reste de la tyrannie de nos anciens préjugés; il faut que cela disparaisse, et que le pied qui servait d'une croix établie par le mensonge et par l'erreur, soit changé et... formé en pyramide à l'honneur de la liberté ». Il s'est occupé de suite à le bien blanchir, ensuite a posé dans le haut de la pyramide une pique entre deux drapeaux nationaux, et auprès quatre cocardes tricolores, huit ceintures aux trois couleurs, en haut et en bas, et quatre grandes piques placées entre les ceintures.

Le pied de la pyramide est entouré de piques aux trois cou-

Digitized by Google

leurs nationales, et au milieu est un cercle de fer pour les soutenir; est inscrit aux quatre côtés de la pyramide ;

Au premier côté : *Réparation de la pyramide aux frais du citoyen Bouquet qui a fourni des piques et des bonnets.*

Au second côté : *La République française une et indivisible, et sera universelle.*

Au troisième côté : *Amour pour la patrie... respect pour la loi ; haine à la tyrannie, c'est..... des Français.*

Au quatrième côté : *Grâce à l'Etre suprême, les républicains doivent être heureux d'avoir aboli la tyrannie et tous ces régimes séditieux.*

Ensuite il a fait faire un tableau de la pyramide telle qu'elle est, qu'il a affiché dans sa chambre, dans un cadre doré de cinq pieds de longueur, sur trois pieds de largeur. Il lui semblait que le temple portait des marques du fanatisme, il a pris le parti de monter sur le clocher, mettre à la place de la croix un bonnet de liberté, avec deux drapeaux tricolores, et une pique en tête de chaque drapeau, et il a blanchi et peint les huit croisées du clocher aux trois couleurs nationales, et le soleil au bas des croisées de la même manière, avec l'entrée du temple ; il a aussi orné l'entrée du corps de garde d'une pique de chaque côté, le tout peint à l'huile fine.....

. . . . . .

Pour copie conforme,

E. Clénet.

VARIA

NÉCROLOGIE

M. Louis Meschinet de Richemond

M. Louis Meschinet de Richemond, archiviste honoraire, est décédé à Rochefort-sur-Mer, le 29 mai 1911, à l'âge de 72 ans.

Il y a quelques mois seulement, nous rendions compte, ici même, de son dernier ouvrage, *Les Rochelais à travers les siècles.* Nous ne pensions pas alors, malgré l'âge déjà avancé de notre regretté collègue, que nous serions appelé si tôt à rendre un dernier hommage à la mémoire de cet homme si bon, qui fut toujours pour nous le meilleur des amis et des conseillers.

Louis-Marie Meschinet de Richemond était né à Rochefort, le 4 janvier 1839, mais de bonne heure, et tout jeune encore, il était venu habiter à La Rochelle qu'il a toujours considérée comme sa véritable patrie. Issue de cette vieille noblesse saintongeaise, qui lutta avec énergie autrefois pour la défense de son territoire et le respect d'un de nos

Digitized by Google

droits les plus sacrés, la liberté de conscience, il appartenait aussi par ses ascendants directs à cette classe de vaillants marins rochelais, dont il devait un jour nous tracer la biographie, dans un livre bien connu de tous ceux qui s'intéressent au passé de cette région. Son père, Samuel Meschinet de Richemond, capitaine de corvette, chevalier de la Légion d'honneur, avait pris part à plusieurs campagnes. Sa mère, demoiselle Elise Pichez, était fille de Jean Pichez, enseigne de vaisseau, mort en combattant à bord de la *Dorade*.

Comme on le voit, les traditions d'honneur, de droiture, de probité et de dévouement à la chose publique ne manquaient pas dans sa famille, et depuis sa plus tendre enfance, M. de Richemond avait appris à les respecter. Doué d'une intelligence précoce, il avait fait de brillantes études au lycée de La Rochelle, et, à l'âge de 17 ans, pourvu du diplôme de bachelier ès-lettres, il était nommé correspondant du Congrès scientifique de France. Il avait songé tout d'abord à se destiner à la carrière de courtier maritime. Mais, dès cette époque, l'étude des langues étrangères et les devoirs de sa profession ne suffisaient pas à épuiser en lui les multiples ressources de son activité. Entraîné par la nature sérieuse et réfléchie de son intelligence remarquable, il publiait, en 1858, d'intéressantes *Causeries sur l'histoire naturelle*, puis, en 1860, il communiquait à la Société des Sciences naturelles, à laquelle il appartenait depuis déjà deux ans, une notice sur *Le monde sous-marin*.

Cependant une nouvelle voie, bien différente de celle où il avait paru d'abord devoir s'engager, allait bientôt s'ouvrir devant lui. Dès 1859, il livrait à la publicité son premier ouvrage historique, *Origine et progrès de la Réformation à La Rochelle*, qui le mettait en rapport avec l'archiviste d'alors M. Fauvelle. En 1862, il sollicita et obtint une place d'adjoint aux Archives; quatre ans après (le 5 février 1867), pourvu du certificat d'aptitude spécial, il était appelé à diriger le précieux dépôt auquel il s'était déjà entièrement consacré et qu'il administra pendant quarante ans avec une conscience et un dévouement au devoir professionnel au-dessus de tout éloge.

Le service des Archives n'était pas comparable alors à ce qu'il est de nos jours. Presque tout était à faire. Relégué au second étage de la préfecture, sous les combles, dans un local bas, étroit, mal meublé, torride en été, glacial ou surchauffé en hiver, M. de Richemond entreprit résolument à lui seul une œuvre formidable, parfois pleine d'attraits, il est vrai, mais plus souvent ingrate, en bénédictin résigné par avance aux privations du confort le plus élémentaire.

Pour permettre d'apprécier toute l'étendue de cette œuvre, il n'est peut-être pas inutile d'indiquer brièvement les conditions peu favorables dans lesquelles elle a été effectuée.

On se méprendrait tout d'abord, si l'on croyait que les travaux de classement et d'inventaire sont la seule occupation d'un archiviste départemental. Chaque jour il trouve sur son bureau une correspondance plus ou moins importante : demandes de recherches de toutes sortes auxquelles il doit une réponse dont la préparation est souvent longue et difficile, surtout lorsqu'il n'a pas à sa disposition les instruments de recherche nécessaires. A tout moment interrompu par des visiteurs en quête de renseignements administratifs, historiques, archéologiques ou héraldiques, il lui faut encore trouver le temps nécessaire pour délivrer des expéditions authentiques, rédiger des rapports, s'occuper de la bibliothèque administrative et d'une foule de détails d'administration intérieure indispensables au bon fonctionnement du service. C'est seulement après avoir accompli cette tâche quotidienne

Digitized by Google

qu'il peut reprendre ses travaux de classement et d'inventaire. Et encore nous ne parlons pas de l'inspection des archives communales et hospitalières qui lui prennent un mois par an.

Si l'on songe que M. de Richemond a pu, seul, pendant de longues années, et le reste du temps souvent très mal secondé, faire face à ces multiples obligations, faire tour à tour œuvre d'érudit, de commis-rédacteur, d'expéditionnaire et d'homme de peine, on est vraiment étonné de la puissance de travail dont il a fait preuve pendant toute son existence.

Son dépôt, il est vrai, était loin d'être alors aussi considérable que de nos jours. Outre les documents modernes, dont l'accroissement, pendant soixante ans, avait été notablement plus lent, qu'il ne l'a été ensuite, les archives, ravagées par les termites et réduites par un incendie en 1847, remplissaient à peine le quart de la place qu'elles occupent de nos jours. 600 liasses environ réparties entre les séries A. B. C. D. E. G. H. (actes du pouvoir souverain, cour de la monnaie, fonds de l'intendance, du collège de Saintes, titres féodaux et de familles, fonds du clergé séculier, fonds du clergé régulier), constituaient la partie la plus ancienne du dépôt. Le classement en avait été ébauché par M. Fauvelle, mais l'inventaire était à peine commencé.

Quant aux papiers révolutionnaires, on ne s'en était guère préoccupé depuis leur transfert de Saintes à La Rochelle.

Les choses ont bien changé depuis lors. L'esprit d'initiative et l'activité éclairée de notre regretté prédécesseur a produit partout les plus heureux résultats. Presque toutes les séries ont doublé d'importance grâce aux versements qu'il a pu obtenir, notamment des greffes des tribunaux civils et de commerce, et de l'administration des domaines, grâce aussi aux dons nombreux qu'il a su habilement provoquer, grâce enfin à quelques acquisitions heureuses qui nous ont conservé bien des documents intéressants. Aussi les Archives de la Charente-Inférieure ont-elles pris de nos jours, sous sa direction, une importance qu'elles étaient loin d'avoir au début de sa longue et laborieuse carrière. C'est toute une mine qu'il a contribué largement à mettre en valeur ; c'est un ensemble de matériaux de premier ordre, surtout pour l'histoire des administrations de l'ancien régime, pour l'étude de la fortune publique et privée, de la production industrielle et agricole, pour l'histoire des familles, des propriétés privées, des paroisses ; en un mot, c'est toute notre histoire régionale, administrative, économique et religieuse prête à être mise en œuvre par les historiens de l'avenir.

M. de Richemond a voulu en effet, et ce fut là une des préoccupations dominantes de sa carrière, que ce dépôt, qui était vraiment le sien, fût aussi complètement que possible à la portée de tous les travailleurs. Animé du désir de faire avant toute chose œuvre utile pour les autres, on peut dire qu'il a consacré tout son temps à l'exploration, au classement et au dépouillement des trésors qu'il avait contribué à accumuler.

Travail de géant, qu'il ne pouvait malheureusement pas mener seul à bonne fin. Son œuvre, cependant, n'en est pas moins considérable : quatre grands volumes d'inventaire sommaire, bien connus de tous ceux qui fréquentent ce dépôt, ont été le résultat de ce labeur opiniâtre. Mais ces publications n'étaient cependant qu'une réalisation bien incomplète de projets plus vastes encore. Dès son entrée en fonction, il avait, avec le concours des chambres de notaires, publié un état des minutes notariales du département avec l'indication de leurs dates et de leur lieu de dépôt, en attendant que ces riches collections prennent un jour le

Digitized by Google

chemin des Archives. Il n'a pas dépendu de lui que ce désir ne se réalisât.

On lui doit également la publication d'un volume d'inventaire des archives hospitalières de La Rochelle, Saintes, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély (1), l'Ile de Ré.

A ces travaux, enfin, il aurait voulu pouvoir ajouter la rédaction d'un inventaire sommaire de tous les dépôts d'archives communales du département. Seuls, les inventaires des archives de La Rochelle, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély ont été publiés dans cette collection ; encore les deux derniers sont-ils l'œuvre des archivistes municipaux. M. de Richemond n'a eu ni le temps ni la force de mener à bien cette entreprise colossale. Mais une vie humaine n'y pouvait suffire. Il faut reconnaître cependant que son influence a été particulièrement heureuse pour l'organisation de nos archives communales. Il nous a été donné plus d'une fois, au cours de nos tournées, de nous rendre compte de tout ce que l'administration lui doit à ce sujet. Homme de tact, il savait prodiguer aux maires et aux secrétaires de mairies les conseils et les paroles d'encouragement qui convenaient à la situation. Parfois, il n'hésitait pas à se mettre à leur disposition pour le déchiffrement de quelque vieux document ou le classement d'anciens papiers importants à conserver, et chaque année, dans son rapport, il se faisait un devoir de rendre hommage à leurs efforts, si minimes soient-ils, afin de provoquer dans la réponse du ministère des témoignages de satisfaction qu'il était toujours heureux de leur transmettre. Plusieurs nous ont montré encore, non sans une pointe de fierté, quelques-unes de ces notes aimables auxquelles ils avaient été sensibles, et tous ont conservé le meilleur souvenir de l'inspecteur bienveillant qu'il fut toute sa vie.

Après 44 ans de travail continu, il dut abandonner modestement et à regret l'œuvre à laquelle il avait consacré la plus grande partie de son existence ; mais il pouvait du moins, en se retirant, mesurer avec une satisfaction et un orgueil bien légitimes le chemin parcouru depuis près d'un demi-siècle. Le vieux local inconfortable, où les termites régnaient en maîtres et menaçaient d'une destruction totale les précieux monuments de notre histoire locale, avait été heureusement délaissé à temps. A force de démarches, M. de Richemond avait obtenu du Conseil général la construction d'un superbe bâtiment isolé de la préfecture, où il pouvait se livrer en toute sécurité à la réalisation des projets qui lui tenaient le plus au cœur.

L'œuvre de l'érudit n'est pas moins importante que celle de l'archiviste.

Membre de la plupart de nos Sociétés savantes, M. de Richemond a toujours largement payé de sa personne, et contribué pour beaucoup à leur activité. Il avait été reçu bien jeune encore à l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle (1858), dont il fut longtemps secrétaire et jusqu'à ces dernières années l'un des collaborateurs les plus dévoués. Les Sociétés de Rochefort, de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély ne tardèrent pas à l'accueillir à leur tour ; il fut pendant plus de quarante ans membre de la « Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure » et l'un des fondateurs de la « Société des archives de Saintonge et d'Aunis » à laquelle il donnait, il y a trois ans à peine, le *Diaire de Joseph Guillaudeau*, l'une de ses principales publications.

---

(1) L'inventaire de l'hospice de Saint-Jean-d'Angély a été rédigé par M. Saudau, archiviste de la ville.

Digitized by Google

Enfin il avait été admis successivement à collaborer au travaux de la « Société historique et archéologique de la Charente » (1868), de la « Société des antiquaires de l'Ouest » (1871), de la Société des Archives historiques du Poitou », de la « Société des amis des Arts » de La Rochelle, de l' « Association française pour l'avancement des sciences », de la « Société de l'histoire du protestantisme français ».

Nommé en 1875 correspondant du ministère de l'instruction publique, il avait été constamment réélu depuis cette époque. Il faisait également partie de plusieurs sociétés savantes de l'étranger (Sociétés archéologiques de New-York, Société des églises wallonnes de Leyde, Société huguenote de Londres, etc.).

Enfin il nous est difficile d'énumérer ici, sans en oublier, les sociétés, commissions et groupements de toutes sortes auxquels il était affilié. Citons au hasard le comité d'inspection de la bibliothèque de La Rochelle, dont il a été vice-président, la commission d'examen des instituteurs et institutrices, le consistoire de l'église réformée, auquel il prêta, pendant quarante ans, le concours le plus actif. Il y en eut bien d'autres, car de tout côté, on faisait appel à son inlassable dévouement, assuré qu'on était de recevoir de lui un bienveillant accueil ; à tous il se faisait un véritable plaisir d'apporter sa collaboration effective et désintéressée. Aussi tout le monde était d'accord pour rendre au travailleur l'hommage qui lui était dû Il était depuis longtemps titulaire de plusieurs distinctions honorifiques, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, chevalier de l'ordre du Sauveur ; il avait obtenu en 1878 la médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, récompense qu'il avait bien méritée par son désintéressement. On peut dire en effet que sa vie, toute de labeur et de simplicité, a été consacrée entièrement au service des autres. Jamais on ne faisait appel en vain à sa générosité. Il accueillait tous les travailleurs avec une égale bienveillance ; volontiers il mettait à leur disposition le fruit de ses recherches, s'ingéniant à les aider par tous les moyens.

Son existence avait été plus d'une fois attristée par des deuils cruels et des chagrins intimes. Homme d'une foi profonde, il avait subi courageusement les terribles effets du sort qui semblait vouloir s'acharner sur cette pauvre famille. Il y a deux mois encore, il conduisait à sa dernière demeure celle qui avait été pour lui, toute sa vie, la plus affectueuse des compagnes, et avec laquelle il avait vécu toujours dans la plus étroite communion d'idées et de sentiments, Mme de Richemond, née Guenon des Mesnards. Cette fois la secousse avait été terrible. En vain il essaya de réagir quelque temps, puis brusquement il est tombé, à bout de forces, terrassé par la douleur.

Nous ne le reverrons plus dans ce bureau des Archives, qui fut si longtemps le sien, où il aimait encore à venir s'asseoir ; nous ne le reverrons plus, mais du moins il nous restera toujours quelque chose de lui, son œuvre que nous nous efforcerons de continuer et de mener à bien ; ce sera pour nous une consolation d'entendre souvent, pendant longtemps encore prononcer ce nom qui nous est cher, et qui évoquera toujours chez nous les idées de bonté, de droiture et de dévouement.

J. Pandin de Lussaudière.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Archives historiques*).

Digitized by Google

M. Edmond Duret

Le 6 juillet 1911, mourait en son domicile, à Saint-Germain-de-Marencennes, âgé de 61 ans, M. Edmond Duret, l'un de nos plus fidèles et plus dévoués correspondants. Depuis le 27 juillet 1882, il faisait partie de notre Société, et chacun sait avec quel empressement il assistait aux réunions de Saintes, chaque fois qu'il le pouvait. C'était aussi un fidèle de nos excursions et, ce qui est plus rare, un recruteur d'adhérents nouveaux pour la Société. Membre des Archives de Saintonge et d'Aunis, il faisait aussi partie de la Société française d'archéologie où plusieurs fois il nous représenta. Faut-il ajouter que sous la signature de E. du Trémond il fit même paraître plusieurs brochures où il notait souvenirs et impressions rapportés des Congrès? Sous ce nom, plusieurs notes ont également paru, soit aux Archives, soit dans le *Recueil de la Commission*. Esprit passionné des études archéologiques, il cachait son érudition sous une physionomie originale. Il gagnait à se faire connaître, mais ne se livrait qu'à ses amis. Si donc beaucoup l'ont connu et estimé, seuls ses amis l'ont apprécié comme il le méritait.

Outre la famille Duret, cette mort met en deuil les familles Brisson, Moussaud, Granier Saint-Aubin, Rivier et Marchesseau.

A tous nous offrons, avec nos regrets, l'hommage de notre respectueuse sympathie. G. R.

Le comte Anatole de Bremond d'Ars

La Commission des Arts et Monuments historiques a fait une grande perte dans la personne de M le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, chevalier de la Légion d'honneur et de Malte, commandeur des ordres de Pie IX et de Saint Sylvestre, décédé le 9 mars 1911, à l'âge de 88 ans, après la carrière le plus dignement remplie.

Il convient de retracer, dans nos annales, au moins les grandes lignes de la vie de ce vénérable vieillard, collaborateur très apprécié de notre Commission et de plusieurs sociétés savantes, Breton d'adoption, mais toujours uni à sa chère Saintonge, berceau de sa noble famille, une des vraies gloires de notre région.

M Anatole de Brémond d'Ars, né à Saintes, le 26 août 1823, était fils du général comte de Bremond d'Ars et de Mme née Marie-Anne-Claire de Guitard, et le petit-fils du marquis de Bremond d'Ars, député de la noblesse de Saintonge en 1789.

Après avoir terminé, à Poitiers, ses études de droit, Anatole de Bremond fut nommé conseiller de préfecture du Cher, et plus tard sous-préfet de Quimperlé (1859-1866). En 1863, il épousa Mlle Elisabeth Arnaud, et, trois ans après son mariage, vint se fixer à La Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon, résidence qu'il habita jusqu'à sa mort. Elu sénateur en janvier 1885, son élection fut invalidée. Appelé à siéger au Conseil général, en novembre 1877, il était, depuis plusieurs années, le doyen d'âge de cet assemblée, et, à ce titre, eut l'honneur, à plusieurs reprises, de présider les séances d'ouverture. Secrétaire de l'assemblée départementale pendant de longues années, ce mandat lui fut toujours renouvelé.

« Si, au Conseil général, a pu dire, sur sa tombe, M. Le Louédec, député de l'arrondissement, le comte Anatole de Bremond a pris la défense de toutes les causes religieuses, il l'a fait sans jamais blesser, dans ses discours, les convictions de ceux de ses collègues qui ne partageaient pas ses opinions. C'est cet esprit libéral qui lui a valu l'estime et le respect de tous, aussi bien de ses amis que de ses adversaires. »

Digitized by Google

Savant archéologue, il fut trois fois élu président de la Société archéologique de Nantes, où il a laissé des souvenirs ineffaçables de savoir et d'amabilité ; nous en avons pour preuve les allocutions qu'il prononça au cours de ses présidences.

Ecrivain distingué, M. de Bremond d'Ars a composé un grand nombre d'ouvrages et il a fourni au *Recueil de la Commission des Arts*, au *Bulletin des Archives de Saintonge et d'Aunis* et à ceux de la *Société archéologique de Nantes et du Finistère*, depuis plus d'un demi siècle, un contingent d'articles fort appréciés par les érudits. Nous en donnons ici une liste certainement incomplète : *Alphabet de l'art militaire, par Jean Montgeon, sieur du Haut-Puy de Fléac, angoumoisin, avec les ordonnances du Roy sur le règlement d'infanterie.* Réimpression d'après les éditions de 1615 et de 1620 ; *Compte-rendu des concours et fêtes agricoles donnés à Pont-Aven par la Société d'agriculture de Quimperlé ; Notice sur la maison de Meaux-de-Brie* ; *La duchesse de Berry à Saintes*; *Notice sur M. de Romegoux, capitaine saintongeais ; L'ancien fief du Cormier* (publication inachevée) ; *L'ancienne église de Riec* ; *Notice sur la maison d'Albin de Valsergues* ; *Histoire du 21e régiment de chasseurs à cheval* ; *Dix ans d'exil* ; *Le marquis d'Ars ; Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé* ; *Les marins français dans les derniers combats livrés aux Anglais sur les côtes de Bretagne* (janvier 1761), épisode de la guerre de Sept-ans ; *Le chevalier de Méré* ; *Le chevalier de Théméricourt.*

Mais « au-dessus de toutes ces qualités brillantes, plane sur lui, comme une auréole, celle qui élève tant l'homme, l'amour de l'humanité, l'amour du faible, l'amour du petit, de celui qui peine, de celui qui souffre. Il était bon, généreux, compatissant, pour toutes les douleurs ; il s'intéressait à toutes les bonnes œuvres, savait faire le bien avec discrétion, sans qu'on lui demande, et deviner les misères cachées. Aussi toujours parmi nous vivra son souvenir. »

Volontiers nous faisons nôtre cet hommage si délicatement exprimé par M. Le Louédec, au jour des funérailles de notre regretté collègue, et nous prions les familles de Bremond d'Ars, Arnaud et de Saisy, d'agréer l'expression de nos respectueuses condoléances.

E. Clénet.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS HISTORIQUES

ET SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SAINTES

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 1911.

Le vingt-six octobre mil neuf cent onze, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses séances, rue Alsace-Lorraine, 40.

Excusés : MM. Musset, Jouan, Viesse, Pandin de Lussaudière, Atgier, M. Pellisson.

M. l'abbé Clénet lit le procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

M. le Directeur du « Museum Victoria and Albert », à Londres, est admis à titre de membre correspondant.

M. le secrétaire dépouille la correspondance et en donne lecture. Elle comprend :

1° Une lettre de M. Musset regrettant de ne pouvoir assister à la séance.

2° Une lettre de M. M. Pellisson accompagnée de l'envoi d'un croquis d'une pierre d'environ 0 m. 80 de haut sur 0 m. 60 de large, découverte dans un champ, avec une autre pierre de forme conique, plate et arrondie par un bout, creusée d'une rigole d'environ 0,03 c., au lieu dit Ville-Mortagne.

Notre collègue donne ensuite une étymologie du nom de Mortagne, fournie par M. Guichament.

3° Une lettre de M. le Dr Atgier, membre correspondant, nous annonçant l'envoi en communication : 1° d'une petite croix en

Digitized by Google

cuivre, jadis dorée et à deux croisillons ; 2° d'un dessin à la plume d'une croix à peu près semblable mais plus grande, en cuivre dédoré, croix qui a été trouvée près des ruines de l'abbaye de Ré et qui est la propriété d'une habitant de l'île.

Ces deux objets, soumis à l'étude des membres de la Commission, seront de nouveau examinés à la prochaine réunion.

Au nom de M. Viesse, trésorier, M. le Secrétaire communique le compte-rendu financier de la Commission pour l'exercice 1910-1911. Il est approuvé.

M. Clénet lit : 1° La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que l'ouverture du 50e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne, est fixée au mardi 9 avril 1912.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 31 janvier, au 3e bureau de la Direction de l'enseignement supérieur.

2° La liste des publications reçues depuis la dernière réunion :

Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, à Caen, par M. Vidal de la Blache, membre de l'Institut et M. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et archives.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1911, 1re livraison.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 7e série, t. X, 1910.

Romania, n° 158, avril 1910.

Mettensia VI. *Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.*

Poitiers. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e série, t. II, 1er trim. 1911.

Orléans. — *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVI, n° 199, 1er trim. 1911.

Rochefort. — *Bulletin de la Société de Géographie*, t. XXXIII, 1911, n° 2.

Saintes. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXXIe vol., 5e série, octobre 1911.

Bruxelles. — *Analecta Bollandiana*, tomus XXX, fasc. II-III.

Chevetogne. — *Archives de la France monastique.* — *Revue Mabillon*, 7e année, n° 26, août 1911.

Washington. — *Recent discoveries bearing on the antiquity of man in Europe.* — *Ceramic decoration its evolution and its applications.* — *Some notes on Roman Architecture.*

Digitized by Google

M. le Secrétaire offre de la part de M. A. Cousset, membre correspondant, qui en est l'auteur, une brochure ayant pour titre : *Découverte de gravures de sabots d'équidés sur rocher au Pas du Roi, commune de Saint-Just, près Marennes.* Extrait du compte rendu du 6e congrès historique de France, session de Tours, 1910. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. le Ch. O. Bauré présente un volume relié, petit in-16, qui a pour titre : *La règle de S. Benoist, avec les advis et constitutions approuvées par Sa Sainteté, pour les Religieuses de l'Abbaye de Nostre-Dame hors les murs de Xaintes, dépendante immédiatement du Saint-Siège.* — A Paris, par Antoine Vitré, imprimeur ordinaire du Roy et du Clergé de France, M. DC. LII.

M. le Secrétaire annonce la prochaine publication par souscription de la *Bonne Ville de La Rochelle*, par G. Musset, beau volume de luxe grand in-4° raisin, illustré d'environ 160 gravures en phototypie.

Les Mémoires peu connus du citoyen Bouquet, de Rioux, que le *Recueil de la Commission* va publier, renferment une description de plats et assiettes appartenant à la période révolutionnaire. L'un de ces plats est au musée de La Rochelle. M. Musset l'a fait photographier, il propose de le reproduire en phototypie et de le joindre au texte des mémoires. Après examen d'une épreuve, cette proposition est acceptée.

M. Clénet présente un fragment de col de poterie gallo-romaine avec bec très étroit trouvé dans le quartier Saint-Saloine.

Sur sa proposition, il est décidé qu'à l'issue de la séance, les membres de la Commission visiteront l'ancien cloître de la cathédrale Saint-Pierre et les restes de l'ancienne chapelle dite « du Saint-Sépulcre » récemment découverts dans le jardin de Mme veuve Mosnereau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
E. Clenet.

Procès-verbal de la séance du 25 janvier 1912.

Le vingt-cinq janvier mil neuf cent-douze, la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, s'est réunie dans la salle de ses

Digitized by Google

séances, rue Alsace-Lorraine, 40, sous la présidence de M. G. Musset.

Etaient présents : MM. Jouan, vice-président, Ch. Dangibeaud, M. Martineau, G. Tortat, Dr Vigen, membres titulaires ; Pandin de Lussaudière, secrétaire-adjoint ; M. Challes, Laverny, M. Pellisson, membres correspondants ; l'abbé E. Clénet, secrétaire.

Excusés : MM. Viesse, trésorier, le Ch. O. Bauré, Dr Atgier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Eustache Roy, de Montlieu, est admis comme membre correspondant.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes reçues depuis la dernière séance :

Bourges. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1910, XXXIIIe vol.

Dax. — Bulletin trimestriel de la Société de Borda, 36e année, 3e trim. 1911.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 12e année, nos 70-71.

Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais, Bulletin, t. XVI, nos 199 et 200, 1er et 2e trim. 1911. — *Mémoires*, t. XXXIII.

Paris. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, année 1911, 2e livraison.

— *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1910, nos 3 et 4.

— *Répertoire d'art et d'archéologie*. — 1re année, 1910, Index alphabétique. — 2e année 1911, 1re, 2e et 3e trim.

Romania, n° 159, juillet 1911.

Poitiers. — Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. II, 2e trim. 1911.

Rennes. — Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XLI, 1re partie.

Rochefort. — T. XXXIII, 1911, n° 3.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin, XXXe vol., 6e liv., 1er décembre 1911.

Tours. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XVIII, 2e et 3e trim. 1911.

Chevetogne. — Archives de la France monastique. — Revue Mabillon, 7e année, n° 27.

Digitized by Google

Bruxelles. — *Analecta Bollandiana*, tomus XXXI, fasc. I, 15 janvier 1912.

Munich. — *Académie royale des Sciences et Belles-Lettres.* — *Der heilige Georg.* — *Die etruskische Leinwandrolle von Gustav Herbig.* — *Die faliche Jungfrau von Orléans.* — *Plateus Verhaltnis zur Romantick.* — *Uber die Versucheiner.* — *Prœhistorische.* — *Zu heraklits homerischen.* — *Vorbericht uber die.* — *Vol Kerkunalich*, 1911.

M. Jouan prie M. le Président d'agréer les condoléances de ses collègues de la Commission, à l'occasion de la mort de sa mère, décédée le 4 décembre.

M. Musset remercie M. le Vice-Président d'avoir bien voulu être dans cette circonstance douloureuse l'interprète des membres de la Société.

M. le Président dépouille la correspondance et en donne lecture. Elle comprend :

1° Une lettre de M. le comte H. de Lestrange, membre titulaire, qui propose la publication dans le *Recueil* d'une « Notice sur Elie de Lestrange, évêque de Saintes et ensuite du Puy, mort en 1418 », et annonce le prochain envoi pour la bibliothèque d'un exemplaire de la « Généalogie de la maison de Lestrange » dont il est l'auteur. Ces deux propositions sont accueillies avec reconnaissance.

2° Une lettre de M. A. Cousset, membre correspondant, accompagnée de la photographie d'une monnaie d'or (avers et revers), trouvée aux environs d'Etaules, canton de La Tremblade, et qu'il ne peut préciser.

3° Une lettre de M. le docteur Atgier, membre correspondant. Notre collègue prie les membres de la Commission d'examiner et de déterminer, si possible, l'usage de deux croix dites « Lorraine », du XVe siècle, dont un exemplaire et un dessin sont déposés sur le bureau. Après examen, M. le Président et les membres présents croient reconnaître deux croix, dites pectorales, à l'usage de prieurs ou abbés appartenant à la famille franciscaine. Les anneaux qui les surmontent et les inscriptions gravées sur les plats fournissent des indications suffisantes pour donner cette détermination.

Notre collègue manifeste le désir de voir une nouvelle illustration reproduisant les « Ruines de la chapelle de l'hôpital », accompagner le texte de son étude sur l'hôpital de Saint-Martin de Ré, et qui sera publiée prochainement dans le *Recueil*.

Digitized by Google

M. le Président soumet cette demande aux membres de la Commission, et elle est acceptée.

Au nom de M. le docteur Atgier, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Hilaire, directeur du Cercle Franciscain de Paris. Le judicieux correspondant, consulté par notre collègue, à propos de la liste des Pères Capucins publiée dans l'*Histoire de Saint-Martin de Ré*, fait remarquer que « les noms de religieux franciscains ou capucins ne comportent pas de virgule entre le prénom et le *de* suivi d'un nom de lieu. Car le nom de lieu n'a pas pour but de marquer l'origine du religieux, mais de distinguer deux religieux du même nom... Ce *de* n'est donc ni un signe de noblesse, ni un droit de noblesse, mais seulement un *de* distinctif et le nom qui le suit indique *ordinairement* le lieu de baptême du religieux qui le porte. »

M. le Président est d'accord avec le R. P. Hilaire, en ce que le *de* dans les noms cités n'indique ni un droit de noblesse, ni la possession d'une terre seigneuriale, mais vise surtout le lieu de la maison religieuse où le frère a été reçu conformément aux règles monastiques et où il est inscrit.

Une lettre de M. le Directeur du *Document*, fondé par un groupement scientifique formé par d'anciens élèves diplômés de l'Ecole des Chartes, en vue d'exécuter et de faciliter les travaux et recherches historiques, généalogiques, artistiques et bibliographiques, réclame le bienveillant concours de notre Société. — Accordé.

M. l'abbé Clénet dépose sur le bureau, au nom de M. le docteur Atgier, une brochure ayant pour titre : *Un nègre blanc*. Extrait des *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*.

Des remerciements sont votés à l'auteur.

Dans les publications reçues, M. l'abbé Clénet signale : 1° Une note de M. A. Thomas sur le Pont de Mautrible, à Saintes. (*Romania*, n° 159, juillet 1911, p. 443). — V. Varia.

2° Le nom d'un sieur « Arnaud, messager des bourgeois de La Rochelle, qui reçut un marc du Roi Jean-sans-Terre, fils d'Henri II (*Revue Mabillon*, n° 26, août 1911, p. 161, Fonds monastique aux Archives de la Vienne.)

M. Dangibeaud mentionne la découverte près du village des Arènes de Thenac, d'une pièce d'or d'Auguste, et invite la Commission à demander à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le classement de l'abside de l'église de Brie-sous-Matha. M. le Président transmettra cette demande.

Digitized by Google

M. Tortat mentionne dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (LXV° vol., 48° année, n° 1317, 30 janvier 1912), la réponse à la question posée dans le *Recueil de la Commission*, t. XVIII, p. 267, au sujet des deux inscriptions gravées sur une maison sise à Saintes, n° 26, Grande Rue Victor-Hugo. — V. Varia.

M. le Président signale un document ayant pour titre « Rôle de la montre et revue fait au camp de La Rochelle (1573) ; — donne lecture de la liste de classement supplémentaire (1910 à 1912), des cloches et objets mobiliers religieux du département et offre pour la bibliothèque de la Commission le compte rendu de la séance publique de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle (année 1911).

M. l'abbé Clénet parle des dégâts faits à la cathédrale Saint-Pierre, par une des dernières tempêtes. Un des meneaux de la fenêtre ogivale de la chapelle Saint-Eutrope a été en partie renversé. Pour conjurer l'effrondrement de la partie supérieure une réparation immédiate est nécessaire. M. le Président signalera l'urgence de ce travail à la direction des Beaux-Arts.

M. le docteur Vigen offre à la Commission une copie d'un arrêt du conseil privé du Roy en date du 9 mai 1696, autorisant la création de la paroisse de Pisany (Communication de M. Léonce Grasilier.)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, G. Musset. — *Le Secrétaire*, E. Clénet.

Compte rendu financier.

Exercice 1910-1911

(Du 1er novembre 1910 au 31 octobre 1911).

Recettes

Solde créditeur au 31 octobre 1910 (à nouveau)....	1.777 21
Cotisations	620 95
Ventes de publications.....	25 40
Intérêts Crédit Lyonnais.....	5 60
— Caisse d'épargne.....	11 46
Cotisation spéciale de M. Dangibeaud.....	50 »
	2.490 62

Digitized by Google

Dépenses

Payé traité Noël Texier, imprimeur	200 45
— — —	255 20
Payé facture Hervé et Laemmenhirt de Paris	17 45
Frais de bureau de M. le Secrétaire	20 63
Payé facture Hus, imprimeur	20 »
Contributions. Année 1911	14 25
Loyer du local des séances de la Commission	150 »
Frais d'encaissement des cotisations	31 40
Frais d'affranchissements	0 65
Achat d'un répertoire	0 65
Achat d'un carnet de reçus	0 65
	711 33

Balance

Recettes	2.490 62
Dépenses	711 33
A reporter à nouveau	1.779 29

Digitized by Google

ERNEST COGNACQ

Propriétaire-Directeur des Grands Magasins de la Samaritaine à Paris, d'après la peinture d'Albert Besnard, exposée en 1911 au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts (Grand Palais des Champs-Elysées).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'HOPITAL SAINT-LOUIS

(1700-1850).

CHAPITRE PREMIER. — FONDATION DE L'HOPITAL (Legs Moreau).

Dans la notice sur le prieuré-hospice Saint-Honoré, nous avons vu qu'il était contraire aux statuts de l'ordre des frères de Saint-Jean de Dieu, que ces religieux donnassent des soins aux femmes malades dans l'hôpital même, ce qui eut lieu cependant pendant dix ans.

Une tolérance les autorise en 1684 à donner ces soins à domicile provisoirement, ce qui eut lieu néanmoins pendant seize ans, mais ne pouvait durer indéfiniment.

1700. — Grâce à quelques premières donations de personnes charitables dont le nom n'est pas connu, les femmes malades pauvres purent, à partir de l'année 1700, être soignées dans une petite maison, meublée de quatre lits, sous la direction de dame Marie Coutochau, veuve du sieur Pierre Guilbaud.

1701. — Celle-ci fait don à cette nouvelle maison hospitalière de vingt sols de rente (1), du consentement de l'abbé Jean Moreau, curé de Saint-Martin (2), et d'une barrique de vin par an « *enfûtée en de bons futs, de la jauge de cette baronnie, pleine* « *et ouillée de bon vin blanc, nouveau, loyal et marchand* ».

1705. — L'abbé Moreau, trouvant cet établissement insuffisant pour les femmes, lègue, à la fin de ses jours (par testament du 21 février 1705), une somme de dix mille livres, devant servir à sa mort, qui eut lieu le 31 mai suivant, à la construction d'un hôpital pour les filles et femmes pauvres et ma-

(1) Acte Fierdesbras, 29 janvier 1701 et archives ancienne mairie.

(2) Chanoine du diocèse, archiprêtre de l'île de Ré, chapelain de la chapelle de La Julienne et de celle de Cibard-Sorin.

Digitized by Google

lades de Saint-Martin, moyennant une messe basse par semaine et un office anniversaire le 30 juin de chaque année, pour le repos de son âme.

Testament de l'abbé Moreau.

« Je donne et lègue, après mes dettes payées et les susdits legs et donations ci-dessus et plus bas remplis, tous mes autres biens meubles et acquêts, créances et généralement tout ce qui peut et pourra m'appartenir lors de ma mort, au profit des pauvres de cette paroisse et pour en faire un emploi aux dits pauvres.

Je prie mon exécuteur testamentaire d'avertir, aussitôt ma mort, Messieurs les curé, syndic et principaux habitants de la paroisse, que mon intention est qu'ils aient au plus tôt des lettres-patentes pour l'établissement en forme d'un hôpital, pour y recevoir et secourir les pauvres femmes malades et pour donner aux pauvres honteux les secours nécessaires, par les soins et les mains des dames de la Charité autant qu'il plaira à Dieu en conserver la confrérie et des autres personnes qui seront commises pour cet emploi par lesdits curé et habitants, de l'avis et consentement des mes Seigneurs les évêques de La Rochelle.

En cas que, dans les six mois après ledit avertissement, ils n'aient pas porté toutes leurs diligences pour l'accomplissement de mon intention qui est l'érection dudit hôpital, je veux que la dite donation ainsi faite tourne au profit des deux hôpitaux de Fontenay-le-Comte, chacun par moitié, et qu'en ce cas, il soit seulement mis entre les mains desdites dames de la Charité de cette ville la somme de six cents livres une fois payée, à la charge dudit hôpital de cette ville ou à ceux de Fontenay, de faire dire à perpétuité par celui ou ceux qui profiteront des dits legs, chacun une messe par semaine à perpétuité pour le repos de mon âme et celles de mes parents et bienfaiteurs et aussi un service anniversaire à perpétuité le jour de ma mort au plus proche d'icelui non empêché.

Fait à Saint-Martin, le vingt et unième jour de février 1705.

Signé : Jean Moreau, curé de Saint-Martin.

Enhardis par cette première donation importante, les habitants de Saint-Martin, en la personne de Jacques Le Loup, sieur de l'Epine, procureur-syndic de cette ville, adressent une

Digitized by Google

supplique à Louis XIV pour obtenir le droit de fonder un hôpital de femmes en cette ville.

Au mois d'août de la même année, le roi accorde aux habitants de Saint-Martin des lettres patentes ou charte de fondation les autorisant à fonder dans leur ville l'hôpital en question.

Charte de fondation de l'hôpital Saint-Louis.

« *Etablissement d'un hôpital en la ville de Saint-Martin-de-Ré pour les pauvres femmes et filles malades.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut :

Nos chers et bien amez les syndic et habitans de notre ville de Saint-Martin-de-Ré Nous ont très-humbleman fait remontrer que, par nos lettres patentes du mois de juillet 1695, Nous aurions permis l'établisseman des Religieux de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, dans l'hôpital de la ville, pour y servir les pauvres malades qui recoivent de grands secours de leurs soins et de leurs assistances.

Mais, comme suivant leur institut ils ne servent que les hommes et qu'il n'y a point dans ladite ville d'hôpital pour les pauvres femmes malades qui y sont en assez grand nombre, le feu sieur Jean Moreau, chanoine de l'église cathédrale de La Rochelle et curé de ladite ville de Saint-Martin-de-Ré, auroit, avec le secours de quelques personnes pieuses de ladite ville, formé le dessein de faire l'établissement d'un hôpital pour y recevoir les pauvres femmes et filles malades et, dans cette vue, il auroit, par son testament du XXI janvier dernier, fait quelques legs pieux, après lesquels payez, il a donné tous ses autres biens meubles, acquets, créances, dettes, hipotèques, noms, raison et action et généralement tout ce qui luy peut appartenir pour l'établisseman d'un hôpital, à l'effet d'y recevoir les pauvres femmes et filles malades, à charge par exprès lesdits exposans d'en obtenir incessamment les lettres patentes nécessaires ; lesquelles lettres lesdits exposans ont très-humbleman fait supplier leur vouloir accorder.

A ces causes, après avoir été particulièreman informez, tant par notre amé et féal le sieur Evêque de La Rochelle, que par le sieur Bégon, intendant de justice, de l'utilité de cet établisseman, Nous, de l'avis de notre conseil qui a vu le testaman dudit feu sieur Moreau du XXI février dernier, la déli-

Digitized by Google

bération des habitans de Saint-Martin-de-Ré, prise en conséquence pour accepter le legs fait par ledit sieur Moreau pour ledit hôpital, le consenteman et l'approbation dudit sieur Evêque de La Rochelle et autres pièces cy-attachées sous le contre-scel de notre chancellerie.

Avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis et accordé, et, par ces présentes signées de notre main, permettons et accordons aux dits exposans l'établisseman d'un hôpital en la dite ville de Saint-Martin-de-Ré, sous le nom de Saint-Louis, pour y recevoir les pauvres femmes et filles malades, lequel nous prenons avec tous ses droits et dépendances en notre protection et sauvegarde ;

Voulons qu'il jouisse des mêmes privilèges et concessions dont jouissan les maisons de pareil établisseman et que les pauvres femmes et filles malades soient soignées et servies par les personnes qui seront commises à cet effet par les sieurs curé et administrateurs de l'avis et consenteman dudit sieur Evêque de La Rochelle et de ses successeurs, conforméman au testaman dudit feu sieur Moreau.

Et pour commettre le soin dudit hôpital à des personnes dont la probité soit connue ; Voulons que le bureau dudit hôpital soit composé de sept administrateurs et d'un receveur, sçavoir du curé, du sénéchal et du procureur fiscal de ladite ville de Saint-Martin-de-Ré, lesquels seront administrateurs nez à raison de leurs charges et les autres quatre seront élus de deux en deux ans dans une assemblée de ville.

Permettons auxdits administrateurs d'accepter tous dons, legs, gratifications et libéralitez qui seront faites audit hôpital, et d'en faire les acceptations, recouvremans et poursuites nécessaires.

Et en outre avons amorty et amortissons par ces dites présentes la maison, jardin et enclos dudit hôpital comme dédiez et consacrez à Dieu, sans que, pour raison de ce, il soit tenu de nous payer, ny à nos succesesurs Rois, aucune finance ny indemnité dont, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous luy en avons fait et faisons don par cesdites présentes, sauf les indemnités, droits et devoirs dont les dits fonds peuvent être tenus envers autres seigneurs que nous qui leur seront payez.

Si donnons en mandeman à noz amiez et féaux, conseillers, les gens tenant notre cour de parleman de Paris, sénéchal de La Rochelle, et à tous autres justiciers et officiers qu'il appar-

Digitized by Google

tiendra, que ces présentes ils ayent à enregistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ledit hôpital plaineman, paisibleman et perpétuelleman, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemans au contraire, car tel est notre plaisir.

Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois d'août l'an de grâce mil sept cens cinq et de nôtre règne le soixante-troisième.

Signé : Louis.

Par le Roi,

Signé : Phelyppeaux (1).

Enregistré au greffe de la sénéchaussée de La Rochelle en conséquence de l'ordonnance d'aujourd'hui dix septembre mil sept cent soixante-onze par moy greffier soussigné.

Signé : Regnault, greffier. »

1706. — Une assemblée générale des habitants a lieu le 1er mai à la maison curiale pour la nomination d'un directeur et de quatre administrateurs destinés à l'hôpital Saint-Louis, il est décidé que les fonctions de directeur seront toujours dévolues au procureur de la baronnie, les premiers administrateurs furent les sieurs Josué Mousnier, sénéchal de la baronnie, Joseph Durand, procureur fiscal de la baronnie, Gaillard, curé de Saint-Martin et Pierre Gibon Artaud.

17 mai. — Ceux-ci se rendent dans la maison susdite près le rempart ouest pour en prendre possession ainsi que du mobilier.

Trouvant l'immeuble insuffisant, les administrateurs adressent une supplique à M. Bégon, intendant de la généralité de La Rochelle, pour obtenir un plus vaste local, désignant spécialement dans cette supplique, comme pouvant convenir pour un hôpital, l'ancien temple calviniste déclassé depuis la révocation de l'édit de Nantes, édit qui avait expulsé de France en 1685 les protestants réfractaires à l'abjuration.

---

(1) Cette charte est scellée d'un sceau de 10 centimètres de diamètre, en cire verte, pendant à un lac de soie verte et rouge représentant à l'avers le roi assis de face, le sceptre en main droite, la main de justice en main gauche, sous un rideau écarté par deux anges ; au revers l'écu de France aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale et soutenu par deux anges ; plus bas pendant au même lac un autre sceau portant un écusson effacé, plus petit que le premier (Arch. hospice Saint-Honoré. Don Atgier).

Digitized by Google

Ce temple occupait l'emplacement du marché public actuel, dont la porte paraît dater de l'époque, par sa forme ancienne.

TEXTE DE LA SUPPLIQUE.

« *A Monseigneur Bégon, conseiller du roi, intendant de la généralité de La Rochelle.*

Monseigneur,

Supplient humblement les directeur et administrateurs de l'hôpital établi par permis de Sa Majesté en la ville de Saint-Martin, disant qu'il a plu au roi leur accorder qu'il soit établi un hôpital de femmes dans ladite ville, pour que les pauvres y puissent recevoir des secours dans leurs besoins et comme lesdits directeur et administrateurs dudit hôpital n'ont point encore tous les fonds nécessaires pour l'entretien d'icelui, que les logements qu'ils peuvent avoir ne sont pas suffisants pour recevoir toutes les pauvres femmes et filles qui recourront aux secours dudit hôpital et qu'il y a une maison située dans la rue de la *Taupinerie*, confrontant d'un côté à la maison de la veuve Ayraud, d'un côté, à celle de la sœur Coursier, de l'autre, par devant à la rue, et par derrière au clos du sieur feu *Etienne Richard* (1), qui a ci-devant appartenu au *Consistoire* des gens de la religion calviniste établie dans ladite ville, laquelle maison, conformément aux intentions de Sa Majesté, les suppliants ont droit d'en demander la possession et ont recours à votre justice pour leur être sur ce pour eux.

Ce considéré, Monseigneur, vu les lettres patentes d'établissement dudit hôpital ci-jointes et que ladite maison est des biens dudit consistoire, ordonner que les suppliants se mettront en possession de ladite maison pour y réunir les femmes et filles malades, lesquelles dans leurs infirmités et besoins auraient recours à eux, pour être secourues, les suppliants continueront leurs prières pour la prospérité et la santé de votre grandeur.

Signé : MOUSNIER, DURAND, GAILLARD, curé.

Ordonnance de l'Intendant

« Sur quoi, vu la présente requête, les lettres patentes portant l'établissement d'un hôpital dans la ville de Saint-Martin dans

(1) Sieur de la Poitevinière.

Digitized by Google

l'île de Ré, pour les pauvres femmes et filles, et qu'il nous est apparu que la maison en question vient des biens du consistoire de ceux de la religion Calviniste qui y était tolérée dans l'île de Ré, Nous avons, conformément aux édits et déclarations du roi, permis aux suppliants, en qualité d'administrateurs et directeur dudit hôpital, de se mettre en possession de la dite maison ; à cet effet, il est fait défense à toutes personnes de les y troubler sans les punir de droit et sera notre ordonnance exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Fait à La Rochelle, le 13 novembre 1706.

Signé : Bégon (1). »

Malgré cette autorisation en règle, les administrateurs ne donnèrent pas à ce monument, la destination projetée. Pourquoi ? Nous l'ignorons, mais il est permis toutefois de faire des conjectures à ce sujet.

Hésita-t-on à construire un monument hospitalier à caractère catholique, sur un ancien monument calviniste, cependant il est de notoriété à Saint-Martin, que des églises telles que celles de Saint-Clair d'abord, de Saint-Louis ensuite, aient été prêtées aux Calvinistes pour leur culte et réaffectées ensuite au culte catholique.

Pensa-t-on que cet ancien temple ne pourrait avoir l'extension nécessitée aux monuments hospitaliers dans ce quartier populeux de la Taupinerie ? Craignait-on les effluves du marais de ce quartier (2) ? Quoi qu'il en soit, l'ancien temple calviniste demeura la propriété de l'hôpital projeté.

1709. — Le 5 mars, les administrateurs font un traité avec le sénéchal de la baronnie (3) pour l'acquisition, au prix de 4.500 livres, d'une maison près la porte de la Couarde, appartenant à Mme la Sénéchale Dublin, et de l'allée d'ormeaux située en face, pour l'établissement de l'hôpital projeté (acte

(1) Archives ancienne mairie et étude Martineau, Saint-Martin.

(2) Actuellement partie E.-O. du bassin à flot actuel.

(3) Nicolas-Josué Mousnier, sieur de Beaulieu et de Grand'Maison, seigneur du fief du Plomb à l'île de Ré, docteur ès-lois civiles et canons, sénéchal de la baronnie de Ré, né à Saint-Martin le 22 décembre 1610, décédé le 30 juin 1711 Il était marié avec demoiselle Sibille de La Vertu, décédée le 11 juin 1736. Tous deux furent inhumés en « l'église de Saint-Martin près le banc du chœur vis-à-vis de l'autel du Rozaire. »

Digitized by Google

Toiry, notaire à Saint-Martin). Ce traité est signé de MM. Gaillard, curé de Saint-Martin, Joseph Durand, procureur fiscal de la Baronnie, directeur de l'hôpital Saint-Louis et Pierre Gibon Artaud.

Cet immeuble n'est autre que la maison que les administrateurs avaient précédemment trouvée insuffisante, près le rempart Ouest, et qui, à un second examen de la situation, leur avait paru plus susceptible d'accroissements ultérieurs que l'ancien temple protestant.

Cette maison, avec ses dépendances, où se trouvait déjà installée une salle ayant des lits pour femmes malades pauvres, nous la verrons s'agrandir peu à peu aux dépens des terrains voisins.

1713, 28 décembre. — La commission administrative, estimant qu'une seule directrice était insuffisante, proposa de lui adjoindre la sœur Planchat, supérieure de l'école des filles de Saint-Martin, mais cette proposition n'eut pas de suite pour le motif que les filles de la Charité ayant été destinées par Saint-Vincent de Paul à l'éducation des enfants, elles ne pouvaient entrer dans un hôpital sans y continuer leur classe de jeunes filles.

Un inventaire de cette même année montre que le mobilier ne se composait encore que de six lits et d'un peu de linge.

CHAPITRE II. — FONDATION D'UNE CHAPELLE

(Legs Mousnier).

1714. — Quelques années après la mort de son mari, la sénéchale veuve Mousnier fait don à l'hôpital Saint-Louis d'une somme de mille livres à condition qu'il serait dit une messe basse tous les samedis pour le repos de son âme, de celle de son mari, et à la charge par les administrateurs d'organiser une chapelle dans l'établissement (1).

1716. — *Pierre Bernard*, marchand, lègue à l'hôpital Saint-Louis une rente annuelle de dix livres moyennant une messe basse le 29 juin, à perpétuité.

14 juin. — La même année, demoiselle *Marie Melain* lègue

(1) Acte Penaud, 25 février 1714.

Digitized by Google

Digitized by Google

CADET GENTILHOMME DE L'ILE DE RÉ

Elève-Officier de l'Ecole Militaire Coloniale fondée sous Louis XVI à Saint-Martin de Ré, en 1779.

(Reproduction d'une gravure coloriée de l'album du général Marbot).

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

à cet hôpital une somme de cent écus, en expiation de n'avoir pu faire ses Pâques ; voici le texte de sa légation par écrit :

« Ie soussignée, Marie Melen, promet payer la somme de « cent écus à l'hôpital de Saint-Louis de cette ville si ie ne fait « pas mon devoir de catholique, apostolique et romaine sans « que, pour quelque prétexte que ce soit, ie m'en puisse dispen- « cer, fait à Sen Marten de ré, ce 17 ieuin 1716.

Signé : MARIE MELAINT. »

Marie Melin n'ayant pu faire son devoir pascal, ladite somme fut acquise à l'hôpital.

1715, 10 septembre. — La bénédiction solennelle de la chapelle et des bâtiments de l'hôpital Saint-Louis a lieu par le curé de Saint-Martin (1), en présence du gouverneur (2).

La chapelle avait été construite très modestement à la suite du cellier de l'hôpital, grâce aux fonds de Mme la sénéchale Mousnier.

Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, à Saint-Martin-de-Ré.

« Aujourd'hui, dix septembre mil sept cent-quinze, nous, « Pierre Gaillard, prêtre, curé de Saint-Martin, archiprêtre de « l'île de Ré, avons béni la chapelle et maison de l'hôpital « Saint-Louis, à laquelle bénédiction ont assisté processionnel- « lement tous les ecclésiastiques de l'île, avec les confrèries, « Messieurs Joseph-Irénée Prévost (3), avocat au présidial de « La Rochelle et sénéchal de cette baronnie et maître Pierre « Rochard (4), procureur fiscal d'icelle, administrateurs nés du- « dit hôpital, étant en robes.

---

(1) Mathieu-Pierre Gaillard, curé de Saint-Martin, archiprêtre de l'île de Ré, chanoine du diocèse, mort en 1743, inhumé en l'église de Saint-Martin, sous la lampe.

(2) Charles Pompée de Hanyvel de Ganivel, seigneur de Mannevilette Crèvecœur et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien maréchal de camp (général de brigade), gouverneur de l'île de Ré depuis 1705, décédé le 14 décembre 1720, âgé de 75 ans, inhumé dans l'église de Saint-Martin devant un pilier du chœur.

(3) Seigneur des fiefs Pommiers et Brossard, docteur ès-lois, avocat, directeur de l'hôpital Saint-Louis, juge civil et criminel de la juridiction seigneuriale de l'île de Ré, sénéchal le 22 décembre 1712, mort en 1744.

(4) Pierre-Nicolas Rochard, avocat, procureur de la baronnie, administrateur de l'hôpital Saint-Louis (1712-1745).

Digitized by Google

« Après laquelle bénédiction nous avons dit une grand'-« messe, avec diacre et sous-diacre et fait une exhortation, en présence de M. le Gouverneur de cette île et d'une grande affluence de peuple.

Signé : GAILLARD, prêtre, curé de Saint-Martin,

sur le registre intitulé : Journal pour la direction de l'hôpital Saint-Louis, commencé le 29 avril 1706, fini le 7 juillet 1783 (1).

Le premier aumônier de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis est l'abbé Nicolas Martin, prêtre d'origine Irlandaise, qui fut nommé dans ces fonctions le jour de l'inauguration de la chapelle.

L'hôpital ne possédant pas d'aumônerie, c'est-à-dire de logement spécial pour l'aumônier, celui-ci est logé en dehors de l'hôpital, dans un logement particulier où il vécut jusqu'au 18 avril 1722, laissant après sa mort, à l'hôpital, environ trois mille livres.

1722. — L'abbé Pierre-Vincent Chauviteau est nommé aumônier en remplacement de l'abbé Martin, décédé.

Demoiselle Claire Chasteau lègue, le 16 octobre, à l'hôpital Saint-Louis, une somme de trois cent-vingt livres moyennant cent messes à dire à la chapelle de l'hôpital pour le repos de son âme.

1728, 11 octobre. — Demoiselles Madeleine Noleau et Marie-Catherine Poitier font, à l'hôpital Saint-Louis, don de deux maisons meublées ainsi que de trois pièces de vigne, le tout d'une valeur de deux mille livres, à charge d'être nourries et blanchies à l'hospice (2).

1729, 13 août. — L'ingénieur en chef des établissements publics de Saint-Martin (3) meurt et est inhumé près de l'autel de la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, une belle pierre tombale est placée sur sa sépulture.

21 octobre. — Sa veuve, née Françoise-Angélique Herbert, devient directrice de l'hôpital Saint-Louis ; elle en devient égale-

---

(1) Archives Julien Moreau.

(2) Acte Thilorier, notaire royal, 11 octobre 1728.

(3) François-Philippe Durand, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Normandie, ingénieur ordinaire des armées de France, directeur général des fortifications, ingénieur en chef de l'île de Ré.

Digitized by Google

ment bienfaitrice en faisant don à cet hôpital de tout son mobilier et d'une rente de deux-cents livres (1).

1731. — Le 7 mars, fête de Sainte-Françoise, grande solennité à la chapelle, par autorisation de l'Evêque de La Rochelle, sur la demande de la directrice qui obtient que cette fête serait célébrée perpétuellement quand même cet hôpital viendrait à être supprimé.

1738. — L'abbé Chéner est nommé aumônier en remplacement de l'abbé Chauviteau qui, en mourant, laisse ses biens à l'hôpital Saint-Louis.

CHAPITRE III. — TRANSFEREMENT D'UNE ECOLE DE FILLES A L'HOPITAL SAINT-LOUIS, TENUE PAR DES RELIGIEUSES (RENTE ROYALE).

1740, 20 juin. — Après la vérification des comptes de dame veuve Durand, il fut convenu qu'une seconde dame serait adjointe à la directrice pour partager avec elle le service intérieur et les soins aux malades ; ces dames directrices ne tardèrent pas à être remplacées par des religieuses, selon le désir manifesté par la commission administrative composée de cinq notables de la ville.

Une convention est alors préparée entre le docteur Bompar, médecin de l'hôpital et ladite commission.

Entre autres clauses, il y est stipulé que la commission sera obligée de tenir perpétuellement dans l'hôpital cinq filles de la Charité, dont le nombre pourrait même être augmenté dans la suite, selon les besoins, afin d'y servir et soulager les pauvres femmes malades, suivant la règle de leur ordre et d'y tenir les écoles de petites filles des nouveaux convertis, comme le pratiquaient précédemment quatre d'entre elles, envoyées pour ce motif dans la ville de Saint-Martin, par ordre du roi Louis XIV, dès 1686, pensionnées à raison de cent-cinquante livres par an chacune, sur le trésor royal et selon le bref de l'évêque de La Rochelle de cette même année 1686, dont la teneur suit :

« Charles-Magdelaine de La Frèzelière, par la miséricorde « de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de La Rochelle, « a donné et donne pouvoir, salut et bénédiction.

---

(1) Acte Thilorier, 24 octobre 1729.

Digitized by Google

« Etant dûement informé de votre piété, bonne vie et mœurs, « de votre religion, ensemble de votre capacité et expérience « en l'éducation et l'instruction de la jeunesse, avons admis « pour tenir les petites écoles, les filles de la Charité, en la « paroisse de Saint-Martin à l'île de Ré.

« Mandons au sieur gouverneur dudit lieu, de tenir la main « à vous faire jouir de tous les privilèges et émoluments qui « y sont attachés.

« Donné à La Rochelle, le quatorze octobre mil six cent « quatre-vingt-six.

« *Signé :* C.-M. DE LA FRÈZELIÈRE, év. de La Rochelle. »

27 juin. — Cette convention approuvée, le docteur Bompar, médecin de l'hôpital, l'abbé Gaillard, curé de Saint-Martin, et les administrateurs conviennent d'adresser une pétition à sœur Julienne Jouvin, supérieure générale des filles de la Charité, demeurant à Paris, vis-à-vis Saint-Lazare. Cette pétition fait ressortir que les quatre religieuses établies à Saint-Martin par ordre du roi pour l'instruction des enfants des nouveaux convertis sont menacées par le propriétaire de leur maison d'école d'en être expulsées, faute de paiement du loyer de 150 livres par an payable sur la ferme du passage du fort La Prée à La Leu, ce passage ayant diminué notablement (1).

D'autre part, dans cette pétition est demandée l'autorisation pour ces quatre religieuses de venir désormais tenir leur même école à l'hôpital Saint-Louis.

Suivent les signatures des susdits et des sieurs Nicolas Rochard, procureur fiscal, Davy, Verdon et Penaud- Friconneau.

14 juillet. — La supérieure générale de Paris répond qu'elle acquiesce à la demande et prie les administrateurs de s'entendre avec l'intendant de la généralité de La Rochelle et son subdélégué le docteur Bompar, de Saint-Martin, pour faire établir un contrat en conséquence.

1741, 24 février. — Les quatre religieuses entrent à l'hôpital Saint-Louis définitivement avant même que le contrat susdit ne fût établi, à la grande surprise de la supérieure générale qui l'exprime au docteur Bompar, dans une missive.

Ces quatre religieuses sont les sœurs Andrée Crevoisier, Ma-

---

(1) Archives nationales, S., 6168. « Filles de la charité ».

Digitized by Google

rie-Jeanne Trouy, Pétronille Duchet et leur supérieure.... Mauroy.

Elles rouvrent donc à cette époque, à l'hôpital Saint-Louis, le cours de jeunes filles qu'elles dirigeaient depuis 1686 dans la grand'rue (1), par lettres patentes du roi Louis XIV.

Leur traitement de 600 francs leur est continué sur le trésor, elles en font alors la remise à la commission administrative, sauf 60 francs que chacune d'elles conserve pour le vêtement (2).

3 mars. — Elles apportent avec elles à l'hôpital Saint-Louis, pour les écoles et l'assistance des femmes malades, un matériel de meubles et ustensiles de cuisine, de boulangerie, de lessive, de filage, de classes, ainsi que du linge de table et de lit, dont la valeur est estimée 1.498 livres, 18 sols, d'après l'inventaire établi ce jour, approuvé et signé du curé, des administrateurs et de la sœur Marie-Marguerite Pichard, visiteuse des sœurs de l'ordre de la Charité.

12 avril. — Le contrat réclamé est enfin signé, comportant les conventions susdites ; il y est stipulé, en outre, que l'on ne recevra dans l'établissement que des femmes et filles malades pauvres, que l'on refusera l'hospitalisation aux personnes aisées, aux femmes enceintes, aux filles ou femmes de mauvaise vie, à celles qui sont attaquées du mal provenant du vice d'impureté (*sic*) et à des pensionnaires, sauf toutefois aux bienfaitrices agréées par l'administration et encore celles-ci devront habiter et manger à part, il en sera ainsi d'un aumônier, s'il en est admis ultérieurement ; les religieuses ne rendront compte de leur service qu'aux administrateurs ; elles ne devront rien changer à l'uniforme de l'ordre.

Ce contrat est signé : Augustin Roch de Menou, évêque de La Rochelle, Gaillard, curé, Bompar, médecin, Rochard, directeur et les admininstrateurs Verdon, Jean Davy, Henri Peneau, notaire, Pierre Daviau, Pierre-Jacques Peneau-Friconneau, Julienne Jouvin, supérieure générale, Marie-Anne Bonnefoy, assistante, Suzanne Plateau, économe, Marie Camus,

---

(1) Aujourd'hui rue Sully.

(2) Réponse de Victor Bouthilier, maire de Saint-Martin, à l'abbé Manseau, curé de la paroisse, br. in-4°, 4 p., 1879.

Digitized by Google

dépensière, toutes officières de l'ordre de la Charité à Paris (1).

A partir de cette époque, l'hôpital Saint-Louis devient de plus en plus prospère, de nouveaux dons importants augmentent sa prospérité comme nous le verrons bientôt.

1744, 10 août. — Antoine Blay, de la commune du Bois, sergent invalide, lègue à l'hôpital Saint-Louis une somme de 853 livres, 15 sols, 11 deniers, moyennant une messe basse, le 10 septembre de chaque année.

1745, 14 août. — L'administration achète à demoiselle Marie Le Cercler, de la Couarde, pour la somme de 1.537 livres 10 sols, une maison et dépendances louée primitivement à Charles Daunay, jardinier à Saint-Martin.

L'acte de vente est établi par les notaires Allaire et Penaud des Marais et revêtu de la signature de Louis-François-Isaac Pagès, curé de la ville et citadelle de Saint-Martin, de Nicolas Rochard, directeur, de Pierre-Etienne Dubreuil, de Martin Sibille et de Louis Giraudet.

CHAPITRE IV. — ACCROISSEMENT DE L'HOPITAL

(Legs Baudin).

14 décembre. — Josué Baudin, de l'île de Ré, quelque temps avant son départ au cap Français, à l'île de Saint-Domingue (Antilles), fait, à l'hôpital Saint-Louis, le legs le plus important qui ait été fait à cet établissement (2).

Moyennant une simple messe basse, dite le 24 août de chaque année pour le repos de son âme et de celle de tous les siens, il donne une somme de 24.000 livres pour qu'à sa mort, six nouveaux lits soient acquis par l'hôpital pour y recevoir des

---

(1) Acte Decamps, notaire à La Rochelle, 12 avril 1741.

(2) Messire René-Josué Baudin, capitaine de vaisseau et riche propriétaire à Saint-Domingue, ancien conseiller du roi (Louis XV), et secrétaire particulier des finances de la maison et couronne de France, fils de Nicolas-René Baudin, sieur de Bois-Joli, naquit à l'île de Ré : à Saint-Martin, selon les uns, à Ars, selon les autres, vers 1695. Ses armes étaient : d'or, fretté de gueules, au chef d'azur ; 2 branches de laurier en sautoir formant cimier au rinceau de sinople. Il existe au musée Ernest-Cognacq une taque (plaque de cheminée) portant ces armes. Elle provient de l'ancienne maison Baudin, située sur le port de Saint-Martin.

Digitized by Google

femmes infirmes et les y conserver jusqu'à la fin de leurs jours.

Cette donation considérable est faite par testatement olographe du 14 décembre 1745 (1).

1749, août. — Quatre ans et demi après cette générosité, Josué Baudin meurt à Saint-Domingue au cap Français.

Suivant son testament, ses héritiers achètent, des deniers de la succession, les six lits promis à l'hôpital par leur père avec les accessoires mentionnés sur le testament, mais, à la suite de contestations judiciaires, ils obtiennent de ne verser qu'au bout de dix ans, le capital de 24.000 livres provenant de leur père.

Baudin-Vandrey, son neveu, fait don à l'hôpital Saint-Louis du portrait de Josué Baudin, en 1776.

Ce portrait existe actuellement à la salle d'honneur de l'hospice Saint-Honoré, peinture sur toile, de valeur.

1751. — L'hôpital Saint-Louis est nommé depuis 1705, hôpital royal Saint-Louis des pauvres femmes (acte Thilorier du 17 juin), royal par sa fondation due à Louis XV, Saint-Louis du nom du Roi. Le directeur de l'hôpital est Me François Hurtaud, procureur de la baronnie de Ré.

1751. — Demoiselle *Suzanne Gigoux des Gravilliers* fait don à l'hôpital Saint-Louis, d'une somme de 6.750 livres pour venir en aide à des pauvres honteux de la ville, moyennant un « de profundis » aux prières du matin et du soir, à perpétuité, pour le repos de son âme.

Elle fait en même temps un don trois fois moins important à l'hôpital Saint-Honoré (2).

1756. — Une sixième religieuse est adjointe aux cinq premières à cause de l'accroissement de l'hôpital.

1758. — Décès de la sœur supérieure *Mauroy* qui est remplacée dans ses fonctions par la sœur Françoise *Lhuillier.*

1859. — Le testament de Josué Baudin, datant de 1745, est enfin exécuté en son entier, le legs de 24.000 livres est acquis à

---

(1) Archives ancienne mairie.

(2) La commission administrative de l'hôpital Saint-Louis était alors composée de maître François Hurtaud, procureur fiscal de la baronnie, directeur de l'hôpital, maître Louis Nicolas, procureur syndic, Jean Aymon de La Couture, Etienne Plaideau, Girard, J.-B. Monzie, économe de l'hôpital (acte du 14 janvier 1752).

Digitized by Google

l'hôpital, ce qui constitue à cet établissement de sérieuses ressources.

1770. — L'abbé *Fournier Philibert*, curé de La Couarde, remplace, comme aumônier de l'hôpital, l'abbé Chéner, décédé.

1772. — Des améliorations considérables sont apportées à l'hôpital, grâce à l'accroissement de ses revenus ; la salle des malades est aggrandie, le nombre de lits est porté à 18.

CHAPITRE V. — FONDATION D'UNE NOUVELLE CHAPELLE

Le 25 septembre MM. les administrateurs de l'hôpital posent la première pierre d'une chapelle plus importante que celle qui existait précédemment.

Cette nouvelle chapelle est située à l'extrémité de la salle des malades et lui fait suite.

Cette première pierre (conservée actuellement au Musée de Saint-Martin) porte l'inscription suivante :

. LAN . DE . GRACE . MIL . SEPT .
CENT . SOISANTE . DOUZE . LE .
25 . 7BRE . CETTE . PIERRE . A .
ETEZ . POSSÉE . PAR . MESERS .
LES . DIRECTEURS . ET . ADMINI .
STRATEURS . DE . CETTE .
HOPITALE . DE . LA . CHARITÉ .
FOUCAUT . SÉNÉCHAL . IAMON .
RIVAILLE . TACHARD . RONDON .
... HULLIER . SOEVR . SWPERIEUSE .

1773. — Le lundi saint 5 avril, a lieu la bénédiction et consécration solennelle de la nouvelle chapelle par l'aumônier de l'hôpital l'abbé Fournier, second vicaire de la paroisse de Saint-Martin.

Cette année, un différend surgit entre Antoine Guillobé, trésorier de l'hôpital Saint-Louis et le sénéchal de La Rochelle (1) qui l'obligea par un jugement à rendre dans le délai de huit jours son compte de gestion de l'hôpital.

---

(1) Messire Louis-François Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Salle d'Aitré, la Laine Burlandes et les Trivières, ancien capitaine de cavalerie au royal Pologne.

Digitized by Google

CHAPITRE VI. — PROCES PINNELIERE

1775. — Le curé de Saint-Martin de Ré, l'abbé Pinnelière, fait surgir un différend entre lui et les administrateurs de l'hôpital Saint-Louis qui se décident à lui intenter un procès.

Le curé se disait être, par le fait de sa situation, directeur et premier administrateur de l'hôpital Saint-Louis, ayant seul le droit de faire les convocations des autres administrateurs, d'occuper la première place, de proposer des délibérations et de donner le premier son opinion.

Il refuse en conséquence, de remettre la clef de l'armoire de l'hôpital contenant les papiers, registres et archives.

Un arrêt de la cour de La Rochelle lui est signifié le 7 décembre sur la réclamation faite par les administrateurs de l'hôpital dont le plus influent était Jean Simon David Foucault, sénéchal de la baronnie (1).

Plusieurs paroissiens interviennent en faveur de l'abbé Pinnelière (2).

Celui-ci perdit son procès, fut débouté de sa demande et condamné aux frais.

L'année suivante, l'abbé Pinnelière fit appel de son procès et, par arrêt du parlement de Paris, en date du trente juillet 1776, fut condamné aux trois quarts des frais et ses intervenants au 4e quart ; à savoir l'abbé Pinnelière 105 livres, MM. Pagès de la Cailletière et Brizard du Martray, conjointement 42 livres.

CAPITRE VII. — FONDATION D'UNE AUMONERIE
(Legs Fournier).

1776. — L'abbé Fournier, aumônier, verse à la caisse de l'hôpital, le 29 juillet, une somme de 4.500 livres pour construire une aumônerie ou logement spécial à l'aumônier, lui permet-

---

(1) Sieur des Prises, conseiller du roi, avocat, juge civil, criminel et de police de la juridiction royale et baronnale de l'île de Ré.

(2) Charles-Jean-Baptiste Pinnelière, docteur en théologie de la faculté de Paris, maître ès arts de l'université d'Angers, curé de Saint-Martin, chanoine du diocèse. Fut élu député en 1789 aux États généraux comme représentant du clergé de la sénéchaussée de La Rochelle.

Digitized by Google

tant d'être logé dans l'hôpital convenablement et commodément.

Une personne charitable l'aide en ce don qui est accepté de l'hôpital et la construction de cette aumônerie est bientôt entreprise.

L'administration accepte aussi qu'il nomme lui-même son successeur, mais l'abbé Fournier délègue en la circonstance ses pouvoirs à l'évêque ; cette administration décide qu'après la mort de l'abbé Fournier ses successeurs soient nommés par les administrateurs réunis au nombre de cinq au moins.

1777. — Demoiselle *Quéreux* Marie-Marguerite lègue à l'hôpital Saint-Louis une somme de 1.500 livres.

1781. — La sœur supérieure de l'hôpital, Françoise Lhuillier, est appelée le 26 novembre à Paris ; les fonctions de supérieure sont exercées provisoirement par la sœur *Louise Carlier.*

1782. — Le 9 février, la sœur Lhuillier est définitivement remplacée dans ses fonctions de supérieure par la sœur *Lucie Bérard.*

Une religieuse, sœur Tabary, arrive de Paris le 24 juillet à l'hôpital Saint-Louis pour que le nombre de six soit toujours au complet ; trois sont nécessaires pour le fonctionnement des salles de malades et trois autres pour la pension de jeunes filles.

Le 2 septembre, l'aumônerie de l'hôpital est enfin terminée, l'abbé Fournier s'y installe et y demeure jusqu'en 1790.

Après lui, cette habitation fut mise en loyer et devint plus tard maison particulière.

CHAPITRE VIII. — EXPULSION DES RELIGIEUSES (Révolution).

1790. — La tourmente révolutionnaire se fait sentir à Saint-Martin, comme dans toute la France (1).

Les ordres religieux d'hommes et de femmes sont supprimés.

---

(1) A cette époque, les revenus l'hôpital Saint-Louis étaient les suivants : maison d'hôpital et dépendances, 9 livres de marais, les 2/3 du prix d'adjudication de la boucherie de carême (660 fr), revenu du marché public (800 fr.), 40 barriques de vin et 2.051 livres de rente. Les charges étaient : entretien de 18 lits, des sœurs et 300 fr. à l'aumônier.

Digitized by Google

Les religieux ou religieuses qui prêtent serment à la Constitution et quittent le costume religieux sont seuls tolérés.

L'abbé Fournier devient procureur de Saint-Martin, puis vicaire général à La Rochelle, il quitte le pays dont il est vivement regretté pour tout le bien qu'il y fit, sa mort n'arriva qu'en 1832, après une longue vieillesse.

1793. — Les sœurs de l'hôpital Saint-Louis sont renvoyées, sauf leur supérieure, la sœur Bérard, dont les idées ne s'opposent pas à ce qu'elle prête serment à la Constitution.

Elle demeure en costume laïque à l'hôpital Saint-Louis pour garder l'établissement et le gérer avec des infirmières laïques afin qu'il ne soit pas fermé, l'allocation de 600 francs de l'Etat à l'hôpital est supprimée lors du départ des religieuses et de la fermeture de leur école.

On conserve encore des lettres de cette époque, adressées à « La citoyenne Bérard ».

Le maire de Saint-Martin (1) met tout en œuvre pour que les cinq autres religieuses prêtent serment à la Constitution républicaine afin d'éviter leur renvoi, mais ne peut arriver à les décider.

Une barque est frétée par ses soins, selon les ordres qu'il avait reçus, pour reconduire à La Rochelle les cinq religieuses qui refusaient de prêter serment à la nouvelle Constitution.

28 octobre. — De là elles sont internées à Brouage pendant deux ans.

1794. — Elles sont sur le point d'être guillotinées, à cause de leur persistance dans leur refus de prêter serment, semblables aux martyrs chrétiens des premiers siècles qui préféraient la mort et les tortures plutôt que de renoncer à leur foi et d'abjurer.

Enfin, la mort de Robespierre produit une détente générale en France et la fin du régime de la Terreur (27 juillet).

Les prisons sont ouvertes, les religieuses de l'hôpital Saint-Louis quittent leur prison de Brouage, elles s'en retournent à pied et sans ressources dans leurs familles respectives où elles restèrent dix ans, en attendant des temps meilleurs pour leur sécurité.

Elles réclamèrent de l'administration de l'hôpital Saint-Louis

---

(1) Jacques Rivaille.

Digitized by Google

un inventaire estimatif des meubles qu'elles y avaient laissés, évalués à 30.000 francs.

1797. — A la suite d'un désaccord entre la ville et l'Etat, les malades civils de l'hospice Saint-Honoré sont retirés de cet établissement et transférés à l'hôpital Saint-Louis où ils restèrent jusqu'en 1802, l'hospice Saint-Honoré demeure alors exclusivement militaire.

CHAPITRE IX. — REINTEGRATION DES RELIGIEUSES

1802. — Après le Condordat, les religieuses qui avaient quitté l'hôpital Saint-Louis y sont de nouveau envoyées par leur maison mère, entre autres la sœur *Tabary* et sa sœur cadette Emilie Tabary.

En même temps qu'elles, revient aussi la sœur Decœurioux.

1804. — La sœur *Tabary* est nommée supérieure. Un grand dénuement existe à cette époque dans tout l'hôpital, les malades manquent même de chemise ; les religieuses sont obligées de laver la nuit pour que les malades puissent changer de linge le lendemain.

1812. — La sœur Decœurioux devient supérieure de l'hôpital.

Après bien des réclamations motivées, les religieuses obtiennent 15.000 francs de l'Etat, pour contribuer au rétablissement de la caisse de l'hôpital, dans laquelle elles versent ces fonds (1).

1816, 16 mars.— La salle des malades est agrandie par un prolongement pris sur le terrain dépendant du magasin du génie, accordé gratuitement par un décret du conseil d'Etat de l'Empire qui datait du 6 janvier 1814 et qui portait comme condition « que les appuis des croisées en cette salle seront pratiqués à deux mètres de hauteur et garnis de barreaux de fer. Ce prolongement exécuté permet d'ajouter dix nouveaux lits aux dix-huit lits existant déjà, au total 28 lits.

---

(1) La commission administrative de l'hôpital Saint-Louis est composée de Pierre-Louis Foucaut, maire de Saint-Martin, président, Jean Bruno-Brin, Jean-Louis Penétreau, Philibert Fournier et Dominique Lépine (Acte du 30 décembre 1814).

Digitized by Google

La répartition en est ainsi faite : 12 lits pour femmes infirmes, 14 pour femmes malades, 2 pour infirmières.

16 juillet. — L'hospice est autorisé par le préfet de La Rochelle à ouvrir une communication entre la chapelle et la ville par la cour de l'aumônerie, afin que cette chapelle ait une libre issue sur la ville.

C'est à cette époque que le groupe artistique de marbre, déposé en mains sûres, par le père Ignace Joubin des Marières, lors de la Révolution, fut retiré de sa cachette et déposé, en ces temps devenus meilleurs pour la religion, à la chapelle de l'hôpital Saint-Louis qui le conserva pieusement après l'avoir réclamé avec insistance.

1818. — Depuis le rétablissement du culte en France, un seul aumônier est nommé et pour l'hôpital Saint-Louis et pour l'hospice Saint-Honoré et encore cette fonction est cumulée par le vicaire de la paroisse de Saint-Martin (1).

1820, 9 mars. — Décès à l'hôpital Saint-Louis, à l'âge de 105 ans, de la centenaire Machet-Lessieux, dite Mayor.

Elle occupait depuis nombre d'années un des lits réservés aux infirmes.

La sœur Emilie *Tabary* est nommée supérieure de l'hôpital, elle était sœur cadette de la précédente supérieure de ce nom.

1822. — L'hôpital Saint-Louis organise un second cours d'instruction plus élevé pour les jeunes filles.

1834. — La sœur Menjolé est nommée supérieure.

Demoiselle *Aymond de Lacouture* lègue à l'hôpital une rente annuelle de 40 francs.

M. *Genty*, syndic de la marine à Ars, fait don à l'hôpital Saint-Louis d'une somme de 400 francs.

Grâce à l'accroissement progressif de ses revenus, l'hôpital

---

(1) Ces vicaires aumôniers furent successivement les abbés Pain, Robin, Bonnard, Hontang, Bruneau, Charpentier, Godet, Breil, Morin, des Landes, Bruneau (cousin du premier de ce nom), Le Carguilier, Godet, Chardavoine, Hogout, Bonnet, Dières de Montplaisir, Moulard, Héraud. La commission administrative était alors composée de Henry-Louis Le Cercler, maire, François Ours de Nesle, Jean-François Revel, Jules-Charles Fasquel, Joseph-Michel Bourru et Pierre-Polycarpe Fournier des Ormeaux (Acte du 20 février 1818).

Digitized by Google

Saint-Louis retrouve pendant une vingtaine d'années une ère plus prospère.

1848. — La sœur *Châtellier* est nommée supérieure.

CHAPITRE X. — FERMETURE DE L'HOPITAL, SON INCORPORATION A L'HOSPICE SAINT-HONORE

1850. — A cette époque, la ville ainsi que la garnison militaire et maritime ayant perdu l'importance qu'elles avaient eue sous les règnes précédents, l'hospice Saint-Honoré devient trop vaste pour sa population de malades.

La présence de deux hôpitaux dans la même ville est un surcroît de charges pour celle-ci qui peut facilement les réduire, par la réunion des deux hôpitaux en un seul, en supprimant le plus petit pour l'incorporer au plus grand.

D'autre part, il n'y a plus comme jadis l'impossibilité de soigner les femmes à l'hospice Saint-Honoré puisqu'il n'est plus tenu par les frères de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, à qui leur règle interdit les soins médicaux aux femmes, tandis que la règle de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul n'interdit aux religieuses de cet ordre les soins aux hommes qu'en ce qui concerne les maladies secrètes et aux femmes les accouchements.

1853, 1er octobre. — L'hôpital Saint-Louis est supprimé et fermé, les femmes malades sont transportées dans la grande salle du rez-de-chaussée de la grande aile de l'hospice Saint-Honoré.

L'école de jeunes filles indigentes est transférée à l'hospice Saint-Honoré et installée dans la grande cour Est.

Tout le mobilier de l'hôpital Saint-Louis, tous ses biens et revenus sont incorporés à l'hospice Saint-Honoré.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Louis, sœur Louise, sœur Anne, sœur Vincent, etc., sont toutes, sous les ordres de leur supérieure, sœur Châtellier, transférées à l'hospice Saint-Honoré où elles continuent leur œuvre de charité.

Les religieuses qui se trouvaient déjà à l'hospice Saint-Honoré sont rappelées à leur maison mère, rue du Bac, à Paris, et, de là, réparties dans d'autres établissements hospitaliers de France.

La sœur Châtellier, devenue supérieure d'un hospice plus

Digitized by Google

important que le précédent où elle était supérieure depuis 1848, conserve ses fonctions jusqu'en 1859 à l'hôpital Saint-Honoré.

A partir de cette époque, devenue trop âgée pour continuer de si importantes fonctions, elle prend sa retraite dans l'établissement même, où elle demeure jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1869, à 73 ans, dont 50 ans de vocation religieuse.

1857. — Un décret impérial de Napoléon III prescrit la vente des domaines et immeubles des hôpitaux de France.

27 novembre. — Un arrêté du préfet de la Charente-Inférieure de la même année ordonne la vente des terrains et immeubles de l'hôpital Saint-Louis. Ceux-ci sont mis en vente (1).

1858, 14 février. — Les bâtiments et terrains de l'hôpital Saint-Louis sont vendus aux enchères publiques et acquis par le nommé Jacques-Alexis Jutard Guigné, meunier, propriétaire du moulin du Chaffaud, sur la route de Saint-Martin à La Couarde, pour la somme de 10.400 francs, qui furent incorporés à la caisse de l'hôpital Saint-Honoré (2).

L'acquéreur en effectua peu à peu la démolition, vendit les matériaux, ne conservant pour son usage personnel que deux petits corps de bâtiments situés de chaque côté de la grande porte cochère, ainsi que le cellier ayant une porte spéciale de sortie sur le rempart, le grand clos fut transformé en vigne.

Par ce décret impérial de 1857, tous les autres immeubles de l'hôpital Saint-Louis, y compris la ferme du Grand Centenay, à Marans, vendue 100.000 francs, des terres en clôture à Ars, des marais salants à Loix, trois maisons près l'église, à Saint-Martin, une autre, impasse des Charettes, et plusieurs autres clos et prés viennent grossir les revenus de l'hospice Saint-Honoré.

Ces immeubles sont vendus au profit de cet hospice (acte Deville 27 février 1859) ; quant au marché public il revient comme les autres immeubles à l'hospice Saint-Honoré, qui le vendit plus tard à la ville, pour la somme de 400 francs (acte Martineau, 25 octobre 1881).

1859, 27 février. — Parmi les objets transportés d'un hôpital

---

(1) L'hôpital et son jardin étaient d'une contenance totale de 62 ares 75 centiares.

(2) La commission administrative était alors composée de MM. Thomas-Paul Bouju, maire, François-Rosalie Baudin, Jean-Mathieu Hébert, Thomas-Charles Sarrazin, J.-B. Plaideau et Louis Couneau.

Digitized by Google

à l'autre, il y a lieu de citer le portrait, peint sur toile, de Josué Baudin, qui avait été le principal bienfaiteur de l'hôpital Saint-Louis, par son legs de 24.000 francs, en 1745.

Le portrait de ce bienfaiteur des hospices, belle peinture sur toile, est toujours conservé à la salle d'honneur de l'hospice Saint-Honoré à côté de celui des membres de la famille d'Aulan.

Le groupe artistique en marbre du XVIe siècle fut transporté également avec mainte précaution et déposé à droite du chœur de la chapelle de l'hospice Saint-Honoré.

Cet objet d'art, après de nombreuses péripéties, lors de la Révolution, revenait à son point de départ.

En 1830, un artiste expert en avait offert à l'hôpital Saint-Louis une somme de 40.000 francs, mais cette offre, cependant tentante, n'avait pu décider son départ de l'île où il était venu d'une façon quasi-providentielle et où il était entouré par son art, son époque et son origine, d'une véritable auréole de considération, religieuse, mystérieuse et artistique.

APPENDICE

Note rectificative sur l'origine et l'accroissement de l'ancien hôtel-Dieu Saint-Julien, actuellement hospice Saint-Honoré.

Un travail paru récemment sur l'île de Ré (1) et renfermant quelques erreurs relatives à l'hospice Saint-Honoré (Chap. VIII, p. 106), nous oblige à apporter ici quelques rectifications.

Dans ce chapitre, est reproduit un extrait d'une délibération de la commission administrative de l'hospice à l'époque de la Révolution (6 vendémiaire an X-1802), cet extrait dit :

« Il y a dans Saint-Martin un hospice civil composé de deux locaux pour les pauvres habitants malades, l'un pour les hommes qui existe depuis 500 ans, d'après un compte rendu de l'administration rendu en 1559 ; l'autre pour les femmes, établi en 1705, tous deux appartiennent aux habitants. »

Cet extrait, ainsi exposé, prête tout d'abord à l'ambiguité. L'hospice remonte-t-il à 500 ans avant 1559 ou avant 1802

Si c'est 500 ans avant le compte rendu de 1559, l'hospice re-

(1) Drouineau (Dr Alb.), *Géographie médicale de l'île de Ré*, in-8° br., Paris, Maloine, 1909.

Digitized by Google

CHAPELLE EN RUINES DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU SAINT-JULIEN

Fondée au XIIe siècle, réédifiée au XVIIIe siècle par le P. Ignace pour le Prieuré Hospice Saint-Honoré et prolongée à droite aux dépends de l'ancienne salle dite des Bourgeois.

Monument actuellement détruit par l'incendie du 7 août 1901 qui n'a laissé que les murailles, appelées à disparaitre.

Digitized by Google

Digitized by Google

monterait à l'an 1059, seconde moitié du XIe siècle, or aucun document ne peut encore prouver d'une façon péremptoire une telle antiquité.

Si c'est 500 ans avant la délibération de 1802, l'hospice ne remonterait qu'au commencement du XIVe siècle, or nous avons des preuves de son existence dès le XIIe et surtout le XIIIe siècle (1).

L'extrait ci-dessus est donc un argument sans aucune valeur relativement à l'origine de l'hospice quelle que puisse être son interprétation, puisqu'il n'est pas conforme à la réalité.

Quant aux deux locaux dont il est fait mention dans ledit extrait, il faut savoir tout d'abord que, du XIIe siècle ou environ à 1674, cet hospice, appelé Hôtel-Dieu Saint-Julien, était destiné aux malades des deux sexes, soignés par des laïques.

Le local des hommes était alors une salle unique renfermant de 6 à 10 lits, située sur la rue dite « de l'Hôpital » entre le portail d'entrée et la chapelle (2).

Le local des femmes était alors un bâtiment composé de plusieurs petites salles donnant sur une cour intérieure ; il ne fut donc pas une annexe créée en 1705.

Cette erreur, émise par l'extrait susdit et répercutée par M. le Dr Drouineau, provient d'une confusion à éclaircir.

Le local fondé en 1705 est l'hôpital Saint-Louis pour les femmes, près le rempart Ouest, ce qui est bien différent (3).

A cette date, le service médical des femmes à l'hospice Saint-Honoré était supprimé depuis plus de 16 ans (1689) selon les statuts de l'ordre des frères de Saint-Jean-de-Dieu qui géraient cet établissement depuis 31 ans (1674) (4).

La date de 1705 est donc celle de la fondation de l'hôpital Saint-Louis (femmes) et non celle de la construction de la grande aile de l'hospice Saint-Honoré par le Père Ignace, pour

---

(1) Atgier (D^r Em.), *Notice historique sur l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin de Ré, aujourd'hui hospice Saint-Honoré.*

(2) Sous Louis XIV (1674), quand l'hospice devint civil et militaire, cette salle fut réservée aux malades civils sous le nom de « salle des bourgeois ». Plus tard elle fut utilisée pour le prolongement de la chapelle.

(3) Etablissement d'un hôpital en la ville de Saint-Martin de Ré pour les pauvres femmes et filles malades. (Lettre patente de Louis XIV, août 1705). Voir notice.

(4) Lettre d'establissement des religieux de la Charité de l'isle de Ré. (Lettre patente de Louis XIV confirmant cette fondation, juillet 1695). Voir notice.

Digitized by Google

la bonne raison que celui ci en 1705 n'était pas encore né (1).

Le Père Ignace naquit en 1732, comme il est dit dans la notice susdite; il fit des études de médecine et entra ensuite dans l'ordre des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu et non dans l'ordre des Jésuites.

L'ordre de Saint-Jean-de-Dieu était spécial aux hôpitaux. Le Père Ignace y consacra la plus grande partie de son existence. Il fut procureur du prieuré-hospice Saint-Honoré et prieur alternativement de 1765 à la Révolution.

C'est sous le règne de Louis XVI, son neveu, qu'il entreprit en 1776 la construction de la grande aile de l'hospice Saint-Honoré et l'aurait continuée pour en faire un hôpital monumental, si ces travaux n'avaient été interrompus par la Révolution et l'expulsion des religieux de l'hospice.

Après l'Empire, le besoin d'un tel monument ne se fit plus sentir à cause de la diminution du mouvement commercial, militaire et maritime de Saint-Martin qui aboutit à la fermeture de l'hôpital de la marine en 1848 et de l'hôpital Saint-Louis (femmes) en 1850.

Les anciens plans de l'hospice ont été réintégrés actuellement à cet établissement. L'entrepreneur des travaux les avait gardés longtemps par devers lui afin d'établir les moyens pratiques de réfection des sous-sols, mais avait dû y renoncer faute de fonds suffisants pour l'entreprise colossale de travaux de réfection d'anciens souterrains inconnus servant encore aujourd'hui, depuis des siècles, de fosses d'aisances et d'égouts qui n'ont jamais été vidés et dont on ne connaît même pas l'étendue, ce qui n'est pas sans danger pour le présent et l'avenir.

---

(1) Malgré les termes confus de cette délibération de 1802 susdite, on la comprend lorsque l'on sait qu'à cette date les malades civils (hommes et femmes) étaent tous réunis à l'hôpital Saint-Louis, à la suite d'un désaccord entre la ville et l'Etat qui avait fait de l'hôpital Saint-Honoré un hôpital exclusivement militaire, depuis 1797 jusqu'au Concordat (1802).

Digitized by Google

NOTE SUR LE PÈRE IGNACE

Dans la notice sur l'hospice Saint-Honoré nous avons suivi le P. Ignace jusqu'à la révolution, nous avons vu qu'à sa sortie de prison en 1791, il quitta l'habit religieux et le prénom d'Ignace qu'il avait pris, selon l'usage, en entrant dans les ordres.

Il quitta même son nom de Desmarières ou des Marières dont nous ignorons l'origine, il resta à Saint-Martin où il jouissait d'une grande notoriété et continua à y exercer la médecine et la chirurgie en ville et à l'hospice Saint-Honoré sous le nom de docteur Charles Joubin.

C'est en qualité de médecin en chef de cet établissement que, le 5 germinal an II, il visita les conscrits de la première réquisition avant leur départ sous les drapeaux.

Ce n'est que sous l'empire, en 1807, qu'il mourut à Saint-Martin à l'âge de 74 ans, chez les demoiselles Désaugiers qui habitaient l'ancien manoir de La Pointevinière, situé au coin ouest du marais, plus tard caserne des douanes, aujourd'hui maison particulière au coin ouest du bassin à flot.

Son acte de décès relevé sur les registres de l'état civil de Saint-Martin est ainsi conçu :

« Décès de M. Joubin des Marières, ancien religieux à Saint-Martin-de-Ré.

Le 2 novembre 1806 est décédé à Saint-Martin, île de Ré, M. Joubin François-Charles, officier de santé, âgé de 74 ans, fils de X...., et de X....., né à Donnemarie en Montoy (1) le 3 novembre 1732 ».

Suivant son désir il fût inhuminé sous le seuil de l'ancien portail du cimetière actuel, porte supprimée et murée depuis l'agrandissement de ce cimetière.

Avant la suppression de ce portail on remarquait sur les deux montants des sculptures représentant une tête de religieux au centre d'une large couronne.

Cette tombe a été fouillée, une boucle de ses souliers chargée de pierres est conservée.

A la salle d'honneur de l'hospice Saint-Honoré, ancienne salle capitulaire des Charitains, existe un portrait peint à l'huile, en costume Louis XVI, représentant un homme petit, mince, âgé, au visage fin, que nous pensons être le docteur Joubin, mais sans certitude attendu qu'aucun nom n'est inscrit et qu'aucune tradition verbale ou écrite ne s'y rapporte. Cette indifférence pour un bienfaiteur de l'hospice et du pays étonne peu quand on voit que sa tombe ne fût même pas respectée et ses sculptures fidèlement conservées. Tous les documents consultés à l'ancienne mairie de Saint-Martin et ailleurs qui nous ont permis de retrouver les principaux faits de sa vie, le disent fils naturel de Louis XV ; son acte de décès lui-même permet de le croire; ses relations à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI tendent aussi à le prouver ; il restera néanmoins toujours quelques doutes à ce sujet.

En attendant, une enquête a été faite par un représentant de l'Ordre

(1) Arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

de Saint-Jean-de-Dieu qui s'est adressé au maire de Donnemarie et nous en a donné connaissance.

Il résulte de l'examen des registres de baptême de cette paroisse le certificat suivant : « François-Charles Joubin, fils de Guillaume Joubin et de demoiselle Marie-Madeleine Hérard, a été baptisé le 22 avril 1732 par Pierre Roger, prêtre de l'Oratoire, vicaire de Donnemarie ».

Quand on voit dans l'histoire secrète de Louis XV combien celui-ci obtenait facilement des prête-nom à ses enfants naturels, on ne peut que conserver encore à ce sujet un sérieux point d'interrogation.

VARIA

Mgr Malleret, évêque de la Martinique, a nommé notre collègue, M. le chanoine P. Bouyer, vicaire-général titulaire et curé-archiprêtre de Fort-de-France.

Au nouveau vicaire général, né à Saintes, et qui depuis 32 ans appartient au clergé colonial, nous adressons nos félicitations et nos vœux.

Saintes

En juin 1912, la maison dite du sacristain, à gauche du clocher de Saint-Pierre, a été démolie.

Le Pont de Mautrible, à Saintes

Par M. A. Thomas, dans *Romania*, t. XL, p. 443 (1911).

« La ville de Saintes, située sur la rive gauche de la Charente, était reliée, dès l'époque gallo-romaine, à la rive droite par un pont qui a souvent attiré l'attention des historiens et surtout des archéologues, parce qu'il portait un arc de triomphe (V. Dangibeaud, *Rec. de la Com.*, t. XV, p. 293-336 et 341-405). Le pont a été démoli et remplacé par un pont moderne, mais l'arc se voit encore, réédifié avec les anciens matériaux, un peu en amont, sur les bords mêmes du fleuve. A l'extrémité du vieux pont, du côté de la ville, on éleva au moyen âge une tour à laquelle on donna le nom pittoresque de *Mal s'i frote* ou *Mau s'i frote*, attesté dès le temps du comte Alfonse, frère de saint Louis (1244), et encore employé en 1321, sinon plus tard (1).

Le pont reçut, lui aussi, probablement à une époque plus tardive, un nom particulier, et comme ce nom touche à l'histoire littéraire, j'en veux signaler ici la plus ancience mention et la forme originelle. D'après les documents utilisés jusqu'ici, ce nom apparaîtrait pour la première fois dans la prise de possession par Jehan Chandos des provinces que le traité de Brétigny avait cédées au roi d'Angleterre Edouard III. On

(1) Une des tours de l'enceinte de Rouen portait le même nom, que Chéruel imprime à tort *Mal-si-Frote* (*Histoire de Rouen, sous la domination anglaise au XVe siècle*, I, 4). A Saintes, la tour a fini par prendre le nom même du pont.

Digitized by Google

lit, en effet, dans le procès-verbal rédigé à cette occasion le passage suivant :

Le XVe jour d'octobre [1361]..., environ heure de none, le dit mon[r] le lieutenant arriva à la dite ville [de Saintes] devers le pont de *Martible* (1).

Voici un texte nouveau et un peu antérieur (6 septembre 1354), dans lequel le célèbre pont est mentionné sous la forme *Mautrible* :

A tous ceuls qui ces presentes letres verront, Guischart d'Angle (2) sire de Plain Martin (3), chevalier du roy nostre sire et son sen[esch]al en Xainctonge, salut. Savoir faisons que la tasche que Perrot Chiquet maçon avoit pris, de refaire et appareillier | la grant arche conten[ant] deux ars, d'emprès le pont de *Mautrible* de dessus le pont de Xainctes (4), pour le pris de cent livres | tourn[ois], est faicte et acomplie bien et prouffitablement ; et fust tres grant domage si fait ne fust le dit ouvrage. Et ce je vous certiffie | par ces présentes lettres seellées de mon seel. Donn[é] le VIe jour de septembre l'an mil CCC cinquante et quatre.

(Orig. parch., scellé sur simple queue, Bibl. nat., *Clairambault*, 136, page 2327, pièce 97 ; cf. Demay, *Inv des sceaux de la coll. Clairambault*, n° 170, où le pont est appelé *Mantrible*.)

Du moment qu'il est établi par un document authentique que la forme la plus ancienne du nom attribué au pont de Saintes est bien *Mautrible*, on ne saurait douter que ce nom soit emprunté à la célèbre chanson de geste de *Fierabras* (5), dans la quelle le pont de *Mautrible*, inconnu ailleurs (6), joue un rôle considérable. La variante *Martrible*, de l'acte de 1361, rappelle la forme *Martiple*, qu'emploie exclusivement la version provençale publiée par I. Bekker en 1829.

---

(1) *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos*, etc., p. A. Bardonnet (Niort, sans date), p. 52.

(2) Angle, canton de Saint-Savin, arr. de Montmorillon.

(3) Pleumartin, chef-lieu de cant., arr. de Châtellerault.

(4) Je laisse aux archéologues le soin d'éclaircir ce passage : Je ne comprends pas bien cette grande arche qui contient deux arcs, et la distinction entre « pont de Mautrible » et « pont de Xainctes » ; je me demande même si le scribe n'aurait pas dû écrire « tour » au lieu de « pont » dans le premier cas.

(5) Edit Kroeber et Servois, Paris, 1860 ; cf. Léon Gautier, *Epopées franç.*, III, 381 et s. — De croire que le *Mautrible* épique serait emprunté au nom réel du pont de Saintes, il n'y a aucune apparence, bien entendu.

(6) M. Paul Meyer me signale une mention du pont de Mautrible, souvenir manifeste de la chanson ou du roman de *Fierabras*, là où personne ne se serait avisé d'aller la chercher, à savoir dans le *Mystère de Saint-Martin*, texte écrit dans le dialecte des environs de Briançon, que M. l'abbé Guillaume a découvert en janvier 1909 et publié peu de temps après dans la *Revue des langues romanes*, LII, 423 et s. Dans ce mystère, dont la composition n'est guère antérieure aux premières années du XVIe siècle, il y a un démoniaque qui divague et qui dit entre autres choses (p. 486, v. 148, I et s.):

Chalc m'ayne veirre d'Espagno,
Passavo al pont de *Mantrible*,
De gens adusio ung plen quible
Per far guerro es Arabians.

Il est probable qu'une nouvelle inspection du manuscrit n'établirait pas qu'il faille lire *Mautrible* plutôt que *Mantrible*, l'éditeur remarquant lui-même (p. 425) que « les lettres u, n et v sont identiques » ; mais je crois qu'elle permettrait de rectifier la lecture du premier vers de la manière suivante, ou peu s'en faut :

Charlemayne venio d'Espagno.

Digitized by Google

Au XVIe siècle, et depuis, le nom du pont (et de la tour) de Saintes se présente ordinairement sous les formes altérées *Montrible*, *Monstrible*, *Montrouble*, qui semblent nées du souci d'expliquer le nom énigmatique par *mons terribilis*. Rabelais fait certainement allusion au pont de Saintes, et non à celui du *Fierabras*, quand il dit plaisamment (Pantagruel, 32) : « Ce pendent je qui vous fais ces tant veritables contes, m'estois caché dessoubz une feuille de bardane, qui n'estoit moins large que l'arche du pont de *Monstrible* (1). » Telle est la leçon courante, fondée sur l'édition de François Juste, publiée à Lyon en 1542 ; l'édition de Marnef donne *Mantrible*, ce qui est la forme qu'a prise, par suite d'une faute de lecture, le pont du *Fierabras* dans toutes les éditions du roman en prose tiré de l'ancienne chanson de geste et souvent imprimé à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, forme simplifiée en *Mantible* dans les traditions espagnoles, d'où le titre d'un célèbre drame de Calderon, *La puente de Mantible*. » A. Thomas.

(*Romania*, t. XL, n° 159, p. 445.)

RÉPONSE

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (LXVe vol. 48e année, n° 1317, 30 janvier 1912) donne la réponse suivante à la question posée dans le *Recueil de la commission*, t. XVIII, 9e-10e livr., p. 267. au sujet de deux inscriptions latines gravées sur une maison. n° 26, située à Saintes, rue Victor-Hugo.

« L'extrait suivant de l'*Histoire des Français*, de Th. Lavallée, donne la clef de l'énigme :

« Un congrès était assemblé à Cambrai, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, pour régler les derniers différends entre Charles VI et Philippe V ; et l'on désespérait d'accorder ces deux ennemis, lorsque tout à coup ils se rapprochèrent jusqu'à former entre eux une alliance contre les médiateurs (1725, 30 avril). On crut qu'une guerre universelle allait éclater : déjà, Georges Ier avait mis trois flottes en mer, et Philippe V assiégeait Gibraltar. Fleury, qui connaissait tout le prix de l'alliance espagnole, interposa sa médiation, parvint à ramener la paix et renouvela même les traités d'amitié avec l'Espagne. Un congrès s'assembla à Soissons (1729) ; il y fut convenu que don Carlos, fils de Philippe V, hériterait des duchés de Parme et de Plaisance, à la mort du dernier Farnèse, et que six mille Espagnols seraient envoyés dans ce duché. »

(1) *Les œuvres de maistre F. Rabelais*, par Ch. Marty-Laveaux, t I, p. 375. Léon Gautier croit que Rabelais a en vue le pont du *Fierabras* (*loc. cit.*, p. 386, n. a). Burgaud des Marets et Rathery sont du même sentiment, au fond, mais, par étourderie, ils confondent les héros épiques Fierabras et Ferragu. Dans sa *Topographie rabelaisienne de la Saintonge*, M. H. Patry fait justement figurer l'arche du pont de *Montrible* à Saintes (*Rev. des ét. Rabel.*, 1906. p. 381) ; en revanche, dans sa thèse récente intitulée : *L'Invention et la composition dans l'œuvre de Rabelais*, M. Plattard accepte la manière de voir de Léon Gautier.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LOCALES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Statuts

Article premier. — La *Société des Etudes locales dans l'Enseignement public*, dont le siège est à Paris, 41, rue Gay-Lussac, a pour objet d'encourager les études d'intérêt local et l'adaptation des résultats de ces études à l'enseignement, dans l'esprit de la circulaire ministérielle du 25 février 1911.

Art. 2. — Elle se compose de membres d'honneur et de membres adhérents.

Art. 3. — Le minimum de la cotisation annuelle est fixé à 3 francs pour les membres adhérents, et à 5 francs pour les sociétés adhérentes. Elle est réduite à 1 franc pour les instituteurs et les institutrices.

Art. 4. — L'assemblée générale des adhérents se réunit au moins une fois par an, le vote par correspondance est admis.

Art. 5. — Elle élit, à la majorité relative, un Comité de 60 membres, renouvelable par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 6. — Le Comité accepte ou rejette les demandes d'admission.

Art. 7. — Il désigne les membres des Commissions, qui pourront être choisis tant parmi les membres du Comité que parmi les adhérents.

Art. 8. — Il élit dans son sein, chaque année, le Bureau, composé de : un président et trois vice-présidents, qui représentent la Société ; un trésorier, qui engage seul les dépenses et ne dispose des fonds que sur l'autorisation du président ; un secrétaire général, chargé de la correspondance et des affaires courantes.

Art. 9. — Les adhérents se grouperont, autant que possible, en sections régionales ou locales.

Art. 10. — Des démarches seront faites par le Bureau à l'effet d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique.

Art. 11. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur le vote conforme de la moitié des adhérents, et la Société dissoute que sur la demande des deux tiers. Les fonds seraient alors versés à l'Orphelinat de l'Enseignement primaire.

Programme

La *Société des Etudes locales dans l'Enseignement public* se propose d'encourager :

1° Les études d'intérêt local parmi les membres de l'enseignement à tous les degrés ;

2° L'adaptation des résultats des études de ce genre à l'enseignement, dans l'esprit de la circulaire ministérielle du 25 février 1911.

Son activité sera donc double :

En premier lieu, pour encourager les études d'intérêt local parmi les membres de l'enseignement, elle publiera des bibliographies critiques d'histoire, de folk-lore, de géographie, de philologie régionales ; et d'autres exposés élémentaires, mais précis, de ce qu'il faut savoir pour travailler utilement dans ces domaines. Elle fera connaître aux travailleurs les ressources à leur disposition et s'emploiera pour que

Digitized by Google

les facilités qui existent déjà (prêts de livres à long terme, etc.) soient accrues. Elle essaiera enfin d'obtenir que les élèves des Ecoles normales soient mis en rapport avec les archivistes, les bibliothécaires et les maîtres de l'Enseignement supérieur, qualifiés pour leur enseigner les éléments de la science des archives et des bibliothèques, et les principes de la méthode critique.

En second lieu, la Société se propose d'encourager l'adaptation des résultats des études locales à l'enseignement. A cet effet, elle publiera des opuscules de vulgarisation, à des prix très réduits. Elle procurera des instruments d'enseignement, tels que cahiers circulants pour la préparation des classes et des cours d'adultes, et commentaires régionaux des programmes de l'Enseignement primaire, en application de ce principe de la circulaire ministérielle du 22 septembre 1898 : « L'instituteur peut et doit accommoder son enseignement au pays où il le donne ». Enfin, elle travaillera à faire en sorte que, dans les bibliothèques (scolaires, pédagogiques, de lycées, etc.), des sections spéciales soient réservées aux ouvrages sur la région.

Comité d'honneur

Ch. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur ; — Et. Dejean, directeur des Archives ; — Maurice Faure, sénateur, ancien ministre ; — A. Gasquet, directeur de l'Enseignement primaire ; — E. Lavisse, membre de l'Académie Française ; — L. Poincaré, directeur de l'Enseignement secondaire ; — P. Vidal de la Blache, membre de l'Institut.

Bureau

Président, Ch -V. Langlois, professeur à la Sorbonne ; — Vice-présidents, Léon G. Pélissier, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier; Félix Mourlot, inspecteur d'Académie de l'Oise; J.-A. Brutails, archiviste départemental de la Gironde ; — Secrétaire général, Ch. Jouanny, Inspecteur primaire, à Châteaubriant ; — Trésorier, Alexis Pitou, agrégé des Lettres au Lycée de Caen.

Extrait des règlements adoptés par les commissions

Les Groupes locaux s'organiseront à leur gré.

Tous les opuscules publiés par la Société, que le sujet et le texte en aient été arrêtés ou non par un groupe local, seront revêtus du *visa* d'un commissaire responsable désigné par la Commission compétente.

Chaque adhérent recevra gratuitement les publications de son Groupe.

***

Le groupe local de la Charente-Inférieure s'est constitué le 2 mai 1912, lors d'une réunion tenue sur l'initiative de M. Musset, dans la salle basse de la Bibliothèque, rue Gargoulleau, à La Rochelle.

Ont été élus : président, M. Georges Musset; — vice-présidents, MM. Pandin de Lussaudière, archiviste-paléographe, archiviste départemental ; Dangibeaud, bibliothécaire de la ville de Saintes ; Dr Vigen, à Montlieu ; — Secrétaire-général, M. Millot, archiviste-adjoint des Archives départementales ; — Secrétaire-adjoint, M. Alfred Gapail, instituteur à l'école Bonpland ; — Trésorier, M. Gaudin, instituteur à l'école Réaumur ; — Délégués, MM. de Richemond, pasteur, pour l'arrondissement de Rochefort ; Mesnard, avoué, pour l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Digitized by Google

LISTE DES COLLABORATEURS DU RECUEIL

POUR LE TOME XVIII

Années 1908-1912

Atgier (Docteur), 50, 55, 179, 228, 275, 339, 405.
Aulnis de Bourrouilh (Baron). 220.
Bariteau (Abbé P.), 44.
Clénet (Abbé E.), 16, 19, 36, 136, 164, 209, 211, 252, 273, 395.
Dangibeaud (Charles), 62, 296.
Jouan (Eutrope), 33, 171.
Massiou (Léon), 13, 151.
Musset (Georges), 23, 31, 38, 39, 82, 83, 84, 89, 112, 171, 213, 214, 215, 219.
Pandin de Lussaudière (J.), 390.
Richard (Abbé G.), 395.
Richemond (L. Meschinet de), 217.
Roy (Charles), 28, 170.
Saint-Paul (Abbé Mesnaud de), 32.
Saudau (L.-C.), 36, 98.
Teissandier (Gustave), 211.
Viesse (J.), 103, 145.
Vigen (Docteur Charles), 199, 254.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XVIII

Années 1908-1912

Par M. l'abbé E. CLÉNET

Secrétaire-Archiviste de la Commission des Arts

Partie officielle. — Admission de membres correspondants : 9, 41, 42, 85, 131, 177, 224, 272, 400. — Bureau pour l'année 1908-1909, 7. — Compte rendu du trésorier pour les exercices 1905-1906 ; 1906-1907 ; 1907-1908, 89 ; 1908-1909, 175 ; 1910-1911, 403. — Liste des monuments classés, 80. — Liste des objets mobiliers classés, 122. — Liste des membres titulaires et correspondants, 5. — Séances générales et procès-verbaux, 9, 11, 41, 42, 85, 129, 131, 133, 173, 176, 221, 224, 269, 272, 397, 399.

Art et Archéologie. — *Angoulême*, église Saint-Pierre, 145. — *Arces*, rapport sur l'église, 44. — *Saintes*, la crypte de Saint-Eutrope, 103. — Notes sur l'ancienne église de Saint-Trojan ensevelie sous les sables, 13.

Bibliographie. — Aligre-Marans (d') (1789-1790), 83. — Fromentin (Eugène), 81. — Lettres de Jeunesse, 125. — Les Rochelais à travers les siècles, 268. — Saint-Jean d'Angély à l'époque de la Fronde (1651), 98. — Sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909), 217. — Saint-Trojan-les-Bains, 82.

Bibliothèque de la Commission : 173, 176, 221, 225, 270, 273, 398, 400.

Bibliothèque et Musée de la ville de Rochefort : 34, 35.

Bibliothèque de la ville de La Rochelle : 171, 209.

Bibliothèque de la ville de Saint-Jean d'Angély : 36.

Documents. — Supplique des habitants de l'île d'Oléron à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, 16. — Acte d'assemblée des habitants de l'Isle d'Oléron au bourg de Saint-Pierre, 19. — Voyage de Napoléon Ier à Saintes, Rochefort et La Rochelle, 89. — Documents pour servir à l'histoire de la commune de Rétaud, 136. — Recommandation au Parlement en faveur de Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes (1495), 124.

Epigraphie campanaire. — Cloche d'Angoulins, 31.

Fouilles, découvertes et réparations - *Belluire*, Sépultures gallo-romaines, 169. — *Brouage*, Pierre tombale, 169. — *Cercoux*, Grotte, 214. — *La Rochelle*, Anciens remparts, 172. — *Chatelard*, commune

Digitized by Google

de Royan, Camp romain, 81. — *Luçon*, Crypte à la Cathédrale, 124. — *Mortagne-sur-Gironde*, Pierres tombales, 169. — *Périgueux*, Mosaïque romaine, 168. — *Saint-Martin-de-Ré*, Sarcophages du moyen-âge, 55. — *Saintes*, *Ecoyeux*, *Saint-Léger*, *Corme-Royal*, *Arthenac*, *La Rochelle*, 328, 329. — *Saintes*, Projet de restaurations, 252.

Mélanges d'archéologie et d'histoire. — *Anchoine*, ville disparue sous les dunes de la Coubre, 151. — La tour de *Montguyon* et ses inscriptions, 199. — Notice historique sur l'ancien Hôtel-Dieu de *Saint-Martin de Ré*, aujourd'hui hospice Saint-Honoré, 179, 228, 275, 405. — *Châtelaillon*, Saint-Romuald, ancien prieuré, 213. — Le Terrier de *Toulon*, 215. — La Seigneurie et le Château de *Saujon*, aux XVIIe et XVIIIe siècles, 254. — Samuel Saint-Médard, évêque nommé de Tournai, dit l'Evêque retourné, 36. — *Saintes*, Le Pont de Mautrible, 432. — L'Arc de Triomphe, 330.

Nécrologie. — Elisabeth Arnaud, comtesse Anatole de Bremond d'Ars, 80. — Martin de Bonsonge (Auguste-Célestin-Ernest), 32. — L'abbé Marie-Jules Bertrand de Cugnac, curé de Saint-Germain de Lusignan, 209. — Edouard Dangibeaud, directeur honoraire au ministère de la Marine, officier de la Légion d'honneur, 167. — Paul-Marcel-Henri Drilhon, commissaire de marine en retraite, 209. — Alexandre Hus, directeur du *Moniteur de Saintonge*, 211. — L'abbé François Letard, chevalier du Saint-Sépulcre, vicaire général de Sidon, 211. — L'abbé Jules Noguès, chanoine prébendé, officier d'Académie, secrétaire de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, 164. — Valentin (Mme Hélène-Elise-Lucie), veuve Sorin, 33.

Numismatique. — Le médaillier municipal de Saintes, 62, 296. — *Pons*, Découverte d'une monnaie gauloise, 84. — Monnaies trouvées à *Saint-Jean d'Angély*, 170 ; à *Saint-Seurin d'Uzet*, canton de Cozes, 171 ; à *Torxé*, 37.

Questions. — Lieu dit « *Malabri* », près Saintes, 84. — Joseph-Ignace Béraud du Pérou ; Jeanne-Victoire d'Aulnis de Chérac : Jacques-André Chasseloup-Laubat ; François et Pierre d'Aunis, 128. — Etymologie du mot : Peudion, 172. — Ancienne seigneurie l'Islemarais et Testament de Suzanne Jolly, 220. — Origine de la devise de Saintes : « Aultre ne veux » ; M. de Montyon, gouverneur d'Oléron au XVIIIe siècle ; Inscription latine, au n° 26, rue Victor-Hugo, à Saintes, 267.

Réponse. — Explication des inscriptions latines gravées sur une maison située à Saintes, rue Victor-Hugo, n° 26, 434.

Varia. — *La Rochelle*, Vente de bijoux (1563), 38 ; Vente de casques (1582), 39. — *Saintes*, Fêtes à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon Ier (3 avril 1810), 37. — Les faux-monnayeurs à La Rochelle, 28. — Enquête par Turbe ??, 37. — Les facéties de nos pères, 82. — Les tremblements de terre en Aunis et dans les régions voisines, 112. — Aérostatique en Saintonge (1783), 215. — *La Rochelle*, Souvenir du siège de Richelieu, poésie, 331. — Traversée du Pertuis Breton à la nage, 50. — L'étymologie de Loriot, 23. — *La Rochelle*, Monument de Jean Guiton, 168. — Passeport du temps passé (1587). — Exposition d'aquarelles, 265. — Programme du Congrès des Sociétés Savantes à Paris en 1910, 141. — Programme du Congrès des Sociétés Savantes à Caen, 259. — Le service des fouilles archéologiques en Belgique, 257. — *La Rochelle*, Société littéraire, 330. — *Saintes*, Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, programmes d'excursions de 1908, 40 ; de 1909, 125. — Société des études locales dans l'enseignement public, statuts et programme, 435.

Erratum, 128.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

A

Abadie, 150.
Abbaye. — V. *Fontdouce, Madion, Marmoutiers, St-Jean d'Angély, St-Laurent* (Ile de Ré), *Vaux.*
Acre (Syrie), 58.
Agudelle, canton de Jonzac. — Cloche, 123.
Aguré. — V. Foncèque.
Aigaliers (Gard), 127.
Aimé (Mme), 272.
Aimoin, 158.
Aimon, 200, 202.
Airaud (J.-L.), 337.
Aix (Ile d'), cant. et arr. de Rochefort, 91, 92, 375.
Alaric II, roi, 146.
Aligre-Marans (d'), 83.
Alise Sainte-Reine, cant de Flavigny, arr. de Semur (Côte d'Or), 127.
Allaire, notaire, 418.
Allas-Bocage, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 211. — Fonts baptismaux, 123.
Allemand, 171, 219.
Allenet, 102.
Alpago (Elisabeth), 275.
Alphonse (Comte), 432.
Aman (F.), peintre, 123.
Amblemont (Renart de Fuchsamberg d'), 218.
Amboise (Cardinal Georges d'), 124. — (Sires d'), 184. — Louis d'), évêque d'Alby, 124. — (Marguerite d'), 124 .— (Pierre d'), 124.
Amiaux, 29.
Amsterdam (Pays-Bas), 180.
Anchoine, cant. de la Tremblade, arr. de Marennes, 151-163.
Andigné, 165.
Andréotti, 130.
Angers, chef-lieu du Maine-et-Loire, 165.
Angibaud (Charles), 274.
Angle, cant. de St-Savin, arr. de Montmorillon, 433.
Angoulan (P. Eugène), 229.
Angoulême, chef-lieu de la Charente, 100. — Eglise Saint-Jean, 147. — Eglise Saint-Pierre, 145-150.
Angoulême (Jean d'), 201.
Angoulins, cant. et arr. de La Rochelle. — Cloche, 31.
Anne (Sr), 426.
Anne de Bretagne, 124.
Anselme (P.), 70, 124.
Anthyme Saint-Paul, 145.
Antoine de Padoue (Saint), 358.
Antoine de la Haye (P.), 361, 372.
Antonin de Chinon (P.), 364, 372.
Aps, cant. de Viviers, arr. de Privas (Ardèche), 127.
Aquitaine (Aliénor d'), 58. — (Eudes d'), son tombeau, 62.
Arbaud (Pierre Gibon), 409.
Arbussy (Hector Tachard d'), 367.
Arc-Vert (Escadron d'), 161.
Arces, cant. de Cozes, arr. de Saintes. — Eglise, 43, 329.
Ardillières, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort. — Sépultures, 132.
Ardouin, 376.
Arênes (Village des), com. de Thenac, cant. de Saintes, 402.

Digitized by Google

Armagnac (d'), 102.
Armilly. — V. Escotais.
Arnaud (Elisabeth), 80, 395. — 396, 402.
Arnoul, 200.
Arnous (P.), 172.
Ars, chef-lieu de canton, arrond. de La Rochelle, île de Ré, 183, 189, 242, 360, 361, 363, 427. — Eglise, 58. — Prieuré Saint-Etienne, 362, 367.
Ars (Marquis d'), 396.
Artaud (Pierre Gibon), 412.
Arthenac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, — Grottes, 329.
Artois (Comte d'), 43.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 37. — 255.
Arudu, canton de Pau (Basses-Pyrénées), 208.
Asnières, cant. de Saint-Jean d'Angély, 170.
Atgier (Dr), 34, 51, 285.
Aubarède (d'), général, 103.
Auch (Gers), 174.
Audiat (Gabriel), 126.
Auger, 202.
Augereau, chanoine, 125.
Augey, 203.
Augier curé, 345. — 287.
Auguste, empereur romain, 163.
Aulan (Général d'), 233, 234, 366, 428. — (Anne de Suarez d'), abbesse, 234, — (Françoise de Suarez d'), 234. — (Mgr Suarez), évêque de Dax, 233, 234.
Aulnay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 166.— Tour, 199.
Aulnis de Bourouille (Baron d'), 128.
Aulnis (François d'), 128. — (Henry d'), 174. — (Jeanne-Victoire), 128.
Aulnis de Taupignac (Louis d'), 174.
Auracher (Théodor), 158.
Ausone (Saint), 146.
Autington (Lord), 152, 159.
Autriche (Marie-Louise d'), 37.
Availlles-Limouzines, cant. de Civray, 11.
Avignon (Saint-Sauveur d'), anc. abbaye, 234.
Aymon de la Couture (Jean), 419.
Ayraud (Veuve), 410.

B

Babin (Gilbert), 160.
Badiffe, 139.
Baglion (Comte de), 219.
Baigne, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux. — Anc. abbaye. 200.
Balanger (Jacques), prêtre, 121.
Ballanger, curé, 23.
Balle (Pierre), 274.
Ballet, 140.
Balley, architecte, 252, 253, 254, 329.
Balsa (de), 349.
Banchereau (P. Abel), 246.
Barbe (Nicolas), 331.
Barbeau. — V. Berthomé.
Barbezieux, chef-lieu d'arr. (Charente), 202. — V. La Rochefoucauld.
Barbier, procureur fiscal, 20, 23, — 92.
Barbot de la Trésorière, 338.
Barbotin, 139.
Bardon, 349.
Barginiac, 383, 384.
Barillon (Mgr. Henri de), évêque de Luçon, 124.
Barin (de), 366.
Barjaud, 215.
Barreau, 290.
Barrès (Maurice), 331.
Barrin de la Galissonnière (Mme), 235, 239. — 236.
Barthélemy (A. de), 202, 297-299, 301, 302, 305, 308.
Basoche (Jehan), 189.
Bassi (Mathieu de), 356.
Batrosse (Frédéric), 290.
Baudet (Sr Elisabeth), 276.
Baudin (François-Rosalie), 427.— (Josué), 280, 418, 419, 428. — (Nicolas-René), 418.
Baudin-Vandrey, 419.
Baudot (de), 150.
Baudouin (P. Thadée), 188, 190, 245.
Baulme (Odon de la), prieur, 109.
Bavet (Ch.), 436.
Bazoges (Irland de), 37.
Beaudet (Sr), 279.
Beaudouin (Nicolas), sieur des Prises, 188.

Digitized by Google

Beaulieu. — V. Herbert. — V. Mousnier.
Bédier (J.), 127.
Bégon, intendant, 407, 409, 410, 411.
Beillard, curé, 292.
Bellecombe, architecte, 236.
Belleville (Harpedanne de), 214, — 274.
Bellevue-Fleurieau, 90.
Bellin, ingénieur, 161.
Belloc (Sœur), 285, 286.
Bénédictins, 45, 358.
Benoît de Liguël (P.), 364, 372.
Bennettis (J.), 35.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle. — Château, 43.
Bérard (Sr Lucie), 422, 423.
Béraud (F.), 28.
Bérin, 39.
Bernard-Butaud, 280.
Bernard (François), 386, 387. — (Pierre), 228, 412. — Notaire, 157. — 377.
Bernardin de Blanzal (P.), 365, 366.
Berne, 39.
Bérould, 378.
Berry (Duchesse de), 396.
Bertaud (Tristan), 21, 23.
Berthe (François), 223.
Berthier, ministre, 90.
Berthomé (Christophe), seigneur de Barbeau de Taupignac-la-Lande, 156, 163.
Bertout (A.), 172.
Biais (Emile), 126.
Bibard, 102.
Bibart (Pierre), 375.
Bilaud, notaire, 239.
Bion (David), 28, 40.
Biteau, 114.
Blanchard, chanoine, 34. — 377.
Blanchon (Pierre), 219. — (Jacques-André-Mérys), 81.
Blandin (Amateur), 271.
Blanvillain, Veuve Langlois, 139.
Blanzac, cant. de Matha, arr. de St-Jean d'Angély, 211.
Blanzay, cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean d'Angély. — Clocher, 12. — Eglise, 165.
Blay (Antoine), 418.
Blériot, 134.
Blinières (Charles de).— V. Fronsac.
Block (Prince de), 34.
Bloch (Camille), 398.
Bodin, 137, 139.
Bœuf, 34.
Boghaert-Vaché, 38.
Boibelaud (Marie), 128.
Boirot (P. Achille), prieur, 198, 246.
Bois (*Le*), cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle, 250.
Boisrobert (Jean), 20, 23.
Boissier (de), 349.
Boissonnière (Louis-André de la), sieur de Beauverger, 363.
Boizard (Pierre), 102.
Bologne (Jean de), 266.
Bompar (Dr), 415, 416, 417.
Bonasseau, 367.
Bonin (Veuve), 237. — 346.
Bonnard (Abbé), 425.
Bonneau (H.), 172.
Bonnefet, 136.
Bonnefoy (Marie-Anne), 417.
Bonnet (abbé), 425.
Bonsonge (Alexis-Jules-Charles-Martin de), 32. — Auguste-Célestin-Ernest-Martin de), 32.
Bordeaux (Gironde), 10, 119, 146, 201, 274.
Bordier, 28.
Bosteau, 30.
Botton, 34.
Boucault (de Roche du), 349.
Boucharderie (*La*) (Charente).— Dolmen, 125.
Bouchart (Geoffroy), 31.
Boucherat, 196.
Bouhé ou *Boë* (Forêt de), île de Ré, 359.
Bougreaux, 28.
Bouju (Thomas-Paul), 427. — 376.
Boulanger (Valentine), 219.
Bouquet (Jean), 338. 373. — 390, 399. — (Marie), 373.
Bouralière (A. de la), 271.
Bourat (Jean), 353. — Docteur, 352.
Bourbaki, 32.
Bourbon-Condé (Les), 204.
Bourcefranc, cant. de Marennes. — Cloche, 123.
Bourdillon (W.), 158.
Bourgine (Charles-Polycarpe), 30.
Bourgneuf (Mme de), 228, 231. — (Veuve), 237.
Bouriau (Nicolas), 188.

Digitized by Google

Bourricaud (A.), 163, 253.
Bourru (Joseph-Michel), 425.
Boutet (Alexandre), 370. — (Paul-Alexandre), 248. — 350.
Bouthillier (Gustave), 285. — (Victor), 282, 417.
Boutonne, rivière, 103.
Boutteville. — V. Montmorency.
Bouvard, 162.
Bouxin (P. Honoré), 231, 246.
Boyard (Fort), 91.
Boybelaud de Montacier, 220.
Boyleve (Gilbert), 21. — (Jean-Joseph), 21. — (Pierre-Géremy), 20, 23.
Bracchair (Angleterre), 364.
Bragny, peintre, 123, 165.
Brandin (L.), 127.
Brassaud, 172.
Brateau (J.), 35.
Brault de Bournonville (Dr), 204, 284.
Breil (abbé), 425.
Brejon (Jeanne), 174.
Brejon (dit de Lamartinière), 138.
Bremond d'Ars (Comte Anatole de), 334, 395. — (Comtesse Anatole de), 80. — (Général Comte de), 395. — (Comte Joseph de), 80. — (Josias de), 80. — (Marquis de), 395.
Bresse, anc. régiment, 28.
Bresse (Louis de), seigneur de Miremont, 193.
Bretagne (Anne de), 87.
Brétigny (Traité de), 432.
Bretinaud (Marie), 39.
Breton (Pertuis), 50.
Bretonnières (Château des) (Charente), 125.
Brevanne, fondeur, 141.
Brichard, 102.
Bridier, 136.
Brie-sous-Matha, cant. de Matha, arr. de St-Jean d'Angély, 402.
Briesne (de), 102.
Brisson, 395.
Brizard du Martray, 421.
Brossard, 349.
Brossard (anc. fief), Ile de Ré, 413.
Brouage, cant. de Marennes, 169, 423.
Broue, com. de St-Sornin, cant. et arr. de Marennes. — Tour, 199.
Brullé (J.), 29.
Brunaud, 302.
Bruneau (Jean-Paul), 21. — 23, 328. — (Abbé), 425.
Bruno-Brin (Jean), 424.
Bruna-Chavy (P.), 232.
Bruslé (P. Exupère), prieur, 198, 246.
Brutails, 126, 436.
Bruzeau (P. Didyme), 228, 246, 339, 340, 343.
Buch (Captal de), 201.
Buckingham, 50, 361.
Bueil (Anne de), 124. — (Jehan VI de), comte de Sancerre, 363. — (Jehan VII de), 363.
Buffechou, sieur du Défend, 363.
Buisson, ingénieur, 116.
Bunau-Varilla, 172.
Bures (M.), 126.
Burgaud des Marets, 434.
Bussières (Jean de), 361.
Buze (N.-D. de), anc. abbaye, 152, 153.

C

Cadouin, chef-lieu de cant., arr. de Bergerac (Dordogne), 283.
Caen, chef-lieu du Calvados, 259.
Caffin (Adam), 102.
Caillou de Mignot (*Le*), com. de Montlieu, arr. de Jonzac, 274.
Callière (Raphaël de), 21. — 208. — 23.
Callot, 90, 353.
Cambrai, chef lieu d'arr. (Nord), 434.
Camus (Marie), 417.
Canet (L'abbé), 337.
Cannes, chef-lieu de cant., arr. de Grasse (Alpes-Maritimes), 266.
Capdeville (Sœur), 281, 286.
Capitan (Dr), 162.
Cappon, 272, 335.
Cardaillhac, 102.
Carlier (Sr Louise), 422.
Carlos (don), 434.
Carré de Varennes, 133.
Cassa (Ant.-Pierre de), 347.
Cassini, 161.
Casson (H.), 219.
Castaignary, 137, 138.
Castannier de la Grange, 349.
Castelnau (de), 80.

Digitized by Google

Catalogne (de), 349.
Catheux (Oise), 127.
Caumont (A. de), 164, 199.
Chabanais (Adhémar de), 146,158.
Chantilly. — V. Escotais (des).
Celle, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Cellette, 343.
Cercoux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 178, 204. — Grotte, 214.
Chabannes-Curton (Mme), 80.
Chaffaud (*Le*), moulin, Ile de Ré, 427.
Chaignaud (Michel), 204.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux. — Château, 204.
Challignac, cant. de Barbezieux (Charente), 43.
Challons, com. du Gua, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 156.
Chamouillac, cant. de Montendre, arr. de Saintes. — Cloche, 123.
Champagne (Régiment de), 50, 51.
Champrault (Morin de), 349.
Chandos (Jehan), 432.
Chardavoine (Abbé), 425.
Charlemagne, 187. — (Anc. voie de), 214.
Charles VI, roi de France, 434.
Charles VII, roi de France, 214.
Charles (Pierre), 21.
Charpentier (Abbé), 425.
Charrier-Fillon (Veuve), 215.
Charrol (M.), 126.
Chartier (Gilles), 38.
Chasseloup-Laubat (Jacques-André), 128.
Chasteau (Claire), 414.
Château. — V. *Venon*. — V. *La Roche-Courbon*.
Château d'Oléron (*Le*), chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 15, 20.
Châteauneuf (Charente), 125.
Châtelaillon, cant. de La Rochelle, 151, 420. — Cloche, 31. — Fouilles, 271. — Prieuré, 135, 178.
Châteliers (*Les*), an. abbaye, Ile de Ré, 334.
Châtelier (Sœur), 280, 286, 426.
Chaudruc de Crazannes, 177.
Chaunac. — Cloche, 123.
Chaussoneau, 219.
Chauvet, 126.
Chauveton, 362.
Chauviteau (Pierre-Vincent), 414, — 415.
Chemin (Abbé), 279.
Cheneau (G.), 172. — Notaire, 34.
Chéner (Abbé), 415, 420.
Chénery (Michel de), seigneur de La Réolle, 203.
Chenet (Amiel), 360, 362.
Chepniers, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac. — Monnaies, 226.
Chérac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 120, 274.
Cherbonnier, 172.
Chermignac, cant. de Saintes, 138.
Chesneau, 342.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac. — Monnaies, 226.
Chez-Merle, com. de Rétaud, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 139.
Choisy. — V. Hesmerie.
Cholet (P. Ange), 231, 246.
Chonjon (Jean-Augier), 193.
Chopin (P. Didyme), 235, 236, 240, 246, 346.
Cibard-Sorin (Chapelle de), Ile de Ré, 405.
Claire (Sainte), 357.
Clam, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Clavereau, 237.
Clérac, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 204. — Cloche, 123.
Clèves, 341.
Clinchamp (de), 349.
Clion, cant. de St-Genis, arr. de Jonzac, — Plaque mérovingienne, 86.
Clisson. — V. Sauvestre.
Clochard, 140.
Clovis, 146.
Cœlho, 219.
Cognac (Charente), 99, 120, 121, 141, 202.
Cognacq (Ernest), 351-353. — (Martin), 241. — Musée, 58.
Coindre (G.), 35.
Coivert, cant. de Loulay, arr. de St-Jean d'Angély, 125, 165.
Colardeau, 102.

Digitized by Google

Collet (Arthur), 20. — 23, 349.
Collin (P. Romain), 240, 245, 246, 249, 250.
Combots (Domaines des), com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 157, 162.
Compiègne, ch.-l. d'arr. (Oise). — Ecole, 95.
Conche-Marche (*La*), com. de Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 171, 226.
Condé (Prince de), 99, 100, 201, 202.
Contré (Pierre de), 165.
Contré, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély.— Eglise, 165.
Consac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. — Bénitier, 123.
Coquemart (François), 28.
Coquille (P. Thomas d'Aquin), 232, 246.
Corbineau, architecte, 34.
Corme-Ecluse, cant. de Saujon, arr. de Saintes. — Eglise, 225.
Corme-Royal, cant. de Saujon, arr. de Saintes. — Eglise, 329.
Cosnac, com. de St-Thomas de Cosnac, cant de Mirambeau, arr. de Jonzac, 159.
Cossé (Anne de), 206.
Costejo (Fixère de), 231.
Couché, 139.
Coudray (du). — V. Escotais.
Coureau (Louis), 427. — 34, 172, 213, 219.
Courant, cant. de Loulay, arr. de St-Jean d'Angély. — Cloche, 123.
Coureau, 385.
Courbet, peintre, 10.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 121.— Tableau, 122.
Coursier (Sœur), 410.
Courteault (F.), 126.
Courte-Valenne, com. de Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 133.
Cousin, 102.
Cousset (A.), 215, 216, 217.
Coutan (François), 20, 23.
Coutant (Isaac), 288. — (Jean), 21, 23. — (Pierre), 21.
Coutochau (Marie), 405.
Coutras, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 201, 202.
Couturier (Angélique), 373.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 130, 137. — 140.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 384.
Crazannes, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes. — Tour, 199.
Crevoisier (Sr André), 416.
Croix (P. Camille de la), 127.
Cugnac (L'abbé M.-J. Bertrand de), 209.
Cumin, 172.

D

Dallet (Mme), 219.
Damedor (R.), 219.
Damiette (Egypte), 58.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély, 164. — 166. — Château, 130.
Dangibeaud (Charles), 126. — (Edouard), 131, 167.
Dassy (P. Faron), 234, 246.
Daunay (Charles), 418.
Dauphin-Ville (P.), provincial de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu, 188.
Daviau (Pierre), 417.
Davy (Jean), 416, 417.
Debeaussay, 95.
Debreuil (Gilles), 160.
Decamps, notaire, 418. — Peintre, 35.
Decœurioux (Sr), 424.
Decrès, ministre de la Marine, 90.
Dedaet, 39.
Defert, 213.
Degueudic, 30.
Dejean (Et.), 436.
Delavaud (Louis), 119.
Delboulle (A.), 127.
Delille (L'abbé), 165, 209.
Delisse-Morin, 81.
Delongueville (Jean-Gabriel), 161.
Deniau de la Grange, 349.
Denis des Nottes (P.), 365.
Denossay (Louis), 335.
Dénouv, notaire, 276.
Denover (Jean), 21.
Désaugiers (Mlles), 431.
Deschamps, 120.
Desessart, 349.

Digitized by Google

Desmarières (P. Ignace Joubin), 232. — 243.
Desnots (P. Denis), 230, 246.
Devic (Marcel), 23. — 27.
Deville, notaire, 342, 427.
Dezeimeris, 126.
Diconche, com. de Saintes. — Silex, 86.
Didier Nozérines (P.), prieur, 197.
Dières-Monplaisir (L'abbé), 280, 425.
Dinet (Veuve), 340.
Dissautier (Veuve), 237.
Dœuil, cant. de Loulay, arr. de St-Jean d'Angély.— Eglise, 166.
Dolus, cant. du Château d'Oléron. — Clocher. 15. — 23.
Dominique (P.), 365.
Dougois, 196.
Donnemarie, arr. de Provins, 431.
Donne-Marie-en-Montoy (Seine-et-Marne), 232.
Dresnay (Mme la marquise du), 80.
Drilhon (Henri), 178. — (Paul), 209. — (P.-M.-H.), 209.
Drouineau (Dr), 172, 219, 428.
Drysdale (Dr), 172.
Dublin (Mme la sénéchale), 411.
Dubois (P. Raymond), 289, 291. — 215.
Dubreton, colonel, 278.
Dubreuil (Pierre-Etienne), 418.
Ducange, 38.
Duchaffaud, 349.
Duchet (Sr Pétronille), 417.
Duclos, 328.
Dufour (Ed.), 172.
Dugas (Pierre-Louis), 157.
Dugres, 349.
Dugrot, 102.
Dugua, 160.
Duiardin-Beaumetz, 227. 252, 254, 328.
Dumont, 341.
Dumont-Coutant (Ch.-Hil.), 341.
Dumorisson (Marguerite-Marie), 223.
Dumousseau (Jean-Baptiste Thénard), 205.
Dunois, 201.
Dupeux (Cousin-Vallée), 251.
Dupuy, 176.
Durand (François-Philippe), 414. — (Joseph), 409, 412.— (Veuve), 415. — 410.
Durègne (Le baron), 126.
Duret (Edmond), 337, 395.
Durivault, 137, 138, 139, 140.
Duroc, grand maître de cérémonie, 90.
Dutour (Abbé H.), 130.
Duvivier, 239.

E

Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes. — Eglise, 329.
Ecurat, cant. de Saintes. — Eglise, 329.
Edouard III, roi d'Angleterre, 432.
Emerance (Sainte). — Statue, 124.
Emond, 376, 378.
Eschassériaux, 376.
Escotais (Général Louis-Joseph des), comte de Chantilly, seigneur d'Armilly, du Coudray, du Plessis et de la Roche-Bacon, 243, 346. — (Michel-Roland des), 243. — (Michel-Séraphin des), 243.
Esmay (P. Lucien d'), 188.
Esmein, 126.
Esnandes, cant. de La Rochelle, 166.
Espinoy. — V. Melun.
Eudes d'Aquitaine, 358. 359, 362.
Eutrope (Saint), 165, 175.
Eyssautier (Mgr), 167.

F

Faoy (P. Fusbert de), 363, 372.
Fasquel (Jules-Charles), 425.
Fauque (Augustin), 30.
Faure (Etienne), 138. — (Maurice), 436.
Fauvelle 391. 392.
Favard, 172, 219.
Fernex de Rocheville (Michel-Charles de), 365.
Ferrand (Emma), 163.
Ferrières (Etienne de), 287, 289.— Jacques de), 289.
Festy, 102.
Feuillette (Paul), 172.
Fidèle (P.), 365, 373.

Digitized by Google

Fierdesbras, notaire, 405.
Fillon (Benjamin), 215.
Filoz (N.), 219.
Flamant (P. Roch), prieur, 194, 246.
Flaville (Sablon de), 349.
Fleury (Paul), 34. 172, 219. — 434.
Fleury (Comte Paul de), 126.
Florence (Italie), 122, 266.
Folleville (de), 202.
Foncèque (Charles de), seigneur de Surgères et d'Aguré, 203, 206, 208. — (Hélène de), 201, 203, 206. — (René de), 206.
Fontaine d'Ozillac, cant. de Jonzac, 211.
Fontan (Charles), 23.
Fontant (P.), 23.
Fontarabie (Espagne), 178.
Fontenay-le-Comte, chef-lieu d'arrondissement (Vendée). — Hôpital, 406.
Fontfroide (Château de), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac (Charente), 125.
Foran (Job). — V. *Saint-Martin de-Ré* (Rues).
Forcia du Languedoc, 335.
Forest (Pierre de Guichard de la), 21. — 349.
Forest (Al.), 219.
Fortin (François), 38.
Foubert (P. Dominique), 246.
Foucault (Jean-Simon-David), 420, 421. — (Louis), 250. — (Pierre-Louis), 370. 424. — 350.
Fouché (Chanoine C.), 208.
Fouqueray (Ch.), 35. — (François-Marie de Vendôme (P.), 364, 372.
Fournier (Abbé Philibert), 420. — 422.
Fournier-Désormeaux (Pierre-Polycarpe), 249, 370, 420, 421, 423, 424.
Fourré (P. Germain), 191, 245.
François Ier, roi de France, 185, 186, 223.
François d'Assise (Saint), 357, 358.
François de la Chapelle-Blanche (P.), 364.
Fremy, 102.
Fressier, 138.
Frideswid Salader, 364.
Fromentin (Eugène), 81, 125, 265.
Fronsac (Jacques-Charles), seigneur de Blinières, 349.
Fuchs, 34, 172, 219.
Fulgence (P.), 368, 373.

G

Gabarret (Amiral), 275. — (Jean de), 342, 343. — (Marie-Anne de), 343.
Gabet (Estienne), 31.
Gabriel (P.), 367.
Gaillard, prêtre, 409, 410, 412-417. — (Pierre), 413.
Galibert (Jean), 192.
Galissonnière (La). — V. Barrin.
Galtier de la Roque, 349.
Ganivel (Charles-Pompée de Hanyvel de), 413.
Garcin (de), 349.
Garéchaud, com. de Montlieu, arr. de Jonzac, 274.
Garenne (Deniau de la), 349.
Garesché (Paul), 90. — 376.
Garnier (Jean), 48. — (J.-Ch.), 90. — (Pirere), 21. — 23.
Garreau (Paul), 90, 96, 98. — 219.
Gasquet (A.), 436.
Gaubrale, 23.
Gaucherel, 233.
Gaudion (P. Amédée), prieur, 197, 246.
Gaulterot (P. Séverin), 231, 246.
Gaurie (André), 21. — (Gabriel), 21.
Gaurier (Abbé L.), 208.
Gautier (Léon), 199, 434.
Gautreau (Emile), 36.
Gazeau (Jean-Michel), 52.
Gemozac, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 383, 384. — Eglise, 329.
Gendrault, 39.
Genet, maire, 252, 254, 328.
Genty, 425.
Geoffroy, abbé de Vendôme, 222.
George Ier, roi d'Angleterre, 434.
Georges (Saint), 149.
Georges (Jean), 126.
Gérard de Minet (P.) 341.
Gérard II, évêque d'Angoulême, 146.
Géraudet (Sr), 279, 286.
Germain (Saint), évêque de Paris, 146.
Germignac (Antoine de), 343.

Digitized by Google

Gerzozie, 349.
Gibelin (Sœur), 285, 286.
Gibraltar (Andalousie), 434.
Gigoux des Cuvilliers (Suzanne), 232, 419.
Gilbert, 30.
Gillet, 19.
Girard, 235, 237. — 419.
Giraudeau (Mathurin), 339.
Giraudet (Louis), 418.
Girault, 39.
Glangeaud, 113.
Gobineau, 34.
Godard, 141.
Godeau (Pierre), 19. — Syndic, 23.
Godet (Abbé), 425.
Goulard (Hélène), épouse de F. de La Rochefoucauld, 203.
Gourdin (P. Gabriel), prieur, 194, 246.
Gourmel-Cognacq, 342.
Gourmel-Dupeux, 341.
Gourville. — V. Pierre-Pont.
Goux, com. de St-Loup, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de St-Jean d'Angély, anc. prieuré, 165.
Grand-Centenay (*Le*), com. de Marans, arr. de La Rochelle, 427.
Grand-Pressigny, chef-lieu de cant., arr. de Loches (Indre-et-Loire), station préhistorique, 353.
Grand'maison. — V. Mousnier.
Grande-Madame (*La*), (Tombelle), com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 163.
Grange (de la), 349.
Grange, 133.
Granier Saint-Aubin, 395.
Grasilier (Léonce), 403.
Gravilliers. — V. Gigoux.
Grégoire (Saint), évêque de Tours, 146.
Gregoyreau, curé, 23.
Grenon (Jehan), 38.
Grenot (Jean), 21, 23.
Griffon, 102.
Grimaud (René), 48.
Grolles, 341.
Gromeville (Jean de), 349.
Gros-Roc (*Le*), commune du Douhet, cant. de Saintes, 10.
Groussard, 35.
Grout. — V. Princé (de).
Guébhard (Dr), 172.
Guérin (P.), 35.
Guiberlin (de). — V. Guillaume.
Guichard (de), 23.
Guienne (Régiment de), 17.
Guigné (Jacques-Alexis Jutard), 427.
Guigue (G.), 127.
Guilbaud (Pierre).
Guillaudeau, 115. — (Joseph), 393.
Guillaume X, comte de Poitiers, 31. — 106.
Guillaume-le-Vieux, 44. — (Hélie), 200. — (Abbé), 433. — 202. — (P.) de Guiberlin, 362, 363, 365, 372.
Guillemardet, préfet, 110.
Guillet (Jules), 253, 328.
Guillobé (Antoine), 420.
Guillonnet, 102.
Guimberteaud, 377.
Guinot (Pierre), 21.
Guip (de), 102.
Guischart d'Angle, 433.
Guitard (Charles), épitaphe, 123. — (Marie-Anne-Claire de), 395.
Guiton (Jean), 134, 168, 330.
Guîtres, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 201.
Guy-Geoffroy d'Aquitaine, 45.
Guyot, 236.
Guyreau, 102.

H

Habasque, 136.
Hagetmeau (Landes), 279.
Hanyvel. — V. Ganivel.
Harcourt (Comte de), 99. — 103.
Harivet du Rocher (Le), 349.
Haut-Puy de Fléac, 396.
Hayr (Antoine de Lombard de), seigneur de Sagnes, 349.
Hébert (Jean-Mathieu), 427.
Hélie, 202.
Héliès (Alexandre), 39.
Henri II, roi de France, 160.
Henri IV, roi de France, 201, 288.
Henri II Plantagenet, comte d'Anjou, 58.
Henri III, roi d'Angleterre, 201.
Henri, roi de Navarre, 201.
Hérard (Marie-Madeleine), 432.

Digitized by Google

Héraud (Abbé), 425.
Herbert (Françoise-Angélique), 414. — (Nicolas), 188.
Herbet (Nicolas), sieur des Granges et du Parc, seigneur de Beaulieu, 192.
Hérissé (d'), 349.
Hérisson. — V. Sauvestre.
Hernette (Dr), 51. — (Louis), 284, 349.
Héroard de Vaugrigneuse (Jean), 202.
Héron de Villefosse, 127.
Herpin (Nicolas), 287, 288.
Hervieu, 34.
Hesmerie (Jean-Jacques de l'), comte de Choisy, 343.
Hestreuse (d'), 349.
Hilaire de Thouars (P.), 364. — 402.
Hirat (François), 335.
Hirn (Mgr), évêque de Tournai, 36.
Hogout (Abbé), 425.
Hontang (Pierre), prêtre, 279, 425.
Horic Chevalier (François), seigneur de la Rochetallay et de Merée, 20.
Hubert de Thouars (Fr.), 356, 360, 372.
Hugues (Saint), 106.
Hugues Ier, évêque d'Angoulême, 146.
Hugues Capet, 132.
Hurson (Germain), dit la Violette, 28.
Hurtaud (François), 419.
Hurteaux (Emile), 285, 352.
Hus (Alexandre), 178, 211.

I

Ignace Joubin de St-Martin Desmarières (P.), 182, 244-249, 289-292, 295, 341, 342, 347, 354, 355, 368, 425.
Ingebrans, 35.
Innocent III, pape, 357.
Inquimbert (Georges), 178.
Islemarais (*L'*), anc. seigneurie, 220.
Isnard (Jacques), 361.
Issoudun (P. Yves d'), 240. 242, 292.
Itier d'Archambaud, chanoine, 147.
Izambert, 106.

J

Jacob, notaire, 340.
Jahan (Anne), 231.
Jaillard, 160.
Jaille (Jean de la), 21, 23.
Jamain, 293.
Jamon (Jehan), sieur des Jarrielles, 188, 237, 420.
Jantet, 35.
Jardrin (Elisabeth du), 38.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac (Bataille de). 135.
Jarry (Eugène), 127. — (P. Henry), 246. — (Général baron), 278, 292, 295.
Jau (Jean du), 38.
Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, 58, 106, 402.
Jean de Santa-Rosa (P.), 364.
Jean de Vicence, 358.
Jean-le-Bon, roi de France, 338.
Jean l'Evangéliste de Poitiers (P.), 364, 372.
Jeannin, 35.
Jeanroy (A.), 127.
Jehan-François (P.), 363, 372.
Jérôme de Saint-Maixent (P.), 369, 373.
Jérusalem (Ordre de Saint-Lazare de), 233.
Jolly (Suzanne), 220.
Jonzac, chef-lieu d'arr., 209.
Jonzac (Comte de), 99.
Joppé (Palestine), 58.
Joséphine (Impératrice), 90.
Jouanny (Ch.), 436.
Joubin (Charles). — V. Ignace (P.).
Journaud (Jean), 160, 161.
Jousseaume (Docteur), 34. — 90.
Jouvenon (Ch.), 35.
Jouvin (Julienne), 416, 417.

L

Labadie (Ernest), 126.
Labbé, 34.
La Brizarderie, com. de St-Fort, cant. de St-Genis, arr. de Jonzac, 33.

Digitized by Google

La Chataigneraye, com. de Rétaud, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 138.
Lachaux (de), 349.
La Clairaie, com. du Bois, cant. de St-Martin de Ré, 62.
La Clotte, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac. — Château, 201, 203, 204.
Lacombe (de), 102.
La Couarde, cant. d'Ars (Ile de Ré), 58.
La Couronne, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, anc. monastère, 152.
Lacouture (Aymond de), 425. — (P. Sulpice), 228.
Lacroix, géographe, 162.
Lacurie (L'abbé), 108.
Laferrière (Mgr), 166, 206.
Laffite, 126.
La Flotte, cant. de St-Martin (Ile de Ré. — Eglise, 58. — 341.
La Frézelière (Charles-Magdelaine de), évêque de La Rochelle, 415, 416.
La Garde, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, anc. monastère, 152.
La Garenne, com. de Fouras, cant. et arr. de Rochefort. — Vase funéraire, 41.
La Génétouze, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 132. — Cloche, 123.
La Gombaudière, com. du Château d'Oléron, 20.
La Grâce-Dieu, com. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, anc. abbaye, 208.
Lafné (Antoine), 276.
Lair (Joseph), 36.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle. — Eglise, 122. — Cloche, 122.
La Julienne, cant. de St-Martin de Ré (Chapelle de), 405.
La Laine Burlandes, cant. de St-Martin de Ré, 420.
Laleu (près La Rochelle), 50.
La Maladrerie, com. de Sainte-Marie de Ré, cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle, 357.
Lambertz, 118, 119.
La Mare (Sr Adelaïde de), 276, 286.
Lamartinière (de), 149.
Lamas (Alvaro), 171.
Lambert (André), 29, 30. — (Louis), 232, 240. — (Pierre), 364. — 102.
La Mongerade, com. de Belluire, cant. de Pons, arr. de Saintes. — Sépultures, 169.
La Motte Saint-Héraye.— V. Martin.
Lancien, 34, 172.
Landes (Abbé des), 425.
Landry (P. de), 188, 191.
Langlardie (Catherine-Célestine Baynaud de), 32.
Langlois (Ch. V.) 436. — V. Blanvillain.
Lanier (Pierre), 50, 51.
La Nougérade, com. de Belluire, cant. de Pons, arr. de Saintes. — Sépultures, 134.
La Popelinière, 114.
La Porte-Neuve, com. de Riecq, cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé (Finistère). — Château, 396.
La Prée (Fort), com. de La Rochelle, 416.
Larade, 102.
La Règle (L. Louveau de), 33.
La Réolle. — V. Chénery.
La Roche, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 157.
La Roche-Courbon, com. de St-Porchaire, arr. de Saintes. — Château, 87.
La Rochefoucauld (Charles), marquis de Montendre et baron de Montguyon, 203. -- (Charles-Louis de), 203. — (François de), baron de Montendre et de Montguyon, 201, 203, 206. — (François de), de Surgères ou de Doudeauville, 203. — (Guy de), seigneur de Verteuil et de Barbezieux, 203. — (Isaac de), 203, 206. — 100. — (Mme de), 90.
La Rochelle, chef-lieu de la Charente-Inférieure, 89, 115, 116, 117, 119, 120-122, 168, 248, 265, 329, 394. — Bibliothèque municipale, 34, 171. — Bibliothèque de l'Evêché, 219. — Bibliothè-

Digitized by Google

que du Séminaire, 219. — Cours Richard, 43, 334. — (Cour de), 421. — Eglises : Saint-Barthélemy, 58. — Sainte-Marguerite, 12. — Saint-Sauveur, 122. — Fouilles, 338. — Grand Séminaire, 164. — Hôtel de la Monnaie, 370. — Les Minimes, 28, 29. — Les Quatre-Sergents, 12. — Musée, 61, 385, 399. — Place des Capucins, 95. — Place Napoléon, 95. — Porte St-Nicolas, 91, 92, 172. — La Pallice, (Port), 54. — Société littéraire, 330.
La Rochetalay, 23.
Lasnier (Pierre), 29, 30.
La Salle, com. d'Aytré, cant. de La Rochelle, 420.
Latouche, 160.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 215.
La Trémouille (Henri-Charles de), prince de Tarente, 99, 100, 101.
Laurancie (de la), 349.
Laurent (Justin), 328.
Laurent (P. Sébastien), 232, 240.
Lausanne (Suisse), 180.
Laval, chef-lieu de la Mayenne, 99.
Lavallée (Th.), 434.
Lavalley, 34.
Lavergne (G.), 127.
La Vertu (Sibille de), 411.
La Violette. — V. Hurson.
Lavisse (E.), 436.
Lebert. — V. Saint-Paul.
Lebois (P. Sidoine), 231.
Le Bois, cant. de Saint-Martin de-Ré, 284, 365.
Lebouc, 376.
Le Brun, 349.
Le Camus (Mgr), 167.
Le Carguilier (Abbé), 425.
Le Cercler (Henry-Louis), 425. — (Louis-Henri), 251, 279. — (Marie), 418.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, anc. châtelainie, 254, 255.
Leclerc, 94.
Lefelvre, 237.
Le Fouilloux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 204.
Le Jumeau, 349.
Lelarge (P. Anastase), 232, 240.
Le Loup (Jacques), sieur de l'Epine, 406.
Lem, 89.
Lemit (Samuel), 21. — 23.
Le Morinand, com. de Saint-Martin de Ré, 284.
Le Mung, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 121.
Léon, 252, 253, 254.
Léon X, pape, 185, 223.
Léoville, cant. de Jonzac. — Cloche, 123.
Lepage, 94.
Le Parc. — V. Herbert.
Le Pas-du-Roi, com. de Saint-Just, cant. de Marennes, 399.
Le Peletier, 116.
Le Petit-Niort, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 211.
Lépine (Dominique), 424.
Le Pin, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Lequinio, représentant du peuple, 137.
Le Roullet, com. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 420.
Le Roy, 223.
Les Chatelliers (ou abbaye de Ré), 58.
Lescure, 157.
Le Seurre, cant. de Burie, arr. de Saintes. — Eglise, 329.
Les Epaux, com. de Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes, 243.
Les Genêts, com. de Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 210.
Les Gonds, cant. de Saintes. — Cloche, 122.
Les Granges. — V. Herbet.
Les Haules-Gataudières, com. de Saint-Georges, cant. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 132.
Les Jarrielles. — V. Jamon.
Les Mothes. — V. Sauvestre.
Lespinasse (Sr Catherine de), 278, 286. — 94.
Lespin (de Boubée de), 218.
Les Pins, com. des Gonds, cant. de Saintes, 335.
Les Plumées, com. du Bois, cant. de Saint-Martin-de-Ré, 60.

Digitized by Google

Les Portes, cant. d'Ars-en-Ré, 292, 361.
Les Prises. — V. Beaudouin.
Lessieux (E.), 35, 265, 266.
Lesson, 162.
Lestrange (Elie de), évêque de Saintes, 401.
Le Sueur, 349.
Letard (L'abbé), 135, 178, 211.
Lételié, 13.
Le Terme, 13, 162.
Le Treuil, com. de Dolus, Ile d'Oléron, 20.
Levallois, 376.
Le Vieux (Mme), 343.
L'Hôpital (P. Genès), 232.
Lhuillier (Sr Françoise), 419, 422.
Lhumeau (Louis-Adrien de), prêtre, 21, 23.
Libourne, chef-lieu d'arr. (Gironde), 202.
Limage (Mme), 94.
Limouzin (Dame), épouse Million, 139.
L'Islot, com. de St-Sulpice d'Arnoult, cant de St-Porchaire, arr. de Saintes. — Tour, 199.
Locronan, cant. de Quimper (Finistère). — Culte de Saint-Eutrope, 175.
Loisy (Pierre), 28.
Loix, cant. d'Ars-en-Ré, 361, 427.
Lomandie (L'Hospitel de), 218.
Lombat, 160.
Lomon (Dr), 51, 52, 53, 54, 55.
Londres. — Pont, 106.
Longueville (Bénigne de), 34. — (Pierre-Jérémie de), 34.
Lonzac, cant. d'Arthenac, arr. de Jonzac. — Tableau, 123.
Lori (P.), 31.
Lorraine (Henry de), 102, 103.
Lot (F.), 127.
Loti (Pierre), 134, 265.
Loubert (Louis de), lieutenant général, 21, 23.
Louédec (Le), 395, 396.
Louis-le-Gros, roi de France, 146.
Louis-le-Jeune, roi de France, 203.
Louis IX, roi de France, 201, 203, 358, 432.
Louis XIII, roi de France, 50, 201, 288.
Louis XIV, roi de France, 48, 172, 178, 180-182, 187, 194, 198, 245, 342, 407, 415, 420.
Louis XV, roi de France, 180, 181, 182, 229, 232, 234, 244, 246, 250, 290, 354, 431.
Louis XVI, roi de France, 61, 180-182, 232, 234, 244-248, 346, 347, 354, 430, 431.
Louis, Dauphin de Viennois, 109.
Louis-Fulgence (P.), 365, 373.
Louis-Marie de La Rochelle (P.), 365, 366, 373.
Louise (Sr), 426.
Loulay (Mme Louis Roy de), 125.
Lourouër-Saint-Laurent, com. de La Châtre (Indre), 331, 332.
Luçon, chef-lieu de cant. (Vendée). — Cathédrale, 124.
Lugin (Villars de), 198.
Lupé, 349.
Lureau (Sœur Louise), 282, 286.
Luyère (Anne Pithou de), 203.
Luynes (Connétable de), 202.

M

Mabilleau, 328.
Macé (P. Savinien), 229, 246.
Machet-Lessieux, 425.
Macrin, 75.
Magin, ingénieur, 161.
Magne, 252, 253, 254.
Maichin (Armand), 101, 217.
Maine (Honoré du) intendant, 188, 191.
Mala, notaire, 347.
Malleret (Mgr), 432.
Malte (Ordre de), 233.
Mannevilette (Marquis de), 343.
Manseau (Abbé), 250, 353.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 224, 272, 335.
Marcelat, 376.
Marcelin d'Angoulême, (P.), 364, 372.
Marchand (Jacques), 192.— (Jean-Mathias), 134. — (Marguerite), 364. — (Vincent), 188.
Marchant, 376.
Marchegay (Jean), 140.
Marchesseau, 395.
Marcien d'Héraclée, 163.
Marck (Van), 35.
Mare (P. Etienne de la), 364.
Marennes (Ile de), 255.
Maret (Mme), 90. — Grand maréchal du palais, 90.

Digitized by Google

Marga, 219.
Mariault (Suzanne), 363.
Marie-Antoinette, reine de France, 355.
Marignan (Italie), 185.
Marion, général, 278.
Marion (Charles-Stanislas), 275.
Marnef (de), 271.
Marot (Henri), 353.
Marseille (Bouches-du-Rhône).— Faïence, 241.
Marseille (P. Agapit), 246.
Martial (Saint), 145.
Martin (Saint), 149.
Martin (Henri), 353. — (Sibille), 418.—(Abbé Nicolas), 414.—(Dr Georges), 26. — (Baron de La Motte Saint-Héray), 92.
Martineau, notaire, 278, 427.
Martinière (de la), 125.
Martinique (*La*), 432.
Massac, cant. de Matha, arr. de St-Jean d'Angély, 132.
Masse (Claude), ingénieur, 13, 61, 154, 156, 157, 159, 161, 177, 180, 287, 294, 344, 346.
Massé, 366.
Massiou, 38.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de St-Jean d'Angély. — Petit Séminaire, 164.
Matter Duclos, 349.
Maufras (Emile), 126.
Mauléon (Ebles de), 58. — (Raoul de), 58. — (Savary de), 58, 357.
Maumusson (Pertuis de), 37.
Maure (Comte de), 202.
Maurisset, 23.
Mauroy (Sr), 417, 419.
Mazamet, chef-lieu de cant., arr. de Castres (Tarn), 328.
Mazeray, cant. de St-Jean d'Angély, 120.
Meaux-de-Brie, 396.
Méchain, 157.
Méchin, 328.
Méchinet (Joseph), sieur de Richemond, 223.
Médicis (Catherine de), 206.
Médiolanum. — V. *Saintes*, 163.
Méjean (Général baron), 278.
Melain (Marie), 412, 413.
Meloïzes (Marquis des), 222.
Melun (Alexandre-Guillaume de), prince d'Espinoy, 204.
Menjolé (Sr), 425.
Menou (Mgr Augustin-Roch de), évêque de La Rochelle, 417.
Mensignac (C. de), 126.
Menton, chef-lieu de cant., arr. de Nice (Alpes-Maritimes), 266.
Mercereau (Mlle), 281.
Méré (Le chevalier de), 396.
Mérimée (Prosper), 330.
Merlin, 115.
Mesnard (Amédée), 34, 208, 217, 218.
Mesnard (Paphnuée), 235. — 341.
Mesnards (Guenon des), 394.
Mesneau (Jean), doyen, 147.
Mesnil (Armand du), 81.
Messac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Messala, 163.
Messine (Sicile), 266, 274.
Mestadier, 102.
Meurguier (Jean), sieur de Vieilauzay, 29, 30.
Meursac, cant. de Gémozac, arr. de Saintes. — Eglise, 122.
Meyer (Eug.), 34. — (Paul), 127, 433.
Mezeau, 30.
Michel, 328.
Michelot (P. Maximilien), 232, 246.
Milon, 203.
Million, 136, 140.— V. Limouzin.
Minet (P. Gérard), 235, 237.
Miramont (de), 349.
Miremont. — V. de Bresse.
Mirmont (de la Ville de), 126.
Moët (P. Elzéar), prieur, 194, 246.
Moine-Duvivier, 11.
Moissac, chef-lieu d'arr. (Tarn-et-Garonne). — Eglise du Moustier, 107.
Monaco (Le prince de), 219.
Monmeillan, 151.
Monsabert (Dom de), 222.
Monsieur (*Le*) (Tombelle), com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 163.
Montaigu, anc. seigneurie, 214.
Montaut (Raymond de), seigneur de Mussidan, 203. — (Rosine de), 203.
Montaurel, 30.
Montausier, com. de La Frédière, cant. de St-Hilaire, arr. de St-Jean d'Angély, 200.
Monte-Léone (Calabre), 122.

Digitized by Google

Monté (Jean de), 358.
Montendre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 200, 204. — V. La Rochefoucauld.
Montfaucon (Bernard de). 149.
Montfort (P. de), 166.
Montgeon (Jean), 396.
Mont-Girault (de), 349.
Montguyon, chef-lieu de can., arr. de Jonzac. — Statue, 123. — Tour, 132, 178. — 199-208. — V. La Rochefoucauld.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 200, 201, 338. — Petit-Séminaire, 164.
Montmoreau, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux (Charente), 200.
Montmorency-Luxembourg (Charles-Sigismond de), duc de Boutteville, 156.
Montrible (Pont de). — V. *Saintes*.
Montgon ou Montyon (de), 16.
Montyon (de), 267.
Monzie (J.-B.), 419.
Moreau (L'abbé Jean), 405, 406, 408. — 102, 162. — (Julien), 179, 353, 371, 414. — (Mlle), 172.
Morin (Abbé), 425.
Morin (Marie-Madeleine), 365, 366.
Morinerie (Baron de la), 156.
Morisset (Antoine), 21.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 215.
Moroy (Pichot de), 349.
Mortagne (Arnaud Gamon de), 45.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 169, 222, 271.
Mothe (de la), 366.
Moulard (Abbé), 425.
Mouledoux, 328.
Mounier (Josué), 192.
Mourlot (Félix), 436.
Mousnier (Josué), 409. — (Nicolas-Josué), sieur de Beaulieu et de Grand'Maison, seigneur du fief du Plomb, 411. — (Veuve), 412, 413. — 410.
Moussaud, 395.
Moussiaud (Pierre), 21. — 23.
Moyria (de), 349.
Muguet (P. Nizier), 242, 246.
Muin (de), 194, 195.
Mussidan. — V. Montaut.
Mustel, fondeur, 141.
Myssy (Mme de), 93.

N

Nairac, 118.
Nantes, chef-lieu de la Loire-Inférieure, 146.
Nantillé, cant. de Burie, arr. de Saintes, 36.
Naples (Italie), 122.
Napoléon Ier, 36, 37, 89-98, 277.
Napoléon III, empereur, 427.
Naudin, notaire, 38, 39.
Navaud, 102.
Neau (Charles-Moyse), 20, 23.
Nedelcou (C.), 127.
Néraud, 328.
Neptune (Temple gallo-romain), 62.
Nerval (Gilbert de), 44.
Nesle (François-Ours de), 425. — 423.
Nesson (Pierre de), 127.
Neuillac, cant. d'Arthenac, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Neveur (Dr), 282.
Nicolas (Louis), 419.
Nicolleau, 138.
Nivet, 121.
Noguès (Jules), chanoine, 131, 164-167.
Noleau (Madeleine), 414.
Normand (Etienne), 21, 23.
Normant (C.), 124.
Nottes (P. Denis), 373.
Novioregum, 163.
Nozerines (P. Didier), 246.
Nuaillé, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 121.
Numismatique. — Alexandre-Sévère, 77-79, 296, 297. — Coloniale : Antioche de Syrie, 74. — Antonin, Empereur, 62. — Aquilia-Severa, 77. — Auguste (pièce d'or), 402. — Balbin, 299. — Caracalla, 73, 74. — Clodius-Albinus, 70. — Commode, 67, 69, 226. — Contoutos 226. — Crispine, 69. — Diadumenien, 75. — Elagabale, 76. — Emilianus, 311. — Estruscille (femme de Trajan),

Digitized by Google

226. — Faustine jeune, 63-66.— Geta, 75. — Gordien-le-Pieux, 300, 301. — Horennia-Etruscilla, 309. — Herennius-Etruscus, 309. — Hostilianus, 310. — Julia Domna, 72, 73. — Julia-Mammea, 297, 298. — Julia-Paula, 76. — Lucilla, 67. — Lucius-Verus, 63, 66, 67. — Marc-Aurèle, 63. — Mariniana, 313.— Marius, 324. — Maxime, 299.— Maximin Ier, 298, 299. — Coloniale : Nicopolis de Mœsie, 69. — Octave-Auguste, 226. — Orbiana, 297. — Otacilia, 306. — Philippe fils, 307. — Philippe père, 304. — Plautilla, 75. — Postumus, 319-323. — Publius Licinius Egnatius Gallienus, 313. — Pupien, 300. — Salonina, 318. — Septime-Sévère, 71, 72. — Tetricus fils, 327. — Tetricus père, 324-327. — Trajan Dèce, 308, 309. — Trebonianus Gallus, 310. — Valérien père, 312. — Vibius Volusianus, 310, 311. — Victorin père, 323. — Charles III, roi de Portugal, 171. — Charles V, roi d'Espagne, 170. — Charles V, 331. — Edouard IV, roi d'Angleterre, 171. — François Ier, roi de France, 170. — Henri II, roi de France, 171. — Henri III, roi de France, 226. — Henri IV, roi de France, 226. — Jean le Bon, 331. — Jean, roi de Portugal, 171. — Jean III, roi de Portugal, 170. — Joseph, roi de Portugal, 171. — Louis XV, roi de France, 226. — Philippe II, roi d'Espagne, 170, 226. — Philippe IV, roi d'Espagne, 175. — Philippe IV, roi de France, 170. — Prince Noir, 331. — Sébastien, roi de Portugal, 226.

O

O'Clerc (Estienne), 31. — (Perryne), 31.
Odolric (Pierre), 200, 203.
Oléron (Ile d'), 19, 37, 118, 120, 158.
Olivier de Rouftach (P.), 368, 373.
Olombel (Mlle), 328.
Ombale (P. Paphnuée d'), 228, 246.
Orléans (duc d'), 16, 343. — (Régiment d'), 368.
Orléans, chef-lieu du Loiret. — Cartulaire de Ste-Croix, 127.
Orignolles, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 204.
Ors (Chenal d'), Ile d'Oléron, 113.
Ordonneau, général, 278.
Ostermann, 219.
Ostindus, 200.
Oudet (Baron A.), 126.
Oulmes (Vendée). — (N.-D.d'), 165.
Ozillac, cant. de Jonzac, 209.
Ozon (de la Glaine d), 349.

P

Pagès de la Cailletière, 421. — Louis-François-Isaac), curé, 418.
Paillou (Mgr), évêque de La Rochelle, 36.
Pain (Abbé), 425.
Palikao (Chine), 32.
Pallais (Saint), évêque, 106.
Pallet (Alexis), 165.
Palmer (Bruno), 125. — (Michel), 125.
Panthémont, anc. abbaye, 203.
Parcot (Pierre), 40.
Paris (Gaston), 158.
Paris. — Fouilles, 223. — Parlement, 421. — L'Oratoire 124.
Parme (Duché de), 434.
Pas des Canons, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 201.
Passy (F.), 172.
Passy (Louis), 334.
Paterre, com. de Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Saintes, 151.
Patrouilleau (Pierre), 20. — 23.
Patry (H.), 434.
Paumier (Jean), prieur, 165.
Pawlowski (Auguste), 37, 38.
Payen, 102.
Pélissier (L.), 436.
Pelletreau (Alexandre), 156, 157.
Pellisson (Jules), 126.
Pelouse, 35.
Penaud des Marais, 418.
Penaud, notaire, 340, 341. — 412.

Digitized by Google

Penaud-Friconneau (Pierre-Jacques), 417. — 416.
Peneau (Henri), 417.
Penétreau (Jean-Louis), 424.
Penthièvre (Duc de), 348.
Pépin (P. Joachim), prieur, 198, 243, 245, 246.
Péponnet (Jean), 21. — 23.
Périer (Auguste), 34.
Pétillat, 219.
Péraud (Claude), 130.
Périgueux, chef-lieu de la Dordogne, 168.
Pérou (Joseph-Ignace Béraud de), 128.
Petite-Madame (*La*) (Tombelle), com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 163.
Peu Pierroux (Tumulus), Ile de Ré, 62.
Peyray-l'Annonier (Haute-Vienne), 332.
Phelipeaux, 196, 198, 409.
Phelippot (René-Théodore), 351, 352. — (Théodore), 285, 351.
Philippe VI de Valois, 37.
Philippe V, roi d'Angleterre, 434.
Picassary (Pierre de), 39.
Pichard (Marie-Marguerite), 417.
Pichez (Elise), 391. — (Jean), 391.
Pierre de Chastellereau (P.), 364, 372.
Pierre, évêque de Saintes, 222.
Pierre-Pont (Messire Robert, marquis de) et de Gourville, 187, 188, 191, 192.
Piette, 34.
Pignatelli (P.), 249.
Piis (de), 223.
Pille (H.), 35.
Pineau (Isaac), 178.
Pinnelière (Abbé Charles-Jean-Baptiste), 421.
Pisany, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 403.
Pitard (Jean), 102.
Pitou (Alexis), 436.
Plaideau (Etienne), 419. — (J.-B.), 427.
Plaisance (Duché de) 434.
Plaisant (P. Irénée), 231, 246.
Planchat (Sœur), 412.
Plateau (Suzanne), 417.
Plattard, 434.
Plessis (du). — V. Escotais.
Pleumartin, chef-lieu de cant., arr. de Châtellerault (Vienne), 433.
Plomb (Fief du), Ile de Ré. — V. Mousnier.
Poincarré (L.), 436.
Poitevinière (*La*). — V. Richard.
Poitier (Marie-Catherine), 414.
Poitiers, chef-lieu de la Vienne, 115, 127.
Pommiers (anc. fief), Ile de Ré, 413.
Pons (Renaud de), 201.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes. — Collège, 164. — Eglise St-Martin, 123. — Les Filles de la Foy, 174. — Monnaie gauloise, 84.—(Sire de), 37.
Ponterson (Hôpital de), 245.
Poupet, 93.
Ponsin (Docteur), 277, 341.
Pont-Aven, chef-lieu de cant., arr. de Quimperlé (Finistère), 396.
Pontlevoye (de), 349.
Portus Santonum, 163.
Potel (Ernest), 219.
Pothonville (de), 169, 170.
Potiron, 381, 382.
Pouget (G. du), 33.
Pouillac, com. de Vallet, cant. de Montendre, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Poutier (Dr), 90, 279, 280.
Prade (Al.-César de la), 128.
Prague (Bohême). — Musée, 128.
Prévost (Joseph-Irénée), 23, 413.
Princé (Mathurin-Charles-Joseph Grout de), 365. — (Général Grout de), 231. — (Mme de), 365.
Priolo (Benjamin), 34.
Privas (Henri), 125. — (Magdeleine), 125.
Prouix (Armand), 39, 40.
Prud'homme, graveur, 134.
Puebla (Jean de), 357.
Pusigneu (Comte de), 247, 355.
Putensogne, ou *Anchoine*, ou *Ensogne*, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 154.
Puyrazeau (Pierre de Verneilh), 125.

Q

Quatrefages (M. de), 168.
Quéreux (Marie-Marguerite), 422.

Digitized by Google

Quesnel Dutrop, 349.
Quimperlé, chef-lieu d'arr. (Finistère), 395.
Quina (La), Station paléolithique (Charente), 353.

R

Rabelais, 434.
Raboteau (Bénigne), 34.
Radégonde (Sainte), 165.
Rainguet, chanoine, 130, 164. — (Pierre-Damien), 199, 205, 206.
Rambaud (P.), 126.
Ramnulfe, évêque de Saintes, 106, 222.
Ramos, 219.
Raoulx (Jacques), 23. — (Louis), 21. — (Louis-Guillaume), 21, 23.
Raoul (Mgr Michel), évêque de Saintes, 356.
Rathery, 434.
Ratier (Pierre-Léger), 205.
Raud, 34.
Ré (Abbaye de), 58, 60, 183, 184, 273, 390, 398. — (Ile de). Baronnie, 247, 355. — (Forêt de), Ile de Ré, 359.
Regnault, 409.
Rembrandt, 133.
Renaudin (Mathieu), 21, 23.
Rétaud, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 136-141. — Cloche de l'église, 141.
Réveillaud, 217.
Revel (Jean-François), 425.
Ribérou, com. de Saujon, arr. de Saintes (anc. baillage), 254.
Ribot (Gervais), 332.
Richard (Etienne), sieur de la Poitevinière, 410.
Richard Cœur de Lion, 58.
Riché (Michel), 343.
Richelieu, 51, 215, 254, 255, 331, 332.
Richemont (L. Meschinet de), 337. — (Louis de), 287, 390. — 394. — (Samuel de), 391.
Richepin (Jean), 337.
Riec, cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé (Finistère), 396.
Riemer (V.), 172.
Rioux, cant. de Gémozac, arr. de Saintes. — Cloche, 123, 338, 373-390.
Rivaille-Déchézeaux (Daniel), 280.
Rivaille (Jacques), 251, 423. — 420.
Rivedoux, Ile de Ré, 359.
Rivier, 395.
Robert (Samuel), 115, 116, 178.
Robert-le-Pieux, roi, 146.
Robespierre, 137, 274, 387, 423.
Robin, abbé, 425.
Rochard (Nicolas), 416, 417, 418.— (Pierre), 413.
Roche, syndic, 23. — (Jean-Baptiste), 21.
Roche-Bacon (de la). — V. Escotais.
Rochechouart (Jean II de), seigneur de Mortemart, 124. — (Louis Ier), évêque de Saintes, 124, 215. — (Pierre de), 87, 124, 215.
Roche-Courbon (Château de la), com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes. — Sceau, 134.
Rochefort, chef-lieu d'arr., 90, 91, 120, 122, 137-139, 390, 391.— Bibliothèque, 34. — Eglise Notre-Dame, 12.
Rocheraud, cant. d'Angoulême (Charente), 125.
Rohan-Guémenée (Les), 205.
Rohan (Jeanne-Pélagie Chabot de), 204.
Rohan-Soubise, 204. — (Duc de), 361.
Roger (P. Eucher), 232, 246, 344.
Roi, 383.
Roiffé (Jacques de Ferrières de), 188.
Roître des Bassets (Le), cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 152, 159.
Romain Collin (P.), 232.
Rome (Italie), 266.
Romegoux (de), 396.
Ronce-les-Bains, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 153.
Rondon, 420.
Ronsard, 206.
Roquefeuille (de), 349.
Roqueservière (de), 100.
Roucher, 136.
Rouen, chef-lieu de la Seine-Inférieure (Faïence de), 421.
Rougemont (M. N. Balisson de), 331.

Digitized by Google

Rouland (Le), com. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 181, 237, 244, 248, 340, 341.
Roullet, cant. d'Angoulême (Charente), 125.
Rousseau (Marie), 197.
Roussel, 278.
Rousselin (Jean), 21, 23.
Rousselot, 121.
Roussillon (de), 349.
Roy, 90.
Royal-Comtois, régiment, 366.
Royal-Lorraine-Cavalerie, régiment, 355.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 120, 160.
Rudepierre, com. de Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 420.
Rullier-Dupuy, 215.
Rullier, architecte, 253.

S

Sablanceaux (Pointe de), Ile de Ré, 50-52, 55.
Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes. — Abbaye, 222. — Cloche, 222. — Eglise, 222.
Sagnes (Antoine de), V. Hayr. — (Lombard de), 235, 237.
Saint-Agnant, chef-lieu de cant., arr. de Marennes. — Eglise, tableau, 123.
Saint-Augustin, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 156.
Saint-Cyr en Talmondais (Vendée), 132.
Saint-Denis, cant. de St-Pierre d'Oléron,, 12, 15, 17, 18, 21, 132. — Crypte, 107.
Saint-Dizant, 23. — (Barthelemy-Michel de), seigneur du Treuil, 20.
Saint-Dizant-du-Bois, canton de Mirambeau, arr. de Jonzac. — Calice, cloche, tableau, 123.
Saint-Dizant-de-Gua, cant. de St-Genis, arr. de Jonzac. — Bénitier, 123.
Saint Dominque (Ile de), 418, 419.
Saintes, 37, 90, 100, 120, 121, 122, 146, 166, 274, 377. — Abbaye des Dames, 328, 399. — Arc-de-Triomphe, 330. — Arènes, 41, 253, 329. — Cathédrale, 123, 328, 403. — Chapelle du St-Sépulcre, 399. — Clocher, 385. — Anc. cloître, 399. — Missel, 270. — Château, 255. — Concile, 106. — District de, 138, 139, 140. — Eglise Saint-Vivien, 164, 209. — Crypte de Saint-Eutrope 103, 112. — Cuve baptismale, 110. — Puits, 110. — Evêques, V. Lestrange (de). — Hôpital, Inscription, 165. — Monnaies, 86. — Musée, 170. — Epitaphe, 43. — Place de la Liberté, 378. — Plan de la ville, 176 — Pont, 106. — Pont de Mautrible, 402, 432. — Souterrain, 130. — Thermes, 252, 328.
Saint-Estèphe, cant. d'Angoulême (Charente), 125.
Saint-Fort-sur-Gironde, cant. de St-Genis, arr. de Jonzac.— Cloche, tableau, 123.
Saint-Gelais (Chapelle de), 147.
Saint-Geniès (Marquis de), 80.
Saint-Genis, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 166, 167. — Cloche, 123.
Saint-Georges-des-Agoûts, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Saint-Georges (Ile dOléron), 21, 36, 37. — Eglise, 15. — Anc. seigneurie, 12.
Saint-Germain de Lusignan, cant. de Jonzac, 209.
Saint-Germain de Marencennes, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 395.
Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu de cant., arr. de Versailles. — Musée, 58.
Saint-Hilaire d'Angoulême (P.), 364, 372.
Saint-Hilaire, 30.
Saint-Hilaire de Villefranche, chef-lieu de cant., arr. de St-Jean d'Angély, 131.
Saint-Hippolyte, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort. — Eglise, 132.
Saint-Jean d'Angély, 98-103, 120,

Digitized by Google

121, 202, 206, 217, 218, 393. — Bibliothèque, 36.
Saint-Jean de Dieu (Religieux de), 180.
Saint-Just, cant. de Marennes, 211. — Cloche, 123. — Eglise, 174.
Saint-Léger (Famille de). — Empreinte d'un sceau, 134.
Saint-Léger, cant. de Pons, arr. de Saintes. — Cloche, 122. — Eglise, 329.
Saint-Léonard des Chaumes, com. de Dompierre-sur-Mer, cant. de La Rochelle, 12.
Saint-Maigrin, cant. d'Arthenac, arr. de Jonzac. — Fer à hosties, tableau, 123.
Saint-Mandé, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély.— Tableau, 123.
Saint-Marsault (Louis-François Green de), 420. — 134.
Saint-Martin d'Ary, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 204.
Saint-Martin de Coux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 204.
Saint-Martin, chef-lieu de cant. (Ile de Ré), 40, 114, 223, 361, 363. — Abbaye Sainte-Marie, 362. — Bataillons coloniaux, 243. — Couvent des Charitains, 244. — Eglises : Saint-Clair, 365, 411. — Saint-Louis, 365, 411. — 58. — Fort, 50, 51. — Hôtel-Dieu St-Julien, 182-190. — Hôpital de la Marine, 181, 244, 277, 354-356. — Hôpital des Cadets, 181, 237, 239, 243, 244, 248, 250, 276, 285, 342-354. — Hospice Saint-Honoré, 179-198, 250, 275-296. — Hôpital Saint-Louis, 179-198, 250, 277, 280, 405,-430. — Anc. Hôtel-Dieu, 228-252, 339-373. — La Providence, 285. — Mairie, 180, 233. — Monastère des Capucins, 244-277, 356-373. — Musée Ernest-Cognacq, 179, 241, 285, 418. — Place de la Mothe, 59, 197. — Quai Job-Foran, 275. — Rues : du Four, 59. — Sully, 56, 59, 60. — Sarcophages, 55.
Saint-Médard (Samuel), 11, 36, 37.
Saint-Médard, cant. de Barbezieux (Charente), 125.
Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), anc. abbaye, 362.
Saint-Palais de Négrignac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Saint-Palais de Phiolin, cant. de St-Genis, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Saint-Pallais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 160.
Saint-Paul (Lebert de), 43.
Saint-Pierre d'Oléron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 15, 17, 19, 21, 23. — Tour, 15.
Saint-Pierre du Palais, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 204.
Saint-Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 11.
Saint-Romuald, com. de Châtelaillon, cant. de La Rochelle. — Anc. prieuré, 213, 214. — V. *Châtelaillon*.
Saint-Sauveur (Ile de Ré), anc. prieuré, 59.
Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 134, 159.
Saint-Séverin-sur-Boutonne, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély, 175.
Saint-Simon de Bordes, cant. de Jonzac, 211. — Château, 209. — Cloche, 123.
Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes. — Eglise, 225.
St-Sulpice, cant. de Royan, arr. de Marennes.— Un châtelard, 81. — Silex, 81.
Saint-Symphorien, cant. de St-Agnant, arr. de Marennes. — Tableaux, 123.
Saint-Thomé, 127.
Saint-Trojan, cant. du Château d'Oléron, arr. de Marennes, 13-15, 43. — Bibliographie, 82 — — Eglise, 9. — Fouilles, 43.
Saint-Vaize, cant. de Saintes. — Chapelle du Prieur, 175.
Saint-Victor, chan., 206-349.
Saint-Vincent de Paul (Religieuses de), 180, 250, 275, 276.

Digitized by Google

Sainte-Marie, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 183. — Eglise, 58.
Sainte-Maure (Charles de), marquis de Montausier, 100.
Sainte-Radégonde, 215.
Saizy (Jeanne de), 80. — (de), 396.
Salignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. — Cloche, 123.
Salles, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 420.
Salles-les-Aulnay, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély 166.
Sancerre. — V. Bueil.
Sanseau (Pierre), 115.
Santa-Rosa (P. Jean), 372.
Sarrazin (Thomas-Charles), 427.
Sartine (de), ministre de la Marine, 235, 238. — (Antoine-Gabriel de), 347.
Saturnin (Saint), 146.
Saudau (L.-C.), 217.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 159, 227, 254-256.
Sautron, 381, 382.
Sauvé, 210.
Sauveplantade (Ardèche), 127.
Sauvestre (Charles-Bernard), seigneur d'Hérisson et de Clisson, comte des Mothes, 365, 373.
Savoillans (Vaucluse), 127.
Savary, 376.
Savetier (François), 21, 23.
Second (Gabriel), 21, 23.
Ségur (de), 90. — (Mme de), 90.
Seignelay (Guillaume de), évêque d'Auxerre, 178.
Seigné, cant. d'Aulnay, arr. de St-Jean d'Angély, 337.
Séjourné (Pierre), 341. — 327.
Selleron (E.), 35.
Sénécat (P. Maurille), 232, 246.
Senné, 161.
Sernon (Elisabeth), 128.
Serre (Mme Clément), 226.
Serton du Plonget (Mme), 125.
Sicard de Montguyon, 200-202.
Sidon, 211.
Silex. — V. *Diconche*. — V. *St-Sulpice*.
Silvestre (Commandant), 81.
Simon, 219.
Sion, 178, 214.
Smitt, 172.
Soissons, chef-lieu d'arr. (Aisne), 434.
Solun (P. Louis de), 194.
Sommerard (E. du), 330.
Sorin (François), 345.
Sorrente, 266.
Soubise, cant. de St-Agnant, arr. de Marennes. — Sceau, 132.
Soubise (Prince de), 361.— (Maréchal de), 206.
Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac. — Cloche, 124.
Soulié (Eud.), 202.
Soullard (L'abbé Joseph), 164, 166.
Sourisseau (Jacques), 188, 189.
Soyer (Mme), 34, 172.
Spanheim (Henriette), 206.
Stivagium ou *Etival*, abbaye des Prémontrés, 10.
Strabon, 163.
Sturler (Mme), 219.
Suersonne d'Angoulême (P.), 364, 372.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 165. — V. Foncèque. — V. La Rochefoucauld.— (Hélène de), 206, 207.

T

Tabary (Sr Emilie), 422, 424, 425.
Tabois, curé, 373.
Tachard (Hector), 367, 420.
Taillant (Le), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 208.
Taillebourg, cant. de St-Savinien, arr. de St-Jean d'Angély, 99, 100.
Takou (Chine), 32.
Tallemant (François), 38.
Tanger (Maroc), 266.
Tarente (Prince de). — V. La Trémouille.
Taschard, 237.
Taubé (Dr), 55.
Taupignac-la-Lande, com. de Royan, arr. de Marennes. — V. Berthomé.
Terre-Nègre (Pointe de), com. de St-Pallais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 154.
Tesson, cant. de Gémozac, arr. de Saintes. — Cloche, 123.
Texereau (Jean), 102.
Thamin, 126.

Digitized by Google

Thayarda, 121.
Théméricourt (Le chevalier de), 396.
Thénard. — V. Dumousseau.
Thevenin (François), 38.— (Jacques), 38. — (Louise), 38. — (Pierre), 38.
Thévyn (Renée), 203.
Thibeaudeau, procureur du roi, 161.
Thieullen (A.), 35.
Thillier (Joseph), 127.
Thilorier, notaire royal, 414, 415, 419.
Thomas (A.), 127.
Thomas (Mgr), 164, 218.
Tibulle, 163.
Thuillier, 349.
Togno, 290.
Toiras (maréchal de), 50, 361.
Toiry, notaire, 412.
Tolède (Espagne), 266.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de St-Jean d'Angély. — Tour, 199.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 38, 91.
Tornézy, 37.
Torxé, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de St-Jean d'Angély.— Monnaie de bronze, 37.
Touchelonge (Baron de), 223.
Touches (*Les*), com. de Saint-Médard, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 338.
Toulon, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes.— Terrier, 222, 315.
Tourestes (Gui de), doyen du Chapitre de Saintes, 124.
Tournai (Belgique), 36, 271.
Tourneur, 329.
Tours, chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, 119.
Tourtois, 135.
Toussaints (Pierre), 373.
Touzaud, 126.
Touzeau (François), 138.— (Jean), 137.
Trarieux (Gabriel), 34.
Trémoille (Sires de la), 184. — (Georges de la), 160, 161.
Trichet, notaire, 156.
Trivières (*Les*), 420.
Trouy (Sr Marie-Jeanne), 417.
Trumeau (Frère Philippe), 235, 237, 240.
Tumuli. — V. *Peu Pierroux*.
Turpain (Albert), 172.
Turpin, archevêque, 158, 159.

U

Ulphilas, 146.
Urbain II, pape, 106.

V

Vacherie (Antoine), 20, 23.
Vaison, chef-lieu de cant., arr. d'Orange (Vaucluse), 127.
Valentin (Hélène - Elise - Lucie), épouse Sorin, 33. — (Léopold), 33.
Vallade (Maison de), com. de Rétaud, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 139, 140.
Vallée, abbé, 165.
Valles (de), 231.
Valois (N.), 127.
Valsergues (Albin de), 396.
Vanderquand, 140.
Vandré, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 165.
Vannes, chef-lieu du Morbihan.— Sœurs de la Miséricorde, 345.
Vase funéraire. — V. *La Garenne*.
Vassiac, cant. de Montendre, arr. de Jonzac, 201, 204.
Vatel, 236.
Vauban, 192, 294, 345.
Vaugrigneuse. — V. Héroard.
Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes. — Abbaye, 44, 45, 159.
Védrines (Mme), 219.
Venise (Italie), 266.
Verdon, 416, 417.
Vergeron (*Le*), cant. de Rochefort, 91.
Vernet, 133.
Verret-Sorin, 291.
Verteuil. — V. La Rochefoucauld.
Vésuve, 122.
Victor II, pape. — Médaille, 226.
Vidal de la Blache, 398, 436.
Vieilauzay. — V. Meurguier.
Vieux-Cornard (*Le*), com. de Châtelaillon, cant. de La Rochelle, 32.
Vigen (Dr), 126, 214, 265.

Digitized by Google

Vilauran (de). 101, 102.
Villain, juge, 23. — 20.
Villaneau (Jean), 28.
Villars (P. Juste de), 192.
Villars-les-Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes. — Cloche, 123.
Villebrun (P. Léon), 232, 246.
Villèle (de), 349.
Ville-Mortagne, com. de Mortagne, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 397.
Villeneuve. — V. Ferrières.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély. — Anc. donjon, 132.
Villexavier, cant. de Jonzac. — Cloche, statue, 124.
Vincennes, chef-lieu de cant., arr. de Sceaux. — Donjon, 36.
Vincent (P.), peintre, 123.
Vincent (Sr), 426.
Vinet (Elie), 125.
Viollet-Leduc, 199, 200.
Virlauray (de), 28.
Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 336.
Vivier, 120, 121.
Voilliard (P. Thomas), 245.
Voirhaye (P. Alexandre), 231, 246.
Voisin-Bey, 34.
Vostre (Simon), 271.
Vouillé, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 146.
Voyé, abbé, 172.
Vulgrain II de Taillefer, 146.

W

Wigan, 201.
Winderhorn (Mme), 219.

Y

Yves d'Issoudun (P.), 245, 367, 368, 373.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier. L.-J. Bothy, Directeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3708

Digitized by Google

Digitized by Google